



BIBLIOTECA CENTRALA
UNIVERSITARA
BUCURESTI

Cota 87401 Sect. B
V. I.
Inventar 79612

ÉDITION NATIONALE

VICTOR HUGO

Sert. 6 ACTES ET PAROLES

vol 1

(M) 214614

JUSTIFICATION DU TIRAGE

Il a été fait, pour les amateurs, un tirage spécial sur papiers de luxe, de mille exemplaires numérotés à la presse, avec une double suite des gravures hors texte.

50 exemplaires sur papier du Japon, avec eaux-fortes pures	1 à 50
200 — — du Japon	51 à 250
50 — — de Chine	251 à 300
100 — — Vélin à la forme	301 à 400
600 — — Vergé —	401 à 1000



Garguet inv.

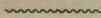
Édition Nationale

Deblais sc.

LE DROIT ET LA LOI

(Actes et Paroles, Tome I)

ACTES ET PAROLES



LE DROIT ET LA LOI

ÉDITION NATIONALE

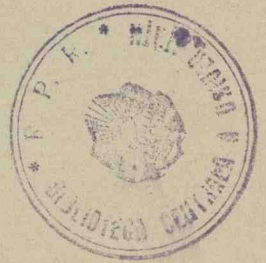
~~Inv. H.~~ 87401

VICTOR HUGO

(1) 214652

AVANT L'EXIL

1841-1851



79612

PARIS

LIBRAIRIE DE L'ÉDITION NATIONALE

ÉMILE TESTARD, ÉDITEUR

18, RUE DE CONDÉ, 18

1894

CONTROL 1953

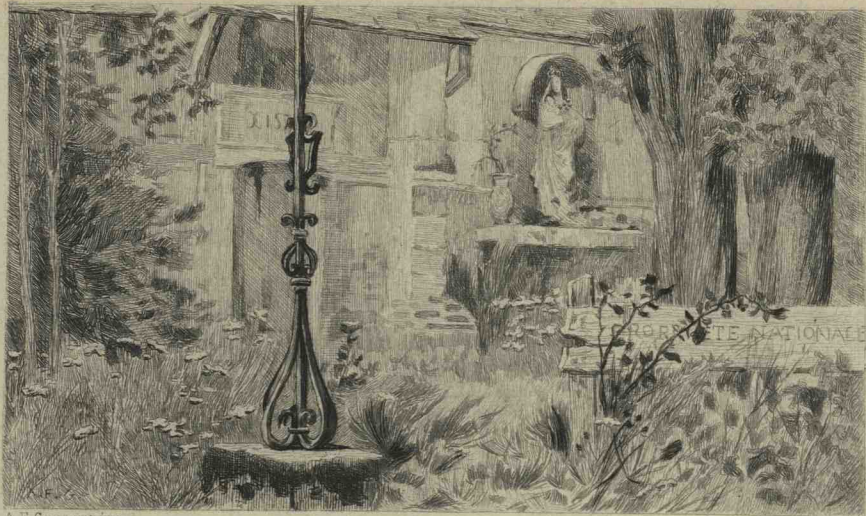
BIBLIOTECA COMUNICATIUNILOR
BUCURESTI
Cota 87401 Sect. 6. Vol. I
Inventar 79612

B.C.U. Bucuresti



C79612

LE DROIT ET LA LOI



A. F. Gouquet inv.

X. Le Sueur sc.

I

Toute l'éloquence humaine dans toutes les assemblées de tous les peuples et de tous les temps peut se résumer en ceci : la querelle du droit contre la loi.

Cette querelle, et c'est là tout le phénomène du progrès, tend de plus en plus à décroître. Le jour où elle cessera, la civilisation touchera à son apogée, la jonction sera faite entre ce qui doit être et ce qui est, la tribune politique se transformera en tribune scientifique; fin des surprises, fin des calamités et des catastrophes; on aura doublé le cap des tempêtes; il n'y aura pour ainsi dire plus d'événements; la

société se développera majestueusement selon la nature; la quantité d'éternité possible à la terre se mêlera aux faits humains et les apaisera.

Plus de disputes, plus de fictions, plus de parasitismes; ce sera le règne paisible de l'incontestable; on ne fera plus les lois, on les constatera; les lois seront des axiomes, on ne met pas aux voix deux et deux font quatre, le binôme de Newton ne dépend pas d'une majorité, il y a une géométrie sociale; on sera gouverné par l'évidence; le code sera honnête, direct, clair; ce n'est pas pour rien qu'on appelle la vertu la droiture; cette rigidité fait partie de la liberté; elle n'exclut en rien l'inspiration; les souffles et les rayons sont rectilignes. L'humanité a deux pôles, le vrai et le beau; elle sera régie, dans l'un par l'exact, dans l'autre par l'idéal. Grâce à l'instruction substituée à la guerre, le suffrage universel arrivera à ce degré de discernement qu'il saura choisir les esprits; on aura pour parlement le concile permanent des intelligences; l'institut sera le sénat. La Convention, en créant l'institut, avait la vision, confuse, mais profonde, de l'avenir.

Cette société de l'avenir sera superbe et tranquille. Aux batailles succéderont les découvertes; les peuples ne conquerront plus, ils grandiront et s'éclaireront; on ne sera plus des guerriers, on sera des travailleurs; on trouvera, on construira, on inventera; exterminer ne sera plus une gloire. Ce sera le remplacement des tueurs par les créateurs. (La civilisation qui était toute d'action sera toute de pensée;) la vie publique se composera de l'étude du vrai et de la production du beau; les chefs-d'œuvre seront les incidents;

on sera plus ému d'une Iliade que d'un Austerlitz. Les frontières s'effaceront sous la lumière des esprits. La Grèce était très petite, notre presque-île du Finistère, superposée à la Grèce, la couvrirait; la Grèce était immense pourtant, immense par Homère, par Eschyle, par Phidias et par Socrate. Ces quatre hommes sont quatre mondes. La Grèce les eut; de là sa grandeur. L'envergure d'un peuple se mesure à son rayonnement. La Sibérie, cette géante, est une naine; la colossale Afrique existe à peine. Une ville, Rome, a été l'égale de l'univers; qui lui parlait parlait à toute la terre. *Urbi et orbi.*

Cette grandeur, la France l'a, et l'aura de plus en plus. La France a cela d'admirable qu'elle est destinée à mourir, mais à mourir comme les dieux, par la transfiguration. La France deviendra Europe. Certains peuples finissent par la sublimation comme Hercule ou par l'ascension comme Jésus-Christ. On pourrait dire qu'à un moment donné un peuple entre en constellation; les autres peuples, astres de deuxième grandeur, se groupent autour de lui, et c'est ainsi qu'Athènes, Rome et Paris sont pléiades. Lois immenses. La Grèce s'est transfigurée, et est devenue le monde païen; Rome s'est transfigurée, et est devenue le monde chrétien; la France se transfigurera et deviendra le monde humain. La révolution de France s'appellera l'évolution des peuples. Pourquoi? Parce que la France le mérite; parce qu'elle manque d'égoïsme, parce qu'elle ne travaille pas pour elle seule, parce qu'elle est créatrice d'espérances universelles, parce qu'elle représente toute la bonne volonté humaine, parce que là où les autres nations sont seulement des sœurs, elle

est mère. Cette maternité de la généreuse France éclate dans tous les phénomènes sociaux de ce temps; les autres peuples lui font ses malheurs, elle leur fait leurs idées. Sa révolution n'est pas locale, elle est générale; elle n'est pas limitée, elle est indéfinie et infinie. La France restaure en toute chose la notion primitive, la notion vraie. Dans la philosophie elle rétablit la logique, dans l'art elle rétablit la nature, dans la loi elle rétablit le droit.

L'œuvre est-elle achevée? Non, certes. On ne fait encore qu'entrevoir la plage lumineuse et lointaine, l'arrivée, l'avenir.

En attendant on lutte.

Lutte laborieuse.

D'un côté l'idéal, de l'autre l'incomplet.

Avant d'aller plus loin, plaçons ici un mot, qui éclaire tout ce que nous allons dire, et qui va même au delà.

La vie et le droit sont le même phénomène. Leur superposition est étroite.

Qu'on jette les yeux sur les êtres créés, la quantité de droit est adéquate à la quantité de vie.

De là, la grandeur de toutes les questions qui se rattachent à cette notion, le Droit.

II

Le droit et la loi, telles sont les deux forces ; de leur accord naît l'ordre, de leur antagonisme naissent les catastrophes. Le droit parle et commande du sommet des vérités, la loi réplique du fond des réalités ; le droit se meut dans le juste, la loi se meut dans le possible ; le droit est divin, la loi est terrestre. Ainsi, la liberté, c'est le droit ; la société, c'est la loi. De là deux tribunes : l'une où sont les hommes de l'idée, l'autre où sont les hommes du fait ; l'une qui est l'absolu, l'autre qui est le relatif. De ces deux tribunes, la première est nécessaire, la seconde est utile. De l'une à l'autre il y a la fluctuation des consciences. L'harmonie n'est pas faite encore entre ces deux puissances, l'une immuable, l'autre variable, l'une sereine, l'autre passionnée. La loi découle du droit, mais comme le fleuve découle de la source, acceptant toutes les torsions et toutes les impuretés des rives. Souvent la pratique contredit la règle, souvent le corollaire trahit le principe, souvent l'effet désobéit à la cause ; telle est la fatale condition humaine. Le droit et la loi contestent sans cesse ; et de leur débat, fréquemment orageux, sortent, tantôt les ténèbres, tantôt la lumière. Dans le langage parlementaire moderne, on pourrait dire : le droit, chambre haute ; la loi, chambre basse.

L'inviolabilité de la vie humaine, la liberté, la paix rien

d'indissoluble, rien d'irrévocable, rien d'irréparable; tel est le droit.

L'échafaud, le glaive et le sceptre, la guerre, toutes les variétés de joug, depuis le mariage sans le divorce dans la famille jusqu'à l'état de siège dans la cité; telle est la loi.

Le droit : aller et venir, acheter, vendre, échanger.

La loi : douane, octroi, frontière.

Le droit : l'instruction gratuite et obligatoire, sans empiétement sur la conscience de l'homme, embryonnaire dans l'enfant, c'est-à-dire l'instruction laïque.

La loi : les ignorantins.

Le droit : la croyance libre.

La loi : les religions d'état.

Le suffrage universel, le jury universel, c'est le droit; le suffrage restreint, le jury trié, c'est la loi.

La chose jugée, c'est la loi; la justice, c'est le droit.

Mesurez l'intervalle.

La loi a la crue, la mobilité, l'envahissement et l'anarchie de l'eau, souvent trouble; mais le droit est insubmersible.

Pour que tout soit sauvé, il suffit que le droit surnage dans une conscience.

On n'engloutit pas Dieu.

La persistance du droit contre l'obstination de la loi; toute l'agitation sociale vient de là.

Le hasard a voulu (mais le hasard existe-t-il?) que les premières paroles politiques de quelque retentissement prononcées à titre officiel par celui qui écrit ces lignes,

aient été d'abord, à l'institut, pour le droit, ensuite, à la chambre des pairs, contre la loi.

Le 2 juin 1841, en prenant séance à l'académie française, il glorifia la résistance à l'empire; le 12 juin 1847, il demanda à la chambre des pairs* la rentrée en France de la famille Bonaparte, bannie.

Ainsi, dans le premier cas, il plaidait pour la liberté, c'est-à-dire pour le droit; et, dans le second cas, il élevait la voix contre la proscription, c'est-à-dire contre la loi.

Dès cette époque une des formules de sa vie publique a été : *Pro jure contra legem.*

Sa conscience lui a imposé, dans ses fonctions de législateur, une confrontation permanente et perpétuelle de la loi que les hommes font avec le droit qui fait les hommes.

Obéir à sa conscience est sa règle; règle qui n'admet pas d'exception.

La fidélité à cette règle, c'est là, il l'affirme, ce qu'on trouvera dans ces trois volumes, *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil.*

III

Pour lui, il le déclare, car tout esprit doit loyalement indiquer son point de départ, la plus haute expression du droit, c'est la liberté.

* Et obtint. Voir *Avant l'exil.*

La formule républicaine a su admirablement ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait; la gradation de l'axiome social est irréprochable. Liberté, Égalité, Fraternité. Rien à ajouter, rien à retrancher. Ce sont les trois marches du perron suprême. La liberté, c'est le droit, l'égalité c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir. Tout l'homme est là.

Nous sommes frères par la vie, égaux par la naissance et par la mort, libres par l'âme.

Otez l'âme, plus de liberté.

Le matérialisme est auxiliaire du despotisme.

Remarquons-le en passant, à quelques esprits, dont plusieurs sont même élevés et généreux, le matérialisme fait l'effet d'une libération.

Étrange et triste contradiction, propre à l'intelligence humaine, et qui tient à un vague désir d'élargissement d'horizon. Seulement, parfois, ce qu'on prend pour élargissement, c'est rétrécissement.

Constatons, sans les blâmer, ces aberrations sincères. Lui-même, qui parle ici, n'a-t-il pas été, pendant les quarante premières années de sa vie, en proie à une de ces redoutables luttes d'idées qui ont pour dénouement, tantôt l'ascension, tantôt la chute?

Il a essayé de monter. S'il a un mérite, c'est celui-là.

De là les épreuves de sa vie. En toute chose, la descente est douce et la montée est dure. Il est plus aisé d'être Sieyès que d'être Condorcet. La honte est facile, ce qui la rend agréable à de certaines âmes.

N'être pas de ces âmes-là, voilà l'unique ambition de celui qui écrit ces pages.

Puisqu'il est amené à parler de la sorte, il convient peut-être qu'avec la sobriété nécessaire il dise un mot de cette partie du passé à laquelle a été mêlée la jeunesse de ceux qui sont vieux aujourd'hui. Un souvenir peut être un éclaircissement. Quelquefois l'homme qu'on est s'explique par l'enfant qu'on a été.

IV

Au commencement de ce siècle, un enfant habitait, dans le quartier le plus désert de Paris, une grande maison qu'entourait et qu'isolait un grand jardin. Cette maison s'était appelée, avant la révolution, le couvent des Feuillantines. Cet enfant vivait là seul, avec sa mère et ses deux frères et un vieux prêtre, ancien oratorien, encore tout tremblant de 93, digne vieillard persécuté jadis et indulgent maintenant, qui était leur clément précepteur, et qui leur enseignait beaucoup de latin, un peu de grec et pas du tout d'histoire. Au fond du jardin, il y avait de très grands arbres qui cachaient une ancienne chapelle à demi ruinée. Il était défendu aux enfants d'aller jusqu'à cette chapelle. Aujourd'hui ces arbres, cette chapelle et cette maison ont disparu. Les embellissements qui ont sévi sur le jardin du Luxemborg se sont prolongés jusqu'au Val-de-Grâce et ont détruit cette humble oasis. Une grande rue assez inutile passe là. Il ne reste plus des Feuillantines qu'un peu d'herbe et un pan de mur décrépit encore visible entre deux hautes

bâtisses neuves ; mais cela ne vaut plus la peine d'être regardé, si ce n'est par l'œil profond du souvenir. En janvier 1871, une bombe prussienne a choisi ce coin de terre pour y tomber, continuation des embellissements, et M. de Bismarck a achevé ce qu'avait commencé M. Haussmann. C'est dans cette maison que grandissaient sous le premier empire les trois jeunes frères. Ils jouaient et travaillaient ensemble, ébauchant la vie, ignorant la destinée, enfances mêlées au printemps, attentifs aux livres, aux arbres, aux nuages, écoutant le vague et tumultueux concert des oiseaux, surveillés par un doux sourire. Sois bénie, ô ma mère !

On voyait sur les murs, parmi les espaliers vermoulus et décloués, des vestiges de reposoirs, des niches de madones, des restes de croix, et çà et là cette inscription : *Propriété nationale.*

Le digne prêtre précepteur s'appelait l'abbé de la Rivière. Que son nom soit prononcé ici avec respect.

Avoir été enseigné dans sa première enfance par un prêtre est un fait dont on ne doit parler qu'avec calme et douceur ; ce n'est ni la faute du prêtre ni la vôtre. C'est, dans des conditions que ni l'enfant ni le prêtre n'ont choisies, une rencontre malsaine de deux intelligences, l'une petite, l'autre rapetissée, l'une qui grandit, l'autre qui vieillit. La sénilité se gagne. Une âme d'enfant peut se rider de toutes les erreurs d'un vieillard.

En dehors de la religion, qui est une, toutes les religions sont des à-peu-près ; chaque religion a son prêtre qui enseigne à l'enfant son à-peu-près. Toutes les religions, diverses en apparence, ont une identité vénérable ; elles

sont terrestres par la surface, qui est le dogme, et célestes par le fond, qui est Dieu. De là, devant les religions, la grave rêverie du philosophe qui, sous leur chimère, aperçoit leur réalité. Cette chimère, qu'elles appellent articles de foi et mystères, les religions la mêlent à Dieu, et l'enseignent. Peuvent-elles faire autrement? L'enseignement de la mosquée et de la synagogue est étrange, mais c'est innocemment qu'il est funeste; le prêtre, nous parlons du prêtre convaincu, n'en est pas coupable; il est à peine responsable; il a été lui-même anciennement le patient de cet enseignement dont il est aujourd'hui l'opérateur; devenu maître, il est resté esclave. De là ses leçons redoutables. Quoi de plus terrible que le mensonge sincère? Le prêtre enseigne le faux, ignorant le vrai; il croit bien faire.

Cet enseignement a cela de lugubre que tout ce qu'il fait pour l'enfant est fait contre l'enfant; il donne lentement on ne sait quelle courbure à l'esprit; c'est de l'orthopédie en sens inverse; il fait torse ce que la nature a fait droit; il lui arrive, affreux chefs-d'œuvre, de fabriquer des âmes difformes, ainsi Torquemada; il produit des intelligences inintelligentes, ainsi Joseph de Maistre; ainsi tant d'autres, qui ont été les victimes de cet enseignement avant d'en être les bourreaux.

Étroite et obscure éducation de caste et de clergé qui a pesé sur nos pères et qui menace encore nos fils!

Cet enseignement inocule aux jeunes intelligences la vieillesse des préjugés, il ôte à l'enfant l'aube et lui donne la nuit, et il aboutit à une telle plénitude du passé que l'âme y est comme noyée, y devient on ne sait quelle

éponge de ténèbres, et ne peut plus admettre l'avenir.

Se tirer de l'éducation qu'on a reçue, ce n'est pas aisé. Pourtant l'instruction cléricale n'est pas toujours irrémédiable. Preuve, Voltaire.

Les trois écoliers des Feuillantines étaient soumis à ce périlleux enseignement, tempéré, il est vrai, par la tendre et haute raison d'une femme : leur mère.

Le plus jeune des trois frères, quoiqu'on lui fît dès lors épeler Virgile, était encore tout à fait un enfant.

Cette maison des Feuillantines est aujourd'hui son cher et religieux souvenir. Elle lui apparaît couverte d'une sorte d'ombre sauvage. C'est là qu'au milieu des rayons et des roses se faisait en lui la mystérieuse ouverture de l'esprit. Rien de plus tranquille que cette haute mesure fleurie, jadis couvent, maintenant solitude, toujours asile. Le tumulte impérial y retentissait pourtant. Par intervalles, dans ces vastes chambres d'abbaye, dans ces décombres de monastère, sous ces voûtes de cloître démantelé, l'enfant voyait aller et venir, entre deux guerres dont il entendait le bruit, revenant de l'armée et repartant pour l'armée, un jeune général qui était son père, et un jeune colonel qui était son oncle ; ce charmant fracas paternel l'éblouissait un moment ; puis, à un coup de clairon, ces visions de plumets et de sabres s'évanouissaient, et tout redevenait paix et silence dans cette ruine où il y avait une aurore.

Ainsi vivait, déjà sérieux, il y a soixante ans, cet enfant, qui était moi.

Je me rappelle toutes ces choses, ému.

C'était le temps d'Eylau, d'Ulm, d'Auerstædt et de Fried-

land, de l'Elbe forcé, de Spandau, d'Erfurt et de Salzbourg enlevés, des cinquante et un jours de tranchée de Dantzick, des neuf cents bouches à feu vomissant cette victoire énorme, Wagram; c'était le temps des empereurs sur le Niémen, et du czar saluant le César; c'était le temps où il y avait un département du Tibre, Paris chef-lieu de Rome; c'était l'époque du pape détruit au Vatican, de l'inquisition détruite en Espagne, du moyen âge détruit dans l'agrégation germanique, des sergents faits princes, des postillons faits rois, des archiduchesses épousant des aventuriers; c'était l'heure extraordinaire; à Austerlitz la Russie demandait grâce, à Iéna la Prusse s'écroulait, à Essling l'Autriche s'agenouillait, la confédération du Rhin annexait l'Allemagne à la France, le décret de Berlin, formidable, faisait presque succéder à la déroute de la Prusse la faillite de l'Angleterre, la fortune à Potsdam livrait l'épée de Frédéric à Napoléon qui dédaignait de la prendre, disant : *J'ai la mienne*. Moi, j'ignorais tout cela, j'étais petit.

Je vivais dans les fleurs.

Je vivais dans ce jardin des Feuillantines, j'y rôdais comme un enfant, j'y errais comme un homme, j'y regardais le vol des papillons et des abeilles, j'y cueillais des boutons d'or et des liserons, et je n'y voyais jamais personne que ma mère, mes deux frères et le bon vieux prêtre, son livre sous le bras.

Parfois, malgré la défense, je m'aventurais jusqu'au halier farouche du fond du jardin; rien n'y remuait que le vent, rien n'y parlait que les nids, rien n'y vivait que les arbres; et je considérais à travers les branches la vieille

chapelle dont les vitres défoncées laissaient voir la muraille intérieure bizarrement incrustée de coquillages marins. Les oiseaux entraient et sortaient par les fenêtres. Ils étaient là chez eux. Dieu et les oiseaux, cela va ensemble.

Un soir, ce devait être vers 1809, mon père était en Espagne, quelques visiteurs étaient venus voir ma mère, événement rare aux Feuillantines. On se promenait dans le jardin; mes frères étaient restés à l'écart. Ces visiteurs étaient trois camarades de mon père; ils venaient apporter ou demander de ses nouvelles; ces hommes étaient de haute taille; je les suivais, j'ai toujours aimé la compagnie des grands; c'est ce qui, plus tard, m'a rendu facile un long tête-à-tête avec l'océan.

Ma mère les écoutait parler, je marchais derrière ma mère.

Il y avait fête ce jour-là, une de ces vastes fêtes du premier empire. Quelle fête? je l'ignorais. Je l'ignore encore. C'était un soir d'été; la nuit tombait, splendide. Canon des Invalides, feu d'artifice, lampions; une rumeur de triomphe arrivait jusqu'à notre solitude; la grande ville célébrait la grande armée et le grand chef; la cité avait une auréole, comme si les victoires étaient une aurore; le ciel bleu devenait lentement rouge; la fête impériale se réverbérait jusqu'au zénith: des deux dômes qui dominaient le jardin des Feuillantines, l'un tout près, le Val-de-Grâce, masse noire, dressait une flamme à son sommet et semblait une tiare qui s'achève en escarboucle; l'autre, lointain, le Panthéon gigantesque et spectral, avait autour de sa rondeur un cercle d'étoiles, comme si, pour fêter un génie, il se faisait une

couronne des âmes de tous les grands hommes auxquels il est dédié.

La clarté de la fête, clarté superbe, vermeille, vaguement sanglante, était telle qu'il faisait presque grand jour dans le jardin.

Tout en se promenant, le groupe qui marchait devant moi était parvenu, peut-être un peu malgré ma mère, qui avait des velléités de s'arrêter et qui semblait ne vouloir pas aller si loin, jusqu'au massif d'arbres où était la chapelle.

Ils causaient, les arbres étaient silencieux, au loin le canon de la solennité tirait de quart d'heure en quart d'heure. Ce que je vais dire est pour moi inoubliable.

Comme ils allaient entrer sous les arbres, un des trois interlocuteurs s'arrêta, et regardant le ciel nocturne plein de lumière, s'écria :

— N'importe! cet homme est grand.

Une voix sortit de l'ombre et dit :

— Bonjour, Lucotte*, bonjour, Drouet**, bonjour, Tilly***.

Et un homme, de haute stature aussi lui, apparut dans le clair-obscur des arbres.

Les trois causeurs levèrent la tête.

— Tiens! s'écria l'un d'eux.

Et il parut prêt à prononcer un nom.

Ma mère, pâle, mit un doigt sur sa bouche.

Ils se turent.

* Depuis comte de Sopetran.

** Depuis comte d'Erlon.

*** Depuis gouverneur de Ségovie.



Je regardais, étonné.

L'apparition, c'en était une pour moi, reprit :

— Lucotte, c'est toi qui parlais.

— Oui, dit Lucotte.

— Tu disais : cet homme est grand.

— Oui.

— Eh bien, quelqu'un est plus grand que Napoléon.

— Qui?

— Bonaparte.

Il y eut un silence. Lucotte le rompit.

— Après Marengo?

L'inconnu répondit :

— Avant Brumaire.

Le général Lucotte, qui était jeune, riche, beau, heureux, tendit la main à l'inconnu et dit :

— Toi, ici! je te croyais en Angleterre.

L'inconnu, dont je remarquais la face sévère, l'œil profond et les cheveux grisonnants, reparti :

— Brumaire, c'est la chute.

— De la république, oui.

— Non, de Bonaparte.

Ce mot, Bonaparte, m'étonnait beaucoup. J'entendais toujours dire « l'empereur ». Depuis, j'ai compris ces familiarités hautaines de la vérité. Ce jour-là, j'entendais pour la première fois le grand tutoiement de l'histoire.

Les trois hommes, c'étaient trois généraux, écoutaient stupéfaits et sérieux.

Lucotte s'écria :

— Tu as raison. Pour effacer Brumaire, je ferais tous

les sacrifices. La France grande, c'est bien ; la France libre, c'est mieux.

— La France n'est pas grande si elle n'est pas libre.

— C'est encore vrai. Pour revoir la France libre, je donnerais ma fortune. Et toi ?

— Ma vie, dit l'inconnu.

Il y eut encore un silence. On entendait le grand bruit de Paris joyeux, les arbres étaient roses, le reflet de la fête éclairait les visages de ces hommes, les constellations s'élevaient au-dessus de nos têtes dans le flamboiement de Paris illuminé, la lueur de Napoléon semblait remplir le ciel.

Tout à coup l'homme si brusquement apparu se tourna vers moi qui avais peur et me cachais un peu, me regarda fixement, et me dit :

— Enfant, souviens-toi de ceci : avant tout, la liberté.

Et il posa sa main sur ma petite épaule, tressaillement que je garde encore.

Puis il répéta :

— Avant tout la liberté.

Et il rentra sous les arbres, d'où il venait de sortir.

Qui était cet homme ?

Un proscrit.

Victor Fanneau de Lahorie était un gentilhomme breton rallié à la république. Il était l'ami de Moreau, breton aussi. En Vendée, Lahorie connut mon père, plus jeune que lui de vingt-cinq ans. Plus tard, il fut son ancien à l'armée du Rhin ; il se noua entre eux une de ces fraternités d'armes qui font qu'on donne sa vie l'un pour l'autre. En 1801

Lahorie fut impliqué dans la conspiration de Moreau contre Bonaparte. Il fut proscrit, sa tête fut mise à prix, il n'avait pas d'asile ; mon père lui ouvrit sa maison ; la vieille chapelle des Feuillantines, ruine, était bonne à protéger cette autre ruine, un vaincu. Lahorie accepta l'asile comme il l'eut offert, simplement ; et il vécut dans cette ombre, caché.

Mon père et ma mère seuls savaient qu'il était là.

Le jour où il parla aux trois généraux, peut-être fit-il une imprudence.

Son apparition nous surprit fort, nous les enfants. Quant au vieux prêtre, il avait eu dans sa vie une quantité de proscription suffisante pour lui ôter l'étonnement. Quelqu'un qui était caché, c'était pour ce bonhomme quelqu'un qui savait à quel temps il avait affaire ; se cacher, c'était comprendre.

Ma mère nous recommanda le silence, que les enfants gardent si religieusement. A dater de ce jour, cet inconnu cessa d'être mystérieux dans la maison. A quoi bon la continuation du mystère, puisqu'il s'était montré ? Il mangeait à la table de famille, il allait et venait dans le jardin, et donnait çà et là des coups de bêche, côte à côte avec le jardinier ; il nous conseillait ; il ajoutait ses leçons aux leçons du prêtre ; il avait une façon de me prendre dans ses bras qui me faisait rire et qui me faisait peur ; il m'élevait en l'air, et me laissait presque retomber jusqu'à terre. Une certaine sécurité, habituelle à tous les exils prolongés, lui était venue. Pourtant il ne sortait jamais. Il était gai. Ma mère était un peu inquiète, bien que nous fussions entourés de fidélités absolues.

Lahorie était un homme simple, doux, austère, vieilli avant l'âge, savant, ayant le grave héroïsme propre aux lettrés. Une certaine concision dans le courage distingue l'homme qui remplit un devoir de l'homme qui joue un rôle; le premier est Phocion, le second est Murat. Il y avait du Phocion dans Lahorie.

Nous les enfants, nous ne savions rien de lui, sinon qu'il était mon parrain. Il m'avait vu naître; il avait dit à mon père : *Hugo est un mot du nord, il faut l'adoucir par un mot du midi et compléter le german par le romain.* Et il me donna le nom de Victor, qui du reste était le sien. Quant à son nom historique, je l'ignorais. Ma mère lui disait *général*, je l'appelais *mon parrain*. Il habitait toujours la mesure du fond du jardin, peu soucieux de la pluie et de la neige qui, l'hiver, entraient par les croisées sans vitres; il continuait dans cette chapelle son bivouac. Il avait derrière l'autel un lit de camp, avec ses pistolets dans un coin, et un Tacite qu'il me faisait expliquer.

J'aurai toujours présent à la mémoire le jour où il me prit sur ses genoux, ouvrit ce Tacite qu'il avait, un in-octavo relié en parchemin, édition Herhan, et me lut cette ligne : *Urbem Romam a principio reges habuere.*

Il s'interrompit et murmura à demi-voix :

— Si Rome eût gardé ses rois, elle n'eût pas été Rome.

Et, me regardant tendrement, il redit cette grande parole :

— Enfant, avant tout la liberté.

Un jour il disparut de la maison. J'ignorais alors pour-

quoi*. Des événements survinrent, il y eut Moscou, la Bérésina, un commencement d'ombre terrible. Nous allâmes rejoindre mon père en Espagne. Puis nous revînmes aux Feuillantines. Un soir d'octobre 1812, je passais, donnant la main à ma mère, devant l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Une grande affiche blanche était placardée sur une des colonnes du portail, celle de droite; je vais quelquefois revoir cette colonne. Les passants regardaient obliquement cette affiche, semblaient en avoir un peu peur, et, après l'avoir entrevue, doubtaient le pas. Ma mère s'arrêta, et me dit : « Lis. » Je lus, Je lus ceci : « — Empire Français. — Par sentence du premier conseil de guerre, ont été fusillés en plaine de Grenelle, pour crime de conspiration contre l'empire et l'empereur, les trois ex-généraux Malet, Guidal et Lahorie. »

— Lahorie, me dit ma mère. Retiens ce nom.

Et elle ajouta :

— C'est ton parrain.

V

Tel est le fantôme que j'aperçois dans les profondeurs de mon enfance.

Cette figure est une de celles qui n'ont jamais disparu de mon horizon.

* Voir le livre *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

Le temps, loin de la diminuer, l'a accrue.

En s'éloignant, elle s'est augmentée, d'autant plus haute qu'elle était plus lointaine, ce qui n'est propre qu'aux grandeurs morales.

L'influence sur moi a été ineffaçable.

Ce n'est pas vainement que j'ai eu, tout petit, de l'ombre de proscrit sur ma tête, et que j'ai entendu la voix de celui qui devait mourir dire ce mot du droit et du devoir : Liberté.

Un mot a été le contre-poids de toute une éducation.

L'homme qui publie aujourd'hui ce recueil, *Actes et Paroles*, et qui dans ces volumes, *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil*, ouvre à deux battants sa vie à ses contemporains, cet homme a traversé beaucoup d'erreurs. Il compte, si Dieu lui en accorde le temps, en raconter les péripéties sous ce titre : *Histoire des révolutions intérieures d'une conscience honnête*. Tout homme peut, s'il est sincère, refaire l'itinéraire, variable pour chaque esprit, du chemin de Damas. Lui, comme il l'a dit quelque part, il est fils d'une vendéenne, amie de madame de La Rochejaquelein, et d'un soldat de la révolution et de l'empire, ami de Desaix, de Jourdan et de Joseph Bonaparte; il a subi les conséquences d'une éducation solitaire et complexe où un proscrit républicain donnait la réplique à un proscrit prêtre. Il y a toujours eu en lui le patriote sous le vendéen; il a été napoléonien en 1813, bourbonien en 1814; comme presque tous les hommes du commencement de ce siècle, il a été tout ce qu'a été le siècle; illogique et probe, légitimiste et voltairien, chrétien littéraire, bonapartiste

libéral, socialiste à tâtons dans la royauté; nuances bizarrement réelles, surprenantes aujourd'hui; il a été de bonne foi toujours; il a eu pour effort de rectifier son rayon visuel au milieu de tous ces mirages; toutes les approximations possibles du vrai ont tenté tour à tour et quelquefois trompé son esprit; ces aberrations successives, où, disons-le, il n'y a jamais eu un pas en arrière, ont laissé trace dans ses œuvres; on peut en constater çà et là l'influence; mais, il le déclare ici, jamais, dans tout ce qu'il a écrit, même dans ses livres d'enfant et d'adolescent, jamais on ne trouvera une ligne contre la liberté. Il y a eu lutte dans son âme entre la royauté que lui avait imposé le prêtre catholique et la liberté que lui avait recommandée le soldat républicain; la liberté a vaincu.

Là est l'unité de sa vie.

Il cherche à faire en tout prévaloir la liberté. La liberté, c'est, dans la philosophie, la Raison, dans l'art, l'Inspiration, dans la politique, le Droit.

VI

En 1848, son parti n'était pas pris sur la forme sociale définitive. Chose singulière, on pourrait presque dire qu'à cette époque la liberté lui masqua la république. Sortant d'une série de monarchies essayées et mises au rebut tour à tour, monarchie impériale, monarchie légitime, monarchie constitutionnelle, jeté dans des faits inattendus qui lui sem-

blaient illogiques, obligé de constater à la fois dans les chefs guerriers qui dirigeaient l'état l'honnêteté et l'arbitraire, ayant malgré lui sa part de l'immense dictature anonyme qui est le danger des assemblées uniques, il se décida à observer, sans adhésion, ce gouvernement militaire où il ne pouvait reconnaître un gouvernement démocratique, se borna à protéger les principes quand ils lui parurent menacés et se retrancha dans la défense du droit méconnu. En 1848, il y eut presque un 18 Fructidor ; les 18 Fructidor ont cela de funeste qu'ils donnent le modèle et le prétexte aux 18 Brumaire, et qu'ils font faire par la république des blessures à la liberté ; ce qui, prolongé, serait un suicide. L'insurrection de Juin fut fatale, fatale par ceux qui l'allumèrent, fatale par ceux qui l'éteignirent ; il la combattit ; il fut un des soixante représentants envoyés par l'assemblée aux barricades. Mais, après la victoire, il dut se séparer des vainqueurs. Vaincre, puis tendre la main aux vaincus, telle est la loi de sa vie. On fit le contraire. Il y a bien vaincre et mal vaincre. L'insurrection de 1848 fut mal vaincue. Au lieu de pacifier, on envenima ; au lieu de relever on foudroya ; on acheva l'écrasement ; toute la violence soldatesque se déploya ; Cayenne, Lambessa, déportation sans jugement ; il s'indigna ; il prit fait et cause pour les accablés ; il éleva la voix pour toutes ces pauvres familles désespérées ; il repoussa cette fausse république de conseils de guerre et d'état de siège. Un jour, à l'assemblée, le représentant Lagrange, homme vaillant, l'aborda et lui dit : « Avec qui êtes-vous ici ? il répondit : Avec la liberté. — Et que faites-vous ? reprit Lagrange ; il répondit : J'attends. »

Après juin 1848, il attendait ; mais, après juin 1849, il n'attendit plus.

L'éclair qui jaillit des événements lui entra dans l'esprit. Ce genre d'éclair, une fois qu'il a brillé, ne s'efface pas. Un éclair qui reste, c'est là la lumière du vrai dans la conscience.

En 1849, cette clarté définitive se fit en lui.

Quand il vit Rome terrassée au nom de la France, quand il vit la majorité, jusqu'alors hypocrite, jeter tout à coup le masque par la bouche duquel, le 4 mai 1848, elle avait dix-sept fois crié : Vive la république ! quand il vit, après le 13 juin, le triomphe de toutes les coalitions ennemies du progrès, quand il vit cette joie cynique, il fut triste, il comprit, et, au moment où toutes les mains des vainqueurs se tendaient vers lui pour l'attirer dans leurs rangs, il sentit dans le fond de son âme qu'il était un vaincu. Une morte était à terre, on criait : c'est la république ! il alla à cette morte, et reconnut que c'était la liberté. Alors il se pencha vers ce cadavre, et il l'épousa. Il vit devant lui la chute, la défaite, la ruine, l'affront, la proscription, et il dit : C'est bien.

Tout de suite, le 15 juin, il monta à la tribune, et il protesta. A partir de ce jour, la jonction fut faite dans son âme entre la république et la liberté. A partir de ce jour, sans trêve, sans relâche, presque sans reprise d'haleine, opiniâtrément, pied à pied, il lutta pour ces deux grandes calomniées. Enfin, le 2 décembre 1851, ce qu'il attendait, il l'eut ; vingt ans d'exil.

Telle est l'histoire de ce qu'on a appelé son apostasie.

VII

1849. Grande date pour lui.

Alors commencèrent les luttes tragiques.

Il y eut de mémorables orages ; l'avenir attaquait, le passé résistait.

A cette étrange époque le passé était tout-puissant. Il était omnipotent, ce qui ne l'empêchait pas d'être mort. Effrayant fantôme combattant.

Toutes les questions se présentèrent ; indépendance nationale, liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de parole, liberté de tribune et de presse, question du mariage dans la femme, question de l'éducation dans l'enfant, droit au travail à propos du salaire, droit à la patrie à propos de la déportation, droit à la vie à propos de la réforme du code, pénalité décroissante par l'éducation croissante, séparation de l'église et de l'état, la propriété des monuments, églises, musées, palais dits royaux, rendue à la nation, la magistrature restreinte, le jury augmenté, l'armée européenne licenciée par la fédération continentale, l'impôt de l'argent diminué, l'impôt du sang aboli, les soldats retirés au champ de bataille et restitués au sillon comme travailleurs, les douanes supprimées, les frontières effacées, les isthmes coupés, toutes les ligatures disparues, aucune entrave à aucun progrès, les idées circulant dans la civilisation comme le sang dans l'homme. Tout cela fut

débatu, proposé, imposé parfois. On trouvera ces luttes dans ce livre.

L'homme qui esquisse en ce moment sa vie parlementaire, entendant un jour les membres de la droite exagérer le droit du père, leur jeta ce mot inattendu : *le droit de l'enfant*. Un autre jour, sans cesse préoccupé du peuple et du pauvre, il les stupéfia par cette affirmation : *On peut détruire la misère*.

C'est une vie violente que celle des orateurs. Dans les assemblées ivres de leur triomphe et de leur pouvoir, les minorités étant les trouble-fêtes sont les souffre-douleurs. C'est dur de rouler cet inexorable rocher de Sisyphe, le droit ; on le monte, il retombe. C'est là l'effort des minorités.

La beauté du devoir s'impose ; une fois qu'on l'a comprise, on lui obéit, plus d'hésitation ; le sombre charme du dévouement attire les consciences, et l'on accepte les épreuves avec une joie sévère. L'approche de la lumière a cela de terrible qu'elle devient flamme. Elle éclaire d'abord, réchauffe ensuite, et dévore enfin. N'importe, on s'y précipite. On s'y ajoute. On augmente cette clarté du rayonnement de son propre sacrifice ; brûler, c'est briller ; quiconque souffre pour la vérité la démontre.

Huer avant de proscrire, c'est le procédé ordinaire des majorités furieuses ; elles préludent à la persécution matérielle par la persécution morale, l'imprécation commence ce que l'ostracisme achèvera ; elles parent la victime pour l'immolation avec toute la rhétorique de l'injure ; et elles l'outragent, c'est leur façon de la couronner.

Celui qui parle ici traversa ces diverses façons d'agir,

et n'eut qu'un mérite, le dédain. Il fit son devoir, et, ayant pour salaire l'affront, il s'en contenta.

Ce qu'étaient ces affronts, on le verra en lisant ce recueil de vérités insultées.

En veut-on quelques exemples ?

Un jour, le 17 juillet 1851, il dénonça à la tribune la conspiration de Louis Bonaparte, et déclara que le président voulait se faire empereur. Une voix lui cria :

— Vous êtes un infâme calomniateur !

Cette voix a depuis prêté serment à l'empire moyennant trente mille francs par an.

Une autre fois, comme il combattait la féroce loi de déportation, une voix lui jeta cette interruption :

— Et dire que ce discours coûtera vingt-cinq francs à la France !

Cet interrupteur-là aussi a été sénateur de l'empire.

Une autre fois, on ne sait qui, sénateur également plus tard, l'apostrophait ainsi :

— Vous êtes l'adorateur du soleil levant !

Du soleil levant de l'exil, oui.

Le jour où il dit à la tribune ce mot que personne encore n'y avait prononcé : *les États-Unis d'Europe*, M. Molé fut remarquable. Il leva les yeux au ciel, se dressa debout, traversa toute la salle, fit signe aux membres de la majorité de le suivre, et sortit. On ne le suivit pas, il rentra. Indigné.

Parfois les huées et les éclats de rire duraient un quart d'heure. L'orateur qui parle ici en profitait pour se recueillir,

Pendant l'insulte, il s'adossait au mur de la tribune et méditait.

Ce même 17 juillet 1851 fut le jour où il prononça le mot : « Napoléon le Petit ». Sur ce mot, la fureur de la majorité fut telle et éclata en de si menaçantes rumeurs, que cela s'entendait du dehors et qu'il y avait foule sur le pont de la Concorde pour écouter ce bruit d'orage.

Ce jour-là, il monta à la tribune, croyant y rester vingt minutes, il y resta trois heures.

Pour avoir entrevu et annoncé le coup d'état, tout le futur sénat du futur empire le déclara « calomniateur ». Il eut contre lui tout le parti de l'ordre et toutes les nuances conservatrices, depuis M. de Falloux, catholique, jusqu'à M. Vieillard, athée.

Être un contre tous, cela est quelquefois laborieux.

Il ripostait dans l'occasion, tâchant de rendre coup pour coup.

Une fois, à propos d'une loi d'éducation cléricale cachant l'asservissement des études sous cette rubrique, *liberté de l'enseignement*, il lui arriva de parler du moyen âge, de l'inquisition, de Savonarole, de Giordano Bruno, et de Campanella appliqué vingt-sept fois à la torture pour ses opinions philosophiques, les hommes de la droite lui crièrent :

— A la question!

Il les regarda fixement et leur dit :

— Vous voudriez bien m'y mettre.

Cela les fit taire.

Un autre jour, je répliquais à je ne sais quelle attaque d'un Montalembert quelconque, la droite entière s'associa à l'attaque, qui était, cela va sans dire, un mensonge, quel mensonge? je l'ai oublié, on trouvera cela dans ce livre; les

cinq cents myopes de la majorité s'ajoutèrent à leur orateur, lequel n'était pas du reste sans quelque valeur, et avait l'espèce de talent possible à une âme médiocre ; on me donna l'assaut à la tribune, et j'y fus quelque temps comme aboyé par toutes les vociférations folles et pardonnables de la colère inconsciente ; c'était un vacarme de meute ; j'écoutais ce tumulte avec indulgence, attendant que le bruit cessât pour continuer ce que j'avais à dire ; subitement, il y eut un mouvement au banc des ministres ; c'était le duc de Montebello, ministre de la marine, qui se levait ; le duc quitta sa place, écarta frénétiquement les huissiers, s'avança vers moi et me jeta une phrase qu'il comprenait peut-être et qui avait évidemment la volonté d'être hostile ; c'était quelque chose comme : *Vous êtes un empoisonneur public !* Ainsi caractérisé à bout portant et effleuré par cette intention de meurtrissure, je fis un signe de la main, les clameurs s'interrompirent, on est furieux mais curieux, on se tut, et, dans ce silence d'attente, de ma voix la plus polie, je dis :

— Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à recevoir le coup de pied de...

Le silence redoubla et j'ajoutai :

— ... monsieur de Montebello.

Et la tempête s'acheva par un rire qui, cette fois, ne fut pas contre moi.

Ces choses-là ne sont pas toujours au *Moniteur*.

Habituellement la droite avait beaucoup de verve.

— Vous ne parlez pas français ! — Portez cela à la Porte-Saint-Martin ! — Imposteur ! — Corrupteur ! — Apostat ! — Renégat ! — Buveur de sang ! — Bête féroce ! — Poète !

Tel était le crescendo.

Injure, ironie, sarcasme, et çà et là la calomnie. S'en fâcher, pourquoi! Washington, traité par la presse hostile d'*escroc* et de *filou* (pick-pocket), en rit dans ses lettres. Un jour, un célèbre ministre anglais, éclaboussé à la tribune de la même façon, donna une chiquenaude à sa manche, et dit : *Cela se brosse*. Il avait raison. Les haines, les noirceurs, les mensonges, boue aujourd'hui, poussière demain.

Ne répondons pas à la colère par la colère.

Ne soyons pas sévères pour des cécités.

« Ils ne savent ce qu'ils font », a dit quelqu'un sur le Calvaire. « Ils ne savent ce qu'ils disent », n'est pas moins mélancolique ni moins vrai. Le crieur ignore son cri. L'insulteur est-il responsable de l'insulte? A peine.

Pour être responsable il faut être intelligent.

Les chefs comprenaient jusqu'à un certain point les actions qu'ils commettaient; les autres, non. La main est responsable, la fronde l'est peu, la pierre ne l'est pas.

Fureurs, injustices, calomnies, soit.

Oublions ces brouhaha.

VIII

Et puis, car il faut tout dire, c'est si bon la bonne foi, dans les collisions d'assemblée rappelées ici, l'orateur n'a-t-il rien à se reprocher? Ne lui est-il jamais arrivé de se laisser conduire par le mouvement de la parole au delà de sa pen-

sée? Avouons-le, c'est dans la parole qu'il y a du hasard. On ne sait quel trépied est mêlé à la tribune, ce lieu sonore est un lieu mystérieux, on y sent l'effluve inconnu, le vaste esprit de tout un peuple vous enveloppe et s'infiltré dans votre esprit, la colère des irrités vous gagne, l'injustice des injustes vous pénètre, vous sentez monter en vous la grande indignation sombre, la parole va et vient de la conviction fixe et sereine à la révolte plus ou moins mesurée contre l'incident inattendu. De là des oscillations redoutables. On se laisse entraîner, ce qui est un danger, et emporter, ce qui est un tort. On fait des fautes de tribune. L'orateur qui se confesse ici n'y a point échappé.

En dehors des discours purement de réplique et de combat, tous les discours de tribune qu'on trouvera dans ce livre ont été ce qu'on appelle improvisés. Expliquons-nous sur l'improvisation. L'improvisation, dans les graves questions politiques, implique la préméditation, *provisam rem*, dit Horace. La préméditation fait que, lorsqu'on parle, les mots ne viennent pas malgré eux; la longue incubation de l'idée facilite l'éclosion immédiate de l'expression. L'improvisation n'est pas autre chose que l'ouverture subite et à volonté de ce réservoir, le cerveau, mais il faut que le réservoir soit plein. De la plénitude de la pensée résulte l'abondance de la parole. Au fond, ce que vous improvisez semble nouveau à l'auditoire, mais est ancien chez vous. Celui-là parle bien qui dépense la méditation d'un jour, d'une semaine, d'un mois, de toute sa vie parfois, en une parole d'une heure. Les mots arrivent aisément surtout à l'orateur qui est écrivain, qui a l'habitude de leur commander et

d'être servi par eux, et qui, lorsqu'il les sonne, les fait venir. L'improvisation, c'est la veine piquée, l'idée jaillit. Mais cette facilité même est un péril. Toute rapidité est dangereuse. Vous avez chance et vous courez risque de mettre la main sur l'exagération et de la lancer à vos ennemis. Le premier mot venu est quelquefois un projectile. De là l'excellence des discours écrits.

Les assemblées y reviendront peut-être.

Est-ce qu'on peut être orateur avec un discours écrit? On a fait cette question. Elle est étrange. Tous les discours de Démosthène et de Cicéron sont des discours écrits. *Ce discours sent l'huile*, disait le zoïle quelconque de Démosthène. Royer-Collard, ce pédant charmant, ce grand esprit étroit, était un orateur; il n'a prononcé que des discours écrits; il arrivait, et posait son cahier sur la tribune. Les trois quarts des harangues de Mirabeau sont des harangues écrites, qui parfois même, et nous le blâmons de ceci, ne sont pas de Mirabeau; il débitait à la tribune, comme de lui, tel discours qui était de Talleyrand, tel discours qui était de Malouet, tel discours qui était de je ne sais plus quel suisse dont le nom nous échappe. Danton écrivait souvent ses discours; on en a retrouvé des pages, toutes de sa main, dans son logis de la cour du Commerce. Quant à Robespierre, sur dix harangues, neuf sont écrites. Dans les nuits qui précédaient son apparition à la tribune, il écrivait ce qu'il devait dire, lentement, correctement, sur sa petite table de sapin, avec un Racine ouvert sous les yeux.

L'improvisation a un avantage, elle saisit l'auditoire; elle saisit aussi l'orateur, c'est là son inconvénient. Elle le

pousse à ces excès de polémique oratoire qui sont comme le pugilat de la tribune. Celui qui parle ici, réserve faite de la méditation préalable, n'a prononcé dans les assemblées que des discours improvisés. De là des violences de paroles, de là des fautes. Il s'en accuse.

IX

Ces hommes des anciennes majorités ont fait tout le mal qu'ils ont pu. Voulaien-ils faire le mal? Non; ils trompaient, mais ils se trompaient, c'est là leur circonstance atténuante. Ils croyaient avoir la vérité, et ils mentaient au service de la vérité. Leur pitié pour la société était impitoyable pour le peuple. De là tant de lois et tant d'actes aveuglément féroces. Ces hommes, plutôt cohue que sénat, assez innocents au fond, criaient pêle-mêle sur leurs bancs, ayant des ressorts qui les faisaient mouvoir, huant ou applaudissant selon le fil tiré, proscrivant au besoin, pantins pouvant mordre. Ils avaient pour chefs les meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire les pires. Celui-ci, ancien libéral rallié aux servitudes, demandait qu'il n'y eût plus qu'un seul journal, *le Moniteur*, ce qui faisait dire à son voisin l'évêque Parisis : *Et encore!* Cet autre, pesamment léger, académicien de l'espèce qui parle bien et écrit mal. Cet autre, habit noir, cravate blanche, cordon rouge, gros souliers, président, procureur, tout ce qu'on veut, qui eût pu être Cicéron s'il n'avait été Guy-Patin, jadis avocat spirituel, le dernier des

lâches. Cet autre, homme de simarre et grand juge de l'empire à trente ans, remarquable maintenant par son chapeau gris et son pantalon de nankin, sénile dans sa jeunesse, juvénile dans sa vieillesse, ayant commencé comme Lamignon et finissant comme Brummel. Cet autre, ancien héros déformé, interrupteur injurieux, vaillant soldat devenu clérical trembleur, général devant Abd-el-Kader, caporal derrière Nonotte et Patouillet, se donnant, lui si brave, la peine d'être bravache, et ridicule par où il eût dû être admiré, ayant réussi à faire de sa très réelle renommée militaire un épouvantail postiche, lion qui coupe sa crinière et s'en fait une perruque. Cet autre, faux orateur, ne sachant que lapider avec des grossièretés, et n'ayant de ce qui était dans la bouche de Démosthène que les cailloux. Celui-ci, déjà nommé, d'où était sortie l'odieuse parole *Expédition de Rome à l'intérieur*, vanité du premier ordre, parlant du nez par élégance, jargonnant, le lorgnon à l'œil, une petite éloquence impertinente, homme de bonne compagnie un peu poissard, mêlant la halle à l'hôtel de Rambouillet, jésuite longtemps échappé dans la démagogie, abhorrant le czar en Pologne et voulant le knout à Paris, poussant le peuple à l'Église et à l'abattoir, berger de l'espèce bourreau. Cet autre, insulteur aussi, et non moins zélé serviteur de Rome, intrigant du bon Dieu, chef paisible des choses souterraines, figure sinistre et douce avec le sourire de la rage. Cet autre... — Mais je m'arrête. A quoi bon ce dénombrement? *Et cætera*, dit l'histoire. Tous ces masques sont déjà des inconnus. Laissons tranquille l'oubli reprenant ce qui est à lui. Laissons la nuit tomber

sur les hommes de nuit. Le vent du soir emporte de l'ombre, laissons-le faire. En quoi cela nous regarde-t-il, un effacement de silhouette à l'horizon?

Passons.

Oui, soyons indulgents. S'il y a eu pour plusieurs d'entre nous quelque labeur et quelque épreuve, une tempête plus ou moins longue, quelques jets d'écume sur l'écueil, un peu de ruine, un peu d'exil, qu'importe si la fin est bonne pour toi, France, pour toi, peuple! qu'importe l'augmentation de souffrance de quelques-uns s'il y a diminution de souffrance pour tous! La proscription est dure, la calomnie est noire, la vie loin de la patrie est une insomnie lugubre, mais qu'importe si l'humanité grandit et se délivre! qu'importe nos douleurs si les questions avancent, si les problèmes se simplifient, si les solutions mûrissent, si à travers la claire-voie des impostures et des illusions on aperçoit de plus en plus distinctement la vérité! qu'importe dix-neuf ans de froide bise à l'étranger, qu'importe l'absence mal reçue au retour, si devant l'ennemi Paris charmant devient Paris sublime, si la majesté de la grande nation s'accroît par le malheur, si la France mutilée laisse couler par ses plaies de la vie pour le monde entier! qu'importe si les ongles repoussent à cette mutilée, et si l'heure de la restitution arrive! qu'importe si, dans un prochain avenir, déjà distinct et visible, chaque nationalité reprend sa figure naturelle, la Russie jusqu'à l'Inde, l'Allemagne jusqu'au Danube, l'Italie jusqu'aux Alpes, la France jusqu'au Rhin, l'Espagne ayant Gibraltar, et Cuba ayant Cuba; rectifications nécessaires à l'immense amitié future des nations! C'est tout cela que nous avons voulu. Nous l'aurons.

Il y a des saisons sociales, il y a pour la civilisation des traversées climatériques, qu'importe notre fatigue dans l'ouragan ! et qu'est-ce que cela fait que nous ayons été malheureux si c'est pour le bien, si décidément le genre humain passe de son décembre à son avril, si l'hiver des despotismes et des guerres est fini, s'il ne nous neige plus de superstitions et de préjugés sur la tête, et si, après toutes les nuées évanouies, féodalités, monarchies, empires, tyrannies, batailles et carnages, nous voyons enfin poindre à l'horizon rose cet éblouissant floréal des peuples, la paix universelle !

X

Dans tout ce que nous disons ici, nous n'avons qu'une prétention, affirmer l'avenir dans la mesure du possible.

Prévoir ressemble quelquefois à errer ; le vrai trop lointain fait sourire.

Dire qu'un œuf a des ailes, cela semble absurde et cela est pourtant véritable.

L'effort du penseur, c'est de méditer utilement.

Il y a la méditation perdue qui est rêverie, et la méditation féconde qui est incubation. Le vrai penseur couve.

C'est de cette incubation que sortent, à des heures voulues, les diverses formes du progrès destinées à s'envoler dans le grand possible humain, dans la réalité, dans la vie.

Arrivera-t-on à l'extrémité du progrès ?

Non.

Il ne faut pas rendre la mort inutile. L'homme ne sera complet qu'après la vie.

Approcher toujours, n'arriver jamais; telle est la loi. La civilisation est une asymptote.

Toutes les formes du progrès sont la Révolution.

La Révolution, c'est là ce que nous faisons, c'est là ce que nous pensons, c'est là ce que nous parlons, c'est là ce que nous avons dans la bouche, dans la poitrine, dans l'âme.

La Révolution, c'est la respiration nouvelle de l'humanité.

La Révolution, c'est hier, c'est aujourd'hui, et c'est demain.

De là, disons-le, la nécessité et l'impossibilité d'en faire l'histoire.

Pourquoi?

Parce qu'il est indispensable de raconter hier et parce qu'il est impossible de raconter demain.

On ne peut que le déduire et le préparer. C'est ce que nous tâchons de faire.

Insistons, cela n'est jamais inutile, sur cette immensité de la Révolution.

XI

La Révolution tente tous les puissants esprits, et c'est à qui s'en approchera, les uns, comme Lamartine, pour la peindre, les autres, comme Michelet, pour l'expliquer, les autres, comme Quinet, pour la juger, les autres, comme Louis Blanc, pour la féconder.

Aucun fait humain n'a eu de plus magnifiques narrateurs, et pourtant cette histoire sera toujours offerte aux historiens comme à faire.

Pourquoi? Parce que toutes les histoires sont l'histoire du passé, et que, répétons-le, l'histoire de la Révolution est l'histoire de l'avenir. La Révolution a conquis en avant, elle a découvert et annoncé le grand Chanaan de l'humanité, il y a dans ce qu'elle nous a apporté encore plus de terre promise que de terrain gagné, et à mesure qu'une de ces conquêtes faites d'avance entrera dans le domaine humain, à mesure qu'une de ces promesses se réalisera, un nouvel aspect de la Révolution se révélera, et son histoire sera renouvelée. Les histoires actuelles n'en seront pas moins définitives, chacune à son point de vue, les historiens contemporains domineront même l'historien futur, comme Moïse domine Cuvier, mais leurs travaux se mettront en perspective et feront partie de l'ensemble complet. Quand cet ensemble sera-t-il complet? Quand le phénomène sera terminé, c'est-à-dire quand la révolution de France sera devenue, comme nous l'avons indiqué dans les premières pages de cet écrit, d'abord révolution d'Europe, puis révolution de l'homme; quand l'utopie se sera consolidée en progrès, quand l'ébauche aura abouti au chef-d'œuvre; quand, à la coalition fratricide des rois aura succédé la fédération fraternelle des peuples, et à la guerre contre tous, la paix pour tous. Impossible, à moins d'y ajouter le rêve, de compléter dès aujourd'hui ce qui ne se complétera que demain, et d'achever l'histoire d'un fait inachevé, surtout quand ce fait contient une telle végétation d'évène-

ments futurs. Entre l'histoire et l'historien la disproportion est trop grande.

Rien de plus colossal. Le total échappe. Regardez ce qui est déjà derrière nous. La Terreur est un cratère, la Convention est un sommet. Tout l'avenir est en fermentation dans ces profondeurs. Le peintre est effaré par l'inattendu des escarpements. Les lignes trop vastes dépassent l'horizon. Le regard humain a des limites, le procédé divin n'en a pas. Dans ce tableau à faire vous vous borneriez à un seul personnage, prenez qui vous voudrez, que vous y sentiriez l'infini. D'autres horizons sont moins démesurés. Ainsi, par exemple, à un moment donné de l'histoire, il y a d'un côté Tibère et de l'autre Jésus. Mais le jour où Tibère et Jésus font leur jonction dans un homme et s'amalgament dans un être formidable ensanglantant la terre et sauvant le monde, l'historien romain lui-même aurait un frisson, et Robespierre déconcerterait Tacite. Par moments on craint de finir par être forcé d'admettre une sorte de loi morale mixte qui semble se dégager de tout cet inconnu. Aucune des dimensions du phénomène ne s'ajuste à la nôtre. La hauteur est inouïe et se dérobe à l'observation. Si grand que soit l'historien, cette énormité le déborde. La Révolution française racontée par un homme, c'est un volcan expliqué par une fourmi.

XII

Que conclure? Une seule chose. En présence de cet ouragan énorme, pas encore fini, entr'aidons-nous les uns les autres.

Nous ne sommes pas assez hors de danger pour ne point nous tendre la main.

O mes frères, réconcilions-nous.

Prenons la route immense de l'apaisement. On s'est assez haï. Trêve. Oui, tendons-nous tous la main. Que les grands aient pitié des petits, et que les petits fassent grâce aux grands. Quand donc comprendra-t-on que nous sommes sur le même navire, et que le naufrage est indivisible? Cette mer qui nous menace est assez grande pour tous, il y a de l'abîme pour vous comme pour moi. Je l'ai dit déjà ailleurs, et je le répète. Sauver les autres, c'est se sauver soi-même. La solidarité est terrible, mais la fraternité est douce. L'une engendre l'autre. O mes frères, soyons frères!

Voulons-nous terminer notre malheur? renouçons à notre colère. Réconcilions-nous. Vous verrez comme ce sourire sera beau.

Envoyons aux exils lointains la flotte lumineuse du retour, restituons les maris aux femmes, les travailleurs aux ateliers, les familles aux foyers, restituons-nous à nous-mêmes ceux qui ont été nos ennemis. Est-ce qu'il n'est pas enfin temps de s'aimer? Voulez-vous qu'on ne recommence pas? finissez. Finir, c'est absoudre. En sévissant, on perpétue. Qui tue

son ennemi fait vivre la haine. Il n'y a qu'une façon d'achever les vaincus, leur pardonner. Les guerres civiles s'ouvrent par toutes les portes et se ferment par une seule, la clémence. La plus efficace des répressions, c'est l'amnistie. O femmes qui pleurez, je voudrais vous rendre vos enfants.

Ah! je songe aux exilés. J'ai par moments le cœur serré. Je songe au mal du pays. J'en ai eu ma part peut-être. Sait-on de quelle nuit tombante se compose la nostalgie? Je me figure la sombre âme d'un pauvre enfant de vingt ans qui sait à peine ce que la société lui veut, qui subit pour on ne sait quoi, pour un article de journal, pour une page fiévreuse écrite dans la folie, ce supplice démesuré, l'exil éternel, et qui, après une journée de baigne, le crépuscule venu, s'assied sur la falaise sévère, accablé sous l'énormité de la guerre civile et sous la sérénité des étoiles! Chose horrible, le soir et l'océan à cinq mille lieues de sa mère!

Ah! pardonnons!

Ce cri de nos âmes n'est pas seulement tendre, il est raisonnable. La douceur n'est pas seulement la douceur, elle est l'habileté. Pourquoi condamner l'avenir au grossissement des vengeances gonflées de pleurs et à la sinistre répercussion des rancunes! Allez dans les bois, écoutez les échos, et songez aux représailles; cette voix obscure et lointaine qui vous répond, c'est votre haine qui revient contre vous. Prenez garde, l'avenir est bon débiteur, et votre colère, il vous la rendra. Regardez les berceaux, ne leur noircissez pas la vie qui les attend. Si nous n'avons pas pitié des enfants des autres, ayons pitié de nos enfants. Apaisement! apaisement! Hélas! nous écouterait-on?

N'importe, persistons, nous qui voulons qu'on promette et non qu'on menace, nous qui voulons qu'on guérisse et non qu'on mutile, nous qui voulons qu'on vive et non qu'on meure. Les grandes lois d'en haut sont avec nous. Il y a un profond parallélisme entre la lumière qui nous vient du soleil et la clémence qui nous vient de Dieu. Il y aura une heure de pleine fraternité, comme il y a une heure de plein midi. Ne perds pas courage, ô pitié! Quant à moi, je ne me lasserai pas, et ce que j'ai écrit dans tous mes livres, ce que j'ai attesté par tous mes actes, ce que j'ai dit à tous les auditoires, à la tribune des pairs comme dans le cimetière des proscrits, à l'assemblée nationale de France comme à la fenêtre lapidée de la place des Barricades de Bruxelles, je l'attesterai, je l'écrirai, et je le dirai sans cesse : il faut s'aimer, s'aimer, s'aimer! Les heureux doivent avoir pour malheur les malheureux. L'égoïsme social est un commencement de sépulcre. Voulons-nous vivre, mêlons nos cœurs, et soyons l'immense genre humain. Marchons en avant, remorquons en arrière. La prospérité matérielle n'est pas la félicité morale, l'étourdissement n'est pas la guérison, l'oubli n'est pas le paiement. Aidons, protégeons, secourons, avouons la faute publique et réparons-la. Tout ce qui souffre accuse, tout ce qui pleure dans l'individu saigne dans la société, personne n'est tout seul, toutes les fibres vivantes tressaillent ensemble et se confondent, les petits doivent être sacrés aux grands, et c'est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts. J'ai dit.

AVANT L'EXIL

1844-1851

INSTITUT — CHAMBRE DES PAIRS

RÉUNIONS ÉLECTORALES — ENTERREMENTS — COUR D'ASSISES

CONSEILS DE GUERRE — CONGRÈS DE LA PAIX

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LE DEUX DÉCEMBRE 1851

ACADÉMIE FRANÇAISE

1841-1844



A.F. Garçonnet inv.

X. Le Sueur, sc.

DISCOURS DE RÉCEPTION

2 JUIN 1841 *

Messieurs,

Au commencement de ce siècle, la France était pour les nations un magnifique spectacle. Un homme la remplissait alors et la faisait si grande qu'elle remplissait l'Europe. Cet homme, sorti de l'ombre, fils d'un pauvre gentilhomme corse, produit de deux républiques, par sa famille de la république de Florence, par lui-même de la république

* M. Victor Hugo fut nommé membre de l'académie française par 18 voix contre 16, le 7 janvier 1841. Il prit séance le 2 juin.

française, était arrivé en peu d'années à la plus haute royauté qui jamais peut-être ait étonné l'histoire. Il était prince par le génie, par la destinée et par les actions. Tout en lui indiquait le possesseur légitime d'un pouvoir providentiel. Il avait eu pour lui les trois conditions suprêmes, l'événement, l'acclamation et la consécration. Une révolution l'avait enfanté, un peuple l'avait choisi, un pape l'avait couronné. Des rois et des généraux, marqués eux-mêmes par la fatalité, avaient reconnu en lui, avec l'instinct que leur donnait leur sombre et mystérieux avenir, l'élu du destin. Il était l'homme auquel Alexandre de Russie, qui devait périr à Taganrog, avait dit : *Vous êtes prédestiné du ciel*; auquel Kléber, qui devait mourir en Égypte, avait dit : *Vous êtes grand comme le monde*; auquel Desaix, tombé à Marengo, avait dit : *Je suis le soldat et vous êtes le général*; auquel Valhubert, expirant à Austerlitz, avait dit : *Je vais mourir, mais vous allez régner*. Sa renommée militaire était immense, ses conquêtes étaient colossales.

Chaque année il reculait les frontières de son empire au delà même des limites majestueuses et nécessaires que Dieu a données à la France. Il avait effacé les Alpes comme Charlemagne, et les Pyrénées comme Louis XIV; il avait passé le Rhin comme César, et il avait failli franchir la Manche comme Guillaume le Conquérant. Sous cet homme, la France avait cent trente départements; d'un côté elle touchait aux bouches de l'Elbe, de l'autre elle atteignait le Tibre. Il était le souverain de quarante-quatre millions de français et le protecteur de cent millions d'européens. Dans la composition hardie de ses frontières, il avait employé

comme matériaux deux grands-duchés souverains, la Savoie et la Toscane, et cinq anciennes républiques, Gênes, les États romains, les États vénitiens, le Valais et les Provinces-Unies. Il avait construit son état au centre de l'Europe comme une citadelle, lui donnant pour bastions et pour ouvrages avancés dix monarchies qu'il avait fait entrer à la fois dans son empire et dans sa famille. De tous les enfants, ses cousins et ses frères, qui avaient joué avec lui dans la petite cour de la maison natale d'Ajaccio, il avait fait des têtes couronnées. Il avait marié son fils adoptif à une princesse de Bavière et son plus jeune frère à une princesse de Wurtemberg. Quant à lui, après avoir ôté à l'Autriche l'empire d'Allemagne qu'il s'était à peu près arrogé sous le nom de Confédération du Rhin, après lui avoir pris le Tyrol pour l'ajouter à la Bavière et l'Illyrie pour la réunir à la France, il avait daigné épouser une archiduchesse. Tout dans cet homme était démesuré et splendide. Il était au-dessus de l'Europe comme une vision extraordinaire. Une fois on le vit au milieu de quatorze personnes souveraines, sacrées et couronnées, assis entre le César et le czar sur un fauteuil plus élevé que le leur. Un jour il donna à Talma le spectacle d'un parterre de rois. N'étant encore qu'à l'aube de sa puissance, il lui avait pris fantaisie de toucher au nom de Bourbon dans un coin de l'Italie et de l'agrandir à sa manière; de Louis, duc de Parme, il avait fait un roi d'Étrurie. A la même époque, il avait profité d'une trêve, puissamment imposée par son influence et par ses armes, pour faire quitter aux rois de la Grande-Bretagne ce titre de *rois de France* qu'ils avaient usurpé quatre cents

ans, et qu'ils n'ont pas osé reprendre depuis, tant il leur fut alors bien arraché. La révolution avait effacé les fleurs de lys de l'écusson de France; lui aussi, il les avait effacées, mais du blason d'Angleterre; trouvant ainsi moyen de leur faire honneur de la même manière dont on leur avait fait affront. Par décret impérial il divisait la Prusse en quatre départements, il mettait les Iles Britanniques en état de blocus, il déclarait Amsterdam troisième ville de l'empire, — Rome n'était que la seconde, — ou bien il affirmait au monde que la maison de Bragance avait cessé de régner. Quand il passait le Rhin, les électeurs d'Allemagne, ces hommes qui avaient fait des empereurs, venaient au-devant de lui jusqu'à leurs frontières dans l'espérance qu'il les ferait peut-être rois. L'antique royaume de Gustave Wasa, manquant d'héritier et cherchant un maître, lui demandait pour prince un de ses maréchaux. Le successeur de Charles-Quint, l'arrière-petit-fils de Louis XIV, le roi des Espagnes et des Indes, lui demandait pour femme une de ses sœurs. Il était compris, grondé et adoré de ses soldats, vieux grenadiers familiers avec leur empereur et avec la mort. Le lendemain des batailles, il avait avec eux de ces grands dialogues qui commentent superbement les grandes actions et qui transforment l'histoire en épopée. Il entrait dans sa puissance comme dans sa majesté quelque chose de simple, de brusque et de formidable. Il n'avait pas, comme les empereurs d'Orient, le doge de Venise pour grand échanson, ou, comme les empereurs d'Allemagne, le duc de Bavière pour grand écuyer; mais il lui arrivait parfois de mettre aux arrêts le roi qui commandait sa cavalerie. Entre deux

guerres, il creusait des canaux, il perçait des routes, il dotait des théâtres, il enrichissait des académies, il provoquait des découvertes, il fondait des monuments grandioses, ou bien il rédigeait des codes dans un salon des Tuileries, et il querellait ses conseillers d'état jusqu'à ce qu'il eût réussi à substituer, dans quelque texte de loi, aux routines de la procédure, la raison suprême et naïve du génie. Enfin, dernier trait qui complète à mon sens la configuration singulière de cette grande gloire, il était entré si avant dans l'histoire par ses actions qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon prédécesseur l'empereur Charlemagne*; et il s'était par ses alliances tellement mêlé à la monarchie, qu'il pouvait dire et qu'il disait : *Mon oncle le roi Louis XVI*.

Cet homme était prodigieux. Sa fortune, messieurs, avait tout surmonté. Comme je viens de vous le rappeler, les plus illustres princes sollicitaient son amitié, les plus anciennes races royales cherchaient son alliance, les plus vieux gentilshommes briguaient son service. Il n'y avait pas une tête, si haute ou si fière qu'elle fût, qui ne saluât ce front sur lequel la main de Dieu, presque visible, avait posé deux couronnes, l'une qui est faite d'or et qu'on appelle la royauté, l'autre qui est faite de lumière et qu'on appelle le génie. Tout dans le continent s'inclinait devant Napoléon, tout, — excepté six poètes, messieurs, — permettez-moi de le dire et d'en être fier dans cette enceinte, — excepté six penseurs restés seuls debout dans l'univers agenouillé; et ces noms glorieux, j'ai hâte de les prononcer devant vous, les voici : DUCIS, DELILLE, M^{me} DE STAËL, BENJAMIN CONSTANT, CHATEAUBRIAND, LEMERCIER.

Que signifiait cette résistance? Au milieu de cette France qui avait la victoire, la force, la puissance, l'empire, la domination, la splendeur; au milieu de cette Europe émerveillée et vaincue qui, devenue presque française, participait elle-même du rayonnement de la France, que représentaient ces six esprits révoltés contre un génie, ces six renommées indignées contre la gloire, ces six poètes irrités contre un héros? Messieurs, ils représentaient en Europe la seule chose qui manquât alors à l'Europe, l'indépendance; ils représentaient en France la seule chose qui manquât alors à la France, la liberté.

A Dieu ne plaise que je prétende jeter ici le blâme sur les esprits moins sévères qui entouraient alors le maître du monde de leurs acclamations! Cet homme, après avoir été l'étoile d'une nation, en était devenu le soleil. On pouvait sans crime se laisser éblouir. Il était plus malaisé peut-être qu'on ne pense, pour l'individu que Napoléon voulait gagner, de défendre sa frontière contre cet envahisseur irrésistible qui savait le grand art de subjuguier un peuple et qui savait aussi le grand art de séduire un homme. Que suis-je, d'ailleurs, messieurs, pour m'arroger ce droit de critique suprême? Quel est mon titre? N'ai-je pas bien plutôt besoin moi-même de bienveillance et d'indulgence à l'heure où j'entre dans cette compagnie, ému de toutes les émotions ensemble, fier des suffrages qui m'ont appelé, heureux des sympathies qui m'accueillent, troublé par cet auditoire si imposant et si charmant, triste de la grande perte que vous avez faite et dont il ne me sera pas donné de vous consoler, confus enfin d'être si peu de chose dans ce lieu vénérable

que remplissent à la fois de leur éclat serein et fraternel d'augustes morts et d'illustres vivants? Et puis, pour dire toute ma pensée, en aucun cas je ne reconnaîtrais aux générations nouvelles ce droit de blâme rigoureux envers nos anciens et nos aînés. Qui n'a pas combattu a-t-il le droit de juger? Nous devons nous souvenir que nous étions enfants alors, et que la vie était légère et insouciant pour nous lorsqu'elle était si grave et si laborieuse pour d'autres. Nous arrivons après nos pères; ils sont fatigués, soyons respectueux. Nous profitons à la fois des grandes idées qui ont lutté et des grandes choses qui ont prévalu. Soyons justes envers tous, envers ceux qui ont accepté l'empereur pour maître comme envers ceux qui l'ont accepté pour adversaire. Comprendons l'enthousiasme et honorons la résistance. L'un et l'autre ont été légitimes.

Pourtant, redisons-le, messieurs, la résistance n'était pas seulement légitime; elle était glorieuse.

Elle affligeait l'empereur. L'homme qui, comme il l'a dit plus tard à Sainte-Hélène, *eût fait Pascal sénateur et Corneille ministre*, cet homme-là, messieurs, avait trop de grandeur en lui-même pour ne pas comprendre la grandeur dans autrui. Un esprit vulgaire, appuyé sur la toute-puissance, eût dédaigné peut-être cette rébellion du talent; Napoléon s'en préoccupait. Il se savait trop historique pour ne point avoir souci de l'histoire; il se sentait trop poétique pour ne pas s'inquiéter des poètes. Il faut le reconnaître hautement, c'était un vrai prince que ce sous-lieutenant d'artillerie qui avait gagné sur la jeune république française la bataille du 18 Brumaire et sur les vieilles monarchies

européennes la bataille d'Austerlitz. C'était un victorieux, et, comme tous les victorieux, c'était un ami des lettres. Napoléon avait tous les goûts et tous les instincts du trône, autrement que Louis XIV sans doute, mais autant que lui. Il y avait du grand roi dans le grand empereur. Rallier la littérature à son sceptre, c'était une de ses premières ambitions. Il ne lui suffisait pas d'avoir muselé les passions populaires, il eût voulu soumettre Benjamin Constant; il ne lui suffisait pas d'avoir vaincu trente armées, il eût voulu vaincre Lemercier; il ne lui suffisait pas d'avoir conquis dix royaumes, il eût voulu conquérir Chateaubriand.

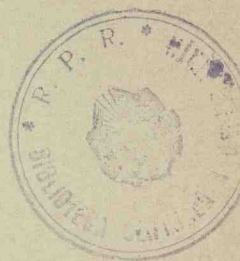
Ce n'est pas, messieurs, que tout en jugeant le premier consul ou l'empereur chacun sous l'influence de leurs sympathies particulières, ces hommes-là contestassent ce qu'il y avait de généreux, de rare et d'illustre dans Napoléon. Mais, selon eux, le politique ternissait le victorieux, le héros était doublé d'un tyran, le Scipion se compliquait d'un Cromwell; une moitié de sa vie faisait à l'autre moitié des répliques amères. Bonaparte avait fait porter aux drapeaux de son armée le deuil de Washington; mais il n'avait pas imité Washington. Il avait nommé La Tour d'Auvergne premier grenadier de la république; mais il avait aboli la république. Il avait donné le dôme des Invalides pour sépulcre au grand Turenne; mais il avait donné le fossé de Vincennes pour tombe au petit-fils du grand Condé.

Malgré leur fière et chaste attitude, l'empereur n'hésita devant aucune avance. Les ambassades, les dotations, les hauts grades de la légion d'honneur, le sénat, tout fut offert, disons-le à la gloire de l'empereur, et, disons-le

à la gloire de ces nobles réfractaires, tout fut refusé.

Après les caresses, je l'ajoute à regret, vinrent les persécutions. Aucun ne céda. Grâce à ces six talents, grâce à ces six caractères, sous ce règne qui supprima tant de libertés et qui humilia tant de couronnes, la dignité royale de la pensée libre fut maintenue.

Il n'y eut pas que cela, messieurs, il y eut aussi service rendu à l'humanité. Il n'y eut pas seulement résistance au despotisme, il y eut aussi résistance à la guerre. Et qu'on ne se méprenne pas ici sur le sens et sur la portée de mes paroles, je suis de ceux qui pensent que la guerre est souvent bonne. A ce point de vue supérieur d'où l'on voit toute l'histoire comme un seul groupe et toute la philosophie comme une seule idée, les batailles ne sont pas plus des plaies faites au genre humain que les sillons ne sont des plaies faites à la terre. Depuis cinq mille ans, toutes les moissons s'ébauchent par la charrue et toutes les civilisations par la guerre. Mais lorsque la guerre tend à dominer, lorsqu'elle devient l'état normal d'une nation, lorsqu'elle passe à l'état chronique, pour ainsi dire, quand il y a, par exemple, treize grandes guerres en quatorze ans, alors, messieurs, quelque magnifiques que soient les résultats ultérieurs, il vient un moment où l'humanité souffre. Le côté délicat des mœurs s'use et s'amointrit au frottement des idées brutales; le sabre devient le seul outil de la société; la force se forge un droit à elle; le rayonnement divin de la bonne foi, qui doit toujours éclairer la face des nations, s'éclipse à chaque instant dans l'ombre où s'élaborent les traités et les partages de royaumes; le commerce, l'industrie,



le développement radieux des intelligences, toute l'activité pacifique disparaît; la sociabilité humaine est en péril. Dans ces moments-là, messieurs, il sied qu'une imposante réclamation s'élève; il est moral que l'intelligence dise hardiment son fait à la force; il est bon qu'en présence même de leur victoire et de leur puissance, les penseurs fassent des remontrances aux héros, et que les poètes, ces civilisateurs sereins, patients et paisibles, protestent contre les conquérants, ces civilisateurs violents.

Parmi ces illustres protestants, il était un homme que Bonaparte avait aimé, et auquel il aurait pu dire, comme un autre dictateur à un autre républicain : *Tu quoque!* Cet homme, messieurs, c'était M. Lemer cier. Nature probe, réservée et sobre; intelligence droite et logique; imagination exacte et, pour ainsi dire, algébrique jusque dans ses fantaisies; né gentilhomme, mais ne croyant qu'à l'aristocratie du talent; né riche, mais ayant la science d'être noblement pauvre; modeste d'une sorte de modestie hautaine; doux, mais ayant dans sa douceur je ne sais quoi d'obstiné, de silencieux et d'inflexible; austère dans les choses publiques, difficile à entraîner, offusqué de ce qui éblouit les autres, M. Lemer cier, détail remarquable dans un homme qui avait livré tout un côté de sa pensée aux théories, M. Lemer cier n'avait laissé construire son opinion politique que par les faits. Et encore voyait-il les faits à sa manière. C'était un de ces esprits qui donnent plus d'attention aux causes qu'aux effets, et qui critiqueraient volontiers la plante sur sa racine et le fleuve sur sa source. Ombrageux et sans cesse prêt à se cabrer, plein d'une haine secrète et

souvent vaillante contre tout ce qui tend à dominer, il paraissait avoir mis autant d'amour-propre à se tenir toujours de plusieurs années en arrière des événements que d'autres en mettent à se précipiter en avant. En 1789, il était royaliste, ou, comme on parlait alors, *monarchien* de 1785; en 93 il devint, comme il l'a dit lui-même, libéral de 89; en 1804, au moment où Bonaparte se trouva mûr pour l'empire, Lemer cier se sentit mûr pour la république.

Comme vous le voyez, messieurs, son opinion politique, dédaigneuse de ce qui lui semblait le caprice du jour, était toujours mise à la mode de l'an passé.

Veillez me permettre ici quelques détails sur le milieu dans lequel s'écoula la jeunesse de M. Lemer cier. Ce n'est qu'en explorant les commencements d'une vie qu'on peut étudier la formation d'un caractère. Or, quand on veut connaître à fond ces hommes qui répandent de la lumière, il ne faut pas moins s'éclairer de leur caractère que de leur génie. Le génie, c'est le flambeau du dehors; le caractère, c'est la lampe intérieure.

En 1793, au plus fort de la terreur, M. Lemer cier, tout jeune homme alors, suivait avec une assiduité remarquable les séances de la Convention nationale. C'était là, messieurs, un sujet de contemplation sombre, lugubre, effrayant, mais sublime. Soyons justes, nous le pouvons sans danger aujourd'hui, soyons justes envers ces choses augustes et terribles qui ont passé sur la civilisation humaine et qui ne reviendront plus! C'est, à mon sens, une volonté de la providence que la France ait toujours à sa tête quelque chose de grand. Sous les anciens rois, c'était un prince; sous l'empire, ce

fut un homme; pendant la révolution, ce fut une assemblée. Assemblée qui a brisé le trône et qui a sauvé le pays, qui a eu un duel avec la royauté comme Cromwell et un duel avec l'univers comme Annibal, qui a eu à la fois du génie comme tout un peuple et du génie comme un seul homme, en un mot, qui a commis des attentats et qui a fait des prodiges, que nous pouvons détester, que nous pouvons maudire, mais que nous devons admirer!

Reconnaissons-le néanmoins, il se fit en France, dans ce temps-là, une diminution de lumière morale, et par conséquent, — remarquons-le, messieurs, — une diminution de lumière intellectuelle. Cette espèce de demi-jour ou de demi-obscurité qui ressemble à la tombée de la nuit et qui se répand sur de certaines époques, est nécessaire pour que la providence puisse, dans l'intérêt ultérieur du genre humain, accomplir sur les sociétés vieilles ces effrayantes voies de fait qui, si elles étaient commises par des hommes, seraient des crimes, et qui, venant de Dieu, s'appellent des révolutions.

Cette ombre, c'est l'ombre même que fait la main du Seigneur quand elle est sur un peuple.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, 93 n'est pas l'époque de ces hautes individualités que leur génie isole. Il semble, en ce moment-là, que la providence trouve l'homme trop petit pour ce qu'elle veut faire, qu'elle le relègue sur le second plan, et qu'elle entre en scène elle-même. En effet, en 93, des trois géants qui ont fait de la révolution française, le premier, un fait social, le deuxième, un fait géographique, le dernier, un fait européen, l'un, Mirabeau, était mort;

l'autre, Sieyès, avait disparu dans l'éclipse, il *réussissait à vivre*, comme ce lâche grand homme l'a dit plus tard ; le troisième, Bonaparte, n'était pas né encore à la vie historique. Sieyès laissé dans l'ombre et Danton peut-être excepté, il n'y avait donc pas d'hommes du premier ordre, pas d'intelligences capitales dans la Convention, mais il y avait de grandes passions, de grandes luttes, de grands éclairs, de grands fantômes. Cela suffisait, certes, pour l'éblouissement du peuple, redoutable spectateur incliné sur la fatale assemblée. Ajoutons qu'à cette époque où chaque jour était une journée, les choses marchaient si vite, l'Europe et la France, Paris et la frontière, le champ de bataille et la place publique avaient tant d'aventures, tout se développait si rapidement, qu'à la tribune de la Convention nationale l'événement croissait pour ainsi dire sous l'orateur à mesure qu'il parlait, et, tout en lui donnant le vertige, lui communiquait sa grandeur. Et puis, comme Paris, comme la France, la Convention se mouvait dans cette clarté crépusculaire de la fin du siècle qui attachait des ombres immenses aux plus petits hommes, qui prêtait des contours indéfinis et gigantesques aux plus chétives figures, et qui, dans l'histoire même, répand sur cette formidable assemblée je ne sais quoi de sinistre et de surnaturel.

Ces monstrueuses réunions d'hommes ont souvent fasciné les poètes comme l'hydre fascine l'oiseau. Le Long-Parlement absorbait Milton, la Convention attirait Lemercier. Tous deux plus tard ont illuminé l'intérieur d'une sombre épopée avec je ne sais quelle vague réverbération de ces deux pandémoniums. On sent Cromwell dans *le Paradis*

perdu, et 93 dans *la Panhypocrisiade*. La Convention, pour le jeune Lemercier, c'était la révolution faite vision et réunie tout entière sous son regard. Tous les jours il venait voir là, comme il l'a dit admirablement, *mettre les lois hors la loi*. Chaque matin il arrivait à l'ouverture de la séance et s'asseyait à la tribune publique parmi ces femmes étranges qui mêlaient je ne sais quelle besogne domestique aux plus terribles spectacles, et auxquelles l'histoire conservera leur hideux surnom de *tricoteuses*. Elles le connaissaient, elles l'attendaient et lui gardaient sa place. Seulement il y avait dans sa jeunesse, dans le désordre de ses vêtements, dans son attention effarée, dans son anxiété pendant les discussions, dans la fixité profonde de son regard, dans les paroles entrecoupées qui lui échappaient par moments, quelque chose de si singulier pour elles, qu'elles le croyaient privé de raison. Un jour, arrivant plus tard qu'à l'ordinaire, il entendit une de ces femmes dire à l'autre : — *Ne te mets pas là, c'est la place de l'idiot*.

Quatre ans plus tard, en 1797, l'idiot donnait à la France *Agamemnon*.

Est-ce que par hasard cette assemblée aurait fait faire au poète cette tragédie? Qu'y a-t-il de commun entre Égisthe et Danton, entre Argos et Paris, entre la barbarie homérique et la démoralisation voltairienne? Quelle étrange idée de donner pour miroir aux attentats d'une civilisation décrépite et corrompue les crimes naïfs et simples d'une époque primitive, de faire errer, pour ainsi dire, à quelques pas des échafauds de la révolution française, les spectres grandioses de la tragédie grecque, et de confronter au régicide

moderne, tel que l'accomplissent les passions populaires, l'antique régicide tel que le font les passions domestiques ! Je l'avouerai, messieurs, en songeant à cette remarquable époque du talent de M. Lemercier, entre les discussions de la Convention et les querelles des Atrides, entre ce qu'il voyait et ce qu'il rêvait, j'ai souvent cherché un rapport, je n'ai trouvé tout au plus qu'une harmonie. Pourquoi, par quelle mystérieuse transformation de la pensée dans le cerveau, *Agamemnon* est-il né ainsi ? C'est là un de ces sombres caprices de l'inspiration dont les poètes seuls ont le secret. Quoi qu'il en soit, *Agamemnon* est une œuvre, une des plus belles tragédies de notre théâtre, sans contredit, par l'horreur et par la pitié à la fois, par la simplicité de l'élément tragique, par la gravité austère du style. Ce sévère poème a vraiment le profil grec. On sent, en le considérant, que c'est l'époque où David donne la couleur aux bas-reliefs d'Athènes et où Talma leur donne la parole et le mouvement. On y sent plus que l'époque, on y sent l'homme. On devine que le poète a souffert en l'écrivant. En effet, une mélancolie profonde, mêlée à je ne sais quelle terreur presque révolutionnaire, couvre toute cette grande œuvre. Examinez-la, — elle le mérite, messieurs, — voyez l'ensemble et les détails, *Agamemnon* et *Strophus*, la galère qui aborde au port, les acclamations du peuple, le tutoiement héroïque des rois. Contemplez surtout Clytemnestre, la pâle et sanglante figure, l'adultère dévouée au parricide, qui regarde à côté d'elle sans les comprendre et, chose terrible ! sans en être épouvantée, la captive Cassandre et le petit Oreste ; deux êtres faibles en apparence,

en réalité formidables ! L'avenir parle dans l'un et vit dans l'autre. Cassandre, c'est la menace sous la forme d'une esclave ; Oreste, c'est le châtement sous les traits d'un enfant.

Comme je viens de le dire, à l'âge où l'on ne souffre pas encore et où l'on rêve à peine, M. Lemer cier souffrit et créa. Cherchant à composer sa pensée, curieux de cette curiosité profonde qui attire les esprits courageux aux spectacles effrayants, il s'approcha le plus près qu'il put de la Convention, c'est-à-dire de la révolution. Il se pencha sur la fournaise pendant que la statue de l'avenir y bouillonnait encore, et il y vit flamboyer et il y entendit rugir, comme la lave dans le cratère, les grands principes révolutionnaires, ce bronze dont sont faites aujourd'hui toutes les bases de nos idées, de nos libertés et de nos lois. La civilisation future était alors le secret de la providence, M. Lemer cier n'essaya pas de le deviner. Il se borna à recevoir en silence, avec une résignation stoïque, son contre-coup de toutes les calamités. Chose digne d'attention, et sur laquelle je ne puis m'empêcher d'insister, si jeune, si obscur, si inaperçu encore, perdu dans cette foule qui, pendant la terreur, regardait les événements traverser la rue conduits par le bourreau, il fut frappé dans toutes ses affections les plus intimes par les catastrophes publiques. Sujet dévoué et presque serviteur personnel de Louis XVI, il vit passer le fiacre du 21 janvier ; filleul de madame de Lamballe, il vit passer la pique du 2 septembre ; ami d'André Chénier, il vit passer la charrette du 7 thermidor. Ainsi, à vingt ans, il avait déjà vu décapiter, dans les trois êtres les plus sacrés

pour lui après son père, les trois choses de ce monde les plus rayonnantes après Dieu, la royauté, la beauté et le génie!

Quand ils ont subi de pareilles impressions, les esprits tendres et faibles restent tristes toute leur vie, les esprits élevés et fermes demeurent sérieux. M. Lemer cier accepta donc la vie avec gravité. Le 9 thermidor avait ouvert pour la France cette ère nouvelle qui est la seconde phase de toute révolution. Après avoir regardé la société se dissoudre, M. Lemer cier la regarda se reformer. Il mena la vie mondaine et littéraire. Il étudia et partagea, en souriant parfois, les mœurs de cette époque du directoire qui est après Robespierre ce que la régence est après Louis XIV, le tumulte joyeux d'une nation intelligente échappée à l'ennui ou à la peur, l'esprit, la gaité et la licence protestant par une orgie, ici, contre la tristesse d'un despotisme dévot, là, contre l'abrutissement d'une tyrannie puritaine. M. Lemer cier, célèbre alors par le succès d'*Agamemnon*, rechercha tous les hommes d'élite de ce temps, et en fut recherché. Il connut Écouchard-Lebrun chez Ducis, comme il avait connu André Chénier chez madame Pourat. Lebrun l'aima tant, qu'il n'a pas fait une seule épigramme contre lui. Le duc de Fitz-James et le prince de Talleyrand, madame de Lameth et M. de Florian, la duchesse d'Aiguillon et madame Tallien, Bernardin de Saint-Pierre et madame de Staël lui firent fête et l'accueillirent. Beaumarchais voulut être son éditeur, comme vingt ans plus tard Dupuytren voulut être son professeur. Déjà placé trop haut pour descendre aux exclusions de partis, de plain-pied avec tout ce qui était supé-

rieur, il devint en même temps l'ami de David qui avait jugé le roi et de Delille qui l'avait pleuré. C'est ainsi qu'en ces années-là, de cet échange d'idées avec tant de natures diverses, de la contemplation des mœurs et de l'observation des individus, naquirent et se développèrent dans M. Lemer cier, pour faire face à toutes les rencontres de la vie, deux hommes, — deux hommes libres, — un homme politique indépendant, un homme littéraire original.

Un peu avant cette époque, il avait connu l'officier de fortune qui devait succéder plus tard au directoire. Leur vie se côtoya pendant quelques années. Tous deux étaient obscurs. L'un était ruiné, l'autre était pauvre. On reprochait à l'un sa première tragédie qui était un essai d'écolier, et à l'autre sa première action qui était un exploit de jacobin. Leurs deux renommées commencèrent en même temps par un sobriquet. On disait *M. Mercier-Méléagre* au même instant où l'on disait *le général Vendémiaire*. Loi étrange qui veut qu'en France le ridicule s'essaye un moment à tous les hommes supérieurs ! Quand madame de Beauharnais songea à épouser le protégé de Barras, elle consulta M. Lemer cier sur cette mésalliance. M. Lemer cier, qui portait intérêt au jeune artilleur de Toulon, la lui conseilla. Puis tous deux, l'homme de lettres et l'homme de guerre, grandirent presque parallèlement. Ils remportèrent en même temps leurs premières victoires. M. Lemer cier fit jouer *Agamemnon* dans l'année d'Arcole et de Lodi, et *Pinto* dans l'année de Marengo. Avant Marengo, leur liaison était déjà étroite. Le salon de la rue Chantereine avait vu M. Lemer cier lire sa tragédie égyptienne d'*Ophis* au général

en chef de l'armée d'Égypte; Kléber et Desaix écoutaient assis dans un coin. Sous le consulat, la liaison devint de l'amitié. A la Malmaison, le premier consul, avec cette gaîté d'enfant propre aux vrais grands hommes, entra brusquement la nuit dans la chambre où veillait le poète, et s'amusa à lui éteindre sa bougie, puis il s'échappait en riant aux éclats. Joséphine avait confié à M. Lemercier son projet de mariage; le premier consul lui confia son projet d'empire. Ce jour-là, M. Lemercier sentit qu'il perdait un ami. Il ne voulut pas d'un maître. On ne renonce pas aisément à l'égalité avec un pareil homme. Le poète s'éloigna fièrement. On pourrait dire que, le dernier en France, il tutoya Napoléon. Le 14 floréal an XII, le jour même où le sénat donnait pour la première fois à l'élu de la nation le titre impérial : *Sire*, M. Lemercier, dans une lettre mémorable, l'appelait encore familièrement de ce grand nom : *Bonaparte!*

Cette amitié, à laquelle la lutte dut succéder, les honora l'un et l'autre. Le poète n'était pas indigne du capitaine. C'était un rare et beau talent que M. Lemercier. On a plus de raisons que jamais de le dire aujourd'hui que son monument est terminé, aujourd'hui que l'édifice construit par cet esprit a reçu cette fatale dernière pierre que la main de Dieu pose toujours sur tous les travaux de l'homme. Vous n'attendez certes pas de moi, messieurs, que j'examine ici page à page cette œuvre immense et multiple qui, comme celle de Voltaire, embrasse tout, l'ode, l'épître, l'apologue, la chanson, la parodie, le roman, le drame, l'histoire et le pamphlet, la prose et le vers, la traduction et l'invention, l'enseignement politique, l'enseignement philosophique et

l'enseignement littéraire; vaste amas de volumes et de brochures que couronnent avec quelque majesté dix poèmes, douze comédies et quatorze tragédies; riche et fantasque architecture, parfois ténébreuse, parfois vivement éclairée, sous les arceaux de laquelle apparaissent, étrangement mêlés dans un clair-obscur singulier, tous les fantômes imposants de la fable, de la bible et de l'histoire, Atride, Ismaël, le lévite d'Éphraïm, Lycurgue, Camille, Clovis, Charlemagne, Baudouin, saint Louis, Charles VI, Richard III, Richelieu, Bonaparte, dominés tous par ces quatre colosses symboliques sculptés sur le fronton de l'œuvre, Moïse, Alexandre, Homère et Newton; c'est-à-dire par la législation, la guerre, la poésie et la science. Ce groupe de figures et d'idées que le poète avait dans l'esprit et qu'il a posé largement dans notre littérature, ce groupe, messieurs, est plein de grandeur. Après avoir dégagé la ligne principale de l'œuvre, permettez-moi d'en signaler quelques détails saillants et caractéristiques; cette comédie de la révolution portugaise, si vive, si spirituelle, si ironique et si profonde; ce *Plaute*, qui diffère de l'*Harpagon* de Molière en ce que, comme le dit ingénieusement l'auteur lui-même, *le sujet de Molière, c'est un avare qui perd un trésor; mon sujet à moi, c'est Plaute qui trouve un avare*, ce *Christophe Colomb*, où l'unité de lieu est tout à la fois si rigoureusement observée, car l'action se passe sur le pont d'un vaisseau, et si audacieusement violée, car ce vaisseau — j'ai presque dit ce drame — va de l'ancien monde au nouveau; cette *Frédégonde*, conçue comme un rêve de Crébillon, exécutée comme une pensée de Corneille; cette *Atlantiade*, que

la nature pénètre d'un assez vif rayon, quoiqu'elle y soit plutôt interprétée peut-être selon la science que selon la poésie ; enfin ce dernier poëme, l'homme donné par Dieu en spectacle aux démons, cette *Panhypocrisiade* qui est tout ensemble une épopée, une comédie et une satire, sorte de chimère littéraire, espèce de monstre à trois têtes qui chante, qui rit et qui aboie.

Après avoir traversé tous ces livres, après avoir monté et descendu la double échelle, construite par lui-même pour lui seul peut-être, à l'aide de laquelle ce penseur plongeait dans l'enfer ou pénétrait dans le ciel, il est impossible, messieurs, de ne pas se sentir au cœur une sympathie sincère pour cette noble et travailleuse intelligence qui, sans se rebuter, a courageusement essayé tant d'idées à ce superbe goût français si difficile à satisfaire ; philosophe selon Voltaire, qui a été parfois un poëte selon Shakespeare ; écrivain précurseur qui dédiait des épopées à Dante à l'époque où Dorat reflleurissait sous le nom de Demoustier ; esprit à la vaste envergure, qui a tout à la fois une aile dans la tragédie primitive et une aile dans la comédie révolutionnaire, qui touche par *Agamemnon* au poëte de Prométhée et par *Pinto* au poëte de Figaro.

Le droit de critique, messieurs, paraît au premier abord découler naturellement du droit d'apologie. L'œil humain — est-ce perfection ? est-ce infirmité ? — est ainsi fait qu'il cherche toujours le côté défectueux de tout. Boileau n'a pas loué Molière sans restriction. Cela est-il à l'honneur de Boileau ? Je l'ignore, mais cela est. Il y a deux cent trente ans que l'astronome Jean Fabricius a trouvé des taches dans

le soleil; il y a deux mille deux cents ans que le grammairien Zoïle en avait trouvé dans Homère. Il semble donc que je pourrais ici, sans offenser vos usages et sans manquer à la respectable mémoire qui m'est confiée, mêler quelques reproches à mes louanges et prendre de certaines précautions conservatoires dans l'intérêt de l'art. Je ne le ferai pourtant pas, messieurs. Et vous-mêmes, en réfléchissant que si, par hasard, moi qui ne peux être que fidèle à des convictions hautement proclamées toute ma vie, j'articulais une restriction au sujet de M. Lemer cier, cette restriction porterait peut-être principalement sur un point délicat et suprême, sur la condition qui, selon moi, ouvre ou ferme aux écrivains les portes de l'avenir, c'est-à-dire sur le style; en songeant à ceci, je n'en doute pas, messieurs, vous comprendrez ma réserve et vous approuverez mon silence. D'ailleurs, et ce que je disais en commençant, ne dois-je pas le répéter ici surtout? qui suis-je? qui m'a donné qualité pour trancher des questions si complexes et si graves? Pourquoi la certitude que je crois sentir en moi se résoudrait-elle en autorité pour autrui? La postérité seule — et c'est là encore une de mes convictions — a le droit définitif de critique et de jugement envers les talents supérieurs. Elle seule, qui voit leur œuvre dans son ensemble, dans sa proportion et dans sa perspective, peut dire où ils ont erré et décider où ils ont failli. Pour prendre ici devant vous le rôle auguste de la postérité, pour adresser un reproche ou un blâme à un grand esprit, il faudrait au moins être ou se croire un contemporain éminent. Je n'ai ni le bonheur de ce privilège, ni le malheur de cette prétention.

Et puis, messieurs, et c'est toujours là qu'il en faut revenir quand on parle de M. Lemercier, quel que soit son éclat littéraire, son caractère était peut-être plus complet encore que son talent.

Du jour où il crut de son devoir de lutter contre ce qui lui semblait l'injustice faite gouvernement, il immola à cette lutte sa fortune, qu'il avait retrouvée après la révolution et que l'empire lui reprit, son loisir, son repos, cette sécurité extérieure qui est comme la muraille du bonheur domestique, et, chose admirable dans un poète, jusqu'au succès de ses ouvrages. Jamais poète n'a fait combattre des tragédies et des comédies avec une plus héroïque bravoure. Il envoyait ses pièces à la censure comme un général envoie ses soldats à l'assaut. Un drame supprimé était immédiatement remplacé par un autre qui avait le même sort. J'ai eu, messieurs, la triste curiosité de chercher et d'évaluer le dommage causé par cette lutte à la renommée de l'auteur d'*Agamemnon*. Voulez-vous savoir le résultat? — Sans compter *le Lévitte d'Éphraïm* proscrit par le comité de salut public, comme dangereux pour la philosophie, *le Tartuffe révolutionnaire* proscrit par la Convention, comme contraire à la république, *la Démence de Charles VI* proscrite par la restauration, comme hostile à la royauté; sans m'arrêter au *Corrupteur*, sifflé, dit-on, en 1823, par les gardes du corps; en me bornant aux actes de la censure impériale, voici ce que j'ai trouvé: *Pinto*, joué vingt fois, puis défendu; *Plaute*, joué sept fois, puis défendu; *Christophe Colomb*, joué onze fois militairement devant les bayonnettes, puis défendu; *Charlemagne*, défendu; *Camille*, défendu. Dans

cette guerre, honteuse pour le pouvoir, honorable pour le poète, M. Lemer cier eut en dix ans cinq grands drames tués sous lui.

Il plaida quelque temps pour son droit et pour sa pensée par d'énergiques réclamations directement adressées à Bonaparte lui-même. Un jour, au milieu d'une discussion délicate et presque blessante, le maître, s'interrompant, lui dit brusquement : — *Qu'avez-vous donc ? vous devenez tout rouge.* — *Et vous tout pâle,* répliqua fièrement M. Lemer cier ; *c'est notre manière à tous deux quand quelque chose nous irrite, vous ou moi. Je rougis et vous pâlissez.* Bientôt il cessa tout à fait de voir l'empereur. Une fois pourtant, en janvier 1812, à l'époque culminante des prospérités de Napoléon, quelques semaines après la suppression arbitraire de son *Camille*, dans un moment où il désespérait de jamais faire représenter aucune de ses pièces tant que l'empire durerait, il dut, comme membre de l'institut, se rendre aux Tuileries. Dès que Napoléon l'aperçut, il vint droit à lui. — *Eh bien, monsieur Lemer cier, quand nous donnerez-vous une belle tragédie ?* M. Lemer cier regarda l'empereur fixement et dit ce seul mot : — *Bientôt. J'attends.* Mot terrible ! mot de prophète plus encore que de poète ! mot qui, prononcé au commencement de 1812, contient Moscou, Waterloo et Sainte-Hélène !

Tout sentiment sympathique pour Bonaparte n'était cependant pas éteint dans ce cœur silencieux et sévère. Vers ces derniers temps, l'âge avait plutôt rallumé qu'étouffé l'étincelle. L'an passé, presque à pareille époque, par une belle matinée de mai, le bruit se répandit dans Paris que

l'Angleterre, honteuse enfin de ce qu'elle a fait à Sainte-Hélène, rendait à la France le cercueil de Napoléon. M. Lemerrier, déjà souffrant et malade depuis près d'un mois, se fit apporter le journal. Le journal, en effet, annonçait qu'une frégate allait mettre à la voile pour Sainte-Hélène. Pâle et tremblant, le vieux poète se leva, une larme brilla dans son œil, et au moment où on lui lut que « le général Bertrand irait chercher l'empereur son maître... » — *Et moi, s'écria-t-il, si j'allais chercher mon ami le premier consul!*

Huit jours après, il était parti.

Hélas! me disait sa respectable veuve en me racontant ces douloureux détails, *il ne l'est pas allé chercher, il a fait davantage, il l'est allé rejoindre.*

Nous venons de parcourir du regard toute cette noble vie; tirons-en maintenant l'enseignement qu'elle renferme.

M. Lemerrier est un de ces hommes rares qui obligent l'esprit à se poser et aident la pensée à résoudre ce grave et beau problème: — Quelle doit être l'attitude de la littérature vis-à-vis de la société, selon les époques, selon les peuples et selon les gouvernements?

Aujourd'hui, vieux trône de Louis XIV, gouvernement des assemblées, despotisme de la gloire, monarchie absolue, république tyrannique, dictature militaire, tout cela s'est évanoui. A mesure que nous, générations nouvelles, nous voguons d'année en année vers l'inconnu, les trois objets immenses que M. Lemerrier rencontra sur sa route, qu'il aima, contempla et combattit tour à tour, immobiles et morts désormais, s'enfoncent peu à peu dans la brume épaisse du passé. Les rois de la branche aînée ne sont plus

que des ombres, la Convention n'est plus qu'un souvenir, l'empereur n'est plus qu'un tombeau.

Seulement, les idées qu'ils contenaient leur ont survécu. La mort et l'éroulement ne servent qu'à dégager cette valeur intrinsèque et essentielle des choses qui en est comme l'âme. Dieu met quelquefois des idées dans certains faits et dans certains hommes comme des parfums dans des vases. Quand le vase tombe, l'idée se répand.

Messieurs, la race aînée contenait la tradition historique, la Convention contenait l'expansion révolutionnaire, Napoléon contenait l'unité nationale. De la tradition naît la stabilité, de l'expansion naît la liberté, de l'unité naît le pouvoir. Or la tradition, l'unité et l'expansion, en d'autres termes, la stabilité, le pouvoir et la liberté, c'est la civilisation même. La racine, le tronc et le feuillage, c'est tout l'arbre.

La tradition, messieurs, importe à ce pays. La France n'est pas une colonie violemment faite nation ; la France n'est pas une Amérique. La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. Aussi, à mon sens, c'est avec un admirable instinct que notre dernière révolution, si grave, si forte, si intelligente, a compris que, les familles couronnées étant faites pour les nations souveraines, à de certains âges des races royales, il fallait substituer à l'hérédité de prince à prince l'hérédité de branche à branche ; c'est avec un profond bon sens qu'elle a choisi pour chef constitutionnel un ancien lieutenant de Dumouriez et de Kellermann qui était petit-fils de Henri IV et petit-neveu de Louis XIV ; c'est avec une haute raison qu'elle a transformé en jeune dynas-

tie une vieille famille, monarchique et populaire à la fois, pleine de passé par son histoire et pleine d'avenir par sa mission.

Mais si la tradition historique importe à la France, l'expansion libérale ne lui importe pas moins. L'expansion des idées, c'est le mouvement qui lui est propre. Elle est par la tradition et elle vit par l'expansion. A Dieu ne plaise, messieurs, qu'en vous rappelant tout à l'heure combien la France était puissante et superbe il y a trente ans, j'aie eu un seul moment l'intention impie d'abaisser, d'humilier ou de décourager, par le sous-entendu d'un prétendu contraste, la France d'à présent ! Nous pouvons le dire avec calme, et nous n'avons pas besoin de hausser la voix pour une chose si simple et si vraie, la France est aussi grande aujourd'hui qu'elle l'a jamais été. Depuis cinquante années qu'en commençant sa propre transformation elle a commencé le rajeunissement de toutes les sociétés vieilles, la France semble avoir fait deux parts égales de sa tâche et de son temps. Pendant vingt-cinq ans elle a imposé ses armes à l'Europe ; depuis vingt-cinq ans elle lui impose ses idées. Par sa presse, elle gouverne les peuples ; par ses livres, elle gouverne les esprits. Si elle n'a plus la conquête, cette domination par la guerre, elle a l'initiative, cette domination par la paix. C'est elle qui rédige l'ordre du jour de la pensée universelle. Ce qu'elle propose est à l'instant même mis en discussion par l'humanité tout entière ; ce qu'elle conclut fait loi. Son esprit s'introduit peu à peu dans les gouvernements, et les assainit. C'est d'elle que viennent toutes les palpitations généreuses des autres peuples, tous les changements insensibles du mal au bien

qui s'accomplissent parmi les hommes en ce moment et qui épargnent aux états des secousses violentes. Les nations prudentes et qui ont souci de l'avenir tâchent de faire pénétrer dans leur vieux sang l'utile fièvre des idées françaises, non comme une maladie, mais, permettez-moi cette expression, comme une vaccine qui inocule le progrès et qui préserve des révolutions. Peut-être les limites matérielles de la France sont-elles momentanément restreintes, non, certes, sur la mappemonde éternelle dont Dieu a marqué les compartiments avec des fleuves, des océans et des montagnes, mais sur cette carte éphémère, bariolée de rouge et de bleu, que la victoire ou la diplomatie refont tous les vingt ans. Qu'importe ! Dans un temps donné, l'avenir remet toujours tout dans le moule de Dieu. La forme de la France est fatale. Et puis, si les coalitions, les réactions et les congrès ont bâti une France, les poètes et les écrivains en ont fait une autre. Outre ses frontières visibles, la grande nation a des frontières invisibles qui ne s'arrêtent que là où le genre humain cesse de parler sa langue, c'est-à-dire aux bornes mêmes du monde civilisé.

Encore quelques mots, messieurs, encore quelques instants de votre bienveillante attention, et j'ai fini.

Vous le voyez, je ne suis pas de ceux qui désespèrent. Qu'on me pardonne cette faiblesse, j'admire mon pays et j'aime mon temps. Quoi qu'on en puisse dire, je ne crois pas plus à l'affaiblissement graduel de la France qu'à l'amointrissement progressif de la race humaine. Il me semble que cela ne peut être dans les desseins du Seigneur, qui successivement a fait Rome pour l'homme ancien et

Paris pour l'homme nouveau. Le doigt éternel, visible, ce me semble, en toute chose, améliore perpétuellement l'univers par l'exemple des nations choisies et les nations choisies par le travail des intelligences élues. Oui, messieurs, n'en déplaise à l'esprit de diatribe et de dénigrement, cet aveugle qui regarde, je crois en l'humanité et j'ai foi en mon siècle; n'en déplaise à l'esprit de doute et d'examen, ce sourd qui écoute, je crois en Dieu et j'ai foi en sa providence.

Rien donc, non, rien n'a dégénéré chez nous. La France tient toujours le flambeau des nations. Cette époque est grande, je le pense, — moi qui ne suis rien, j'ai le droit de le dire! — elle est grande par la science, grande par l'industrie, grande par l'éloquence, grande par la poésie et par l'art. Les hommes des nouvelles générations, que cette justice tardive leur soit du moins rendue par le moindre et le dernier d'entre eux, les hommes des nouvelles générations ont pieusement et courageusement continué l'œuvre de leurs pères. Depuis la mort du grand Goethe, la pensée allemande est rentrée dans l'ombre; depuis la mort de Byron et de Walter Scott, la poésie anglaise s'est éteinte; il n'y a plus à cette heure dans l'univers qu'une seule littérature allumée et vivante, c'est la littérature française. On ne lit plus que des livres français de Pétersbourg à Cadix, de Calcutta à New-York. Le monde s'en inspire, la Belgique en vit. Sur toute la surface des trois continents, partout où germe une idée un livre français a été semé. Honneur donc aux travaux des jeunes générations! Les puissants écrivains, les nobles poètes, les maîtres éminents qui sont parmi vous, regardent avec douceur et avec joie de belles renommées surgir de toutes

parts dans le champ éternel de la pensée. Oh! qu'elles se tournent avec confiance vers cette enceinte! Comme vous le disait il y a onze ans, en prenant séance parmi vous, mon illustre ami M. de Lamartine, *vous n'en laisserez aucune sur le seuil!*

Mais que ces jeunes renommées, que ces beaux talents, que ces continuateurs de la grande tradition littéraire française ne l'oublient pas : à temps nouveaux, devoirs nouveaux. La tâche de l'écrivain aujourd'hui est moins périlleuse qu'autrefois, mais n'est pas moins auguste. Il n'a plus la royauté à défendre contre l'échafaud comme en 93, ou la liberté à sauver du bâillon comme en 1810, il a la civilisation à propager. Il n'est plus nécessaire qu'il donne sa tête, comme André Chénier, ni qu'il sacrifie son œuvre, comme Lemercier, il suffit qu'il dévoue sa pensée.

Dévouer sa pensée, — permettez-moi de répéter ici solennellement ce que j'ai dit toujours, ce que j'ai écrit partout, ce qui, dans la proportion restreinte de mes efforts n'a jamais cessé d'être ma règle, ma loi, mon principe et mon but; — dévouer sa pensée au développement continu de la sociabilité humaine; avoir les populaces en dédain et le peuple en amour; respecter dans les partis, tout en s'écartant d'eux quelquefois, les innombrables formes qu'a le droit de prendre l'initiative multiple et féconde de la liberté; ménager dans le pouvoir, tout en lui résistant au besoin, le point d'appui, divin selon les uns, humain selon les autres, mystérieux et salutaire selon tous, sans lequel toute société chancelle; confronter de temps en temps les lois humaines avec la loi chrétienne et la pénalité avec l'évangile; aider la

presse par le livre toutes les fois qu'elle travaille dans le vrai sens du siècle; répandre largement ses encouragements et ses sympathies sur ces générations encore couvertes d'ombre qui languissent faute d'air et d'espace, et que nous entendons heurter tumultueusement de leurs passions, de leurs souffrances et de leurs idées les portes profondes de l'avenir; verser par le théâtre sur la foule, à travers le rire et les pleurs, à travers les solennelles leçons de l'histoire, à travers les hautes fantaisies de l'imagination, cette émotion tendre et poignante qui se résout dans l'âme des spectateurs en pitié pour la femme et en vénération pour le vieillard; faire pénétrer la nature dans l'art comme la sève même de Dieu; en un mot, civiliser les hommes par le calme rayonnement de la pensée sur leurs têtes, voilà aujourd'hui, messieurs, la mission, la fonction et la gloire du poète.

Ce que je dis du poète solitaire, ce que je dis de l'écrivain isolé, si j'osais, je le dirais de vous-mêmes, messieurs. Vous avez sur les cœurs et sur les âmes une influence immense. Vous êtes un des principaux centres de ce pouvoir spirituel qui s'est déplacé depuis Luther et qui, depuis trois siècles, a cessé d'appartenir exclusivement à l'église. Dans la civilisation actuelle deux domaines relèvent de vous, le domaine intellectuel et le domaine moral. Vos prix et vos couronnes ne s'arrêtent pas au talent, ils atteignent jusqu'à la vertu. L'académie française est en perpétuelle communion avec les esprits spéculatifs par ses philosophes, avec les esprits pratiques par ses historiens, avec la jeunesse, avec les penseurs et avec les femmes par ses poètes, avec le peuple par la langue qu'il fait et qu'elle constate en la rectifiant. Vous êtes placés

entre les grands corps de l'état et à leur niveau pour compléter leur action, pour rayonner dans toutes les ombres sociales, et pour faire pénétrer la pensée, cette puissance subtile et, pour ainsi dire, respirable, là où ne peut pénétrer le code, ce texte rigide et matériel. Les autres pouvoirs assurent et règlent la vie extérieure de la nation, vous gouvernez la vie intérieure. Ils font les lois, vous faites les mœurs.

Cependant, messieurs, n'allons pas au delà du possible. Ni dans les questions religieuses, ni dans les questions sociales, ni même dans les questions politiques, la solution définitive n'est donnée à personne. Le miroir de la vérité s'est brisé au milieu des sociétés modernes. Chaque parti en a ramassé un morceau. Le penseur cherche à rapprocher ces fragments, rompus la plupart selon les formes les plus étranges, quelques-uns souillés de boue, d'autres, hélas ! tachés de sang. Pour les rajuster tant bien que mal et y retrouver, à quelques lacunes près, la vérité totale, il suffit d'un sage : pour les souder ensemble et leur rendre l'unité, il faudrait Dieu.

Nul n'a plus ressemblé à ce sage, — souffrez, messieurs, que je prononce en terminant un nom vénérable pour lequel j'ai toujours eu une piété particulière, — nul n'a plus ressemblé à ce sage que ce noble Malesherbes qui fut tout à la fois un grand lettré, un grand magistrat, un grand ministre et un grand citoyen. Seulement il est venu trop tôt. Il était plutôt l'homme qui ferme les révolutions que l'homme qui les ouvre. L'absorption insensible des commotions de l'avenir par les progrès du présent, l'adoucissement

des mœurs, l'éducation des masses par les écoles, les ateliers et les bibliothèques, l'amélioration graduelle de l'homme par la loi et par l'enseignement, voilà le but sérieux que doit se proposer tout bon gouvernement et tout vrai penseur; voilà la tâche que s'était donnée Malesherbes durant ses trop courts ministères. Dès 1776, sentant venir la tourmente qui, dix-sept ans plus tard, a tout arraché, il s'était hâté de rattacher la monarchie chancelante à ce fond solide. Il eût ainsi sauvé l'état et le roi si le câble n'avait pas cassé. Mais — et que ceci encourage quiconque voudra l'imiter — si Malesherbes lui-même a péri, son souvenir du moins est resté indestructible dans la mémoire orageuse de ce peuple en révolution qui oubliait tout, comme reste au fond de l'océan, à demi enfouie sous le sable, la vieille ancre de fer d'un vaisseau disparu dans la tempête!



A.F. Gouquet inv.

X. Le Sueur, sc.

RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN

16 JANVIER 1845

Monsieur,

Votre pensée a devancé la mienne. Au moment où j'élève la voix dans cette enceinte pour vous répondre, je ne puis maîtriser une profonde et douloureuse émotion. Vous la comprenez, monsieur; vous comprenez que mon premier mouvement ne saurait se porter d'abord vers vous, ni même

vers le confrère honorable et regretté auquel vous succédez. En cet instant où je parle au nom de l'académie entière, comment pourrais-je voir une place vide dans ses rangs sans songer à l'homme éminent et rare qui devrait y être assis, à cet intègre serviteur de la patrie et des lettres, épuisé par ses travaux mêmes, hier en butte à tant de haines, aujourd'hui entouré de cette respectueuse et universelle sympathie, qui n'a qu'un tort, c'est de toujours attendre, pour se déclarer en faveur des hommes illustres, l'heure suprême du malheur? Laissez-moi, monsieur, vous parler de lui un moment. Ce qu'il est dans l'estime de tous, ce qu'il est dans cette académie, vous le savez, le maître de la critique moderne, l'écrivain élevé, éloquent, gracieux et sévère, le juste et sage esprit dévoué à la ferme et droite raison, le confrère affectueux, l'ami fidèle et sûr; et il m'est impossible de le sentir absent d'auprès de moi aujourd'hui sans un inexprimable serrement de cœur. Cette absence, n'en doutons pas, aura un terme; il nous reviendra. Confions-nous à Dieu, qui tient dans sa main nos intelligences et nos destinées, mais qui ne crée pas de pareils hommes pour qu'ils laissent leur tâche inachevée. Homme excellent et cher! il partageait sa vie noble et sérieuse entre les plus hautes affaires et les soins les plus touchants. Il avait l'âme aussi inépuisable que l'esprit. Son éloge, on pourrait le faire avec un mot. Le jour où cela fut nécessaire, il se trouva que dans ce grand lettré, dans cet homme public, dans cet orateur, dans ce ministre, il y avait une mère!

Au milieu de ces regrets unanimes qui se tournent vers

lui, je sens plus vivement que jamais toute sa valeur et toute mon insuffisance. Que ne me remplace-t-il à cette heure ! S'il avait pu être donné à l'académie, s'il avait pu être donné à cet auditoire si illustre et si charmant qui m'environne, de l'entendre en cette occasion parler de la place où je suis, avec quelle sûreté de goût, avec quelle élévation de langage, avec quelle autorité de bon sens il aurait su apprécier vos mérites, monsieur, et rendre hommage au talent de M. Campenon !

M. Campenon, en effet, avait une de ces natures d'esprit qui réclament le coup d'œil du critique le plus exercé et le plus délicat. Ce travail d'analyse intelligente et attentive, vous me l'avez rendu facile, monsieur, en le faisant vous-même, et, après votre excellent discours, il me reste peu de chose à dire de l'auteur de *l'Enfant Prodigue* et de *la Maison des Champs*. Étudier M. Campenon comme je l'ai fait, c'est l'aimer ; l'expliquer comme vous l'avez fait, c'est le faire aimer. Pour le bien lire, il faut le bien connaître. Chez lui, comme dans toutes les natures franches et sincères, l'écrivain dérive du philosophe, le poète dérive de l'homme, simplement, aisément, sans déviation, sans effort. De son caractère on peut conclure sa poésie, et de sa vie ses poèmes. Ses ouvrages sont tout ce qu'est son esprit. Il était doux, facile, calme, bienveillant, plein de grâce dans sa personne et d'aménité dans sa parole, indulgent à tout homme, résigné à toute chose ; il aimait la famille, la maison, le foyer domestique, le toit paternel ; il aimait la retraite, les livres, le loisir comme un poète, l'intimité comme un sage ; il aimait les champs, mais comme il faut

aimer les champs, pour eux-mêmes, plutôt pour les fleurs qu'il y trouvait que pour les vers qu'il y faisait, plutôt en bonhomme qu'en académicien, plutôt comme La Fontaine que comme Delille. Rien ne dépassait l'excellence de son esprit, si ce n'est l'excellence de son cœur. Il avait le goût de l'admiration; il recherchait les grandes amitiés littéraires, et s'y plaisait. Le ciel ne lui avait pas donné sans doute la splendeur du génie, mais il lui avait donné ce qui l'accompagne presque toujours, ce qui en tient lieu quelquefois, la dignité de l'âme. M. Campenon était sans envie devant les grandes intelligences comme sans ambition devant les grandes destinées. Il était, chose admirable et rare, du petit nombre de ces hommes du second rang qui aiment les hommes du premier.

Je le répète, son caractère une fois connu, on connaît son talent, et en cela il participait de ce noble privilège de révélation de soi-même qui semble n'appartenir qu'au génie. Chacune de ses œuvres est comme une production nécessaire, dont on retrouve la racine dans quelque coin de son cœur. Son amour pour la famille engendre ce doux et touchant poème de *l'Enfant Prodigue*, son goût pour la campagne fait naître *la Maison des Champs*, cette gracieuse idylle; son culte pour les esprits éminents détermine les *Études sur Ducis*, livre curieux et intéressant au plus haut degré, par tout ce qu'il fait voir et par tout ce qu'il laisse entrevoir; portrait fidèle et soigneux d'une figure isolée, peinture involontaire de toute une époque.

Vous le voyez, le lettré reflétant l'homme, le talent miroir de l'âme, le cœur toujours étroitement mêlé à l'ima-

gination, tel fut M. Campenon. Il aima, il songea, il écrivit. Il fut rêveur dans sa jeunesse, il devint pensif dans ses vieux jours. Maintenant, à ceux qui nous demanderaient s'il fut grand et s'il fut illustre, nous répondrons : il fut bon et il fut heureux !

Un des caractères du talent de M. Campenon, c'est la présence de la femme dans toutes ses œuvres. En 1810, il écrivait dans une lettre à M. Legouvé, auteur du *Mérite des femmes*, ces paroles remarquables : — « Quand donc
« les gens de lettres comprendront-ils le parti qu'ils pour-
« raient tirer dans leurs vers des qualités infinies et des
« grâces de la femme, qui a tant de soucis et si peu de véri-
« table bonheur ici-bas ? Ce serait honorable pour nous, lit-
« térateurs et philosophes, de chercher dans nos ouvrages à
« éveiller l'intérêt en faveur des femmes, un peu déshéritées
« par les hommes, convenons-en, dans l'ordre de société
« que nous avons fait pour nous plutôt que pour elles. Vous
« avez dédié aux femmes tout un poëme ; je leur dédierais
« volontiers toute ma poésie. » Il y a, dans ce peu de lignes, une lumière jetée sur cette nature tendre, compatissante et affectueuse. Toutes ses compositions, en effet, sont pour ainsi dire doucement éclairées par une figure de femme, belle et lumineuse, penchée comme une muse sur le front souffrant et douloureux du poëte. C'est Éléonore dans son poëme du *Tasse*, malheureusement inachevé ; c'est, dans ses élégies, la jeune fille malade, la juive de Cambrai, Marie Stuart, mademoiselle de la Vallière ; ailleurs, madame de Sévigné. Toi, Sévigné, dit-il,

Toi qui fus mère et ne fus pas auteur.

C'est, dans la parabole de *l'Enfant Prodigue*, cette intervention de la mère que vous lui avez d'ailleurs, monsieur, justement reprochée; anachronisme d'un cœur irréfléchi et bon, qui se montre chrétien et moderne là où il faudrait être juif et antique, et qui reste indulgent dans un sujet sévère; faute réelle, mais charmante.

Quant à moi, je ne puis, je l'avoue, lire sans un certain attendrissement ce vœu touchant de M. Campenon en faveur de la femme *qui a*, je redis ses propres paroles, *tant de soucis et si peu de bonheur ici-bas*. Cet appel aux écrivains vient, on le sent, du plus profond de son âme. Il l'a souvent répété çà et là, sous des formes variées, dans tous ses ouvrages, et chaque fois qu'on retrouve ce sentiment, il plaît et il émeut, car rien ne charme comme de rencontrer dans un livre des choses douces qui sont en même temps des choses justes.

Oh! que ce vœu soit entendu! que cet appel ne soit pas fait en vain! Que le poète et le penseur achèvent de rendre de plus en plus sainte et vénérable aux yeux de la foule, trop prompte à l'ironie et trop disposée à l'insouciance, cette pure et noble compagne de l'homme, si forte quelquefois, souvent si accablée, toujours si résignée, presque égale à l'homme par la pensée, supérieure à l'homme par tous les instincts mystérieux de la tendresse et du sentiment, n'ayant pas à un aussi haut degré, si l'on veut, la faculté virile de créer par l'esprit, mais sachant mieux aimer, moins grande intelligence peut-être, mais à coup sûr plus grand cœur. Les esprits légers la blâment et la raillent aisément; le vulgaire est encore païen dans tout ce qui la touche,

même dans le culte grossier qu'il lui rend; les lois sociales sont rudes et avaries pour elle; pauvre, elle est condamnée au labeur; riche, à la contrainte; les préjugés, même en ce qu'ils ont de bon et d'utile, pèsent plus durement sur elle que sur l'homme; son cœur même, si élevé et si sublime, n'est pas toujours pour elle une consolation et un asile; comme elle aime mieux, elle souffre davantage; il semble que Dieu ait voulu lui donner en ce monde tous les martyres, sans doute parce qu'il lui réserve ailleurs toutes les couronnes. Mais aussi quel rôle elle joue dans l'ensemble des faits providentiels d'où résulte l'amélioration continue du genre humain! Comme elle est grande dans l'enthousiasme sérieux des contemplateurs et des poètes, la femme de la civilisation chrétienne; figure angélique et sacrée, belle à la fois de la beauté physique et de la beauté morale, car la beauté extérieure n'est que la révélation et le rayonnement de la beauté intérieure; toujours prête à développer, selon l'occasion, ou une grâce qui nous charme ou une perfection qui nous conseille; acceptant tout du malheur, excepté le fiel, devenant plus douce à mesure qu'elle devient plus triste; sanctifiée enfin, à chaque âge de la vie, jeune fille, par l'innocence, épouse, par le devoir, mère, par le dévouement!

M. Campenon faisait partie de l'université; l'académie, pour le remplacer, a cherché ce que l'université pouvait lui offrir de plus distingué; son choix, monsieur, s'est naturellement fixé sur vous. Vos travaux littéraires sur l'Allemagne, vos recherches sur l'état de l'instruction intermédiaire dans ce grand pays, vous recommandaient hautement aux suf-

frages de l'académie. Déjà un *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, plein d'aperçus ingénieux, un remarquable *Éloge de Bossuet*, écrit d'un style vigoureux, vous avaient mérité deux de ses couronnes. L'académie vous avait compté parmi ses lauréats les plus brillants; aujourd'hui elle vous admet parmi les juges.

Dans cette position nouvelle, votre horizon, monsieur, s'agrandira. Vous embrasserez d'un coup d'œil à la fois plus ferme et plus étendu de plus vastes espaces. Les esprits comme le vôtre se fortifient en s'élevant. A mesure que leur point de vue se hausse, leur pensée monte. De nouvelles perspectives, dont peut-être vous serez surpris vous-même, s'ouvriront à votre regard. C'est ici, monsieur, une région sereine. En entrant dans cette compagnie séculaire que tant de grands noms ont honorée, où il y a tant de gloire et par conséquent tant de calme, chacun dépose sa passion personnelle, et prend la passion de tous, la vérité. Soyez le bienvenu, monsieur. Vous ne trouverez pas ici l'écho des controverses qui émeuvent les esprits au dehors, et dont le bruit n'arrive pas jusqu'à nous. Les membres de cette académie habitent la sphère des idées pures. Qu'il me soit permis de leur rendre cette justice, à moi, l'un des derniers d'entre eux par le mérite et par l'âge. Ils ignorent tout sentiment qui pourrait troubler la paix inaltérable de leur pensée. Bientôt, monsieur, appelé à leurs assemblées intérieures, vous les connaîtrez, vous les verrez tels qu'ils sont, affectueux, bienveillants, paisibles, tous dévoués aux mêmes travaux et aux mêmes goûts; honorant les lettrés, cultivant les lettres, les uns avec plus de penchant pour le passé, les

autres avec plus de foi dans l'avenir; ceux-ci soigneux surtout de pureté, d'ornement et de correction, préférant Racine, Boileau et Fénelon; ceux-là, préoccupés de philosophie et d'histoire, feuilletant Descartes, Pascal, Bossuet et Voltaire; ceux-là encore, épris des beautés hardies et mâles du génie libre, admirant avant tout la Bible, Homère, Eschyle, Dante, Shakespeare et Molière; tous d'accord, quoique divers; mettant en commun leurs opinions avec cordialité et bonne foi; cherchant le parfait, méditant le grand; vivant ensemble enfin, frères plus encore que confrères, dans l'étude des livres et de la nature, dans la religion du beau et de l'idéal, dans la contemplation des maîtres éternels.

Ce sera pour vous-même, monsieur, un enseignement intérieur qui profitera, n'en doutez pas, à votre enseignement du dehors. Même votre intelligence si cultivée, même votre parole si vive, si variée, si spirituelle et si justement applaudie, pourront se nourrir et se fortifier au commerce de tant d'esprits hauts et tranquilles, et en particulier de ces nobles vieillards, vos anciens et vos maîtres, qui sont tout à la fois pleins d'autorité et de douceur, de gravité et de grâce, qui savent le vrai et qui veulent le bien.

Vous, monsieur, vous apporterez aux délibérations de l'académie vos lumières, votre érudition, votre esprit ingénieux, votre riche mémoire, votre langage élégant. Vous recevrez et vous donnerez.

Félicitez-vous des forces nouvelles que vous acquerez ainsi près de vos vénérables confrères pour votre délicate et difficile mission. Quoi de plus efficace et de plus élevé

qu'un enseignement littéraire pénétré de l'esprit si impartial, si sympathique et si bienveillant, qui anime à l'heure où nous sommes cette antique et illustre compagnie! Quoi de plus utile qu'un enseignement littéraire, docte, large, désintéressé, digne d'un grand corps comme l'institut et d'un grand peuple comme la France, sujet d'étude pour les intelligences neuves, sujet de méditation pour les talents faits et les esprits mûrs! Quoi de plus fécond que des leçons pareilles qui seraient composées de sagesse autant que de science, qui apprendraient tout aux jeunes gens, et quelque chose aux vieillards!

Ce n'est pas une médiocre fonction, monsieur, de porter le poids d'un grand enseignement public dans cette mémorable et illustre époque, où de toutes parts l'esprit humain se renouvelle. A une génération de soldats ce siècle a vu succéder une génération d'écrivains. Il a commencé par les victoires de l'épée, il continue par les victoires de la pensée. Grand spectacle! A tout prendre, en jugeant d'un point de vue élevé l'immense travail qui s'opère de tous côtés, toutes critiques faites, toutes restrictions admises, dans le temps où nous sommes, ce qui est au fond des intelligences est bon. Tous font leur tâche et leur devoir, l'industriel comme le lettré, l'homme de presse comme l'homme de tribune, tous, depuis l'humble ouvrier, bienveillant et laborieux, qui se lève avant le jour dans sa cellule obscure, qui accepte la société et qui la sert, quoique placé en bas, jusqu'au roi, sage couronné, qui du haut de son trône laisse tomber sur toutes les nations les graves et saintes paroles de la concorde universelle!

A une époque aussi sérieuse, il faut de sérieux conseils. Quoiqu'il soit presque téméraire d'entreprendre une pareille tâche, permettez-moi, monsieur, à moi qui n'ai jamais eu le bonheur d'être du nombre de vos auditeurs, et qui le regrette, de me représenter, tel qu'il doit être, tel qu'il est sans nul doute, et d'essayer de faire parler un moment en votre présence, ainsi que je le comprendrais, du moins à son point de départ, ce haut enseignement de l'état, toujours recueilli, j'insiste sur ce point, comme une leçon par la foule studieuse et par les jeunes générations, parfois même méritant l'insigne honneur d'être accepté comme un avertissement par l'érudit, par le savant, par le publiciste, par le talent qui fertilise le vieux sillon littéraire, même par ces hommes éminents et solitaires qui dominent toute une époque, appuyés à la fois sur l'idée dont Dieu a composé leur siècle et sur l'idée dont Dieu a composé leur esprit.

Lettrés ! vous êtes l'élite des générations, l'intelligence des multitudes résumée en quelques hommes, la tête même de la nation. Vous êtes les instruments vivants, les chefs visibles d'un pouvoir spirituel redoutable et libre. Pour n'oublier jamais quelle est votre responsabilité, n'oubliez jamais quelle est votre influence. Regardez vos aïeux, et ce qu'ils ont fait ; car vous avez pour ancêtres tous les génies qui depuis trois mille ans ont guidé ou égaré, éclairé ou troublé le genre humain. Ce qui se dégage de tous leurs travaux, ce qui résulte de toutes leurs épreuves, ce qui sort de toutes leurs œuvres, c'est l'idée de leur puissance. Homère a fait plus qu'Achille, il a fait Alexandre ; Virgile a calmé l'Italie après les guerres civiles ; Dante l'a agitée ;

Lucain était l'insomnie de Néron; Tacite a fait de Caprée le pilori de Tibère. Au moyen âge, qui était, après Jésus-Christ, la loi des intelligences? Aristote. Cervantès a détruit la chevalerie; Molière a corrigé la noblesse par la bourgeoisie et la bourgeoisie par la noblesse; Corneille a versé de l'esprit romain dans l'esprit français; Racine, qui pourtant est mort d'un regard de Louis XIV, a fait descendre Louis XIV du théâtre; on demandait au grand Frédéric quel roi il craignait en Europe, il répondit : *Le roi Voltaire*. Les lettrés du XVIII^e siècle, Voltaire en tête, ont battu en brèche et jeté bas la société ancienne; les lettrés du XIX^e peuvent consolider ou ébranler la nouvelle. Que vous dirai-je enfin? le premier de tous les livres et de tous les codes, la Bible, est un poème. Partout et toujours ces grands rêveurs qu'on nomme les penseurs et les poètes se mêlent à la vie universelle, et, pour ainsi parler, à la respiration même de l'humanité. La pensée n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde.

Que les écrivains donc se prennent au sérieux. Dans leur action publique, qu'ils soient graves, modérés, indépendants et dignes. Dans leur action littéraire, dans les libres caprices de leur inspiration, qu'ils respectent toujours les lois radicales de la langue qui est l'expression du vrai, et du style qui est la forme du beau. En l'état où sont aujourd'hui les esprits, le lettré doit sa sympathie à tous les malaises individuels, sa pensée à tous les problèmes sociaux, son respect à toutes les énigmes religieuses. Il appartient à ceux qui souffrent, à ceux qui errent, à ceux qui cherchent. Il faut qu'il laisse aux uns un conseil, aux autres une solution, à tous une parole. S'il est fort, qu'il

pèse et qu'il juge; s'il est plus fort encore, qu'il examine et qu'il enseigne; s'il est le plus grand de tous, qu'il console. Selon ce que vaut l'écrivain, la table où il s'accoude, et d'où il parle aux intelligences, est quelquefois un tribunal, quelquefois une chaire. Le talent est une magistrature; le génie est un sacerdoce.

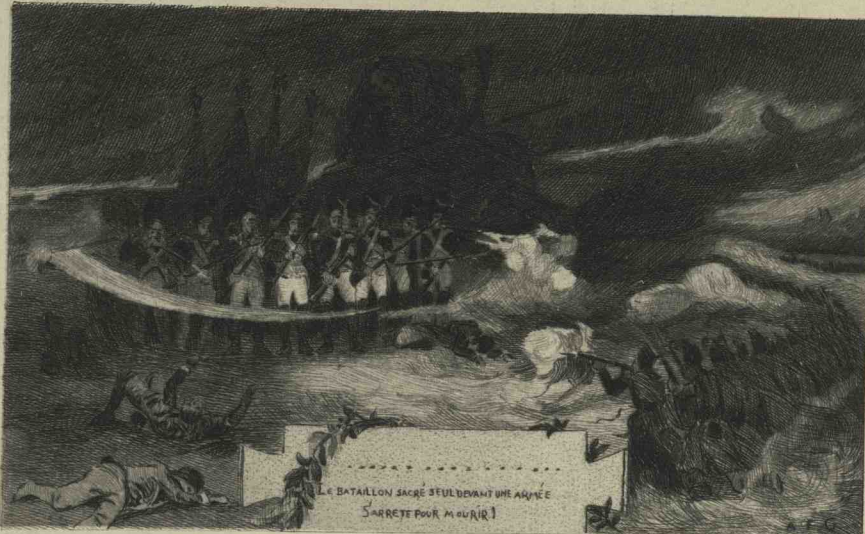
Écrivains qui voulez être dignes de ce noble titre et de cette fonction sévère, augmentez chaque jour, s'il vous est possible, la gravité de votre raison; descendez dans les entrailles de toutes les grandes questions humaines; posez sur votre pensée, comme des fardeaux sublimes, l'art, l'histoire, la science, la philosophie. C'est beau, c'est louable et c'est utile. En devenant plus grands, vous devenez meilleurs. Par une sorte de double travail divin et mystérieux, il se trouve qu'en améliorant en vous ce qui pense, vous améliorerez aussi ce qui aime.

La hauteur des sentiments est en raison directe de la profondeur de l'intelligence. Le cœur et l'esprit sont les deux plateaux d'une balance. Plongez l'esprit dans l'étude, vous élevez le cœur dans les cieux.

Vivez dans la méditation du beau moral, et, par la secrète puissance de transformation qui est dans votre cerveau, faites-en, pour les yeux de tous, le beau poétique et littéraire, cette chose rayonnante et splendide! N'entendez pas ces mots, le *beau moral*, dans le sens étroit et petit, comme les interprète la pédanterie scolastique ou la pédanterie dévote; entendez-les grandement, comme les entendaient Shakespeare et Molière, ces génies si libres à la surface, au fond si austères.

Encore un mot, et j'ai fini.

Soit que sur le théâtre vous rendiez visible, pour l'enseignement de la foule, la triple lutte, tantôt ridicule, tantôt terrible, des caractères, des passions et des événements; soit que dans l'histoire vous cherchiez, glaneur attentif et courbé, quelle est l'idée qui germe sous chaque fait; soit que, par la poésie pure, vous répandiez votre âme dans toutes les âmes pour sentir ensuite tous les cœurs se verser dans votre cœur; quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, rapportez tout à Dieu. Que dans votre intelligence, ainsi que dans la création, tout commence à Dieu, *ab Jove*. Croyez en lui comme les femmes et comme les enfants. Faites de cette grande foi toute simple le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur ce terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul! qui donne au génie ces profondes lueurs du vrai qui nous éblouissent. Sachez-le bien, penseurs! depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a rien trouvé hors de lui. Parce que, dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme, vous voyez rayonner çà et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont même origine, et que ces vérités sont nées de ces philosophies. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers des arbres, et qui s'imagineraient que ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux.



A.F. Corŕuet. inv.

X. Le Sueur. sc.

RÉPONSE DE M. VICTOR HUGO

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU DISCOURS DE M. SAINTE-BEUVE

27 FÉVRIER 1845

Monsieur,

Vous venez de rappeler avec de dignes paroles un jour que n'oubliera aucun de ceux qui l'ont vu. Jamais regrets publics ne furent plus vrais et plus unanimes que ceux qui accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure le poète éminent dont vous venez aujourd'hui occuper la place. Il faut

avoir bien vécu, il faut avoir bien accompli son œuvre et bien rempli sa tâche pour être pleuré ainsi. Ce serait une chose grande et morale que de rendre à jamais présentes à tous les esprits ces graves et touchantes funérailles. Beau et consolant spectacle, en effet ! cette foule qui encombrait les rues, aussi nombreuse qu'un jour de fête, aussi désolée qu'un jour de calamité publique ; l'affliction royale manifestée en même temps que l'attendrissement populaire ; toutes les têtes nues sur le passage du poète, malgré le ciel pluvieux, malgré la froide journée d'hiver ; la douleur partout, le respect partout ; le nom d'un seul homme dans toutes les bouches, le deuil d'une seule famille dans tous les cœurs !

C'est qu'il nous était cher à tous ! c'est qu'il y avait dans son talent cette dignité sérieuse, c'est qu'il y avait dans ses œuvres cette empreinte de méditation sévère qui appelle la sympathie, et qui frappe de respect quiconque a une conscience, depuis l'homme du peuple jusqu'à l'homme de lettres, depuis l'ouvrier jusqu'au penseur, cet autre ouvrier ! C'est que tous, nous qui étions enfants lorsque M. Delavigne était homme, nous qui étions obscurs lorsqu'il était célèbre, nous qui luttions lorsqu'on le couronnait, quelle que fût l'école, quel que fût le parti, quel que fût le drapeau, nous l'estimions et nous l'aimions ! C'est que, depuis ses premiers jours jusqu'aux derniers, sentant qu'il honorerait les lettres, nous avons, même en restant fidèles à d'autres idées que les siennes, applaudi du fond du cœur à tous ses pas dans sa radieuse carrière, et que nous l'avons suivi de triomphe en triomphe avec cette joie profonde

qu'éprouve toute âme élevée et honnête à voir le talent monter au succès et le génie monter à la gloire!

Vous avez apprécié, monsieur, selon la variété d'aperçus et l'excellent tour d'esprit qui vous est propre, cette riche nature, ce rare et beau talent. Permettez-moi de le glorifier à mon tour, quoiqu'il soit dangereux d'en parler après vous.

Dans M. Casimir Delavigne il y avait deux poètes, le poète lyrique et le poète dramatique. Ces deux formes du même esprit se complétaient l'une par l'autre. Dans tous ses poèmes, dans toutes ses messéniennes, il y a de petits drames; dans ses tragédies, comme chez tous les grands poètes dramatiques, on sent à chaque instant passer le souffle lyrique. Disons-le à cette occasion, ce côté par lequel le drame est lyrique, c'est tout simplement le côté par lequel il est humain. C'est, en présence des fatalités qui viennent d'en haut, l'amour qui se plaint, la terreur qui se récrie, la haine qui blasphème, la pitié qui pleure, l'ambition qui aspire, la virilité qui lutte, la jeunesse qui rêve, la vieillesse qui se résigne; c'est le moi de chaque personnage qui parle. Or, je le répète, c'est là le côté humain du drame. Les événements sont dans la main de Dieu; les sentiments et les passions sont dans le cœur de l'homme. Dieu frappe le coup, l'homme pousse le cri. Au théâtre, c'est le cri surtout que nous voulons entendre. Cri humain et profond qui émeut une foule comme une seule âme; douloureux dans Molière quand il se fait jour à travers les rires, terrible dans Shakespeare quand il sort du milieu des catastrophes!

Nul ne saurait calculer ce que peut, sur la multitude assemblée et palpitante, ce cri de l'homme qui souffre sous la destinée. Extraire une leçon utile de cette émotion poignante, c'est le devoir rigoureux du poète. Cette première loi de la scène, M. Casimir Delavigne l'avait comprise ou, pour mieux dire, il l'avait trouvée en lui-même. Nous devenons artistes ou poètes par les choses que nous trouvons en nous. M. Delavigne était du nombre de ces hommes vrais ou probes, qui savent que leur pensée peut faire le mal ou le bien, qui sont fiers parce qu'ils se sentent libres, et sérieux parce qu'ils se sentent responsables. Partout, dans les treize pièces qu'il a données au théâtre, on sent le respect profond de son art et le sentiment profond de sa mission. Il sait que tout lecteur commente, et que tout spectateur interprète; il sait que, lorsqu'un poète est universel, illustre et populaire, beaucoup d'hommes en portent au fond de leur pensée un exemplaire qu'ils traduisent dans les conseils de leur conscience et dans les actions de leur vie. Aussi lui, le poète intègre et attentif, il tire de chaque chose un enseignement et une explication. Il donne un sens philosophique et moral à la fantaisie, dans *la Princesse Aurélie* et *le Conseiller rapporteur*; à l'observation, dans *les Comédiens*; aux récits légendaires, dans *la Fille du Cid*; aux faits historiques, dans *les Vêpres siciliennes*, dans *Louis XI*, dans *les Enfants d'Édouard*, dans *Don Juan d'Autriche*, dans *la Famille au temps de Luther*. Dans *le Paria*, il conseille les castes; dans *la Popularité*, il conseille le peuple. Frappé de tout ce que l'âge peut amener de disproportion et de périls dans la lutte de l'homme avec

la vie, de l'âme avec les passions, préoccupé un jour du côté ridicule des choses et le lendemain de leur côté terrible, il fit deux fois *l'École des Vieillards*; la première fois il l'appela *l'École des Vieillards*, la seconde fois il l'intitula *Marino Faliero*.

Je n'analyse pas ces compositions excellentes, je les cite. A quoi bon analyser ce que tous ont lu et applaudi? Énumérer simplement ces titres glorieux, c'est rappeler à tous les esprits de beaux ouvrages et à toutes les mémoires de grands triomphes.

Quoique la faculté du beau et de l'idéal fût développée à un rare degré chez M. Delavigne, l'essor de la grande ambition littéraire, en ce qu'il peut avoir parfois de téméraire et de suprême, était arrêté en lui et comme limité par une sorte de réserve naturelle, qu'on peut louer ou blâmer, selon qu'on préfère dans les productions de l'esprit le goût qui circonscrit ou le génie qui entreprend, mais qui était une qualité aimable et gracieuse, et qui se traduisait en modestie dans son caractère et en prudence dans ses ouvrages. Son style avait toutes les perfections de son esprit, l'élévation, la précision, la maturité, la dignité, l'élégance habituelle, et, par instants, la grâce, la clarté continue, et, par moments, l'éclat. Sa vie était mieux que la vie d'un philosophe, c'était la vie d'un sage. Il avait, pour ainsi dire, tracé un cercle autour de sa destinée, comme il en avait tracé un autour de son inspiration. Il vivait comme il pensait, abrité. Il aimait son champ, son jardin, sa maison, sa retraite; le soleil d'avril sur ses roses, le soleil d'août sur ses treilles. Il tenait sans cesse près de son cœur, comme

pour le réchauffer, sa famille, son enfant, ses frères, quelques amis. Il avait ce goût charmant de l'obscurité qui est la soif de ceux qui sont célèbres. Il composait dans la solitude ces poèmes qui plus tard remuaient la foule. Aussi tous ses ouvrages, tragédies, comédies, messéniennes, éclos dans tant de calme, couronnés de tant de succès, conservent-ils toujours, pour qui les lit avec attention, je ne sais quelle fraîcheur d'ombre et de silence qui les suit même dans la lumière et dans le bruit. Appartenant à tous et se réservant pour quelques-uns, il partageait son existence entre son pays, auquel il dédiait toute son intelligence, et sa famille, à laquelle il donnait toute son âme. C'est ainsi qu'il a obtenu la double palme, l'une bien éclatante, l'autre bien douce; comme poète, la renommée, comme homme, le bonheur.

Cette vie pourtant, si sereine au dedans, si brillante au dehors, ne fut ni sans épreuves, ni sans traverses. Tout jeune encore, M. Casimir Delavigne eut à lutter par le travail contre la gêne. Ses premières années furent rudes et sévères. Plus tard son talent lui fit des amis, son succès lui fit un public, son caractère lui fit une autorité. Par la hauteur de son esprit, il était, dès sa jeunesse même, au niveau des plus illustres amitiés. Deux hommes éminents, vous l'avez dit, monsieur, le recherchèrent et eurent la joie, qui est aujourd'hui une gloire, de l'aider et de le servir, M. Français de Nantes sous l'empire, M. Pasquier sous la restauration. Il put ainsi se livrer paisiblement à ses travaux, sans inquiétude, sans trop de souci de la vie matérielle, heureux, admiré, entouré de l'affection publique, et, en parti-

culier, de l'affection populaire. Un jour arriva cependant où une injuste et impolitique défaveur vint frapper ce poète dont le nom européen faisait tant d'honneur à la France ; il fut alors noblement recueilli et soutenu par le prince dont Napoléon a dit : *Le duc d'Orléans est toujours resté national* ; grand et juste esprit qui comprenait dès lors comme prince, et qui depuis a reconnu comme roi, que la pensée est une puissance et que le talent est une liberté.

Quand la méditation se fixe sur M. Casimir Delavigne, quand on étudie attentivement cette heureuse nature, on est frappé du rapport étroit et intime qui existe entre la qualité propre de son esprit, qui était la clarté, et le principal trait de son caractère, qui était la douceur. La douceur, en effet, est une clarté de l'âme qui se répand sur les actions de la vie. Chez M. Delavigne, cette douceur ne s'est jamais démentie. Il était doux à toute chose, à la vie, au succès, à la souffrance ; doux à ses amis, doux à ses ennemis. En butte, surtout dans ses dernières années, à de violentes critiques, à un dénigrement amer et passionné, il semblait, c'est son frère qui nous l'apprend dans une intéressante biographie, il semblait ne pas s'en douter. Sa sérénité n'en était pas altérée un instant. Il avait toujours le même calme, la même expansion, la même bienveillance, le même sourire. Le noble poète avait cette candide ignorance de la haine qui est propre aux âmes délicates et fières. Il savait d'ailleurs que tout ce qui est bon, grand, fécond, élevé, utile, est nécessairement attaqué ; et il se souvenait du proverbe arabe : *On ne jette de pierres qu'aux arbres chargés de fruits d'or.*

Tel était, monsieur, l'homme justement admiré que vous remplacez dans cette compagnie.

Succéder à un poète que toute une nation regrette, quand cette nation s'appelle la France et quand ce poète s'appelle Casimir Delavigne, c'est plus qu'un honneur qu'on accepte, c'est un engagement qu'on prend. Grave engagement envers la littérature, envers la renommée, envers le pays ! Cependant, monsieur, j'ai hâte de rassurer votre modestie. L'académie peut le proclamer hautement, et je suis heureux de le dire en son nom, et le sentiment de tous sera ici pleinement d'accord avec elle, en vous appelant dans son sein, elle a fait un utile et excellent choix. Peu d'hommes ont donné plus de gages que vous aux lettres et aux graves labeurs de l'intelligence. Poète, dans ce siècle où la poésie est si haute, si puissante et si féconde, entre la messénienne épique et l'élégie lyrique, entre Casimir Delavigne qui est si noble et Lamartine qui est si grand, vous avez su dans le demi-jour découvrir un sentier qui est le vôtre et créer une élégie qui est vous-même. Vous avez donné à certains épanchements de l'âme un accent nouveau. Votre vers, presque toujours douloureux, souvent profond, va chercher tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, honorés ou déçus, bons ou méchants. Pour arriver jusqu'à eux, votre pensée se voile, car vous ne voulez pas troubler l'ombre où vous allez les trouver. Vous savez, vous poète, que ceux qui souffrent se retirent et se cachent avec je ne sais quel sentiment farouche et inquiet qui est de la honte dans les âmes tombées et de la pudeur dans les âmes pures. Vous le savez, et, pour être un des leurs, vous vous enve-

lopez comme eux. De là, une poésie pénétrante et timide à la fois, qui touche discrètement les fibres mystérieuses du cœur. Comme biographe, vous avez, dans vos *Portraits de femmes*, mêlé le charme à l'érudition, et laissé entrevoir un moraliste qui égale parfois la délicatesse de Vauvenargues et ne rappelle jamais la cruauté de La Rochefoucauld. Comme romancier, vous avez sondé des côtés inconnus de la vie possible, et dans vos analyses patientes et neuves on sent toujours cette force secrète qui se cache dans la grâce de votre talent. Comme philosophe vous avez confronté tous les systèmes; comme critique, vous avez étudié toutes les littératures. Un jour vous complétez et vous couronnez ces derniers travaux qu'on ne peut juger aujourd'hui, parce que, dans votre esprit même, ils sont encore inachevés; vous constaterez, du même coup d'œil, comme conclusion définitive, que, s'il y a toujours, au fond de tous les systèmes philosophiques, quelque chose d'humain, c'est-à-dire de vague et d'indécis, en même temps il y a toujours dans l'art, quel que soit le siècle, quelle que soit la forme, quelque chose de divin, c'est-à-dire de certain et d'absolu; de sorte que, tandis que l'étude de toutes les philosophies mène au doute, l'étude de toutes les poésies conduit à l'enthousiasme.

Par vos recherches sur la langue, par la souplesse et la variété de votre esprit, par la vivacité de vos idées toujours fines, souvent fécondes, par ce mélange d'érudition et d'imagination qui fait qu'en vous le poète ne disparaît jamais tout à fait sous le critique, et le critique ne dépouille jamais entièrement le poète, vous rappelez à l'académie un de ses

membres les plus chers et les plus regrettés, ce bon et charmant Nodier, qui était si supérieur et si doux. Vous lui ressemblez par le côté ingénieux, comme lui-même ressemblait à d'autres grands esprits par le côté insouciant. Nodier nous rendait quelque chose de La Fontaine; vous nous rendrez quelque chose de Nodier.

Il était impossible, monsieur, que, par la nature de vos travaux et la pente de votre talent enclin surtout à la curiosité biographique et littéraire, vous n'en vinssiez pas à arrêter quelque jour vos regards sur deux groupes célèbres de grands esprits qui donnent au dix-septième siècle ses deux aspects les plus originaux, l'hôtel de Rambouillet et Port-Royal. L'un a ouvert le dix-septième siècle, l'autre l'a accompagné et fermé. L'un a introduit l'imagination dans la langue, l'autre y a introduit l'austérité. Tous deux, placés pour ainsi dire aux extrémités opposées de la pensée humaine, ont répandu une lumière diverse. Leurs influences se sont combattues heureusement, et combinées plus heureusement encore; et dans certains chefs-d'œuvre de notre littérature, placés en quelque sorte à égale distance de l'un et de l'autre, dans quelques ouvrages immortels qui satisfont tout ensemble l'esprit dans son besoin d'imagination et l'âme dans son besoin de gravité, on voit se mêler et se confondre leur double rayonnement.

De ces deux grands faits qui caractérisent une époque illustre et qui ont si puissamment agi en France sur les lettres et sur les mœurs, le premier, l'hôtel de Rambouillet, a obtenu de vous, çà et là, quelques coups de pinceau vifs et spirituels; le second, Port-Royal, a éveillé et fixé votre

attention. Vous lui avez consacré un excellent livre, qui, bien que non terminé, est sans contredit le plus important de vos ouvrages. Vous avez bien fait, monsieur. C'est un digne sujet de méditation et d'étude que cette grave famille de solitaires qui a traversé le dix-septième siècle, persécutée et honorée, admirée et haïe, recherchée par les grands et poursuivie par les puissants, trouvant moyen d'extraire de sa faiblesse et de son isolement même je ne sais quelle imposante et inexplicable autorité, et faisant servir les grandeurs de l'intelligence à l'agrandissement de la foi. Nicole, Lancelot, Lemaistre, Sacy, Tillemont, les Arnauld, Pascal, gloires tranquilles, noms vénérables, parmi lesquels brillent chastement trois femmes, anges austères, qui ont dans la sainteté cette majesté que les femmes romaines avaient dans l'héroïsme! Belle et savante école qui substituait, comme maître et docteur de l'intelligence, saint Augustin à Aristote, qui conquit la duchesse de Longueville, qui forma le président de Harlay, qui convertit Turenne, et qui avait puisé tout ensemble dans saint François de Sales l'extrême douceur et dans l'abbé de Saint-Cyran l'extrême sévérité! A vrai dire, et qui le sait mieux que vous, monsieur (car dans tout ce que je dis en ce moment, j'ai votre livre présent à l'esprit)? l'œuvre de Port-Royal ne fut littéraire que par occasion, et de côté, pour ainsi parler; le véritable but de ces penseurs attristés et rigides était purement religieux. Resserrer le lien de l'église au dedans et à l'extérieur par plus de discipline chez le prêtre et plus de croyance chez le fidèle; réformer Rome en lui obéissant; faire à l'intérieur et avec amour ce que Luther avait tenté

au dehors et avec colère; créer en France, entre le peuple souffrant et ignorant et la noblesse voluptueuse et corrompue, une classe intermédiaire, saine, stoïque et forte, une haute bourgeoisie intelligente et chrétienne; fonder une église modèle dans l'église, une nation modèle dans la nation, telle était l'ambition secrète, tel était le rêve profond de ces hommes qui étaient illustres alors par la tentative religieuse et qui sont illustres aujourd'hui par le résultat littéraire. Et pour arriver à ce but, pour fonder la société selon la foi, entre les vérités nécessaires, la plus nécessaire à leurs yeux, la plus lumineuse, la plus efficace celle que leur démontraient le plus invinciblement leur croyance, et leur raison, c'était l'infirmité de l'homme prouvée par la tache originelle, la nécessité d'un Dieu rédempteur, la divinité du Christ. Tous leurs efforts se tournaient de ce côté, comme s'ils devinaient que là était le péril. Ils entassaient livres sur livres, preuves sur preuves, démonstrations sur démonstrations. Merveilleux instinct de prescience qui n'appartient qu'aux sérieux esprits! Comment ne pas insister sur ce point? ils bâtissaient cette grande forteresse à la hâte, comme s'ils pressentaient une grande attaque. On eût dit que ces hommes du dix-septième siècle prévoyaient les hommes du dix-huitième. On eût dit que, penchés sur l'avenir, inquiets et attentifs, sentant à je ne sais quel ébranlement sinistre qu'une légion inconnue était en marche dans les ténèbres, ils entendaient de loin venir dans l'ombre la sombre et tumultueuse armée de l'Encyclopédie, et qu'au milieu de cette rumeur obscure ils distinguaient déjà confusément la parole triste et fatale de Jean-Jacques et l'effrayant éclat de rire de Voltaire!

On les persécutait, mais ils y songeaient à peine. Ils étaient plus occupés des périls de leur foi dans l'avenir que des douleurs de leur communauté dans le présent. Ils ne demandaient rien, ils ne voulaient rien, ils n'ambitionnaient rien; ils travaillaient et ils contemplaient. Ils vivaient dans l'ombre du monde et dans la clarté de l'esprit. Spectacle auguste et qui émeut l'âme en frappant la pensée! Tandis que Louis XIV domptait l'Europe, que Versailles émerveillait Paris, que la cour applaudissait Racine, que la ville applaudissait Molière; tandis que le siècle retentissait d'un bruit de fête et de victoire; tandis que tous les yeux admiraient le grand roi et tous les esprits le grand règne, eux, ces rêveurs, ces solitaires, promis à l'exil, à la captivité, à la mort obscure et lointaine, enfermés dans un cloître dévoué à la ruine et dont la charrue devait effacer les derniers vestiges, perdus dans un désert à quelques pas de ce Versailles, de ce Paris, de ce grand règne, de ce grand roi, laboureurs et penseurs, cultivant la terre, étudiant les textes, ignorant ce que faisaient la France et l'Europe, cherchant dans l'écriture sainte les preuves de la divinité de Jésus, cherchant dans la création la glorification du créateur, l'œil fixé uniquement sur Dieu, méditaient les livres sacrés et la nature éternelle, la bible ouverte dans l'église et le soleil épanoui dans les cieux!

Leur passage n'a pas été inutile. Vous l'avez dit, monsieur, dans le livre remarquable qu'ils vous ont inspiré, ils ont laissé leur trace dans la théologie, dans la philosophie, dans la langue, dans la littérature, et, aujourd'hui encore, Port-Royal est, pour ainsi dire, la lumière intérieure

et secrète de quelques grands esprits. Leur maison a été démolie, leur champ a été ravagé, leurs tombes ont été violées, mais leur mémoire est sainte, mais leurs idées sont debout, mais des choses qu'ils ont semées, beaucoup ont germé dans les âmes, quelques-unes ont germé dans les cœurs. Pourquoi cette victoire à travers ces calamités? Pourquoi ce triomphe malgré cette persécution? Ce n'est pas seulement parce qu'ils étaient supérieurs, c'est aussi, c'est surtout parce qu'ils étaient sincères! C'est qu'ils croyaient, c'est qu'ils étaient convaincus, c'est qu'ils allaient à leur but pleins d'une volonté unique et d'une foi profonde. Après avoir lu et médité leur histoire, on serait tenté de s'écrier : — Qui que vous soyez, voulez-vous avoir de grandes idées et faire de grandes choses? Croyez! ayez foi! Ayez une foi religieuse, une foi patriotique, une foi littéraire. Croyez à l'humanité, au génie, à l'avenir, à vous-mêmes. Sachez d'où vous venez pour savoir où vous allez. La foi est bonne et saine à l'esprit. Il ne suffit pas de penser, il faut croire. C'est de foi et de conviction que sont faites en morale les actions saintes et en poésie les idées sublimes.

Nous ne sommes plus, monsieur, au temps de ces grands dévouements à une pensée purement religieuse. Ce sont là de ces enthousiasmes sur lesquels Voltaire et l'ironie ont passé. Mais, disons-le bien haut, et ayons quelque fierté de ce qui nous reste, il y a place encore dans nos âmes pour des croyances efficaces, et la flamme généreuse n'est pas éteinte en nous. Ce don, une conviction, constitue aujourd'hui comme autrefois l'identité même de l'écrivain. Le penseur, en ce siècle, peut avoir aussi sa foi sainte, sa foi utile, et

croire, je le répète, à la patrie, à l'intelligence, à la poésie, à la liberté. Le sentiment national, par exemple, n'est-il pas à lui seul toute une religion? Telle heure peut sonner où la foi au pays, le sentiment patriotique, profondément exalté, fait tout à coup, d'un jeune homme qui s'ignorait lui-même, un Tyrtée, rallie d'innombrables âmes avec le cri d'une seule, et donne à la parole d'un adolescent l'étrange puissance d'émouvoir tout un peuple.

Et à ce propos, puisque j'y suis naturellement amené par mon sujet, permettez-moi, au moment de terminer, de rappeler, après vous, monsieur, un souvenir.

Il est une époque, une époque fatale, que n'ont pu effacer de nos mémoires quinze ans de luttes pour la liberté, quinze ans de luttes pour la civilisation, trente années d'une paix féconde. C'est le moment où tomba celui qui était si grand que sa chute parut être la chute même de la France. La catastrophe fut décisive et complète. En un jour tout fut consommé. La Rome moderne fut livrée aux hommes du nord comme l'avait été la Rome ancienne; l'armée de l'Europe entra dans la capitale du monde; les drapeaux de vingt nations flottèrent déployés au milieu des fanfares sur nos places publiques; naguère ils venaient aussi chez nous, mais ils changeaient de maîtres en route. Les chevaux des cosaques broutèrent l'herbe des Tuileries. Voilà ce que nos yeux ont vu! Ceux d'entre nous qui étaient des hommes se souviennent de leur indignation profonde; ceux d'entre nous qui étaient des enfants se souviennent de leur étonnement douloureux.

L'humiliation était poignante. La France courbait la tête

dans le sombre silence de Niobé. Elle venait de voir tomber, à quatre journées de Paris, sur le dernier champ de bataille de l'empire, les vétérans jusque-là invincibles qui rappelaient au monde ces légions romaines qu'a glorifiées César et cette infanterie espagnole dont Bossuet a parlé. Ils étaient morts d'une mort sublime, ces vaincus héroïques, et nul n'osait prononcer leurs noms. Tout se taisait; pas un cri de regret; pas une parole de consolation. Il semblait qu'on eût peur du courage et qu'on eût honte de la gloire.

Tout à coup, au milieu de ce silence, une voix s'éleva, une voix inattendue, une voix inconnue, parlant à toutes les âmes avec un accent sympathique, pleine de foi pour la patrie et de religion pour les héros. Cette voix honorait les vaincus, et disait :

Parmi des tourbillons de flamme et de fumée,
O douleur! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir?
Le bataillon sacré, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir!

Cette voix relevait la France abattue, et disait :

Malheureux de ses maux et fier de ses victoires,
Je dépose à ses pieds ma joie et mes douleurs;
J'ai des chants pour toutes ses gloires,
Des larmes pour tous ses malheurs!

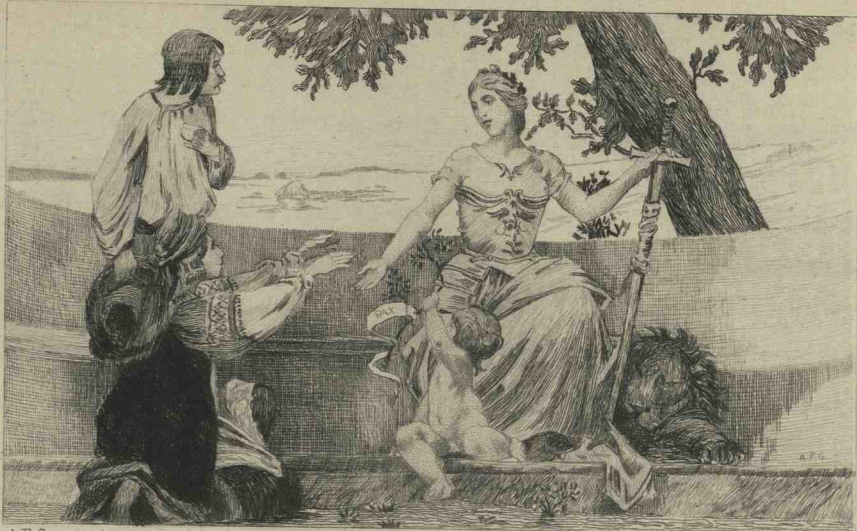
Qui pourrait dire l'inexprimable effet de ces douces et fières paroles? Ce fut dans toutes les âmes un enthousiasme électrique et puissant, dans toutes les bouches une acclamation frémissante qui saisit ces nobles strophes au

passage avec je ne sais quel mélange de colère et d'amour, et qui fit en un jour d'un jeune homme inconnu un poète national. La France redressa la tête, et, à dater de ce moment, en ce pays qui fait toujours marcher de front sa grandeur militaire et sa grandeur littéraire, la renommée du poète se rattacha dans la pensée de tous à la catastrophe même, comme pour la voiler et l'amoindrir. Disons-le, parce que c'est glorieux à dire, le lendemain du jour où la France inscrivit dans son histoire ce mot nouveau et funèbre, *Waterloo*, elle grava dans ses fastes ce nom jeune et éclatant, *Casimir Delavigne*.

Oh! que c'est là un beau souvenir pour le généreux poète, et une gloire digne d'envie! Quel homme de génie ne donnerait pas sa plus belle œuvre pour cet insigne honneur d'avoir fait battre alors d'un mouvement de joie et d'orgueil le cœur de la France accablée et désespérée? Aujourd'hui que la belle âme du poète a disparu derrière l'horizon d'où elle nous envoie encore tant de lumière, rappelons-nous avec attendrissement son aube si éblouissante et si pure. Qu'une pieuse reconnaissance s'attache à jamais à cette noble poésie qui fut une noble action! Qu'elle suive Casimir Delavigne, et qu'après avoir fait une couronne à sa vie, elle fasse une auréole à son tombeau! Envions-le et aimons-le! Heureux le fils dont on peut dire : Il a consolé sa mère! Heureux le poète dont on peut dire : Il a consolé la patrie!

CHAMBRE DES PAIRS

1845-1848



I

LA POLOGNE *

19 MARS 1846

Messieurs,

Je dirai très peu de mots. Je cède à un sentiment irrésistible qui m'appelle à cette tribune.

La question qui se débat en ce moment devant cette

* Dans la discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes, M. de Montalembert vint plaider la cause de la Pologne et adjurer le gouvernement de sortir de sa politique égoïste. M. Guizot répondit que le gouvernement du roi persistait et persisterait dans

noble assemblée n'est pas une question ordinaire, elle dépasse la portée habituelle des questions politiques; elle réunit dans une commune et universelle adhésion les dissidences les plus déclarées, les opinions les plus contraires, et l'on peut dire, sans craindre d'être démenti, que personne dans cette enceinte, personne n'est étranger à ces nobles émotions, à ces profondes sympathies.

D'où vient se sentiment unanime? Est-ce que vous ne sentez pas tous qu'il y a une certaine grandeur dans la question qui s'agite? C'est la civilisation même qui est compromise, qui est offensée par certains actes que nous avons vu s'accomplir dans un coin de l'Europe. Ces actes, messieurs, je ne veux pas les qualifier, je n'envenimerai pas une plaie vive et saignante. Cependant je le dis, et je le dis très haut, la civilisation européenne recevrait une sérieuse atteinte, si aucune protestation ne s'élevait contre le procédé du gouvernement autrichien envers la Gallicie.

Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé;

les deux règles de conduite qu'il s'était imposées : la non-intervention dans les affaires de Pologne; les secours, l'asile offert aux malheureux polonais. « L'opposition, disait M. Guizot, peut tenir le langage qu'il lui plaît; elle peut sans rien faire, sans rien proposer, donner à ses reproches toute l'amertume, à ses espérances toute la latitude qui lui conviennent. Il y a, croyez-moi, bien autant, et c'est par égard que je ne dis pas bien plus, de moralité, de dignité, de vraie charité même envers les polonais, à ne promettre et à ne dire que ce qu'on fait réellement. » — En somme, M. Guizot tenait le débat engagé pour inutile et ne pensait pas que la discussion des droits de la Pologne, que l'expression du jugement de la France pussent produire aucun effet heureux pour la reconstitution de la nationalité polonaise. Le gouvernement français, selon M. Guizot, devait remplir son devoir de neutralité *en contenant, pour obéir à l'intérêt légitime de son pays, les sentiments qui s'élevaient aussi dans son âme.* — Après M. le prince de la Moskowa qui répondit à M. Guizot, M. Victor Hugo monta à la tribune.

Ce discours, le premier discours politique qu'ait prononcé Victor Hugo, fut très froidement accueilli.

(Note de l'éditeur.)

ces deux nations sont la France et la Pologne. Notez ceci, messieurs : la France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie; la France répandait les idées, la Pologne couvrait la frontière. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe; le peuple polonais en a été le chevalier.

Si le peuple polonais n'avait pas accompli son œuvre, le peuple français n'aurait pas pu accomplir la sienne. A un certain jour, à une certaine heure, devant une invasion formidable de la barbarie, la Pologne a eu Sobieski comme la Grèce avait eu Léonidas.

Ce sont là, messieurs, des faits qui ne peuvent s'effacer de la mémoire des nations. Quand un peuple a travaillé pour les autres peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les autres hommes, la reconnaissance de tous l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise, il est glorifié dans sa puissance, il est respecté dans son malheur, et si, par la dureté des temps, ce peuple, qui n'a jamais eu l'égoïsme pour loi, qui n'a jamais consulté que sa générosité, que les nobles et puissants instincts qui le portaient à défendre la civilisation, si ce peuple devient un petit peuple, il reste une grande nation.

C'est là, messieurs, la destinée de la Pologne. Mais la Pologne, messieurs les pairs, est grande encore parmi vous; elle est grande dans les sympathies de la France; elle est grande dans les respects de l'Europe! Pourquoi? C'est qu'elle a servi la communauté européenne; c'est qu'à certains jours, elle a rendu à toute l'Europe de ces services qui ne s'oublient pas.

Aussi, lorsque, il y a quatrevingts ans, cette nation a été rayée du nombre des nations, un sentiment douloureux, un sentiment de profond respect s'est manifesté dans l'Europe entière.

En 1773, la Pologne est condamnée; quatrevingts ans ont passé, et personne ne pourrait dire que ce fait soit accompli. Au bout de quatrevingts ans, ce grave fait de la radiation d'un peuple, non, ce n'est point un fait accompli! Avoir démembré la Pologne, c'était le remords de Frédéric II; n'avoir pas relevé la Pologne, c'était le regret de Napoléon.

Je le répète, lorsqu'une nation a rendu au groupe des autres nations de ces services éclatants, elle ne peut plus disparaître; elle vit, elle vit à jamais! Opprimée ou heureuse, elle rencontre la sympathie; elle la trouve toutes les fois qu'elle se lève.

Certes, je pourrais presque me dispenser de le dire, je ne suis pas de ceux qui appellent les conflits des puissances et les conflagrations populaires. Les écrivains, les artistes, les poètes, les philosophes, sont les hommes de la paix. La paix fait fructifier les idées en même temps que les intérêts. C'est un magnifique spectacle depuis trente ans que cette immense paix européenne, que cette union profonde des nations dans le travail universel de l'industrie, de la science et de la pensée. Ce travail, c'est la civilisation même.

Je suis heureux de la part que mon pays prend à cette paix féconde, je suis heureux de sa situation libre et prospère sous le roi illustre qu'il s'est donné; mais je suis fier

aussi des frémissements généreux qui l'agitent quand l'humanité est violée, quand la liberté est opprimée sur un point quelconque du globe; je suis fier de voir, au milieu de la paix de l'Europe, mon pays prendre et garder une attitude à la foi sereine et redoutable, sereine parce qu'il espère, redoutable parce qu'il se souvient.

Ce qui fait qu'aujourd'hui j'élève la parole, c'est que le frémissement généreux de la France, je le sens comme vous tous; c'est que la Pologne ne doit jamais appeler la France en vain; c'est que je sens la civilisation offensée par les actes récents du gouvernement autrichien. Dans ce qui vient de se faire en Gallicie, les paysans n'ont pas été payés, on le nie du moins; mais ils ont été provoqués et encouragés, cela est certain. J'ajoute que cela est fatal. Quelle imprudence! s'abriter d'une révolution politique dans une révolution sociale! Redouter des rebelles et créer des bandits!

Que faire maintenant? Voilà la question qui naît des faits eux-mêmes et qu'on s'adresse de toutes parts. Messieurs les pairs, cette tribune a un devoir. Il faut qu'elle le remplisse. Si elle se taisait, M. le ministre des affaires étrangères, ce grand esprit, serait le premier, je n'en doute pas, à déplorer son silence.

Messieurs, les éléments du pouvoir d'une grande nation ne se composent pas seulement de ses flottes, de ses armées, de la sagesse de ses lois, de l'étendue de son territoire. Les éléments du pouvoir d'une grande nation sont, outre ce que je viens de dire, son influence morale, l'autorité de sa raison et de ses lumières, son ascendant parmi les nations civilisatrices.

Eh bien, messieurs, ce qu'on vous demande, ce n'est pas de jeter la France dans l'impossible et dans l'inconnu; ce qu'on vous demande d'engager dans cette question, ce ne sont pas les armées et les flottes de la France, ce n'est pas sa puissance continentale et militaire, c'est son ascendant moral, c'est l'autorité qu'elle a si légitimement parmi les peuples, cette grande nation qui fait au profit du monde entier depuis trois siècles toutes les expériences de la civilisation et du progrès.

Mais qu'est-ce que c'est, dira-t-on, qu'une intervention morale? Peut-elle avoir des résultats matériels et positifs?

Pour toute réponse, un exemple.

Au commencement du dernier siècle, l'inquisition espagnole était encore toute-puissante. C'était un pouvoir formidable qui dominait la royauté elle-même, et qui, des lois, avait presque passé dans les mœurs. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, de 1700 à 1750, le saint-office n'a pas fait moins de douze mille victimes, dont seize cents moururent sur le bûcher. Eh bien, écoutez ceci. Dans la seconde moitié du même siècle, cette même inquisition n'a fait que quatrevingt-dix-sept victimes. Et, sur ce nombre, combien de bûchers a-t-elle dressés? Pas un seul. Pas un seul! Entre ces deux chiffres, douze mille et quatrevingt-dix-sept, seize cents bûchers et pas un seul, qu'y a-t-il? Y a-t-il une guerre? y a-t-il intervention directe et armée d'une nation? y a-t-il effort de nos flottes et de nos armées, ou même simplement de notre diplomatie? Non, messieurs, il n'y a eu que ceci, une intervention morale. Voltaire et la France ont parlé, l'inquisition est morte.

Aujourd'hui comme alors une intervention morale peut suffire. Que la presse et la tribune françaises élèvent la voix, que la France parle, et, dans un temps donné, la Pologne renaîtra.

Que la France parle, et les actes sauvages que nous déplorons seront impossibles, et l'Autriche et la Russie contraintes d'imiter le noble exemple de la Prusse, d'accepter les nobles sympathies de l'Allemagne pour la Pologne.

Messieurs, je ne dis plus qu'un mot. L'unité des peuples s'incarne de deux façons, dans les dynasties et dans les nationalités. C'est de cette manière, sous cette double forme, que s'accomplit ce difficile labeur de la civilisation, œuvre commune de l'humanité; c'est de cette manière que se produisent les rois illustres et les peuples puissants. C'est en se faisant nationalité ou dynastie que le passé d'un empire devient fécond et peut produire l'avenir. Aussi c'est une chose fatale quand les peuples brisent des dynasties; c'est une chose plus fatale encore quand les princes brisent des nationalités.

Messieurs, la nationalité polonaise était glorieuse; elle eût dû être respectée. Que la France avertisse les princes, qu'elle mette un terme et qu'elle fasse obstacle aux barbaries. Quand la France parle, le monde écoute; quand la France conseille, il se fait un travail mystérieux dans les esprits, et les idées de droit et de liberté, d'humanité et de raison, germent chez tous les peuples.

Dans tous les temps, à toutes les époques, la France a joué dans la civilisation ce rôle considérable, et ceci n'est que du pouvoir spirituel, c'est le pouvoir qu'exerçait Rome

au moyen âge. Rome était alors un état de quatrième rang, mais une puissance de premier ordre. Pourquoi? c'est que Rome s'appuyait sur la religion des peuples, sur une chose d'où toutes les civilisations découlent.

Voilà, messieurs, ce qui a fait Rome catholique puissante, à une époque où l'Europe était barbare.

Aujourd'hui la France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

Ne vous étonnez pas, messieurs, de m'entendre mêler ces mots, civilisation et religion; la civilisation, c'est la religion appliquée.

La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

Que de cette discussion il résulte au moins ceci : les princes qui possèdent des peuples ne les possèdent pas comme maîtres, mais comme pères; le seul maître, le vrai maître est ailleurs; la souveraineté n'est pas dans les dynasties, elle n'est pas dans les princes, elle n'est pas dans les peuples non plus, elle est plus haut; la souveraineté est dans toutes les idées d'ordre et de justice, la souveraineté est dans la vérité.

Quand un peuple est opprimé, la justice souffre, la vérité, la souveraineté du droit, est offensée; quand un prince est injustement outragé ou précipité du trône, la justice souffre également, la civilisation souffre également. Il y a une éternelle solidarité entre les idées de justice qui font le droit des peuples et les idées de justice qui font le

droit des princes. Dites-le aujourd'hui aux têtes couronnées comme vous le diriez aux peuples dans l'occasion.

Que les hommes qui gouvernent les autres hommes le sachent, le pouvoir moral de la France est immense. Autrefois, la malédiction de Rome pouvait placer un empire en dehors du monde religieux; aujourd'hui l'indignation de la France peut jeter un prince en dehors du monde civilisé.

Il faut donc, il faut que la tribune française, à cette heure, élève en faveur de la nation polonaise une voix désintéressée et indépendante; qu'elle proclame, en cette occasion, comme en toutes, les éternelles idées d'ordre et de justice, et que ce soit au nom des idées de stabilité et de civilisation qu'elle défende la cause de la Pologne opprimée. Après toutes nos discordes et toutes nos guerres, les deux nations dont je parlais en commençant, cette France qui a élevé et mûri la civilisation de l'Europe, cette Pologne qui l'a défendue, ont subi des destinées diverses; l'une a été amoindrie, mais elle est restée grande; l'autre a été enchaînée, mais elle est restée fière. Ces deux nations aujourd'hui doivent s'entendre, doivent avoir l'une pour l'autre cette sympathie profonde de deux sœurs qui ont lutté ensemble. Toutes deux, je l'ai dit et je le répète, ont beaucoup fait pour l'Europe; l'une s'est prodiguée, l'autre s'est dévouée.

Messieurs, je me résume et je finis par un mot. L'intervention de la France dans la grande question qui nous occupe, cette intervention ne doit pas être une intervention matérielle, directe, militaire, je ne le pense pas. Cette

intervention doit être une intervention purement morale; ce doit être l'adhésion et la sympathie hautement exprimées d'un grand peuple, heureux et prospère, pour un autre peuple opprimé et abattu. Rien de plus, mais rien de moins.



II

CONSOLIDATION ET DÉFENSE DU LITTORAL *

27 JUIN ET 1^{er} JUILLET 1846

Messieurs,

Je me réunis aux observations présentées par M. le ministre des travaux publics. Les dégradations auxquelles il s'agit d'obvier marchent, il faut le dire, avec une

* Dans la séance du 27 juin, un incident fut soulevé, par M. de Boissy, sur l'ordre du jour. La chambre avait à discuter deux projets de loi : le premier était relatif à des travaux à exécuter dans différents ports de commerce, le second décrétait le rachat du havre

effrayante rapidité. Il y a pour moi, et pour ceux qui ont étudié cette matière, il y a urgence. Dans mon esprit même, le projet de loi a une portée plus grande que dans la pensée de ses auteurs. La loi qui vous est présentée n'est qu'une parcelle d'une grande loi, d'une grande loi possible, d'une grande loi nécessaire; cette loi, je la provoque, je déclare que je voudrais la voir discuter par les chambres, je voudrais la voir présenter et soutenir par l'excellent esprit et l'excellente parole de l'honorable ministre qui tient en ce moment le portefeuille des travaux publics.

L'objet de cette grande loi dont je déplore l'absence, le voici : maintenir, consolider et améliorer au double point de vue militaire et commercial la configuration du littoral de la France. (*Mouvement d'attention.*)

Messieurs, si on venait vous dire : Une de vos frontières est menacée; vous avez un ennemi qui, à toute heure, en toute saison, nuit et jour, investit et assiège une de vos frontières, qui l'envahit sans cesse, qui empiète sans relâche, qui aujourd'hui vous dérobe une langue de terre, demain une bourgade, après-demain une ville frontière; si l'on vous disait cela, à l'instant même cette chambre se lèverait et trouverait que ce n'est pas trop de toutes les forces du pays pour le défendre contre un pareil danger. Eh bien, messieurs les pairs, cette frontière, elle existe,

de Courseulles. M. de Boissy voulait que la discussion du premier de ces projets, qui emportait 13 millions de dépense, fût remise après le vote du budget des recettes. La proposition de M. de Boissy, combattue par M. Dumon, le ministre des travaux publics et par M. Tupinier, rapporteur de la commission qui avait examiné les projets de loi, fut rejetée après ce discours de M. Victor Hugo. La discussion eut lieu dans la séance du 29.

(*Note de l'éditeur.*)

c'est votre littoral; cet ennemi, il existe, c'est l'océan. (*Mouvement.*) Je ne veux rien exagérer. M. le ministre des travaux publics sait comme moi que les dégradations des côtes de France sont nombreuses et rapides; il sait, par exemple, que cette immense falaise, qui commence à l'embouchure de la Somme et qui finit à l'embouchure de la Seine, est dans un état de démolition perpétuelle. Vous n'ignorez pas que la mer agit incessamment sur les côtes; de même que l'action de l'atmosphère use les montagnes, l'action de la mer use les côtes. L'action atmosphérique se complique d'une multitude de phénomènes. Je demande pardon à la chambre si j'entre dans ces détails, mais je crois qu'ils sont utiles pour démontrer l'urgence du projet actuel et l'urgence d'une plus grande loi sur cette matière. (*De toutes parts : Parlez! parlez!*)

Messieurs, je viens de le dire, l'action de l'atmosphère qui agit sur les montagnes se complique d'une multitude de phénomènes; il faut des milliers d'années à l'action atmosphérique pour démolir une muraille comme les Pyrénées, pour créer une ruine comme le cirque de Gavarnie, ruine qui est en même temps le plus merveilleux des édifices. Il faut très peu de temps aux flots de la mer pour dégrader une côte; un siècle ou deux suffisent, quelquefois moins de cinquante ans, quelquefois un coup d'équinoxe. Il y a la destruction continue et la destruction brusque.

Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'embouchure de la Seine, si l'on voulait compter toutes les dégradations quotidiennes qui ont lieu, on serait effrayé. Étretat s'écroule sans cesse; le Bourgdault avait deux villages il y a un siècle,

le village du bord de la mer, et le village du haut de la côte. Le premier a disparu, il n'existe aujourd'hui que le village du haut de la côte. Il y avait une église, l'église d'en bas, qu'on voyait encore il y a trente ans, seule et debout au milieu des flots comme un navire échoué; un jour l'ouragan a soufflé, un coup de mer est venu, l'église a sombré. (*Mouvement.*) Il ne reste rien aujourd'hui de cette population de pêcheurs, de ce petit port si utile. Messieurs, vous ne l'ignorez pas, Dieppe s'encombre tous les jours; vous savez que tous nos ports de la Manche sont dans un état grave, et pour ainsi dire atteints d'une maladie sérieuse et profonde.

Vous parlerai-je du Havre, dont l'état doit vous préoccuper au plus haut degré? J'insiste sur ce point; je sais que ce port n'a pas été mis dans la loi, je voudrais cependant qu'il fixât l'attention de M. le ministre des travaux publics. Je prie la chambre de me permettre de lui indiquer rapidement quels sont les phénomènes qui amèneront, dans un temps assez prochain, la destruction de ce grand port, qui est à l'Océan ce que Marseille est à la Méditerranée. (*Parlez! parlez!*)

Messieurs, il y a quelques jours on discutait devant vous, avec une remarquable lucidité de vues, la question de la marine; cette question a été traitée dans une autre enceinte avec une égale supériorité. La puissance maritime d'une nation se fonde sur quatre éléments : les vaisseaux, les matelots, les colonies et les ports; je cite celui-ci le dernier, quoiqu'il soit le premier. Eh bien, la question des vaisseaux et des matelots a été approfondie, la question des

colonies a été effleurée; la question des ports n'a pas été traitée, elle n'a pas même été entrevue. Elle se présente aujourd'hui, c'est le moment sinon de la traiter à fond, au moins de l'effleurer aussi. (*Oui! Oui!*)

C'est du gouvernement que doivent venir les grandes impulsions; mais c'est des chambres, c'est de cette chambre en particulier, que doivent venir les grandes indications. (*Très bien!*)

Messieurs, je touche ici à un des plus grands intérêts de la France, je prie la chambre de s'en pénétrer. Je le répète et j'y insiste, maintenir, consolider et améliorer, au profit de notre marine militaire et marchande, la configuration de notre littoral, voilà le but qu'on doit se proposer. (*Oui, très bien!*) La loi actuelle n'a qu'un défaut, ce n'est pas un manque d'urgence, c'est un manque de grandeur. (*Sensation.*)

Je voudrais que la loi fût un système, qu'elle fît partie d'un ensemble, que le ministre nous l'eût présentée dans un grand but et dans une grande vue, et qu'une foule de travaux importants, sérieux, considérables fussent entrepris dans ce but par la France. C'est là, je le répète, un immense intérêt national. (*Vif assentiment.*)

Voici, puisque la chambre semble m'encourager, ce qui me paraît devoir frapper son attention. Le courant de la Manche...

M. LE CHANCELIER. — J'invite l'orateur à se renfermer dans le projet en discussion.

M. VICTOR HUGO. — Voici ce que j'aurai l'honneur de faire remarquer à M. le chancelier. Une loi contient tou-

jours deux points de vue, le point de vue spécial et le point de vue général; le point de vue spécial, vous venez de l'entendre traiter; le point de vue général, je l'aborde.

Eh bien! lorsqu'une loi soulève des questions aussi graves, vous voudriez que ces questions passassent devant la chambre sans être traitées, sans être examinées par elle! (*Bruit.*)

A l'heure qu'il est, la question d'urgence se discute; je crois qu'il ne s'agit que de cette question, et c'est elle que je traite, je suis donc dans la question. (*Plusieurs voix : Oui! oui!*) Je crois pouvoir démontrer à cette noble chambre qu'il y a urgence pour cette loi, parce qu'il y a urgence pour tout le littoral.

Maintenant si, au nombre des arguments dont je dois me servir, je présente le fait d'une grande imminence, d'un péril démontré, constaté, évident pour tous, et en particulier pour M. le ministre des travaux publics, il me semble que je puis, que je dois invoquer cette grande urgence, signaler ce grand péril, et que si je puis réussir à montrer qu'il y a là un sérieux intérêt public, je n'aurai pas mal employé le temps que la chambre aura bien voulu m'accorder. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Si la question d'ordre du jour s'oppose à ce que je continue un développement que je croyais utile, je prierai la chambre de vouloir bien me réserver la parole au moment de la discussion de cette loi (*Sans doute! sans doute!*), car je crois nécessaire de dire à la chambre certaines choses; mais dans ce moment-ci je ne parle que pour soutenir l'urgence du projet de loi. J'approuve l'insistance de

M. le ministre des travaux publics; Je l'appuie, je l'appuie énergiquement.

Vous nous mettez en présence d'une petite loi; je la vote, je la vote avec empressement; mais j'en provoque une grande.

Vous nous apportez des travaux partiels, je les approuve; mais je voudrais des travaux d'ensemble.

J'insiste sur l'importance de la question. (*Parlez! parlez!*)

Messieurs, toute nation à la fois continentale et maritime comme la France a toujours trois questions qui dominent toutes les autres, et d'où toutes les autres découlent. De ces trois questions, la première, la voici : améliorer la condition de la population. Voici la seconde : maintenir et défendre l'intégrité du territoire. Voici la troisième : maintenir et consolider la configuration du littoral.

Maintenir le territoire, c'est-à-dire surveiller l'étranger. Consolider le littoral, c'est-à-dire surveiller l'océan.

Ainsi, trois questions de premier ordre : le peuple, le territoire, le littoral. De ces trois questions, les deux premières apparaissent fréquemment sous toutes les formes dans les délibérations des assemblées. Lorsque l'imprévoyance des hommes les retire de l'ordre du jour, la force des choses les y remet. La troisième question, le littoral, semble préoccuper moins vivement les corps délibérants. Est-elle plus obscure que les deux autres? Elle se complique, à la vérité, d'un élément politique et d'un élément géologique, elle exige de certaines études spéciales; cependant elle est, comme les deux autres, un sérieux intérêt public.

Chaque fois que cette question du littoral, du littoral

de la France en particulier, se présente à l'esprit, voici ce qu'elle offre de grave et d'inquiétant : la dégradation de nos dunes et de nos falaises, la ruine des populations riverraines, l'encombrement de nos ports, l'ensablement des embouchures de nos fleuves, la création des barres et des traverses, qui rendent la navigation si difficile, la fréquence des sinistres, la diminution de la marine militaire et de la marine marchande; enfin, messieurs, notre côte de France, nue et désarmée, en présence de la côte d'Angleterre, armée, gardée et formidable! (*Émotion.*)

Vous le voyez, messieurs, vous le sentez, et ce mouvement de la chambre me le prouve, cette question a de la grandeur, elle est digne d'occuper au plus haut point cette noble assemblée.

Ce n'est pas cependant à la dernière heure d'une session, à la dernière heure d'une législature, qu'un pareil sujet peut être abordé dans tous ses détails, examiné dans toute son étendue. On n'explore pas au dernier moment un si vaste horizon, qui nous apparaît tout à coup. Je me bornerai à un coup d'œil. Je me bornerai à quelques considérations générales pour fixer l'attention de la chambre, l'attention de M. le ministre des travaux publics, l'attention du pays, s'il est possible. Notre but, aujourd'hui, mon but à moi, le voici en deux mots; je l'ai dit en commençant : voter une petite loi, et en ébaucher une grande.

Messieurs les pairs, il ne faut pas se dissimuler que l'état du littoral de la France est en général alarmant; le littoral de la France est entamé sur un très grand nombre de points, menacé sur presque tous. Je pourrais citer des

faits nombreux, je me bornerai à un seul; un fait sur lequel j'ai commencé à appeler vos regards à l'une des précédentes séances; un fait d'une gravité considérable, et qui fera comprendre par un seul exemple de quelle nature sont les phénomènes qui menacent de ruiner une partie de nos ports et de déformer la configuration des côtes de France.

Ici, messieurs, je réclame beaucoup d'attention et un peu de bienveillance, car j'entreprends une chose très difficile; j'entreprends d'expliquer à la chambre en peu de mots, et en le dépouillant des termes techniques, un phénomène à l'explication duquel la science dépense des volumes. Je serai court et je tâcherai d'être clair.

Vous connaissez tous plus ou moins vaguement la situation grave du Havre; vous rendez-vous tous bien compte du phénomène qui produit cette situation, et de ce qu'est cette situation? Je vais tâcher de le faire comprendre à la chambre.

Les courants de la Manche s'appuient sur la grande falaise de Normandie, la battent, la minent, la dégradent perpétuellement; cette colossale démolition tombe dans le flot, le flot s'en empare et l'emporte; le courant de l'Océan longe la côte en charriant cette énorme quantité de matières, toute la ruine de la falaise; chemin faisant, il rencontre le Tréport, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Dieppe, Étretat, tous vos ports de la Manche, grands et petits, il les encombre et passe outre. Arrivé au cap de la Hève, le courant rencontre, quoi? la Seine qui débouche dans la mer. Voilà deux forces en présence, le fleuve qui descend, la mer qui passe et qui monte.

Comment ces deux forces vont-elles se comporter? Une lutte s'engage; la première chose que font ces deux courants qui luttent, c'est de déposer les fardeaux qu'ils apportent; le fleuve dépose ses alluvions, le courant dépose les ruines de la côte. Ce dépôt se fait, où? Précisément à l'endroit où la providence a placé le Havre-de-Grâce.

Ce phénomène a depuis longtemps éveillé la sollicitude des divers gouvernements qui se sont succédé en France. En 1784 un sondage a été ordonné, et exécuté par l'ingénieur Degaule. Cinquante ans plus tard, en 1834, un autre sondage a été exécuté par les ingénieurs de l'état. Les cartes spéciales de ces deux sondages existent, on peut les confronter. Voici ce que ces deux cartes démontrent. (*Attention marquée.*)

A l'endroit précis où les deux courants se rencontrent, devant le Havre même, sous cette mer qui ne dit rien au regard, un immense édifice se bâtit, une construction invisible, sous-marine, une sorte de cirque gigantesque qui s'accroît tous les jours, et qui enveloppe et enferme silencieusement le port du Havre. En cinquante ans, cet édifice s'est accru d'une hauteur déjà considérable. En cinquante ans! Et à l'heure où nous sommes, on peut entrevoir le jour où ce cirque sera fermé, où il apparaîtra tout entier à la surface de la mer, et ce jour-là, messieurs, le plus grand port commercial de la France, le port du Havre n'existera plus. (*Mouvement.*)

Notez ceci; dans ce même lieu quatre ports ont existé et ont disparu, Gravelle, Sainte-Adresse, Harfleur, et un quatrième, dont le nom m'échappe en ce moment.

Oui, j'appelle sur ce point votre attention, je dis plus, votre inquiétude. Dans un temps donné le Havre est perdu, si le gouvernement, si la science ne trouvent pas un moyen d'arrêter dans leur opération redoutable et mystérieuse ces deux infatigables ouvriers qui ne dorment pas, qui ne se reposent pas, qui travaillent nuit et jour, le fleuve et l'océan!

Messieurs, ce phénomène alarmant se reproduit dans des proportions différentes sur beaucoup de points de notre littoral. Je pourrais citer d'autres exemples, je me borne à celui-ci. Que pourrais-je vous citer de plus frappant qu'un si grand port en proie à un si grand danger?

Lorsqu'on examine l'ensemble des causes qui amènent la dégradation de notre littoral... — Je demande pardon à la chambre d'introduire ici une parenthèse, mais j'ai besoin de lui dire que je ne suis pas absolument étranger à cette matière. J'ai fait dans mon enfance, étant destiné à l'école polytechnique, les études préliminaires; j'ai depuis, à diverses reprises, passé beaucoup de temps au bord de la mer; j'ai de plus, pendant plusieurs années, parcouru tout notre littoral de l'Océan et de la Méditerranée, en étudiant, avec le profond intérêt qu'éveillent en moi les intérêts de la France et les choses de la nature, la question qui vous est, à cette heure, partiellement soumise.

Je reprends maintenant.

Ce phénomène, que je viens de tâcher d'expliquer à la chambre, ce phénomène qui menace le port du Havre, qui, dans un temps donné, enlèvera à la France ce grand port, son principal port sur la Manche, ce phénomène se produit

aussi, je le répète, sous diverses formes, sur divers points du littoral.

Le choc de la vague! au milieu de tout ce désordre de causes mêlées, de toute cette complication, voilà un fait plein d'unité, un fait qu'on peut saisir; la science a essayé de le faire.

Amortissez, détruisez le choc de la vague, vous sauvez la configuration du littoral.

C'est là un vaste problème digne de rencontrer une magnifique solution.

Et d'abord, qu'est-ce que le choc de la vague? Messieurs, l'agitation de la vague est un fait superficiel, la cloche à plongeur l'a prouvé, la science l'a reconnu. Le fond de la mer est toujours tranquille. Dans les redoutables ouragans de l'équinoxe, vous avez à la surface la plus violente tempête, à trois toises au-dessous du flot, le calme le plus profond.

Ensuite, qu'est-ce que la force de la vague? La force de la vague se compose de sa masse. Divisez la masse, vous n'avez plus qu'une immense pluie; la force s'évanouit.

Partant de ces deux faits capitaux, l'agitation superficielle, la force dans la masse, un anglais, d'autres disent un français, a pensé qu'il suffirait, pour briser le choc de la vague, de lui opposer, à la surface de la mer, un obstacle à claire-voie, à la fois fixe et flottant. De là l'invention du brise-lame du capitaine Taylor, car, dans mon impartialité, je crois et je dois le dire, que l'inventeur est anglais. Ce brise-lame n'est autre chose qu'une carcasse de navire, une sorte de corbeille de charpente qui flotte à la surface du flot, retenue au fond de la mer par un ancrage puissant. La

vague vient, rencontre cet appareil, le traverse, s'y divise, et la force se disperse avec l'écume.

Vous le voyez, messieurs, si la pratique est d'accord avec la théorie, le problème est bien près d'être résolu. Vous pouvez arrêter la dégradation de vos côtes. Le choc de la vague est le danger, le brise-lame serait le remède.

Messieurs les pairs, je n'ai aucune compétence ni aucune prétention pour décider de l'excellence de cette invention; mais je rends ici un véritable, un sincère hommage à M. le ministre des travaux publics qui a provoqué dans un port de France une expérience considérable du brise-lame flottant. Cette expérience a eu lieu à la Ciotat. M. le ministre des travaux publics a autorisé au port de la Ciotat, port ouvert aux vents du sud-est qui viennent y briser les navires jusque sur le quai, il a autorisé dans ce port la construction d'un brise-lame flottant à huit sections.

L'expérience paraît avoir réussi. D'autres essais ont été faits en Angleterre, et, sans qu'on puisse rien affirmer encore d'une façon décisive, voici ce qui s'est produit jusqu'à ce jour. Toutes les fois qu'un brise-lame flottant est installé dans un port, dans une localité quelconque, même en pleine mer, si l'on examine dans les gros temps de quelle façon la mer se comporte auprès de ce brise-lame, la tempête est au delà, le calme est en deçà.

Le problème du choc de la vague est donc bien près d'être résolu. Féconder l'invention du brise-lame, la perfectionner, voilà, à mon sens, un grand intérêt public que je recommande au gouvernement.

Je ne veux pas abuser de l'attention si bienveillante de

l'assemblée (*Parlez! tout ceci est nouveau!*), je ne veux pas entrer dans des considérations plus étendues encore auxquelles donnerait lieu le projet de loi. Je ferai remarquer seulement, et j'appelle sur ce point encore l'attention de M. le ministre des travaux publics, qu'une grande partie de notre littoral est dépourvu de ports de refuge. Vous savez ce que c'est que le golfe de Gascogne, c'est un lieu redoutable, c'est une sorte de fond de cuve où s'accumulent, sous la pression colossale des vagues, tous les sables arrachés depuis le pôle au littoral européen. Eh bien, le golfe de Gascogne n'a pas un seul port de refuge. La côte de la Méditerranée n'en a que deux, Bouc et Cette. Le port de Cette a perdu une grande partie de son efficacité par l'établissement d'un brise-lame en maçonnerie qui, en rétrécissant la passe, a rendu l'entrée extrêmement difficile. M. le ministre des travaux publics le sait comme moi et le reconnaît. Il serait possible d'établir à Agde un port de refuge qui semble indiqué par la nature elle-même. Ceci est d'autant plus important que les sinistres abondent dans ces parages. De 1836 à 1844, en sept ans, quatrevingt-douze navires se sont perdus sur cette côte; un port de refuge les eût sauvés.

Voilà donc les divers points sur lesquels j'appelle la sollicitude du gouvernement : premièrement, étudier dans son ensemble la question du littoral que je n'ai pu qu'effleurer; deuxièmement, examiner le système proposé par M. Bernard Fortin, ingénieur de l'état, pour l'embouchure des fleuves et notamment pour le Havre; troisièmement, étudier et généraliser l'application du brise-lame; quatrièmement, créer des ports de refuge.

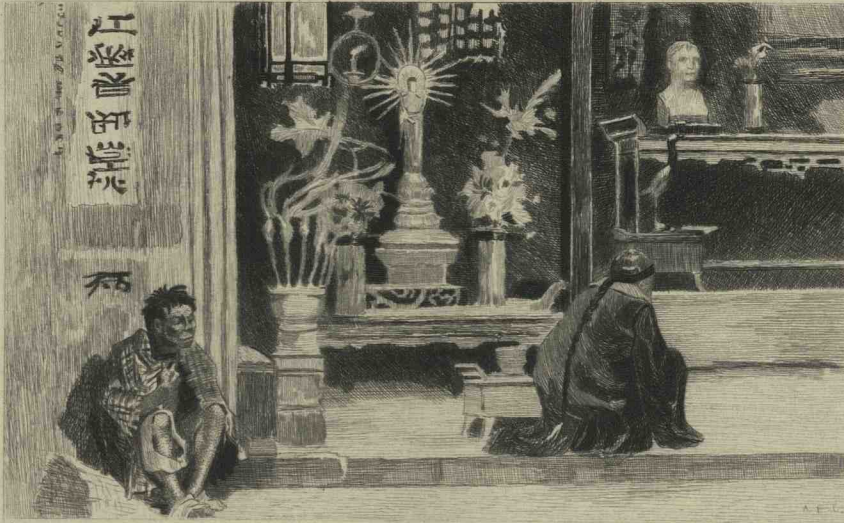
Je voudrais qu'un bon sens ferme et ingénieux comme celui de l'honorable M. Dumon s'appliquât à l'étude et à la solution de ces diverses questions. Je voudrais qu'il nous fût présenté à la session prochaine un ensemble de mesures qui régulariserait toutes celles qu'on a prises jusqu'à ce jour et à l'efficacité desquelles je m'associe en grande partie. Je suis loin de méconnaître tout ce qui a été fait, pourvu qu'on reconnaisse tout ce qui peut être fait encore; et pour ma part j'appuie le projet de loi. Une somme de cent cinquante millions a été dépensée depuis dix ans dans le but d'améliorer les ports; cette somme aurait pu être utilisée dans un système plus grand et plus vaste; cependant cette dépense a été localement utile et a obvié à de grands inconvénients, je suis loin de le nier. Mais ce que je demande à M. le ministre des travaux publics, c'est l'examen approfondi de toutes ces questions. Nous sommes en présence de deux phénomènes contraires sur notre double littoral. Sur l'un, nous avons l'Océan qui s'avance; sur l'autre, la Méditerranée qui se retire. Deux périls également graves. Sur la côte de l'Océan, nos ports périclitent par l'encombrement; sur la côte de la Méditerranée, ils périclitent par l'atterrissement.

Je ne dirai plus qu'un mot, messieurs. La nature nous a fait des dons magnifiques; elle nous a donné ce double littoral sur l'Océan et sur la Méditerranée. Elle nous a donné des rades nombreuses sur les deux mers, des havres de commerce, des ports de guerre. Eh bien, il semble, quand on examine certains phénomènes, qu'elle veuille nous les retirer. C'est à nous de nous défendre, c'est à nous de lutter. Par quels

moyens? Par tous les moyens que l'art, que la science, que la pensée, que l'industrie mettent à notre service. Ces moyens, je les ignore, ce n'est pas moi qui peux utilement les indiquer; je ne peux que provoquer, je ne peux que désirer un travail sérieux sur la matière, une grande impulsion de l'état. Mais ce que je sais, ce que vous savez comme moi, ce que j'affirme, c'est que ces forces, ces marées qui montent, ces fleuves qui descendent, ces forces qui détruisent, peuvent aussi créer, réparer, féconder; elles enfantent le désordre, mais, dans les vues éternelles de la providence, c'est pour l'ordre qu'elles sont faites. Secondons ces grandes vues; peuple, chambres, législateurs, savants, penseurs, gouvernants, ayons sans cesse présente à l'esprit cette haute et patriotique idée, fortifier, fortifier dans tous les sens du mot, le littoral de la France, le fortifier contre l'Angleterre, le fortifier contre l'Océan! Dans ce grand but, stimulons l'esprit de découverte et de nouveauté, qui est comme l'âme de notre époque. C'est là la mission d'un peuple comme la France. Dans ce monde, c'est la mission de l'homme lui-même, Dieu l'a voulu ainsi; partout où il y a une force, il faut qu'il y ait une intelligence pour la dompter. La lutte de l'intelligence humaine avec les forces aveugles de la matière est le plus beau spectacle de la nature; c'est par là que la création se subordonne à la civilisation et que l'œuvre complète de la providence s'exécute.

Je vote donc pour le projet de loi; mais je demande à M. le ministre des travaux publics un examen approfondi de toutes les questions qu'il soulève. Je demande que les points que je n'ai pu parcourir que très rapidement, j'en ai

indiqué les motifs à la chambre, soient étudiés avec tous les moyens dont le gouvernement dispose, grâce à la centralisation. Je demande qu'à l'une des sessions prochaines un travail général, un travail d'ensemble, soit apporté aux chambres. Je demande que la question grave du littoral soit mise désormais à l'ordre du jour pour les pouvoirs comme pour les esprits. Ce n'est pas trop de toute l'intelligence de la France pour lutter contre toutes les forces de la mer. (*Approbaton sur tous les bancs.*)



A.F. Goršuet inv.

X Le Sueur sc.

III

LA FAMILLE BONAPARTE*

14 JUIN 1847

Messieurs les pairs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits. Le gouvernement de mon pays peut compter sur moi, toujours, partout, pour l'aider et pour le servir

* Une pétition de Jérôme-Napoléon Bonaparte, ancien roi de Westphalie, demandait aux chambres la rentrée de sa famille en France, M. Charles Dupin proposait le dépôt de cette pétition au bureau des renseignements; il disait dans son rapport : « C'est à la couronne qu'il appartient de choisir le moment pour accorder, suivant le caractère et les mérites des personnes, les faveurs qu'une tolérance éclairée peut conseiller; faveurs

dans toutes les occasions graves et dans toutes les causes justes. Aujourd'hui même, dans ce moment, je le sers, je crois le servir du moins, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser, en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela.

D'ailleurs, laisser rentrer en France des princes bannis, ce serait de la grandeur, et depuis quand cesse-t-on d'être assez fort parce qu'on est grand ?

Oui, messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire ceux qui ne reconnaissent dans les choses humaines que ce qu'ils appellent la nécessité politique et la raison d'état, à mon sens, l'honneur de notre gouvernement de juillet, le triomphe de la civilisation, la couronne de nos trente-deux années de paix, ce serait de rappeler purement et simplement dans leur pays, qui est le nôtre, tous ces innocents illustres dont l'exil fait des prétendants et dont l'air de la patrie ferait des citoyens. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, sans même invoquer ici, comme l'a fait si dignement le noble prince de la Moskowa, toutes les considérations spéciales qui se rattachent au passé militaire, si national et si brillant, du noble pétitionnaire, le frère

accordées plusieurs fois à plusieurs membres de l'ancienne famille impériale, et toujours avec l'assentiment de la générosité nationale. » La pétition fut renvoyée au bureau des renseignements.

Le soir de ce même jour, 14 juin, le roi Louis-Philippe, après avoir pris connaissance du discours de M. Victor Hugo, déclara au maréchal Soult, président du conseil des ministres, qu'il entendait autoriser la famille Bonaparte à rentrer en France.

(*Note de l'éditeur.*)

d'armes de beaucoup d'entre vous, soldat après le 18 brumaire, général à Waterloo, roi dans l'intervalle, sans même invoquer, je le répète, toutes ces considérations pourtant si décisives, ce n'est pas, disons-le, dans un temps comme le nôtre, qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée.

Ne l'oublions pas, car de tels événements sont de hautes leçons; en fait d'élévations comme en fait d'abaissements, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes. Tout peut arriver, car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la destinée, sans être la justice, ait une balance comme elle; quand un plateau monte, l'autre descend. Tandis qu'un sous-lieutenant d'artillerie devenait empereur des Français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est aujourd'hui le plus éminent des rois de l'Europe. Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit. (*Adhésion.*)

Non, ce n'est pas après tant de révolutions, ce n'est pas après tant de vicissitudes qui n'ont épargné aucune tête, qu'il peut être impolitique de donner solennellement l'exemple du saint respect de l'adversité. Heureuse la dynastie dont on pourra dire : Elle n'a exilé personne! elle n'a proscrit personne! elle a trouvé les portes de la France fermées à des français, elle les a ouvertes et elle a dit : entrez!

J'ai été heureux, je l'avoue, que cette pétition fût présentée. Je suis de ceux qui aiment l'ordre d'idées qu'elle

soulève et qu'elle ramène. Gardez-vous de croire, messieurs, que de pareilles discussions soient inutiles ! elles sont utiles entre toutes. Elles font reparaître à tous les yeux, elles éclairent d'une vive lumière pour tous les esprits ce côté noble et pur des questions humaines qui ne devrait jamais s'obscurcir ni s'effacer. Depuis quinze ans, on a traité avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments, on a ridiculisé l'enthousiasme. Poésie ! disait-on. On a raillé ce qu'on a appelé la politique sentimentale et chevaleresque, on a diminué ainsi dans les cœurs la notion, l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau, et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit, les hommes d'affaires, les intérêts matériels. Vous savez, messieurs, où cela nous a conduits. (*Mouvement.*)

Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (*mouvement prolongé*), en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par moments, tenté de dire à la chambre, à la presse, à la France entière : Tenez, parlons un peu de l'empereur, cela nous fera du bien ! (*Vive et profonde adhésion.*)

Oui, messieurs, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble et pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, national, ne fût-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. (*Très bien !*)

J'aborde maintenant le côté purement politique de la question. Je serai très court; je prie la chambre de trouver bon que je l'effleure rapidement en quelques mots.

Tout à l'heure, j'entendais dire à côté de moi : Mais prenez garde ! on ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique; il y a danger; il peut y avoir danger. Danger ! quel danger ? Quoi ? Des menées ? des intrigues ? des complots de salon ? la générosité payée en conspirations et en ingratitude ? Y a-t-il là un sérieux péril ? Non, messieurs. Le danger, aujourd'hui, n'est pas du côté des princes. Nous ne sommes, grâce à Dieu, ni dans le siècle ni dans le pays des révolutions de caserne et de palais. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous l'avortement de Strasbourg suivi de l'avortement de Boulogne.

Le danger aujourd'hui, messieurs, permettez-moi de vous le dire en passant, voulez-vous savoir où il est ? Tournez vos regards, non du côté des princes, mais du côté des masses, — du côté des classes nombreuses et laborieuses, où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme, où il y a tant de germes utiles et en même temps, je le dis avec douleur, tant de ferments redoutables. C'est au gouvernement que j'adresse cet avertissement austère. Il ne faut pas que le peuple souffre ! il ne faut pas que le peuple, ait faim ! Là est la question sérieuse, là est le danger. Là seulement, là, messieurs, et point ailleurs ! (*Oui !*) Toutes les intrigues de tous les prétendants ne feront point changer de cocarde au moindre de vos soldats, les coups de fourche

de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme! (*Mouvement.*)

J'appelle sur ce que je dis en ce moment les méditations de cette sage et illustre assemblée.

Quant aux princes bannis, sur lesquels le débat s'engage, voici ce que je dirai au gouvernement; j'insiste sur ceci, qui est ma conviction, et aussi, je crois, celle de beaucoup de bons esprits : j'admets que, dans des circonstances données, des lois de bannissement politique, lois de leur nature toujours essentiellement révolutionnaires, peuvent être momentanément nécessaires. Mais cette nécessité cesse; et, du jour où elles ne sont plus nécessaires, elles ne sont pas seulement illibérales et iniques, elles sont maladroites.

L'exil est une désignation à la couronne, les exilés sont des en-cas. (*Mouvement.*) Tout au contraire, rendre à des princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait que leur temps est fini. Pour me servir d'expressions précises, leur restituer leur qualité civique, c'est leur retirer leur signification politique. Cela me paraît évident. Replacez-les donc dans la loi commune; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et nobles français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

Je ne veux remuer ici, cela va sans dire, aucune passion. J'ai le sentiment que j'accomplis un devoir en montant à cette tribune. Quand j'apporte au roi Jérôme-Napoléon, exilé, mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes

les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent. Il y a, pour ainsi dire, de l'hérédité dans ce devoir, et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'empire, qui m'ordonne de me lever et de parler. (*Sensation.*) Aussi je vous parle, messieurs les pairs, comme on parle quand on accomplit un devoir. Je ne m'adresse, remarquez-le, qu'à ce qu'il y a de plus calme, de plus grave, de plus religieux dans vos consciences. Et c'est pour cela que je veux vous dire et que je vais vous dire, en terminant, ma pensée tout entière sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (*Marques d'attention.*)

Messieurs les pairs, cet article d'une loi française qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon me fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable. Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes, l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faite, vous, généraux, vétérans vénérables devant qui je m'incline et qui m'écoutez dans cette enceinte... (*mouvement*), cette histoire, dis-je, est connue du monde entier, et il n'est peut-être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler. On a trouvé en Chine, dans une pagode, le buste de Napoléon parmi les figures des dieux ! Eh bien ! je suppose, c'est là ma supposition à peu près impossible, mais vous voulez bien me l'accorder, je suppose qu'il existe dans un coin quelconque de l'univers un homme qui ne sache rien de cette histoire, et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'empereur, je suppose

que cet homme vienne en France, et qu'il lise ce texte de loi qui dit : « La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français. » Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger? En présence d'une pénalité si terrible, il se demanderait ce que pouvait être ce Napoléon, il se dirait qu'à coup sûr c'était un grand criminel, que sans doute une honte indélébile s'attachait à son nom, que probablement il avait renié ses dieux, vendu son peuple, trahi son pays, que sais-je?... Il se demanderait, cet étranger, avec une sorte d'effroi, par quels crimes monstrueux ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces crimes, les voici ; c'est la religion relevée, c'est le code civil rédigé, c'est la France augmentée au delà même de ses frontières naturelles, c'est Marengo, Iéna, Wagram, Austerlitz, c'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme ait jamais apportée à une grande nation! (*Très bien! Approbation.*)

Messieurs les pairs, le frère de ce grand homme vous implore à cette heure. C'est un vieillard, c'est un ancien roi aujourd'hui suppliant. Rendez-lui la terre de la patrie! Jérôme-Napoléon, pendant la première moitié de sa vie, n'a eu qu'un désir, mourir pour la France. Pendant la dernière, il n'a eu qu'une pensée, mourir en France. Vous ne repousserez pas un pareil vœu. (*Approbation prolongée sur tous les bancs.*)



Marcel Baschet inv.

Edition Nationale

Bouillon sc.

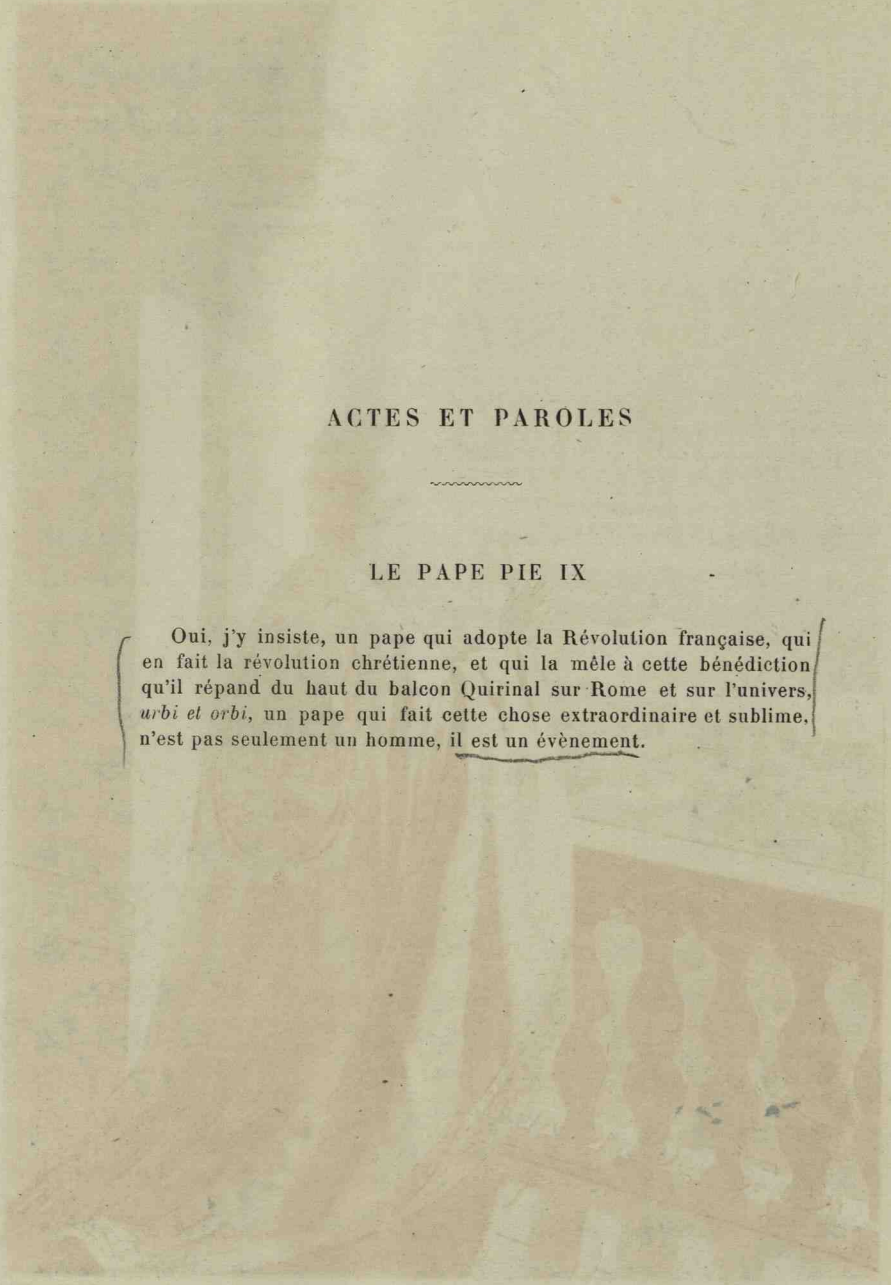
LE PAPE PIE IX.

(Actes et Paroles.)

ACTES ET PAROLES

LE PAPE PIE IX

Oui, j'y insiste, un pape qui adopte la Révolution française, qui en fait la révolution chrétienne, et qui la mêle à cette bénédiction qu'il répand du haut du balcon Quirinal sur Rome et sur l'univers, *urbi et orbi*, un pape qui fait cette chose extraordinaire et sublime, n'est pas seulement un homme, il est un évènement.



LE PAPE PIE IX



IV

LE PAPE PIE IX *

13 JANVIER 1848

Messieurs,

Les années 1846 et 1847 ont vu se produire un événement considérable.

Il y a, à l'heure où nous parlons, sur le trône de saint

* Ce discours, du reste assez mal accueilli, fut prononcé dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, à propos du paragraphe 6 de cette adresse, qui était ainsi conçu :

« Nous croyons, avec votre majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essen-

Pierre un homme, un pape, qui a subitement aboli toutes les haines, toute les défiances, je dirais presque toutes les hérésies et tous les schismes ; qui s'est fait admirer à la fois, j'adopte sur ce point pleinement les paroles de notre noble et éloquent collègue M. le comte de Montalembert, qui s'est fait admirer à la fois, non seulement des populations qui vivent dans l'église romaine, mais de l'Angleterre non catholique, mais de la Turquie non chrétienne, qui a fait faire, enfin, en un jour, pourrait-on dire, un pas à la civilisation humaine. Et cela comment ? De la façon la plus calme, la plus simple et la plus grande, en communiant publiquement, lui pape, avec les idées des peuples, avec les idées d'émancipation et de fraternité. Contrat auguste ; utile et admirable alliance de l'autorité et de la liberté, de l'autorité sans laquelle il n'y a pas de société, de la liberté sans laquelle il n'y a pas de nation. (*Mouvement.*)

Messieurs les pairs, ceci est digne de vos méditations. Approfondissez cette grande chose.

Cet homme qui tient dans ses mains les clefs de la pensée de tant d'hommes, il pouvait fermer les intelligences, il les a ouvertes. Il a posé l'idée d'émancipation et de liberté

tielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les états. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir, dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les états italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent, comme lui, cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples. »

Le paragraphe ainsi rédigé fut adopté à l'unanimité.

A cette époque, l'Italie criait : *Viva Pio nono!* Pie IX était révolutionnaire. On a pu mesurer depuis la distance qu'il y avait entre le pape des Droits de l'homme et le pape du *Syllabus*.

(*Note de l'éditeur.*)

sur le plus haut sommet où l'homme puisse poser une lumière. Ces principes éternels que rien n'a pu souiller et que rien ne pourra détruire, qui ont fait notre révolution et lui ont survécu, ces principes de droit, d'égalité, de devoir réciproque, qui, il y a cinquante ans, étaient un moment apparus au monde, toujours grands sans doute, mais farouches, formidables et terribles sous le bonnet rouge, Pie IX les a transfigurés, il vient de les montrer à l'univers rayonnants de mansuétude, doux et vénérables sous la tiare. C'est que c'est là leur véritable couronne en effet! Pie IX enseigne la route bonne et sûre aux rois, aux peuples, aux hommes d'état, aux philosophes, à tous. Grâce lui soient rendues! Il s'est fait l'auxiliaire évangélique, l'auxiliaire suprême et souverain, de ces hautes vérités sociales que le continent, à notre grand et sérieux honneur, appelle les idées françaises. Lui, le maître des consciences, il s'est fait le serviteur de la raison. Il est venu, révolutionnaire rassurant, faire voir aux nations, à la fois éblouies et effrayées par les événements tragiques, les conquêtes, les prodiges militaires et les guerres de géants qui ont rempli la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, il est venu, dis-je, faire voir aux nations que, pour féconder le sillon où germe l'avenir des peuples libres, il n'est pas nécessaire de verser le sang, il suffit de répandre les idées; que l'évangile contient toutes les chartes; que la liberté de tous les peuples comme la délivrance de tous les esclaves était dans le cœur du Christ et doit être dans le cœur de l'évêque; que, lorsqu'il le veut, l'homme de paix est un plus grand conquérant que l'homme de guerre, et un conquérant meilleur; que celui-là qui

a dans l'âme la vraie charité divine, la vraie fraternité humaine, a en même temps dans l'intelligence le vrai génie politique, et qu'en un mot, pour qui gouverne les hommes, c'est la même chose d'être saint et d'être grand. (*Adhésion.*)

Messieurs, je ne parlerai jamais de l'ancienne papauté, de l'antique papauté, qu'avec vénération et respect; mais je dis cependant que l'apparition d'un tel pape est un événement immense. (*Interruption.*)

Oui, j'y insiste, un pape qui adopte la révolution française (*bruit*), qui en fait la révolution chrétienne, et qui la mêle à cette bénédiction qu'il répand du haut du balcon Quirinal sur Rome et sur l'univers, *urbi et orbi*, un pape qui fait cette chose extraordinaire et sublime, n'est pas seulement un homme, il est un événement.

Événement social, événement politique. Social, car il en sortira toute une phase de civilisation nouvelle; politique, car il en sortira une nouvelle Italie.

Ou plutôt, je le dis, le cœur plein de reconnaissance et de joie, il en sortira la vieille Italie.

Ceci est l'autre aspect de ce grand fait européen. (*Interruption. Beaucoup de pairs protestent.*)

Oui, messieurs, je suis de ceux qui tressaillent en songeant que Rome, cette vieille et féconde Rome, cette métropole de l'unité, après avoir enfanté l'unité de la foi, l'unité du dogme, l'unité de la chrétienté, entre en travail encore une fois, et va enfanter peut-être, aux acclamations du monde, l'unité de l'Italie. (*Mouvements divers.*)

Ce nom merveilleux, ce mot magique, l'Italie, qui a si

longtemps exprimé parmi les hommes la gloire des armes, le génie conquérant et civilisateur, la grandeur des lettres, la splendeur des arts, la double domination par le glaive et par l'esprit, va reprendre, avant un quart de siècle peut-être, sa signification sublime, et redevenir, avec l'aide de Dieu et de celui qui n'aura jamais été mieux nommé son vicaire, non seulement le résumé d'une grande histoire morte, mais le symbole d'un grand peuple vivant!

Aidons de toutes nos forces à ce désirable résultat. (*Interruption. Les protestations redoublent.*) Et puis, en outre, comme une pensée patriotique est toujours bonne, ayons ceci présent à l'esprit, que nous, les mutilés de 1815, nous n'avons rien à perdre à ces remaniements providentiels de l'Europe, qui tendent à rendre aux nations leur forme naturelle et nécessaire. (*Mouvement.*)

Je ne veux pas faire rentrer la chambre dans le détail de toutes ces questions. Au point où la discussion est arrivée, avec la fatigue de l'assemblée, ce qu'on aurait pu dire hier n'est plus possible aujourd'hui; je le regrette, et je me borne à indiquer l'ensemble de la question, et à en marquer le point culminant. Il importe qu'il parte de la tribune française un encouragement grave, sérieux, puissant, à ce noble pape, et à cette noble nation! un encouragement aux princes intelligents qui suivent le prêtre inspiré, un découragement aux autres, s'il est possible! (*Agitation.*)

Ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais, la civilisation du monde a une aïeule qui s'appelle la Grèce, une mère qui s'appelle l'Italie, et une fille aînée qui s'appelle la France.

Ceci nous indique, à nous chambres françaises, notre droit qui ressemble beaucoup à notre devoir.

Messieurs les pairs, en d'autres temps nous avons tendu la main à la Grèce, tendons aujourd'hui la main à l'Italie.
(*Mouvements divers. — Aux voix! aux voix!*)

RÉUNIONS ÉLECTORALES

1848-1849



I

LETTRE AUX ÉLECTEURS

20 MARS 1848

Des électeurs écrivent à M. Victor Hugo pour lui proposer la candidature à l'Assemblée nationale constituante. Il répond :

Messieurs,

J'appartiens à mon pays, il peut disposer de moi.

J'ai un respect, exagéré peut-être, pour la liberté du choix ;
trouvez bon que je pousse ce respect jusqu'à ne pas m'offrir.

J'ai écrit trente-deux volumes, j'ai fait jouer huit pièces
de théâtre ; j'ai parlé six fois à la chambre des pairs, quatre

fois en 1846, le 14 février, le 20 mars, le 1^{er} avril, le 5 juillet, une fois en 1847, le 14 juin, une fois en 1848, le 13 janvier. Mes discours sont au *Moniteur*.

Tout cela est au grand jour. Tout cela est livré à tous. Je n'ai rien à y retrancher, rien à y ajouter.

Je ne me présente pas. A quoi bon? Tout homme qui a écrit une page en sa vie est naturellement présenté par cette page s'il y a mis sa conscience et son cœur.

Mon nom et mes travaux ne sont peut-être pas absolument inconnus de mes concitoyens. Si mes concitoyens jugent à propos, dans leur liberté et dans leur souveraineté, de m'appeler à siéger, comme leur représentant, dans l'assemblée qui va tenir en ses mains les destinées de la France et de l'Europe, j'accepterai avec recueillement cet austère mandat. Je le remplirai avec tout ce que j'ai en moi de dévouement, de désintéressement et de courage.

S'ils ne me désignent pas, je remercierai le ciel, comme ce spartiate, qu'il se soit trouvé dans ma patrie neuf cents citoyens meilleurs que moi.

En ce moment, je me tais, j'attends et j'admire les grandes actions que fait la providence.

Je suis prêt, — si mes concitoyens songent à moi et m'imposent ce grand devoir public, à rentrer dans la vie politique; — sinon, à rester dans la vie littéraire.

Dans les deux cas, et quel que soit le résultat, je continuerai à donner, comme je le fais depuis vingt-cinq ans, mon cœur, ma pensée, ma vie et mon âme à mon pays.

Recevez, messieurs, l'assurance fraternelle de mon dévouement et de ma cordialité.

II

PLANTATION

DE

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

PLACE DES VOSGES

C'est avec joie que je me rends à l'appel de mes concitoyens et que je viens saluer au milieu d'eux les espérances d'émancipation, d'ordre et de paix qui vont germer, mêlées aux racines de cet arbre de la liberté. C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre; comme l'arbre, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. (*Acclamations.*)

Le premier arbre de la liberté a été planté, il y a dix-huit cents ans, par Dieu même sur le Golgotha. (*Acclamations.*) Le premier arbre de la liberté, c'est cette croix sur laquelle Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour la

liberté, l'égalité et la fraternité du genre humain. (*Bravos et longs applaudissements*).

La signification de cet arbre n'a point changé depuis dix-huit siècles; seulement, ne l'oublions pas, à temps nouveaux devoirs nouveaux. La révolution que nos pères ont faite il y a soixante ans a été grande par la guerre, la révolution que vous faites aujourd'hui doit être grande par la paix. La première a détruit, la seconde doit organiser. L'œuvre d'organisation est le complément nécessaire de l'œuvre de destruction; c'est là ce qui rattache intimement 1848 à 1789. Fonder, créer, produire, pacifier; satisfaire à tous les droits, développer tous les grands instincts de l'homme, pourvoir à tous les besoins des sociétés; voilà la tâche de l'avenir. Or, dans les temps où nous sommes, l'avenir vient vite. (*Applaudissements*.)

On pourrait presque dire que l'avenir n'est plus demain, il commence dès aujourd'hui. (*Bravo!*) A l'œuvre donc, à l'œuvre, travailleurs par le bras, travailleurs par l'intelligence, vous tous qui m'écoutez et qui m'entourez! mettez à fin cette grande œuvre de l'organisation fraternelle de tous les peuples, conduits au même but, rattachés à la même idée, et vivant du même cœur. Soyons tous des hommes de bonne volonté, ne ménageons ni notre peine ni nos sueurs. Répan- dons sur le peuple qui nous entoure, et de là sur le monde entier, la sympathie, la charité et la fraternité. Depuis trois siècles, le monde imite la France. Depuis trois siècles, la France est la première des nations. Et savez-vous ce que veut dire ce mot, la première des nations? Ce mot veut dire la plus grande; ce mot veut dire aussi la meilleure. (*Acclamations*.)

Mes amis, mes frères, mes concitoyens, établissons dans le monde entier, par la grandeur de nos exemples, l'empire de nos idées! Que chaque nation soit heureuse et fière de ressembler à la France! (*Bravo!*)

Unissons-nous dans une pensée commune, et répétez avec moi ce cri : Vive la liberté universelle! Vive la république universelle! (*Vive la république! Vive Victor Hugo! — Longues acclamations.*)

III

RÉUNION DES AUTEURS DRAMATIQUES

Je suis profondément touché des sympathies qui m'environnent. Des voix aimées, des confrères célèbres m'ont glorifié bien au delà du peu que je vaux. Permettez-moi de les remercier de cette cordiale éloquence à laquelle je dois les applaudissements qui ont accueilli mon nom ; permettez-moi, en même temps, de m'abstenir de tout ce qui pourrait ressembler à une sollicitation de suffrages. Puisque la nation est en train de chercher son idéal, voici quel serait le mien en fait d'élections. Je voudrais les élections libres et pures ; libres en ce qui touche les électeurs ; pures, en ce qui touche les candidats.

Personnellement, je ne me présente pas. Mes raisons, vous les connaissez, je les ai publiées ; elles sont toutes puisées dans mon respect pour la liberté électorale. Je dis aux électeurs : Choisissez qui vous voudrez et comme vous voudrez ; quant à moi, j'attends, et j'applaudirai au résultat quel

qu'il soit. Je serai fier d'être choisi, satisfait d'être oublié.
(*Approbation.*)

Ce n'est pas que je n'aie aussi, moi, mes ambitions. J'ai une ambition pour mon pays, — c'est qu'il soit puissant, heureux, riche, prospère, glorieux, sous cette simple formule, *Liberté, égalité, fraternité*; c'est qu'il soit le plus grand dans la paix, comme il a été le plus grand dans la guerre. (*Bravo! bravo!*) Et puis, j'ai une ambition pour moi, — c'est de rester écrivain libre et simple citoyen.

Maintenant, s'il arrive que mon pays, connaissant ma pensée et ma conscience qui sont publiques depuis vingt-cinq ans, m'appelle, dans sa confiance, à l'assemblée nationale et m'assigne un poste où il faudra veiller et peut-être combattre, j'accepterai son vote comme un ordre et j'irai où il m'enverra. Je suis à la disposition de mes concitoyens. Je suis candidat à l'assemblée nationale comme tout soldat est candidat au champ de bataille. (*Acclamations.*)

Le mandat de représentant du peuple sera à la fois un honneur et un danger; il suffit que ce soit un honneur pour que je ne le sollicite pas, il suffit que ce soit un danger pour que je ne le refuse pas. (*Longues acclamations.*)

Vous m'avez compris. Maintenant je vais vous parler de vous.

Il y a, en ce moment, en France, à Paris, deux classes d'ouvriers qui, toutes deux, ont droit à être représentées dans l'assemblée nationale. L'une... à Dieu ne plaise que je parle autrement qu'avec la plus cordiale effusion de ces braves ouvriers qui ont fait de si grandes choses et qui en feront de plus grandes encore. Je ne suis pas de ceux qui les flattent,

mais je suis de ceux qui les aiment. Ils sauront compléter la haute idée qu'ils ont donnée au monde de leur bon sens et de leur vertu. Ils ont montré le courage pendant le combat, ils montreront la patience après la victoire. Cette classe d'ouvriers, dis-je, a fait de grandes choses, elle sera noblement et largement représentée à l'assemblée constituante, et, pour ma part, je réserve aux ouvriers de Paris dix places sur mon bulletin.

Mais je veux, je veux pour l'honneur de la France, que l'autre classe d'ouvriers, les ouvriers de l'intelligence, soit aussi noblement et largement représentée. Le jour où l'on pourrait dire : Les écrivains, les poètes, les artistes, les hommes de la pensée, sont absents de la représentation nationale, ce serait une sombre et fatale éclipse, et l'on verrait diminuer la lumière de la France! (*Bravo!*)

Il faut que tous les ouvriers aient leurs représentants à l'assemblée nationale, ceux qui font la richesse du pays et ceux qui font sa grandeur; ceux qui remuent les pavés et ceux qui remuent les esprits! (*Acclamations!*)

Certes, c'est quelque chose que d'avoir construit les barricades de février sous la mousqueterie et la fusillade, mais c'est quelque chose aussi que d'être sans cesse, sans trêve, sans relâche, debout sur les barricades de la pensée, exposé aux haines du pouvoir et à la mitraille des partis. (*Applaudissements.*) Les ouvriers, nos frères, ont lutté trois jours; nous, travailleurs de l'intelligence, nous avons lutté vingt ans.

Avisez donc à ce grand intérêt. Que l'un de vous parle pour vous, que votre drapeau, qui est le drapeau même de

la civilisation, soit tenu au milieu de la mêlée par une main ferme et illustre. Faites prévaloir les idées! Montrez que la gloire est une force! (*Bravo!*) Même quand les révolutions ont tout renversé, il y a une puissance qui reste debout, la pensée. Les révolutions brisent les couronnes, mais n'éteignent pas les auréoles. (*Longs applaudissements.*)

Un des auteurs présents ayant demandé à M. Victor Hugo ce qu'il ferait si un club marchait sur l'assemblée constituante, M. Victor Hugo répliqua :

Je prie M. Théodore Muret de ne point oublier que je ne me présente pas ; je vais lui répondre cependant, mais je lui répondrai comme électeur et non comme candidat. (*Mouvement d'attention.*) Dans un moment où le système électoral le plus large et le plus libéral que les hommes aient jamais pu, je ne dis pas réaliser, mais rêver, appelle tous les citoyens à déposer leur vote, tous, depuis le premier jusqu'au dernier, — je me trompe, il n'y a plus maintenant ni premier, ni dernier, — tous, veux-je dire, depuis ce qu'on appelait autrefois le premier jusqu'à ce qu'on appelait autrefois le dernier ; dans un moment où de tous ces votes réunis va sortir l'assemblée définitive, l'assemblée suprême qui sera, pour ainsi dire, la majesté visible de la France, s'il était possible qu'à l'heure où ce sénat prendra possession de la plénitude légitime de son autorité souveraine, il existât dans un coin quelconque de Paris une fraction, une coterie, un groupe d'hommes, je ne dirai pas assez coupables, mais assez insensés, pour oser, dans un paroxysme d'orgueil, mettre leur petite volonté face à face et de front avec la volonté auguste de cette assemblée qui sera le pays même,

je me précipiterais au-devant d'eux, et je leur crierais : Malheureux! arrêtez-vous, vous allez devenir de mauvais citoyens! (*Bravo! bravo!*) Et s'il ne m'était pas donné de les retenir, s'ils persistaient dans leur tentative d'usurpation impie, oh! alors je donnerais, s'il le fallait, tout le sang que j'ai dans les veines, et je n'aurais pas assez d'imprécations dans la voix, pas assez d'indignation dans l'âme, pas assez de colère dans le cœur, pour écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation! (*Immenses acclamations.*)

IV

VICTOR HUGO A SES CONCITOYENS

Mes concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée : La voici.

Deux républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'institut, l'école polytechnique et la légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'option sinistre : *ou la Mort*; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur

des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique; fondera une liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de

la pensée; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit; subordonnera la force à l'intelligence; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations; vivra et rayonnera; grandira la France, conquerra le monde; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

V

SÉANCE DES CINQ ASSOCIATIONS

D'ART ET D'INDUSTRIE

29 MAI 1848

M. VICTOR HUGO. — Il y a un mois, j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. (*On applaudit.*)

Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur : — S'il arrivait que des insensés osassent violer l'assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire? J'acceptai, je le répète, la question avec douleur, et je répondis sans hésiter, sur-le-champ : Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et — ce furent mes

propres paroles — *écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation.*

Ce que je demandais il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait il y a quinze jours.

Avant cet événement, qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature, ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui c'est un devoir, et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désertter. Vous le voyez, je ne déserte pas. (*Adhésion.*)

Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéaments confus des questions politiques se sont éclaircis, les événements ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions : la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent la liberté, l'ordre, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot, la prospérité de tous composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme. Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit! (*Mouvement.*)

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes-là, que je n'en serai jamais! (*Non! non! nous le savons!*) Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute et la dictature au peuple

par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune, ou comme soldat dans la rue. (*Très bien! très bien!*)

Ce que je veux, vous le savez. Je l'ai dit il y a peu de jours. Je l'ai dit à mon pays tout entier. Je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh bien, cette parole, je l'ai dite! Mon choix est fait; vous le connaissez. Je veux une république qui fasse envie à tous les peuples, et non une république qui leur fasse horreur! Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une république si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. Je veux une république si sainte et si belle que, lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les fasse évanouir rien que par la comparaison. Je veux une république telle que toutes les nations en regardant la France ne disent pas seulement : Qu'elle est grande! mais disent encore : Qu'elle est heureuse! (*Applaudissements.*)

Ne vous y trompez pas, — et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte étroite, et peut-être la dépasseront-elles, — la propagande de la république est toute dans la beauté de son développement régulier, et la propagande de la république, c'est sa vie même. Pour que la république s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France, et pour qu'elle s'établisse hors de France il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain. (*Bravo! bravo!*)

Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur. Toute ma pensée, je pourrais la résumer en un seul mot; ce mot, le voici : haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. (*Vive et unanime adhésion.*) J'ajoute ceci, et tout ce que j'ai écrit, et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, pas une page n'est sortie de ma plume depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. (*Oui! oui! c'est vrai!*) Vous le savez tous, vous, mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop longtemps; le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des penseurs; l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore. (*Très bien!*) Je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches, et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. (*Nouvelle adhésion.*) C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit par la main de Dieu même, au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des cieux, FRATERNITÉ! (*Acclamations.*)

M. PAULIN regrette que le citoyen Victor Hugo, dont il admire l'immense talent, ait cru devoir signaler le danger de l'anarchie sans parler du danger de la réaction. Il pense que la révolution de février n'est pas une révolution politique, mais une révolution sociale. Il demande au citoyen Victor Hugo s'il est d'avis que le prolétariat doive disparaître de la société.

M. VICTOR HUGO. — Disparaître, comme l'esclavage a disparu! disparaître à jamais! mais non en ramenant, sous une autre forme, le servage et la mainmorte! (*Sensation.*)

Je n'ai pas deux paroles; je disais tout à l'heure que je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier. Mon Dieu! bien avant de faire partie d'un corps politique, il y a quinze ans, je disais ceci dans un livre imprimé : « Si, à moi qui ne suis rien dans l'état, la parole m'était donnée sur les affaires du pays, je la demanderais seulement sur l'ordre du jour, et je sommerais les gouvernements de substituer les questions sociales aux questions politiques. »

Il y a quinze ans que j'imprimais cela. Quelques années après la publication des paroles que je viens de rappeler, j'ai fait partie d'un corps politique... Je m'interromps, permettez-moi d'être sobre d'apologies rétrospectives, je ne les aime pas. Je pense d'ailleurs que lorsqu'un homme, depuis vingt-cinq ans, a jeté sur douze ou quinze cent mille feuilles sa pensée au vent, il est difficile qu'il ajoute quelque chose à cette grande profession de foi, et quand je rappelle ce que j'ai dit, je le fais avec une candeur entière, avec la certitude que rien dans mon passé ne peut démentir ce que je dis à présent. Cela bien établi, je continue.

Lorsque je faisais partie de la chambre des pairs, il arriva, un jour, qu'à propos des falsifications commerciales, dans un bureau où je siégeais, plusieurs des questions qui viennent d'être soulevées furent agitées. Voici ce que je dis alors; je cite :

« Qui souffre de cet état de choses? la France au dehors,

le peuple au dedans ; la France blessée dans sa prospérité et dans son honneur, le peuple froissé dans son existence et dans son travail. En ce moment, messieurs, j'emploie ce mot, le peuple, dans une de ses acceptions les plus restreintes et les plus usitées, pour désigner spécialement la classe nombreuse et laborieuse qui fait la base même de la société, cette classe si digne d'intérêt parce qu'elle travaille, si digne de respect parce qu'elle souffre. Je ne le cache pas, messieurs, et je sais bien qu'en vous parlant ainsi je ne fais qu'éveiller vos plus généreuses sympathies, j'éprouve pour l'homme de cette classe un sentiment cordial et fraternel. Ce sentiment, tout esprit qui pense le partage. Tous, à des degrés divers, nous sommes des ouvriers dans la grande œuvre sociale. Eh bien ! je le déclare, ceux qui travaillent avec le bras et avec la main sont sous la garde de ceux qui travaillent avec la pensée. » (*Applaudissements.*)

Voilà de quelle manière je parlais à la chambre aristocratique dont j'avais l'honneur de faire partie. (*Mouvements en sens divers.*) Ce mot, *j'avais l'honneur*, ne saurait vous choquer. Vous n'attendez pas de moi un autre langage ; lorsque ce pouvoir était debout, j'ai pu le combattre ; aujourd'hui qu'il est tombé, je le respecte. (*Très bien ! Profonde sensation.*)

Toutes les questions qui intéressent le bien-être du peuple, la dignité du peuple, l'éducation due au peuple, ont occupé ma vie entière. Tenez, entrez dans le premier cabinet de lecture venu, lisez quinze pages intitulées *Claude Gueux*, que je publiais il y a quatorze ans, en 1834, et vous y verrez ce que je suis pour le peuple, et ce que le peuple est pour moi.

Oui, le prolétariat doit disparaître ; mais je ne suis pas de ceux qui pensent que la propriété disparaîtra. Savez-vous, si la propriété était frappée, ce qui serait tué ? Ce serait le travail.

Car, qu'est-ce que c'est que le travail ? C'est l'élément générateur de la propriété. Et qu'est-ce que c'est que la propriété ? C'est le résultat du travail. (*Oui ! oui !*) Il m'est impossible de comprendre la manière dont certains socialistes ont posé cette question. Ce que je veux, ce que j'entends, c'est que l'accès de la propriété soit rendu facile à l'homme qui travaille, c'est que l'homme qui travaille soit sacré pour celui qui ne travaille plus. Il vient une heure où l'on se repose. Qu'à l'heure où l'on se repose, on se souvienne de ce qu'on a souffert lorsqu'on travaillait, qu'on s'en souvienne pour améliorer sans cesse le sort des travailleurs ! Le but d'une société bien faite, le voici : élargir et adoucir sans cesse la montée, autrefois si rude, qui conduit du travail à la propriété, de la condition pénible à la condition heureuse, du prolétariat à l'émancipation, des ténèbres où sont les esclaves à la lumière où sont les hommes libres. Dans la civilisation vraie, la marche de l'humanité est une ascension continuelle vers la lumière et la liberté ! (*Acclamations.*)

M. PAULIN n'a jamais songé à attaquer les sentiments de M. Victor Hugo, mais il aurait voulu entendre sortir de sa bouche le grand mot, *Association*, le mot qui sauvera la république et fera des hommes une famille de frères. (*On applaudit.*)

M. VICTOR HUGO. — Ici encore, à beaucoup d'égards,

nous pouvons nous entendre. Je n'attache pas aux mots autant d'efficacité que vous. Je ne crois pas qu'il soit donné à un mot de sauver le monde; cela n'est donné qu'aux choses, et, entre les choses, qu'aux idées. (*C'est vrai! très bien!*)

Je prends donc l'association, non comme un mot, mais comme une idée, et je vais vous dire ce que j'en pense.

J'en pense beaucoup de bien; pas tout le bien qu'on en dit, parce qu'il n'est pas donné à l'homme, je le répète, de rencontrer ni dans le monde physique, ni dans le monde moral, ni dans le monde politique, une panacée. Cela serait trop vite fini si, avec une idée ou le mot qui la représente, on pouvait résoudre toutes les questions et dire : embrassons-nous. Dieu impose aux hommes un plus sévère labeur. Il ne suffit pas d'avoir l'idée, il faut encore en extraire le fait. C'est là le grand et douloureux enfantement. Pendant qu'il s'accomplit, il s'appelle révolution; quand il est accompli, l'enfantement de la société, comme l'enfantement de la femme, s'appelle délivrance. (*Sensation.*) En ce moment, nous sommes dans la révolution; mais, je le pense comme vous, la délivrance viendra! (*Bravo!*)

Maintenant, entendons-nous.

Remarquez que, si je n'ai pas prononcé le mot *association*, j'ai souvent prononcé le mot *société*. Or, au fond de ces deux mots, société, association, qu'y a-t-il? La même idée : *fraternité*.

Je veux l'association comme vous, vous voulez la société comme moi. Nous sommes d'accord.

Oui, je veux que l'esprit d'association pénètre et vivifie

toute la cité. C'est là mon idéal; mais il y a deux manières de comprendre cet idéal.

Les uns veulent faire de la société humaine une immense famille.

Les autres veulent en faire un immense monastère.

Je suis contre le monastère et pour la famille. (*Mouvement. Applaudissements.*)

Il ne suffit pas que les hommes soient associés, il faut encore qu'ils soient sociables.

J'ai lu les écrits de quelques socialistes célèbres, et j'ai été surpris de voir que nous avons, au dix-neuvième siècle, en France, tant de fondateurs de couvents. (*On rit.*)

Mais, ce que je n'aurais jamais cru ni rêvé, c'est que ces fondateurs de couvents eussent la prétention d'être populaires.

Je n'accorde pas que ce soit un progrès pour un homme de devenir un moine, et je trouve étrange qu'après un demi-siècle de révolutions faites contre les idées monastiques et féodales, nous y revenions tout doucement, avec les interprétations du mot *association*. (*Très bien!*) Oui, l'association, telle que je la vois expliquée dans les écrits accrédités de certains socialistes, — moi écrivain un peu bénédictin, qui ai feuilleté le moyen âge, je la connais; elle existait à Cluny, à Cîteaux, elle existe à la Trappe. Voulez-vous en venir là? Regardez-vous comme le dernier mot des sociétés humaines le monastère de l'abbé de Rancé? Ah! c'est un spectacle admirable! Rien au monde n'est plus beau; c'est l'abnégation à la plus haute puissance, ces hommes ne faisant rien pour eux-mêmes, faisant tout pour le prochain,

mieux encore, faisant tout pour Dieu! je ne sache rien de plus beau. Je ne sache rien de moins humain. (*Sensation.*) Si vous voulez trancher de cette manière héroïque les questions humaines, soyez sûrs que vous n'atteindrez pas votre but. Quoique cela soit beau, je crois que cela est mauvais. Oui, une chose peut à la fois être belle et mauvaise! et je vous invite, vous tous penseurs, à réfléchir sur ce point. Les meilleurs esprits, les plus sages en apparence, peuvent se tromper, et, voyant une chose belle, dire : elle est bonne. Eh bien! non, le couvent, qui est beau, n'est pas bon! non, la vie monastique, qui est sublime, n'est pas applicable! Il ne faut pas rêver l'homme autrement que Dieu ne l'a fait. Pour lui donner des perfections impossibles, vous lui ôteriez ses qualités naturelles. (*Bravo!*) Pensez-y bien, l'homme devenu un moine, perdant son nom, sa tradition de famille, tous ses liens de nature, ne comptant plus que comme un chiffre, ce n'est plus un homme, car ce n'est plus un esprit, car ce n'est plus une liberté! Vous croyez l'avoir fait monter bien haut, regardez, vous l'avez fait tomber bien bas. Sans doute, il faut limiter l'égoïsme; mais, dans la vie telle que la providence l'a faite à notre infirmité, il ne faut pas exagérer l'oubli de soi-même. L'oubli de soi-même, bien compris, s'appelle abnégation; mal compris, il s'appelle abrutissement. Socialistes, songez-y! les révolutions peuvent changer la société, mais elles ne changent pas le cœur humain. Le cœur humain est à la fois ce qu'il y a de plus tendre et ce qu'il y a de plus résistant. Prenez garde à votre étrange progrès? il va droit contre la volonté de Dieu. N'ôtez pas au peuple la famille pour lui donner le monastère! (*Applaudissements prolongés.*)

M. TAYLOR fait remarquer que M. Victor Hugo sera, sans nul doute, d'autant plus disposé à défendre ce fécond principe de l'association, que c'est l'association qui l'a d'abord choisi pour son candidat, qu'il parlait tout à l'heure devant une association des associations, et que c'est, en réalité, de l'association qu'il tiendra le mandat que les artistes et les ouvriers veulent lui confier, au nom de l'art et du travail.

M. AUBRY. — Beaucoup de personnes que je connais, qui sont loin d'avoir l'instruction nécessaire pour juger les causes et les effets, m'ont demandé, — lorsque je proposais le grand nom de M. Victor Hugo, que je verrais avec bonheur à la chambre, — m'ont demandé pourquoi, en promettant de combattre les hommes qui veulent être, il n'avait pas parlé de combattre les hommes qui ont été. Dans ce moment, la classe ouvrière craint plus les individus qui se cachent que les individus qui se sont montrés... Les républicains qui ont attenté à l'assemblée le 15 mai... je me trompe, ce ne sont pas des républicains! (*Bravo! bravo! Applaudissements.*) les individus qui se montrent, on les écrase sous le poids du mépris; pour ceux qui se cachent, nous désirons que nos représentants viennent dire : Nous les combattons. (*Approbatton.*)

M. VICTOR HUGO. — J'ai écouté avec attention, et, chose remarquable, chez un orateur si jeune qui parle avec une facilité si distinguée, qui dit si clairement sa pensée, je n'ai pu la saisir tout entière. Je vais toutefois essayer de la préciser. Il va voir avec quelle sincérité j'aborde toutes les hypothèses.

Il m'a semblé qu'il désignait comme dangereux, j'em-

prunte ses propres expressions, non seulement ceux qui veulent être, mais ceux qui ont été.

Je commence par lui dire : Entendez-vous parler de la famille qui vient d'être brisée par un mouvement populaire ? Si vous dites oui, rien ne m'est plus facile que de répondre ; remarquez que vous ne me gênez pas du tout en disant oui.

M. AUBRY. — En parlant ainsi, je n'ai pas voulu parler des personnes, mais des systèmes ; non de M. Louis-Philippe, ni de M. Blanqui (*sourires*), mais du système de Louis-Philippe et du système de Blanqui.

M. VICTOR HUGO. — Vous me mettez trop à mon aise. S'il ne s'agit que des systèmes, je répondrai par des faits.

J'ai été trois ans pair de France ; j'ai parlé six fois comme pair ; j'ai donné, dans une lettre que les journaux ont publiée, les dates de mes discours. Pourquoi ai-je donné ces dates ? C'est afin que chacun pût recourir au *Moniteur*. Pourquoi ai-je donné avec une tranquillité profonde ces six dates aux millions de lecteurs des journaux de Paris et de la France ? C'est que je savais que pas une des paroles que j'ai prononcées alors ne serait hors de propos aujourd'hui ; c'est que les six discours que j'ai prononcés devant les pairs de France, je pourrais les redire tous demain devant l'assemblée nationale. Là était le secret de ma tranquillité.

Voulez-vous plus de détails ? Voulez-vous que je vous dise quels ont été les sujets de ces six discours ? (*De toutes parts : Oui ! Oui !*)

Le premier discours, prononcé le 14 février 1846, a été consacré aux ouvriers, au peuple, dont nous voyons ici une honorable et grave députation. Une loi avait été présentée

qui tendait à nier le droit que l'artiste industriel a sur son œuvre. J'ai combattu la disposition mauvaise que cette loi contenait; je l'ai fait rejeter.

Le second discours a été prononcé le 20 mars de la même année, les journaux l'ont cité il y a quelques jours; c'était pour la Pologne. Le 1^{er} avril suivant, j'ai parlé pour la troisième fois. C'était encore pour le peuple; c'était sur la question de la probité commerciale, sur les marques de fabrique. Deux mois après, les 2 et 5 juillet, j'ai repris la parole; c'était pour la défense et la protection de notre littoral; je signalais aux chambres ce fait grave que les côtes d'Angleterre sont hérissées de canons, et que les côtes de France sont désarmées.

Le cinquième discours date du 14 juin 1847. Ce jour-là, à propos de la pétition d'un proscrit, je me suis levé pour dire au gouvernement du roi Louis-Philippe ce que je regrette de n'avoir pu dire ces jours passés au gouvernement de la république : que c'est une chose odieuse de bannir et de proscrire ceux que la destinée a frappés. J'ai demandé hautement — il n'y a pas encore un an de cela — que la famille de l'empereur rentrât en France. La chambre me l'a refusé, la providence me l'a accordé. (*Mouvement prolongé.*)

Le sixième discours, prononcé le 13 janvier dernier, était sur l'Italie, sur l'unité de l'Italie, sur la révolution française, mère de la révolution italienne. Je parlais à trois heures de l'après-midi; j'affirmais qu'une grande révolution allait s'accomplir dans la péninsule italienne. La chambre des pairs disait non, et, à la même minute, le 13 janvier, à

trois heures, pendant que je parlais, le premier tocsin de l'insurrection sonnait à Palerme. (*Nouveau mouvement.*) C'est la dernière fois que j'ai parlé.

L'indépendance de ma pensée s'est produite sous bien d'autres formes encore; je rappelle un souvenir que les auteurs dramatiques n'ont peut-être pas oublié. Dans une circonstance mémorable pour moi, c'était la première fois que je recueillais des gages de la sympathie populaire, dans un procès intenté à propos du drame *le Roi s'amuse*, dont le gouvernement avait suspendu les représentations, je pris la parole. Personne n'a attaqué avec plus d'énergie et de résolution le gouvernement d'alors; vous pouvez relire mon discours.

Voilà des faits. Passerons-nous aux personnes? Vous me donnez bien de la force. Non, je n'attaquerai pas les personnes; non, je ne ferai pas cette lâcheté de tourner le dos à ceux qui s'en vont, et de tourner le visage à ceux qui arrivent; jamais, jamais! personne ne me verra suivre, comme un vil courtisan, les flatteurs du peuple, moi qui n'ai pas suivi les flatteurs des rois! (*Explosion de bravos.*) Flatteurs de rois, flatteurs du peuple, vous êtes les mêmes hommes, j'ai pour vous un mépris profond.

Je voudrais que ma voix fût entendue sur le boulevard, je voudrais que ma parole parvînt aux oreilles de tout ce loyal peuple répandu en ce moment dans les carrefours, qui ne veut pas de proscription, lui qui a été proscrit si longtemps! Depuis un mois, il y a deux jours où j'ai regretté de ne pas être de l'assemblée nationale; le 15 mai, pour m'opposer au crime de lèse-majesté populaire commis par

l'émeute, à la violation du domicile de la nation; et le 25 mai, pour m'opposer au décret de bannissement. Je n'étais pas là lorsque cette loi inique et inutile a été votée par les hommes mêmes qui soutenaient la dynastie il y a quatre mois! Si j'y avais été, vous m'auriez vu me lever, l'indignation dans l'âme et la pâleur au front. J'aurais dit : Vous faites une loi de proscription! mais votre loi est invalide! mais votre loi est nulle! Et, tenez, la providence met là, sous vos yeux, la preuve éclatante de la misère de cette espèce de lois. Vous avez ici deux princes, — je dis princes à dessein, — vous avez deux princes de la famille Bonaparte, et vous êtes forcés de les appeler à voter sur cette loi, eux qui sont sous le coup d'une loi pareille! et, en votant sur la loi nouvelle, ils violent, Dieu soit loué, la loi ancienne! Et ils sont là au milieu de vous comme une protestation vivante de la toute-puissance divine contre cette chose faible et violente qu'on appelle la toute-puissance humaine! (*Acclamation.*)

Voilà ce que j'aurais dit. Je regrette de n'avoir pu le dire; et, soyez tranquilles, si l'occasion se représente, je la saisirai; j'en prends à la face du peuple l'engagement. Je ne permettrai pas qu'en votre nom on fasse des actions honteuses. Je flétrirai les actes et je démasquerai les hommes. (*Bravo!*) Non, je n'attaquerai jamais les personnes d'aucun parti malheureux! je n'attaquerai jamais les vaincus! J'ai l'habitude de traiter les questions par l'amour et non par la haine. (*Sensation.*) J'ai l'instinct de chercher le côté noble, doux et conciliant, et non le côté irritant des choses. Je n'ai jamais manqué à cette habitude de ma vie entière, je n'y

manquerais pas aujourd'hui. Et pourquoi y manquerais-je? dans quel but? Dans un but de candidature! Est-ce que vous croyez que j'ai l'ambition d'être député à l'assemblée nationale? J'ai l'ambition du pompier qui voit une maison qui brûle, et qui dit : Donnez-moi un seau d'eau! (*Bravo! bravo!*)

M. AUBRY. — Ce que mes amis demandent, c'est précisément de voir stigmatiser ces mêmes individus qui ont voté la loi de proscription, dont nous ne voulons pas. S'ils ont proscrit la famille de Louis-Philippe, c'est qu'ils craignent de la voir revenir, eux qui lui doivent tout, et qui se sont montrés si ingrats. Ces hommes devraient être marqués d'un fer rouge à l'épaule. Nous n'en voulons pas, parce qu'ils ont un système ténébreux. Ils en ont donné la preuve en votant cette loi.

M. VICTOR HUGO. — Je ferai ce que j'ai fait, toujours fait, je resterai indépendant, dussé-je rester isolé. Je ne suis rien qu'un esprit pensif, solitaire et sérieux. L'homme qui aime la solitude ne craint pas l'isolement.

Je suis résolu à toujours agir selon cette lumière qui est dans mon âme, et qui me montre le juste et le vrai. Soyez tranquilles, je ne serai jamais ni dupe ni complice des folies d'aucun parti. J'ai bien assez, nous avons tous bien assez des fautes personnelles qui tiennent à notre humanité, sans prendre encore le fardeau et la responsabilité des fautes d'autrui. Ce que je sais de pire au monde, c'est la faute en commun. Vous me verrez me jeter sans le moindre calcul tantôt au-devant des nouveaux partis qui veulent refaire un mauvais passé, tantôt au-devant des vieux

partis qui veulent, eux aussi, refaire un passé pire encore!
(*Émotion et adhésion.*)

Je ne veux pas plus d'une politique qui a abaissé la France, que je ne veux d'une politique qui l'a ensanglantée! Je combattrai l'intrigue comme la violence, de quelque part qu'elles viennent; et, quant à ce que vous appelez la réaction, je repousse la réaction, comme je repousse l'anarchie.
(*Applaudissements.*)

En ce moment, les véritables ennemis de la chose publique sont ceux qui disent : Il faut entretenir l'agitation dans la rue, faire une émeute désarmée et indéfinie, que le marchand ne vende plus, que l'acheteur n'achète plus, que le consommateur ne consomme plus, que les faillites privées amènent la faillite publique, que les boutiques se ferment, que l'ouvrier chôme, que le peuple soit sans travail et sans pain, qu'il mendie, qu'il traîne sa détresse sur le pavé des rues; alors tout s'écroulera! — Non, ce plan affreux ne réussira pas! non, la France ne périra pas de misère! un tel sort n'est pas fait pour elle! Non, la grande nation qui a survécu à Waterloo n'expirera pas dans une banqueroute!
(*Émotion profonde. Bravo! bravo!*)

UN MEMBRE. — Que M. Victor Hugo dise : Je ne suis pas un républicain rouge, ni un républicain blanc, mais un républicain tricolore.

M. VICTOR HUGO. — Ce que vous me dites, je l'ai imprimé il y a trois jours.

Il me semble qu'il est impossible d'être plus clair et plus net que dans cette publication. Je ne voudrais pas qu'un seul de vous écrivît mon nom sur son bulletin et dît

le lendemain : je me suis trompé. Savez-vous pourquoi je ne crie pas bien haut : je suis républicain ? C'est parce que beaucoup trop de gens le crient. Savez-vous pourquoi j'ai une sorte de pudeur et de scrupule à faire cet étalage de républicanisme ? C'est que je vois des gens qui ne sont rien moins que républicains faire plus de bruit que vous qui êtes convaincus. Il y a une chose sur laquelle je défie qui que ce soit, c'est le sentiment démocratique. Il y a vingt ans que je suis démocrate. Je suis un démocrate de la veille. Est-ce que vous aimeriez mieux le mot que la chose ? Moi, je vous donne la chose, qui vaut mieux que le mot !
(*Applaudissements.*)

M. MARLET, au nom des artistes peintres, demande l'appui de M. Victor Hugo dans toutes les questions qui intéressent l'élection, le concours, les droits des artistes et les franchises de l'art.

M. VICTOR HUGO déclare qu'ici encore son passé répond de son avenir, et que pour défendre les libertés et les droits de l'art et des artistes depuis vingt ans il n'a pas attendu qu'on le lui demandât. Il continuera d'être ce qu'il a toujours été, le défenseur et l'ami des artistes. Ils peuvent compter sur lui.

L'assemblée proclame, à l'unanimité, Victor Hugo candidat des associations réunies.

VI

SÉANCE DES ASSOCIATIONS

APRÈS LE MANDAT ACCOMPLI

MAI 1849

Je vous rapporte un double mandat, le mandat de président de l'association que vous voulûtes bien, il y a un an, me confier à l'unanimité, le mandat de représentant que vos votes, également unanimes, m'ont conféré à la même époque. Je rappelle cette unanimité qui est pour moi un cher et glorieux souvenir.

Messieurs, nous venons de traverser une année laborieuse. Grâce à la toute-puissante volonté de la nation, nettement signifiée aux partis par le suffrage universel, un gouvernement sérieux, régulier, normal, fonctionnant selon la liberté et la loi, peut désormais tout faire refleurir parmi nous, le travail, la paix, le commerce, l'industrie, l'art; c'est-à-dire remettre la France en pleine possession de tous les éléments de la civilisation.

C'est là, messieurs, un grand pas en avant; mais ce pas ne s'est point accompli sans peine et sans labeur. Il n'est pas un bon citoyen qui n'ait poussé à la roue dans ce retour à la vie sociale; tous l'ont fait, avec des forces inégales sans doute, mais avec une égale bonne volonté. Quant à moi, l'humble part que j'ai prise dans les grands événements survenus depuis un an, je ne vous la dirai pas; vous la savez, votre bienveillance même se l'exagère. Ce sera ma gloire, un jour, de n'avoir pas été étranger à ces grands faits, à ces grands actes. Toute ma conduite politique depuis une année peut se résumer en un seul mot; j'ai défendu énergiquement, résolument, de ma poitrine comme de ma parole, dans les douloureuses batailles de la rue comme dans les luttes amères de la tribune, j'ai défendu l'ordre contre l'anarchie, et la liberté contre l'arbitraire. (*Oui! oui! c'est vrai!*)

Cette double loi, qui, pour moi, est une loi unique, cette double loi de ma conduite, dont je n'ai pas dévié un seul instant, je l'ai puisée dans ma conscience, et il me semble aussi, messieurs, que je l'ai puisée dans la vôtre! (*Unanime adhésion.*) Permettez-moi de dire cela, car l'unanimité de vos suffrages il y a un an, et l'unanimité de vos adhésions en ce moment, nous fait en quelque sorte, à vous, les mandants, et à moi, le mandataire, une âme commune. (*Oui! oui!*) Je vous rapporte mon mandat rempli loyalement. J'ai fait de mon mieux, j'ai fait, non tout ce que j'ai voulu, mais tout ce que j'ai pu, et je reviens au milieu de vous avec la grave et austère sérénité du devoir accompli. (*Applaudissements.*)

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

1848



I

ATELIERS NATIONAUX*

20 JUIN 1848

Messieurs,

Je ne monte pas à cette tribune pour ajouter de la passion aux débats qui vous agitent, ni de l'amertume aux con-

* Ce discours fut prononcé quatre jours avant la fatale insurrection du 24 juin. Il ouvrit la discussion sur le décret suivant, qui fut adopté par l'assemblée.

ARTICLE PREMIER. — L'allocation de 3 millions demandée par M. le ministre des travaux publics pour les ateliers nationaux lui est accordée d'urgence.

testations qui vous divisent. Dans un moment où tout est difficulté, où tout peut être danger, je rougirais d'apporter volontairement des embarras au gouvernement de mon pays. Nous assistons à une solennelle et décisive expérience; j'aurais honte de moi s'il pouvait entrer dans ma pensée de troubler par des chicanes, dans l'heure si difficile de son établissement, cette majestueuse forme sociale, la république, que nos pères ont vue grande et terrible dans le passé, et que nous voulons tous voir grande et bienfaisante dans l'avenir. Je tâcherai donc, dans le peu que j'ai à dire à propos des ateliers nationaux, de ne point perdre de vue cette vérité, qu'à l'époque délicate et grave où nous sommes, s'il faut de la fermeté dans les actes, il faut de la conciliation dans les paroles.

La question des ateliers nationaux a déjà été traitée à diverses reprises devant vous avec une remarquable élévation d'aperçus et d'idées. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Je m'abstiendrai des chiffres que vous connaissez tous. Dans mon opinion, je le déclare franchement, la création des ateliers nationaux a pu être, a été une nécessité; mais le propre des hommes d'état véritables, c'est de tirer bon parti des nécessités, et de convertir quelquefois les fatalités mêmes d'une situation en moyens de gouvernement. Je suis obligé de convenir qu'on n'a pas tiré bon parti de cette nécessité-ci.

Ce qui me frappe au premier abord, ce qui frappe tout

ART. 2. — Chaque allocation nouvelle affectée au même emploi ne pourra excéder le chiffre de 1 million.

ART. 3. — Les pouvoirs de la commission chargée de l'examen du présent décret sont continués jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'assemblée.

homme de bon sens dans cette institution des ateliers nationaux, telle qu'on l'a faite, c'est une énorme force dépensée en pure perte. Je sais que M. le ministre des travaux publics annonce des mesures ; mais, jusqu'à ce que la réalisation de ces mesures ait sérieusement commencé, nous sommes bien obligés de parler de ce qui est, de ce qui menace d'être peut-être longtemps encore ; et, dans tous les cas, notre contrôle a le droit de remonter aux fautes faites, afin d'empêcher, s'il se peut, les fautes à faire.

Je dis donc que ce qu'il y a de plus clair jusqu'à ce jour dans les ateliers nationaux, c'est une énorme force dépensée en pure perte ; et à quel moment ? Au moment où la nation épuisée avait besoin de toutes ses ressources, de la ressource des bras autant que de la ressource des capitaux. En quatre mois, qu'ont produit les ateliers nationaux ? Rien.

Je ne veux pas entrer dans la nomenclature des travaux qu'il était urgent d'entreprendre, que le pays réclamait, qui sont présents à tous vos esprits ; mais examinez ceci. D'un côté une quantité immense de travaux possibles, de l'autre côté une quantité immense de travailleurs disponibles. Et le résultat ? néant ! (*Mouvement.*)

Néant, je me trompe ; le résultat n'a pas été nul, il a été fâcheux ; fâcheux doublement, fâcheux au point de vue des finances, fâcheux au point de vue de la politique.

Toutefois, ma sévérité admet des tempéraments ; je ne vais pas jusqu'au point où vont ceux qui disent avec une rigueur trop voisine peut-être de la colère pour être tout à fait la justice : — Les ateliers nationaux sont un expédient

fatal. Vous avez abâtardi les vigoureux enfants du travail, vous avez ôté à une partie du peuple le goût du labeur, goût salubre qui contient la dignité, la fierté, le respect de soi-même et la santé de la conscience. A ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que la force généreuse du bras qui travaille, vous avez appris la honteuse puissance de la main tendue ; vous avez déshabitué les épaules de porter le poids glorieux du travail honnête, et vous avez accoutumé les consciences à porter le fardeau humiliant de l'aumône. Nous connaissions déjà le désœuvré de l'opulence, vous avez créé le désœuvré de la misère, cent fois plus dangereux pour lui-même et pour autrui. La monarchie avait les oisifs, la république aura les fainéants. (*Assentiment marqué.*)

Ce langage rude et chagrin, je ne le tiens pas précisément, je ne vais pas jusque-là. Non, le glorieux peuple de juillet et de février ne s'abâtardira pas. Cette fainéantise fatale à la civilisation est possible en Turquie ; en Turquie et non pas en France. Paris ne copiera pas Naples ; jamais, jamais Paris ne copiera Constantinople. Jamais, le voulût-on, jamais on ne parviendra à faire de nos dignes et intelligents ouvriers qui lisent et qui pensent, qui parlent et qui écoutent, des lazzaroni en temps de paix et des janissaires pour le combat. Jamais ! (*Sensation.*)

Ce mot *le voulût-on*, je viens de le prononcer ; il m'est échappé. Je ne voudrais pas que vous y vissiez une arrière-pensée, que vous y vissiez une accusation par insinuation. Le jour où je croirai devoir accuser, j'accuserai, je n'insinuerai pas. Non, je ne crois pas, je ne puis croire, et je le dis en toute sincérité, que cette pensée monstrueuse ait pu

germer dans la tête de qui que ce soit, encore moins d'un ou de plusieurs de nos gouvernants, de convertir l'ouvrier parisien en un condottiere, et de créer dans la ville la plus civilisée du monde, avec les éléments admirables dont se compose la population ouvrière, des prétoriens de l'émeute au service de la dictature. (*Mouvement prolongé.*)

Cette pensée, personne ne l'a eue, cette pensée serait un crime de lèse-majesté populaire! (*C'est vrai!*) Et malheur à ceux qui la concevraient jamais! malheur à ceux qui seraient tentés de la mettre à exécution! car le peuple, n'en doutez pas, le peuple, qui a de l'esprit, s'en apercevrait bien vite, et ce jour-là il se lèverait comme un seul homme contre ces tyrans masqués en flatteurs, contre ces despotes déguisés en courtisans, et il ne serait pas seulement sévère, il serait terrible. (*Très bien! très bien!*)

Je rejette cet ordre d'idées, et je me borne à dire qu'indépendamment de la funeste perturbation que les ateliers nationaux font peser sur nos finances, les ateliers nationaux tels qu'ils sont, tels qu'ils menacent de se perpétuer, pourraient, à la longue, — danger qu'on vous a déjà signalé, et sur lequel j'insiste, — altérer gravement le caractère de l'ouvrier parisien.

Eh bien, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on altère le caractère de l'ouvrier parisien; je suis de ceux qui veulent que cette noble race d'hommes conserve sa pureté; je suis de ceux qui veulent qu'elle conserve sa dignité virile, son goût du travail, son courage à la fois plébéien et chevaleresque; je suis de ceux qui veulent que cette noble race, admirée du monde entier, reste admirable.

Et pourquoi est-ce que je le veux? Je ne le veux pas seulement pour l'ouvrier parisien, je le veux pour nous; je le veux à cause du rôle que Paris remplit dans l'œuvre de la civilisation universelle.

Paris est la capitale actuelle du monde civilisé...

UNE VOIX. — C'est connu! (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. — Sans doute, c'est connu! J'admire l'interruption! il serait rare et curieux que Paris fût la capitale du monde et que le monde n'en sût rien. (*Très bien!* — *On rit.*) Je poursuis. Ce que Rome était autrefois, Paris l'est aujourd'hui. Ce que Paris conseille, l'Europe le médite; ce que Paris commence, l'Europe le continue. Paris a une fonction dominante parmi les nations. Paris a le privilège d'établir à certaines époques, souverainement, brusquement quelquefois, de grandes choses : la liberté de 89, la république de 92, juillet 1830, février 1848; et ces grandes choses, qui est-ce qui les fait? Les penseurs de Paris qui les préparent, et les ouvriers de Paris qui les exécutent. (*Interruptions diverses.*)

Voilà pourquoi je veux que l'ouvrier de Paris reste ce qu'il est, un noble et courageux travailleur, soldat de l'idée au besoin, de l'idée et non de l'émeute (*sensation*), l'improvisateur quelquefois téméraire des révolutions, mais l'initiateur généreux, sensé, intelligent et désintéressé des peuples. C'est là le grand rôle de l'ouvrier parisien. J'écarte donc de lui avec indignation tout ce qui peut le corrompre.

De là mon opposition aux ateliers nationaux.

Il est nécessaire que les ateliers nationaux se transforment

promptement d'une institution nuisible en une institution utile.

QUELQUES VOIX. — Les moyens?

M. VICTOR HUGO. — Tout à l'heure, en commençant, ces moyens, je vous les ai indiqués; le gouvernement les énumérerait hier, je vous demande la permission de ne pas vous les répéter.

PLUSIEURS MEMBRES. — Continuez! continuez!

M. VICTOR HUGO. — Trop de temps déjà a été perdu; il importe que les mesures annoncées soient le plus tôt possible des mesures accomplies. Voilà ce qui importe. J'appelle sur ce point l'attention de l'assemblée et de ses délégués au pouvoir exécutif.

Je voterai le crédit sous le bénéfice de ces observations.

Que demain il nous soit annoncé que les mesures dont a parlé M. le ministre des travaux publics sont en pleine exécution, que cette voie soit largement suivie, et mes critiques disparaissent. Est-ce que vous croyez qu'il n'est pas de la plus haute importance de stimuler le gouvernement lorsque le temps se perd, lorsque les forces de la France s'épuisent?

En terminant, messieurs, permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune, à propos des ateliers nationaux... — ceci est dans le sujet, grand Dieu! et les ateliers nationaux ne sont qu'un triste détail d'un triste ensemble... — permettez-moi d'adresser du haut de cette tribune quelques paroles à cette classe de penseurs sévères et convaincus qu'on appelle les socialistes (*Oh! oh! — Écoutez! écoutez!*) et de jeter avec eux un coup d'œil rapide sur la question

générale qui trouble, à cette heure, tous les esprits et qui envenime tous les événements, c'est-à-dire sur le fond réel de la situation actuelle.

La question, à mon avis, la grande question fondamentale qui saisit la France en ce moment et qui emplira l'avenir, cette question n'est pas dans un mot, elle est dans un fait. On aurait tort de la poser dans le mot *république*, elle est dans le fait *démocratie*; fait considérable, qui doit engendrer l'état définitif des sociétés modernes et dont l'avènement pacifique est, je le déclare, le but de tout esprit sérieux.

C'est parce que la question est dans le fait *démocratie* et non dans le mot *république*, qu'on a eu raison de dire que ce qui se dresse aujourd'hui devant nous avec des menaces selon les uns, avec des promesses selon les autres, ce n'est pas une question politique, c'est une question sociale.

Représentants du peuple, la question est dans le peuple. Je le disais il y a un an à peine dans une autre enceinte, j'ai bien le droit de le redire aujourd'hui ici; la question, depuis longues années déjà, est dans les détresses du peuple, dans les détresses des campagnes qui n'ont point assez de bras, et des villes qui en ont trop, dans l'ouvrier qui n'a qu'une chambre où il manque d'air, et une industrie où il manque de travail, dans l'enfant qui va pieds nus, dans la malheureuse jeune fille que la misère ronge et que la prostitution dévore, dans le vieillard sans asile, à qui l'absence de la providence sociale fait nier la providence divine; la question est dans ceux qui souffrent, dans ceux

qui ont froid et qui ont faim. La question est là. (*Oui/oui!*)

Eh bien, — socialiste moi-même, c'est aux socialistes impatients que je m'adresse, — est-ce que vous croyez que ces souffrances ne nous prennent pas le cœur? est-ce que vous croyez qu'elles nous laissent insensibles? est-ce que vous croyez qu'elles n'éveillent pas en nous le plus tendre respect, le plus profond amour, la plus ardente et la plus poignante sympathie? Oh! comme vous vous tromperiez! (*Sensation.*) Seulement, en ce moment, au moment où nous sommes, voici ce que nous vous disons.

Depuis le grand événement de février, par suite de ces ébranlements profonds qui ont amené des écroulements nécessaires, il n'y a plus seulement la détresse de cette portion de la population qu'on appelle plus spécialement le peuple, il y a la détresse générale de tout le reste de la nation. Plus de confiance, plus de crédit, plus d'industrie, plus de commerce; la demande a cessé, les débouchés se ferment, les faillites se multiplient, les loyers et les fermages ne se payent plus, tout a fléchi à la fois; les familles riches sont gênées, les familles aisées sont pauvres, les familles pauvres sont affamées.

A mon sens, le pouvoir révolutionnaire s'est mépris. J'accuse les fausses mesures, j'accuse aussi et surtout la fatalité des circonstances.

Le problème social était posé. Quant à moi, j'en comprenais ainsi la solution : n'effrayer personne, rassurer tout le monde, appeler les classes jusqu'ici déshéritées, comme on les nomme, aux jouissances sociales, à l'éducation, au bien-

être, à la consommation abondante, à la vie à bon marché, à la propriété rendue facile...

PLUSIEURS MEMBRES. — Très bien!

DE TOUTES PARTS. — Nous sommes d'accord, mais par quels moyens?

M. VICTOR HUGO. — En un mot, faire descendre la richesse. On a fait le contraire; on a fait monter la misère.

Qu'est-il résulté de là? Une situation sombre où tout ce qui n'est pas en perdition est en péril, où tout ce qui n'est pas en péril est en question; une détresse générale, je le répète, dans laquelle la détresse populaire n'est plus qu'une circonstance aggravante, qu'un épisode déchirant du grand naufrage.

Et ce qui ajoute encore à mon inexprimable douleur, c'est que d'autres jouissent et profitent de nos calamités. Pendant que Paris se débat dans ce paroxysme, que nos ennemis, ils se trompent! prennent pour l'agonie, Londres est dans la joie, Londres est dans les fêtes, le commerce y a triplé, le luxe, l'industrie, la richesse s'y sont réfugiés. Oh! ceux qui agitent la rue, ceux qui jettent le peuple sur la place publique, ceux qui poussent au désordre et à l'insurrection, ceux qui font fuir les capitaux et fermer les boutiques, je puis bien croire que ce sont de mauvais logiciens, mais je ne puis me résigner à penser que ce sont décidément de mauvais français, et je leur dis, et je leur crie : En agitant Paris, en remuant les masses, en provoquant le trouble et l'émeute, savez-vous ce que vous faites? Vous construisez la force, la grandeur, la richesse, la puissance,

la prospérité et la prépondérance de l'Angleterre. (*Mouvement prolongé.*)

Oui, l'Angleterre, à l'heure où nous sommes, s'assied en riant au bord de l'abîme où la France tombe. (*Sensation.*) Oh! certes, les misères du peuple nous touchent; nous sommes de ceux qu'elles émeuvent le plus douloureusement. Oui, les misères du peuple nous touchent, mais les misères de la France nous touchent aussi! Nous avons une pitié profonde pour l'ouvrier avarement et durement exploité, pour l'enfant sans pain, pour la femme sans travail et sans appui, pour les familles prolétaires depuis si longtemps lamentables et accablées; mais nous n'avons pas une pitié moins grande pour la patrie qui saigne sur la croix des révolutions, pour la France, pour notre France sacrée qui, si cela durait, perdrait sa puissance, sa grandeur et sa lumière, aux yeux de l'univers. (*Très bien!*) Il ne faut pas que cette agonie se prolonge; il ne faut pas que la ruine et le désastre saisissent tour à tour et renversent toutes les existences dans ce pays.

UNE VOIX. — Le moyen?

M. VICTOR HUGO. — Le moyen, je viens de le dire, le calme dans la rue, l'union dans la cité, la force dans le gouvernement, la bonne volonté dans le travail, la bonne foi dans tout. (*Oui! c'est vrai!*)

Il ne faut pas, dis-je, que cette agonie se prolonge; il ne faut pas que toutes les existences soient tour à tour renversées. Et à qui cela profiterait-il chez nous? Depuis quand la misère du riche est-elle la richesse du pauvre? Dans un tel résultat je pourrais bien voir la vengeance des classes

longtemps souffrantes, je n'y verrais pas leur bonheur.
(*Très bien!*)

Dans cette extrémité, je m'adresse du plus profond et du plus sincère de mon cœur aux philosophes initiateurs, aux penseurs démocrates, aux socialistes, et je leur dis : Vous comptez parmi vous des cœurs généreux, des esprits puissants et bienveillants, vous voulez comme nous le bien de la France et de l'humanité. Eh bien, aidez-nous ! aidez-nous ! Il n'y a plus seulement la détresse des travailleurs, il y a la détresse de tous. N'irritez pas là où il faut concilier, n'armez pas une misère contre une misère, n'ameutez pas un désespoir contre un désespoir. (*Très bien!*)

Prenez garde ! deux fléaux sont à votre porte, deux monstres attendent et rugissent là, dans les ténèbres, derrière nous et derrière vous, la guerre civile et la guerre servile (*agitation*), c'est-à-dire le lion et le tigre ; ne les déchaînez pas ! Au nom du ciel, aidez-nous !

Toutes les fois que vous ne mettez pas en question la famille et la propriété, ces bases saintes sur lesquelles repose toute civilisation, nous admettons avec vous les instincts nouveaux de l'humanité ; admettez avec nous les nécessités momentanées des sociétés. (*Mouvement.*)

M. FLOCON, *ministre de l'agriculture et du commerce.*
— Dites les nécessités permanentes.

UNE VOIX. — Les nécessités éternelles.

M. VICTOR HUGO. — J'entends dire les nécessités éternelles. Mon opinion, ce me semble, était assez claire pour être comprise. (*Oui ! oui !*) Il va sans dire que l'homme qui vous parle n'est pas un homme qui nie et met en doute les

nécessités éternelles des sociétés. J'invoque la nécessité momentanée d'un péril immense et imminent, et j'appelle autour de ce grand péril tous les bons citoyens, quelle que soit leur nuance, quelle que soit leur couleur, tous ceux qui veulent le bonheur de la France et la grandeur du pays, et je dis à ces penseurs auxquels je m'adressais tout à l'heure : Puisque le peuple croit en vous, puisque vous avez ce doux et cher bonheur d'être aimés et écoutés de lui, oh ! je vous en conjure, dites-lui de ne point se hâter vers la rupture et la colère, dites-lui de ne rien précipiter, dites-lui de revenir à l'ordre, aux idées de travail et de paix, car l'avenir est pour tous, car l'avenir est pour le peuple ! Il ne faut qu'un peu de patience et de fraternité ; et il serait horrible que, par une révolte d'équipage, la France, ce premier navire des nations, sombrât en vue de ce port magnifique que nous apercevons tous dans la lumière et qui attend le genre humain. (*Très bien ! très bien !*)

II

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

CONTRE L'ARRESTATION DES ÉCRIVAINS *

M. VICTOR HUGO. — Je sens que l'assemblée est impatiente de clore le débat, aussi ne dirai-je que quelques mots.
(Parlez! parlez!)

Je suis de ceux qui pensent aujourd'hui plus que jamais, depuis hier surtout, que le devoir d'un bon citoyen, dans les circonstances actuelles, est de s'abstenir de tout ce qui

* M. Crespel-Delatouche avait interpellé le gouvernement sur la suppression de onze journaux frappés d'interdit le 23 juin, sur l'arrestation et la détention au secret, dix jours durant, du directeur de l'un des journaux supprimés, M. Émile de Girardin, etc. Les mesures attaquées furent défendues par le ministre de la justice; elles furent combattues par les représentants Vesin, Valette, Dupont (de Bussac), Germain Sarrut et Lenglet. Le général Cavaignac, après le discours de Victor-Hugo, déclara qu'il ne voulait entrer dans aucune explication et qu'il laissait à l'assemblée le soin de le défendre ou de l'accuser. L'assemblée déclara la discussion close et passa à l'ordre du jour.

(Note de l'éditeur.)

peut affaiblir le pouvoir dont l'ordre social a un tel besoin.
(*Très bien!*)

Je renonce donc à entrer dans ce que cette discussion pourrait avoir d'irritant, et ce sacrifice m'est d'autant plus facile que j'ai le même but que vous, le même but que le pouvoir exécutif; ce but que vous comprenez, il peut se résumer en deux mots, armer l'ordre social et désarmer ses ennemis. (*Adhésion.*)

Ma pensée est, vous le voyez, parfaitement claire, et je demande au gouvernement la permission de lui adresser une question; car il est résulté un doute dans mon esprit des paroles de M. le ministre de la justice.

Sommes-nous dans l'état de siège, ou sommes-nous dans la dictature? C'est là, à mon sens, la question.

Si nous sommes dans l'état de siège, les journaux supprimés ont le droit de reparaitre en se conformant aux lois. Si nous sommes dans la dictature, il en est autrement.

M. DÉMOSTHÈNE OLLIVIER. — Qui donc aurait donné la dictature?

M. VICTOR HUGO. — Je demande au chef du pouvoir exécutif de s'expliquer.

Quant à moi, je pense que la dictature a duré justement, légitimement, par l'impérieuse nécessité des circonstances, pendant quatre jours. Ces quatre jours passés, l'état de siège suffisait.

L'état de siège, je le déclare, est nécessaire, mais l'état de siège est une situation légale et définie, et il me paraît impossible de concéder au pouvoir exécutif la dictature

indéfinie, lorsque vous n'avez prétendu lui donner que l'état de siège.

Maintenant, si le pouvoir exécutif ne croit pas l'autorité dont l'assemblée l'a investi suffisante, qu'il le déclare et que l'assemblée avise. Quant à moi, dans une occasion où il s'agit de la première et de la plus essentielle de nos libertés, je ne manquerai pas à la défense de cette liberté. Défendre aujourd'hui la société, demain la liberté, les défendre l'une avec l'autre, les défendre l'une par l'autre, c'est ainsi que je comprends mon mandat comme représentant, mon droit comme citoyen et mon devoir comme écrivain. (*Mouvement.*)

Si le pouvoir donc désire être investi d'une autorité dictatoriale, qu'il le dise, et que l'assemblée décide.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, *chef du pouvoir exécutif, président du conseil.* — Ne craignez rien, monsieur, je n'ai pas besoin de tant de pouvoir; j'en ai assez, j'en ai trop de pouvoir; calmez vos craintes. (*Marques d'approbation.*)

M. VICTOR HUGO. — Dans votre intérêt même, permettez-moi de vous le dire, à vous homme du pouvoir, moi homme de la pensée... (*Interruption prolongée.*)

J'ai besoin d'expliquer une expression sur laquelle l'assemblée pourrait se méprendre.

Quand je dis homme de la pensée, je veux dire homme de la presse, vous l'avez tous compris. (*Oui! oui!*)

Eh bien, dans l'intérêt de l'avenir encore plus que dans l'intérêt du présent, quoique l'intérêt du présent me préoccupe autant qu'aucun de vous, croyez-le bien, je dis au pouvoir exécutif : Prenez garde! l'immense autorité dont vous êtes investi...

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. — Mais non !

UN MEMBRE A GAUCHE. — Faites une proposition. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est impossible de continuer à discuter si l'on se livre à des interpellations particulières.

M. VICTOR HUGO. — Que le pouvoir me permette de le lui dire, — je réponds à l'interruption de l'honorable général Cavaignac, — dans les circonstances actuelles, avec la puissance considérable dont il est investi, qu'il prenne garde à la liberté de la presse, qu'il respecte cette liberté ! Que le pouvoir se souvienne que la liberté de la presse est l'arme de cette civilisation que nous défendons ensemble. La liberté de la presse était avant vous, elle sera après vous. (*Agitation.*)

Voilà ce que je voulais répondre à l'interruption de l'honorable général Cavaignac.

Maintenant je demande au pouvoir de se prononcer sur la manière dont il entend user de l'autorité que nous lui avons confiée. Quant à moi, je crois que les lois existantes, énergiquement appliquées, suffisent. Je n'adopte pas l'opinion de M. le ministre de la justice, qui semble penser que nous nous trouvons dans une sorte d'interrègne légal, et qu'il faut attendre, pour user de la répression judiciaire, qu'une nouvelle loi soit faite par vous. Si ma mémoire ne me trompe pas, le 24 juin, l'honorable procureur général près la cour d'appel de Paris a déclaré obligatoire la loi sur la presse du 16 juillet 1828. Remarquez cette contradiction. Y a-t-il pour la presse une législation en vigueur ? Le procureur général dit oui, le ministre de la justice dit

non. (*Mouvement.*) Je suis de l'avis du procureur général.

La presse, à l'heure qu'il est, et jusqu'au vote d'une loi nouvelle, est sous l'empire de la législation de 1828. Dans ma pensée, si l'état de siège seul existe, si nous ne sommes pas en pleine dictature, les journaux supprimés ont le droit de reparaitre en se conformant à cette législation. (*Agitation.*) Je pose la question ainsi et je demande qu'on s'explique sur ce point. Je répète que c'est une question de liberté, et j'ajoute que les questions de liberté doivent être dans une assemblée nationale, dans une assemblée populaire comme celle-ci, traitées, je ne dis pas avec ménagement, je dis avec respect. (*Adhésion.*)

Quant aux journaux, je n'ai pas à m'expliquer sur leur compte, je n'ai pas d'opinion à exprimer sur eux, cette opinion serait peut-être pour la plupart d'entre eux très sévère. Vous comprenez que plus elle est sévère, plus je dois la taire; je ne veux pas prendre la parole pour les attaquer quand ils n'ont pas la parole pour se défendre. (*Mouvement.*) Je me sers à regret de ces termes, *les journaux supprimés*; l'expression *supprimés* ne me paraît ni juste, ni politique; *suspendus* était le véritable mot dont le pouvoir exécutif aurait dû se servir. (*Signe d'assentiment de M. le ministre de la justice.*) Je n'attaque pas en ce moment le pouvoir exécutif, je le conseille. J'ai voulu et je veux rester dans les limites de la discussion la plus modérée. Les discussions modérées sont les discussions utiles. (*Très bien!*)

J'aurais pu dire, remarquez-le, que le pouvoir avait attenté à la propriété, à la liberté de la pensée, à la liberté

de la personne d'un écrivain; qu'il avait tenu cet écrivain neuf jours au secret, onze jours dans un état de détention qui est resté inexpliqué. (*Mouvements divers.*)

Je n'ai pas voulu entrer et je n'entrerai pas dans ce côté irritant, je le répète, de la question. Je désire simplement obtenir une explication, afin que les journaux puissent savoir, à l'issue de cette séance, ce qu'ils peuvent attendre du pouvoir qui gouverne le pays.

Dans ma conviction, les laisser reparaître sous l'empire rigide de la loi, ce serait à la fois une mesure de vraie justice et une mesure de bonne politique; de justice, cela n'a pas besoin d'être démontré; de bonne politique, car il est évident pour moi qu'en présence de l'état de siège, et sous la pression des circonstances actuelles, ces journaux modéreraient d'eux-mêmes la première explosion de leur liberté. Or c'est cette explosion qu'il serait utile d'amortir dans l'intérêt de la paix publique. L'ajourner, ce n'est que la rendre plus dangereuse par la longueur même de la compression. (*Mouvement.*) Pesez ceci, messieurs.

Je demande formellement à l'honorable général Cavagnac de vouloir bien nous dire s'il entend que les journaux interdits peuvent reparaître immédiatement sous l'empire des lois existantes, où s'ils doivent, en attendant une législation nouvelle, rester dans l'état où ils sont, ni vivants ni morts, non pas seulement entravés par l'état de siège, mais confisqués par la dictature. (*Mouvement prolongé.*)

III

L'ÉTAT DE SIÈGE*

2 SEPTEMBRE 1848

M. VICTOR HUGO. — Au point où la discussion est arrivée, il semblerait utile de remettre la continuation de la discussion à lundi. (*Non! non! Parlez! parlez!*) Je crois que l'assemblée ne voudra pas fermer la discussion avant qu'elle soit épuisée. (*Non! non!*)

Je ne veux, dis-je, répondre qu'un mot au chef du pouvoir exécutif, mais il me paraît impossible de ne pas replacer la question sur son véritable terrain.

* Le représentant Lichtenberger avait fait une proposition relative à la levée de l'état de siège avant la discussion sur le projet de constitution. Le comité de la justice, par l'organe de son rapporteur, disait qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la proposition. Le représentant Ledru-Rollin la défendit, le représentant Saureau la défendit également, le représentant Demanet parla dans le même sens. Le général Cavaignac, président du conseil, présenta dans ce débat des considérations à la suite desquelles Victor Hugo demanda la parole. La discussion fut close après son discours. La proposition du représentant Lichtenberger ne fut pas adoptée.

(*Note de l'éditeur.*)

Pour que la constitution soit sainement discutée, il faut deux choses : que l'assemblée soit libre, et que la presse soit libre. (*Interruption.*)

Ceci est, à mon avis, le véritable point de la question ; l'état de siège implique-t-il la suppression de la liberté de la presse ? Le pouvoir exécutif dit oui ; je dis non. Qui a tort ? Si l'assemblée hésite à prononcer, l'histoire et l'avenir jugeront.

L'assemblée nationale a donné au pouvoir exécutif l'état de siège pour comprimer l'insurrection, et des lois pour réprimer la presse. Lorsque le pouvoir exécutif confond l'état de siège avec la suspension des lois, il est dans une erreur profonde, et il importe qu'il soit averti. (*A gauche : Très bien !*)

Ce que nous avons à dire au pouvoir exécutif, le voici :

L'assemblée nationale a prétendu empêcher la guerre civile, mais non interdire la discussion ; elle a voulu désarmer les bras, mais non bâillonner les consciences. (*Appro- bation à gauche.*)

Pour pacifier la rue, vous avez l'état de siège ; pour contenir la presse, vous avez les tribunaux. Mais ne vous servez pas de l'état de siège contre la presse ; vous vous trompez d'arme, et, en croyant défendre la société, vous blessez la liberté. (*Mouvement.*)

Vous combattez pour des principes sacrés, pour l'ordre, pour la famille, pour la propriété ; nous vous suivrons, nous vous aiderons dans le combat ; mais nous voulons que vous combattiez avec les lois.

UNE VOIX. — Qui, nous ?

M. VICTOR HUGO. — Nous, l'assemblée tout entière.
(*A gauche : Très bien! très bien!*)

Il m'est impossible de ne pas rappeler que la distinction a été faite plusieurs fois et comprise et accueillie par vous tous, entre l'état de siège et la suspension des lois.

L'état de siège est un état défini et légal, on l'a dit déjà; la suspension des lois est une situation monstrueuse dans laquelle la chambre ne peut pas vouloir placer la France (*mouvement*), dans laquelle une grande assemblée ne voudra jamais placer un grand peuple! (*Nouveau mouvement.*)

Je ne puis admettre que le pouvoir exécutif comprenne ainsi son mandat. Quant à moi, je le déclare, j'ai prétendu lui donner l'état de siège, je l'ai armé de toute la force sociale pour la défense de l'ordre, je lui ai donné toute la somme de pouvoir que mon mandat me permettait de lui conférer; mais je ne lui ai pas donné la dictature, mais je ne lui ai pas livré la liberté de la pensée, mais je n'ai pas prétendu lui attribuer la censure et la confiscation! (*Appro- bation sur plusieurs bancs. Réclamations sur d'autres.*) C'est la censure et la confiscation qui, à l'heure qu'il est, pèsent sur les organes de la pensée publique. (*Oui! très bien!*) C'est là une situation incompatible avec la discussion de la constitution. Il importe, je le répète, que la presse soit libre, et la liberté de la presse n'importe pas moins à la bonté et à la durée de la constitution que la liberté de l'assemblée elle-même.

Pour moi, ces deux points sont indivisibles, sont inséparables, et je n'admettrais pas que l'assemblée elle-même fût suffisamment libre, c'est-à-dire suffisamment éclairée

(*exclamations*) si la presse n'était pas libre à côté d'elle, et si la liberté des opinions extérieures ne mêlait pas sa lumière à la liberté de vos délibérations.

Je demande que M. le président du conseil vienne nous dire de quelle façon il entend définitivement l'état de siège; (*Il l'a dit!*) que l'on sache si M. le président du conseil entend par état de siège la suspension des lois. Quant à moi, qui crois l'état de siège nécessaire, si cependant il était défini de cette façon, je voterais à l'instant même contre son maintien, car je crois qu'à la place d'un péril passager, l'émeute, nous mettrions un immense malheur, l'abaissement de la nation. (*Mouvement.*) Que l'état de siège soit maintenu et que la loi soit respectée, voilà ce que je demande, voilà ce que veut la société qui entend conserver l'ordre, voilà ce que veut la conscience publique qui entend conserver la liberté. (*Aux voix! La clôture!*)

IV

LA PEINE DE MORT*

15 SEPTEMBRE 1848

Je regrette que cette question, la première de toutes peut-être, arrive au milieu de vos délibérations presque à l'improviste, et surprenne les orateurs non préparés.

Quant à moi, je dirai peu de mots, mais ils partiront du sentiment d'une conviction profonde et ancienne.

Vous venez de consacrer l'inviolabilité du domicile, nous vous demandons de consacrer une inviolabilité plus haute et plus sainte encore, l'inviolabilité de la vie humaine.

Messieurs, une constitution, et surtout une constitution

* Ce discours fut prononcé dans la discussion de l'article 5 du projet de constitution. Cet article était ainsi conçu : *La peine de mort est abolie en matière politique.*

Les représentants Coquerel, Kœnig et Buvignier proposaient par amendement de rédiger ainsi cet article 5 :

La peine de mort est abolie.

Dans la séance du 18 septembre cet amendement fut repoussé par 498 voix contre 216.

faite par la France et pour la France, est nécessairement un pas dans la civilisation. Si elle n'est point un pas dans la civilisation, elle n'est rien. (*Très bien! très bien!*)

Eh bien, songez-y, qu'est-ce que la peine de mort? La peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie. (*Mouvement.*) Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne. (*Sensation.*)

Messieurs, ce sont là des faits incontestables. L'adoucissement de la pénalité est un grand et sérieux progrès. Le dix-huitième siècle, c'est là une partie de sa gloire, a aboli la torture; le dix-neuvième siècle abolira la peine de mort. (*Vive adhésion. Oui! oui!*)

Vous ne l'abolirez pas peut-être aujourd'hui; mais, n'en doutez pas, demain vous l'abolirez, ou vos successeurs l'aboliront. (*Nous l'abolirons! — Agitation.*)

Vous écrivez en tête du préambule de votre constitution : « En présence de Dieu », et vous commenceriez par lui dérober, à ce Dieu, ce droit qui n'appartient qu'à lui, le droit de vie et de mort. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, il y a trois choses qui sont à Dieu et qui n'appartiennent pas à l'homme : l'irrévocable, l'irréparable, l'indissoluble. Malheur à l'homme s'il les introduit dans ses lois! (*Mouvement.*) Tôt ou tard elles font plier la société sous leur poids, elles dérangent l'équilibre nécessaire des lois et des mœurs, elles ôtent à la justice humaine ses proportions; et alors il arrive ceci, réfléchissez-y, messieurs, que la loi épouvante la conscience. (*Sensation.*)

Je suis monté à cette tribune pour vous dire un seul

mot, un mot décisif, selon moi; ce mot, le voici. (*Écoutez! écoutez!*)

Après février, le peuple eut une grande pensée, le lendemain du jour où il avait brûlé le trône, il voulut brûler l'échafaud. (*Très bien! — D'autres voix : Très mal!*)

Ceux qui agissaient sur son esprit alors ne furent pas, je le regrette profondément, à la hauteur de son grand cœur. (*A gauche : Très bien!*) On l'empêcha d'exécuter cette idée sublime.

Eh bien, dans le premier article de la constitution que vous votez, vous venez de consacrer la première pensée du peuple, vous avez renversé le trône. Maintenant consacrez l'autre, renversez l'échafaud. (*Applaudissements à gauche. Protestations à droite.*)

Je vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort.

V

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

CONTRE L'ÉTAT DE SIÈGE*

11 OCTOBRE 1848

Si je monte à la tribune, malgré l'heure avancée, malgré les signes d'impatience d'une partie de l'assemblée, (*Non! non! Parlez!*) c'est que je ne puis croire que, dans l'opinion de l'assemblée, la question soit jugée. (*Non! elle ne l'est pas!*) En outre, l'assemblée considérera le petit nombre d'orateurs qui soutiennent en ce moment la liberté de la presse, et je ne doute pas que ces orateurs ne soient protégés, dans cette discussion, par ce double respect que ne peuvent manquer d'éveiller, dans une assemblée généreuse, un principe si grand et une minorité si faible. (*Très bien!*)

* L'état de siège fut levé le lendemain de ce discours.

Je rappellerai à l'honorable ministre de la justice que le comité de législation avait émis le vœu que l'état de siège fût levé, afin que la presse fût ce que j'appelle mise en liberté.

M. ABBATUCCI. — Le comité n'a pas dit cela.

M. VICTOR HUGO. — Je n'irai pas aussi loin que votre comité de législation, et je dirai à M. le ministre de la justice qu'il serait, à mon sens, d'une bonne politique d'alléger peu à peu l'état de siège, et de le rendre de jour en jour moins pesant, afin de préparer la transition, et d'amener par degrés insensibles l'heure où l'état de siège pourrait être levé sans danger. (*Adhésion sur plusieurs bancs.*)

Maintenant, j'entre dans la question de la liberté de la presse, et je dirai à M. le ministre de la justice que, depuis la dernière discussion, cette question a pris des aspects nouveaux. Pour ma part, plus nous avançons dans l'œuvre de la constitution, plus je suis frappé de l'inconvénient de discuter la constitution en l'absence de la liberté de la presse. (*Bruit et interruptions diverses.*)

Je dis dans l'absence de la liberté de la presse, et je ne puis caractériser autrement une situation dans laquelle les journaux ne sont point placés et maintenus sous la surveillance et la sauvegarde des lois, mais laissés à la discrétion du pouvoir exécutif. (*C'est vrai!*)

Eh bien, messieurs, je crains que, dans l'avenir, la constitution que vous discutez ne soit moralement amoindrie. (*Dénégation. — Adhésion sur plusieurs bancs.*)

M. DUPIN (de la Nièvre). — Ce ne sera pas faute d'amendements et de critiques.

M. VICTOR HUGO. — Vous avez pris, messieurs, deux résolutions graves dans ces derniers temps; par l'une, à laquelle je ne me suis point associé, vous avez soumis la république à cette périlleuse épreuve d'une assemblée unique; par l'autre, à laquelle je m'honore d'avoir concouru, vous avez consacré la plénitude de la souveraineté du peuple, et vous avez laissé au pays le droit et le soin de choisir l'homme qui doit diriger le gouvernement du pays. (*Rumeurs.*) Eh bien, messieurs, il importait dans ces deux occasions que l'opinion publique, que l'opinion du dehors pût prendre la parole, la prendre hautement et librement, car c'étaient là, à coup sûr, des questions qui lui appartenaient. (*Très bien!*) L'avenir, l'avenir immédiat de votre constitution amène d'autres questions graves. Il serait malheureux qu'on pût dire que, tandis que tous les intérêts du pays élèvent la voix pour réclamer ou pour se plaindre, la presse est bâillonnée. (*Agitation.*)

Messieurs, je dis que la liberté de la presse importe à la bonne discussion de votre constitution. Je vais plus loin, (*Écoutez! écoutez!*) je dis que la liberté de la presse importe à la liberté même de l'assemblée. (*Très bien!*) C'est là une vérité... (*Interruption.*)

LE PRÉSIDENT. — Écoutez, messieurs, la question est des plus graves.

M. VICTOR HUGO. — Il me semble que, lorsque je cherche à démontrer à l'assemblée que sa liberté, que sa dignité même sont intéressées à la plénitude de la liberté de la presse, les interrupteurs pourraient faire silence. (*Très bien!*)

Je dis que la liberté de la presse importe à la liberté de cette assemblée, et je vous demande la permission d'affirmer cette vérité comme on affirme une vérité politique, en la généralisant.

Messieurs, la liberté de la presse est la garantie de la liberté des assemblées. (*Oui! oui!*)

Les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur est souvent refusé dans les délibérations intérieures. Pour prouver ce que j'avance, les raisonnements abondent, les faits abondent également. (*Bruit.*)

VOIX A GAUCHE. — Attendez le silence! C'est un parti pris!

M. VICTOR HUGO. — Je dis que les minorités trouvent dans la presse libre... — et, messieurs, permettez-moi de vous rappeler que toute majorité peut devenir minorité, ainsi respectons les minorités (*vive adhésion*); — les minorités trouvent dans la presse libre l'appui qui leur manque souvent dans les délibérations intérieures. Et voulez-vous un fait? Je vais vous en citer un qui est certainement dans la mémoire de beaucoup d'entre vous.

Sous la restauration, un jour, un orateur énergique de la gauche, Casimir Perier, osa jeter à la chambre des députés cette parole hardie : Nous sommes six dans cette enceinte et trente millions au dehors. (*Mouvement.*)

Messieurs, ces paroles mémorables, ces paroles qui contenaient l'avenir, furent couvertes, au moment où l'orateur les prononça, par les murmures de la chambre entière, et le lendemain par les acclamations de la presse unanime. (*Très bien! très bien! Mouvement prolongé.*)

Eh bien, voulez-vous savoir ce que la presse libre a fait

pour l'orateur libre? (*Écoutez!*) Ouvrez les lettres politiques de Benjamin Constant, vous y trouverez ce passage remarquable :

« En revenant à son banc, le lendemain du jour où il avait parlé ainsi, Casimir Perier me dit : « Si l'unanimité de la presse n'avait pas fait contre-poids à l'unanimité de la chambre, j'aurais peut-être été découragé. »

Voilà ce que peut la liberté de la presse, voilà l'appui qu'elle peut donner! c'est peut-être à la liberté de la presse que vous avez dû cet homme courageux qui, le jour où il le fallut, sut être bon serviteur de l'ordre parce qu'il avait été bon serviteur de la liberté.

Ne souffrez pas les empiétements du pouvoir; ne laissez pas se faire autour de vous cette espèce de calme faux qui n'est pas le calme, que vous prenez pour l'ordre et qui n'est pas l'ordre; faites attention à cette vérité que Cromwell n'ignorait pas, et que Bonaparte savait aussi : Le silence autour des assemblées, c'est bientôt le silence dans les assemblées. (*Mouvement.*)

Encore un mot.

Quelle était la situation de la presse à l'époque de la terreur?... (*Interruption.*)

Il faut bien que je vous rappelle des analogies, non dans les époques, mais dans la situation de la presse. La presse alors était, comme aujourd'hui, libre de droit, esclave de fait. Alors, pour faire taire la presse, on menaçait de mort les journalistes; aujourd'hui on menace de mort les journaux. (*Mouvement.*) Le moyen est moins terrible, mais il n'est pas moins efficace.

Qu'est-ce que c'est que cette situation? c'est la censure. (*Agitation.*) C'est la censure, c'est la pire, c'est la plus misérable de toutes les censures; c'est celle qui attaque l'écrivain dans ce qu'il a de plus précieux au monde, dans sa dignité même; celle qui livre l'écrivain aux tâtonnements, sans le mettre à l'abri des coups d'état. (*Agitation croissante.*) Voilà la situation dans laquelle vous placez la presse aujourd'hui.

M. FLOCON. — Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. — Eh quoi! messieurs, vous raturez la censure dans votre constitution et vous la maintenez dans votre gouvernement! A une époque comme celle où nous sommes, où il y a tant d'indécision dans les esprits... (*Bruit.*)

LE PRÉSIDENT. — Il s'agit d'une des libertés les plus chères au pays; je réclame pour l'orateur le silence et l'attention de l'assemblée. (*Très bien! très bien!*)

M. VICTOR HUGO. — Je fais remarquer aux honorables membres qui m'interrompent en ce moment qu'ils outragent deux libertés à la fois, la liberté de la presse, que je défends, et la liberté de la tribune, que j'invoque.

Comment! il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où vous venez de déclarer que la censure était abolie, vous la maintenez! (*Bruit. Parlez! parlez!*) Il n'est pas permis de vous faire remarquer qu'au moment où le peuple attend des solutions, vous lui donnez des contradictions! Savez-vous ce que c'est que les contradictions en politique? Les contradictions sont la source des malentendus, et les malentendus sont la source des catastrophes. (*Mouvement.*)

Ce qu'il faut en ce moment aux esprits divisés, incertains de tout, inquiets de tout, ce ne sont pas des hypocrisies, des mensonges, de faux semblants politiques, la liberté dans les théories, la censure dans la pratique; non, ce qu'il faut à tous dans ce doute et dans cette ombre où sont les consciences, c'est un grand exemple en haut, c'est dans le gouvernement, dans l'assemblée nationale, la grande et fière pratique de la justice et de la vérité! (*Agitation prolongée.*)

M. le ministre de la justice invoquait tout à l'heure la nécessité. Je prends la liberté de lui faire observer que la nécessité est l'argument des mauvaises politiques; que, dans tous les temps, sous tous les régimes, les hommes d'état, condamnés par une insuffisance, qui ne venait pas d'eux quelquefois, qui venait des circonstances mêmes, se sont appuyés sur cet argument de la nécessité. Nous avons vu déjà, et souvent, sous le régime antérieur, les gouvernants recourir à l'arbitraire, au despotisme, aux suspensions de journaux, aux incarcérations d'écrivains. Messieurs, prenez garde! vous faites respirer à la république le même air qu'à la monarchie. Souvenez-vous que la monarchie en est morte. (*Mouvement.*)

Messieurs, je ne dirai plus qu'un mot... (*Interruption.*)

L'assemblée me rendra cette justice que des interruptions systématiques ne m'ont pas empêché de protester jusqu'au bout en faveur de la liberté de la presse.

Messieurs, des temps inconnus s'approchent; préparons-nous à les recevoir avec toutes les ressources réunies de l'état, du peuple, de l'intelligence, de la civilisation française, et de la bonne conscience des gouvernants. Toutes

les libertés sont des forces; ne nous laissons pas plus dépouiller de nos libertés que nous ne nous laisserions dépouiller de nos armes la veille du combat.

Prenons garde aux exemples que nous donnons! Les exemples que nous donnons sont inévitablement, plus tard, nos ennemis ou nos auxiliaires; au jour du danger, ils se lèvent et ils combattent pour nous ou contre nous.

Quant à moi, si le secret de mes votes valait la peine d'être expliqué, je vous dirais : J'ai voté l'autre jour contre la peine de mort; je vote aujourd'hui pour la liberté.

Pourquoi? C'est que je ne veux pas revoir 93! c'est qu'en 93 il y avait l'échafaud, et il n'y avait pas la liberté.

J'ai toujours été, sous tous les régimes, pour la liberté, contre la compression. Pourquoi? C'est que la liberté réglée par la loi produit l'ordre, et que la compression produit l'explosion. Voilà pourquoi je ne veux pas de la compression et je veux de la liberté. (*Mouvement. Longue agitation.*)

VI

QUESTION DES ENCOURAGEMENTS

AUX LETTRES ET AUX ARTS

10 NOVEMBRE 1848

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du budget rectifié de 1848.

M. VICTOR HUGO. — Personne plus que moi, messieurs, (*Plus haut! plus haut!*) n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget; seulement, à mon avis, le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables; ce remède serait, selon moi, plus haut et ailleurs; il serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit... (*Agitation*) et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des

embarras de la situation. C'est là, messieurs, la véritable surcharge du budget, surcharge qui, si elle se prolongeait et s'aggravait encore, et si vous n'y preniez garde, pourrait, dans un temps donné, faire crouler l'édifice social.

Ces réserves faites, je partage, sur beaucoup de points, l'avis de votre comité des finances.

J'ai déjà voté, et je continuerai de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources mêmes de la vie publique, et de celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine.

C'est dans cette dernière catégorie que je range les réductions proposées par le comité des finances sur ce que j'appellerai le budget spécial des lettres, des sciences et des arts.

Ce budget devrait, pour toutes les raisons ensemble, être réuni dans une seule administration et tenu dans une seule main. C'est un vice de notre classification administrative que ce budget soit réparti entre deux ministères, le ministère de l'instruction publique et le ministère de l'intérieur.

Cela m'obligera, dans le peu que j'ai à dire, d'effleurer quelquefois le ministère de l'intérieur. Je pense que l'assemblée voudra bien me le permettre, pour la clarté même de la démonstration: Je le ferai, du reste, avec une extrême réserve.

Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises doublement. Elles sont insignifiantes au point de

vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue.

Insignifiantes au point de vue financier. Cela est d'une telle évidence, que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait. Je ne voudrais pas éveiller le rire de l'assemblée dans une question sérieuse; cependant, il m'est impossible de ne pas lui soumettre une comparaison bien triviale, bien vulgaire, mais qui a le mérite d'éclairer la question et de la rendre pour ainsi dire visible et palpable.

Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1500 francs de revenu, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle, pour les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste, 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous? (*Rire approbatif.*)

Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. (*Nouveau rire.*) Eh bien! ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France. (*Mouvement.*)

Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand.

Pour vous édifier sur ce point, je ne sache rien de plus éloquent que la simple nomenclature des institutions, des établissements, des intérêts que les réductions proposées atteignent dans le présent et menacent dans l'avenir.

J'ai dressé cette nomenclature; je demande à l'assemblée la permission de la lui lire, cela me dispensera de beaucoup de développements. Les réductions proposées atteignent :

Le collège de France,
Le muséum,
Les bibliothèques,
L'école des chartes,
L'école des langues orientales,
La conservation des archives nationales,
La surveillance de la librairie à l'étranger... (Ruine complète de notre librairie, le champ livré à la contrefaçon!)

L'école de Rome,
L'école des beaux-arts de Paris,
L'école de dessin de Dijon,
Le conservatoire,
Les succursales de province,
Les musées des Thermes et de Cluny,
Nos musées de peinture et de sculpture,
La conservation des monuments historiques.
Les réformes menacent pour l'année prochaine :
Les facultés des sciences et des lettres,
Les souscriptions aux livres,
Les subventions aux sociétés savantes,
Les encouragements aux beaux-arts.

En outre, — ceci touche au ministère de l'intérieur, mais la chambre me permettra de le dire, pour que le tableau soit complet, — les réductions atteignent dès à présent et menacent pour l'an prochain les théâtres. Je ne veux vous en dire qu'un mot en passant. On propose la suppression d'un commissaire sur deux ; j'aimerais mieux la suppression d'un censeur et même de deux censeurs. (*On rit.*)

UN MEMBRE. — Il n'y a plus de censure!

UN MEMBRE, à gauche. — Elle sera bientôt rétablie!

M. VICTOR HUGO. — Enfin le rapport réserve ses plus dures paroles et ses menaces les plus sérieuses pour les indemnités et secours littéraires. Oh! voilà de monstrueux abus! Savez-vous, messieurs, ce que c'est que les indemnités et les secours littéraires? C'est l'existence de quelques familles pauvres entre les plus pauvres, honorables entre les plus honorables.

Si vous adoptiez les réductions proposées, savez-vous ce qu'on pourrait dire? On pourrait dire: Un artiste, un poète, un écrivain célèbre travaille toute sa vie, il travaille sans songer à s'enrichir, il meurt, il laisse à son pays beaucoup de gloire à la seule condition de donner à sa veuve et à ses enfants un peu de pain. Le pays garde la gloire et refuse le pain. (*Sensation.*)

Voilà ce qu'on pourrait dire, et voilà ce qu'on ne dira pas; car, à coup sûr, vous n'entrerez pas dans ce système d'économies qui consternerait l'intelligence et qui humilierait la nation. (*C'est vrai!*)

Vous le voyez, ce système, comme vous le disait si bien notre honorable collègue M. Charles Dupin, ce système attaque tout; ce système ne respecte rien, ni les institutions anciennes, ni les institutions modernes; pas plus les fondations libérales de François I^{er} que les fondations libérales de la Convention. Ce système d'économies ébranle d'un seul coup tout cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française

Et quel moment choisit-on ? C'est ici, à mon sens, la faute politique grave que je vous signalais en commençant ; quel moment choisit-on pour mettre en question toutes ces institutions à la fois ? Le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où, loin de les restreindre, il faudrait les étendre et les élargir.

Eh ! quel est, en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle ? L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère. (*Adhésion.*)

L'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau confus des multitudes. Le communisme n'est qu'une forme de l'ignorance. Le jour où l'ignorance disparaîtrait, les sophismes s'évanouiraient. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance !

Sur ce point, j'en appelle, je le répète, au sentiment de l'assemblée. Quoi ! d'un côté la barbarie dans la rue, et de l'autre le vandalisme dans le gouvernement ! (*Mouvement.*) Messieurs, il n'y a pas que la prudence matérielle au monde, il y a autre chose que ce que j'appellerai la prudence brutale. Les précautions grossières, les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées.

On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours,

dans les places publiques; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral, et qu'il faut allumer des flambeaux pour les esprits? (*Appro- bation et rires.*)

Puisque l'assemblée m'a interrompu, elle me permettra d'insister sur ma pensée.

Oui, messieurs, j'y insiste. Un mal moral, un mal moral profond nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Eh bien, comment combattre le développement des tendances matérielles? Par le développement des tendances intellectuelles. Il faut ôter au corps et donner à l'âme. (*Oui! oui! Sensation.*)

Quand je dis : il faut ôter au corps et donner à l'âme, vous ne vous méprenez pas sur mon sentiment. (*Non! non!*) Vous me comprenez tous; je souhaite passionnément, comme chacun de vous, l'amélioration du sort matériel des classes souffrantes; c'est là, selon moi, le grand, l'excellent progrès auquel nous devons tous tendre de tous nos vœux comme hommes et de tous nos efforts comme législateurs.

Mais si je veux ardemment, passionnément, le pain de l'ouvrier, le pain du travailleur, qui est mon frère, à côté du pain de la vie je veux le pain de la pensée, qui est aussi le pain de la vie. Je veux multiplier le pain de l'esprit comme le pain du corps. (*Interruption au centre.*)

Il me semble, messieurs, que ce sont là les questions que soulève naturellement ce budget de l'instruction publique discuté en ce moment. (*Oui! oui!*)

Eh bien, la grande erreur de notre temps, ç'a été de

pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de le détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel. (*C'est vrai!*) La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, quand même tous les progrès qu'on rêve, et que je rêve aussi, moi, seraient réalisés, le bien-être matériel ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être religieux, c'est-à-dire la croyance, le bien-être intellectuel, c'est-à-dire l'éducation, peuvent être donnés à tous.

D'ailleurs le bien-être matériel ne pourrait être le but suprême de l'homme en ce monde qu'autant qu'il n'y aurait pas d'autre vie, et c'est là une affirmation désolante, c'est là un mensonge affreux qui ne doit pas sortir des institutions sociales. (*Très bien! Mouvement prolongé.*)

Il importe, messieurs, de remédier au mal; il faut redresser, pour ainsi dire, l'esprit de l'homme; il faut, et c'est là la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers Dieu, vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, vers le désintéressé et le grand. C'est là, et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même, et par conséquent la paix de l'homme avec la société. (*Très bien!*)

Pour arriver à ce but, messieurs, que faudrait-il faire? Précisément tout le contraire de ce qu'ont fait les précédents gouvernements; précisément tout le contraire de ce que vous propose votre comité des finances. Outre l'enseignement religieux, qui tient le premier rang parmi les institutions

libérales, il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies.

Il faudrait multiplier les maisons d'études pour les enfants, les maisons de lecture pour les hommes, tous les établissements, tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur; en un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd. (*Très bien!*)

Ce résultat, vous l'aurez quand vous voudrez. Quand vous le voudrez, vous aurez en France un magnifique mouvement intellectuel; ce mouvement, vous l'avez déjà; il ne s'agit que de l'utiliser et de le diriger; il ne s'agit que de bien cultiver le sol.

La question de l'intelligence, j'appelle sur ce point l'attention de l'assemblée, la question de l'intelligence est identiquement la même que la question de l'agriculture.

L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde; ce ne sont pas, messieurs, les intelligences qui manquent, ce ne sont pas les talents, ce ne sont pas les grandes aptitudes; ce qui manque, c'est l'impulsion sympathique, c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement. (*C'est vrai!*)

Ce gouvernement, j'aurais souhaité que la monarchie le fût; elle n'a pas su l'être. Eh bien, ce conseil affectueux que je donnais loyalement à la monarchie, je le donne loyalement à la république. (*Mouvement.*)

Je voterai contre toutes les réductions que je viens de vous signaler, et qui amoindriraient l'éclat utile des lettres des arts et des sciences.

Je ne dirai plus qu'un mot aux honorables auteurs du rapport. Vous êtes tombés dans une méprise regrettable; vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. (*Nouveau mouvement.*) Je la repousse pour la dignité de la France, je la repousse pour l'honneur de la république. (*Très bien! Très bien!*)

VII

LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE*

29 JANVIER 1849

J'entre immédiatement dans le débat, et je le prends au point où le dernier orateur l'a laissé.

L'heure s'avance, et j'occuperai peu de temps cette tribune.

Je ne suivrai pas l'honorable orateur dans les considérations politiques de diverse nature qu'il a successivement parcourues; je m'enfermerai dans la discussion du droit de cette assemblée à se maintenir ou à se dissoudre. Il a cherché à passionner le débat, je chercherai à le calmer.
(*Chuchotements à gauche.*)

* L'assemblée constituante discutait sur les propositions relatives soit à la convocation de l'assemblée législative, soit à la modification du décret du 13 décembre concernant les lois organiques. Jules Favre venait de prononcer un discours très éloquent, très véhément, pour prouver que l'assemblée constituante avait droit et devoir de rester réunie, quand Victor Hugo monta à la tribune.

La dissolution fut votée.

Mais si, chemin faisant, je rencontre quelques-unes des questions politiques qui touchent à celles qu'il a soulevées, l'honorable et éloquent orateur peut être assuré que je ne les éviterai pas.

N'en déplaise à l'honorable orateur, je suis de ceux qui pensent que cette assemblée a reçu un mandat tout à la fois illimité et limité. (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite tous les membres de l'assemblée au silence. On doit écouter M. Victor Hugo comme on a écouté M. Jules Favre.

M. VICTOR HUGO. — Illimité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. (*Très bien! Mouvement.*) Je suis de ceux qui pensent que l'achèvement de la constitution épuise le mandat, et que le premier effet de la constitution votée doit être, dans la logique politique, de dissoudre la constituante.

Et, en effet, messieurs, qu'est-ce que c'est qu'une assemblée constituante? c'est une révolution agissant et délibérant avec un horizon indéfini devant elle. Et qu'est-ce que c'est qu'une constitution? C'est une révolution accomplie et désormais circonscrite. Or peut-on se figurer une telle chose : une révolution à la fois terminée par le vote de la constitution et continuant par la présence de la constituante? C'est-à-dire, en d'autres termes, le définitif proclamé et le provisoire maintenu; l'affirmation et la négation en présence? Une constitution qui régit la nation et qui ne régit pas le parlement! Tout cela se heurte et s'exclut. (*Sensation.*)

Je sais qu'aux termes de la constitution vous vous êtes attribué la mission de voter ce qu'on a appelé les lois orga-

niques. Je ne dirai donc pas qu'il ne faut pas les faire; je dirai qu'il faut en faire le moins possible. Et pourquoi? Les lois organiques font-elles partie de la constitution? participent-elles de son privilège et de son inviolabilité? Oh! alors votre droit et votre devoir est de les faire toutes. Mais les lois organiques ne sont que des lois ordinaires; les lois organiques ne sont que des lois comme toutes les autres, qui peuvent être modifiées, changées, abrogées sans formalités spéciales, et qui, tandis que la constitution, armée par vous, se défendra, peuvent tomber au premier choc de la première assemblée législative. Cela est incontestable. A quoi bon les multiplier, alors, et les faire toutes dans des circonstances où il est à peine possible de les faire viables? Une assemblée constituante ne doit rien faire qui ne porte le caractère de la nécessité. Et, ne l'oublions pas, là où une assemblée comme celle-ci n'imprime pas le sceau de sa souveraineté, elle imprime le sceau de sa faiblesse.

Je dis donc qu'il faut limiter à un très petit nombre les lois organiques que la constitution vous impose le devoir de faire.

J'aborde, pour la traverser rapidement, car, dans les circonstances où nous sommes, il ne faut pas irriter un tel débat, j'aborde la question délicate que j'appellerai la question d'amour-propre, c'est-à-dire le conflit qu'on cherche à élever entre le ministère et l'assemblée à l'occasion de la proposition Râteau. Je répète que je traverse cette question rapidement; vous en comprenez tous le motif, il est puisé dans mon patriotisme et dans le vôtre. Je dis seulement, et je me borne à ceci, que cette question ainsi posée, que ce

conflit, que cette susceptibilité, que tout cela est au-dessous de vous. (*Oui! oui! — Adhésion.*) Les grandes assemblées comme celles-ci ne compromettent pas la paix du pays par susceptibilité, elles se meuvent et se gouvernent par des raisons plus hautes. Les grandes assemblées, messieurs, savent envisager l'heure de leur abdication politique avec dignité et liberté; elles n'obéissent, jamais, soit au jour de leur avènement, soit au jour de leur retraite, qu'à une seule impulsion, l'utilité publique. C'est là le sentiment que j'invoque et que je voudrais éveiller dans vos âmes.

J'écarte donc comme renversés par la discussion les trois arguments puisés, l'un dans la nature de notre mandat, l'autre dans la nécessité de voter les lois organiques, et le troisième dans la susceptibilité de l'assemblée en face du ministère.

J'arrive à une dernière objection qui, selon moi, est encore entière, et qui est au fond du discours remarquable que vous venez d'entendre. Cette objection la voici :

Pour dissoudre l'assemblée, nous invoquons la nécessité politique. Pour la maintenir, on nous oppose la nécessité politique. On nous dit : Il faut que l'assemblée constituante reste à son poste; il faut qu'elle veille sur son œuvre; il importe qu'elle ne livre pas la démocratie organisée par elle, qu'elle ne livre pas la constitution à ce courant qui emporte les esprits vers un avenir inconnu.

Et là-dessus, messieurs, on évoque je ne sais quel fantôme d'une assemblée menaçante pour la paix publique; on suppose que la prochaine assemblée législative (car c'est là le point réel de la question, j'y insiste, et j'y appelle votre

attention), on suppose que la prochaine assemblée législative apportera avec elle les bouleversements et les calamités, qu'elle perdra la France au lieu de la sauver.

C'est là toute la question, il n'y en a pas d'autre; car si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, vous mes collègues de la majorité, que j'honore et auxquels je m'adresse, si vous n'aviez pas cette crainte et cette anxiété, si vous étiez tranquilles sur le sort de la future assemblée, à coup sûr votre patriotisme vous conseillerait de lui céder la place.

C'est donc là, à mon sens, le point véritable de la question. Eh bien, messieurs, j'aborde cette objection. C'est pour la combattre que je suis monté à cette tribune. On nous dit : Savez-vous ce que sera, savez-vous ce que fera la prochaine assemblée législative? Et l'on conclut, des inquiétudes qu'on manifeste, qu'il faut maintenir l'assemblée constituante.

Eh bien, messieurs, mon intention est de vous montrer ce que valent ces arguments comminatoires; je le ferai en très peu de paroles, et par un simple rapprochement, qui est maintenant de l'histoire, et qui, à mon sens, éclaire singulièrement tout ce côté de la question. (*Écoutez! Écoutez! — Profond silence.*)

Messieurs, il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire semblait croire à la nécessité de se perpétuer. Des publications officielles, placardées au coin des rues, affirmaient que l'éducation politique de la France n'était pas faite, qu'il était dangereux de livrer au pays, dans l'état des choses, l'exercice de sa souveraineté, et qu'il était indispensable que le pouvoir qui était

alors debout prolongeât sa durée. En même temps, un parti, qui se disait le plus avancé, une opinion qui se proclamait exclusivement républicaine, qui déclarait avoir fait la république, et qui semblait penser que la république lui appartenait, cette opinion jetait le cri d'alarme, demandait hautement l'ajournement des élections, et dénonçait aux patriotes, aux républicains, aux bons citoyens, l'approche d'un danger immense et imminent. Cet immense danger qui approchait, messieurs, — c'était vous. (*Très bien! très bien!*) C'était l'assemblée nationale à laquelle je parle en ce moment. (*Nouvelle approbation.*)

Ces élections fatales, qu'il fallait ajourner à tout prix pour le salut public, et qu'on a ajournées, ce sont les élections dont vous êtes sortis. (*Profonde sensation.*)

Eh bien, messieurs, ce qu'on disait, il y a dix mois, de l'assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'assemblée législative.

Je laisse vos esprits conclure, je vous laisse interroger vos consciences, et vous demander à vous-mêmes ce que vous avez été, et ce que vous avez fait. Ce n'est pas ici le lieu de détailler tous vos actes; mais ce que je sais, c'est que la civilisation, sans vous, eût été perdue, c'est que la civilisation a été sauvée par vous. Or sauver la civilisation, c'est sauver la vie à un peuple. Voilà ce que vous avez fait, voilà comment vous avez répondu aux prophéties sinistres qui voulaient retarder votre avènement. (*Vive et universelle approbation.*)

Messieurs, j'insiste. Ce qu'on disait, avant, de vous, on le dit aujourd'hui de vos successeurs; aujourd'hui, comme

alors, on fait de l'assemblée future un péril; aujourd'hui, comme alors, on se défie de la France, on se défie du peuple, on se défie du souverain. D'après ce que valaient les craintes du passé, jugez ce que valent les craintes du présent. (*Mouvement.*)

On peut l'affirmer hautement, l'assemblée législative répondra aux prévisions mauvaises comme vous y avez répondu vous-mêmes, par son dévouement au bien public.

Messieurs, dans les faits que je viens de citer, dans le rapprochement que je viens de faire, dans beaucoup d'autres actes que je ne veux pas rappeler, car j'apporte à cette discussion une modération profonde, (*C'est vrai!*) dans beaucoup d'autres actes, qui sont dans toutes les mémoires, il n'y a pas seulement la réfutation d'un argument, il y a une évidence, il y a un enseignement. Cette évidence, cet enseignement, les voici : c'est que depuis onze mois, chaque fois qu'il s'agit de consulter le pays, on hésite, on recule, on cherche des faux-fuyants. (*Oui! oui! — Non! non!*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. — On insulte constamment au suffrage universel.

UN MEMBRE. — Mais on a avancé l'époque de l'élection du président.

M. VICTOR HUGO. — Je suis certain qu'en ce moment je parle à la conscience de l'assemblée.

Et savez-vous ce qu'il y a au fond de ces hésitations? Je le dirai. (*Rumeurs. — Parlez! parlez!*) Mon Dieu, messieurs, ces murmures ne m'étonnent ni ne m'intimident. (*Exclamations.*)

Ceux qui sont à cette tribune y sont pour entendre des

murmures, de même que ceux qui sont sur ces bancs y sont pour entendre des vérités.

Nous avons écouté vos vérités, écoutez les nôtres. (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, je dirai ce qu'il y avait au fond de ces hésitations, et je le dirai hautement, car la liberté de la tribune n'est rien sans la franchise de l'orateur. Ce qu'il y a au fond de tout cela, de tous ces actes que je rappelle, ce qu'il y a, c'est une crainte secrète du suffrage universel.

Et je vous le dis, à vous qui avez fondé le gouvernement républicain sur le suffrage universel, à vous qui avez été longtemps le pouvoir tout entier, je vous le dis : il n'y a rien de plus grave en politique qu'un gouvernement qui tient en défiance son principe. (*Profonde sensation.*)

Il vous appartient et il est temps de faire cesser cet état de choses. Le pays veut être consulté. Montrez de la confiance au pays, le pays vous rendra de la confiance. C'est par ces mots de conciliation que je veux finir. Je puise dans mon mandat le droit et la force de vous conjurer, au nom de la France qui attend et s'inquiète, ... (*Exclamations diverses.*) au nom de ce noble et généreux peuple de Paris, qu'on entraîne de nouveau aux agitations politiques...

UNE VOIX. — C'est le gouvernement qui l'agite!

M. VICTOR HUGO. — Au nom de ce bon et généreux peuple de Paris, qui a tant souffert et qui souffre encore, je vous conjure de ne pas prolonger une situation qui est l'agonie du crédit, du commerce, de l'industrie et du travail. (*C'est vrai!*) Je vous conjure de fermer vous-mêmes, en vous retirant, la phase révolutionnaire, et d'ouvrir la

période légale. Je vous conjure de convoquer avec empressement, avec confiance, vos successeurs. Ne tombez pas dans la faute du gouvernement provisoire. L'injure que les partis passionnés vous ont faite avant votre arrivée, ne la faites pas, vous législateurs, à l'assemblée législative! Ne soupçonnez pas, vous qui avez été soupçonnés; n'ajournez pas, vous qui avez été ajournés! (*Mouvement.*)

La majorité comprendra, je n'en doute pas, que le moment est enfin venu où la souveraineté de cette assemblée doit rentrer et s'évanouir dans la souveraineté de la nation.

S'il en était autrement, messieurs, s'il était possible, ce que dans mon respect pour l'assemblée je suis loin de conjecturer, s'il était possible que cette assemblée se décidât à prolonger indéfiniment son mandat;... (*Rumeurs et dénégations.*) s'il était possible, dis-je, que l'assemblée prolongeât — vous ne voulez pas indéfiniment, soit! — prolongeât un mandat désormais discuté; s'il était possible qu'elle ne fixât pas de date et de terme à ses travaux; s'il était possible qu'elle se maintînt dans la situation où elle est aujourd'hui vis-à-vis du pays, — il est temps encore de vous le dire, l'esprit de la France, qui anime et vivifie cette assemblée, se retirerait d'elle. (*Réclamations.*) Cette assemblée ne sentirait plus battre dans son sein le cœur de la nation. Il pourrait lui être encore donné de durer, mais non de vivre. La vie politique ne se décrète pas. (*Mouvement prolongé.*)

VIII

LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE *

3 AVRIL 1849

Je regrette que cette grave question, qui divise les meilleurs esprits, surgisse d'une manière si inopinée. Pour ma part, je l'avoue franchement, je ne suis pas prêt à la traiter et à l'approfondir comme elle devrait être approfondie; mais je croirais manquer à un de mes plus sérieux devoirs, si je n'apportais ici ce qui me paraît être la vérité et le principe.

Je n'étonnerai personne dans cette enceinte en déclarant que je suis partisan de la liberté du théâtre.

Et d'abord, messieurs, expliquons-nous sur ce mot. Qu'entendons-nous par là? Qu'est-ce que c'est que la liberté du théâtre?

* Ce discours fut prononcé dans la discussion du budget, après un discours dans lequel le représentant Jules Favre demanda pour les théâtres l'abolition de toute censure.

Messieurs, à proprement parler, le théâtre n'est pas et ne peut jamais être libre. Il n'échappe à une censure que pour retomber sous une autre, car c'est là le véritable nœud de la question, c'est sur ce point que j'appelle spécialement l'attention de M. le ministre de l'intérieur. Il existe deux sortes de censures. L'une, qui est ce que je connais au monde de plus respectable et de plus efficace, c'est la censure exercée au nom des idées éternelles d'honneur, de décence et d'honnêteté, au nom de ce respect qu'une grande nation a toujours pour elle-même, c'est la censure exercée par les mœurs publiques. (*Mouvements en sens divers. Agitation.*)

L'autre censure, qui est, je ne veux pas me servir d'expressions trop sévères, qui est ce qu'il y a de plus malheureux et de plus maladroit, c'est la censure exercée par le pouvoir.

Eh bien! quand vous détruisez la liberté du théâtre, savez-vous ce que vous faites? Vous enlevez le théâtre à la première de ces deux censures, pour le donner à la seconde.

Croyez-vous y avoir gagné?

Au lieu de la censure du public, de la censure grave, austère, redoutée, obéie, vous avez la censure du pouvoir, la censure déconsidérée et bravée. Ajoutez-y le pouvoir compromis. Grave inconvénient.

Et savez-vous ce qui arrive encore? C'est que, par une réaction toute naturelle, l'opinion publique, qui serait si sévère pour le théâtre libre, devient très indulgente pour le théâtre censuré. Le théâtre censuré lui fait l'effet d'un opprimé. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Il ne faut pas se dissimuler qu'en France, et je le dis à l'honneur de la générosité de ce pays, l'opinion publique finit toujours tôt ou tard par prendre parti pour ce qui lui paraît être une liberté en souffrance.

Eh bien, je ne dis pas seulement il n'est pas moral, je dis il n'est pas adroit, il n'est pas habile, il n'est pas politique de mettre le public du côté des licences théâtrales; le public, mon Dieu! il a toujours dans l'esprit un fonds d'opposition, l'allusion lui plaît, l'épigramme l'amuse; le public se met en riant de moitié dans les licences du théâtre.

Voilà ce que vous obtenez avec la censure. La censure, en retirant au public sa juridiction naturelle sur le théâtre, lui retire en même temps le sentiment de son autorité et de sa responsabilité; du moment où il cesse d'être juge, il devient complice. (*Mouvement.*)

Je vous invite, messieurs, à réfléchir sur les inconvénients de la censure ainsi considérée. Il arrive que le public finit très promptement par ne plus voir dans les excès du théâtre que des malices presque innocentes, soit contre l'autorité, soit contre la censure elle-même; il finit par adopter ce qu'il aurait réprouvé, et par protéger ce qu'il aurait condamné. (*C'est vrai!*)

J'ajoute ceci : la répression pénale n'est plus possible, la société est désarmée, son droit est épuisé, elle ne peut plus rien contre les délits qui peuvent se commettre pour ainsi dire à travers la censure. Il n'y a plus, je le répète, de répression pénale. Le propre de la censure, et ce n'est pas là son moindre inconvénient, c'est de briser la loi en s'y

substituant. Le manuscrit une fois censuré, tout est dit, tout est fini. Le magistrat n'a rien à faire où le censeur a travaillé. La loi ne passe pas où la police a passé.

Quant à moi, ce que je veux, pour le théâtre comme pour la presse, c'est la liberté, c'est la légalité.

Je résume mon opinion en un mot que j'adresse aux gouvernants et aux législateurs : par la liberté, vous placez les licences et les excès du théâtre sous la censure du public; par la censure, vous les mettez sous sa protection. Choisissez. (*Longue agitation.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1849-1851



A.F. Garguet inv.

X. Le Sueur sc.

I

LA MISÈRE*

9 JUILLET 1849

Messieurs, je viens appuyer la proposition de l'honorable M. de Melun. Je commence par déclarer qu'une proposition qui embrasserait l'article 13 de la constitution tout entier serait une œuvre immense sous laquelle succomberait la commission qui voudrait l'entreprendre; mais ici, il ne

* M. de Melun avait proposé à l'assemblée législative, au début de ses travaux, de « nommer dans les bureaux une commission de trente membres, pour préparer et exa-

s'agit que de préparer une législation qui organise la prévoyance et l'assistance publique, c'est ainsi que l'honorable rapporteur a entendu la proposition, c'est ainsi que je la comprends moi-même, et c'est à ce titre que je viens l'appuyer.

Qu'on veuille bien me permettre, à propos des questions politiques que soulève cette proposition, quelques mots d'éclaircissement.

Messieurs, j'entends dire à tout instant, et j'ai entendu dire encore tout à l'heure autour de moi, au moment où j'allais monter à cette tribune, qu'il n'y a pas deux manières de rétablir l'ordre. On disait que dans les temps d'anarchie il n'y a de remède souverain que la force, qu'en dehors de la force tout est vain et stérile, et que la proposition de l'honorable M. de Melun et toutes autres propositions analogues doivent être tenues à l'écart, parce qu'elles ne sont, je répète le mot dont on se servait, que du socialisme déguisé. (*Interruption à droite.*)

Messieurs, je crois que des paroles de cette nature sont moins dangereuses dites en public, à cette tribune, que murmurées sourdement ; et si je cite ces conversations, c'est

miner les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publique ». Le rapport sur cette proposition fut déposé à la séance du 23 juin 1849. La discussion s'ouvrit le 9 juillet suivant.

Victor Hugo prit le premier la parole. Il parla en faveur de la proposition, et demanda que la pensée en fût élargie et étendue.

Ce débat fut caractérisé par un incident utile à rappeler. Victor Hugo avait dit : « Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. » Son assertion souleva de nombreuses dénégations sur les bancs du côté droit. M. Poujoulat interrompit l'orateur : « C'est une erreur profonde ! » s'écria-t-il. Et M. Benoît d'Azy soutint, aux applaudissements de la droite et du centre, qu'il était impossible de faire disparaître la misère.

La proposition de M. de Melun fut votée à l'unanimité.

(*Note de l'éditeur.*)

que j'espère amener à la tribune, pour s'expliquer, ceux qui ont exprimé les idées que je viens de rapporter. Alors, messieurs, nous pourrons les combattre au grand jour. (*Murmures à droite.*)

J'ajouterai, messieurs, qu'on allait encore plus loin. (*Interruption.*)

VOIX A DROITE. — Qui? qui? Nommez qui a dit cela!

M. VICTOR HUGO. — Que ceux qui ont ainsi parlé se nomment eux-mêmes, c'est leur affaire. Qu'ils aient à la tribune le courage de leurs opinions de couloirs et de commissions. Quant à moi, ce n'est pas mon rôle de révéler des noms qui se cachent. Les idées se montrent, je combats les idées; quand les hommes se montreront, je combattrai les hommes. (*Agitation.*) Messieurs, vous le savez, les choses qu'on ne dit pas tout haut sont souvent celles qui font le plus de mal. Ici les paroles publiques sont pour la foule, les paroles secrètes sont pour le vote. Eh bien, je ne veux pas, moi, de paroles secrètes quand il s'agit de l'avenir du peuple et des lois de mon pays. Les paroles secrètes, je les dévoile; les influences cachées, je les démasque; c'est mon devoir. (*L'agitation redouble.*) Je continue donc. Ceux qui parlaient ainsi ajoutaient que « faire espérer au peuple un surcroît de bien-être et une diminution de malaise, c'est promettre l'impossible; qu'il n'y a rien à faire, en un mot, que ce qui a déjà été fait par tous les gouvernements dans toutes les circonstances semblables; que tout le reste est déclamation et chimère, et que la répression suffit pour le présent et la compression pour l'avenir ». (*Violents murmures.* — *De nombreuses interpellations sont adressées*

à l'orateur par des membres de la droite et du centre, parmi lesquels nous remarquons MM. Denis Benoist et de Dampierre.)

Je suis heureux, messieurs, que mes paroles aient fait éclater une telle unanimité de protestations.

M. LE PRÉSIDENT DUPIN. — L'assemblée a en effet manifesté son sentiment. Le président n'a rien à ajouter. (*Très bien! très bien!*)

M. VICTOR HUGO. — Ce n'est pas là ma manière de comprendre le rétablissement de l'ordre... (*Interruption à droite.*)

UNE VOIX. — Ce n'est la manière de personne.

M. NOEL PARFAIT. — On l'a dit dans mon bureau. (*Cris à droite.*)

M. DUFOURNEL, à M. Parfait. — Citez! dites qui a parlé ainsi!

M. DE MONTALEMBERT. — Avec la permission de l'honorable M. Victor Hugo, je prends la liberté de déclarer... (*Interruption.*)

VOIX NOMBREUSES. — A la tribune! à la tribune!

M. DE MONTALEMBERT, à la tribune. — Je prends la liberté de déclarer que l'assertion de l'honorable M. Victor Hugo est d'autant plus mal fondée que la commission a été unanime pour approuver la proposition de M. de Melun, et la meilleure preuve que j'en puisse donner, c'est qu'elle a choisi pour rapporteur l'auteur même de la proposition. (*Très bien! très bien!*)

M. VICTOR HUGO. — L'honorable M. de Montalembert répond à ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que la com-

mission n'eût pas été unanime pour adopter la proposition; j'ai seulement dit, et je le maintiens, que j'avais entendu souvent, et notamment au moment où j'allais monter à la tribune, les paroles auxquelles j'ai fait allusion, et que, comme pour moi les objections occultes sont les plus dangereuses, j'avais le droit et le devoir d'en faire des objections publiques, fût-ce en dépit d'elles-mêmes, afin de pouvoir les mettre à néant. Vous voyez que j'ai eu raison, car dès le premier mot, la honte les prend et elles s'évanouissent. (*Bruyantes réclamations à droite. — Plusieurs membres interpellent vivement l'orateur au milieu du bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'orateur n'a nommé personne en particulier, mais ses paroles ont quelque chose de personnel pour tout le monde, et je ne puis voir dans l'interruption qui se produit qu'un démenti universel de cette assemblée. Je vous engage à rentrer dans la question même.

M. VICTOR HUGO. — Je n'accepterai le démenti de l'assemblée que lorsqu'il me sera donné par les actes et non par les paroles. Nous verrons si l'avenir me donne tort; nous verrons si l'on fera autre chose que de la compression et de la répression; nous verrons si la pensée qu'on désavoue aujourd'hui ne sera pas la politique qu'on arborera demain. En attendant et dans tous les cas, il me semble que l'unanimité même que je viens de provoquer dans cette assemblée est une chose excellente... (*Bruit. — Interruption.*)

Eh bien, messieurs, transportons cette nature d'objections au dehors de cette enceinte, et désintéressons les membres de cette assemblée. Et maintenant, ceci posé, il me sera peut-être permis de dire que, quant à moi, je ne

crois pas que le système qui combine la répression avec la compression, et qui s'en tient là, soit l'unique manière, soit la bonne manière de rétablir l'ordre. (*Nouveaux murmures.*)

J'ai dit que je désintéresse complètement les membres de l'assemblée... (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'assemblée est désintéressée; c'est une objection que l'orateur se fait à lui-même et qu'il va réfuter. (*Rires. — Rumeurs.*)

M. VICTOR HUGO. — M. le président se trompe. Sur ce point encore j'en appelle à l'avenir. Nous verrons. Du reste, comme ce n'est pas là le moins du monde une objection que je me fais à moi-même, il me suffit d'avoir provoqué la manifestation unanime de l'assemblée, en espérant que l'assemblée s'en souviendra, et je passe à un autre ordre d'idées.

J'entends dire également tous les jours... (*Interruption.*) Ah! messieurs, sur ce côté de la question, je ne crains aucune interruption, car vous reconnaîtrez vous-mêmes que c'est là aujourd'hui le grand mot de la situation; j'entends dire de toutes parts que la société vient encore une fois de vaincre, — et qu'il faut profiter de la victoire. (*Mouvement.*) Messieurs, je ne surprendrai personne dans cette enceinte en disant que c'est aussi là mon sentiment.

Avant le 13 juin, une sorte de tourmente agitait cette assemblée; votre temps si précieux se perdait en de stériles et dangereuses luttes de paroles; toutes les questions, les plus sérieuses, les plus fécondes, disparaissaient devant la bataille à chaque instant livrée à la tribune et offerte dans

la rue. (*C'est vrai!*) Aujourd'hui le calme s'est fait, le terrorisme s'est évanoui, la victoire est complète. Il faut en profiter. Oui, il faut en profiter! Mais savez-vous comment?

Il faut profiter du silence imposé aux passions anarchiques pour donner la parole aux intérêts populaires. (*Sensation.*) Il faut profiter de l'ordre reconquis pour relever le travail, pour créer sur une vaste échelle la prévoyance sociale, pour substituer à l'aumône qui dégrade (*Dénégation à droite*) l'assistance qui fortifie, pour fonder de toutes parts, et sous toutes les formes, des établissements de toute nature qui rassurent le malheureux et qui encouragent le travailleur, pour donner cordialement, en améliorations de toutes sortes aux classes souffrantes, plus, cent fois plus que leurs faux amis ne leur ont jamais promis! Voilà comment il faut profiter de la victoire. (*Oui! oui! Mouvement prolongé.*)

Il faut profiter de la disparition de l'esprit de révolution pour faire reparaître l'esprit de progrès! Il faut profiter du calme pour rétablir la paix, non pas seulement la paix dans les rues, mais la paix véritable, la paix définitive, la paix faite dans les esprits et dans les cœurs! Il faut, en un mot, que la défaite de la démagogie soit la victoire du peuple! (*Vive adhésion.*)

Voilà ce qu'il faut faire de la victoire, et voilà comment il faut en profiter. (*Très bien! très bien!*)

Et, messieurs, considérez le moment où vous êtes. Depuis dix-huit mois, on a vu le néant de bien des rêves. Les chimères qui étaient dans l'ombre en sont sorties, et le grand jour les a éclairées; les fausses théories ont été sommées

de s'expliquer, les faux systèmes ont été mis au pied du mur ; qu'ont-ils produit ? Rien. Beaucoup d'illusions se sont évanouies dans les masses, et, en s'évanouissant, ont fait crouler les popularités sans base et les haines sans motif. L'éclaircissement vient peu à peu ; le peuple, messieurs, a l'instinct du vrai comme il a l'instinct du juste, et dès qu'il s'apaise, le peuple est le bon sens même ; la lumière pénètre dans son esprit ; en même temps la fraternité pratique, la fraternité qu'on ne décrète pas, la fraternité qu'on n'écrit pas sur les murs, la fraternité qui naît du fond des choses et de l'identité réelle des destinées humaines, commence à germer dans toutes les âmes, dans l'âme du riche comme dans l'âme du pauvre ; partout, en haut, en bas, on se penche les uns vers les autres avec cette inexprimable soif de concorde qui marque la fin des dissensions civiles. (*Oui ! oui !*) La société veut se remettre en marche après cette halte au bord d'un abîme. Eh bien ! messieurs, jamais, jamais moment ne fut plus propice, mieux choisi, plus clairement indiqué par la providence pour accomplir, après tant de colères et de malentendus, la grande œuvre qui est votre mission, et qui peut, tout entière, s'exprimer dans un seul mot : Réconciliation. (*Sensation prolongée.*)

Messieurs, la proposition de M. de Melun va droit à ce but.

Voilà, selon moi, le sens vrai et complet de cette proposition, qui peut, du reste, être modifiée en bien et perfectionnée.

Donner à cette assemblée pour objet principal l'étude du sort des classes souffrantes, c'est-à-dire le grand et obscur

problème posé par Février, environner cette étude de solennité, tirer de cette étude approfondie toutes les améliorations pratiques et possibles; substituer une grande et unique commission de l'assistance et de la prévoyance publique à toutes les commissions secondaires qui ne voient que le détail et auxquelles l'ensemble échappe; placer cette commission très haut, de manière à ce qu'on l'aperçoive du pays entier (*mouvement*); réunir les lumières éparses, les expériences disséminées, les efforts divergents, les dévouements, les documents, les recherches partielles, les enquêtes locales, toutes les bonnes volontés en travail, et leur créer ici un centre, un centre où aboutiront toutes les idées et d'où rayonneront toutes les solutions; faire sortir pièce à pièce, loi à loi, mais avec ensemble, avec maturité, des travaux de la législature actuelle le code coordonné et complet, le grand code chrétien de la prévoyance et de l'assistance publique; en un mot, étouffer les chimères d'un certain socialisme sous les réalités de l'évangile (*vive approbation*); voilà, messieurs, le but de la proposition de M. de Melun, voilà pourquoi je l'appuie énergiquement. (*M. de Melun fait un signe d'adhésion à l'orateur.*)

Je viens de dire : les chimères d'un certain socialisme, et je ne veux rien retirer de cette expression, qui n'est pas même sévère, qui n'est que juste. Messieurs, expliquons-nous cependant. Est-ce à dire que, dans cet amas de notions confuses, d'aspirations obscures, d'illusions inouïes, d'instincts irréfléchis, de formules incorrectes, qu'on désigne sous ce nom vague et d'ailleurs fort peu compris de *socialisme*, il n'y ait rien de vrai, absolument rien de vrai?

Messieurs, s'il n'y avait rien de vrai, il n'y aurait aucun danger. La société pourrait dédaigner et attendre. Pour que l'imposture ou l'erreur soient dangereuses, pour qu'elles pénètrent dans les masses, pour qu'elles puissent percer jusqu'au cœur même de la société, il faut qu'elles se fassent une arme d'une partie quelconque de la réalité. La vérité ajustée aux erreurs, voilà le péril. En pareille matière, la quantité de danger se mesure à la quantité de vérité contenue dans les chimères. (*Mouvement.*)

Eh bien, messieurs, disons-le, et disons-le précisément pour trouver le remède, il y a au fond du socialisme une partie des réalités douloureuses de notre temps et de tous les temps (*chuchotements*); il y a le malaise éternel propre à l'infirmité humaine; il y a l'aspiration à un sort meilleur, qui n'est pas moins naturelle à l'homme, mais qui se trompe souvent de route en cherchant dans ce monde ce qui ne peut être trouvé que dans l'autre. (*Vive et unanime adhésion.*) Il y a des détresses très vives, très vraies, très poignantes, très guérissables. Il y a enfin, et ceci est tout à fait propre à notre temps, il y a cette attitude nouvelle donnée à l'homme par nos révolutions, qui ont constaté si hautement et placé si haut la dignité humaine et la souveraineté populaire; de sorte que l'homme du peuple aujourd'hui souffre avec le sentiment double et contradictoire de sa misère résultant du fait et de sa grandeur résultant du droit. (*Profonde sensation.*)

C'est tout cela, messieurs, qui est dans le socialisme, c'est tout cela qui s'y mêle aux passions mauvaises, c'est tout cela qui en fait la force, c'est tout cela qu'il faut en ôter.

VOIX NOMBREUSES. — Comment?

M. VICTOR HUGO. — En éclairant ce qui est faux, en satisfaisant ce qui est juste. (*C'est vrai!*) Une fois cette opération faite, faite consciencieusement, loyalement, honnêtement, ce que vous redoutez dans le socialisme disparaît. En lui retirant ce qu'il a de vrai, vous lui retirez ce qu'il a de dangereux. Ce n'est plus qu'un informe nuage d'erreurs que le premier souffle emportera. (*Mouvements en sens divers.*)

Trouvez bon, messieurs, que je complète ma pensée. Je vois à l'agitation de l'assemblée que je ne suis pas pleinement compris. La question qui s'agite est grave. C'est la plus grave de toutes celles qui peuvent être traitées devant vous.

Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, la souffrance est une loi divine, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. (*Réclamations. — Violentes dénégations à droite.*)

Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. (*Nouveaux murmures à droite.*) La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. (*Oui! oui! à gauche.*) Détruire la misère! oui, cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. (*Sensation universelle.*)

La misère, messieurs, j'aborde ici le vif de la question,

voulez-vous savoir où elle en est, la misère? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au moyen âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons? Voulez-vous des faits?

Il y a dans Paris... (*L'orateur s'interrompt.*)

Mon Dieu, je n'hésite pas à les citer, ces faits. Ils sont tristes, mais nécessaires à révéler; et tenez, s'il faut dire toute ma pensée, je voudrais qu'il sortît de cette assemblée, et au besoin j'en ferai la proposition formelle, une grande et solennelle enquête sur la situation vraie des classes laborieuses et souffrantes en France. Je voudrais que tous les faits éclatassent au grand jour. Comment veut-on guérir le mal si l'on ne sonde pas les plaies? (*Très bien! très bien!*)

Voici donc ces faits.

Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtements, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures humaines s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver. (*Mouvement.*)

Voilà un fait. En voici d'autres. Ces jours derniers, un homme, mon Dieu, un malheureux homme de lettres, car la misère n'épargne pas plus les professions libérales que les professions manuelles, un malheureux homme est mort

de faim, mort de faim à la lettre, et l'on a constaté, après sa mort, qu'il n'avait pas mangé depuis six jours. (*Longue interruption.*) Voulez-vous quelque chose de plus douloureux encore? Le mois passé, pendant la recrudescence du choléra, on a trouvé une mère et ses quatre enfants qui cherchaient leur nourriture dans les débris immondes et pestilentiels des charniers de Montfaucon! (*Sensation.*)

Eh bien, messieurs, je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas! Je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société tout entière; que je m'en sens, moi qui parle, complice et solidaire (*mouvement*), et que de tels faits ne sont pas seulement des torts envers l'homme, que ce sont des crimes envers Dieu! (*Sensation prolongée.*)

Voilà pourquoi je suis pénétré, voilà pourquoi je voudrais pénétrer tous ceux qui m'écoutent de la haute importance de la proposition qui vous est soumise. Ce n'est qu'un premier pas, mais il est décisif. Je voudrais que cette assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi, de majorité et de minorité en de telles questions; je voudrais que cette assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but, à ce but magnifique, à ce but sublime, l'abolition de la misère! (*Bravo! — Applaudissements.*)

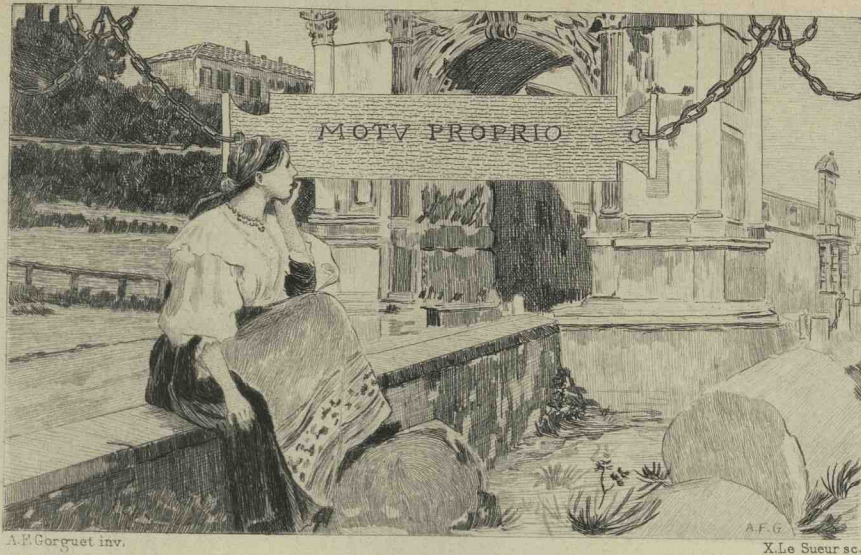
Et, messieurs, je ne m'adresse pas seulement à votre générosité, je m'adresse à ce qu'il y a de plus sérieux dans le sentiment politique d'une assemblée de législateurs. Et, à ce sujet, un dernier mot, je terminerai par là.

Messieurs, comme je vous le disais tout à l'heure, vous venez, avec le concours de la garde nationale, de l'armée et de toutes les forces vives du pays, vous venez de raffermir l'état ébranlé encore une fois. Vous n'avez reculé devant aucun péril, vous n'avez hésité devant aucun devoir. Vous avez sauvé la société régulière, le gouvernement légal, les institutions, la paix publique, la civilisation même. Vous avez fait une chose considérable... Eh bien! vous n'avez rien fait! (*Mouvement.*)

Vous n'avez rien fait, j'insiste sur ce point, tant que l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé! (*Très bien! très bien! — Vive et unanime adhésion.*) Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre! (*Bravos à gauche.*) Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère! Vous n'avez rien fait, tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain! tant que ceux qui sont vieux et qui ont travaillé peuvent être sans asile! tant que l'usure dévore nos campagnes, tant qu'on meurt de faim dans nos villes (*mouvement prolongé*), tant qu'il n'y a pas des lois fraternelles, des lois évangéliques qui viennent de toutes parts en aide aux pauvres familles honnêtes, aux bons paysans, aux bons ouvriers, aux gens de cœur! (*Acclamations.*) Vous n'avez rien fait, tant que l'esprit de révolution a pour auxiliaire la souffrance publique! Vous n'avez rien fait, rien fait, tant que, dans cette œuvre de destruction et de ténèbres qui se continue souterrainement, l'homme méchant a pour collaborateur fatal l'homme malheureux!

Vous le voyez, messieurs, je le répète en terminant, ce

n'est pas seulement à votre générosité que je m'adresse, c'est à votre sagesse, et je vous conjure d'y réfléchir. Messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère! (*Mouvement prolongé sur tous les bancs. — L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations de ses collègues.*)



II

L'EXPÉDITION DE ROME *

15 OCTOBRE 1849

M. VICTOR HUGO. (*Profond silence.*) — Messieurs, j'entre tout de suite dans la question.

Une parole de M. le ministre des affaires étrangères qui interprétait hier, en dehors de la réalité, selon moi, le vote

* Le triste épisode de l'expédition contre Rome est trop connu pour qu'il soit nécessaire de donner un long sommaire à ce discours. Tout le monde se rappelle que l'assemblée constituante avait voté un crédit de 1,200,000 francs pour les premières dépenses d'un corps expéditionnaire en destination de l'Italie, sur la déclaration expresse du pouvoir

de l'assemblée constituante, m'impose le devoir, à moi qui ai voté l'expédition romaine, de rétablir d'abord les faits. Aucune ombre ne doit être laissée par nous, volontairement du moins, sur ce vote qui a entraîné et qui entraînera encore tant d'événements. Il importe d'ailleurs, dans une affaire aussi grave, et je pense en cela comme l'honorable rapporteur de la commission, de bien préciser le point d'où nous sommes partis, pour faire mieux juger le point où nous sommes arrivés.

Messieurs, après la bataille de Novare, le projet de l'expédition de Rome fut apporté à l'assemblée constituante. M. le général de Lamoricière monta à cette tribune, et nous dit : L'Italie vient de perdre sa bataille de Waterloo, — je cite ici en substance des paroles que tous vous pouvez retrouver dans le *Moniteur*, — l'Italie vient de perdre sa bataille de Waterloo, l'Autriche est maîtresse de l'Italie, maîtresse

exécutif que cette force devait protéger la péninsule contre les envahissements de l'Autriche. On se rappelle aussi qu'en apprenant l'attaque de Rome par les troupes françaises sous les ordres du général Oudinot, l'assemblée constituante vota un ordre du jour qui prescrivait au pouvoir exécutif de ramener à sa pensée primitive l'expédition détournée de son but.

Dès que l'assemblée législative, dont la majorité était sympathique à la destruction de la république romaine, fut réunie, ordre fut donné au général Oudinot d'attaquer Rome et de l'enlever *coûte que coûte*. — La ville fut prise, et le pape restauré.

Le président de la République française écrivit à son aide de camp, M. Edgar Ney, une lettre, qui fut rendue publique, où il manifestait son désir d'obtenir du pape des institutions en faveur de la population des États romains.

Le pape ne tint aucun compte de la recommandation de son restaurateur, et publia une bulle qui consacrait le despotisme le plus absolu du gouvernement clérical dans son domaine temporel.

La question romaine, déjà débattue plusieurs fois dans le sein de l'assemblée législative, y fut agitée de nouveau, à propos d'une demande de crédits supplémentaires, dans les séances du 18 et du 19 octobre 1849.

C'est dans cette discussion que M. Thuriot de la Rosière soutint que Rome et la papauté étaient *la propriété indivise de la catholicité*.

Victor Hugo soutint, au contraire, la thèse « si chère à l'Italie, dit-il, de la sécularisation et de la nationalité ».

(Note de l'éditeur.)

de la situation; l'Autriche va marcher sur Rome comme elle a marché sur Milan, elle va faire à Rome ce qu'elle a fait à Milan, ce qu'elle a fait partout, proscrire, emprisonner, fusiller, exécuter. Voulez-vous que la France assiste les bras croisés à ce spectacle? Si vous ne le voulez pas, devancez l'Autriche, allez à Rome. — M. le président du conseil s'écria : La France doit aller à Rome pour y sauvegarder la liberté et l'humanité. — M. le général de Lamoricière ajouta : Si nous ne pouvons y sauver la république, sauvons-y du moins la liberté. — L'expédition romaine fut votée.

L'assemblée constituante n'hésita pas, messieurs. Elle vota l'expédition de Rome dans ce but d'humanité et de liberté que lui montrait M. le président du conseil; elle vota l'expédition romaine afin de faire contre-poids à la bataille de Novare; elle vota l'expédition romaine afin de mettre l'épée de la France là où allait tomber le sabre de l'Autriche (*mouvement*); elle vota l'expédition romaine... — j'insiste sur ce point, pas une autre explication ne fut donnée, pas un mot de plus ne fut dit; s'il y eut des votes avec restriction mentale, je les ignore (*on rit*); —..... l'assemblée constituante vota, nous votâmes l'expédition romaine, afin qu'il ne fût pas dit que la France était absente, quand, d'une part, l'intérêt de l'humanité, et, d'autre part, l'intérêt de sa grandeur l'appelaient, afin d'abriter en un mot contre l'Autriche Rome et les hommes engagés dans la république romaine, contre l'Autriche qui, dans cette guerre qu'elle fait aux révolutions, a l'habitude de déshonorer toutes ses victoires, si cela peut s'appeler des victoires, par d'inqualifiables indignités! (*Longs applaudissements à gauche.*

Violents murmures à droite. — L'orateur, se tournant vers la droite.)

Vous murmurez! Cette expression trop faible, vous la trouvez trop forte! Ah! de telles interruptions me font sortir du cœur l'indignation que j'y refoulais! Comment! la tribune anglaise a flétri ces indignités aux applaudissements de tous les partis, et la tribune de France serait moins libre que la tribune d'Angleterre! (*Écoutez! écoutez!*) Eh bien! je le déclare, et je voudrais que ma parole, en ce moment, empruntât à cette tribune un retentissement européen, les exactions, les extorsions d'argent, les spoliations, les fusillades, les exécutions en masse, la potence dressée pour des hommes héroïques, la bastonnade donnée à des femmes, toutes ces infamies mettent le gouvernement autrichien au pilori de l'Europe! (*Tonnerre d'applaudissements.*)

Quant à moi, soldat obscur, mais dévoué, de l'ordre et de la civilisation, je repousse de toutes les forces de mon cœur indigné ces sauvages auxiliaires, ces Radetzki et ces Haynau (*mouvement*), qui prétendent, eux aussi, servir cette sainte cause, et qui font à la civilisation cette abominable injure de la défendre par les moyens de la barbarie! (*Nouvelles acclamations.*)

Je viens de vous rappeler, messieurs, dans quel sens l'expédition de Rome fut votée. Je le répète, c'est un devoir que j'ai rempli. L'assemblée constituante n'existe plus, elle n'est plus là pour se défendre; son vote est, pour ainsi dire, entre vos mains, à votre discrétion; vous pouvez attacher à ce vote telles conséquences qu'il vous plaira. Mais s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que ces conséquences fussent déci-

dément fatales à l'honneur de mon pays, j'aurais du moins rétabli, autant qu'il était en moi, l'intention purement humaine et libérale de l'assemblée constituante, et la pensée de l'expédition protestera contre le résultat de l'expédition. (*Bravos.*)

Maintenant, comment l'expédition a dévié de son but, vous le savez tous ; je n'y insiste pas, je traverse rapidement des faits accomplis que je déplore, et j'arrive à la situation.

La situation, la voici :

Le 2 juillet, l'armée est entrée dans Rome. Le pape a été restauré purement et simplement ; il faut bien que je le dise. (*Mouvement.*) Le gouvernement clérical, que pour ma part je distingue profondément du gouvernement pontifical tel que les esprits élevés le comprennent, et tel que Pie IX un moment avait semblé le comprendre, le gouvernement clérical a ressaisi Rome. Un triumvirat en a remplacé un autre. Les actes de ce gouvernement clérical, les actes de cette commission des trois cardinaux, vous les connaissez, je ne crois pas devoir les détailler ici ; il me serait difficile de les énumérer sans les caractériser, et je ne veux pas irriter cette discussion. (*Rires ironiques à droite.*)

Il me suffira de dire que dès ses premiers pas l'autorité cléricale, acharnée aux réactions, animée du plus aveugle, du plus funeste et du plus ingrat esprit, blessa les cœurs généreux et les hommes sages, et alarma tous les amis intelligents du pape et de la papauté. Parmi nous l'opinion s'émut. Chacun des actes de cette autorité fanatique, vio-

lente, hostile à nous-mêmes, froissa dans Rome l'armée et en France la nation. On se demanda si c'était pour cela que nous étions allés à Rome, si la France jouait là un rôle digne d'elle, et les regards irrités de l'opinion commencèrent à se tourner vers notre gouvernement. (*Sensation.*)

C'est en ce moment qu'une lettre parut, lettre écrite par le président de la république à l'un de ses officiers d'ordonnance envoyé par lui à Rome en mission.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. — Je demande la parole. (*On rit.*)

M. VICTOR HUGO. — Je vais, je crois, satisfaire l'honorable M. de Givré. Messieurs, pour dire ma pensée tout entière, j'aurais préféré à cette lettre un acte de gouvernement délibéré en conseil.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. — Non pas! non pas! Ce n'est pas là ma pensée! (*Nouveaux rires prolongés.*)

M. VICTOR HUGO. — Eh bien! je dis ma pensée et non la vôtre. J'aurais donc préféré à cette lettre un acte du gouvernement. — Quant à la lettre en elle-même, je l'aurais voulue plus mûrie et plus méditée, chaque mot devait y être pesé; la moindre trace de légèreté dans un acte grave crée un embarras; mais, telle qu'elle est, cette lettre, je le constate, fut un événement. Pourquoi? Parce que cette lettre n'était autre chose qu'une traduction de l'opinion, parce qu'elle donnait une issue au sentiment national, parce qu'elle rendait à tout le monde le service de dire très haut ce que chacun pensait, parce qu'enfin cette lettre, même dans sa forme incomplète, contenait toute une politique. (*Nouveau mouvement.*)

Elle donnait une base aux négociations pendantes; elle donnait au saint-siège, dans son intérêt, d'utiles conseils et des indications généreuses; elle demandait les réformes et l'amnistie; elle traçait au pape, auquel nous avons rendu le service, un peu trop grand peut-être, de le restaurer sans attendre l'acclamation de son peuple... (*sensation prolongée*), elle traçait au pape le programme sérieux d'un gouvernement de liberté. Je dis gouvernement de liberté, car, je ne sais pas traduire autrement le mot *gouvernement libéral*. (*Rires d'approbation.*)

Quelques jours après cette lettre, le gouvernement clérical, ce gouvernement que nous avons rappelé, rétabli, relevé, que nous protégeons et que nous gardons à l'heure qu'il est, qui nous doit d'être en ce moment, le gouvernement clérical publiait sa réponse.

Cette réponse, c'est le *Motu proprio*, avec l'amnistie pour post-scriptum.

Maintenant, qu'est-ce que c'est que le *Motu proprio*? (*Profond silence.*)

Messieurs, je ne parlerai, en aucun cas, du chef de la chrétienté autrement qu'avec un respect profond; je n'oublie pas que, dans une autre enceinte, j'ai glorifié son avènement; je suis de ceux qui ont cru voir en lui, à cette époque, le don le plus magnifique que la providence puisse faire aux nations, un grand homme dans un pape. J'ajoute que maintenant la pitié se joint au respect. Pie IX, aujourd'hui, est plus malheureux que jamais; dans ma conviction, il est restauré, mais il n'est pas libre. Je ne lui impute pas l'acte inqualifiable émané de sa chancellerie, et c'est ce qui me

donne le courage de dire à cette tribune, sur le *Motu proprio*, toute ma pensée. Je le ferai en deux mots.

L'acte de la chancellerie romaine a deux faces, le côté politique qui règle les questions de liberté, et ce que j'appellerai le côté charitable, le côté chrétien, qui règle la question de clémence. En fait de liberté politique, le saint-siège n'accorde rien. En fait de clémence, il accorde moins encore; il octroie une proscription en masse. Seulement il a la bonté de donner à cette proscription le nom d'amnistie. (*Rires et longs applaudissements.*)

Voilà, messieurs, la réponse faite par le gouvernement clérical à la lettre du président de la république,

Un grand évêque a dit, dans un livre fameux, que le pape a ses deux mains toujours ouvertes, et que de l'une découle incessamment sur le monde la liberté, et de l'autre la miséricorde. Vous le voyez, le pape a fermé ses deux mains. (*Sensation prolongée.*)

Telle est, messieurs la situation. Elle est toute dans ces deux faits, la lettre du président et le *Motu proprio*, c'est-à-dire la demande de la France et la réponse du saint-siège.

C'est entre ces deux faits que vous allez prononcer. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise pour atténuer la lettre du président, pour élargir le *Motu proprio*, un intervalle immense les sépare. L'une dit oui, l'autre dit non. (*Bravo! Bravo! — On rit.*) Il est impossible de sortir du dilemme posé par la force des choses, il faut absolument donner tort à quelqu'un. Si vous sanctionnez la lettre, vous réprouvez le *Motu proprio*, si vous acceptez le *Motu proprio*, vous désavouez

la lettre. (*C'est cela!*) Vous avez devant vous, d'un côté, le président de la république réclamant la liberté du peuple romain au nom de la grande nation qui, depuis trois siècles, répand à flots la lumière et la pensée sur le monde civilisé; vous avez, de l'autre, le cardinal Antonelli refusant au nom du gouvernement clérical. Choisissez!

Selon le choix que vous ferez, je n'hésite pas à le dire, l'opinion de la France se séparera de vous ou vous suivra. (*Mouvement.*) Quant à moi, je ne puis croire que votre choix soit douteux. Quelle que soit l'attitude du cabinet, quoi que dise le rapport de la commission, quoi que semblent penser quelques membres influents de la majorité, il est bon d'avoir présent à l'esprit que le *Motu proprio* a paru peu libéral au cabinet autrichien lui-même, et il faut craindre de se montrer plus satisfait que le prince de Schwartzemberg. (*Longs éclats de rire.*) Vous êtes ici, messieurs, pour résumer et traduire en actes et en lois le haut bon sens de la nation; vous ne voudrez pas attacher un avenir mauvais à cette grave et obscure question d'Italie; vous ne voudrez pas que l'expédition de Rome soit, pour le gouvernement actuel, ce que l'expédition d'Espagne a été pour la restauration. (*Sensation.*)

Ne l'oublions pas, de toutes les humiliations, celles que la France supporte le plus malaisément, ce sont celles qui lui arrivent à travers la gloire de notre armée. (*Vive émotion.*) Dans tous les cas, je conjure la majorité d'y réfléchir, c'est une occasion décisive pour elle et pour le pays, elle assumera par son vote une haute responsabilité politique.

J'entre plus avant dans la question, messieurs. Réconci-

lier Rome avec la papauté, faire rentrer, avec l'adhésion populaire, la papauté dans Rome, rendre cette grande âme à ce grand corps, ce doit être là désormais, dans l'état où les faits accomplis ont amené la question, l'œuvre de notre gouvernement, œuvre difficile, sans nul doute, à cause des irritations et des malentendus, mais possible, et utile à la paix du monde. Mais pour cela, il faut que la papauté, de son côté, nous aide et s'aide elle-même. Voilà trop longtemps déjà qu'elle s'isole de la marche de l'esprit humain et de tous les progrès du continent. Il faut qu'elle comprenne son peuple et son siècle... (*Explosion de murmures à droite. — Longue et violente interruption.*)

M. VICTOR HUGO. — Vous murmurez! vous m'interrompez...

A DROITE. — Oui! Nous nions ce que vous dites.

M. VICTOR HUGO. — Eh bien! je vais dire ce que je voulais taire! A vous la faute! (*Frémissement d'attention dans l'assemblée.*) Comment! mais, messieurs, dans Rome, dans cette Rome qui a si longtemps guidé les peuples lumineusement, savez-vous où en est la civilisation? Pas de législation, ou pour mieux dire, pour toute législation, je ne sais quel chaos de lois féodales et monacales, qui produisent fatalement la barbarie des juges criminels et la vénalité des juges civils. Pour Rome seulement, quatorze tribunaux d'exception. (*Applaudissements. — Parlez! parlez!*) Devant ces tribunaux, aucune garantie d'aucun genre pour qui que ce soit! les débats sont secrets, la défense orale est interdite. Des juges ecclésiastiques jugent les causes laïques et les personnes laïques. (*Mouvement prolongé.*)

Je continue.

La haine du progrès en toute chose. Pie VII avait créé une commission de vaccine, Léon XII l'a abolie. Que vous dirai-je? La confiscation loi de l'état, le droit d'asile en vigueur, les juifs parqués et enfermés tous les soirs comme au quinzième siècle, une confusion inouïe, le clergé mêlé à tout! Les curés font des rapports de police. Les comptables des deniers publics, c'est leur règle, ne doivent pas de compte au trésor, *mais à Dieu seul.* (*Longs éclats de rire.*)
Je continue. (*Parlez! parlez!*)

Deux censures pèsent sur la pensée, la censure politique et la censure cléricale; l'une garrotte l'opinion, l'autre bâillonne la conscience. (*Profonde sensation.*) On vient de rétablir l'inquisition. Je sais bien qu'on me dira que l'inquisition n'est plus qu'un nom; mais c'est un nom horrible et je m'en défie, car à l'ombre d'un mauvais nom il ne peut y avoir que de mauvaises choses! (*Explosion d'applaudissements.*) Voilà la situation de Rome. Est-ce que ce n'est pas là un état de choses monstrueux? (*Oui! oui! oui!*)

Messieurs, si vous voulez que la réconciliation si désirable de Rome avec la papauté se fasse, il faut que cet état de choses finisse; il faut que le pontificat, je le répète, comprenne son peuple, comprenne son siècle; il faut que l'esprit vivant de l'évangile pénètre et brise la lettre morte de toutes ces institutions devenues barbares. Il faut que la papauté arbore ce double drapeau cher à l'Italie : *Sécularisation et nationalité!*

Il faut que la papauté, je ne dis pas prépare dès à présent, mais du moins ne se comporte pas de façon à repousser

à jamais les hautes destinées qui l'attendent le jour, le jour inévitable, de l'affranchissement et de l'unité de l'Italie. (*Explosion de bravos.*) Il faut enfin qu'elle se garde de son pire ennemi; or, son pire ennemi, ce n'est pas l'esprit révolutionnaire, c'est l'esprit clérical. L'esprit révolutionnaire ne peut que la rudoyer, l'esprit clérical peut la tuer. (*Rumeurs à droite. — Bravos à gauche.*)

Voilà, selon moi, messieurs, dans quel sens le gouvernement français doit influencer sur les déterminations du gouvernement romain. Voilà dans quel sens je souhaiterais une éclatante manifestation de l'assemblée, qui, repoussant le *Motu proprio* et adoptant la lettre du président, donnerait à notre diplomatie un inébranlable point d'appui. Après ce qu'elle a fait pour le saint-siège, la France a quelque droit d'inspirer ses idées. Certes, on aurait à moins le droit de les imposer. (*Protestation à droite. — Voix diverses : Imposer vos idées! Ah! ah! essayez!*)

Ici l'on m'arrête encore. Imposer vos idées! me dit-on; y pensez-vous? vous voulez donc contraindre le pape? Est-ce qu'on peut contraindre le pape? Comment vous y prendrez-vous pour contraindre le pape?

Messieurs, si nous voulions contraindre et violenter le pape en effet, l'enfermer au château Saint-Ange ou l'amener à Fontainebleau... (*longue interruption, chuchotements*)... l'objection serait sérieuse et la difficulté considérable.

Oui, j'en conviens sans nulle hésitation, la contrainte est malaisée vis-à-vis d'un tel adversaire; la force matérielle échoue et avorte en présence de la puissance spirituelle. Les bataillons ne peuvent rien contre les dogmes; je dis ceci

pour un côté de l'assemblée, et j'ajoute, pour l'autre côté, qu'ils ne peuvent rien non plus contre les idées. (*Sensation.*) Il y a deux chimères également absurdes, c'est l'oppression d'un pape et la compression d'un peuple. (*Nouveau mouvement.*)

Certes, je ne veux pas que nous essayions la première de ces chimères; mais n'y a-t-il pas moyen d'empêcher le pape de tenter la seconde?

Quoi! messieurs, le pape livre Rome au bras séculier! L'homme qui dispose de l'amour et de la foi a recours à la force brutale, comme s'il n'était qu'un malheureux prince temporel! Lui, l'homme de lumière, il veut replonger son peuple dans la nuit! Ne pouvez-vous l'avertir? On pousse le pape dans une voie fatale; on le conseille aveuglément pour le mal; ne pouvons-nous le conseiller énergiquement pour le bien? (*C'est vrai!*)

Il y a des occasions, et celle-ci en est une, où un grand gouvernement doit parler haut. Sérieusement, est-ce là contraindre le pape? est-ce là le violenter? (*Non! non! à gauche. — Si! si! à droite.*)

Mais vous-mêmes, vous qui nous faites l'objection, vous n'êtes contents qu'à demi, après tout; le rapport de la commission en convient, il vous reste beaucoup de choses à demander au saint-père. Les plus satisfaits d'entre vous veulent une amnistie. S'il refuse, comment vous y prendrez-vous? Exigerez-vous cette amnistie? l'imposerez-vous, oui ou non? (*Sensation.*)

UNE VOIX A DROITE. — Non! (*Mouvement.*)

M. VICTOR HUGO. — Non? Alors vous laisserez les gibets

se dresser dans Rome, vous présents, à l'ombre du drapeau tricolore? (*Frémissement sur tous les bancs. — A la droite.*) Eh bien, je le dis à votre honneur, vous ne le ferez pas! Cette parole imprudente, je ne l'accepte pas; elle n'est pas sortie de vos cœurs. (*Violent tumulte à droite.*)

LA MÊME VOIX. — Le pape fera ce qu'il voudra, nous ne le contraindrons pas!

M. VICTOR HUGO. — Eh bien! alors, nous le contraindrons, nous! Et s'il refuse l'amnistie, nous la lui imposons. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Permettez-moi, messieurs, de terminer par une considération qui vous touchera, je l'espère, car elle est puisée uniquement dans l'intérêt français. Indépendamment du soin de notre honneur, indépendamment du bien que nous voulons faire, selon le parti où nous inclinons, soit au peuple romain, soit à la papauté, nous avons un intérêt à Rome, un intérêt sérieux, pressant, sur lequel nous serons tous d'accord, et cet intérêt, le voici : c'est de nous en aller le plus tôt possible. (*Dénégations à droite.*)

Nous avons un intérêt immense à ce que Rome ne devienne pas pour la France une espèce d'Algérie (*Mouvement. — A droite : Bah!*) avec tous les inconvénients de l'Algérie sans la compensation d'être une conquête et un empire à nous; une espèce d'Algérie, dis-je, où nous enverrions indéfiniment nos soldats et nos millions, nos soldats, que nos frontières réclament, nos millions, dont nos misères ont besoin, (*Bravo! à gauche. — Murmures à droite.*) et où nous serions forcés de bivouaquer, jusques à quand? Dieu le sait! toujours en éveil, toujours en alerte, et à demi

paralysés au milieu des complications européennes. Notre intérêt, je le répète, sitôt que l'Autriche aura quitté Bologne, est de nous en aller de Rome le plus tôt possible. (*C'est vrai! c'est vrai! à gauche. — Dénégations à droite.*)

Eh bien! pour pouvoir évacuer Rome, quelle est la première condition? C'est d'être sûrs que nous n'y laissons pas une révolution derrière nous. Qu'y a-t-il donc à faire pour ne pas laisser la révolution derrière nous? C'est de la terminer pendant que nous y sommes. Or comment termine-t-on une révolution? Je vous l'ai déjà dit une fois et je vous le répète, c'est en l'acceptant dans ce qu'elle a de vrai, en la satisfaisant dans ce qu'elle a de juste. (*Mouvement.*)

Notre gouvernement l'a pensé, et je l'en loue, et c'est dans ce sens qu'il a pesé sur le gouvernement du pape. De là la lettre du président. Le saint-siège pense le contraire; il veut, lui aussi, terminer la révolution, mais par un autre moyen, par la compression, et il a donné le *Motu proprio*. Or qu'est-il arrivé? Le *Motu proprio* et l'amnistie, ces calmants si efficaces, ont soulevé l'indignation du peuple romain; à l'heure qu'il est, une agitation profonde trouble Rome, et M. le ministre des affaires étrangères ne me démentira pas, demain, si nous quitions Rome, sitôt la porte refermée derrière le dernier de nos soldats, savez-vous ce qui arriverait? Une révolution éclaterait, plus terrible que la première, et tout serait à recommencer. (*Oui! oui! à gauche. — Non! non! à droite.*)

Voilà, messieurs, la situation que le gouvernement clérical s'est faite et nous a faite.

Vraiment! est-ce que vous n'avez pas le droit d'intervenir

et d'intervenir énergiquement, encore un coup, dans une situation qui est la vôtre après tout? Vous voyez que le moyen employé par le saint-siège pour terminer les révolutions est mauvais; prenez-en un meilleur, prenez le seul bon, je viens de vous l'indiquer. C'est à vous de voir si vous êtes d'humeur et si vous vous sentez de force à avoir hors de chez vous, indéfiniment, un état de siège sur les bras! C'est à vous de voir s'il vous convient que la France soit au Capitole pour y recevoir la consigne du parti prêtre!

Quant à moi, je ne le veux pas, je ne veux ni de cette humiliation pour nos soldats, ni de cette ruine pour nos finances, ni de cet abaissement pour notre politique. (*Sensation.*)

Messieurs, deux systèmes sont en présence : le système des concessions sages, qui vous permet de quitter Rome; le système de compression, qui vous condamne à y rester. Lequel préférez-vous?

Un dernier mot, messieurs. Songez-y, l'expédition de Rome, irréprochable à son point de départ, je crois l'avoir démontré, peut devenir coupable par le résultat. Vous n'avez qu'une manière de prouver que la constitution n'est pas violée, c'est de maintenir la liberté du peuple romain. (*Mouvement prolongé.*)

Et, sur ce mot liberté, pas d'équivoque. Nous devons laisser dans Rome, en nous retirant, non pas telle ou telle quantité de franchises municipales, c'est-à-dire ce que presque toutes les villes d'Italie avaient au moyen âge, le beau progrès vraiment! (*On rit. — Bravo!*) mais la liberté vraie, la liberté sérieuse, la liberté propre au dix-neuvième

siècle, la seule qui puisse être dignement garantie par ceux qui s'appellent le peuple français à ceux qui s'appellent le peuple romain, cette liberté qui grandit les peuples debout et qui relève les peuples tombés, c'est-à-dire la liberté politique. (*Sensation.*)

Et qu'on ne nous dise pas, en se bornant à des affirmations et sans donner de preuves, que ces transactions libérales, que ce système de concessions sages, que cette liberté fonctionnant en présence du pontificat, souverain dans l'ordre spirituel, limité dans l'ordre temporel, que tout cela n'est pas possible!

Car alors je répondrai : Messieurs, ce qui n'est pas possible, ce n'est pas cela! ce qui n'est pas possible, je vais vous le dire. Ce qui n'est pas possible, c'est qu'une expédition entreprise, nous disait-on, dans un but d'humanité et de liberté, aboutisse au rétablissement du saint-office! Ce qui n'est pas possible, c'est que nous n'ayons pas même secoué sur Rome ces idées généreuses et libérales que la France porte partout avec elle dans les plis de son drapeau! Ce qui n'est pas possible, c'est qu'il ne sorte de notre sang versé ni un droit ni un pardon! c'est que la France soit allée à Rome, et qu'aux gibets près, ce soit comme si l'Autriche y avait passé! Ce qui n'est pas possible, c'est d'accepter le *Motu proprio* et l'amnistie du triumvirat des cardinaux! c'est de subir cette ingratitude, cet avortement, cet affront! c'est de laisser souffleter la France par la main qui devait la bénir! (*Longs applaudissements.*)

Ce qui n'est pas possible, c'est que cette France ait engagé une des choses les plus grandes et les plus sacrées

qu'il y ait dans le monde, son drapeau; c'est qu'elle ait engagé ce qui n'est pas moins grand ni moins sacré, sa responsabilité morale devant les nations; c'est qu'elle ait prodigué son argent, l'argent du peuple qui souffre; c'est qu'elle ait versé, je le répète, le glorieux sang de ses soldats; c'est qu'elle ait fait tout cela pour rien!... (*Sensation inexprimable.*) Je me trompe, pour de la honte!

Voilà ce qui n'est pas possible!

(*Explosion de bravos et d'applaudissements. L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations d'une foule de représentants, parmi lesquels on remarque MM Dupin, Cavaignac et Larochejaquelein. La séance est suspendue vingt minutes.*)

III

RÉPONSE A M. DE MONTALEMBERT

20 OCTOBRE 1849

M. VICTOR HUGO. (*Un profond silence s'établit.*) — Messieurs, hier, dans un moment où j'étais absent, l'honorable M. de Montalembert a dit que les applaudissements d'une partie de cette assemblée, des applaudissements sortis de cœurs émus par les souffrances d'un noble et malheureux peuple, que ces applaudissements étaient mon châtiment. Ce châtiment, je l'accepte (*sensation*), et je m'en honore. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre. (*Mouvement à droite.*) Ce sont ceux des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (*Bravo! bravo! à gauche.*)

Il fut un temps, que M. de Montalembert me permette de le lui dire avec un profond regret pour lui-même, il fut

un temps où il employait mieux son beau talent. (*Dénégation à droite.*) Il défendait la Pologne comme je défends l'Italie. J'étais avec lui alors; il est contre moi aujourd'hui. Cela tient à une raison bien simple, c'est qu'il a passé du côté de ceux qui oppriment, et que, moi, je reste du côté de ceux qui sont opprimés. (*Applaudissements à gauche.*)

IV

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT *

15 JANVIER 1850

Messieurs, quand une discussion est ouverte qui touche à ce qu'il y a de plus sérieux dans les destinées du pays, il faut aller tout de suite, et sans hésiter, au fond de la question.

Je commence par dire ce que je voudrais, je dirai tout à l'heure ce que je ne veux pas.

* Le parti catholique, en France, avait obtenu de M. Louis Bonaparte que le ministère de l'instruction publique fût confié à M. de Falloux.

L'assemblée législative, où le parti du passé arrivait en majorité, était à peine réunie que M. de Falloux présentait un projet de loi sur l'enseignement. Ce projet, sous prétexte d'organiser la liberté d'enseigner, établissait, en réalité, le monopole de l'instruction publique en faveur du clergé. Il avait été préparé par une commission extra-parlementaire choisie par le gouvernement, et où dominait l'élément catholique. Une commission de l'assemblée, inspirée du même esprit, avait combiné les innovations de la loi de telle façon que l'enseignement laïque disparaissait devant l'enseignement catholique.

La discussion sur le principe général de la loi s'ouvrit le 14 janvier 1850. — Toute la

Messieurs, à mon sens, le but, difficile à atteindre et lointain sans doute, mais auquel il faut tendre dans cette grave question de l'enseignement, le voici. (*Plus haut! plus haut!*)

Messieurs, toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal de cette question de l'enseignement, le voici. L'instruction gratuite et obligatoire. Obligatoire au premier degré seulement, gratuite à tous les degrés. (*Murmures à droite. — Applaudissements à gauche.*) L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant (*mouvement*), qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'état.

Je reprends. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question. L'instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer. Un grandiose enseignement public, donné et réglé par l'état, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, biblio-

première séance et la moitié de la seconde journée du débat furent occupés par un très habile discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Après lui, M. Parisis, évêque de Langres, vint à la tribune donner son assentiment à la loi proposée, sous quelques réserves toutefois, et avec certaines restrictions.

M. Victor Hugo, dans cette même séance, répondit au représentant du parti catholique.

C'est dans ce discours que le mot *droit de l'enfant* a été prononcé pour la première fois.

(*Note de l'éditeur.*)

thèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations. En un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'état, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité. Le cœur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France. (*Longs applaudissements.*)

Voilà comme je comprendrais l'éducation publique nationale. Messieurs, à côté de cette magnifique instruction gratuite, sollicitant les esprits de tout ordre, offerte par l'état, donnant à tous, pour rien, les meilleurs maîtres, et les meilleures méthodes, modèle de science et de discipline, normale, française, chrétienne, libérale, qui élèverait, sans nul doute, le génie national à sa plus haute somme d'intensité, je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement, la liberté d'enseignement pour les instituteurs privés, la liberté d'enseignement pour les corporations religieuses, la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés, et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'état pour surveillant, parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'état pour contre-poids. (*Bravo! à gauche. — Murmures à droite.*)

Ceci, messieurs, je le répète, est l'idéal de la question. Ne vous en troublez pas, nous ne sommes pas près d'y atteindre, car la solution du problème contient une question financière considérable, comme tous les problèmes sociaux du temps présent.

Messieurs, cet idéal, il était nécessaire de l'indiquer, car il faut toujours dire où l'on tend. Il offre d'innombrables points de vue, mais l'heure n'est pas venue de le développer. Je ménage les instants de l'assemblée, et j'aborde immédiatement la question dans sa réalité positive actuelle. Je la prends où elle en est aujourd'hui au point relatif de maturité où les événements, d'une part, et, d'autre part, la raison publique, l'ont amenée.

A ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle, je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement, mais je veux la surveillance de l'état, et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'état laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi, en matière d'enseignement, l'état n'est pas et ne peut pas être autre chose que laïque.

Je veux, dis-je, la liberté de l'enseignement sous la surveillance de l'état, et je n'admets, pour personnifier l'état dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige le concours de toutes les forces vives du pays, que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. C'est vous dire que je n'introduis, soit dans le conseil supérieur de surveillance, soit dans les conseils secondaires, ni évêques ni délégués d'évêques. J'entends maintenir, quant à moi, et au besoin faire plus profonde que jamais, cette antique et salutaire séparation de l'église et de l'état qui était l'utopie de nos pères, et cela dans l'intérêt de l'église comme dans l'intérêt de l'état. (*Acclamation à gauche. — Protestation à droite.*)

Je viens de vous dire ce que je voudrais. Maintenant, voici ce que je ne veux pas :

Je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte.

Pourquoi?

Messieurs, cette loi est une arme.

Une arme n'est rien par elle-même, elle n'existe que par la main qui la saisit.

Or quelle est la main qui se saisira de cette loi?

Là est toute la question.

Messieurs, c'est la main du parti clérical. (*C'est vrai! — Longue agitation.*)

Messieurs, je redoute cette main, je veux briser cette arme, je repousse ce projet.

Cela dit, j'entre dans la discussion.

J'aborde tout de suite, et de front, une objection qu'on fait aux opposants placés à mon point de vue, la seule objection qui ait une apparence de gravité.

On nous dit : Vous excluez le clergé du conseil de surveillance de l'état; vous voulez donc proscrire l'enseignement religieux?

Messieurs, je m'explique. Jamais on ne se méprendra, par ma faute, ni sur ce que je dis, ni sur ce que je pense.

Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, entendez-vous bien? il est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Plus il approche de Dieu, mieux il doit voir Dieu. (*Mouvement.*)

Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque il n'y a qu'un malheur, c'est une certaine tendance à tout

mettre dans cette vie. (*Sensation.*) En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre et matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout, on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'était que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir, c'est-à-dire la loi de l'enfer. (*Long mouvement.*) De là de profondes convulsions sociales. (*Oui! oui!*)

Certes je suis de ceux qui veulent, et personne n'en doute dans cette enceinte, je suis de ceux qui veulent, je ne dis pas avec sincérité, le mot est trop faible, je veux avec une inexprimable ardeur, et par tous les moyens possibles, améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent, mais la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. (*Bravos à droite.*) Combien s'amoin-drissent nos misères finies quand il s'y mêle une espérance infinie! (*Très bien! très bien!*)

Notre devoir à tous, qui que nous soyons, les législateurs comme les évêques, les prêtres comme les écrivains, c'est de répandre, c'est de dépenser, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre et détruire la misère (*Bravo! à gauche*), et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel (*Bravo! à droite*), de diriger toutes les âmes, de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue. Disons-le bien haut, personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La mort est une restitution. (*Très bien! à droite. — Mouvement.*) La loi du monde matériel, c'est l'équilibre; la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu

se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas et enseignons-le à tous, il n'y aurait aucune dignité à vivre et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devons mourir tout entiers. Ce qui allège le labeur, ce qui sanctifie le travail, ce qui rend l'homme fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. (*Vive et unanime approbation.*)

Quant à moi, puisque le hasard veut que ce soit moi qui parle en ce moment et met de si graves paroles dans une bouche de peu d'autorité, qu'il me soit permis de le dire ici et de le déclarer, je le proclame du haut de cette tribune, j'y crois profondément, à ce monde meilleur; il est pour moi bien plus réel que cette misérable chimère que nous dévorons et que nous appelons la vie; il est sans cesse devant mes yeux; j'y crois de toutes les puissances de ma conviction, et, après bien des luttes, bien des études et bien des épreuves, il est la suprême certitude de ma raison, comme il est la suprême consolation de mon âme. (*Profonde sensation.*)

Je veux donc, je veux sincèrement, fermement, ardemment l'enseignement religieux, mais je veux l'enseignement religieux de l'église et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère et non hypocrite. (*Bravo! bravo!*) Je le veux ayant pour but le ciel et non la terre. (*Mouvement.*) Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre, je ne veux pas mêler le prêtre au professeur. Ou, si je consens à ce mélange, moi législateur, je le surveille, j'ouvre sur les

séminaires et sur les congrégations enseignantes l'œil de l'état, et, j'y insiste, de l'état laïque, jaloux uniquement de sa grandeur et de son unité.

Jusqu'au jour, que j'appelle de tous mes vœux, où la liberté complète de l'enseignement pourra être proclamée, et en commençant je vous ai dit à quelles conditions, jusqu'à ce jour là, je veux l'enseignement de l'église en dedans de l'église et non au dehors. Surtout je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'état, par le clergé l'enseignement du clergé. En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'église chez elle et l'état chez lui. (*Oui! oui!*)

L'assemblée voit déjà clairement pourquoi je repousse le projet de loi; mais j'achève de m'expliquer.

Messieurs, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ce projet est quelque chose de plus, de pire, si vous voulez, qu'une loi politique, c'est une loi stratégique. (*Chuchotements.*)

Je m'adresse, non, certes, au vénérable évêque de Langres, non à quelque personne que ce soit dans cette enceinte, mais au parti qui a, sinon rédigé, du moins inspiré le projet de loi, à ce parti à la fois éteint et ardent, au parti clérical. Je ne sais pas s'il est dans le gouvernement, je ne sais pas s'il est dans l'assemblée (*mouvement*); mais je le sens un peu partout. (*Nouveau mouvement.*) Il a l'oreille fine, il m'entendra. (*On rit.*) Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis : Cette loi est votre loi. Tenez, franchement, je me défie de vous. Instruire, c'est construire. (*Sensation.*) Je me défie de ce que vous construisez. (*Très bien! très bien!*)

Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, l'esprit des générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer. (*Mouvement.*)

Il ne me suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent, j'entends qu'elles nous continuent. Voilà pourquoi je ne veux ni de votre main, ni de votre souffle sur elles. Je ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous. Après cette gloire, je ne veux pas de cette honte. (*Mouvement prolongé.*)

Votre loi est une loi qui a un masque. (*Bravo!*)

Elle dit une chose et elle en ferait une autre. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté. C'est une confiscation intitulée donation. Je n'en veux pas. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est votre habitude. Quand vous forgez une chaîne, vous dites : — Voici une liberté! Quand vous faites une proscription, vous criez : — Voilà une amnistie! (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! je ne vous confonds pas avec l'église, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. Vous êtes les parasites de l'église, vous êtes la maladie de l'église. (*On rit.*) Ignace est l'ennemi de Jésus. (*Vive approbation à gauche.*) Vous êtes, non les croyants, mais les sectaires d'une religion que vous ne comprenez pas. Vous êtes les metteurs en scène de la sainteté. Ne mêlez pas l'église à vos affaires, à vos combinaisons, à vos stratégies, à vos doctrines, à vos ambitions.

Ne l'appellez pas votre mère pour en faire votre servante. (*Profonde sensation.*) Ne la tourmentez pas sous le prétexte de lui apprendre la politique. Surtout ne l'identifiez pas avec vous. Voyez le tort que vous lui faites. M. l'évêque de Langres vous l'a dit. (*On rit.*)

Voyez comme elle dépérit depuis qu'elle vous a! Vous vous faites si peu aimer que vous finiriez par la faire haïr! En vérité, je vous le dis (*on rit*), elle se passera fort bien de vous. Laissez-la en repos. Quand vous n'y serez plus, on y reviendra. Laissez-la, cette vénérable église, cette vénérable mère, dans sa solitude, dans son abnégation, dans son humilité. Tout cela compose sa grandeur! Sa solitude lui attirera la foule, son abnégation est sa puissance, son humilité est sa majesté. (*Vive adhésion.*)

Vous parlez d'enseignement religieux! Savez-vous quel est le véritable enseignement religieux, celui devant lequel il faut se prosterner, celui qu'il ne faut pas troubler? C'est la sœur de charité au chevet du mourant. C'est le frère de la Merci rachetant l'esclave. C'est Vincent de Paul ramassant l'enfant trouvé. C'est l'évêque de Marseille au milieu des pestiférés. C'est l'archevêque de Paris abordant avec un sourire ce formidable faubourg Saint-Antoine, levant son crucifix au-dessus de la guerre civile, et s'inquiétant peu de recevoir la mort, pourvu qu'il apporte la paix. (*Bravo!*) Voilà le véritable enseignement religieux, l'enseignement religieux, réel, profond, efficace et populaire, celui qui, heureusement pour la religion et l'humanité, fait encore plus de chrétiens que vous n'en défaites! (*Longs applaudissements à gauche.*)

Ah! nous vous connaissons! nous connaissons le parti clérical. C'est un vieux parti qui a des états de service. (*On rit.*) C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. (*On rit.*) C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux, l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. (*Sensation.*) Il s'est opposé à tout. (*On rit.*)

C'est lui qui a fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a appliqué Campanella vingt-sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait. De par Josué, il a enfermé Galilée; de par saint Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. (*Sensation.*) Découvrir la loi du ciel, c'était une impiété; trouver un monde, c'était une hérésie. C'est lui qui a anathématisé Pascal au nom de la religion, Montaigne au nom de la morale, Molière au nom de la morale et de la religion. Oh! oui, certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti clérical, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous et vous demande : Qu'est-ce que vous me voulez? Voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bâillon à l'esprit humain. (*Acclamations à gauche.*)

Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement ! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur, que vous acceptiez ! Et tout ce qui a été écrit, trouvé, rêvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez ! Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures ! (*Oui ! oui !*) Convenez-en ! (*Mouvement prolongé.*)

Enfin, il y a un livre, un livre qui semble d'un bout à l'autre une émanation supérieure, un livre qui est pour l'univers ce que le koran est pour l'islamisme, ce que les védas sont pour l'Inde, un livre qui contient toute la sagesse humaine éclairée par toute la sagesse divine, un livre que la vénération des peuples appelle le Livre, la Bible ! Eh bien ! votre censure a monté jusque-là ! Chose inouïe ! des papes ont proscrit la Bible ! Quel étonnement pour les esprits sages, quelle épouvante pour les cœurs simples, de voir l'index de Rome posé sur le livre de Dieu ! (*Vive adhésion à gauche.*)

Et vous réclamez la liberté d'enseigner ! Tenez, soyons sincères, entendons-nous sur la liberté que vous réclamez ; c'est la liberté de ne pas enseigner. (*Applaudissements à gauche. — Vives réclamations à droite.*)

Ah ! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire ! Fort bien. — Voyons vos élèves. Voyons vos produits. (*On rit.*) Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie ? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne ? Depuis des siècles vous

tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations, illustres parmi les plus illustres; qu'en avez-vous fait? (*Mouvement.*)

Je vais vous le dire. Grâce à vous, l'Italie, dont aucun homme qui pense ne peut plus prononcer le nom qu'avec une inexprimable douleur filiale, l'Italie, cette mère des génies et des nations, qui a répandu sur l'univers toutes les plus éblouissantes merveilles de la poésie et des arts, l'Italie, qui a appris à lire au genre humain, l'Italie aujourd'hui ne sait pas lire! (*Profonde sensation.*)

Oui, l'Italie est de tous les états de l'Europe celui où il y a le moins de natifs sachant lire! (*Réclamations à droite. — Cris violents.*)

L'Espagne, magnifiquement dotée, l'Espagne, qui avait reçu des romains sa première civilisation, des arabes sa seconde civilisation, de la providence, et malgré vous, un monde, l'Amérique; l'Espagne a perdu, grâce à vous, grâce à votre joug d'abrutissement, qui est un joug de dégradation et d'amointrissement (*Applaudissements à gauche*), l'Espagne a perdu, ce secret de la puissance qu'elle tenait des romains, ce génie des arts qu'elle tenait des arabes, ce monde qu'elle tenait de Dieu, et, en échange de tout ce que vous lui avez fait perdre, elle a reçu de vous l'inquisition. (*Mouvement.*)

L'inquisition, que certains hommes du parti essayent aujourd'hui de réhabiliter avec une timidité pudique dont je les honore. (*Longue hilarité à gauche. — Réclamations à droite.*) L'inquisition, qui a brûlé sur le bûcher ou étouffé dans les cachots cinq millions d'hommes! (*Dénégations à*

droite.) Lisez l'histoire! L'inquisition, qui exhumait les morts pour les brûler comme hérétiques (*C'est vrai!*), témoin Urgel et Arnault, comte de Forcalquier. L'inquisition, qui déclarait les enfants des hérétiques, jusqu'à la deuxième génération, infâmes et incapables d'aucuns honneurs publics, en exceptant seulement, ce sont les propres termes des arrêts, *ceux qui auraient dénoncé leur père!* (*Long mouvement.*) L'inquisition, qui, à l'heure où je parle, tient encore dans la bibliothèque vaticane les manuscrits de Galilée clos et scellés sous le scellé de l'index! (*Agitation.*) Il est vrai que, pour consoler l'Espagne de ce que vous lui ôtiez et de ce que vous lui donniez, vous l'avez surnommée la Catholique. (*Rumeurs à droite.*)

Ah! savez-vous? vous avez arraché à l'un de ses plus grands hommes ce cri douloureux qui vous accuse : « J'aime mieux qu'elle soit la Grande que la Catholique! » (*Cris à droite. Longue interruption. — Plusieurs membres interpellent violemment l'orateur.*)

Voilà vos chefs-d'œuvre! Ce foyer qu'on appelait l'Italie, vous l'avez éteint. Ce colosse qu'on appelait l'Espagne, vous l'avez miné. L'une est en cendres, l'autre est en ruine. Voilà ce que vous avez fait de deux grands peuples. Qu'est-ce que vous voulez faire de la France? (*Mouvement prolongé.*)

Tenez, vous venez de Rome; je vous fais compliment. Vous avez eu là un beau succès. (*Rires et bravos à gauche.*) Vous venez de bâillonner le peuple romain; maintenant vous voulez bâillonner le peuple français. Je comprends, cela est encore plus beau, cela tente. Seulement, prenez garde! c'est malaisé. Celui-ci est un lion tout à fait vivant. (*Agitation.*)

A qui en voulez-vous donc? Je vais vous le dire. Vous en voulez à la raison humaine. Pourquoi? Parce qu'elle fait le jour. (*Oui! oui! Non! non!*)

Oui, voulez-vous que je vous dise ce qui vous importune? C'est cette énorme quantité de lumière libre que la France dégage depuis trois siècles, lumière toute faite de raison, lumière aujourd'hui plus éclatante que jamais, lumière qui fait de la nation française la nation éclairante, de telle sorte qu'on aperçoit la clarté de la France sur la face de tous les peuples de l'univers. (*Sensation.*) Eh bien, cette clarté de la France, cette lumière libre, cette lumière directe, cette lumière qui ne vient pas de Rome, qui vient de Dieu, voilà ce que vous voulez éteindre, voilà ce que nous voulons conserver! (*Oui! oui! — Bravos à gauche.*)

Je repousse votre loi. Je la repousse parce qu'elle confisque l'enseignement primaire, parce qu'elle dégrade l'enseignement secondaire, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue mon pays. (*Sensation.*)

Je la repousse, parce que je suis de ceux qui ont un serrement de cœur et la rougeur au front toutes les fois que la France subit, pour une cause quelconque, une diminution, que ce soit une diminution de territoire, comme par les traités de 1815, ou une diminution de grandeur intellectuelle, comme par votre loi! (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Messieurs, avant de terminer, permettez-moi d'adresser ici, du haut de la tribune, au parti clérical, au parti qui nous envahit (*Écoutez! écoutez!*), un conseil sérieux. (*Rumeurs à droite.*)

Ce n'est pas l'habileté qui lui manque. Quand les circons-

tances l'aident, il est fort, très fort, trop fort! (*Mouvement.*) Il sait l'art de maintenir une nation dans un état mixte et lamentable, qui n'est pas la mort, mais qui n'est plus la vie. (*C'est vrai!*) Il appelle cela gouverner. (*Rires.*) C'est le gouvernement par la léthargie. (*Nouveaux rires.*)

Mais qu'il y prenne garde, rien de pareil ne convient à la France. C'est un jeu redoutable que de lui laisser entrevoir, seulement entrevoir, à cette France, l'idéal que voici : la sacristie souveraine, la liberté trahie, l'intelligence vaincue et liée, les livres déchirés, le prône remplaçant la presse, la nuit faite dans les esprits par l'ombre des soutanes, et les génies matés par les bedeaux! (*Acclamations à gauche. — Dénégations furieuses à droite.*)

C'est vrai, le parti clérical est habile; mais cela ne l'empêche pas d'être naïf. (*Hilarité.*) Quoi! il redoute le socialisme! Quoi! il voit monter le flot, à ce qu'il dit, et il lui oppose, à ce flot qui monte, je ne sais quel obstacle à claire-voie! Il voit monter le flot, et il s'imagine que la société sera sauvée parce qu'il aura combiné, pour la défendre, les hypocrisies sociales avec les résistances matérielles, et qu'il aura mis un jésuite partout où il n'y a pas un gendarme! (*Rires et applaudissements.*) Quelle pitié!

Je le répète, qu'il y prenne garde, le dix-neuvième siècle lui est contraire. Qu'il ne s'obstine pas, qu'il renonce à maîtriser cette grande époque pleine d'instincts profonds et nouveaux, sinon il ne réussira qu'à la courroucer, il développera imprudemment le côté redoutable de notre temps, et il fera surgir des éventualités terribles. Oui, avec ce système qui fait sortir, j'y insiste, l'éducation de la sacristie

et le gouvernement du confessionnal... (*Longue interruption. Cris : A l'ordre ! Plusieurs membres de la droite se lèvent. M. le président et M. Victor Hugo échangent un colloque qui ne parvient pas jusqu'à nous. Violent tumulte. L'orateur reprend, en se tournant vers la droite :*)

Messieurs, vous voulez beaucoup, dites-vous, la liberté de l'enseignement; tâchez de vouloir un peu la liberté de la tribune. (*On rit. Le bruit s'apaise.*)

Avec ces doctrines qu'une logique inflexible et fatale entraîne, malgré les hommes eux-mêmes, et féconde pour le mal, avec ces doctrines qui font horreur quand on les regarde dans l'histoire... (*Nouveaux cris : A l'ordre. L'orateur s'interrompant :*)

Messieurs, le parti clérical, je vous l'ai dit, nous envahit. Je le combats, et au moment où ce parti se présente une loi à la main, c'est mon droit de législateur d'examiner cette loi et d'examiner ce parti. Vous ne m'empêchez pas de le faire. (*Très bien !*) Je continue.

Oui, avec ce système-là, cette doctrine-là et cette histoire-là, que le parti clérical le sache, partout où il sera, il engendrera des révolutions; partout, pour éviter Torquemada, on se jettera dans Robespierre. (*Sensation.*) Voilà ce qui fait du parti qui s'intitule parti catholique un sérieux danger public. Et ceux qui, comme moi, redoutent également pour les nations le bouleversement anarchique et l'assouplissement sacerdotal, jettent le cri d'alarme. Pendant qu'il en est temps encore, qu'on y songe bien! (*Clameurs à droite.*)

Vous m'interrompez. Les cris et les murmures couvrent

ma voix. Messieurs, je vous parle, non en agitateur, mais en honnête homme! (*Écoutez! écoutez!*) Ah çà, messieurs, est-ce que je vous serais suspect, par hasard?

CRIS A DROITE. — Oui! oui!

M. VICTOR HUGO. — Quoi! je vous suis suspect! Vous le dites?

CRIS A DROITE. — Oui! oui!

(*Tumulte inexprimable. Une partie de la droite se lève et interpelle l'orateur impassible à la tribune.*)

Eh bien! sur ce point il faut s'expliquer. (*Le silence se rétablit.*) C'est en quelque sorte un fait personnel. Vous écouterez, je le pense, une explication que vous avez provoquée vous-mêmes. Ah! je vous suis suspect! Et de quoi? Je vous suis suspect! Mais l'an dernier, je défendais l'ordre en péril comme je défends aujourd'hui la liberté menacée! comme je défendrai l'ordre demain, si le danger revient de ce côté-là. (*Mouvement.*)

Je vous suis suspect! Mais vous étai-je suspect quand j'accomplissais mon mandat de représentant de Paris, en prévenant l'effusion du sang dans les barricades de juin? (*Bravos à gauche. Nouveaux cris à droite. Le tumulte recommence.*)

Eh bien! vous ne voulez pas même entendre une voix qui défend résolument la liberté! Si je vous suis suspect, vous me l'êtes aussi. Entre nous le pays jugera. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, un dernier mot. Je suis peut-être un de ceux qui ont eu le bonheur de rendre à la cause de l'ordre, dans les temps difficiles, dans un passé récent, quelques

services obscurs. Ces services, on a pu les oublier, je ne les rappelle pas. Mais au moment où je parle, j'ai le droit de m'y appuyer. (*Non ! non ! — Si ! si !*)

Eh bien ! appuyé sur ce passé, je le déclare, dans ma conviction, ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès ; c'est l'ordre tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple ; c'est l'ordre se faisant à la fois dans les faits et dans les idées par le plein rayonnement de l'intelligence nationale. C'est tout le contraire de votre loi ! (*Vive adhésion à gauche.*)

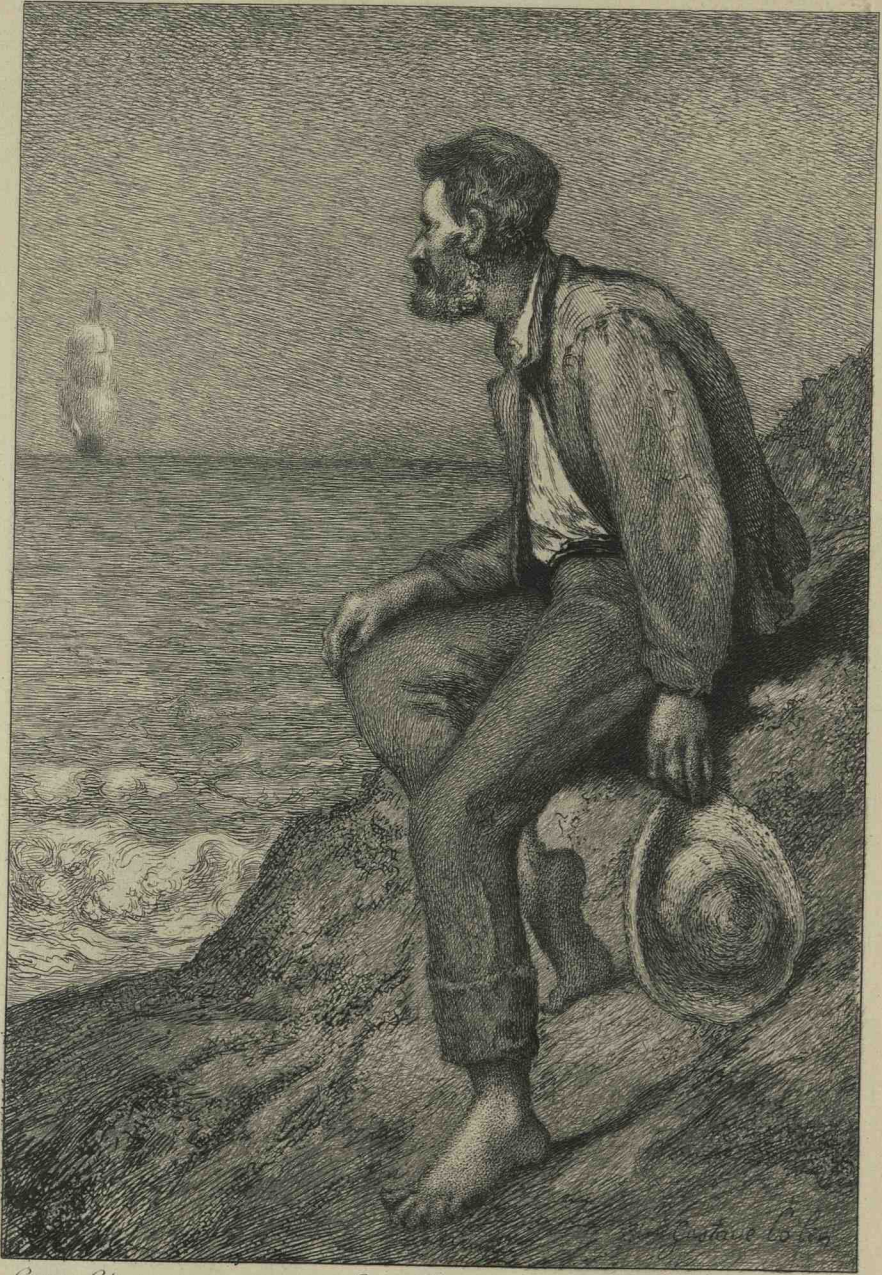
Je suis de ceux qui veulent pour ce noble pays la liberté et non la compression, la croissance continue et non l'amoin-drissement, la puissance et non la servitude, la grandeur et non le néant ! (*Bravo ! à gauche.*) Quoi ! voilà les lois que vous nous apportez ! Quoi ! vous gouvernants, vous législateurs, vous voulez vous arrêter ! vous voulez arrêter la France ! Vous voulez pétrifier la pensée humaine, étouffer le flambeau divin, matérialiser l'esprit ! (*Oui ! oui ! — Non ! non !*) Mais vous ne voyez donc pas les éléments mêmes du temps où vous êtes. Mais vous êtes donc dans votre siècle comme des étrangers ! (*Profonde sensation.*)

Quoi ! c'est dans ce siècle, dans ce grand siècle des nouveautés, des avénements, des découvertes, des conquêtes, que vous rêvez l'immobilité ! (*Très bien !*) C'est dans le siècle de l'espérance que vous proclamez le désespoir ! (*Bravo !*) Quoi ! vous jetez à terre, comme des hommes de peine fatigués, la gloire, la pensée, l'intelligence, le progrès, l'avenir, et vous dites : C'est assez ! n'allons pas plus loin ; arrêtons-nous !

(*Dénégations à droite.*) Mais vous ne voyez donc pas que tout va, vient, se meut, s'accroît, se transforme et se renouvelle autour de vous, au-dessus de vous, au-dessous de vous! (*Mouvement.*)

Ah! vous voulez vous arrêter! Eh bien! je vous le répète avec une profonde douleur, moi qui hais les catastrophes et les écroulements, je vous avertis, la mort dans l'âme (*On rit à droite*), vous ne voulez pas du progrès? vous aurez les révolutions! (*Profonde agitation.*) Aux hommes assez insensés pour dire : L'humanité ne marcheras pas, Dieu répond par la terre qui tremble!

(*Longs applaudissements à gauche. L'orateur, descendant de la tribune, est entouré par une foule de membres qui le félicitent. L'assemblée se sépare en proie à une vive émotion.*)



Gustave Colin inv.

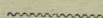
Édition Nationale.

Bracquemond sc.

LA DÉPORTATION.

(Actes et Paroles.)

ACTES ET PAROLES

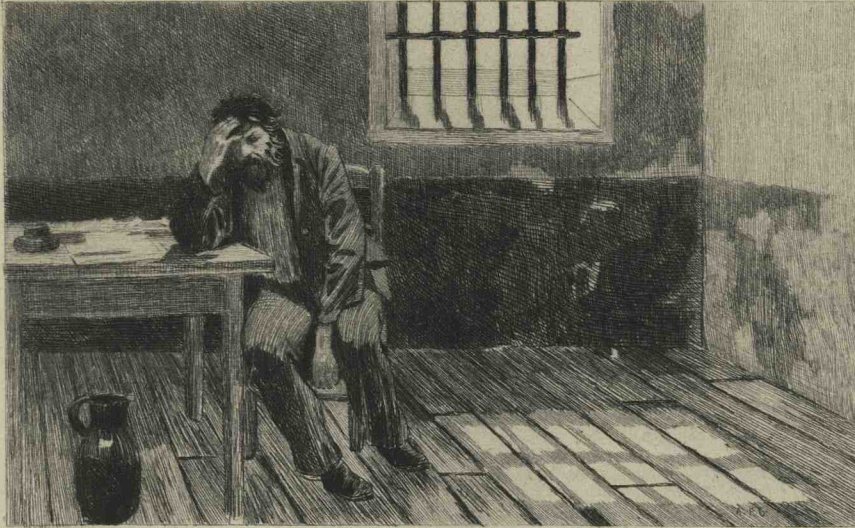


PENDANT L'EXIL.

LA DÉPORTATION

Pendant tout le temps qu'il faut à un front de quarante ans pour
devenir un front de soixante ans, il a vécu de cette vie hautaine.
Il a été abandonné de tous, il a habité un écueil, il a rêvé, médité,
songé...

LA DÉPORTATION



A.F. Garguet inv.

X. Le Sueur sc.

V

LA DÉPORTATION*

5 AVRIL 1850

Messieurs, parmi les journées de février, journées qu'on ne peut comparer à rien dans l'histoire, il y eut un jour admirable, ce fut celui où cette voix souveraine du peuple qui, à travers les rumeurs confuses de la place publique,

* Par son message du 31 octobre 1849, M. Louis Bonaparte avait congédié un ministère indépendant et chargé un ministère subalterne de l'exécution de sa pensée.

Quelques jours après, M. Rouher, ministre de la justice, présenta un projet de loi sur la déportation.

Ce projet contenait deux dispositions principales, la déportation simple dans l'île de

dictait les décrets du gouvernement provisoire, prononça cette grande parole : La peine de mort est abolie en matière politique. (*Très bien!*) Ce jour-là, tous les cœurs généreux, tous les esprits sérieux tressaillirent. Et en effet, voir le progrès sortir immédiatement, sortir calme et majestueux d'une révolution toute frémissante; voir surgir au-dessus des masses émues le Christ vivant et couronné; voir du milieu de cet immense écroulement de lois humaines se dégager dans toute sa splendeur la loi divine; (*Bravo!*) voir la multitude se comporter comme un sage; voir toutes ces passions, toutes ces intelligences, toutes ces âmes, la veille encore pleines de colère, toutes ces bouches qui venaient de déchirer des cartouches, s'unir et se confondre dans un seul cri, le plus beau qui puisse être poussé par la voix humaine : Clémence! c'était là, messieurs, pour les philosophes, pour les publicistes, pour l'homme chrétien, pour l'homme politique, ce fut pour la France et pour l'Europe un magnifique spectacle. Ceux mêmes que les événements de février froissaient dans leurs intérêts, dans leurs sentiments, dans leurs affections,

Pamanzi et les Marquises, et la déportation compliquée de la détention dans une enceinte fortifiée, la citadelle de Zaoudzi, près l'île Mayotte.

La commission nommée par l'assemblée adopta la pensée du projet, l'emprisonnement dans l'exil. Elle l'aggrava même en ce sens qu'elle autorisait l'application rétroactive de la loi aux condamnés antérieurement à sa promulgation. Elle substitua l'île de Noukahiva à l'île de Pamanzi, et la forteresse de Vaithau, îles Marquises, à la citadelle de Zaoudzi.

C'était bien là ce que le déporté Tronçon-Ducoudray avait qualifié *la guillotine sèche*.

M. Victor Hugo prit la parole contre cette loi dans la séance du 5 avril 1850.

Le lendemain du jour où ce discours fut prononcé, une souscription fut faite pour le répandre dans toute la France. M. Émile de Girardin demanda qu'une médaille fût frappée à l'effigie de l'orateur, et portât pour inscription la date, *5 avril 1850*, et ces paroles extraites du discours :

« Quand les hommes mettent dans une loi l'injustice, Dieu y met la justice, et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite. »

Le gouvernement permit la médaille, mais défendit l'inscription.

(*Note de l'éditeur.*)

ceux mêmes qui gémissaient, ceux mêmes qui tremblaient, applaudirent et reconnurent que les révolutions peuvent mêler le bien à leurs explosions les plus violentes, et qu'elles ont cela de merveilleux qu'il leur suffit d'une heure sublime pour effacer toutes les heures terribles. (*Sensation.*)

Du reste, messieurs, ce triomphe subit et éblouissant, quoique partiel, du dogme qui prescrit l'inviolabilité de la vie humaine, n'étonna pas ceux qui connaissent la puissance des idées. Dans les temps ordinaires, dans ce qu'on est convenu d'appeler les temps calmes, faute d'apercevoir le mouvement profond qui se fait sous l'immobilité apparente de la surface, dans les époques dites époques paisibles, on dédaigne volontiers les idées; il est de bon goût de les railler. Rêve, déclamation, utopie! s'écrie-t-on. On ne tient compte que des faits, et plus ils sont matériels, plus ils sont estimés. On ne fait cas que des gens d'affaires, des esprits *pratiques*, comme on dit dans un certain jargon, (*Très bien!*) et de ces hommes positifs, qui ne sont, après tout, que des hommes négatifs. (*C'est vrai!*)

Mais qu'une révolution éclate, les hommes d'affaires, les gens habiles, qui semblaient des colosses, ne sont plus que des nains; toutes les réalités qui n'ont plus la proportion des événements nouveaux s'écroulent et s'évanouissent; les faits matériels tombent, et les idées grandissent jusqu'au ciel. (*Mouvement.*)

C'est ainsi, par cette soudaine force d'expansion que les idées acquièrent en temps de révolution, que s'est faite cette grande chose, l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Messieurs, cette grande chose, ce décret fécond qui contient en germe tout un code, ce progrès, qui était plus qu'un progrès, qui était un principe, l'assemblée constituante l'a adopté et consacré. Elle l'a placé, je dirais presque au sommet de la constitution, comme une magnifique avance faite par l'esprit de la révolution à l'esprit de la civilisation, comme une conquête, mais surtout comme une promesse, comme une sorte de porte ouverte qui laisse pénétrer, au milieu des progrès obscurs et incomplets du présent, la lumière sereine de l'avenir.

Et en effet, dans un temps donné, l'abolition de la peine capitale en matière politique doit amener et amènera nécessairement, par la toute-puissance de la logique, l'abolition pure et simple de la peine de mort! (*Oui! oui!*)

Eh bien, messieurs, cette promesse, il s'agit aujourd'hui de la retirer! cette conquête, il s'agit d'y renoncer! ce principe, c'est-à-dire la chose qui ne recule pas, il s'agit de le briser! cette journée mémorable de février, marquée par l'enthousiasme d'un grand peuple et par l'enfantement d'un grand progrès, il s'agit de la rayer de l'histoire! Sous le titre modeste de *loi sur la déportation*, le gouvernement nous apporte et votre commission vous propose d'adopter un projet de loi que le sentiment public, qui ne se trompe pas, a déjà traduit et résumé en une seule ligne, que voici : *La peine de mort est rétablie en matière politique.* (*Bravos à gauche. — Dénégations à droite. — Il n'est pas question de cela! — On comble une lacune du code! voilà tout. — C'est pour remplacer la peine capitale!*)

Vous l'entendez, messieurs, les auteurs du projet, les membres de la commission, les honorables chefs de la majorité se récrient et disent : — Il n'est pas question de cela le moins du monde. Il y a une lacune dans le code pénal, on veut la remplir, rien de plus; on veut simplement remplacer la peine de mort. — N'est-ce pas? C'est bien là ce qu'on a dit? On veut donc simplement remplacer la peine de mort, et comment s'y prend-on? On combine le climat... Oui, quoi que vous fassiez, messieurs, vous aurez beau chercher, choisir, explorer, aller des Marquises à Madagascar, et revenir de Madagascar aux Marquises, aux Marquises, que M. l'amiral Bruat appelle le *tombeau des européens*, le climat du lieu de déportation sera toujours, comparé à la France, un climat meurtrier, et l'acclimatement, déjà très difficile pour des personnes libres, satisfaites, placées dans les meilleures conditions d'activité et d'hygiène, sera impossible, entendez-vous bien? absolument impossible pour de malheureux détenus. (*C'est vrai!*)

Je reprends. On veut donc simplement remplacer la peine de mort. Et que fait-on? On combine le climat, l'exil et la prison. Le climat donne sa malignité, l'exil son accablement, la prison son désespoir; au lieu d'un bourreau on en a trois. La peine de mort est remplacée. (*Profonde sensation.*) Ah! quittez ces précautions de paroles, quittez cette phraséologie hypocrite; soyez du moins sincères, et dites avec nous : La peine de mort est rétablie! (*Bravo! à gauche.*)

Oui, rétablie; oui, c'est la peine de mort! et, je vais vous le prouver tout à l'heure, moins terrible en apparence, plus horrible en réalité! (*C'est vrai! c'est cela.*)

Mais, voyons, discutons froidement. Apparemment vous ne voulez pas faire seulement une loi sévère, vous voulez faire aussi une loi exécutable, une loi qui ne tombe pas en désuétude le lendemain de sa promulgation? Eh bien! pesez ceci :

Quand vous déposez un excès de sévérité dans la loi, vous y déposez l'impuissance. (*Oui! oui! c'est vrai!*) Vouloir faire rendre trop à la sévérité de la loi, c'est le plus sûr moyen de ne lui faire rendre rien. Savez-vous pourquoi? C'est parce que la peine juste a, au fond de toutes les consciences, de certaines limites qu'il n'est pas au pouvoir du législateur de déplacer. Le jour où, par votre ordre, la loi veut transgresser cette limite, cette limite sacrée, cette limite tracée dans l'équité de l'homme par le doigt même de Dieu, la loi rencontre la conscience qui lui défend de passer outre. D'accord avec l'opinion, avec l'état des esprits, avec le sentiment public, avec les mœurs, la loi peut tout. En lutte avec ces forces vives de la société et de la civilisation, elle ne peut rien. Les tribunaux hésitent, les jurys acquittent, les textes défont et meurent sous l'œil stupéfait des juges. (*Mouvement.*) Songez-y, messieurs, tout ce que la pénalité construit en dehors de la justice s'écroule promptement, et, je le dis pour tous les partis, eussiez-vous bâti vos iniquités en granit, à chaux et à ciment, il suffira pour les jeter à terre d'un souffle, (*Oui! oui!*) de ce souffle qui sort de toutes les bouches et qu'on appelle l'opinion. (*Sensation.*) Je le répète, et voici la formule du vrai dans cette matière : Toute loi pénale a de moins en puissance ce qu'elle a de trop en sévérité. (*C'est vrai!*)

Mais je suppose que je me trompe dans mon raisonne-

ment, raisonnement, remarquez-le bien, que je pourrais appuyer d'une foule de preuves. J'admets que je me trompe. Je suppose que cette nouveauté pénale ne tombera pas immédiatement en désuétude. Je vous accorde qu'après avoir voté une pareille loi, vous aurez ce grand malheur de la voir exécutée. C'est bien. Maintenant, permettez-moi deux questions : Où est l'opportunité d'une telle loi ? Où en est la nécessité ?

L'opportunité ? nous dit-on. Oubliez-vous les attentats d'hier, de tous les jours, le 15 mai, le 23 juin, le 13 juin ? La nécessité ? Mais est-ce qu'il n'est pas nécessaire d'opposer à ces attentats, toujours possibles, toujours flagrants, une répression énorme, une immense intimidation ? La révolution de février nous a ôté la guillotine. Nous faisons comme nous pouvons pour la remplacer ; nous faisons de notre mieux. (*Mouvement prolongé.*)

Je m'en aperçois. (*On rit.*)

Avant d'aller plus loin, un mot d'explication.

Messieurs, autant que qui que ce soit, et j'ai le droit de le dire, et je crois l'avoir prouvé, autant que qui que ce soit, je repousse et je condamne, sous un régime de suffrage universel, les actes de rébellion et de désordre, les recours à la force brutale. Ce qui convient à un grand peuple souverain de lui-même, à un grand peuple intelligent, ce n'est pas l'appel aux armes, c'est l'appel aux idées. (*Sensation.*) Pour moi, et ce doit être, du reste, l'axiome de la démocratie, le droit de suffrage abolit le droit d'insurrection. C'est en cela que le suffrage universel résout et dissout les révolutions. (*Applaudissements.*)

Voilà le principe, principe incontestable et absolu, j'y

insiste, pourtant, je dois le dire, dans l'application pénale, les incertitudes naissent. Quand de funestes et déplorables violations de la paix publique donnent lieu à des poursuites juridiques, rien n'est plus difficile que de préciser les faits et de proportionner la peine au délit. Tous nos procès politiques l'ont prouvé.

Quoi qu'il en soit, la société doit se défendre. Je suis sur ce point pleinement d'accord avec vous. La société doit se défendre, et vous devez la protéger. Ces troubles, ces émeutes, ces insurrections, ces complots, ces attentats, vous voulez les empêcher, les prévenir, les réprimer. Soit; je le veux comme vous.

Mais est-ce que vous avez besoin d'une pénalité nouvelle pour cela? Lisez le code. Voyez-y la définition de la déportation. Quel immense pouvoir pour l'intimidation et pour le châtiment!

Tournez-vous donc vers la pénalité actuelle! remarquez tout ce qu'elle remet de terrible entre vos mains!

Quoi! voilà un homme, un homme que le tribunal spécial a condamné! un homme frappé pour le plus incertain de tous les délits, un délit politique, par la plus incertaine de toutes les justices, la justice politique!... (*Rumeurs à droite. — Longue interruption.*)

Messieurs, je m'étonne de cette interruption. Je respecte toutes les juridictions légales et constitutionnelles; mais quand je qualifie la justice politique en général comme je viens de le faire, je ne fais que répéter ce qu'a dit dans tous les siècles la philosophie de tous les peuples, et je ne suis que l'écho de l'histoire.

Je poursuis.

Voilà un homme que le tribunal spécial a condamné.

Cet homme, un arrêt de déportation vous le livre. Remarquez ce que vous pouvez en faire, remarquez le pouvoir que la loi vous donne ! Je dis le code pénal actuel, la loi actuelle, avec sa définition de la déportation.

Cet homme, ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, car c'est là le malheur des temps... (*Explosion de murmures à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Quand la justice a prononcé, le criminel est criminel pour tout le monde, et ne peut être un héros que pour ses complices. (*Bravos à droite.*)

M. VICTOR HUGO. — Je ferai remarquer ceci à monsieur le président Dupin : le maréchal Ney, jugé en 1815, a été déclaré criminel par la justice. Il est un héros, pour moi, et je ne suis pas son complice. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Je reprends. Ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, vous le saisissez ; vous le saisissez au milieu de sa renommée, de son influence, de sa popularité ; vous l'arrachez à tout, à sa femme, à ses enfants, à ses amis, à sa famille, à sa patrie ; vous le déracinez violemment de tous ses intérêts et de toutes ses affections ; vous le saisissez encore tout plein du bruit qu'il faisait et de la clarté qu'il répandait, et vous le jetez dans les ténèbres, dans le silence, à on ne sait quelle distance effrayante du sol natal. (*Sensation.*) Vous le tenez là, seul, en proie à lui-même, à ses regrets, s'il croit avoir été un homme nécessaire à son pays ; à ses remords, s'il reconnaît avoir été un

homme fatal. Vous le tenez là, libre, mais gardé, nul moyen d'évasion, gardé par une garnison qui occupe l'île, gardé par un stationnaire qui surveille la côte, gardé par l'océan, qui ouvre entre cet homme et la patrie un gouffre de quatre mille lieues. Vous tenez cet homme là, incapable de nuire, sans échos autour de lui, rongé par l'isolement, par l'impuissance et par l'oubli, découronné, désarmé, brisé, anéanti!

Et cela ne vous suffit pas! (*Mouvement.*)

Ce vaincu, ce proscrit, ce condamné de la fortune, cet homme politique détruit, cet homme populaire terrassé, vous voulez l'enfermer! Vous voulez faire cette chose sans nom qu'aucune législation n'a encore faite, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la prison! multiplier une rigueur par une cruauté! (*C'est vrai!*) Il ne vous suffit pas d'avoir mis sur cette tête la voûte du ciel tropical, vous voulez y ajouter encore le plafond du cabanon! Cet homme, ce malheureux homme, vous voulez le murer vivant dans une forteresse qui, à cette distance, nous apparaît avec un aspect si funèbre, que vous qui la construisez, oui, je vous le dis, vous n'êtes pas sûrs de ce que vous bâtissez là, et que vous ne savez pas vous-mêmes si c'est un cachot ou si c'est un tombeau! (*Mouvement prolongé.*)

Vous voulez que lentement, jour par jour, heure par heure, à petit feu, cette âme, cette intelligence, cette activité, — cette ambition, soit! — ensevelie toute vivante, toute vivante, je le répète, à quatre mille lieues de la patrie, sous ce soleil étouffant, sous l'horrible pression de cette prison-sépulcre, se torde, se creuse, se dévore, désespère, demande

grâce, appelle la France, implore l'air, la vie, la liberté, et agonise et expire misérablement! Ah! c'est monstrueux! (*Profonde sensation.*) Ah! je proteste d'avance au nom de l'humanité! Ah! vous êtes sans pitié et sans cœur! Ce que vous appelez une expiation, je l'appelle un martyr; et ce que vous appelez une justice, je l'appelle un assassinat! (*Acclamations à gauche.*)

Mais levez-vous donc, catholiques, prêtres, évêques, hommes de la religion qui siégez dans cette assemblée et que je vois au milieu de nous! levez-vous, c'est votre rôle! Qu'est-ce que vous faites sur vos bancs? Montez à cette tribune, et venez, avec l'autorité de vos saintes croyances, avec l'autorité de vos saintes traditions, venez dire à ces inspirateurs de mesures cruelles, à ces applaudisseurs de lois barbares, à ceux qui poussent la majorité dans cette voie funeste, dites-leur que ce qu'ils font là est mauvais, que ce qu'ils font là est détestable, que ce qu'ils font là est impie! (*Oui! oui!*) Rappelez-leur que c'est une loi de mansuétude que le Christ est venu apporter au monde, et non une loi de cruauté; dites-leur que le jour où l'Homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie (*Bravo! à gauche*); car il a montré que la folle justice humaine pouvait frapper plus qu'une tête innocente, qu'elle pouvait frapper une tête divine! (*Sensation.*)

Dites aux auteurs, dites aux défenseurs de ce projet, dites à ces grands politiques que ce n'est pas en faisant agoniser des misérables dans une cellule, à quatre mille lieues de leur pays, qu'ils apaiseront la place publique; que, bien au contraire, ils créent un danger, le danger d'exas-

pérer la pitié du peuple et de la changer en colère. (*Oui! oui!*) Dites à ces hommes d'être humains; ordonnez-leur de redevenir chrétiens; enseignez-leur que ce n'est pas avec des lois impitoyables qu'on défend les gouvernements et qu'on sauve les sociétés; que ce qu'il faut aux temps douloureux que nous traversons, aux cœurs et aux esprits malades, ce qu'il faut pour résoudre une situation qui résulte surtout de beaucoup de malentendus et de beaucoup de définitions mal faites, ce ne sont pas des mesures de représailles, de réaction, de rancune et d'acharnement, mais des lois généreuses, des lois cordiales, des lois de concorde et de sagesse, et que le dernier mot de la crise sociale où nous sommes, je ne me lasserai pas de le répéter, non! ce n'est pas la compression, c'est la fraternité; car la fraternité, avant d'être la pensée du peuple, était la pensée de Dieu! (*Nouvelles acclamations.*)

Vous vous taisez! — Eh bien! je continue. Je m'adresse à vous, messieurs les ministres, je m'adresse à vous, messieurs les membres de la commission. Je presse de plus près encore l'idée de votre citadelle, ou de votre forteresse, puisqu'on choque votre sensibilité en appelant cela une citadelle. (*On rit.*)

Quand vous aurez institué ce pénitencier des déportés, quand vous aurez créé ce cimetière, avez-vous essayé de vous imaginer ce qui arriverait là-bas? Avez-vous la moindre idée de ce qui s'y passera? Vous êtes-vous dit que vous livriez les hommes frappés par la justice politique à l'inconnu et à ce qu'il y a de plus horrible dans l'inconnu? Êtes-vous entrés avec vous-mêmes dans le détail de tout

ce que renferme d'abominable cette idée, cette affreuse idée de la réclusion dans la déportation? (*Murmures à droite.*)

Tenez, en commençant, j'ai essayé de vous indiquer et de caractériser d'un mot ce que serait ce climat, ce que serait cet exil, ce que serait ce cabanon. Je vous ai dit que ce seraient trois bourreaux. Il y en a un quatrième que j'oubliais, c'est le directeur du pénitencier. Vous êtes-vous rappelé Jeannet, le bourreau de Sinnamari? Vous êtes-vous rendu compte de ce que serait, je dirais presque nécessairement, l'homme quelconque qui acceptera, à la face du monde civilisé, la charge morale de cet odieux établissement des îles Marquises, l'homme qui consentira à être le fossoyeur de cette prison et le geôlier de cette tombe? (*Long mouvement.*)

Vous êtes-vous figuré, si loin de tout contrôle et de tout redressement, dans cette irresponsabilité complète, avec une autorité sans limite et des victimes sans défense, la tyrannie possible d'une âme méchante et basse? Messieurs, les Sainte-Hélène produisent les Hudson Lowe. (*Bravo!*) Eh bien! vous êtes-vous représenté toutes les tortures, tous les raffinements, tous les désespoirs qu'un homme qui aurait le tempérament de Hudson Lowe pourrait inventer pour des hommes qui n'auraient pas l'auréole de Napoléon?

Ici, du moins, en France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel... (*L'orateur s'interrompt. Mouvement d'attention.*)

Et puisque ce nom m'est venu à la bouche, je saisis cette occasion pour annoncer à M. le ministre de l'intérieur que je compte prochainement lui adresser une question sur des

faits monstrueux qui se seraient accomplis dans cette prison du Mont-Saint-Michel, (*Chuchotement. — A gauche : Très bien! — L'orateur reprend.*) Dans nos prisons de France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel, qu'un abus se produise, qu'une iniquité se tente, les journaux s'inquiètent, l'assemblée s'émeut, et le cri du prisonnier parvient au gouvernement et au peuple, répercuté par le double écho de la presse et de la tribune. Mais dans votre citadelle des îles Marquises, le patient sera réduit à soupirer douloureusement : Ah ! si le peuple le savait ! (*Très bien!*) Oui, là, là-bas, à cette épouvantable distance, dans ce silence, dans cette solitude murée, où n'arrivera et d'où ne sortira aucune voix humaine, à qui se plaindra le misérable prisonnier ? qui l'entendra ? Il y aura entre sa plainte et vous le bruit de toutes les vagues de l'océan. (*Sensation profonde.*)

Messieurs, l'ombre et le silence de la mort pèseront sur cet effroyable baignoire politique.

Rien n'en transpirera, rien n'en arrivera jusqu'à vous, rien !... si ce n'est de temps en temps, par intervalles, une nouvelle lugubre qui traversera les mers, qui viendra frapper en France et en Europe, comme un glas funèbre, sur le timbre vivant et douloureux de l'opinion, et qui vous dira : Tel condamné est mort ! (*Agitation.*)

Ce condamné, ce sera, car à cette heure suprême on ne voit plus que le mérite d'un homme, ce sera un publiciste célèbre, un historien renommé, un écrivain illustre, un orateur fameux. Vous prêterez l'oreille à ce bruit sinistre, vous calculerez le petit nombre de mois écoulés, et vous frissonnerez ! (*Long mouvement. — A gauche : Ils riront!*)

Ah! vous le voyez bien! c'est la peine de mort! la peine de mort désespérée! c'est quelque chose de pire que l'échafaud! c'est la peine de mort sans le dernier regard au ciel de la patrie! (*Bravos répétés à gauche.*)

Vous ne le voudrez pas! vous rejetterez la loi! (*Mouvement.*) Ce grand principe, l'abolition de la peine de mort en matière politique, ce généreux principe tombé de la large main du peuple, vous ne voudrez pas le ressaisir! Vous ne voudrez pas le reprendre furtivement à la France, qui, loin d'en attendre de vous l'abolition, en attend de vous le complément! Vous ne voudrez pas raturer ce décret, l'honneur de la révolution de février! Vous ne voudrez pas donner un démenti à ce qui était plus même que le cri de la conscience populaire, à ce qui était le cri de la conscience humaine! (*Vive adhésion à gauche. — Murmures à droite.*)

Je sais, messieurs, que toutes les fois que nous tirons de ce mot, la conscience, tout ce qu'on en doit tirer, selon nous, nous avons le malheur de faire sourire de bien grands politiques. (*A droite : C'est vrai! — A gauche : Ils en conviennent!*) Dans le premier moment, ces grands politiques ne nous croient pas incurables, ils prennent pitié de nous, ils consentent à traiter cette infirmité dont nous sommes atteints, la conscience, et ils nous opposent avec bonté la raison d'état. Si nous persistons, oh! alors ils se fâchent, ils nous déclarent que nous n'entendons rien aux affaires, que nous n'avons pas le sens politique, que nous ne sommes pas des hommes sérieux, et... comment vous dirai-je cela? ma foi! ils nous disent un gros mot, la plus grosse

injure qu'ils puissent trouver, ils nous appellent poètes!
(*On rit.*)

Ils nous affirment que tout ce que nous croyons trouver dans notre conscience, la foi au progrès, l'adoucissement des lois et des mœurs, l'acceptation des principes dégagés par les révolutions, l'amour du peuple, le dévouement à la liberté, le fanatisme de la grandeur nationale, que tout cela, bon en soi sans doute, mène, dans l'application, droit aux déceptions et aux chimères, et que, sur toutes ces choses, il faut s'en rapporter, selon l'occasion et la conjoncture, à ce que conseille la raison d'état. La raison d'état! ah! c'est là le grand mot! et tout à l'heure je le distinguais au milieu d'une interruption.

Messieurs, j'examine la raison d'état, je me rappelle tous les mauvais conseils qu'elle a déjà donnés. J'ouvre l'histoire, je vois dans tous les temps toutes les bassesses, toutes les indignités, toutes les turpitudes, toutes les lâchetés, toutes les cruautés que la raison d'état a autorisées ou qu'elle a faites. Marat l'invoquait aussi bien que Louis XI; elle a fait le deux septembre après avoir fait la Saint-Barthélemy; elle a laissé sa trace dans les Cévennes, et elle l'a laissée à Sinnamari; c'est elle qui a dressé les guillotines de Robespierre, et c'est elle qui dresse les potences de Haynau! (*Mouvement.*) Ah! mon cœur se soulève! Ah! je ne veux, je ne veux, moi, ni de la politique de la guillotine, ni de la politique de la potence, ni de Marat, ni de Haynau, ni de votre loi de déportation! (*Bravos prolongés.*) Et quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, toutes les fois qu'il s'agira de chercher une inspiration ou un conseil, je suis de ceux qui n'hésiteront

jamais entre cette vierge qu'on appelle la conscience et cette prostituée qu'on appelle la raison d'état. (*Immense acclamation à gauche.*)

Je ne suis qu'un poète, je le vois bien!

Messieurs, s'il était possible, ce qu'à Dieu ne plaise, ce que j'éloigne pour ma part de toutes mes forces, s'il était possible que cette assemblée adoptât la loi qu'on lui propose, il y aurait, je le dis à regret, il y aurait un spectacle douloureux à mettre en regard de la mémorable journée que je vous rappelais en commençant. Ce serait une époque de calme défaisant à loisir ce qu'a fait de grand et de bon, dans une sorte d'improvisation sublime, une époque de tempête. (*Très bien!*) Ce serait la violence dans le sénat, contrastant avec la sagesse dans la place publique. (*Bravo! à gauche.*) Ce serait les hommes d'état se montrant aveugles et passionnés là où les hommes du peuple se sont montrés intelligents et justes! (*Murmures à droite.*) Oui, intelligents et justes! Messieurs, savez-vous ce que faisait le peuple de février en proclamant la clémence? Il fermait la porte des révolutions. Et savez-vous ce que vous faites en décrétant les vengeances? Vous la rouvrez. (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, cette loi, dit-on, n'aura pas d'effet rétroactif et est destinée à ne régir que l'avenir. Ah! puisque vous prononcez ce mot, l'avenir, c'est précisément sur ce mot et sur ce qu'il contient que je vous engage à réfléchir. Voyons, pour qui faites-vous cette loi? Le savez-vous? (*Agitation sur tous les bancs.*)

Messieurs de la majorité, vous êtes victorieux en ce

moment, vous êtes les plus forts, mais êtes vous sûrs de l'être toujours? (*Longue rumeur à droite.*)

Ne l'oubliez pas, le glaive de la pénalité politique n'appartient pas à la justice, il appartient au hasard. (*L'agitation redouble.*) Il passe au vainqueur avec la fortune. Il fait partie de ce hideux mobilier révolutionnaire que tout coup d'état heureux, que toute émeute triomphante trouve dans la rue et ramasse le lendemain de la victoire, et il a cela de fatal, ce terrible glaive, que chaque parti est destiné tour à tour à le tenir dans sa main et à le sentir sur sa tête. (*Sensation générale.*)

Ah! quand vous combinez une de ces lois de vengeance (*Non! non! à droite*), que les partis vainqueurs appellent loi de justice dans la bonne foi de leur fanatisme (*Mouvement*), vous êtes bien imprudents d'aggraver les peines et de multiplier les rigueurs. (*Nouveau mouvement.*) Quant à moi, je ne sais pas moi-même, dans cette époque de trouble, l'avenir qui m'est réservé. Je plains d'une pitié fraternelle toutes les victimes actuelles, toutes les victimes possibles de nos temps révolutionnaires. Je hais et je voudrais briser tout ce qui peut servir d'arme aux violences. Or cette loi que vous faites est une loi redoutable qui peut avoir d'étranges contre-coups, c'est une loi perfide dont les retours sont inconnus. Et peut-être, au moment où je vous parle, savez-vous qui je défends contre vous? C'est vous! (*Profonde sensation.*)

Oui, j'y insiste, vous ne savez pas vous-mêmes ce qu'à un jour donné, ce que, dans des circonstances possibles, votre propre loi fera de vous! (*Agitation inexprimable. Les interruptions se croisent.*)

Vous vous récriez de ce côté, vous ne croyez pas à mes paroles. (*A droite : Non! non!*) Voyons. Vous pouvez fermer les yeux à l'avenir; mais les fermerez-vous au passé? L'avenir se conteste, le passé ne se récusé pas. Eh bien! tournez la tête, regardez à quelques années en arrière. Supposez que les deux révolutions survenues depuis vingt ans aient été vaincues par la royauté, supposez que votre loi de déportation eût existé alors, Charles X aurait pu l'appliquer à M. Thiers, et Louis-Philippe à M. Odilon Barrot. (*Applaudissements à gauche.*)

M. ODILON BARROT, se levant. — Je demande à l'orateur la permission de l'interrompre.

M. VICTOR HUGO. — Volontiers.

M. ODILON BARROT. — Je n'ai jamais conspiré; j'ai soutenu le dernier la monarchie; je ne conspirerai jamais, et aucune justice ne pourra pas plus m'atteindre dans l'avenir qu'elle n'aurait pu m'atteindre dans le passé. (*Très bien! à droite.*)

M. VICTOR HUGO. — M. Odilon Barrot, dont j'honore le noble caractère, s'est mépris sur le sens de mes paroles. Il a oublié qu'au moment où je parlais, je ne parlais pas de la justice juste, mais de la justice injuste, de la justice politique, de la justice des partis. Or la justice injuste frappe l'homme juste, et pouvait et peut encore frapper M. Odilon Barrot. C'est ce que j'ai dit, et c'est ce que je maintiens. (*Réclamations à droite.*)

Quand je vous parle des revanches de la destinée et de tout ce qu'une pareille loi peut contenir de contre-coups, vous murmurez. Eh bien! j'insiste encore! et je vous préviens

seulement que, si vous murmurez maintenant, vous murmurerez contre l'histoire. (*Le silence se rétablit. — Écoutez!*)

De tous les hommes qui ont dirigé le gouvernement ou dominé l'opinion depuis soixante ans, il n'en est pas un, pas un, entendez-vous bien! qui n'ait été précipité, soit avant, soit après. Tous les noms qui rappellent des triomphes, rappellent aussi des catastrophes; l'histoire les désigne par des synonymes où sont empreintes leurs disgrâces, tous, depuis le captif d'Olmütz, qui avait été La Fayette, jusqu'au déporté de Sainte-Hélène, qui avait été Napoléon. (*Mouvement.*)

Voyez et réfléchissez. Qui a repris le trône de France en 1814? L'exilé de Hartwell. Qui a régné après 1830? Le proscrit de Reichenau, redevenu aujourd'hui le banni de Claremont. Qui gouverne en ce moment? Le prisonnier de Ham. (*Profonde sensation.*) Faites des lois de proscription maintenant! (*Bravo! à gauche.*)

Ah! que ceci vous instruisse! Que la leçon des uns ne soit pas perdue pour l'orgueil des autres!

L'avenir est un édifice mystérieux que nous bâtissons nous-mêmes de nos propres mains dans l'obscurité, et qui doit plus tard nous servir à tous de demeure. Un jour vient où il se referme sur ceux qui l'ont bâti. Ah! puisque nous le construisons aujourd'hui pour l'habiter demain, puisqu'il nous attend, puisqu'il nous saisira sans nul doute, composons-le donc, cet avenir, avec ce que nous avons de meilleur dans l'âme, et non avec ce que nous avons de pire; avec l'amour, et non avec la colère!

Faisons-le rayonnant et non ténébreux! faisons-en un palais et non une prison!

Messieurs, la loi qu'on vous propose est mauvaise, barbare, inique. Vous la repousserez. J'ai foi dans votre sagesse et dans votre humanité. Songez-y au moment du vote. Quand les hommes mettent dans une loi l'injustice, Dieu y met la justice, et il frappe avec cette loi ceux qui l'ont faite. (*Mouvement général et prolongé.*)

Un dernier mot, ou, pour mieux dire, une dernière prière, une dernière supplication.

Ah! croyez-moi, je m'adresse à vous tous, hommes de tous les partis qui siégez dans cette enceinte, et parmi lesquels il y a sur tous ces bancs tant de cœurs élevés et tant d'intelligences généreuses, croyez-moi, je vous parle avec une profonde conviction et une profonde douleur, ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de faire des lois comme celle-ci! (*Très bien! c'est vrai!*) Ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de nous tendre les uns aux autres des embûches dans une pénalité terrible et obscure, et de creuser pour nos adversaires des abîmes de misère et de souffrance où nous tomberons peut-être nous-mêmes! (*Agitation.*)

Mon Dieu! quand donc cesserons-nous de nous menacer et de nous déchirer? Nous avons pourtant autre chose à faire? Nous avons autour de nous les travailleurs qui demandent des ateliers, les enfants qui demandent des écoles, les vieillards qui demandent des asiles, le peuple qui demande du pain, la France qui demande de la gloire! (*Bravo! à gauche. — On rit à droite.*)

Nous avons une société nouvelle à faire sortir des entrailles de la société ancienne, et, quant à moi, je suis de

ceux qui ne veulent sacrifier ni l'enfant ni la mère. (*Mouvement.*) Ah! nous n'avons pas le temps de nous haïr! (*Nouveau mouvement.*)

La haine dépense de la force, et, de toutes les manières de dépenser de la force, c'est la plus mauvaise. (*Très bien! bravo!*) Réunissons fraternellement tous nos efforts, au contraire, dans un but commun, le bien du pays. Au lieu d'échafauder péniblement des lois d'irritation et d'animosité, des lois qui calomnient ceux qui les font (*Mouvement*), cherchons ensemble, et cordialement, la solution du redoutable problème de civilisation qui nous est posé, et qui contient, selon ce que nous en saurons faire, les catastrophes les plus fatales ou le plus magnifique avenir. (*Bravo! à gauche.*)

Nous sommes une génération prédestinée, nous touchons à une crise décisive, et nous avons de bien plus grands et de bien plus effrayants devoirs que nos pères. Nos pères n'avaient que la France à servir; nous, nous avons la France à sauver. Non, nous n'avons pas le temps de nous haïr! (*Mouvement prolongé.*) Je vote contre le projet de loi! (*Acclamations à gauche et longs applaudissements. — La séance est suspendue, pendant que tout le côté gauche en masse descend et vient féliciter l'orateur au pied de la tribune.*)



VI

LE SUFFRAGE UNIVERSEL*

20 MAI 1850

Messieurs, la révolution de février, et, pour ma part, puisqu'elle semble vaincue, puisqu'elle est calomniée, je chercherai toutes les occasions de la glorifier dans ce qu'elle a fait de magnanime et de beau (*Très bien! très bien!*), la

* Ce discours fut prononcé durant la discussion du projet qui devint la funeste loi du 31 mai 1850.

Ce projet avait été préparé, de complicité avec M. Louis Bonaparte, par une commission spéciale de dix-sept membres.

(Note de l'éditeur.)

révolution de février avait eu deux magnifiques pensées. La première, je vous la rappelais l'autre jour, ce fut de monter jusqu'aux sommets de l'ordre politique et d'en arracher la peine de mort; la seconde, ce fut d'élever subitement les plus humbles régions de l'ordre social au niveau des plus hautes et d'y installer la souveraineté.

Double et pacifique victoire du progrès qui, d'une part, relevait l'humanité, qui, d'autre part, constituait le peuple, qui emplissait de lumière en même temps le monde politique et le monde social, et qui les régénérait et les consolidait tous deux à la fois, l'un par la clémence, l'autre par l'égalité. (*Bravo! à gauche.*)

Messieurs, le grand acte, tout ensemble politique et chrétien par lequel la révolution de février fit pénétrer son principe jusque dans les racines mêmes de l'ordre social, fut l'établissement du suffrage universel, fait capital, fait immense, événement considérable qui introduisit dans l'état un élément nouveau, irrévocable, définitif. Remarquez-en, messieurs, toute la portée. Certes, ce fut une grande chose de reconnaître le droit de tous, de composer l'autorité universelle de la somme des libertés individuelles, de dissoudre ce qui restait des castes dans l'unité auguste d'une souveraineté commune, et d'emplir du même peuple tous les compartiments du vieux monde social; certes, cela fut grand. Mais, messieurs, c'est surtout dans son action sur les classes qualifiées jusqu'alors classes inférieures qu'éclate la beauté du suffrage universel. (*Rires ironiques à droite.*)

Messieurs, vos rires me contraignent d'y insister. Oui, le merveilleux côté du suffrage universel, le côté efficace, le

côté politique, le côté profond, ce ne fut pas de lever le bizarre interdit électoral qui pesait, sans qu'on pût deviner pourquoi, — mais c'était la sagesse des grands hommes d'état de ce temps-là (*On rit à gauche*), — qui sont les mêmes que ceux de ce temps-ci... — (*Nouveaux rires approbatifs à gauche*); ce ne fut pas, dis-je, de lever le bizarre interdit électoral qui pesait sur une partie de ce qu'on nommait la classe moyenne, et même de ce qu'on nommait la classe élevée; ce ne fut pas de restituer son droit à l'homme qui était avocat, médecin, lettré, administrateur, officier, professeur, prêtre, magistrat, et qui n'était pas électeur; à l'homme qui était juré, et qui n'était pas électeur; à l'homme qui était membre de l'institut, et qui n'était pas électeur; à l'homme qui était pair de France, et qui n'était pas électeur; non, le côté merveilleux, je le répète, le côté profond, efficace, politique, du suffrage universel, ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses de la société, dans les bas-fonds, comme vous dites, l'être courbé sous le poids des négations sociales, l'être froissé qui, jusqu'alors, n'avait eu d'autre espoir que la révolte, et de lui apporter l'espérance sous une autre forme, (*Très bien!*) et de lui dire : Vote! ne te bats plus! (*Mouvement.*) Ce fut de rendre sa part de souveraineté à celui qui jusque-là n'avait eu que sa part de souffrance! Ce fut d'aborder dans ses ténèbres matérielles et morales l'infortuné qui, dans les extrémités de sa détresse, n'avait d'autre arme, d'autre défense, d'autre ressource que la violence, et de lui retirer la violence, et de lui remettre dans les mains, à la place de la violence, le droit! (*Bravos prolongés.*)

Oui, la grande sagesse de cette révolution de février qui, prenant pour base de la politique l'évangile, (*A droite: Quelle impiété!*) institua le suffrage universel, sa grande sagesse, et en même temps sa grande justice, ce ne fut pas seulement de confondre et de dignifier dans l'exercice du même pouvoir souverain le bourgeois et le prolétaire; ce fut d'aller chercher dans l'accablement, dans le délaissement, dans l'abandon, dans cet abaissement qui conseille si mal, l'homme de désespoir, et de lui dire : Espère! l'homme de colère, et de lui dire : Raisonne! le mendiant, comme on l'appelle, le vagabond, comme on l'appelle, le pauvre, l'indigent, le déshérité, le malheureux, le misérable, comme on l'appelle, et de le sacrer citoyen! (*Acclamation à gauche.*)

Voyez, messieurs, comme ce qui est profondément juste est toujours en même temps profondément politique. Le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. En leur donnant la puissance, il leur donne le calme. Tout ce qui grandit l'homme l'apaise. (*Mouvement.*)

Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : Soyez tranquilles, vous êtes souverains. (*Sensation.*)

Il ajoute : Vous souffrez? eh bien! n'aggravez pas vos souffrances, n'aggravez pas les détresses publiques par la révolte. Vous souffrez? eh bien! vous allez travailler vous-mêmes, dès à présent, au grand œuvre de la destruction de la misère, par des hommes qui seront à vous, par des hommes en qui vous mettrez votre âme, et qui seront, en quelque sorte, votre main. Soyez tranquilles.

Puis, pour ceux qui seraient tentés d'être récalcitrants, il dit :

— Avez-vous voté? Oui. Vous avez épuisé votre droit, tout est dit. Quand le vote a parlé, la souveraineté a prononcé. Il n'appartient pas à une fraction de défaire ni de refaire l'œuvre collective. Vous êtes citoyens, vous êtes libre, votre heure reviendra, sachez l'attendre. En attendant, parlez, écrivez, discutez, enseignez, éclairez; éclairez-vous, éclairez les autres. Vous avez à vous, aujourd'hui, la vérité, demain la souveraineté, vous êtes forts. Quoi! deux modes d'action sont à votre disposition, le droit du souverain et le rôle du rebelle, vous choisiriez le rôle du rebelle! ce serait une sottise et ce serait un crime. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà les conseils que donne aux classes souffrantes le suffrage universel. (*Oui! oui! à gauche. — Rires à droite.*) Messieurs, dissoudre les animosités, désarmer les haines, faire tomber la cartouche des mains de la misère, relever l'homme injustement abaissé et assainir l'esprit malade par ce qu'il y a de plus pur au monde, le sentiment du droit librement exercé, reprendre à chacun le droit de force, qui est le fait naturel, et lui rendre en échange la part de souveraineté, qui est le fait social, montrer aux souffrances une issue vers la lumière et le bien-être, éloigner les échéances révolutionnaires et donner à la société, avertie, le temps de s'y préparer, inspirer aux masses cette patience forte qui fait les grands peuples, voilà l'œuvre du suffrage universel (*Sensation profonde*), œuvre éminemment sociale au point de vue de l'état, éminemment morale au point de vue de l'individu.

Méditez ceci, en effet : sur cette terre d'égalité et de liberté, tous les hommes respirent le même air et le même droit. (*Mouvement.*) Il y a dans l'année un jour où celui qui vous obéit se voit votre pareil, où celui qui vous sert se voit votre égal, où chaque citoyen, entrant dans la balance universelle, sent et constate la pesanteur spécifique du droit de cité, et où le plus petit fait équilibre au plus grand. (*Bravo! à gauche. — On rit à droite.*) Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le manœuvre, l'homme qui traîne des fardeaux, l'homme qui casse des pierres au bord des routes, juge le sénat, prend dans sa main, durcie par le travail, les ministres, les représentants, le président de la république, et dit : La puissance, c'est moi ! Il y a un jour dans l'année où le plus imperceptible citoyen, où l'atome social participe à la vie immense du pays tout entier, où la plus étroite poitrine se dilate à l'air vaste des affaires publiques; un jour où le plus faible sent en lui la grandeur de la souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la patrie ! (*Applaudissements à gauche. — Rires et bruit à droite.*) Quel accroissement de dignité pour l'individu, et par conséquent de moralité ! Quelle satisfaction et par conséquent quel apaisement ! Regardez l'ouvrier qui va au scrutin. Il y entre, avec le front triste du prolétaire accablé, il en sort avec le regard d'un souverain. (*Acclamations à gauche. — Murmures à droite.*)

Or qu'est-ce que tout cela, messieurs ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute, c'est la fin du fait matériel, et c'est le commencement du fait moral. (*Mouvement.*) C'est, si vous permettez que je

rappelle mes propres paroles, le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage. (*Sensation.*)

Eh bien! vous, législateurs chargés par la providence de fermer les abîmes et non de les ouvrir, vous qui êtes venus pour consolider et non pour ébranler, vous, représentants de ce grand peuple de l'initiative et du progrès, vous, hommes de sagesse et de raison, qui comprenez toute la sainteté de votre mission, et qui, certes, n'y faillirez pas, savez-vous ce que vient faire aujourd'hui cette loi fatale, cette loi aveugle qu'on ose si imprudemment vous présenter? (*Profond silence.*)

Elle vient, je le dis avec un frémissement d'angoisse, je le dis avec l'anxiété douloureuse du bon citoyen épouvanté des aventures où l'on précipite la patrie, elle vient proposer à l'assemblée l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes, et, par conséquent, je ne sais quel rétablissement abominable et impie du droit d'insurrection. (*Mouvement prolongé.*)

Voilà toute la situation en deux mots. (*Nouveau mouvement.*)

Oui, messieurs, ce projet, qui est toute une politique, fait deux choses, il fait une loi, et il crée une situation.

Une situation grave, inattendue, nouvelle, menaçante, compliquée, terrible.

Allons au plus pressé. Le tour de la loi, considérée en elle-même, viendra. Examinons d'abord la situation.

Quoi! après deux années d'agitation et d'épreuves, inséparables, il faut bien le dire, de toute grande commotion sociale, le but était atteint!

Quoi! la paix était faite! Quoi! le plus difficile de la solution, le procédé, était trouvé, et, avec le procédé, la certitude. Quoi! le mode de création pacifique du progrès était substitué au mode violent; les impatiences et les colères avaient désarmé; l'échange du droit de révolte contre le droit de suffrage était consommé; l'homme des classes souffrantes avait accepté, il avait doucement et noblement accepté. Nulle agitation, nulle turbulence. Le malheureux s'était senti rehaussé par la confiance sociale. Ce nouveau citoyen, ce souverain restauré, était entré dans la cité avec une dignité sereine. (*Applaudissements à gauche. — Depuis quelques instants, un bruit presque continu, venant de certains bancs de la droite, se mêle à la voix de l'orateur. M. Victor Hugo s'interrompt et se tourne vers la droite.*)

Messieurs, je sais bien que ces interruptions calculées et systématiques (*Dénégations à droite. — Oui! oui! à gauche*) ont pour but de déconcerter la pensée de l'orateur (*C'est vrai!*) et de lui ôter la liberté d'esprit, ce qui est une manière de lui ôter la liberté de la parole. (*Très bien!*) Mais c'est là vraiment un triste jeu, et peu digne d'une grande assemblée. (*Dénégations à droite.*) Quant à moi, je mets le droit de l'orateur sous la sauvegarde de la majorité vraie, c'est-à-dire de tous les esprits généreux et justes qui siègent sur tous les bancs et qui sont toujours les plus nombreux parmi les élus d'un grand peuple. (*Très bien! à gauche. — Silence à droite.*)

Je reprends. La vie publique avait saisi le prolétaire sans l'étonner ni l'enivrer. Les jours d'élection étaient pour le pays mieux que des jours de fête, c'étaient des jours de

calme. (*C'est vrai!*) En présence de ce calme, le mouvement des affaires, des transactions, du commerce, de l'industrie, du luxe, des arts, avait repris; les pulsations de la vie régulière revenaient. Un admirable résultat était obtenu. Un imposant traité de paix était signé entre ce qu'on appelle encore le haut et le bas de la société. (*Oui! oui!*)

Et c'est là le moment que vous choisissez pour tout remettre en question! Et ce traité signé, vous le déchirez! (*Mouvement.*) Et c'est précisément cet homme, le dernier sur l'échelle de vie, qui, maintenant, espérait remonter peu à peu et tranquillement, c'est ce pauvre, c'est ce malheureux, naguère redoutable, maintenant réconcilié, apaisé, confiant, fraternel, c'est lui que votre loi va chercher! Pourquoi? Pour faire une chose insensée, indigne, odieuse, anarchique, abominable! pour lui reprendre son droit de suffrage! pour l'arracher aux idées de paix, de conciliation, d'espérance, de justice, de concorde, et, par conséquent, pour le rendre aux idées de violence! Mais quels hommes de désordre êtes-vous donc? (*Nouveau mouvement.*)

Quoi! le port était trouvé, et c'est vous qui recommencez les aventures! Quoi! le pacte était conclu, et c'est vous qui le violez!

Et pourquoi cette violation du pacte? pourquoi cette agression en pleine paix? pourquoi ces emportements? pourquoi cet attentat? pourquoi cette folie? Pourquoi? je vais vous le dire. C'est parce qu'il a plu au peuple, après avoir nommé qui vous vouliez, ce que vous avez trouvé fort bon, de nommer qui vous ne vouliez pas, ce que vous trouvez mauvais. C'est parce qu'il a trouvé dignes de son choix des

hommes que vous jugiez dignes de vos insultes. C'est parce qu'il est présumable qu'il a la hardiesse de changer d'avis sur votre compte depuis que vous êtes le pouvoir, et qu'il peut comparer les actes aux programmes, et ce qu'on avait promis avec ce qu'on a tenu. (*C'est cela!*) C'est parce qu'il est probable qu'il ne trouve pas votre gouvernement complètement sublime. (*Très bien! — On rit.*) C'est parce qu'il semble se permettre de ne pas vous admirer comme il convient. (*Très bien! très bien! — Mouvement.*) C'est parce qu'il ose user de son vote à sa fantaisie, ce peuple, parce qu'il paraît avoir cette audace inouïe de s'imaginer qu'il est libre, et que, selon toute apparence, il lui passe par la tête cette autréidée étrange qu'il est souverain. (*Très bien!*) C'est, enfin, parce qu'il a l'insolence de vous donner un avis sous cette forme pacifique du scrutin et de ne pas se prosterner purement et simplement à vos pieds. (*Mouvement.*) Alors vous vous indignez, vous vous mettez en colère, vous déclarez la société en danger, vous vous écriez : Nous allons te châtier, peuple ! Nous allons te punir, peuple ! Tu vas avoir affaire à nous, peuple ! — Et comme ce maniaque de l'histoire, vous battez de verges l'océan ! (*Acclamation à gauche.*)

Que l'assemblée me permette ici une observation qui, selon moi, éclaire jusqu'au fond, et d'un jour vrai et rassurant, cette grande question du suffrage universel.

Quoi ! le gouvernement veut restreindre, amoindrir, émonder, mutiler le suffrage universel ! Mais y a-t-il bien réfléchi ? Mais voyons, vous, ministres, hommes sérieux, hommes politiques, vous rendez-vous bien compte de ce que

c'est que le suffrage universel? le suffrage universel vrai, le suffrage universel sans restrictions, sans exclusions, sans défiance, comme la révolution de février l'a établi, comme le comprennent et le veulent les hommes de progrès? (*Au banc des ministres : — C'est de l'anarchie. Nous ne voulons pas de ça!*)

Je vous entends, vous me répondez : — Nous n'en voulons pas! c'est le mode de création de l'anarchie! (*Oui! oui! à droite.*) Eh bien! c'est précisément tout le contraire. C'est le mode de création du pouvoir. (*Bravo! à gauche.*) Oui, il faut le dire et le dire bien haut, et j'y insiste, ceci, selon moi, devrait éclairer toute cette discussion : ce qui sort du suffrage universel, c'est la liberté, sans nul doute, mais c'est encore plus le pouvoir que la liberté!

Le suffrage universel, au milieu de toutes nos oscillations orageuses, crée un point fixe. Ce point fixe, c'est la volonté nationale légalement manifestée; la volonté nationale, robuste amarre de l'état, ancre d'airain qui ne casse pas et que viennent battre vainement tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions! (*Profonde sensation.*)

Et, pour que le suffrage universel puisse créer ce point fixe, pour qu'il puisse dégager la volonté nationale dans toute sa plénitude souveraine, il faut qu'il n'ait rien de contestable; (*C'est vrai! c'est cela!*) il faut qu'il soit bien réellement le suffrage universel, c'est-à-dire qu'il ne laisse personne, absolument personne en dehors du vote; qu'il fasse de la cité la chose de tous, sans exception; car, en pareille matière, faire une exception, c'est commettre une usurpation (*Bravo! à gauche*); il faut, en un mot, qu'il ne laisse

à qui que ce soit le droit redoutable de dire à la société :
Je ne te connais pas ! (*Mouvement prolongé.*)

A ces conditions, le suffrage universel produit le pouvoir, un pouvoir colossal, un pouvoir supérieur à tous les assauts, même les plus terribles ; un pouvoir qui pourra être attaqué, mais qui ne pourra être renversé, témoin le 15 mai, témoin le 23 juin ; (*C'est vrai ! c'est vrai !*) un pouvoir invincible parce qu'il pose sur le peuple, comme Antée parce qu'il pose sur la terre ! (*Applaudissements à gauche.*) Oui, grâce au suffrage universel, vous créez et vous mettez au service de l'ordre un pouvoir où se condense toute la force de la nation ; un pouvoir pour lequel il n'y a qu'une chose qui soit impossible, c'est de détruire son principe, c'est de tuer ce qui l'a engendré. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Grâce au suffrage universel, dans notre époque où flottent et s'écroulent toutes les fictions, vous trouvez le fond solide de la société. Ah ! vous êtes embarrassés du suffrage universel, hommes d'état ! ah ! vous ne savez que faire du suffrage universel ! Grand Dieu ! c'est le point d'appui, l'inébranlable point d'appui qui suffirait à un Archimède politique pour soulever le monde ! (*Longue acclamation à gauche.*)

Ministres, hommes qui nous gouvernez, en détruisant le caractère intégral du suffrage universel, vous attendez au principe même du pouvoir, du seul pouvoir possible aujourd'hui ! Comment ne voyez-vous pas cela ?

Tenez, voulez-vous que je vous le dise ? Vous ne savez pas vous-mêmes ce que vous êtes ni ce que vous faites. Je

n'accuse pas vos intentions, j'accuse votre aveuglement. Vous vous croyez, de bonne foi, des conservateurs, des reconSTRUCTEURS de la société, des organisateurs? Eh bien! je suis fâché de détruire votre illusion; à votre insu, candidement, innocemment, vous êtes des révolutionnaires! (*Longue et universelle sensation.*)

Oui! et des révolutionnaires de la plus dangereuse espèce, des révolutionnaires de l'espèce naïve! (*Hilarité générale.*) Vous avez, et plusieurs d'entre vous l'ont déjà prouvé, ce talent merveilleux de faire des révolutions sans le voir, sans le vouloir et sans le savoir (*Nouvelle hilarité*), en voulant faire autre chose! (*On rit. — Très bien! très bien!*) Vous nous dites: Soyez tranquilles! Vous saisissez dans vos mains, sans vous douter de ce que cela pèse, la France, la société, le présent, l'avenir, la civilisation, et vous les laissez tomber sur le pavé par maladresse! Vous faites la guerre à l'abîme en vous y jetant tête baissée! (*Long mouvement. — M. d'Hautpoul rit.*)

Eh bien! l'abîme ne s'ouvrira pas! (*Sensation.*) Le peuple ne sortira pas de son calme! Le peuple calme, c'est l'avenir sauvé. (*Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.*)

L'intelligente et généreuse population parisienne sait cela, voyez-vous, et, je le dis sans comprendre que de telles paroles puissent éveiller des murmures, Paris offrira ce grand et instructif spectacle que si le gouvernement est révolutionnaire, le peuple sera conservateur. (*Bravo! bravo! — Rires à droite.*)

Il a à conserver, en effet, ce peuple, non seulement

l'avenir de la France, mais l'avenir de toutes les nations ! Il a à conserver le progrès humain dont la France est l'âme, la démocratie dont la France est le foyer, et ce travail magnifique que la France fait et qui, des hauteurs de la France, se répand sur le monde, la civilisation par la liberté ! (*Explosion de bravos.*) Oui, le peuple sait cela, et quoi qu'on fasse, je le répète, il ne remuera pas. Lui qui a la souveraineté, il saura aussi avoir la majesté. (*Mouvement.*) Il attendra, impassible, que son jour, que le jour infailible, que le jour légal se lève ! Comme il le fait déjà depuis huit mois, aux provocations quelles qu'elles soient, aux agressions quelles qu'elles soient, il opposera la formidable tranquillité de la force, et il regardera, avec le sourire indigné et froid du dédain, vos pauvres petites lois, si furieuses et si faibles, défier l'esprit du siècle, défier le bon sens public, défier la démocratie, et enfoncer leurs malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel ! (*Acclamation prolongée à gauche.*)

Messieurs, un dernier mot. J'ai essayé de caractériser la situation. Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi de caractériser la loi.

Cette loi, comme brandon révolutionnaire, les hommes du progrès pourraient la redouter ; comme moyen électoral, ils la dédaignent.

Ce n'est pas qu'elle soit mal faite, au contraire. Tout inefficace qu'elle est et qu'elle sera, c'est une loi savante, c'est une loi construite dans toutes les règles de l'art. Je lui rends justice. (*On rit.*)

Tenez, voyez, chaque détail est une habileté. Passons,

s'il vous plaît, cette revue instructive. (*Nouveaux rires. — Très bien!*)

A la simple résidence décrétée par la constituante, elle substitue sournoisement le domicile. Au lieu de six mois, elle écrit trois ans, et elle dit : C'est la même chose. (*Dénégations à droite.*) A la place du principe de la permanence des listes, nécessaire à la sincérité de l'élection, elle met, sans avoir l'air d'y toucher (*On rit*), le principe de la permanence du domicile, attentatoire au droit de l'électeur. Sans en dire un mot, elle biffe l'article 104 du code civil, qui n'exige pour la constatation du domicile qu'une simple déclaration, et elle remplace cet article 104 par le cens indirectement rétabli, et, à défaut du cens, par une sorte d'assujettissement électoral mal déguisé de l'ouvrier au patron, du serviteur au maître, du fils au père. Elle crée ainsi, imprudence mêlée à tant d'habiletés, une sourde guerre entre le patron et l'ouvrier, entre le domestique et le maître, et chose coupable, entre le père et le fils. (*Mouvement. — C'est vrai!*)

Ce droit de suffrage, qui, je crois l'avoir démontré, fait partie de l'entité du citoyen, ce droit de suffrage sans lequel le citoyen n'est pas, ce droit qui fait plus que le suivre, qui s'incorpore à lui, qui respire dans sa poitrine, qui coule dans ses veines avec son sang, qui va, vient et se meut avec lui, qui est libre avec lui, qui naît avec lui pour ne mourir qu'avec lui, ce droit imperdable, essentiel, personnel, vivant, sacré (*On rit à droite*), ce droit, qui est le souffle, la chair et l'âme d'un homme, votre loi le prend à l'homme et le transporte à quoi? A la chose inanimée, au logis, au tas de

pierres, au numéro de la maison! Elle attache l'électeur à la glèbe! (*Bravos à gauche. — Murmures à droite.*)

Je continue.

Elle entreprend, elle accomplit, comme la chose la plus simple du monde, cette énormité, de faire supprimer par le mandataire le titre du mandant. (*Mouvement.*) Quoi encore? Elle chasse de la cité légale des classes entières de citoyens, elle proscrit en masse de certaines professions libérales, les artistes dramatiques, par exemple, que l'exercice de leur art contraint à changer de résidence à peu près tous les ans.

A DROITE. — Les comédiens dehors! Eh bien, tant mieux!

M. VICTOR HUGO. — Je constate, et le *Moniteur* constatera que, lorsque j'ai déploré l'exclusion d'une classe de citoyens digne entre toutes d'estime et d'intérêt, de ce côté on a ri et on a dit : Tant mieux!

A DROITE. — Oui! oui!

M. TH. BAC. — C'est l'excommunication qui revient. Vos pères jetaient les comédiens hors de l'église, vous faites mieux, vous les jetez hors de la société. (*Très bien! à gauche.*)

A DROITE. — Oui! oui!

M. VICTOR HUGO. — Passons. Je continue l'examen de votre loi. Elle assimile, elle identifie l'homme condamné pour délit commun et l'écrivain frappé pour délit de presse. (*A droite : Elle fait bien!*) Elle les confond dans la même indignité et dans la même exclusion. (*A droite : Elle a raison!*) De telle sorte que si Voltaire vivait, le pré-

sent système, qui cache sous un masque d'austérité transparente son intolérance religieuse et son intolérance politique (*Mouvement*), ferait certainement condamner Voltaire pour offense à la morale publique et religieuse... (*A droite : Oui! oui! et l'on ferait très bien!.. — M. Thiers et M. de Montalembert s'agitent sur leur banc.*)

M. TH. BAC. — Et Béranger! il serait indigne!

AUTRES VOIX. — Et M. Michel Chevalier!

M. VICTOR HUGO. — Je n'ai voulu citer aucun vivant. J'ai pris un des plus grands et des plus illustres noms qui soient parmi les peuples, un nom qui est une gloire de la France, et je vous dis : Voltaire tomberait sous votre loi, et vous auriez sur la liste des exclusions et des indignités le repris de justice Voltaire. (*Long mouvement.*)

A DROITE. — Et ce serait très bien! (*Inexprimable agitation sur tous les bancs.*)

M. VICTOR HUGO reprend : — Ce serait très bien, n'est-ce pas? Oui, vous auriez sur vos listes d'exclus et d'indignes le repris de justice Voltaire (*Nouveau mouvement*), ce qui ferait grand plaisir à Loyola! (*Applaudissements à gauche et longs éclats de rire.*)

Que vous dirais-je? Cette loi construit, avec une adresse funeste, tout un système de formalités et de délais qui entraînent des déchéances. Elle est pleine de pièges et de trappes où se perdra le droit de trois millions d'hommes! (*Vive sensation.*) Messieurs, cette loi viole, ceci résume tout, ce qui est antérieur et supérieur à la constitution, la souveraineté de la nation. (*Oui! oui!*)

Contrairement au texte formel de l'article premier de cette

constitution, elle attribue à une fraction du peuple l'exercice de la souveraineté qui n'appartient qu'à l'universalité des citoyens, et elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés. Elle institue des ilotes (*Mouvement*), fait monstrueux! Enfin, par une hypocrisie qui est en même temps une suprême ironie, et qui, du reste, complète admirablement l'ensemble des sincérités régnantes, lesquelles appellent les proscriptions romaines amnisties, et la servitude de l'enseignement liberté, (*Bravo!*) cette loi continue de donner à ce suffrage restreint, à ce suffrage mutilé, à ce suffrage privilégié, à ce suffrage des domiciliés, le nom de suffrage universel! Ainsi, ce que nous discutons en ce moment, ce que je discute, moi, à cette tribune, c'est la loi du suffrage universel! Messieurs, cette loi, je ne dirai pas, à Dieu ne plaise! que c'est Tartuffe qui l'a faite, mais j'affirme que c'est Escobar qui l'a baptisée. (*Vifs applaudissements et hilarité sur tous les bancs.*)

Eh bien! j'y insiste, avec toute cette complication de finesses, avec tout cet enchevêtrement de pièges, avec tout cet entassement de ruses, avec tout cet échafaudage de combinaisons et d'expédients, savez-vous si, par impossible, elle est jamais appliquée, quel sera le résultat de cette loi? Néant. (*Sensation.*)

Néant pour vous qui la faites. (*A droite : C'est notre affaire!*)

C'est que, comme je vous le disais tout à l'heure, votre projet de loi est téméraire, violent, monstrueux, mais il est chétif. Rien n'égale son audace, si ce n'est son impuissance. (*Oui! c'est vrai!*)

Ah! s'il ne faisait pas courir à la paix publique l'immense risque que je viens de signaler à cette grande assemblée, je vous dirais : Mon Dieu! qu'on le vote! il ne pourra rien et il ne fera rien. Les électeurs maintenus vengeront les électeurs supprimés. La réaction aura recruté pour l'opposition. Comptez-y. Le souverain mutilé sera un souverain indigné. (*Vive approbation à gauche.*)

Allez, faites! retranchez trois millions d'électeurs, retranchez-en quatre, retranchez-en huit millions sur neuf. Fort bien! Le résultat sera le même pour vous, sinon pire. (*Oui! oui!*) Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont vos fautes; (*Mouvement*) ce sont tous les contre-sens de votre politique de compression; c'est votre incapacité fatale; (*Rires au banc des ministres*) c'est votre ignorance du pays actuel; c'est l'antipathie qu'il vous inspire et l'antipathie que vous lui inspirez. (*Nouveau mouvement.*) Ce que vous ne retrancherez pas, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui sonne, c'est la terre qui tourne, c'est le mouvement ascendant des idées, c'est la progression décroissante des préjugés, c'est l'écartement de plus en plus profond entre le siècle et vous, entre les jeunes générations et vous, entre l'esprit de liberté et vous, entre l'esprit de philosophie et vous. (*Très bien! très bien!*)

Ce que vous ne retrancherez pas, c'est ce fait invincible, que, pendant que vous allez d'un côté, la nation va de l'autre, que ce qui est pour vous l'orient est pour elle le couchant, et que vous tournez le dos à l'avenir, tandis que ce grand peuple de France, la face tout inondée de lumière par l'aube de l'humanité nouvelle qui se lève, tourne le dos au passé! (*Explosion de bravos à gauche.*)

Tenez, faites-en votre sacrifice! que cela vous plaise ou non, le passé est le passé. (*Bravos.*) Essayez de raccommo-der ses vieux essieux et ses vieilles roues, attelez-y dix-sept hommes d'état si vous voulez. (*Rire universel.*) Dix-sept hommes d'état de renfort! (*Nouveaux rires prolongés.*) Traînez-le au grand jour du temps présent, eh bien! quoi! ce sera toujours le passé! On verra mieux sa décrépitude, voilà tout. (*Rires et applaudissements à gauche. — Murmures à droite.*)

Je me résume et je finis.

Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née. Et savez-vous ce qui la tue? C'est qu'elle ment! (*Profonde sensation.*) C'est qu'elle est hypocrite dans le pays de la franchise, c'est qu'elle est déloyale dans le pays de l'honnêteté! C'est qu'elle n'est pas juste, c'est qu'elle n'est pas vraie, c'est qu'elle cherche en vain à créer une fausse justice et une fausse vérité sociales! Il n'y a pas deux justices et deux vérités. Il n'y a qu'une justice, celle qui sort de la conscience, et il n'y a qu'une vérité, celle qui vient de Dieu! Hommes qui nous gouvernez, savez-vous ce qui tue votre loi? C'est qu'au moment où elle vient furtivement dérober le bulletin, voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre, elle rencontre le regard sévère, le regard terrible de la probité nationale! lumière foudroyante sous laquelle votre œuvre de ténèbres s'évanouit. (*Mouvement prolongé.*)

Tenez, prenez-en votre parti. Au fond de la conscience de tout citoyen, du plus humble comme du plus grand, au fond de l'âme — j'accepte vos expressions — du dernier men-

diant, du dernier vagabond, il y a un sentiment sublime, sacré, indestructible, incorruptible, éternel, le droit! (*Sensation*) ce sentiment, qui est l'élément de la raison de l'homme; ce sentiment, qui est le granit de la conscience humaine; le droit, voilà le rocher sur lequel viennent échouer et se briser les iniquités, les hypocrisies, les mauvais desseins, les mauvaises lois, les mauvais gouvernements! Voilà l'obstacle caché, invisible, obscurément perdu au plus profond des esprits, mais incessamment présent et debout, auquel vous vous heurterez toujours, et que vous n'userez jamais, quoi que vous fassiez! (*Non! non!*) Je vous le dis, vous perdez vos peines. Vous ne le déracinerez pas! vous ne l'ébranlerez pas! Vous arracheriez plutôt l'écueil du fond de la mer que le droit du cœur du peuple! (*Acclamations à gauche.*)

Je vote contre le projet de loi. (*La séance est suspendue au milieu d'une inexprimable agitation.*)

VII

RÉPLIQUE A M. DE MONTALEMBERT

23 MAI 1850

M. VICTOR HUGO. — Je demande la parole pour un fait personnel. (*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Victor Hugo a la parole.

M. VICTOR HUGO, à la tribune. (*Profond silence.*)

— Messieurs, dans des circonstances graves comme celles que nous traversons, les questions personnelles ne sont bonnes, selon moi, qu'à faire perdre du temps aux assemblées, et si trois honorables orateurs, M. Jules de Lasteyrie, un deuxième dont le nom m'échappe, (*On rit à gauche; tous les regards se portent sur M. Béchard*) et M. de Montalembert, n'avaient pas tous les trois, l'un après l'autre, dirigé contre moi, avec une persistance singulière, la même étrange allégation, je ne serais certes pas monté à cette tribune.

J'y monte en ce moment pour n'y dire qu'un mot. Je laisse de côté les attaques passionnées qui m'ont fait sourire. L'honorable général Cavaignac a dit noblement hier qu'il dédaignait de certains éloges; je dédaigne, moi, de certaines injures, (*Sensation*) et je vais purement et simplement au fait.

L'honorable M. de Lasteyrie a dit, et les deux honorables orateurs ont répété après lui, avec des formes variées, que j'avais glorifié plus d'un pouvoir, et que par conséquent mes opinions étaient mobiles, et que j'étais aujourd'hui en contradiction avec moi-même.

Si mes honorables adversaires entendent faire allusion par là aux vers royalistes, inspirés du reste par le sentiment le plus candide et le plus pur, que j'ai faits dans mon adolescence, dans mon enfance même, quelques-uns avant l'âge de quinze ans, ce n'est qu'une puérilité, et je n'y réponds pas. (*Mouvement.*) Mais si c'est aux opinions de l'homme qu'ils s'adressent, et non à celles de l'enfant, (*Très bien! à gauche. — Rires à droite.*) voici ma réponse. (*Écoutez! écoutez!*)

Je vous livre à tous, à tous mes adversaires, soit dans cette assemblée, soit hors de cette assemblée, je vous livre, depuis l'année 1827, époque où j'ai eu âge d'homme, je vous livre tout ce que j'ai écrit, vers ou prose; je vous livre tout ce que j'ai dit à toutes les tribunes, non seulement à l'assemblée législative, mais à l'assemblée constituante, mais aux réunions électorales, mais à la tribune de l'institut, mais à la tribune de la chambre des pairs. (*Mouvement.*)

Je vous livre, depuis cette époque, tout ce que j'ai écrit

partout où j'ai écrit, tout ce que j'ai dit partout où j'ai parlé, je vous livre tout, sans rien retenir, sans rien réserver, et je vous porte à tous, du haut de cette tribune, le défi de trouver dans tout cela, dans ces vingt-trois années de l'âme, de la vie et de la conscience d'un homme, toutes grandes ouvertes devant vous, une page, une ligne, un mot, qui, sur quelque question de principes que ce soit, me mette en contradiction avec ce que je dis et avec ce que je suis aujourd'hui! (*Bravo! bravo! — Mouvement prolongé.*)

Explorez, fouillez, cherchez, je vous ouvre tout, je vous livre tout; imprimez mes anciennes opinions en regard de mes nouvelles, je vous en défie. (*Nouveau mouvement.*)

Si ce défi n'est pas relevé, si vous reculez devant ce défi, je le dis et je le déclare une fois pour toutes, je ne répondrai plus à cette nature d'attaques que par un profond dédain, et je les livrerai à la conscience publique, qui est mon juge et le vôtre! (*Acclamations à gauche.*)

M. de Montalembert a dit, — en vérité j'éprouve quelque pudeur à répéter de telles paroles, — il a dit que j'avais flatté toutes les causes et que je les avais toutes reniées. Je le somme de venir dire ici quelles sont les causes que j'ai flattées et quelles sont les causes que j'ai reniées.

Est-ce Charles X dont j'ai honoré l'exil au moment de sa chute, en 1830, et dont j'ai honoré la tombe après sa mort, en 1836? (*Sensation.*)

VOIX A DROITE. — Antithèse!

M. VICTOR HUGO. — Est-ce madame la duchesse de

Berry, dont j'ai flétri le vendeur et condamné l'acheteur?
(*Tous les yeux se tournent vers M. Thiers.*)

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à la gauche.* — Maintenant, vous êtes satisfaits; faites silence. (*Exclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. — Monsieur Dupin, vous n'avez pas dit cela à la droite hier quand elle applaudissait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous trouvez mauvais quand on rit, mais vous trouvez bon quand on applaudit. L'un et l'autre sont contraires au règlement. (*Les applaudissements de la gauche redoublent.*)

M. DE LA MOSKOWA. — Monsieur le président, rappelez-vous le principe de la libre défense des accusés.

M. VICTOR HUGO. — Je continue l'examen des causes que j'ai flattées et que j'ai reniées.

Est-ce Napoléon, pour la famille duquel j'ai demandé la rentrée sur le sol de la patrie, au sein de la chambre des pairs, contre des amis actuels de M. de Montalembert, que je ne veux pas nommer, et qui, tout couverts des bienfaits de l'empereur, levaient la main contre le nom de l'empereur?
(*Tous les regards cherchent M. de Montebello.*)

Est-ce, enfin, madame la duchesse d'Orléans dont j'ai, l'un des derniers, le dernier peut-être, sur la place de la Bastille, le 24 février, à deux heures de l'après-midi, en présence de trente mille hommes du peuple armés, proclamé la régence, parce que je me souvenais de mon serment de pair de France? (*Mouvement.*) Messieurs, je suis en effet un homme étrange, je n'ai prêté dans ma vie qu'un serment, et je l'ai tenu! (*Très bien! très bien!*)

Il est vrai que depuis que la république est établie, je n'ai pas conspiré contre la république; est-ce là ce qu'on me reproche? (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, je dirai à l'honorable M. de Montalembert : Dites donc quelles sont les causes que j'ai reniées; et, quant à vous, je ne dirai pas quelles sont les causes que vous avez flattées et que vous avez reniées, parce que je ne me sers pas légèrement de ces mots-là. Mais je vous dirai quels sont les drapeaux que vous avez, tristement pour vous, abandonnés. Il y en a deux : le drapeau de la Pologne et le drapeau de la liberté. (*A gauche : Très bien! très bien!*)

M. JULES DE LASTEYRIE. — Le drapeau de la Pologne, nous l'avons abandonné le 15 mai.

M. VICTOR HUGO. — Un dernier mot.

L'honorable M. de Montalembert m'a reproché hier amèrement le crime d'absence. Je lui réponds : — Oui, quand je serai épuisé de fatigue par une heure et demie de luttes contre MM. les interrupteurs ordinaires de la majorité, (*Cris à droite*) qui recommencent, comme vous voyez! (*Rires à gauche.*)

Quand j'aurai la voix éteinte et brisée, quand je ne pourrai plus prononcer une parole, et vous voyez que c'est à peine si je puis parler aujourd'hui; (*La voix de l'orateur est, en effet, visiblement altérée*) quand je jugerai que ma présence muette n'est pas nécessaire à l'assemblée; surtout quand il ne s'agira que de luttes personnelles, quand il ne s'agira que de vous et de moi, oui, monsieur de Montalembert, je pourrai vous laisser la satisfaction de me foudroyer à votre aise, moi absent, et je me reposerai pendant

ce temps-là. (*Longs éclats de rire à gauche et applaudissements.*) Oui, je pourrai n'être pas présent! Mais attaquez, par votre politique, vous et le parti clérical, (*Mouvement*) attaquez les nationalités opprimées, la Hongrie suppliciée, l'Italie garrottée, Rome crucifiée; (*Profonde sensation*) attaquez le génie de la France par votre loi d'enseignement; attaquez le progrès humain par votre loi de déportation; attaquez le suffrage universel par votre loi de mutilation; attaquez la souveraineté du peuple, attaquez la démocratie, attaquez la liberté, et vous verrez, ces jours-là, si je suis absent!

(*Explosion de bravos. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré d'une foule de membres qui le félicitent, et regagne sa place, suivi par les applaudissements de toute la gauche. — La séance est un moment suspendue.*)



A.F. Garguet inv.

C. Deblois sc.

VIII

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE*

9 JUILLET 1850

Messieurs, quoique les vérités fondamentales, qui sont la base de toute démocratie, et en particulier de la grande démocratie française, aient reçu le 31 mai dernier une grave

* Depuis le 24 février 1848, les journaux étaient affranchis de l'impôt du timbre.

Dans l'espoir de tuer, sous une loi d'impôt, la presse républicaine, M. Louis Bonaparte fit présenter à l'assemblée une loi fiscale, qui rétablissait le timbre sur les feuilles périodiques.

Une entente cordiale, scellée par la loi du 31 mai, régnait alors entre le président de

atteinte, comme l'avenir n'est jamais fermé, il est toujours temps de les rappeler à une assemblée législative. Ces vérités, selon moi, les voici :

La souveraineté du peuple, le suffrage universel, la liberté de la presse, sont trois choses identiques, ou, pour mieux dire, c'est la même chose sous trois noms différents. A elles trois, elles constituent notre droit public tout entier ; la première en est le principe, la seconde en est le mode, la troisième en est le verbe. La souveraineté du peuple, c'est la nation à l'état abstrait, c'est l'âme du pays. Elle se manifeste sous deux formes ; d'une main, elle écrit, c'est la liberté de la presse ; de l'autre, elle vote, c'est le suffrage universel.

Ces trois choses, ces trois faits, ces trois principes, liés d'une solidarité essentielle, faisant chacun leur fonction, la souveraineté du peuple vivifiant, le suffrage universel gouvernant, la presse éclairant, se confondent dans une étroite et indissoluble unité, et cette unité, c'est la république.

Et voyez comme toutes les vérités se retrouvent et se rencontrent, parce qu'ayant le même point de départ elles ont nécessairement le même point d'arrivée ! La souveraineté du peuple crée la liberté, le suffrage universel crée l'égalité, la presse, qui fait le jour dans les esprits, crée la fraternité.

Partout où ces trois principes, souveraineté du peuple,

la république et la majorité de la législative. La commission nommée par la droite donna un assentiment complet à la loi proposée.

Sous l'apparence d'une simple disposition fiscale, le projet soulevait la grande question de la liberté de la presse.

C'est l'époque où M. Rouher disait : *la catastrophe de Février.*

(*Note de l'éditeur.*)

suffrage universel, liberté de la presse, existent dans leur puissance et dans leur plénitude, la république existe, même sous le mot monarchie. Là où ces trois principes sont amoindris dans leur développement, opprimés dans leur action, méconnus dans leur solidarité, contestés dans leur majesté, il y a monarchie ou oligarchie, même sous le mot république.

Et c'est alors, comme rien n'est plus dans l'ordre, qu'on peut voir ce phénomène monstrueux d'un gouvernement renié par ses propres fonctionnaires. Or, d'être renié à être trahi il n'y a qu'un pas.

Et c'est alors que les plus fermes cœurs se prennent à douter des révolutions, ces grands événements maladroits qui font sortir de l'ombre en même temps de si hautes idées et de si petits hommes, (*Applaudissements!*) des révolutions, que nous proclamons des bienfaits quand nous voyons leurs principes, mais qu'on peut, certes, appeler des catastrophes quand on voit leurs ministres! (*Acclamations.*)

Je reviens, messieurs, à ce que je disais.

Prenons-y garde et ne l'oublions jamais, nous législateurs, ces trois principes, peuple souverain, suffrage universel, presse libre, vivent d'une vie commune. Aussi voyez comme ils se défendent réciproquement! La liberté de la presse est-elle en péril, le suffrage universel se lève et la protège. Le suffrage universel est-il menacé, la presse accourt et le défend. Messieurs, toute atteinte à la liberté de la presse, toute atteinte au suffrage universel est un attentat contre la souveraineté nationale. La liberté mutilée, c'est la souveraineté

paralysée. La souveraineté du peuple n'est pas, si elle ne peut agir et si elle ne peut parler. Or, entraver le suffrage universel, c'est lui ôter l'action; entraver la liberté de la presse, c'est lui ôter la parole.

Eh bien, messieurs, la première moitié de cette entreprise redoutable (*Mouvement*) a été faite le 31 mai dernier. On veut aujourd'hui faire la seconde. Tel est le but de la loi proposée. C'est le procès de la souveraineté du peuple qui s'instruit, qui se poursuit et qu'on veut mener à fin. (*Oui! oui! c'est cela!*) Il m'est impossible, pour ma part, de ne pas avertir l'assemblée.

Messieurs, je l'avouerai, j'ai cru un moment que le cabinet renoncerait à cette loi.

Il me semblait, en effet, que la liberté de la presse était déjà toute livrée au gouvernement. La jurisprudence aidant, on avait contre la pensée tout un arsenal d'armes parfaitement inconstitutionnelles, c'est vrai, mais parfaitement légales. Que pouvait-on désirer de plus et de mieux? La liberté de la presse n'était-elle pas saisie au collet par des sergents de ville dans la personne du colporteur? traquée dans la personne du crieur et de l'afficheur? mise à l'amende dans la personne du vendeur? persécutée dans la personne du libraire? destituée dans la personne de l'imprimeur? emprisonnée dans la personne du gérant? Il ne lui manquait qu'une chose, malheureusement notre siècle incroyant se refuse à ce genre de spectacles utiles, c'était d'être brûlée vive en place publique, sur un bon bûcher orthodoxe, dans la personne de l'écrivain. (*Mouvement.*)

Mais cela pouvait venir. (*Rire approbatif à gauche.*)

Voyez, messieurs, où nous en étions, et comme c'était bien arrangé! De la loi des brevets d'imprimerie, sainement comprise, on faisait une muraille entre le journaliste et l'imprimeur. Écrivez votre journal, soit; on ne l'imprimera pas. De la loi sur le colportage, dûment interprétée, on faisait une muraille entre le journal et le public. Imprimez votre journal, soit; on ne le distribuera pas. (*Très bien!*)

Entre ces deux murailles, double enceinte construite autour de la pensée, on disait à la presse : Tu es libre! (*On rit.*) Ce qui ajoutait aux satisfactions de l'arbitraire les joies de l'ironie. (*Nouveaux rires.*)

Quelle admirable loi en particulier que cette loi des brevets d'imprimeur! Les hommes opiniâtres qui veulent absolument que les constitutions aient un sens, qu'elles portent un fruit, et qu'elles contiennent une logique quelconque, ces hommes-là se figuraient que cette loi de 1814 était virtuellement abolie par l'article 8 de la constitution, qui proclame ou qui a l'air de proclamer la liberté de la presse. Ils se disaient, avec Benjamin Constant, avec M. Eusèbe Salverte, avec M. Firmin Didot, avec l'honorable M. de Tracy, que cette loi des brevets était désormais un non-sens; que la liberté d'écrire, c'était la liberté d'imprimer ou ce n'était rien; qu'en affranchissant la pensée, l'esprit de progrès avait nécessairement affranchi du même coup tous les procédés matériels dont elle se sert, l'encrier, dans le cabinet de l'écrivain, la mécanique dans l'atelier de l'imprimeur; que, sans cela, ce prétendu affranchissement de la pensée serait une dérision. Ils se disaient que toutes les manières de mettre l'encre en contact avec le papier appar-

tiennent à la liberté; que l'écritoire et la presse, c'est la même chose; que la presse, après tout, n'est que l'écritoire élevée à sa plus haute puissance; ils se disaient que la pensée a été créée par Dieu pour s'envoler en sortant du cerveau de l'homme, et que les presses ne font que lui donner ce million d'ailes dont parle l'Écriture. Dieu l'a faite aigle, et Gutenberg l'a faite légion. (*Applaudissements.*) Que si cela est un malheur, il faut s'y résigner; car, au dix-neuvième siècle, il n'y a plus pour les sociétés humaines d'autre air respirable que la liberté. Ils se disaient enfin, ces hommes obstinés, que, dans un temps qui doit être une époque d'enseignement universel, que, pour le citoyen d'un pays vraiment libre, — à la seule condition de mettre à son œuvre la marque d'origine, avoir une idée dans son cerveau, avoir une écritoire sur sa table, avoir une presse dans sa maison, c'étaient là trois droits identiques; que nier l'un, c'était nier les deux autres; que sans doute tous les droits s'exercent sous la réserve de se conformer aux lois, mais que les lois doivent être les tutrices et non les geôlières de la liberté. (*Vive approbation à gauche.*)

Voilà ce que disaient les hommes qui ont cette infirmité de s'entêter aux principes, et qui exigent que les institutions d'un pays soient logiques et vraies. Mais, si j'en crois les lois que vous votez, j'ai bien peur que la vérité ne soit une démagogue, que la logique ne soit une rouge (*Rires*), et que ce ne soient là des opinions et un langage d'anarchistes et de factieux.

Voyez en regard le système contraire! Comme tout s'y enchaîne et s'y tient! Quelle bonne loi, j'y insiste, que cette

loi des brevets d'imprimeur, entendue comme on l'entend, et pratiquée comme on la pratique! Quelle excellente chose que de proclamer en même temps la liberté de l'ouvrier et la servitude de l'outil, de dire : La plume est à l'écrivain, mais l'écritoire est à la police; la presse est libre, mais l'imprimerie est esclave!

Et, dans l'application, quels beaux résultats! quels phénomènes d'équité! Jugez-en. Voici un exemple :

Il y a un an, le 13 juin, une imprimerie est saccagée. (*Mouvement d'attention.*) Par qui? Je ne l'examine pas en ce moment, je cherche plutôt à atténuer le fait qu'à l'aggraver; il y a eu deux imprimeries visitées de cette façon, mais pour l'instant je me borne à une seule. Une imprimerie donc est mise à sac, dévastée, ravagée de fond en comble.

Une commission, nommée par le gouvernement, commission dont l'homme qui vous parle était membre, vérifie les faits, entend des rapports d'experts, déclare qu'il y a lieu à indemnité, et propose, si je ne me trompe, pour cette imprimerie spécialement, un chiffre de 75 000 francs. La décision réparatrice se fait attendre. Au bout d'un an, l'imprimeur victime du désastre reçoit enfin une lettre du ministre. Que lui apporte cette lettre? L'allocation de son indemnité? Non, le retrait de son brevet. (*Sensation.*)

Admirez ceci, messieurs! Des furieux dévastent une imprimerie. Compensation : le gouvernement ruine l'imprimeur. (*Nouveau mouvement. — En ce moment l'orateur s'interrompt. Il est très pâle et semble souffrant. On lui crie de toutes parts : Reposez-vous! M. de Laroche-*

jaquelein lui passe un flacon. Il le respire, et reprend au bout de quelques instants.)

Est-ce que tout cela n'était pas merveilleux? Est-ce qu'il ne se dégageait pas, de l'ensemble de tous ces moyens d'action placés dans la main du pouvoir, toute l'intimidation possible? Est-ce que tout n'était pas épuisé là en fait d'arbitraire et de tyrannie, et y avait-il quelque chose au delà?

Oui, il y avait cette loi.

Messieurs, je l'avoue, il m'est difficile de parler avec sang-froid de ce projet de loi. Je ne suis rien, moi, qu'un homme accoutumé, depuis qu'il existe, à tout devoir à cette sainte et laborieuse liberté de la pensée, et, quand je lis cet inqualifiable projet de loi, il me semble que je vois frapper ma mère. (*Mouvement.*)

Je vais essayer pourtant d'analyser cette loi froidement.

Ce projet, messieurs, c'est là son caractère, cherche à faire obstacle de toute part à la pensée. Il fait peser sur la presse politique, outre le cautionnement ordinaire, un cautionnement d'un nouveau genre, le cautionnement éventuel, le cautionnement discrétionnaire, le cautionnement de bon plaisir (*Rires et bravos*), lequel, à la fantaisie du ministère public, pourra brusquement s'élever à des sommes monstrueuses, exigibles dans les trois jours. Au rebours de toutes les règles du droit criminel, qui présume toujours l'innocence, ce projet présume la culpabilité, et il condamne d'avance à la ruine un journal qui n'est pas encore jugé. Au moment où la feuille incriminée franchit le passage de la chambre d'accusation à la salle des assises, le cautionnement éventuel est là comme une sorte de muet aposté

qui l'étrangle entre les deux portes. (*Sensation profonde.*) Puis, quand le journal est mort, il le jette aux jurés, et leur dit : Jugez-le! (*Très bien!*)

Ce projet favorise une presse aux dépens de l'autre, et met cyniquement deux poids et deux mesures dans la main de la loi.

En dehors de la politique, ce projet fait ce qu'il peut pour diminuer la gloire et la lumière de la France. Il ajoute des impossibilités matérielles, des impossibilités d'argent, aux difficultés innombrables déjà qui gênent en France la production et l'avènement des talents. Si Pascal, si La Fontaine, si Montesquieu, si Voltaire, si Diderot, si Jean-Jacques, sont vivants, il les assujettit au timbre. Il n'est pas une page illustre qu'il ne fasse salir par le timbre. Messieurs, ce projet, quelle honte! pose la griffe malpropre du fisc sur la littérature! sur les beaux livres! sur les chefs-d'œuvre! Ah! ces beaux livres! au siècle dernier, le bourreau les brûlait, mais il ne les tachait pas. Ce n'était plus que de la cendre; mais cette cendre immortelle, le vent venait la chercher sur les marches du palais de justice, et il l'emportait, et il la jetait dans toutes les âmes, comme une semence de vie et de liberté! (*Mouvement prolongé.*)

Désormais les livres ne seront plus brûlés, mais marqués. Passons.

Sous peine d'amendes folles, d'amendes dont le chiffre, calculé par le *Journal des Débats* lui-même, peut varier de 2 500 000 francs à 10 millions pour une seule convention (*Violentes dénégations au banc de la commission et au banc des ministres*); je vous répète que ce sont les

calculs mêmes du *Journal des Débats*, que vous pouvez les retrouver dans la pétition des libraires, et que ces calculs, les voici. (*L'orateur montre un papier qu'il tient à la main.*) Cela n'est pas croyable, mais cela est! — Sous la menace de ces amendes extravagantes (*Nouvelles dénégations au banc de la commission : — Vous calomniez la loi*), ce projet condamne au timbre toute édition publiée par livraisons, quelle qu'elle soit, de quelque ouvrage que ce soit, de quelque auteur que ce soit, mort ou vivant; en d'autres termes, il tue la librairie. Entendons-nous, ce n'est que la librairie française qu'il tue, car, du contre-coup, il enrichit la librairie belge. Il met sur le pavé notre imprimerie, notre librairie, notre fonderie, notre papeterie, il détruit nos ateliers, nos manufactures, nos usines; mais il fait les affaires de la contrefaçon; il ôte à nos ouvriers leur pain et il le jette aux ouvriers étrangers. (*Sensation profonde.*)

Je continue.

Ce projet, tout empreint de certaines rancunes, timbre toutes les pièces de théâtre sans exception, Corneille aussi bien que Molière. Il se venge du *Tartuffe* sur *Polyeucte*. (*Rires et applaudissements.*)

Oui, remarquez-le bien, j'y insiste, il n'est pas moins hostile à la production littéraire qu'à la polémique politique, et c'est là ce qui lui donne son cachet de loi clérical. Il poursuit le théâtre autant que le journal, et il voudrait briser dans la main de Beaumarchais le miroir où Basile s'est reconnu. (*Bravos à gauche.*)

Je poursuis.

Il n'est pas moins maladroit que malfaisant. Il supprime d'un coup, à Paris seulement, environ trois cents recueils spéciaux, inoffensifs et utiles, qui poussaient les esprits vers les études sereines et calmantes. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Enfin, ce qui complète et couronne tous ces actes de lèse-civilisation, il rend impossible cette presse populaire des petits livres, qui est le pain à bon marché des intelligences. (*Bravo! à gauche. — A droite : Plus de petits livres! tant mieux! tant mieux!*)

En revanche, il crée un privilège de circulation au profit de cette misérable coterie ultramontaine à laquelle est livrée désormais l'instruction publique. (*Oui! oui!*) Montesquieu sera entravé, mais le père Loriquet sera libre.

Messieurs, la haine pour l'intelligence, c'est là le fond de ce projet. Il se crispe, comme une main d'enfant en colère, sur quoi? Sur la pensée du publiciste, sur la pensée du philosophe, sur la pensée du poëte, sur le génie de la France. (*Bravo! bravo!*)

Ainsi, la pensée et la presse opprimées sous toutes les formes, le journal traqué, le livre persécuté, le théâtre suspect, la littérature suspecte, les talents suspects, la plume brisée entre les doigts de l'écrivain, la librairie tuée, dix ou douze grandes industries nationales détruites, la France sacrifiée à l'étranger, la contrefaçon belge protégée, le pain ôté aux ouvriers, le livre ôté aux intelligences, le privilège de lire vendu aux riches et retiré aux pauvres (*Mouvement*), l'éteignoir posé sur tous les flambeaux du peuple, les masses arrêtées, chose impie! dans leur ascension vers

la lumière, toute justice violée, le jury destitué et remplacé par les chambres d'accusation, la confiscation rétablie par l'énormité des amendes, la condamnation et l'exécution avant le jugement, voilà ce projet! (*Longue acclamation.*)

Je ne le qualifie pas, je le raconte. Si j'avais à le caractériser, je le ferais d'un mot : c'est tout le bûcher possible aujourd'hui. (*Mouvement. — Protestations à droite.*)

Messieurs, après trente-cinq années d'éducation du pays par la liberté de la presse; alors qu'il est démontré par l'éclatant exemple des États-Unis, de l'Angleterre et de la Belgique, que la presse libre est tout à la fois le plus évident symptôme et l'élément le plus certain de la paix publique; après trente-cinq années, dis-je, de possession de la liberté de la presse; après trois siècles de toute-puissance intellectuelle et littéraire, c'est là que nous en sommes! Les expressions me manquent, toutes les inventions de la restauration sont dépassées; en présence d'un projet pareil, les lois de censure sont de la clémence, *la loi de justice et d'amour* est un bienfait, je demande qu'on élève une statue à M. de Peyronnet! (*Rires et bravos à gauche. — Murmures à droite.*)

Ne vous méprenez pas! ceci n'est pas une injure, c'est un hommage. M. de Peyronnet a été laissé en arrière de bien loin par ceux qui ont signé sa condamnation, de même que M. Guizot a été bien dépassé par ceux qui l'ont mis en accusation. (*Oui, c'est vrai! à gauche.*) M. de Peyronnet, dans cette enceinte, je lui rends cette justice, et je n'en doute pas, voterait contre cette loi avec indignation, et, quant à M. Guizot, dont le grand talent honorerait toutes

les assemblées, si jamais il fait partie de celle-ci, ce sera lui, je l'espère, qui déposera sur cette tribune l'acte d'accusation de M. Baroche. (*Acclamation prolongée.*)

Je reprends.

Voilà donc ce projet, messieurs, et vous appelez cela une loi! Non! ce n'est pas là une loi! Non! et j'en prends à témoin l'honnêteté des consciences qui m'écoutent, ce ne sera jamais là une loi de mon pays! C'est trop, c'est décidément trop de choses mauvaises et trop de choses funestes! Non! non! cette robe de jésuite jetée sur tant d'iniquités, vous ne nous la ferez pas prendre pour la robe de la loi! (*Bravos.*)

Voulez-vous que je vous dise ce que c'est que cela, messieurs? c'est une protestation de notre gouvernement contre nous-mêmes, protestation qui est dans le cœur de la loi, et que vous avez entendue hier sortir du cœur du ministre! (*Sensation.*) Une protestation du ministère et de ses conseillers contre l'esprit de notre siècle et l'instinct de notre pays; c'est-à-dire une protestation du fait contre l'idée, de ce qui n'est que la matière du gouvernement contre ce qui en est la vie, de ce qui n'est que le pouvoir contre ce qui est la puissance, de ce qui doit passer contre ce qui doit rester; une protestation de quelques hommes chétifs, qui n'ont pas même à eux la minute qui s'écoule, contre la grande nation et contre l'immense avenir! (*Applaudissements.*)

Encore si cette protestation n'était que puérile, mais c'est qu'elle est fatale! Vous ne vous y associez pas, messieurs, vous en comprendrez le danger, vous rejetterez cette loi!

Je veux l'espérer, quant à moi. Les clairvoyants de la majorité, — et, le jour où ils voudront se compter sérieusement, ils s'apercevront qu'ils sont les plus nombreux, — les clairvoyants de la majorité finiront par l'emporter sur les aveugles, ils retiendront à temps un pouvoir qui se perd ; et, tôt ou tard, de cette grande assemblée, destinée à se retrouver un jour face à face avec la nation, on verra sortir le vrai gouvernement du pays.

Le vrai gouvernement du pays, ce n'est pas celui qui nous propose de telles lois. (*Non! non! — A droite : Si! si!*)

Messieurs, dans un siècle comme le nôtre, pour une nation comme la France, après trois révolutions qui ont fait surgir une foule de questions capitales de civilisation dans un ordre inattendu, le vrai gouvernement, le bon gouvernement est celui qui accepte toutes les conditions du développement social, qui observe, étudie, explore, expérimente, qui accueille l'intelligence comme une auxiliaire et non comme une ennemie, qui aide la vérité à sortir de la mêlée des systèmes, qui fait servir toutes les libertés à féconder toutes les forces, qui aborde de bonne foi le problème de l'éducation pour l'enfant et du travail pour l'homme! Le vrai gouvernement est celui auquel la lumière qui s'accroît ne fait pas mal, et auquel le peuple qui grandit ne fait pas peur! (*Acclamation à gauche.*)

Le vrai gouvernement est celui qui met loyalement à l'ordre du jour, pour les approfondir et pour les résoudre sympathiquement, toutes ces questions si pressantes et si graves de crédit, de salaire, de chômage, de circulation, de

production et de consommation, de colonisation, de désarmement, de malaise et de bien-être, de richesse et de misère, toutes les promesses de la constitution, la grande question du peuple, en un mot!

Le vrai gouvernement est celui qui organise, et non celui qui comprime! celui qui se met à la tête de toutes les idées, et non celui qui se met à la suite de toutes les rancunes! Le vrai gouvernement de la France au dix-neuvième siècle, non, ce n'est pas, ce ne sera jamais celui qui va en arrière! (*Sensation.*)

Messieurs, en des temps comme ceux-ci, prenez garde aux pas en arrière!

On vous parle beaucoup de l'abîme, de l'abîme qui est là, béant, ouvert, terrible, de l'abîme où la société peut tomber.

Messieurs, il y a un abîme, en effet; seulement il n'est pas devant vous, il est derrière vous.

Vous n'y marchez pas, vous y reculez. (*Applaudissements à gauche.*)

L'avenir où une réaction insensée nous conduit est assez prochain et assez visible pour qu'on puisse en indiquer dès à présent les redoutables linéaments. Écoutez! il est temps encore de s'arrêter. En 1829, on pouvait éviter 1830. En 1847, on pouvait éviter 1848. Il suffisait d'écouter ceux qui disaient aux deux monarchies entraînées : Voilà le gouffre!

Messieurs, j'ai le droit de parler ainsi. Dans mon obscurité, j'ai été de ceux qui ont fait ce qu'ils ont pu, j'ai été de ceux qui ont averti les deux monarchies, qui l'ont fait

loyalement, qui l'ont fait inutilement, mais qui l'ont fait avec le plus ardent et le plus sincère désir de les sauver. (*Clameurs et dénégations à droite.*)

Vous le niez! Eh bien! je vais vous citer une date. Lisez mon discours du 12 juin 1847 à la chambre des pairs; M. de Montebello, lui, doit s'en souvenir.

(*M. de Montebello baisse la tête et garde le silence. Le calme se rétablit.*)

C'est la troisième fois que j'avertis; sera-ce la troisième fois que j'échouerai? Hélas! je le crains.

Hommes qui nous gouvernez, ministres! — et en parlant ainsi je m'adresse non seulement aux ministres publics que je vois là sur ce banc, mais aux ministres anonymes, car en ce moment il y a deux sortes de gouvernants, ceux qui se montrent et ceux qui se cachent (*Rires et bravos*), et nous savons tous que M. le président de la république est un Numa qui a dix-sept Égéries (*explosion de rires*)*, — ministres! ce que vous faites, le savez-vous? Où vous allez, le voyez-vous? Non!

Je vais vous le dire.

Ces lois que vous nous demandez, ces lois que vous arrachez à la majorité, avant trois mois, vous vous apercevrez d'une chose, c'est qu'elles sont inefficaces, que dis-je inefficaces? aggravantes pour la situation.

La première élection que vous tenterez, la première épreuve que vous ferez de votre suffrage remanié, tournera, on peut vous le prédire, et de quelque façon que vous vous

* La commission qui proposait la loi, de connivence avec le président, se composait de dix-sept membres.

y prennez, à la confusion de la réaction. Voilà pour la question électorale.

Quant à la presse, quelques journaux ruinés ou morts enrichiront de leurs dépouilles ceux qui survivront. Vous trouvez les journaux trop irrités et trop forts. Admirable effet de votre loi! dans trois mois, vous aurez doublé leur force. Il est vrai que vous aurez doublé aussi leur colère. (*Oui! oui! — Profonde sensation.*) O hommes d'état! (*On rit.*)

Voilà pour les journaux.

Quant au droit de réunion, fort bien! les assemblées populaires seront résorbées par les sociétés secrètes. Vous ferez rentrer ce qui veut sortir. Répercussion inévitable. Au lieu de la salle Martel et de la salle Valentino, où vous êtes présents dans la personne de votre commissaire de police, au lieu de ces réunions en plein air où tout s'évapore, vous aurez partout de mystérieux foyers de propagande où tout s'aigrira, où ce qui n'était qu'une idée deviendra une passion, où ce qui n'était que de la colère deviendra de la haine.

Voilà pour le droit de réunion.

Ainsi, vous vous serez frappés avec vos propres lois, vous vous serez blessés avec vos propres armes!

Les principes se dresseront de toutes parts contre vous; persécutés, ce qui les fera forts; indignés, ce qui les fera terribles! (*Mouvement.*)

Vous direz : le péril s'aggrave.

Vous direz : Nous avons frappé le suffrage universel, cela n'a rien fait. Nous avons frappé le droit de réunion, cela n'a rien fait. Nous avons frappé la liberté de la presse, cela n'a rien fait. Il faut extirper le mal dans sa racine.

Et alors, poussés irrésistiblement, comme de malheureux hommes possédés, subjugués, traînés par la plus implacable de toutes les logiques, la logique des fautes qu'on a faites, (*Bravo!*) sous la pression de cette voix fatale qui vous criera : Marchez! marchez toujours! — que ferez-vous?

Je m'arrête. Je suis de ceux qui avertissent, mais je m'impose silence quand l'avertissement peut sembler une injure. Je ne parle en ce moment que par devoir et avec affliction. Je ne veux pas sonder un avenir qui n'est peut-être que trop prochain. (*Sensation.*) Je ne veux pas presser douloureusement et jusqu'à l'épuisement des conjectures les conséquences de toutes vos fautes commencées. Je m'arrête. Mais je dis que c'est une épouvante pour les bons citoyens de voir le gouvernement s'engager sur une pente connue au bas de laquelle il y a le précipice.

Je dis qu'on a déjà vu plus d'un gouvernement descendre cette pente, mais qu'on n'en a vu aucun la remonter. Je dis que nous en avons assez, nous qui ne sommes pas le gouvernement, qui ne sommes que la nation, des imprudences, des provocations, des réactions, des maladresses qu'on fait par excès d'habileté et des folies qu'on fait par excès de sagesse! Nous en avons assez des gens qui nous perdent sous prétexte qu'ils sont des sauveurs! Je dis que nous ne voulons plus de révolutions nouvelles. Je dis que, de même que tout le monde a tout à gagner au progrès, personne n'a plus rien à gagner aux révolutions. (*Vive et profonde adhésion.*)

Ah! il faut que ceci soit clair pour tous les esprits! il est temps d'en finir avec ces éternelles déclamations qui servent

de prétexte à toutes les entreprises contre nos droits, contre le suffrage universel, contre la liberté de la presse, et même, témoin, certaines applications du règlement, contre la liberté de la tribune. Quant à moi, je ne me lasserai jamais de le répéter, et j'en saisirai toutes les occasions, dans l'état où est aujourd'hui la question politique, s'il y a des révolutionnaires dans l'assemblée, ce n'est pas de ce côté. (*L'orateur montre la gauche.*)

Il est des vérités sur lesquelles il faut toujours insister et qu'on ne saurait remettre trop souvent sous les yeux du pays; à l'heure où nous sommes, les anarchistes, ce sont les absolutistes; les révolutionnaires, ce sont les réactionnaires! (*Oui! oui! à gauche. — Une inexprimable agitation règne dans l'assemblée.*)

Quant à nos adversaires jésuites, quant à ces zéloteurs de l'inquisition, quant à ces terroristes de l'église (*Applaudissements*), qui ont pour tout argument d'objecter 93 aux hommes de 1850, voici ce que j'ai à leur dire :

Cessez de nous jeter à la tête la terreur et ces temps où l'on disait : Divin cœur de Marat! divin cœur de Jésus! Nous ne confondons pas plus Jésus avec Marat que nous ne le confondons avec vous! Nous ne confondons pas plus la Liberté avec la Terreur que nous ne confondons le christianisme avec la société de Loyola; que nous ne confondons la croix du Dieu-agneau et du Dieu-colombe avec la sinistre bannière de saint Dominique; que nous ne confondons le divin supplicié du Golgotha avec les bourreaux des Cévennes et de la Saint-Barthélemy, avec les dresseurs de gibets de la Hongrie, de la Sicile et de la Lombardie (*Agitation*);

que nous ne confondons la religion, notre religion de paix et d'amour, avec cette abominable secte, partout déguisée et partout dévoilée, qui, après avoir prêché le meurtre des rois, prêche l'oppression des nations; (*Bravo! bravo!*) qui assortit ses infamies aux époques qu'elle traverse, faisant aujourd'hui par la calomnie ce qu'elle ne peut plus faire par le bûcher, assassinant les renommées parce qu'elle ne peut brûler les hommes, diffamant le siècle parce qu'elle ne peut plus décimer le peuple, odieuse école de despotisme, de sacrilège et d'hypocrisie, qui dit béatement des choses horribles, qui mêle des maximes de mort à l'évangile et qui empoisonne le bénitier! (*Mouvement prolongé.* — *Une voix à droite : Envoyez l'orateur à Bicêtre!*)

Messieurs, réfléchissez dans votre patriotisme, réfléchissez dans votre raison. Je m'adresse en ce moment à cette majorité vraie, qui s'est plus d'une fois fait jour sous la fausse majorité, à cette majorité qui n'a pas voulu de la citadelle ni de la rétroactivité dans la loi de déportation, à cette majorité qui vient de mettre à néant la loi des maires. C'est à cette majorité qui peut sauver le pays que je parle. Je ne cherche pas à convaincre ici ces théoriciens du pouvoir qui l'exagèrent, et qui, en l'exagérant, le compromettent, qui font de la provocation en artistes, pour avoir le plaisir de faire ensuite de la compression (*Rires et bravos*), et qui, parce qu'ils ont arraché quelques peupliers du pavé de Paris, s'imaginent être de force à déraciner la presse du cœur du peuple! (*Bravo! bravo!*)

Je ne cherche pas à convaincre ces hommes d'état du passé, infiltrés depuis trente ans de tous les vieux virus de

la politique, ni ces personnages fervents qui excommunient la presse en masse, qui ne daignent même pas distinguer la bonne de la mauvaise, et qui affirment que le meilleur des journaux ne vaut pas le pire des prédicateurs. (*Rires.*)

Non, je me détourne de ces esprits extrêmes et fermés. C'est vous que j'adjure, vous législateurs nés du suffrage universel, et qui, malgré la funeste loi récemment votée, sentez la majesté de votre origine, et je vous conjure de reconnaître et de proclamer par un vote solennel, par un vote qui sera un arrêt, la puissance et la sainteté de la pensée. Dans cette tentative contre la presse, tout le péril est pour la société. (*Oui! oui!*) Quel coup prétend-on porter aux idées avec une telle loi, et que leur veut-on? Les comprimer? Elles sont incompressibles. Les circonscrire? Elles sont infinies. Les étouffer? Elles sont immortelles. (*Longue sensation.*) Oui! elles sont immortelles! Un orateur de ce côté l'a nié un jour, vous vous en souvenez, dans un discours où il me répondait; il s'est écrié que ce n'étaient pas les idées qui étaient immortelles, que c'étaient les dogmes, parce que les idées sont humaines, disait-il, et que les dogmes sont divins. Ah! les idées aussi sont divines! et, n'en déplaise à l'orateur clérical... (*Violente interruption à droite. — M. de Montalembert s'agite.*)

A DROITE. — A l'ordre! c'est intolérable. (*Cris.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous prétendez que M. de Montalembert n'est pas représentant au même titre que vous? (*Bruit.*) Les personnalités sont défendues.

UNE VOIX A GAUCHE. — M. le président s'est réveillé.

M. CHARRAS. — Il ne dort que lorsqu'on attaque la révolution.

UNE VOIX A GAUCHE. — Vous laissez insulter la république!

M. LE PRÉSIDENT. — La république ne souffre pas et ne se plaint pas.

M. VICTOR HUGO. — Je n'ai pas supposé un instant, messieurs, que cette qualification pût sembler une injure à l'honorable orateur auquel je l'adressais. Si elle lui semble une injure, je m'empresse de la retirer.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle m'a paru inconvenante.

(*M. de Montalembert se lève pour répondre.*)

VOIX A DROITE. — Parlez! parlez!

A GAUCHE. — Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Victor Hugo!

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Montalembert, laissez achever le discours; n'interrompez pas. Vous parlerez après.

VOIX A DROITE. — Parlez! parlez!

VOIX A GAUCHE. — Non! non!

M. LE PRÉSIDENT, à M. Victor Hugo. — Consentez-vous à laisser parler M. de Montalembert?

M. VICTOR HUGO. — J'y consens.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Victor Hugo y consent.

M. CHARRAS, *et autres membres.* — A la tribune!

M. LE PRÉSIDENT. — Il est en face de vous!

M. DE MONTALEMBERT, *de sa place.* — J'accepte pour moi, monsieur le président, ce que vous disiez tout à l'heure de la république. A travers tout ce discours, dirigé surtout contre moi, je ne souffre de rien et ne me plains

de rien. (*Approbation à droite. — Réclamations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. — L'honorable M. de Montalembert se trompe quand il suppose que c'est à lui que s'adresse ce discours. Ce n'est pas à lui personnellement que je m'adresse; mais, je n'hésite pas à le dire, c'est à son parti; et quant à son parti, puisqu'il me provoque lui-même à cette explication, il faut bien que je le lui dise... (*Rires bruyants à droite.*)

M. PISCATORY. — Il n'a pas provoqué.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'a pas provoqué du tout.

M. VICTOR HUGO. — Vous ne voulez donc pas que je réponde?... (*A gauche : Non ! ils ne veulent pas ! c'est leur tactique.*)

M. VICTOR HUGO. — Combien avez-vous de poids et de mesures? Voulez-vous, oui ou non, que je réponde! (*Parlez!*) Eh bien! alors, écoutez!

VOIX DIVERSES A DROITE. — On ne vous a rien dit, et nous ne voulons pas que vous disiez qu'on vous a provoqué.

A GAUCHE. — Si! si! parlez, monsieur Victor Hugo!

M. VICTOR HUGO. — Non, je n'aperçois pas M. de Montalembert au milieu des dangers de ma patrie, j'aperçois son parti tout au plus; et, quant à son parti, puisqu'il veut que je le lui dise, il faut bien qu'il sache... (*Interruption à droite.*)

QUELQUES VOIX A DROITE. — Il ne vous l'a pas demandé.

M. VICTOR HUGO. — Puisqu'il veut que je le lui dise, il faut bien qu'il sache... (*Nouvelle interruption.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Montalembert n'a rien demandé, vous n'avez donc rien à répondre!

A GAUCHE. — Les voilà qui reculent maintenant! ils ont peur que vous ne répondiez. Parlez!

M. VICTOR HUGO. — Comment! je consens à être interrompu, et vous ne me laissez pas répondre? Mais c'est un abus de majorité, et rien de plus.

Que m'a dit M. de Montalembert? Que c'était contre lui que je parlais. (*Interruption à droite.*)

Eh bien! je lui réponds, j'ai le droit de lui répondre, et vous, vous avez le devoir de m'écouter.

VOIX A DROITE. — Comment donc!

M. VICTOR HUGO. — Sans aucun doute, c'est votre devoir. (*Marques d'assentiment de tous les côtés.*)

J'ai le droit de lui répondre que ce n'est pas à lui que je m'adressais, mais à son parti; et, quant à son parti, il faut bien qu'il le sache, les temps où il pouvait être un danger public sont passés.

VOIX A DROITE. — Eh bien! alors, laissez-le tranquille.

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. — Vous n'êtes plus du tout dans la discussion de la loi.

UN MEMBRE A L'EXTRÊME GAUCHE. — Le président trouble l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. — Le président fait ce qu'il peut pour ramener l'orateur à la question. (*Vives dénégations à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. — C'est une oppression! La majorité m'a invité à répondre; veut-elle, oui ou non, que je réponde? (*Parlez donc!*) Ce serait déjà fait.

Il m'est impossible d'accepter la question posée ainsi. Que j'aie fait un discours contre M. de Montalembert, non.

Je veux et je dois expliquer que ce n'est pas contre M. de Montalembert que j'ai parlé, mais contre son parti.

Maintenant, je dois dire, puisque j'y suis provoqué...

A DROITE. — Non! non! — A GAUCHE. — Si! si!

M. VICTOR HUGO. — Je dois dire, puisque j'y suis provoqué...

A DROITE. — Non! non! — A GAUCHE. — Si! si!

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à la droite*. — Ça ne finira pas! Il est évident que c'est vous qui êtes dans ce moment-ci les indisciplinables de l'assemblée. Vous êtes intolérables de ce côté-ci maintenant.

PLUSIEURS MEMBRES A DROITE. — Non! non!

M. VICTOR HUGO, *s'adressant à la droite*. — Exigez-vous, oui ou non, que je reste sous le coup d'une inculpation de M. de Montalembert?

A DROITE. — Il n'a rien dit!

M. VICTOR HUGO. — Je répète, pour la troisième, pour la quatrième fois que je ne veux pas accepter cette situation que M. de Montalembert veut me faire. Si vous voulez m'empêcher, de force, de répondre, il le faudra bien, je subirai la violence et je descendrai de cette tribune; mais autrement, vous devez me laisser m'expliquer, et ce n'est pas une minute de plus ou de moins qui importe.

Eh bien! j'ai dit à M. de Montalembert que ce n'était pas à lui que je m'adressais, mais à son parti. Et quant à ce parti... (*Nouvelle interruption à droite.*) — Vous tairez-vous?

(*Le silence se rétablit. L'orateur reprend :*)

Et quant au parti jésuite, puisque je suis provoqué à

m'expliquer sur son compte (*Bruit à droite*); quant à ce parti qui, à l'insu même de la réaction, est aujourd'hui l'âme de la réaction; à ce parti aux yeux duquel la pensée est une contravention, la lecture un délit, l'écriture un crime, l'imprimerie un attentat! (*Bruit*) quant à ce parti qui ne comprend rien à ce siècle, dont il n'est pas; qui appelle aujourd'hui la fiscalité sur notre presse, la censure sur nos théâtres, l'anathème sur nos livres, la réprobation sur nos idées, la répression sur nos progrès, et qui, en d'autres temps, eût appelé la proscription sur nos têtes, (*C'est cela! bravo!*) à ce parti d'absolutisme, d'immobilité, d'imbécillité, de silence, de ténèbres, d'abrutissement monacal; à ce parti qui rêve pour la France, non l'avenir de la France, mais le passé de l'Espagne; il a beau rappeler complaisamment ses titres historiques à l'exécration des hommes; il a beau remettre à neuf ses vieilles doctrines rouillées de sang humain; il a beau être parfaitement capable de tous les guet-apens sur tout ce qui est la justice et le droit; il a beau être le parti qui a toujours fait les besognes souterraines et qui a toujours accepté dans tous les temps et sur tous les échafauds la fonction de bourreau masqué; il a beau se glisser traîtreusement dans notre gouvernement, dans notre diplomatie, dans nos écoles, dans notre urne électorale, dans nos lois, dans toutes nos lois, et en particulier dans celle qui nous occupe; il a beau être tout cela et faire tout cela, qu'il le sache bien, et je m'étonne d'avoir pu moi-même croire un moment le contraire, oui, qu'il le sache bien, les temps où il pouvait être un danger public sont passés! (*Oui! oui!*)

Oui, énervé comme il l'est, réduit à la ressource des petits hommes et à la misère des petits moyens, obligé d'user pour nous attaquer de cette liberté de la presse qu'il voudrait tuer, et qui le tue! (*Applaudissements*) hérétique lui-même, dans les moyens qu'il emploie, condamné à s'appuyer, dans la politique, sur des voltairiens qui le raillent, et dans la banque sur des juifs qu'il brûlerait de si bon cœur! (*Explosion de rire et d'applaudissements*) balbutiant en plein dix-neuvième siècle son infâme éloge de l'inquisition, au milieu des haussements d'épaules et des éclats de rire, le parti jésuite ne peut plus être parmi nous qu'un objet d'étonnement, un accident, un phénomène, une curiosité (*Rires*), un miracle, si c'est là le mot qui lui plaît (*Rire universel*), quelque chose d'étrange et de hideux comme une orfraie qui volerait en plein midi (*Vive sensation*), rien de plus. Il fait horreur, soit; mais il ne fait pas peur! Qu'il sache cela, et qu'il soit modeste! Non, il ne fait pas peur! Non, nous ne le craignons pas! Non, le parti jésuite n'égorgera pas la liberté, il fait trop grand jour pour cela. (*Longs applaudissements.*)

Ce que nous craignons, ce dont nous tremblons, ce qui nous fait peur, c'est le jeu redoutable que joue le gouvernement, qui n'a pas les mêmes intérêts que ce parti et qui le sert, et qui emploie contre les tendances de la société toutes les forces de la société.

Messieurs, au moment de voter sur ce projet insensé, considérez ceci.

Tout, aujourd'hui, les arts, les sciences, les lettres, la philosophie, la politique, les royaumes qui se font républi-

ques, les nations qui tendent à se changer en familles, les hommes d'instinct, les hommes de foi, les hommes de génie, les masses, tout aujourd'hui va dans le même sens, au même but, par la même route, avec une vitesse sans cesse accrue, avec une sorte d'harmonie terrible qui révèle l'impulsion directe de Dieu. (*Sensation.*)

Le mouvement au dix-neuvième siècle, dans ce grand dix-neuvième siècle, n'est pas seulement le mouvement d'un peuple, c'est le mouvement de tous les peuples. La France va devant, et les nations la suivent. La providence nous dit : Allez ! et sait où nous allons.

Nous passons du vieux monde au monde nouveau. Ah ! nos gouvernants, ah ! ceux qui rêvent d'arrêter l'humanité dans sa marche et de barrer le chemin à la civilisation, ont-ils bien réfléchi à ce qu'ils font ? Se sont-ils rendu compte de la catastrophe qu'ils peuvent amener, de l'effroyable Fampoux* social qu'ils préparent, quand, au milieu du plus prodigieux mouvement d'idées qui ait encore emporté le genre humain, au moment où l'immense et majestueux convoi passe à toute vapeur, ils viennent furtivement, chétivement, misérablement mettre de pareilles lois dans les roues de la presse, cette formidable locomotive de la pensée universelle ! (*Profonde émotion.*)

Messieurs, croyez-moi, ne nous donnez pas le spectacle de la lutte des lois contre les idées. (*Bravo ! à gauche. — Une voix à droite : Et ce discours coûtera 25 francs à la France !*)

* On se rappelle la catastrophe de chemin de fer à Fampoux.

Et, à ce propos, comme il faut que vous connaissiez pleinement quelle est la force à laquelle s'attaque et se heurte le projet de loi, comme il faut que vous puissiez juger des chances de succès que peut avoir, dans ses entreprises contre la liberté, le parti de la peur, — car il y a en France et en Europe un parti de la peur (*Sensation*), c'est lui qui inspire la politique de compression, et, quant à moi, je ne demande pas mieux que de n'avoir pas à le confondre avec le parti de l'ordre, — comme il faut que vous sachiez où l'on vous mène, à quel duel impossible on vous entraîne, et contre quel adversaire, permettez-moi un dernier mot.

Messieurs, dans la crise que nous traversons, crise salutaire, après tout, et qui se dénouera bien, c'est ma conviction, on s'écrie de tous les côtés : Le désordre moral est immense, le péril social est imminent.

On cherche autour de soi avec anxiété, on se regarde, et l'on se demande :

Qui est-ce qui fait tout ce ravage? Qui est-ce qui fait tout le mal? quel est le coupable? qui faut-il punir? qui faut-il frapper?

Le parti de la peur, en Europe, dit : C'est la France. En France, il dit : C'est Paris. A Paris, il dit : C'est la presse. L'homme froid qui observe et qui pense dit : Le coupable, ce n'est pas la presse, ce n'est pas Paris, ce n'est pas la France; le coupable, c'est l'esprit humain ! (*Mouvement.*)

C'est l'esprit humain. L'esprit humain qui a fait les nations ce qu'elles sont; qui, depuis l'origine des choses, scrute, examine, discute, débat, doute, contredit, approfondit, affirme et poursuit sans relâche la solution du pro-

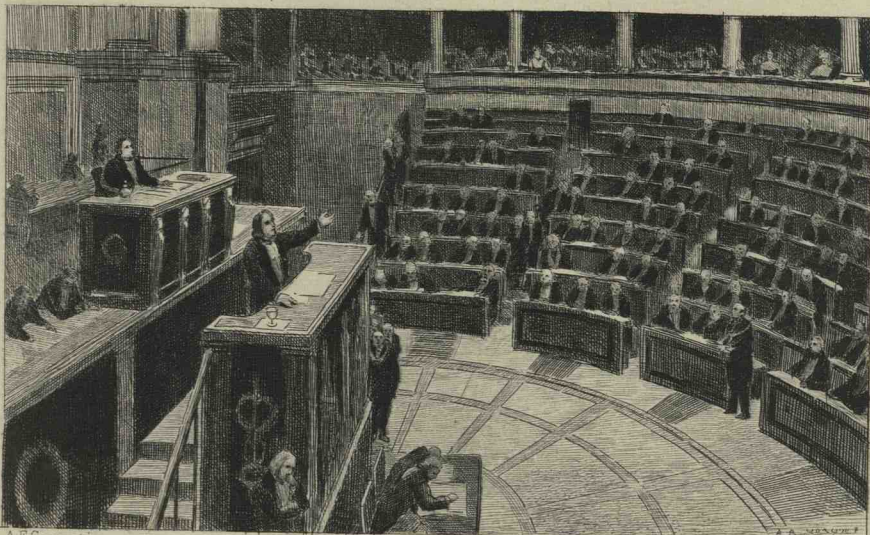
blème éternellement posé à la créature par le créateur. C'est l'esprit humain qui, sans cesse persécuté, combattu, comprimé, refoulé, ne disparaît que pour reparaître, et, passant d'une besogne à l'autre, prend successivement de siècle en siècle la figure de tous les grands agitateurs! C'est l'esprit humain qui s'est nommé Jean Huss, et qui n'est pas mort sur le bûcher de Constance; (*Bravo!*) qui s'est nommé Luther, et qui a ébranlé l'orthodoxie; qui s'est nommé Voltaire, et qui a ébranlé la foi; qui s'est nommé Mirabeau, et qui a ébranlé la royauté! (*Longue sensation.*) C'est l'esprit humain qui, depuis que l'histoire existe, a transformé les sociétés et les gouvernements selon une loi de plus en plus acceptable par la raison, qui a été la théocratie, l'aristocratie, la monarchie, et qui est aujourd'hui la démocratie. (*Applaudissements.*) C'est l'esprit humain qui a été Baby-lone, Tyr, Jérusalem, Athènes, Rome, et qui est aujourd'hui Paris; qui a été tour à tour, et quelquefois tout ensemble, erreur, illusion, hérésie, schisme, protestation, vérité; c'est l'esprit humain qui est le grand pasteur des générations, et qui, en somme, a toujours marché vers le juste, le beau et le vrai, éclairant les multitudes, agrandissant les âmes, dressant de plus en plus la tête du peuple vers le droit et la tête de l'homme vers Dieu. (*Explosion de bravos.*)

Eh bien! je m'adresse au parti de la peur, non dans cette chambre, mais partout où il est en Europe, et je lui dis : Regardez bien ce que vous voulez faire; réfléchissez à l'œuvre que vous entreprenez, et, avant de la tenter, mesurez-la. Je suppose que vous réussissiez. Quand vous aurez détruit la presse, il vous restera quelque chose à détruire, Paris.

Quand vous aurez détruit Paris, il vous restera quelque chose à détruire, la France. Quand vous aurez détruit la France, il vous restera quelque chose à tuer, l'esprit humain. (*Mouvement prolongé.*)

Oui, je le dis, que le grand parti européen de la peur mesure l'immensité de la tâche que, dans son héroïsme, il veut se donner. (*Rires et bravos.*) Il aurait anéanti la presse jusqu'au dernier journal, Paris jusqu'au dernier pavé, la France jusqu'au dernier hameau, il n'aurait rien fait. (*Mouvement.*) Il lui resterait encore à détruire quelque chose qui est toujours debout, au-dessus des générations et en quelque sorte entre l'homme et Dieu, quelque chose qui a écrit tous les livres, inventé tous les arts, découvert tous les mondes, fondé toutes les civilisations; quelque chose qui reprend toujours, sous la forme révolution, ce qu'on lui refuse sous la forme progrès; quelque chose qui est insaisissable comme la lumière et inaccessible comme le soleil, et qui s'appelle l'esprit humain! (*Acclamations prolongées.*)

(*Un grand nombre de membres de la gauche quittent leurs places et viennent féliciter l'orateur. La séance est suspendue.*)



A. F. Gorguet inv.

Ch. de Billy sc.

IX

RÉVISION DE LA CONSTITUTION*

17 JUILLET 1851

M. VICTOR HUGO (*profond silence*). — Messieurs, avant d'accepter ce débat, il m'est impossible de ne pas renouveler les réserves déjà faites par d'autres orateurs. Dans la situa-

* M. Louis Bonaparte, voulant se perpétuer, proposait la révision de la constitution. M. Victor Hugo la combattit.

Ce discours fut prononcé après la belle harangue de M. Michel (de Bourges) sur la même question.

Les débats semblaient épuisés par le discours du représentant du Cher; M. Victor Hugo

tion actuelle, la loi du 31 mai étant debout, plus de quatre millions d'électeurs étant rayés, — résultat que je ne veux pas qualifier à cette tribune, car tout ce que je dirais serait trop faible pour moi et trop fort pour vous, mais qui finira, nous l'espérons, par inquiéter, par éclairer votre sagesse, — le suffrage universel, toujours vivant de droit, étant supprimé de fait, nous ne pouvons que dire aux auteurs des diverses propositions qui investissent en ce moment la tribune :

Que nous voulez-vous?

Quelle est la question?

Que demandez-vous?

La révision de la constitution?

Par qui?

Par le souverain?

Où est-il?

Nous ne le voyons pas. Qu'en a-t-on fait? (*Mouvement.*)

Quoi! une constitution a été faite par le suffrage universel, et vous voulez la faire défaire par le suffrage restreint!

Quoi! ce qui a été édifié par la nation souveraine, vous voulez le faire renverser par une fraction privilégiée!

Quoi! cette fiction d'un pays légal, témérairement posé en face de la majestueuse réalité du peuple souverain, cette fiction chétive, cette fiction fatale, vous voulez la

les ranima en imprimant un nouveau tour à la discussion. M. Michel (de Bourges) avait usé de ménagements infinis; il avait été écouté avec calme. M. Victor Hugo, laissant de côté les précautions oratoires, entra dans le vif de la question. Il attaqua la réaction de face. Après lui, la discussion, détournée de son terrain par M. Baroche, fut close.

La proposition de révision fut rejetée.

(*Note de l'éditeur.*)

rétablir, vous voulez la restaurer, vous voulez vous y confier de nouveau!

Un pays légal, avant 1848, c'était imprudent. Après 1848, c'est insensé! (*Sensation.*)

Et puis, un mot.

Quel peut être, dans la situation présente, tant que la loi du 31 mai n'est pas abrogée, purement et simplement abrogée, entendez-vous bien! ainsi que toutes les autres lois de même nature et de même portée qui lui font cortège et qui lui prêtent main-forte, loi du colportage, loi contre le droit de réunion, loi contre la liberté de la presse, — quel peut être le succès de vos propositions?

Qu'en attendez-vous?

Qu'en espérez-vous?

Quoi! c'est avec la certitude d'échouer devant le chiffre immuable de la minorité, gardienne inflexible de la souveraineté du peuple, de la minorité, cette fois constitutionnellement souveraine et investie de tous les droits de la majorité, de la minorité, pour mieux dire, devenue elle-même majorité! quoi! c'est sans aucun but réalisable devant les yeux, car personne ne suppose la violation de l'article 111, personne ne suppose le crime... (*Mouvements divers.*) Quoi! c'est sans aucun résultat parlementaire possible que vous, qui vous dites des hommes pratiques, des hommes positifs, des hommes sérieux, qui faites à votre modestie cette violence de vous décerner à vous-mêmes, et à vous seuls, le titre d'hommes d'état; c'est sans aucun résultat parlementaire possible, je le répète, que vous vous obstinez à un débat si orageux et si redoutable! Pourquoi? pour les orages

du débat! (*Bravo! bravo!*) Pour agiter la France, pour faire bouillonner les masses, pour réveiller les colères, pour paralyser les affaires, pour multiplier les faillites, pour tuer le commerce et l'industrie! Pour le plaisir! (*Profonde sensation.*)

Fort bien! le parti de l'ordre a la fantaisie de faire du désordre, c'est un caprice qu'il se passe. Il est le gouvernement, il a la majorité dans l'assemblée, il lui plaît de troubler le pays, il veut quereller, il veut discuter, il est le maître!

Soit! Nous protestons; c'est du temps perdu, un temps précieux; c'est la paix publique gravement troublée. Mais puisque cela vous plaît, puisque vous le voulez, que la faute retombe sur qui s'obstine à la commettre. Soit, discutons.

J'entre immédiatement dans le débat. (*Rumeur à droite. Cris : La clôture! M. Molé, assis au fond de la salle, se lève, traverse tout l'hémicycle, fait signe à la droite, et sort. On ne le suit pas. Il rentre. On rit à gauche. L'orateur continue.*)

Messieurs, je commence par le déclarer, quelles que soient les protestations de l'honorable M. de Falloux, les protestations de l'honorable M. Berryer, les protestations de l'honorable M. de Broglie, quelles que soient ces protestations tardives, qui ne peuvent suffire pour effacer tout ce qui a été dit, écrit et fait depuis deux ans, — je le déclare, à mes yeux et, je le dis sans crainte d'être démenti, aux yeux de la plupart des membres qui siègent de ce côté (*L'orateur désigne la gauche*), votre attaque contre la république française est une attaque contre la révolution française!

Contre la révolution française tout entière, entendez-vous bien; depuis la première heure qui a sonné en 1789 jusqu'à l'heure où nous sommes! (*A gauche : Oui! oui! c'est cela!*)

Nous ne distinguons pas, nous. A moins qu'il n'y ait pas de logique au monde, la révolution et la république sont indivisibles. L'une est la mère, l'autre est la fille. L'une est le mouvement humain qui se manifeste, l'autre est le mouvement humain qui se fixe. La république, c'est la révolution fondée. (*Vive approbation.*)

Vous vous débâtez vainement contre ces réalités; on ne sépare pas 89 de la république, on ne sépare pas l'aube du soleil. (*Interruption à droite. — Bravos à gauche.*) Nous n'acceptons donc pas vos protestations. Votre attaque contre la république, nous la tenons pour une attaque contre la révolution, et c'est ainsi, quant à moi, que j'entends la qualifier à la face du pays. Non, nous ne prenons pas le change! Je ne sais pas si, comme on l'a dit, il y a des masques dans cette enceinte*, mais j'affirme qu'il n'y aura pas de dupes! (*Rumeurs à droite.*)

Cela dit, j'aborde la question.

Messieurs, en admettant que les choses, depuis 1848, eussent suivi un cours naturel et régulier dans le sens vrai et pacifique de la démocratie s'élargissant de jour en jour et du progrès, après trois années d'essai loyal de la constitution, j'aurais compris qu'on dît :

— La constitution est incomplète. Elle fait timidement ce qu'il fallait faire résolûment. Elle est pleine de restric-

* Mot de M. de Morny.

tions et de définitions obscures. Elle ne déclare aucune liberté entière. Elle n'a fait faire, en matière pénale, de progrès qu'à la pénalité politique, elle n'a aboli qu'une moitié de la peine de mort. Elle contient en germe les empiétements du pouvoir exécutif, la censure pour certains travaux de l'esprit, la police entravant le penseur et gênant le citoyen. Elle ne dégage pas nettement la liberté individuelle. Elle ne dégage pas nettement la liberté de l'industrie. (*A gauche : C'est cela! — Murmures à droite.*)

Elle a maintenu la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire la justice sans racines dans le peuple. (*Rumeurs à droite.*)

Que signifient ces murmures? Comment! vous discutez la république, et nous ne pourrions pas discuter la magistrature! Vous discutez le peuple, vous discutez le supérieur, et nous ne pourrions pas discuter l'inférieur! vous discutez le souverain, nous ne pourrions pas discuter le juge!

M. LE PRÉSIDENT. — Je fais remarquer que ce qui est permis cette semaine ne le sera pas la semaine prochaine; mais c'est la semaine de la tolérance. (*Rires d'approbation à droite.*)

M. DE PANAT. — C'est la semaine des saturnales!

M. VICTOR HUGO. — Monsieur le président, ce que vous venez de dire n'est pas sérieux. (*A gauche : Très bien!*)

Je reprends, et j'insiste.

J'aurais donc compris qu'on dît : La constitution a des fautes et des lacunes; elle maintient la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire, je le répète, la justice sans racines dans le peuple. Or

il est de principe que toute justice émane du souverain.

En monarchie, la justice émane du roi; en république, la justice doit émaner du peuple. (*Sensation.*)

Par quel procédé? Par le suffrage universel choisissant librement les magistrats parmi les licenciés en droit. J'ajoute qu'en république il est aussi impossible d'admettre le juge inamovible que le législateur inamovible. (*Mouvement prolongé.*)

J'aurais compris qu'on dît : La constitution s'est bornée à affirmer la démocratie; il faut la fonder. Il faut que la république soit en sûreté dans la constitution, comme dans une citadelle. Il faut au suffrage universel des extensions et des applications nouvelles. Ainsi, par exemple, la constitution crée l'omnipotence d'une assemblée unique, c'est-à-dire d'une majorité, et nous en voyons aujourd'hui le redoutable inconvénient, sans donner pour contre-poids à cette omnipotence la faculté laissée à la minorité de déférer, dans de certains cas graves et selon des formes faciles à régler d'avance, une sorte d'arbitrage décisive entre elle et la majorité, au suffrage universel directement invoqué, directement consulté; mode d'appel au peuple beaucoup moins violent et beaucoup plus parfait que l'ancien procédé monarchique constitutionnel, qui consistait à briser le parlement.

J'aurais compris qu'on dît... (*Interruption et rumeurs à droite.*)

Messieurs, il m'est impossible de ne pas faire une remarque que je soumets à la conscience de tous. Votre attitude, en ce moment, contraste étrangement avec l'attitude calme et digne de ce côté de l'assemblée (*la gauche*). *Vives récla-*

mations sur les bancs de la majorité. — Allons donc! Allons donc! — La clôture! La clôture! — Le silence se rétablit. L'orateur reprend :)

J'aurais compris qu'on dît : Il faut proclamer plus complètement et développer plus logiquement que ne le fait la constitution les quatre droits essentiels du peuple : Le droit à la vie matérielle, c'est-à-dire, dans l'ordre économique, le travail assuré...

M. GRESLAN. — C'est le droit au travail!

M. VICTOR HUGO *continuant*. — ... L'assistance organisée, et, dans l'ordre pénal, la peine de mort abolie ;

Le droit à la vie intellectuelle et morale, c'est-à-dire l'enseignement gratuit, la conscience libre, la presse libre, la parole libre, l'art et la science libres (*Bravos*);

Le droit à la liberté, c'est-à-dire l'abolition de tout ce qui est entrave au mouvement et au développement moral, intellectuel, physique et industriel de l'homme ;

Enfin, le droit à la souveraineté, c'est-à-dire le suffrage universel dans toute sa plénitude, la loi faite et l'impôt voté par des législateurs élus et temporaires, la justice rendue par des juges élus et temporaires... (*Exclamations à droite.*)

A GAUCHE. — Écoutez! écoutez!

PLUSIEURS MEMBRES A DROITE. — Parlez! parlez!

M. VICTOR HUGO *reprenant*. — ... La commune administrée par des magistrats élus et temporaires; le jury progressivement étendu, élargi et développé; le vote direct du peuple entier, par oui ou par non, dans de certaines grandes questions politiques ou sociales, et cela après discussion préalable et approfondie de chaque question au sein de

l'assemblée nationale plaidant alternativement, par la voix de la majorité et par la voix de la minorité, le oui et le non devant le peuple, juge souverain. (*Rumeurs à droite. — Longue et vive approbation à gauche.*)

Messieurs, en supposant que la nation et son gouvernement fussent vis-à-vis l'un de l'autre dans les conditions correctes et normales que j'indiquais tout à l'heure, j'aurais compris qu'on dît cela, et qu'on ajoutât :

La constitution de la république française doit être la charte même du progrès humain au dix-neuvième siècle, le testament immortel de la civilisation, la bible politique des peuples. Elle doit approcher aussi près que possible de la vérité sociale absolue. Il faut réviser la constitution.

Oui, cela, je l'aurais compris.

Mais qu'en plein dix-neuvième siècle, mais qu'en face des nations civilisées, mais qu'en présence de cet immense regard du genre humain, qui est fixé de toutes parts sur la France, parce que la France porte le flambeau, on vienne dire : Ce flambeau que la France porte et qui éclaire le monde, nous allons l'éteindre!... (*Dénégations à droite.*)

Qu'on vienne dire : Le premier peuple du monde a fait trois révolutions comme les dieux d'Homère faisaient trois pas. Ces trois révolutions qui n'en font qu'une, ce n'est pas une révolution locale, c'est la révolution humaine; ce n'est pas le cri égoïste d'un peuple, c'est la revendication de la sainte équité universelle, c'est la liquidation des griefs généraux de l'humanité depuis que l'histoire existe; (*Vive approbation à gauche. — Rires à droite.*) c'est, après les siècles de l'esclavage, du servage, de la théocratie, de la

féodalité, de l'inquisition, du despotisme sous tous les noms, du supplice humain sous toutes les formes, la proclamation auguste des droits de l'homme! (*Acclamation.*)

Après de longues épreuves, cette révolution a enfanté en France la république; en d'autres termes, le peuple français, en pleine possession de lui-même et dans le majestueux exercice de sa toute-puissance, a fait passer de la région des abstractions dans la région des faits, a constitué et institué, et définitivement et absolument établi la forme de gouvernement la plus logique et la plus parfaite, la république, qui est pour le peuple une sorte de droit naturel comme la liberté pour l'homme. (*Murmures à droite. — Approbation à gauche.*) Le peuple français a taillé dans un granit indestructible et posé au milieu même du vieux continent monarchique la première assise de cet immense édifice de l'avenir, qui s'appellera un jour les États-Unis d'Europe! (*Mouvement. Long éclat de rire à droite*.*)

Cette révolution inouïe dans l'histoire, c'est l'idéal des grands philosophes réalisé par un grand peuple, c'est l'éducation des nations par l'exemple de la France. Son but, son but sacré, c'est le bien universel, c'est une sorte de rédemption humaine. C'est l'ère entrevue par Socrate, et pour laquelle il a bu la ciguë; c'est l'œuvre faite par Jésus-Christ, et pour laquelle il a été mis en croix! (*Vives récla-*

* Ce mot, les *États-Unis d'Europe*, fit un effet d'étonnement. Il était nouveau. C'était la première fois qu'il était prononcé à la tribune. Il indigna la droite, et surtout l'égaya. Il y eut une explosion de rires, auxquels se mêlaient des apostrophes de toutes sortes. Le représentant Bancel en saisit au passage quelques-unes, et les nota. Les voici :

M. de Montalembert. — Les États-Unis d'Europe! C'est trop fort. Hugo est fou.

M. Molé. — Les États-Unis d'Europe! Voilà une idée! Quelle extravagance!

M. Quentin-Bauchard. — Ces poètes!

(*Note de l'éditeur.*)

mations à droite. — Cris : A l'ordre! — Applaudissements répétés à gauche. Longue et générale agitation.)

M. DE FONTAINE ET PLUSIEURS AUTRES. — C'est un blasphème!

M. DE HEECKEREN*. — On devrait avoir le droit de siffler, si on applaudit des choses comme celles-là!

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, qu'on dise ce que je viens de dire ou du moins qu'on le voie, — car il est impossible de ne pas le voir, la révolution française, la république française, Bonaparte l'a dit, c'est le soleil! — qu'on le voie donc et qu'on ajoute : Eh bien! nous allons détruire tout cela, nous allons supprimer cette révolution, nous allons jeter bas cette république, nous allons arracher des mains de ce peuple le livre du progrès et y raturer ces trois dates : 1792, 1830, 1848; nous allons barrer le passage à cette grande insensée, qui fait toutes ces choses sans nous demander conseil, et qui s'appelle la providence. Nous allons faire reculer la liberté, la philosophie, l'intelligence, les générations; nous allons faire reculer la France, le siècle, l'humanité en marche; nous allons faire reculer Dieu! (*Profonde sensation.*) Messieurs, qu'on dise cela, qu'on rêve cela, qu'on s'imagine cela, voilà ce que j'admire jusqu'à la stupeur, voilà ce que je ne comprends pas. (*A gauche : Très bien! très bien! — Rires à droite.*)

Et qui êtes-vous pour faire de tels rêves? Qui êtes-vous pour tenter de telles entreprises? Qui êtes-vous pour livrer de telles batailles? Comment vous nommez-vous? Qui êtes-vous?

* Plus tard sénateur de l'empire, à 30,000 francs par an.

Je vais vous le dire.

Vous vous appelez la monarchie, et vous êtes le passé.

La monarchie!

Quelle monarchie? (*Rires et bruit à droite.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN, *au pied de la tribune.* — Écoutez donc, messieurs! nous vous avons écoutés hier.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, me voici dans la réalité ardente du débat.

Ce débat, ce n'est pas nous qui l'avons voulu, c'est vous. Vous devez, dans votre loyauté, le vouloir entier, complet, sincère. La question république ou monarchie est posée. Personne n'a plus le pouvoir, personne n'a plus le droit de l'é luder. Depuis plus de deux ans, cette question, sourdement et audacieusement agitée, fatigue la république; elle pèse sur le présent, elle obscurcit l'avenir. Le moment est venu de s'en délivrer. Oui, le moment est venu de la regarder en face, le moment est venu de voir ce qu'elle contient. Cartes sur table! Disons tout. (*Écoutez! écoutez! — Profond silence.*)

Deux monarchies sont en présence. Je laisse de côté tout ce qui, aux yeux mêmes de ceux qui le proposent ou le sous-entendent, ne serait que transition et expédient. La fusion a simplifié la question. Deux monarchies sont en présence. — Deux monarchies seulement se croient en posture de demander la révision à leur bénéfice, et d'escamoter à leur profit la souveraineté du peuple.

Ces deux monarchies sont : la monarchie de principe, c'est-à-dire la légitimité; et la monarchie de gloire, comme parlent certains journaux privilégiés, (*Rires et chuchotements.*) c'est-à-dire l'empire.

Commençons par la monarchie de principe. A l'ancienneté d'abord.

Messieurs, avant d'aller plus loin, je le dis une fois pour toutes, quand je prononce, dans cette discussion, ce mot monarchie, je mets à part et hors du débat les personnes, les princes, les exilés, pour lesquels je n'ai au fond du cœur que la sympathie qu'on doit à des français et le respect qu'on doit à des proscrits; sympathie et respect qui seraient bien plus profonds encore, je le déclare, si ces exilés n'étaient pas un peu proscrits par leurs amis. (*Très bien! Très bien!*)

Je reprends. Dans cette discussion, donc, c'est uniquement de la monarchie principe, de la monarchie dogme, que je parle; et une fois les personnes mises à part, n'ayant plus en face de moi que le dogme royauté, j'entends le qualifier, moi législateur, avec toute la liberté de la philosophie et toute la sévérité de l'histoire.

Et d'abord, entendons-nous sur ces mots, dogme et principe. Je nie que la monarchie soit ni puisse être un principe ni un dogme. Jamais la monarchie n'a été qu'un fait. (*Rumeurs sur plusieurs bancs.*)

Oui, je le répète en dépit des murmures, jamais la possession d'un peuple par un homme ou par une famille n'a été et n'a pu être autre chose qu'un fait. (*Nouvelles rumeurs.*)

Jamais, — et, puisque les murmures persistent, j'insiste, — jamais ce soi-disant dogme en vertu duquel, — et ce n'est pas l'histoire du moyen âge que je vous cite, c'est l'histoire presque contemporaine, celle sur laquelle un siècle n'a pas encore passé, — jamais ce soi-disant dogme en vertu duquel

il n'y a pas quatrevingts ans de cela, un électeur de Hesse vendait des hommes tant par tête au roi d'Angleterre pour les faire tuer dans la guerre d'Amérique, (*Dénégations irritées.*) les lettres existent, les preuves existent, on vous les montrera quand vous voudrez... (*Le silence se rétablit.*) jamais, dis-je, ce prétendu dogme n'a pu être autre chose qu'un fait, presque toujours violent, souvent monstrueux. (*A gauche : C'est vrai ! c'est vrai !*)

Je le déclare donc, et je l'affirme au nom de l'éternelle moralité humaine, la monarchie est un fait, rien de plus. Or, quand le fait n'est plus, il n'en survit rien, et tout est dit. Il en est autrement du droit. Le droit, même quand il ne s'appuie plus sur le fait, même quand il n'a plus l'autorité matérielle, conserve l'autorité morale, et il est toujours le droit. C'est ce qui fait que d'une république étouffée il reste un droit, tandis que d'une monarchie écroulée il ne reste qu'une ruine. (*Applaudissements.*)

Cessez donc, vous légitimistes, de nous adjurer au point de vue du droit. Vis-à-vis du droit du peuple, qui est la souveraineté, il n'y a pas d'autre droit que le droit de l'homme, qui est la liberté. (*Très bien !*) Hors de là, tout est chimère. Dire *le droit du roi*, dans le grand siècle où nous sommes, et à cette grande tribune où nous parlons, c'est prononcer un mot vide de sens.

Mais, si vous ne pouvez parler au nom du droit, parlerez-vous au nom du fait ? Invoquerez-vous l'utilité ? C'est beaucoup moins superbe, c'est quitter le langage du maître pour le langage du serviteur ; c'est se faire bien petit. Mais soit ! Examinons. Direz-vous que la stabilité politique naît de

l'hérédité royale? Direz-vous que la démocratie est mauvaise pour un état, et que la royauté est meilleure? Voyons, je ne vais pas me mettre à feuilleter ici l'histoire, la tribune n'est pas un pupitre à in-folio; — je reste dans les faits vivants, actuels, présents à toutes les mémoires. Parlez, quels sont vos griefs contre la république de 1848? Les émeutes? Mais la monarchie avait les siennes. L'état des finances? Mon Dieu! je n'examine pas, ce n'est pas le moment, si depuis trois ans les finances de la république ont été bien démocratiquement conduites...

A DROITE. — Non! fort heureusement pour elles!

M. VICTOR HUGO. — ... Mais la monarchie constitutionnelle coûtait fort cher; mais les gros budgets, c'est la monarchie constitutionnelle qui les a inventés. Je dis plus, car il faut tout dire, la monarchie proprement dite, la monarchie de principe, la monarchie légitime, qui se croit ou se prétend synonyme de stabilité, de sécurité, de prospérité, de propriété, la vieille monarchie historique de quatorze siècles, messieurs, faisait quelquefois, faisait volontiers banqueroute! (*Rires et applaudissements.*)

Sous Louis XIV, je vous cite la belle époque, le grand siècle, le grand règne, sous Louis XIV, on voit de temps en temps *pâlir*, c'est Boileau qui le dit, *le rentier*

A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Or, quels que soient les euphémismes d'un écrivain satirique qui flatte un roi, un arrêt qui retranche un quartier aux rentiers, messieurs, c'est la banqueroute. (*A gauche : Très bien! — Rumeurs à droite. Et les assignats?*)

Sous le régent, la monarchie empoche, ce n'est pas le mot noble, c'est le mot vrai, (*On rit.*) empoche trois cent cinquante millions par l'altération des monnaies; c'était le temps où on pendait une servante pour cinq sous. Sous Louis XV, neuf banqueroutes en soixante ans.

UNE VOIX AU FOND A DROITE. — Et les pensions des poètes!

M. Victor Hugo s'arrête.

A GAUCHE. — Méprisez cela! Dédaignez! Ne répondez pas!

M. VICTOR HUGO. — Je répondrai à l'honorable interrupteur que, trompé par certains journaux, il fait allusion à une pension qui m'a été offerte par le roi Charles X, et que j'ai refusée.

M. DE FALLOUX. — Je vous demande pardon, vous l'aviez sur la cassette du roi. (*Rumeurs à gauche.*)

M. BAC. — Méprisez ces injures!

M. DE FALLOUX. — Permettez-moi de dire un mot.

M. VICTOR HUGO. — Vous voulez que je raconte le fait? il m'honore; je le veux bien.

M. DE FALLOUX. — Je vous demande pardon... (*A gauche: C'est de la personnalité! — On cherche le scandale! — Laissez parler! — N'interrompez pas! — A l'ordre! à l'ordre!*)

M. DE FALLOUX. — L'assemblée a pu observer que je n'ai pas cessé, depuis le commencement de la séance, de garder moi-même le plus profond silence, et même, de temps en temps, d'engager mes amis à le garder comme moi. Je demande seulement la permission de rectifier un fait matériel.

M. VICTOR HUGO. — Parlez!

M. DE FALLOUX. — L'honorable M. Victor Hugo a dit :
« Je n'ai jamais touché de pension de la monarchie... »

M. VICTOR HUGO. — Non, je n'ai pas dit cela. (*Vives réclamations à droite, mêlées d'applaudissements et de rires ironiques.*)

PLUSIEURS MEMBRES A GAUCHE, à M. Victor Hugo. — Ne répondez pas!

M. SOUBIES, à la droite. — Attendez les explications, au moins; vos applaudissements sont indécents!

M. FRICHON, à M. de Falloux. — Ancien ministre de la république, vous la trahissez.

M. LAMARQUE. — C'est le venin des jésuites!

M. VICTOR HUGO, s'adressant à M. de Falloux, au milieu du bruit : — Je prie M. de Falloux d'obtenir de ses amis qu'ils veuillent bien permettre qu'on lui réponde. (*Bruit confus.*)

M. DE FALLOUX. — Je fais ce que je puis.

A L'EXTRÊME GAUCHE. — Faites donc faire silence à droite, monsieur le président!

M. LE PRÉSIDENT. — On fait du bruit des deux côtés. (*A l'orateur.*) Vous voulez toujours tirer parti, à votre avantage, des interruptions; je les condamne, mais je constate qu'il y a autant de bruit à gauche qu'à droite. (*Violentes réclamations et protestations à l'extrême gauche — Les membres assis sur les bancs inférieurs de la gauche font des efforts pour ramener le silence.*)

UN MEMBRE A GAUCHE. — Vous n'avez d'oreilles que pour notre côté.

M. LE PRÉSIDENT. — On interrompt des deux côtés. (*Non! non! — Si! si!*) Je vois, je constate... (*Nouvelles exclamations bruyantes sur les mêmes bancs à gauche.*)

Je constate que, depuis cinq minutes, M. Schœlcher et M. Grévy réclament le silence. (*Exclamations et protestations nouvelles à gauche. — M. Schœlcher prononce quelques mots que le bruit nous empêche de saisir.*)

Je constate que vous-mêmes réclamez le silence depuis plusieurs minutes, monsieur Schœlcher et monsieur Grévy, je vous rends cette justice.

M. SCHŒLCHER. — Nous le réclamons, parce que nous nous sommes promis de tout entendre.

UN MEMBRE A L'EXTRÊME GAUCHE. — Le *Moniteur* répondra à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. — On peut nier un fait qui se passe dans un bureau, mais on ne peut pas nier un fait qui se passe à la face de l'assemblée. (*De vives apostrophes sont adressées de la gauche à M. le président.*)

Il vous tarde de prendre vos allures accoutumées! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

UN MEMBRE. — C'est à vous qu'il tarde de reprendre les vôtres...

D'AUTRES MEMBRES. — Ce sont des provocations.

M. LE PRÉSIDENT. — Je demande le silence des deux côtés.

M. ARNAUD (de l'Ariège). — Ce sont des personnalités.

M. SAVATIER-LAROCHE. — Ce sont des provocations qu'on cherche à rendre injurieuses.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous faire silence et écouter l'orateur? (*Le silence se rétablit.*)

M. VICTOR HUGO. — Je remercie l'honorable M. de Falloux. Je ne cherchais pas l'occasion de parler de moi. Il me la donne à propos d'un fait qui m'honore. (*A la droite.*) Écoutez ce que j'ai à vous dire. Vous avez ri les premiers; vous êtes loyaux, je le pense, et je vous prédis que vous ne rirez pas les derniers. (*Sensation.*)

UN MEMBRE A L'EXTRÊME DROITE. — Si!

M. VICTOR HUGO, à l'interrupteur. — En ce cas vous ne serez pas loyal. (*Bravos à gauche. — Un profond silence s'établit.*)

J'avais dix-neuf ans...

UN MEMBRE A DROITE. — Ah! bon, j'étais si jeune! (*Longs murmures à gauche. — Cris : C'est indécent!*)

M. VICTOR HUGO, se tournant vers l'interrupteur. — L'homme capable d'une si inqualifiable interruption doit avoir le courage de se nommer. Je le somme de se nommer! (*Applaudissements à gauche. — Silence à droite. — Personne ne se nomme.*)

Il se tait. Je le constate.

(*Les applaudissements de la gauche redoublent. — Silence consterné à droite.*)

M. VICTOR HUGO, reprenant. — J'avais dix-neuf ans; je publiai un volume en vers. Louis XVIII, qui était un roi lettré, vous le savez, le lut et m'envoya une pension de deux mille francs. Cet acte fut spontané de la part du roi, je le dis à son honneur et au mien; je reçus cette pension sans l'avoir demandée. La lettre que vous avez dans les mains, monsieur de Falloux, le prouve. (*M. de Falloux fait un signe d'assentiment. — Mouvement à droite.*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. — C'est très bien, monsieur Victor Hugo!

M. VICTOR HUGO. — Plus tard, quelques années après, Charles X régnait, je fis une pièce de théâtre, *Marion de Lorme*; la censure interdit la pièce, j'allai trouver le roi, je lui demandai de laisser jouer ma pièce, il me reçut avec bonté, mais refusa de lever l'interdit. Le lendemain, rentré chez moi, je reçus de la part du roi l'avis que pour me dédommager de cet interdit, ma pension était élevée de deux mille francs à six mille, je refusai. (*Long mouvement.*) J'écrivis au ministre que je ne voulais rien que ma liberté de poète et mon indépendance d'écrivain. (*Applaudissements prolongés à gauche. — Sensation même à droite.*)

C'est là la lettre que vous tenez entre les mains. (*Bravo! Bravo!*) Je dis dans cette lettre que je n'offenserai jamais le roi Charles X. J'ai tenu parole, vous le savez. (*Profonde sensation.*)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. — C'est vrai! dans de bien admirables vers!

M. VICTOR HUGO, *à la droite.* — Vous voyez, messieurs, que vous ne riez plus et que j'avais raison de remercier M. de Falloux. (*Oui! oui! Long mouvement. — Un membre rit au fond de la salle.*)

A GAUCHE. — Allons donc! c'est indécemment!

PLUSIEURS MEMBRES DE LA DROITE, *à M. Victor Hugo.* — Vous avez bien fait.

M. SOUBIES. — Celui qui a ri aurait accepté le tout.

M. VICTOR HUGO. — Je disais donc que la monarchie

faisait quelquefois banqueroute. Je rappelais que, sous le régent, la monarchie avait empoché trois cent cinquante millions par l'altération des monnaies. Je continue. Sous Louis XV, neuf banqueroutes.

Voulez vous que je vous rappelle celles qui me viennent à l'esprit! Les deux banqueroutes Desmaretz, les deux banqueroutes des frères Pâris, la banqueroute du Visa et la banqueroute du Système... Est-ce assez de banqueroutes comme cela! Vous en faut-il encore? (*Longue hilarité à gauche.*)

En voici d'autres du même règne; la banqueroute du cardinal Fleury, la banqueroute du contrôleur général Silhouette, la banqueroute de l'abbé Terray! Je nomme ces banqueroutes de la monarchie du nom des ministres qu'elles déshonorent dans l'histoire. Messieurs, le cardinal Dubois définissait la monarchie : *Un gouvernement fort, parce qu'il fait banqueroute quand il veut.* (*Nouveaux rires.*)

Eh bien! la république de 1848, elle, a-t-elle fait banqueroute? Non, quoique, du côté de ce que je suis bien forcé d'appeler la monarchie, on le lui ait peut-être un peu conseillé. (*On rit encore à gauche, et même à droite.*)

Messieurs, la république, qui n'a pas fait banqueroute, et qui, on peut l'affirmer, si on la laisse dans sa franche et droite voie de probité populaire, ne fera pas, ne fera jamais banqueroute, (*A gauche : Non! non!*) la république de 1848 a-t-elle fait la guerre européenne? Pas davantage.

Son attitude a peut-être été même un peu trop pacifique, et, je le dis dans l'intérêt même de la paix, son épée à demi tirée eût suffi pour faire rengainer bien des grands sabres.

Que lui reprochez-vous donc, messieurs les chefs des partis monarchiques, qui n'avez pas encore réussi, qui ne réussirez jamais à laver notre histoire contemporaine tout éclaboussée de sang par 1815? (*Mouvement.*) On a parlé de 1793, j'ai le droit de parler de 1815! (*Vive approbation à gauche.*)

Que lui reprochez-vous donc, à la république de 1848? Mon Dieu! il y a des accusations banales qui traînent dans tous vos journaux, et qui ne sont pas encore usées, à ce qu'il paraît, et que je retrouvais ce matin même dans une circulaire pour la révision totale, « les commissaires de M. Ledru-Rollin! les quarante-cinq centimes! les conférences socialistes du Luxembourg!... » — Le Luxembourg! ah! oui, le Luxembourg! voilà le grand grief! Tenez, prenez garde au Luxembourg; n'allez pas trop de ce côté-là, vous finiriez par y rencontrer le spectre du maréchal Ney! (*Longue acclamation. — Applaudissements prolongés à gauche.*)

M. DE RESSÉGUIER. — Vous y trouveriez votre fauteuil de pair de France!

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole, monsieur de Rességuier.

UN MEMBRE A DROITE. — La Convention a guillotiné vingt-cinq généraux!

M. DE RESSÉGUIER. — Votre fauteuil de pair de France! (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas.

M. VICTOR HUGO. — Je crois, Dieu me pardonne, que M. de Rességuier me reproche d'avoir siégé parmi les juges

du maréchal Ney! (*Exclamations à droite. — Rires ironiques et approbatifs à gauche*).

M. DE RESSÉGUIER. — Vous vous méprenez...

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez vous asseoir; gardez le silence, vous n'avez pas la parole.

M. DE RESSÉGUIER, *s'adressant à l'orateur*. — Vous vous méprenez formellement...

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Rességuier, je vous rappelle à l'ordre formellement.

M. DE RESSÉGUIER. — Vous vous méprenez avec intention.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappellerai à l'ordre avec inscription au procès-verbal, si vous méprisez tous mes avertissements.

M. VICTOR HUGO. — Hommes des anciens partis, je ne triomphe pas de ce qui est votre malheur, et, je vous le dis sans amertume, vous ne jugez pas votre temps et votre pays avec une vue juste, bienveillante et saine. Vous vous méprenez aux phénomènes contemporains. Vous criez à la décadence. Il y a une décadence, en effet, mais, je suis bien forcé de vous l'avouer, c'est la vôtre. (*Rires à gauche. — Murmures à droite.*)

Parce que la monarchie s'en va, vous dites : La France s'en va! C'est une illusion d'optique. France et monarchie, c'est deux. La France demeure, la France grandit, sachez cela! (*Très bien! — Rires à droite.*)

Jamais la France n'a été plus grande que de nos jours; les étrangers le savent, et, chose triste à dire et que vos rires confirment, vous l'ignorez!

Le peuple français a l'âge de raison, et c'est précisément le moment que vous choisissez pour taxer ses actes de folie. Vous reniez ce siècle tout entier, son industrie vous semble matérialiste, sa philosophie vous semble immorale, sa littérature vous semble anarchique. (*Rires ironiques à droite. — Oui! oui!*) Vous voyez, vous continuez de confirmer mes paroles. Sa littérature vous semble anarchique, et sa science vous paraît impie. Sa démocratie, vous la nommez démagogie. (*Oui! oui! à droite.*)

Dans vos jours d'orgueil, vous déclarez que notre temps est mauvais, et que, quant à vous, vous n'en êtes pas. Vous n'êtes pas de ce siècle. Tout est là. Vous en tirez vanité. Nous en prenons acte.

Vous n'êtes pas de ce siècle, vous n'êtes plus de ce monde, vous êtes morts! C'est bien! je vous l'accorde! (*Rires et bravos.*)

Mais, puisque vous êtes morts, ne revenez pas, laissez tranquilles les vivants. (*Rire général.*)

M. DE TINGUY, à l'orateur. — Vous nous supposez morts! monsieur le vicomte?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ressuscitez, vous, monsieur de Tinguy!

M. DE TINGUY. — Je ressuscite le vicomte!

M. VICTOR HUGO, *croisant les bras et regardant la droite en face.* — Quoi! vous voulez reparâître! (*Nouvelle explosion d'hilarité et de bravos.*)

Quoi! vous voulez recommencer! Quoi! ces expériences redoutables qui dévorent les rois, les princes, le faible comme Louis XVI, l'habile et le fort comme Louis-Philippe,

ces expériences lamentables qui dévorent les familles nées sur le trône, des femmes augustes, des veuves saintes, des enfants innocents, vous n'en avez pas assez! il vous en faut encore? (*Sensation.*)

Mais vous êtes donc sans pitié et sans mémoire! Mais, royalistes, nous vous demandons grâce pour ces infortunées familles royales!

Quoi! vous voulez rentrer dans cette série de faits nécessaires, dont toutes les phases sont prévues et pour ainsi dire marquées d'avance comme des étapes inévitables! Vous voulez rentrer dans ces engrenages formidables de la destinée! (*Mouvement.*) Vous voulez rentrer dans ce cycle terrible, toujours le même, plein d'écueils, d'orages et de catastrophes, qui commence par des réconciliations plâtrées de peuple à roi, par des restaurations, par les Tuileries rouvertes, par des lampions allumés, par des harangues et des fanfares, par des sacres et des fêtes; qui se continue par des empiétements du trône sur le parlement, du pouvoir sur le droit, de la royauté sur la nation, par des luttes dans les chambres, par des résistances dans la presse, par des murmures dans l'opinion, par des procès où le zèle emphatique et maladroit des magistrats qui veulent plaire avorte devant l'énergie des écrivains; (*Vifs applaudissements à gauche.*) qui se continue par des violations de chartes où trempent les majorités complices, (*Très bien!*) par des lois de compression, par des mesures d'exception, par des exactions de police d'une part, par des sociétés secrètes et des conspirations de l'autre, — et qui finit... — Mon Dieu! cette place que vous traversez tous les jours pour venir à ce palais

ne vous dit donc rien? (*Interruption. — A l'ordre! à l'ordre!*) Mais frappez du pied ce pavé qui est à deux pas de ces funestes Tuileries que vous convoitez encore; frappez du pied ce pavé fatal, et vous en ferez sortir, à votre choix, l'échafaud qui précipite la vieille monarchie dans la tombe, ou le fiacre qui emporte la royauté nouvelle dans l'exil! (*Applaudissements prolongés à gauche. — Murmures. Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mais qui menacez-vous donc là? Est-ce que vous menacez quelqu'un? Écartez cela!

M. VICTOR HUGO. — C'est un avertissement.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un avertissement sanglant; vous passez toutes les bornes, et vous oubliez la question de la révision. C'est une diatribe, ce n'est pas un discours.

M. VICTOR HUGO. — Comment! il ne me sera pas permis d'invoquer l'histoire?

UNE VOIX A GAUCHE, *s'adressant au président.* — On met la constitution et la république en question, et vous ne laissez pas parler!

M. LE PRÉSIDENT. — Vous tuez les vivants et vous évoquez les morts; ce n'est pas de la discussion. (*Interruption prolongée. — Rires approbatifs à droite.*)

M. VICTOR HUGO. — Comment, messieurs, après avoir fait appel, dans les termes les plus respectueux, à vos souvenirs; après vous avoir parlé de femmes augustes, de veuves saintes, d'enfants innocents; après avoir fait appel à votre mémoire, il ne me sera pas permis, dans cette enceinte, après ce qui a été entendu ces jours passés, il ne me sera pas permis d'invoquer l'histoire comme un avertis-

sement, entendez-le bien, mais non comme une menace? il ne me sera pas permis de dire que les restaurations commencent d'une manière qui semble triomphante et finissent d'une manière fatale? il ne me sera pas permis de vous dire que les restaurations commencent par l'éblouissement d'elles-mêmes, et finissent par ce qu'on a appelé des catastrophes, et d'ajouter que si vous frappez du pied ce pavé fatal qui est à deux pas de vous, à deux pas de ces funestes Tuileries que vous convoitez encore, vous en ferez sortir, à votre choix, l'échafaud qui précipite la vieille monarchie dans la tombe, ou le fiacre qui emporte la royauté nouvelle dans l'exil! (*Rumeurs à droite. — Bravos à gauche.*) il ne me sera pas permis de dire cela! Et on appelle cela une discussion libre! (*Vive approbation et applaudissements à gauche.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. — Elle l'était hier!

M. VICTOR HUGO. — Ah! je proteste! Vous voulez étouffer ma voix; mais on l'entendra cependant... (*Réclamations à droite.*) On l'entendra.

Les hommes habiles qui sont parmi vous, et il y en a, je ne fais nulle difficulté d'en convenir...

UNE VOIX A DROITE. — Vous êtes bien bon!

M. VICTOR HUGO. — Les hommes habiles qui sont parmi vous se croient forts en ce moment, parce qu'ils s'appuient sur une coalition des intérêts effrayés. Étrange point d'appui que la peur! mais, pour faire le mal, c'en est un. — Messieurs, voici ce que j'ai à dire à ces hommes habiles. Avant peu, et, quoi que vous fassiez, les intérêts se rassureront; et, à mesure qu'ils reprendront confiance, vous la perdrez.

Oui, avant peu, les intérêts comprendront qu'à l'heure qu'il est, qu'au dix-neuvième siècle, après l'échafaud de Louis XVI...

M. DE MONTEBELLO. — Encore!

M. VICTOR HUGO. — ... Après l'écrroulement de Napoléon, après l'exil de Charles X, après la chute de Louis-Philippe, après la révolution française, en un mot, c'est-à-dire après le renouvellement complet, absolu, prodigieux, des principes, des croyances, des opinions, des situations, des influences et des faits, c'est la république qui est la terre ferme, et c'est la monarchie qui est l'aventure. (*Applaudissements.*)

Mais l'honorable M. Berryer vous disait hier : Jamais la France ne s'accommodera de la démocratie!

A DROITE. — Il n'a pas dit cela!

UNE VOIX A DROITE. — Il a dit de la république.

M. DE MONTEBELLO. — C'est autre chose.

M. MATHIEU BOURDON. — C'est tout différent.

M. VICTOR HUGO. — Cela m'est égal! j'accepte votre version. M. Berryer nous a dit : Jamais la France ne s'accommodera de la république.

Messieurs, il y a trente-sept ans, lors de l'octroi de la charte de Louis XVIII, tous les contemporains l'attestent, les partisans de la monarchie pure, les mêmes qui traitaient Louis XVIII de révolutionnaire et Chateaubriand de jacobin (*Hilarité*), les partisans de la monarchie pure s'épouvantaient de la monarchie représentative, absolument comme les partisans de la monarchie représentative, s'épouvantent aujourd'hui de la république.

On disait alors : C'est bon pour l'Angleterre ! exactement comme M. Berryer dit aujourd'hui : C'est bon pour l'Amérique ! (*Très bien ! très bien !*)

On disait : La liberté de la presse, les discussions de la tribune, des orateurs d'opposition, des journalistes, tout cela, c'est du désordre ; jamais la France ne s'y fera ! Eh bien ! elle s'y est faite !

M. DE TINGUY. — Et défaite.

M. VICTOR HUGO. — La France s'est faite au régime parlementaire, elle se fera de même au régime démocratique. C'est un pas en avant. Voilà tout. (*Mouvement.*)

Après la royauté représentative, on s'habitue au surcroît de mouvement des mœurs démocratiques, de même qu'après la royauté absolue on avait fini par s'habituer au surcroît d'excitation des mœurs libérales, et la prospérité publique se dégagera à travers les agitations républicaines, comme elle se dégagait à travers les agitations constitutionnelles ; elle se dégagera agrandie et affermie. Les aspirations populaires se régleront comme les passions bourgeoises se sont réglées. Une grande nation comme la France finit toujours par retrouver son équilibre. Sa masse est l'élément de sa stabilité.

Et puis, il faut bien vous le dire, cette presse libre, cette tribune souveraine, ces comices populaires, ces multitudes faisant cercle autour d'une idée, ce peuple, auditoire tumultueux et tribunal patient, ces légions de votes gagnant des batailles là où l'émeute en perdait, ces tourbillons de bulletins qui couvrent la France à un jour donné, tout ce mouvement qui vous effraye n'est autre chose que la fermentation

même du progrès, (*Très bien!*) fermentation utile, nécessaire, saine, féconde, excellente! Vous prenez cela pour la fièvre? C'est la vie. (*Longs applaudissements.*)

Voilà ce que j'ai à répondre à M. Berryer.

Vous le voyez, messieurs, ni l'utilité, ni la stabilité politique, ni la sécurité financière, ni la prospérité publique, ni le droit, ni le fait, ne sont du côté de la monarchie dans ce débat.

Maintenant, car il faut bien en venir là, quelle est la moralité de cette agression contre la constitution, qui masque une agression contre la république?

Messieurs, j'adresse ceci en particulier aux anciens, aux chefs vieillis, mais toujours prépondérants, du parti monarchique actuel, à ces chefs qui ont fait, comme nous, partie de l'assemblée constituante, à ces chefs avec lesquels je ne confonds pas, je le déclare, la portion jeune et généreuse de leur parti, qui ne les suit qu'à regret.

Du reste, je ne veux certes offenser personne, j'honore tous les membres de cette assemblée, et s'il m'échappait quelque parole qui pût froisser qui que ce soit parmi mes collègues, je la retire d'avance. Mais enfin, pourtant, il faut bien que je le dise, il y a eu des royalistes autrefois...

M. CALLET. Vous en savez quelque chose. (*Exclamations à gauche. — N'interrompez pas!*)

M. CHARRAS, à M. Victor Hugo. — Descendez de la tribune.

M. VICTOR HUGO. — C'est évident! il n'y a plus de liberté de la tribune! (*Réclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Demandez à M. Michel (de Bourges) si la liberté de la tribune est supprimée.

M. SOUBIES. — Elle doit exister pour tous et non pour un seul.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur, l'assemblée est la même; les orateurs changent. C'est à l'orateur à faire l'auditeur, on vous l'a dit avant-hier; c'est M. Michel (de Bourges) qui vous l'a dit.

M. LAMARQUE. — Il a dit le contraire.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ma variante.

M. MICHEL (de Bourges), *de sa place*. — Monsieur le président, voulez-vous me permettre un mot? (*Signe d'assentiment de M. le président*).

Vous avez changé les termes de ce que j'ai dit hier. Ce que j'ai dit ne vient pas de moi; c'est le plus grand orateur du dix-septième siècle qui l'a dit, c'est Bossuet. Il n'a pas dit que l'orateur faisait l'auditeur; il a dit que c'était l'auditeur qui faisait l'orateur. (*A gauche : Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — En renversant les termes de la proposition, il y a une vérité qui est la même; c'est qu'il y a une réaction nécessaire de l'orateur sur l'assemblée et de l'assemblée sur l'orateur. C'est Royer-Collard lui-même qui, désespérant de faire écouter certaines choses, disait aux orateurs : Faites qu'on vous écoute.

Je déclare qu'il m'est impossible de procurer le même silence à tous les orateurs, quand ils sont aussi dissemblables. (*Hilarité bruyante sur les bancs de la majorité. — Rumeurs et interpellations diverses à gauche.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. — Est-ce que l'injure est permise?

M. CHARRAS. — C'est une impertinence.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, à la citation de Royer-Collard que vient de me faire notre honorable président, je répondrai par une citation de Sheridan, qui disait : — Quand le président cesse de protéger l'orateur, c'est que la liberté de la tribune n'existe plus. — (*Applaudissements répétés à gauche.*)

M. ARNAUD (de l'Ariège). — Jamais on n'a vu une pareille partialité.

M. VICTOR HUGO. — Eh bien! messieurs, que vous disais-je? Je vous disais, — et je rattache cela à l'agression dirigée aujourd'hui contre la république, et je prétends tirer la moralité de cette agression, — je vous disais : il y a eu des royalistes autrefois. Ces royalistes-là, dont des hasards de famille ont pu mêler des traditions à l'enfance de plusieurs d'entre nous, à la mienne en particulier, puisqu'on me le rappelle sans cesse; ces royalistes-là, nos pères les ont connus, nos pères les ont combattus. Eh bien! ces royalistes-là, quand ils confessaient leurs principes, c'était le jour du danger, non le lendemain! (*A gauche. — Très bien! très bien!*)

M. VICTOR HUGO. — Ce n'étaient pas des citoyens, soit; mais c'étaient des chevaliers. Ils faisaient une chose odieuse, insensée, abominable, impie, la guerre civile; mais ils la faisaient, ils ne la provoquaient pas! (*Vive approbation à gauche.*)

Ils avaient devant eux, debout, toute jeune, toute terrible, toute frémissante, cette grande et magnifique et formidable révolution française qui envoyait contre eux les grenadiers de Mayence, et qui trouvait plus facile d'avoir raison de l'Europe que de la Vendée.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. — C'est vrai !

M. VICTOR HUGO. — Ils l'avaient devant eux, et ils lui tenaient tête. Ils ne rusaient pas avec elle, ils ne se faisaient pas renards devant le lion ! (*Applaudissements à gauche.* — *M. de Larochejaquelein fait un signe d'assentiment.*)

M. VICTOR HUGO, à *M. de Larochejaquelein*. — Ceci s'adresse à vous et à votre nom ; c'est un hommage que je rends aux vôtres.

Ils ne venaient pas lui dérober, à cette révolution, l'un après l'autre, et pour s'en servir contre elle, ses principes, ses conquêtes, ses armes ! ils cherchaient à la tuer, non à la voler ! (*Bravos à gauche.*)

Ils jouaient franc jeu, en hommes hardis, en hommes convaincus, en hommes sincères qu'ils étaient ; et ils ne venaient pas en plein midi, en plein soleil, ils ne venaient pas en pleine assemblée de la nation, balbutier : Vive le roi ! après avoir crié vingt-sept fois dans un seul jour : Vive la république ! (*Acclamations à gauche.* — *Bravos prolongés.*)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. — Ils n'envoyaient pas d'argent pour les blessés de Février.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, je résume d'un mot tout ce que je viens de dire. La monarchie de principe, la légitimité, est morte en France. C'est un fait qui a été et qui n'est plus.

La légitimité restaurée, ce serait la révolution à l'état chronique, le mouvement social remplacé par les commotions périodiques. La république, au contraire, c'est le progrès fait gouvernement. (*Approbatton.*)

Finissons de ce côté.

M. LÉO DE LABORDE. — Je demande la parole. (*Mouvement prolongé.*)

M. MATHIEU BOURDON. — La légitimité se réveille.

(*M. de Falloux se lève.*)

A GAUCHE. — Non! non! n'interrompez pas! n'interrompez pas!

(*M. de Falloux s'approche de la tribune. — Agitation bruyante.*)

A GAUCHE, à l'orateur. — Ne laissez pas parler! ne laissez pas parler!

M. VICTOR HUGO. — Je ne permets pas l'interruption.

M. de Falloux monte au bureau auprès du président, et échange avec lui quelques paroles.)

M. VICTOR HUGO. — L'honorable M. de Falloux oublie tellement les droits de l'orateur, que ce n'est plus à l'orateur qu'il demande la permission de l'interrompre, c'est au président.

M. DE FALLoux, *revenant au pied de la tribune.* — Je vous demande la permission de vous interrompre.

M. VICTOR HUGO. — Je ne vous la donne pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole, monsieur Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. — Mais des publicistes d'une autre couleur, des journaux d'une autre nuance, qui expriment bien incontestablement la pensée du gouvernement, car ils sont vendus dans les rues avec privilège et à l'exclusion de tous les autres, ces journaux nous crient :

— Vous avez raison; la légitimité est impossible, la

monarchie de droit divin et de principe est morte; mais l'autre, la monarchie de gloire, l'empire, celle-là est non-seulement possible, mais nécessaire.

Voilà le langage qu'on nous tient.

Ceci est l'autre côté de la question monarchie. Examinons.

Et d'abord, la monarchie de gloire, dites-vous! Tiens! vous avez de la gloire? Montrez-nous-la! (*Hilarité.*) Je serais curieux de voir de la gloire sous ce gouvernement-ci! (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Voyons! votre gloire, où est-elle? Je la cherche. Je regarde autour de moi. De quoi se compose-t-elle?

M. LEPIC. — Demandez à votre père!

M. VICTOR HUGO. — Quels en sont les éléments? Qu'est-ce que j'ai devant moi? Qu'est-ce que nous avons devant les yeux? Toutes nos libertés prises au piège l'une après l'autre et garrottées; le suffrage universel trahi, livré, mutilé; les programmes socialistes aboutissant à une politique jésuite; pour gouvernement, une immense intrigue; (*Mouvement.*) l'histoire dira peut-être un complot... (*Vive sensation.*) je ne sais quel sous-entendu inouï qui donne à la république l'empire pour but, et qui fait de cinq cent mille fonctionnaires une sorte de franc-maçonnerie bonapartiste au milieu de la nation! toute réforme ajournée ou bafouée, les impôts improportionnels et onéreux au peuple maintenus ou rétablis, l'état de siège pesant sur cinq départements, Paris et Lyon mis en surveillance, l'amnistie refusée, la transportation aggravée, la déportation votée, des gémissiments à la Kasbah de Bone, des tortures à Belle-Isle, des

casemates où l'on ne veut pas laisser pourrir des matelas, mais où on laisse pourrir des hommes!... (*Sensation.*) la presse traquée, le jury trié, pas assez de justice et beaucoup trop de police, la misère en bas, l'anarchie en haut, l'arbitraire, la compression, l'iniquité! au dehors, le cadavre de la république romaine! (*Bravos à gauche.*)

VOIX A DROITE. — C'est le bilan de la république.

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez donc; n'interrompez pas. Cela constate que la tribune est libre. Continuez. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. CHARRAS. — Libre malgré vous.

M. VICTOR HUGO. — ... La potence, c'est-à-dire l'Autriche, (*Mouvement.*) debout sur la Hongrie, sur la Lombardie, sur Milan, sur Venise; la Sicile livrée aux fusillades; l'espoir des nationalités dans la France détruit; le lien intime des peuples rompu; partout le droit foulé aux pieds, au nord comme au midi, à Cassel comme à Palerme; une coalition de rois latente et qui n'attend que l'occasion; notre diplomatie muette, je ne veux pas dire complice; quelqu'un qui est toujours lâche devant quelqu'un qui est toujours insolent; la Turquie laissée sans appui contre le czar et forcée d'abandonner les proscrits; Kossuth, agonisant dans un cachot de l'Asie Mineure; voilà où nous en sommes! La France baisse la tête, Napoléon tressaille de honte dans sa tombe, et cinq ou six mille coquins crient: *Vive l'empereur!* Est-ce tout cela que vous appelez votre gloire, par hasard? (*Profonde agitation.*)

M. DE LADEVANSAYE. — C'est la république qui nous a donné tout cela!

M. LE PRÉSIDENT. — C'est aussi au gouvernement de la république qu'on reproche tout cela!

M. VICTOR HUGO. — Maintenant, votre empire, causons-en, je le veux bien. (*Rires à gauche.*)

M. VIEILLARD*. — Personne n'y songe, vous le savez bien.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, des murmures tant que vous voudrez, mais pas d'équivoques. On me crie : Personne ne songe à l'empire. J'ai pour habitude d'arracher les masques.

Personne ne songe à l'empire, dites-vous? Que signifient donc ces cris payés de : Vive l'empereur? Une simple question : Qui les paye?

Personne ne songe à l'empire, vous venez de l'entendre! Que signifient donc ces paroles du général Changarnier, ces allusions aux prétoriens en débauche applaudies par vous? Que signifient ces paroles de M. Thiers, également applaudies par vous : L'empire est fait?

Que signifie ce pétitionnement ridicule et mendié pour la prolongation des pouvoirs?

Qu'est-ce que la prolongation, s'il vous plaît? C'est le consulat à vie. Où mène le consulat à vie? A l'empire! Messieurs, il y a là une intrigue! Une intrigue, vous dis-je! J'ai le droit de la fouiller. Je la fouille. Allons! le grand jour sur tout cela!

Il ne faut pas que la France soit prise par surprise et se trouve, un beau matin, avoir un empereur sans savoir pourquoi! (*Applaudissements.*)

* Sénateur, sous l'empire, à 30,000 francs par an.

Un empereur! Discutons un peu la prétention.

Quoi! parce qu'il y a eu un homme qui a gagné la bataille de Marengo, et qui a régné, vous voulez régner, vous qui n'avez gagné que la bataille de Satory! (*Rires.*)

A GAUCHE. — Très bien! très bien! — Bravo!

M. ÉMILE DE GIRARDIN. — Il l'a perdue.

M. FERDINAND BARROT *. — Il y a trois ans qu'il gagne une bataille, celle de l'ordre contre l'anarchie.

M. VICTOR HUGO. — Quoi! parce que, il y a dix siècles de cela, Charlemagne, après quarante années de gloire, a laissé tomber sur la face du globe un sceptre et une épée tellement démesurés que personne ensuite n'a pu et n'a osé y toucher, — et pourtant il y a eu dans l'intervalle des hommes qui se sont appelés Philippe-Auguste, François I^{er}, Henri IV, Louis XIV! Quoi! parce que, mille ans après, car il ne faut pas moins d'une gestation de mille années à l'humanité pour reproduire de pareils hommes, parce que, mille ans après, un autre génie est venu, qui a ramassé ce glaive et ce sceptre, et qui s'est dressé debout sur le continent, qui a fait l'histoire gigantesque dont l'éblouissement dure encore, qui a enchaîné la révolution en France et qui l'a déchaînée en Europe, qui a donné à son nom, pour synonymes éclatants, Rivoli, Iéna, Essling, Friedland, Montmirail! Quoi! parce que, après dix ans d'une gloire immense, d'une gloire presque fabuleuse à force de grandeur, il a, à son tour, laissé tomber d'épuisement ce sceptre et ce glaive qui avaient accompli tant de choses colossales, vous venez,

* Sénateur de l'empire, à 30,000 francs par an.

vous, vous voulez, vous, les ramasser après lui, comme il les a ramassés, lui, Napoléon, après Charlemagne, et prendre dans vos petites mains ce sceptre des titans, cette épée des géants! Pour quoi faire? (*Longs applaudissements.*) Quoi! après Auguste, Augustule! Quoi! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit! (*La gauche applaudit, la droite crie. — La séance est interrompue pendant plusieurs minutes. — Tumulte inexprimable.*)

A GAUCHE. — Monsieur le président, nous avons écouté M. Berryer; la droite doit écouter M. Victor Hugo. Faites taire la majorité.

M. SAVATIER-LAROCHE. — On doit le respect aux grands orateurs. (*A gauche : Très bien!*)

M. DE LA MOSKOWA*. — M. le président devrait faire respecter le gouvernement de la république dans la personne du président de la république.

M. LEPIC**. — On déshonore la république!

M. DE LA MOSKOWA. — Ces messieurs crient : *Vive la république!* et insultent le président.

M. ERNEST DE GIRARDIN. — Napoléon Bonaparte a eu six millions de suffrages; vous insultez l'élu du peuple! (*Vive agitation au banc des ministres. — M. le président essaye en vain de se faire entendre au milieu du bruit.*)

M. DE LA MOSKOWA. — Et, sur les bancs des ministres, pas un mot d'indignation n'éclate à de pareilles paroles!

* Sénateur de l'empire, à 30,000 francs par an.

** Plus tard, aide de camp de l'empereur.

M. BAROCHE, *ministre des affaires étrangères**. — Discutez, mais n'insultez pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez le droit de contester l'abrogation de l'article 45 en termes de droit, mais vous n'avez pas le droit d'insulter! (*Les applaudissements de l'extrême gauche redoublent et couvrent la voix de M. le président.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous discutez des projets qu'on n'a pas, et vous insultez! (*Les applaudissements de l'extrême gauche continuent.*)

UN MEMBRE DE L'EXTRÊME GAUCHE. — Il fallait défendre la république hier quand on l'attaquait!

M. LE PRÉSIDENT. — L'opposition a affecté de couvrir d'applaudissements et mon observation et celle de M. le ministre, que la mienne avait précédée.

Je disais à M. Victor Hugo qu'il a parfaitement le droit de contester la convenance de demander la révision de l'article 45 en termes de droit, mais qu'il n'a pas le droit de discuter, sous une forme insultante, une candidature personnelle qui n'est pas en jeu.

VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE. — Mais si, elle est en jeu.

M. CHARRAS. — Vous l'avez vue vous-même à Dijon, face à face.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre ici, parce que je suis président; à Dijon, je respectais les convenances, et je me suis tu.

M. CHARRAS. — On ne les a pas respectées envers vous.

M. VICTOR HUGO. — Je réponds à M. le ministre et à M. le

* Président du conseil d'état de l'empire, à 150,000 francs par an.

président, qui m'accusent d'offenser M. le président de la république, qu'ayant le droit constitutionnel d'accuser M. le président de la république, j'en userai le jour où je le jugerai convenable, et je ne perdrai pas mon temps à l'offenser; mais ce n'est pas l'offenser que de dire qu'il n'est pas un grand homme. (*Vives réclamations sur quelques bancs de la droite.*)

M. BRIFFAUT. — Vos insultes ne peuvent aller jusqu'à lui.

M. DE CAULAINCOURT. — Il y a des injures qui ne peuvent l'atteindre, sachez-le bien!

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous continuez après mon avertissement, je vous rappellerai à l'ordre.

M. VICTOR HUGO. — Voici ce que j'ai à dire, et M. le président ne m'empêchera pas de compléter mon explication. (*Vive agitation.*)

Ce que nous demandons à M. le président responsable de la république, ce que nous attendons de lui, ce que nous avons le droit d'attendre fermement de lui, ce n'est pas qu'il tienne le pouvoir en grand homme, c'est qu'il le quitte en honnête homme.

A GAUCHE. — Très bien! très bien!

M. CLARY*. — Ne le calomniez pas, en attendant.

M. VICTOR HUGO. — Ceux qui l'offensent, ce sont ceux de ses amis qui laissent entendre que le deuxième dimanche de mai il ne quittera pas le pouvoir purement et simplement, comme il le doit, à moins d'être un séditionnaire.

* Sénateur de l'empire, à 30,000 francs par an.

VOIX A GAUCHE. — Et un parjure!

M. VIEILLARD*. — Ce sont là des calomnies, M. Victor Hugo le sait bien.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs de la majorité, vous avez supprimé la liberté de la presse; voulez-vous supprimer la liberté de la tribune? (*Mouvement.*) Je ne viens pas demander de la faveur, je viens demander de la franchise. Le soldat qu'on empêche de faire son devoir brise son épée; si la liberté de la tribune est morte, dites-le-moi, afin que je brise mon mandat. Le jour où la tribune ne sera plus libre, j'en descendrai pour n'y plus remonter. (*A droite : Le beau malheur!*) La tribune sans liberté n'est acceptable que pour l'orateur sans dignité. (*Profonde sensation.*)

Eh bien! si la tribune est respectée, je vais voir. Je continue.

Non! après Napoléon le Grand, je ne veux pas de Napoléon le Petit.

Allons! respectez les grandes choses. Trêve aux parodies! Pour qu'on puisse mettre un aigle sur les drapeaux, il faut d'abord avoir un aigle aux Tuileries! Où est l'aigle? (*Longs applaudissements.*)

M. LÉON FAUCHER. — L'orateur insulte le président de la république. (*Oui! oui! à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous offensez le président de la république. (*Oui! oui! à droite. — M. Abbatucci** gesticule vivement.*)

M. VICTOR HUGO. — Je reprends.

* Sénateur de l'empire.

** Ministre de la justice de l'empire, 120,000 francs par an.

Messieurs, comme tout le monde, comme vous tous, j'ai tenu dans mes mains ces journaux, ces brochures, ces pamphlets impérialistes ou césaristes, comme on dit aujourd'hui. Une idée me frappe, et il m'est impossible de ne pas la communiquer à l'assemblée. (*Agitation. L'orateur poursuit.*) Oui, il m'est impossible de ne pas la laisser déborder devant cette assemblée. Que dirait ce soldat, ce grand soldat de la France, qui est couché là aux Invalides, et à l'ombre duquel on s'abrite, et dont on invoque si souvent et si étrangement le nom? que dirait ce Napoléon qui, parmi tant de combats prodigieux, est allé, à huit cents lieues de Paris, provoquer la vieille barbarie moscovite à ce grand duel de 1812? que dirait ce sublime esprit qui n'entrevoit qu'avec horreur la possibilité d'une Europe cosaque, et qui, certes, quels que fussent ses instincts d'autorité, lui préférerait l'Europe républicaine? que dirait-il, lui! si, du fond de son tombeau, il pouvait voir que son empire, son glorieux et belliqueux empire, a aujourd'hui pour panégyristes, pour apologistes, pour théoriciens et pour reconstructeurs, qui? des hommes qui, dans notre époque rayonnante et libre, se tournent vers le nord avec un désespoir qui serait risible, s'il n'était monstrueux? des hommes qui, chaque fois qu'ils nous entendent prononcer les mots démocratie, liberté, humanité, progrès, se couchent à plat ventre avec terreur et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendront pas enfin venir le canon russe.

(*Longs applaudissements à gauche. Clameurs à droite.*
— *Toute la droite se lève et couvre de ses cris les dernières paroles de l'orateur. — A l'ordre! à l'ordre! à l'ordre!*

— *Plusieurs ministres se lèvent sur leurs bancs et protestent avec vivacité contre les paroles de l'orateur. Le tumulte va croissant. Des apostrophes violentes sont lancées à l'orateur par un grand nombre de membres. MM. Bineau*, le général Gourgaud et plusieurs autres représentants siégeant sur les premiers bancs de la droite se font remarquer par leur animation.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**. — Vous savez bien que cela n'est pas vrai! Au nom de la France, nous protestons!

M. DE RANCÉ***. — Nous demandons le rappel à l'ordre.

M. DE CROUSEILHES, *ministre de l'instruction publique*****. — Faites une application personnelle de vos paroles! A qui les appliquez-vous? Nommez! nommez!

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Victor Hugo, parce que, malgré mes avertissements, vous ne cessez pas d'insulter.

QUELQUES VOIX A DROITE. — C'est un insulteur à gages!

M. CHAPOT. — Que l'orateur nous dise à qui il s'adresse.

M. DE STAPLANDE. — Nommez ceux que vous accusez, si vous en avez le courage! (*Agitation tumultueuse.*)

VOIX DIVERSES A DROITE. — Vous êtes un infâme calomniateur! — C'est une lâcheté et une insolence! (*A l'ordre! à l'ordre!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Avec le bruit que vous faites, vous

* Sénateur, 30,000 francs, et ministre des finances de l'empire, 120,000 francs; total, 150,000 francs par an.

** Le même Baroche.

*** Commissaire général de police de l'empire, à 40,000 francs par an.

**** Sénateur de l'empire, à 30,000 francs par an.

avez empêché d'entendre le rappel à l'ordre que j'ai prononcé.

M. VICTOR HUGO. — Je demande à m'expliquer. (*Murmures bruyants et prolongés.*)

M. DE HEECKEREN*. — Laissez, laissez-le jouer sa pièce!

M. LÉON FAUCHER, *ministre de l'intérieur*. — L'orateur... (*Interruption à gauche.*) L'orateur...

A GAUCHE. — Vous n'avez pas la parole!

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez M. Victor Hugo s'expliquer. Il est rappelé à l'ordre.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Comment! messieurs, un orateur pourra insulter ici le président de la république... (*Bruyante interruption à gauche.*)

M. VICTOR HUGO. — Laissez-moi m'expliquer! je ne vous cède pas la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole. Ce n'est pas à vous à faire la police de l'assemblée. M. Victor Hugo est rappelé à l'ordre; il demande à s'expliquer; je lui donne la parole, et vous rendrez la police impossible si vous voulez usurper mes fonctions,

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, vous allez voir le danger des interruptions précipitées. (*Plus haut! plus haut!*) J'ai été rappelé à l'ordre, et un honorable membre que je n'ai pas l'honneur de connaître...

UN MEMBRE *sort des bancs de la droite, vient jusqu'au pied de la tribune et dit :*

— C'est moi.

* Sénateur de l'empire.

M. VICTOR HUGO. — Qui, vous?

L'INTERRUPTEUR. — Moi!

M. VICTOR HUGO. — Soit. Taisez-vous.

L'INTERRUPTEUR. — Nous n'en voulons pas entendre davantage. La mauvaise littérature fait la mauvaise politique. Nous protestons au nom de la langue française et de la tribune française. Portez tout ça à la Porte-Saint-Martin, monsieur Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. — Vous savez mon nom, à ce qu'il paraît, et moi je ne sais pas le vôtre. Comment vous appelez-vous?

L'INTERRUPTEUR. — Bourbousson.

M. VICTOR HUGO. — C'est plus que je n'espérais! (*Long éclat de rire sur tous les bancs. L'interrupteur regagne sa place.*)

M. VICTOR HUGO, *reprenant...* — Donc, monsieur Bourbousson dit qu'il faudrait m'appliquer la censure.

VOIX A DROITE. — Oui! oui!

M. VICTOR HUGO. — Pourquoi? Pour avoir qualifié comme c'est mon droit... (*Dénégations à droite.*) pour avoir qualifié les auteurs des pamphlets césaristes... (*Réclamations à droite.* — *M. Victor Hugo se penche vers le sténographe du Moniteur et lui demande communication immédiate de la phrase de son discours qui a provoqué l'émotion de l'assemblée.*)

VOIX A DROITE. — M. Victor Hugo n'a pas le droit de faire changer la phrase au *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT. — L'assemblée s'est soulevée contre les paroles qui ont dû être recueillies par le sténographe

du *Moniteur*. Le rappel à l'ordre s'applique à ces paroles, telles que vous les avez prononcées, et qu'elles resteront certainement. Maintenant, en vous expliquant, si vous les changez, l'assemblée sera juge.

M. VICTOR HUGO. — Comme le sténographe du *Moniteur* les a recueillies de ma bouche... (*Interruptions diverses.*)

PLUSIEURS MEMBRES. — Vous les avez changées! — Vous avez parlé au sténographe! (*Bruit confus.*)

M. DE PANAT, *questeur, et autres membres.* — Vous n'avez rien à craindre. Les paroles paraîtront au *Moniteur* comme elles sont sorties de la bouche de l'orateur.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, demain, quand vous lirez le *Moniteur*... (*Rumeurs à droite.*) quand vous y lirez cette phrase que vous avez interrompue et que vous n'avez pas entendue, cette phrase dans laquelle je dis que Napoléon s'étonnerait, s'indignerait de voir que son empire, son glorieux empire, a aujourd'hui pour théoriciens et pour reconstructeurs, qui? des hommes qui, chaque fois que nous prononçons les mots *démocratie, liberté, humanité, progrès*, se couchent à plat ventre avec terreur, et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendront pas enfin venir le canon russe...

VOIX A DROITE. — A qui appliquez-vous cela?

M. VICTOR HUGO. — J'ai été rappelé à l'ordre pour cela!

M. DE TRÉVENEUC. — A quel parti vous adressez-vous?

VOIX A GAUCHE. — A Romieu! au *Spectre rouge!*

M. LE PRÉSIDENT, à M. Victor Hugo. — Vous ne pouvez pas isoler une phrase de votre discours entier. Et tout cela est venu à la suite d'une comparaison insultante entre l'em-

pereur qui n'est plus et le président de la république qui existe. (*Agitation prolongée. — Un grand nombre de membres descendent dans l'hémicycle; ce n'est qu'avec peine que, sur l'ordre de M. le président, les huissiers font reprendre les places et ramènent un peu de silence.*)

M. VICTOR HUGO. — Vous reconnaîtrez demain la vérité de mes paroles.

VOIX A DROITE. — Vous avez dit : *Vous.*

M. VICTOR HUGO. — Jamais, et je le dis du haut de cette tribune, jamais il n'est entré dans mon esprit un seul instant de s'adresser à qui que ce soit dans l'assemblée. (*Réclamations et rires bruyants à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Alors l'insulte reste tout entière pour M. le président de la république.

M. DE HEECKEREN*. — S'il ne s'agit pas de nous, pourquoi nous le dire, et ne pas réserver la chose pour l'*Événement*?

M. VICTOR HUGO, *se tournant vers M. le président.* — Vous voyez bien que la majorité se prétend insultée. Ce n'est pas du président de la république qu'il s'agit maintenant!

M. LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez traîné aussi bas que possible...

M. VICTOR HUGO. — Ce n'est pas là la question!

M. LE PRÉSIDENT. — Dites que vous n'avez pas voulu insulter M. le président de la république dans votre parallèle, à la bonne heure! (*L'agitation continue; des apo-*

* Sénateur.

strophes d'une extrême violence sont adressées à l'orateur et échangées entre plusieurs membres de droite et de gauche. M. Lefebvre-Duruflé, s'approchant de la tribune, remet à l'orateur une feuille de papier qu'il le prie de lire.)

M. VICTOR HUGO, après avoir lu. — On me transmet l'observation que voici, et à laquelle je vais donner immédiatement satisfaction. Voici :

« Ce qui a révolté l'assemblée, c'est que vous avez dit *vous*, et que vous n'avez pas parlé indirectement.

L'auteur de cette observation reconnaîtra demain, en lisant le *Moniteur*, que je n'ai pas dit *vous*, que j'ai parlé indirectement, que je ne me suis adressé à personne directement dans l'assemblée. Et je répète que je ne m'adresse à personne.

Faisons cesser ce malentendu.

VOIX A DROITE. — Bien! bien! Passez outre.

M. LE PRÉSIDENT. — Faites sortir l'assemblée de l'état où vous l'avez mise.

Messieurs, veuillez faire silence.

M. VICTOR HUGO. — Vous lirez demain le *Moniteur* qui a recueilli mes paroles, et vous regretterez votre précipitation. Jamais je n'ai songé un seul instant à un seul membre de cette assemblée, je le déclare, et je laisse mon rappel à l'ordre sur la conscience de M. le président. (*Mouvement. — Très bien! très bien!*)

Encore un instant, et je descends de la tribune.

(*Le silence se rétablit sur tous les bancs. L'orateur se tourne vers la droite.*)

Monarchie légitime, monarchie impériale! qu'est-ce que

vous nous voulez? Nous sommes les hommes d'un autre âge. Pour nous, il n'y a de fleurs de lys qu'à Fontenoy, et il n'y a d'aigles qu'à Eylau et à Wagram.

Je vous l'ai déjà dit, vous êtes le passé. De quel droit mettez-vous le présent en question? qu'y a-t-il de commun entre vous et lui? Contre qui et pour qui vous coalisez-vous? Et puis, que signifie cette coalition? Qu'est-ce que c'est que cette alliance? Qu'est-ce que c'est que cette main de l'empire que je vois dans la main de la légitimité? Légitimistes, l'empire a tué le duc d'Enghien! Impérialistes, la légitimité a fusillé Murat! (*Vive impression.*)

Vous vous touchez les mains; prenez garde, vous mêlez des taches de sang! (*Sensation.*)

Et puis qu'espérez-vous? détruire la république? Vous entreprenez là une besogne rude. Y avez-vous bien songé? Quand un ouvrier a travaillé dix-huit heures, quand un peuple a travaillé dix-huit siècles, et qu'ils ont enfin l'un et l'autre reçu leur payement, allez donc essayer d'arracher à cet ouvrier son salaire et à ce peuple sa république!

Savez-vous ce qui fait la république forte? savez-vous ce qui la fait invincible? savez-vous ce qui la fait indestructible? je vous l'ai dit en commençant, et en terminant, je vous le répète, c'est qu'elle est la somme du labeur des générations, c'est qu'elle est le produit accumulé des efforts antérieurs, c'est qu'elle est un résultat historique autant qu'un fait politique, c'est qu'elle fait pour ainsi dire partie du climat actuel de la civilisation, c'est qu'elle est la forme absolue, suprême, nécessaire, du temps où nous vivons, c'est qu'elle est l'air que nous respirons, et qu'une fois que

les nations ont respiré cet air-là, prenez-en votre parti, elles ne peuvent plus en respirer d'autre! Oui, savez-vous ce qui fait que la république est impérissable? C'est qu'elle s'identifie d'un côté avec le siècle, et de l'autre avec le peuple! elle est l'idée de l'un et la couronne de l'autre!

Messieurs les révisionnistes, je vous ai demandé ce que vous vouliez. Ce que je veux, moi, je vais vous le dire. Toute ma politique, la voici en deux mots. Il faut supprimer dans l'ordre social un certain degré de misère, et dans l'ordre politique une certaine nature d'ambition. Plus de paupérisme et plus de monarchisme. La France ne sera tranquille que lorsque, par la puissance des institutions qui donneront du travail et du pain aux uns et qui ôteront l'espérance aux autres, nous aurons vu disparaître du milieu de nous, tous ceux qui tendent la main, depuis les mendiants jusqu'aux prétendants. (*Explosion d'applaudissements. — Cris et murmures à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez donc finir, pour l'amour de Dieu! (*On rit.*)

M. BELIN. — Pour l'amour du dîner.

M. LE PRÉSIDENT. — Allons! de grâce! de grâce!

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, il y a deux sortes de questions, les questions fausses et les questions vraies.

L'assistance, le salaire, le crédit, l'impôt, le sort des classes laborieuses... — eh! mon Dieu! ce sont là des questions toujours négligées, toujours ajournées! Souffrez qu'on vous en parle de temps en temps! Il s'agit du peuple, messieurs! Je continue. — Les souffrances des faibles, du pauvre, de la femme, de l'enfant, l'éducation, la pénalité,

la production, la consommation, la circulation, le travail, qui contient le pain de tous, le suffrage universel, qui contient le droit de tous, la solidarité entre hommes et entre peuples, l'aide aux nationalités opprimées, la fraternité française produisant par son rayonnement la fraternité européenne, — voilà les questions vraies.

La légitimité, l'empire, la fusion, l'excellence de la monarchie sur la république, les thèses philosophiques qui sont grosses de barricades, le choix entre les prétendants, — voilà les fausses questions.

Eh bien! il faut bien vous le dire, vous quittez les questions vraies pour les fausses questions; vous quittez les questions vivantes pour les questions mortes. Quoi! c'est là votre intelligence politique! Quoi! c'est là le spectacle que vous nous donnez! Le législatif et l'exécutif se querellent, les pouvoirs se prennent au collet; rien ne se fait, rien ne va; de vaines et pitoyables disputes; les partis tiraillent la constitution dans l'espoir de déchirer la république; les hommes se démentent, l'un oublie ce qu'il a juré, les autres oublient ce qu'ils ont crié; et pendant ces agitations misérables, le temps, c'est-à-dire la vie, se perd!

Quoi! c'est là la situation que vous nous faites! la neutralisation de toute autorité par la lutte, l'abaissement, et, par conséquent, l'effacement du pouvoir, la stagnation, la torpeur, quelque chose de pareil à la mort! Nulle grandeur, nulle force, nulle impulsion. Des tracasseries, des taquineries, des conflits, des chocs. Pas de gouvernement!

Et cela, dans quel moment?

Au moment où, plus que jamais, une puissante initiative

démocratique est nécessaire! au moment où la civilisation, à la veille de subir une solennelle épreuve, a, plus que jamais, besoin de pouvoirs actifs, intelligents, féconds, réformateurs, sympathiques aux souffrances du peuple, pleins d'amour et, par conséquent, pleins de force! au moment où les jours troublés arrivent! au moment où tous les intérêts semblent prêts à entrer en lutte contre tous les principes! au moment où les problèmes les plus formidables se dressent devant la société et l'attendent avec des sommations à jour fixe! au moment où 1852 s'approche, masqué, effrayant, les mains pleines de questions redoutables! au moment où les philosophes, les publicistes, les observateurs sérieux, ces hommes qui ne sont pas des hommes d'état, qui ne sont que des hommes sages, attentifs, inquiets, penchés sur l'avenir, penchés sur l'inconnu, l'œil fixé sur toutes ces obscurités accumulées, croient entendre distinctement le bruit monstrueux de la porte des révolutions qui se rouvre dans les ténèbres. (*Vive et universelle émotion. Quelques rires à droite.*)

Messieurs, je termine. Ne nous le dissimulons pas, cette discussion, si orageuse qu'elle soit, si profondément qu'elle remue les masses, n'est qu'un prélude.

Je le répète, l'année 1852 approche. L'instant arrive où vont reparaître, réveillées et encouragées par la loi fatale du 31 mai, armées par elle pour leur dernier combat contre le suffrage universel garrotté, toutes ces prétentions dont je vous ai parlé, toutes ces légitimités antiques qui ne sont que d'antiques usurpations! L'instant arrive où une mêlée terrible se fera de toutes les formes déchues, impé-

rialisme, légitimisme, droit de la force, droit divin, livrant ensemble l'assaut au grand droit démocratique, au droit humain ! Ce jour-là, tout sera, en apparence, remis en question. Grâce aux revendications opiniâtres du passé, l'ombre couvrira de nouveau ce grand et illustre champ de bataille des idées et du progrès qu'on appelle la France. Je ne sais pas ce que durera cette éclipse, je ne sais pas ce que durera ce combat ; mais ce que je sais, ce qui est certain, ce que je prédis, ce que j'affirme, c'est que le droit ne périra pas ! c'est que, quand le jour reparaitra, on ne retrouvera debout que deux combattants, le peuple et Dieu ! (*Immense acclamation. — Tous les membres de la gauche reçoivent l'orateur au pied de la tribune et lui serrent la main. La séance est suspendue pendant dix minutes, malgré la voix de M. Dupin et les cris des huissiers.*)

CONGRÈS DE LA PAIX

A PARIS



A. F. Gorguet inv.

C. Deblois sc.

I

DISCOURS D'OUVERTURE

21 AOUT 1849

M. Victor Hugo est élu président. M. Cobden est élu vice-président.

M. Victor Hugo se lève et dit :

Messieurs, beaucoup d'entre vous viennent des points du globe les plus éloignés, le cœur plein d'une pensée religieuse et sainte. Vous comptez dans vos rangs des publicistes, des philosophes, des ministres des cultes chrétiens, des écrivains éminents, plusieurs de ces hommes considérables, de ces

hommes publics et populaires qui sont les lumières de leur nation. Vous avez voulu dater de Paris les déclarations de cette réunion d'esprits convaincus et graves, qui ne veulent pas seulement le bien d'un peuple, mais qui veulent le bien de tous les peuples. (*Applaudissements.*) Vous venez ajouter aux principes qui dirigent aujourd'hui les hommes d'état, les gouvernants, les législateurs, un principe supérieur. Vous venez tourner en quelque sorte le dernier et le plus auguste feuillet de l'évangile, celui qui impose la paix aux enfants du même Dieu, et, dans cette ville qui n'a encore décrété que la fraternité des citoyens, vous venez proclamer la fraternité des hommes.

Soyez les bienvenus! (*Long mouvement.*)

En présence d'une telle pensée et d'un tel acte, il ne peut y avoir place pour un remerciement personnel. Permettez-moi donc, dans les premières paroles que je prononce devant vous, d'élever mes regards plus haut que moi-même, et d'oublier, en quelque sorte, le grand honneur que vous venez de me conférer, pour ne songer qu'à la grande chose que vous voulez faire.

Messieurs, cette pensée religieuse, la paix universelle, toutes les nations liées entre elles d'un lien commun, l'évangile pour loi suprême, la médiation substituée à la guerre, cette pensée religieuse est-elle une pensée pratique? cette idée sainte est-elle une idée réalisable? Beaucoup d'esprits positifs, comme on parle aujourd'hui, beaucoup d'hommes politiques vieilliss, comme on dit, dans le maniement des affaires, répondent : Non. Moi, je réponds avec vous, je réponds : sans hésiter, je réponds : Oui! (*Applaudis-*

sements.) et je vais essayer de le prouver tout à l'heure.

Je vais plus loin; je ne dis pas seulement : C'est un but réalisable, je dis : C'est un but inévitable; on peut en retarder ou en hâter l'avènement, voilà tout.

La loi du monde n'est pas et ne peut pas être distincte de la loi de Dieu. Or, la loi de Dieu, ce n'est pas la guerre, c'est la paix. (*Applaudissements.*) Les hommes ont commencé par la lutte, comme la création par le chaos. (*Bravo! bravo!*) D'où viennent-ils? De la guerre; cela est évident. Mais où vont-ils? A la paix; cela n'est pas moins évident.

Quand vous affirmez ces hautes vérités, il est tout simple que votre affirmation rencontre la négation; il est tout simple que votre foi rencontre l'incrédulité; il est tout simple que, dans cette heure de nos troubles et de nos déchirements, l'idée de la paix universelle surprenne et choque presque comme l'apparition de l'impossible et de l'idéal; il est tout simple que l'on crie à l'utopie; et, quant à moi, humble et obscur ouvrier dans cette grande œuvre du dix-neuvième siècle, j'accepte cette résistance des esprits sans qu'elle m'étonne ni me décourage. Est-il possible que vous ne fassiez pas détourner les têtes et fermer les yeux dans une sorte d'éblouissement, quand, au milieu des ténèbres qui pèsent encore sur nous, vous ouvrez brusquement la porte rayonnante de l'avenir? (*Applaudissements.*)

Messieurs, si quelqu'un, il y a quatre siècles, à l'époque où la guerre existait de commune à commune, de ville à ville, de province à province, si quelqu'un eût dit à la Lorraine, à la Picardie, à la Normandie, à la Bretagne, à l'Auvergne, à la Provence, au Dauphiné, à la Bourgogne : Un

jour viendra où vous ne vous ferez plus la guerre, un jour viendra où vous ne lèverez plus d'hommes d'armes les uns contre les autres, un jour viendra où l'on ne dira plus : — Les normands ont attaqué les picards, les lorrains ont repoussé les bourguignons. Vous aurez bien encore des différends à régler, des intérêts à débattre, des contestations à résoudre, mais savez-vous ce que vous mettrez à la place des hommes d'armes? savez-vous ce que vous mettrez à la place des gens de pied et de cheval, des canons, des fauconneaux, des lances, des piques, des épées? Vous mettrez une petite boîte de sapin que vous appellerez l'urne du scrutin, et de cette boîte il sortira, quoi? une assemblée! une assemblée en laquelle vous vous sentirez tous vivre, une assemblée qui sera comme votre âme à tous, un concile souverain et populaire qui décidera, qui jugera, qui résoudra tout en loi, qui fera tomber le glaive de toutes les mains et surgir la justice dans tous les cœurs, qui dira à chacun : Là finit ton droit, ici commence ton devoir. Bas les armes! vivez en paix! (*Applaudissements.*) Et ce jour-là, vous vous sentirez une pensée commune, des intérêts communs, une destinée commune; vous vous embrasserez, vous vous reconnaîtrez fils du même sang et de la même race; ce jour-là, vous ne serez plus des peuplades ennemies, vous serez un peuple; vous ne serez plus la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Provence, vous serez la France. Vous ne vous appellerez plus la guerre, vous vous appellerez la civilisation.

Si quelqu'un eût dit cela à cette époque, messieurs, tous les hommes positifs, tous les gens sérieux, tous les

grands politiques d'alors se fussent écriés : — Oh! le songeur! Oh! le rêve-creux! Comme cet homme connaît peu l'humanité! Que voilà une étrange folie et une absurde chimère! — Messieurs, le temps a marché, et cette chimère, c'est la réalité. (*Mouvement.*)

Et, j'insiste sur ceci, l'homme qui eût fait cette prophétie sublime eût été déclaré fou par les sages, pour avoir entrevu les desseins de Dieu! (*Nouveau mouvement.*)

Eh bien! vous dites aujourd'hui, et je suis de ceux qui disent avec vous, tous, nous qui sommes ici, nous disons à la France, à l'Angleterre, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Espagne, à l'Italie, à la Russie, nous leur disons :

Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le

suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'assemblée législative est à la France! (*Applaudissements.*) Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être! (*Rires et bravos.*) Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe, (*Applaudissements.*) placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu! (*Longs applaudissements.*)

Et ce jour-là, il ne faudra pas quatre cents ans pour l'amener, car nous vivons dans un temps rapide, nous vivons dans le courant d'événements et d'idées le plus impétueux qui ait encore entraîné les peuples, et, à l'époque où nous sommes, une année fait parfois l'ouvrage d'un siècle.

Et français, anglais, belges, allemands, russes, slaves, européens, américains, qu'avons-nous à faire pour arriver le plus tôt possible à ce grand jour? Nous aimer. (*Immenses applaudissements.*)

Nous aimer! Dans cette œuvre immense de la pacification, c'est la meilleure manière d'aider Dieu!

Car Dieu le veut, ce but sublime! Et voyez, pour y

atteindre, ce qu'il fait de toutes parts! Voyez que de découvertes il fait sortir du génie humain, qui toutes vont à ce but, la paix! Que de progrès, que de simplifications! Comme la nature se laisse de plus en plus dompter par l'homme! comme la matière devient de plus en plus l'esclave de l'intelligence et la servante de la civilisation! comme les causes de guerre s'évanouissent avec les causes de souffrance! comme les peuples lointains se touchent! comme les distances se rapprochent! Et le rapprochement, c'est le commencement de la fraternité.

Grâce aux chemins de fer, l'Europe bientôt ne sera pas plus grande que ne l'était la France au moyen âge! Grâce aux navires à vapeur, on traverse aujourd'hui l'Océan plus aisément qu'on ne traversait autrefois la Méditerranée! Avant peu, l'homme parcourra la terre comme les dieux d'Homère parcouraient le ciel, en trois pas. Encore quelques années, et le fil électrique de la concorde entourera le globe et étreindra le monde. (*Applaudissements.*)

Ici, messieurs, quand j'approfondis ce vaste ensemble, ce vaste concours d'efforts et d'événements, tous marqués du doigt de Dieu; quand je songe à ce but magnifique, le bien-être des hommes, la paix; quand je considère ce que la providence fait pour et ce que la politique fait contre, une réflexion douloureuse s'offre à mon esprit.

Il résulte des statistiques et des budgets comparés que les nations européennes dépensent tous les ans, pour l'entretien de leurs armées, une somme qui n'est pas moindre de deux milliards, et qui, si l'on y ajoute l'entretien du matériel des établissements de guerre, s'élève à trois mil-

liards. Ajoutez-y encore le produit perdu des journées de travail de plus de deux millions d'hommes, les plus sains, les plus vigoureux, les plus jeunes, l'élite des populations, produit que vous ne pouvez pas évaluer à moins d'un milliard, et vous arrivez à ceci que les armées permanentes coûtent annuellement à l'Europe quatre milliards. Messieurs, la paix vient de durer trente-deux ans, et en trente-deux ans la somme monstrueuse de cent vingt-huit milliards a été dépensée pendant la paix pour la guerre! (*Sensation.*) Supposez que les peuples d'Europe, au lieu de se défier les uns des autres, de se jalouser, de se haïr, se fussent aimés; supposez qu'ils se fussent dit qu'avant même d'être français, ou anglais, ou allemand, on est homme, et que, si les nations sont des patries, l'humanité est une famille. Et maintenant, cette somme de cent vingt-huit milliards, si follement et si vainement dépensée par la défiance, faites-la dépenser par la confiance! ces cent vingt-huit milliards donnés à la haine, donnez-les à l'harmonie! ces cent vingt-huit milliards donnés à la guerre, donnez-les à la paix! (*Applaudissements.*) donnez-les au travail, à l'intelligence, à l'industrie, au commerce, à la navigation, à l'agriculture, aux sciences, aux arts, et représentez-vous le résultat. Si, depuis trente-deux ans, cette gigantesque somme de cent vingt-huit milliards avait été dépensée de cette façon, l'Amérique, de son côté, aidant l'Europe, savez-vous ce qui serait arrivé? La face du monde serait changée! les isthmes seraient coupés, les fleuves creusés, les montagnes percées, les chemins de fer couvriraient les deux continents, la marine marchande du globe aurait centuplé, et il n'y aurait plus nulle part ni landes, ni

jachères, ni marais; on bâtirait des villes là où il n'y a encore que des solitudes; on creuserait des ports là où il n'y a encore que des écueils; l'Asie serait rendue à la civilisation, l'Afrique serait rendue à l'homme; la richesse jaillirait de toutes parts de toutes les veines du globe sous le travail de tous les hommes, et la misère s'évanouirait! Et savez-vous ce qui s'évanouirait avec la misère? Les révolutions. (*Bravos prolongés.*) Oui, la face du monde serait changée! Au lieu de se déchirer entre soi, on se répandrait pacifiquement sur l'univers! Au lieu de faire des révolutions, on ferait des colonies! Au lieu d'apporter la barbarie à la civilisation, on apporterait la civilisation à la barbarie! (*Nouveaux applaudissements.*)

Voyez, messieurs, dans quel aveuglement la préoccupation de la guerre jette les nations et les gouvernants; si les cent vingt-huit milliards qui ont été donnés par l'Europe depuis trente-deux ans à la guerre qui n'existait pas avaient été donnés à la paix qui existait, disons-le, et disons-le bien haut, on n'aurait rien vu en Europe de ce qu'on y voit en ce moment; le continent, au lieu d'être un champ de bataille, serait un atelier; et, au lieu de ce spectacle douloureux et terrible, le Piémont abattu, Rome, la ville éternelle, livrée aux oscillations misérables de la politique humaine, la Hongrie et Venise qui se débattent héroïquement, la France inquiète, appauvrie et sombre, la misère, le deuil, la guerre civile, l'obscurité sur l'avenir; au lieu de ce spectacle sinistre, nous aurions sous les yeux l'espérance, la joie, la bienveillance, l'effort de tous vers le bien-être commun, et nous verrions partout se dégager de la civilisation en travail le

majestueux rayonnement de la concorde universelle. (*Bravo! bravo! — Applaudissements.*)

Chose digne de méditation! ce sont nos précautions contre la guerre qui ont amené les révolutions. On a tout fait, on a tout dépensé contre le péril imaginaire. On a aggravé ainsi la misère, qui était le péril réel. On s'est fortifié contre un danger chimérique, on a tourné ses regards du côté où n'était pas le point noir, on a vu les guerres qui ne venaient pas, et l'on n'a pas vu les révolutions qui arrivaient. (*Longs applaudissements.*)

Messieurs, ne désespérons pas pourtant. Au contraire, espérons plus que jamais! Ne nous laissons pas effrayer par des commotions momentanées, secousses nécessaires peut-être des grands enfantements. Ne soyons pas injustes pour les temps où nous vivons, ne voyons pas notre époque autrement qu'elle n'est. C'est une prodigieuse et admirable époque après tout, et le dix-neuvième siècle sera, disons-le hautement, la plus grande page de l'histoire. Comme je vous le rappelais tout à l'heure, tous les progrès s'y révèlent et s'y manifestent à la fois, les uns amenant les autres; chute des animosités internationales, effacement des frontières sur la carte et des préjugés dans les cœurs, tendance à l'unité, adoucissement des mœurs, élévation du niveau de l'enseignement et abaissement du niveau des pénalités, domination des langues les plus littéraires, c'est-à-dire les plus humaines; tout se meut en même temps, économie politique, science, industrie, philosophie, législation, et converge au même but, la création du bien-être et de la bienveillance, c'est-à-dire, et c'est là pour ma part le but auquel je tendrai

toujours, extinction de la misère au dedans, extinction de la guerre au dehors. (*Applaudissements.*)

Oui, je le dis en terminant, l'ère des révolutions se ferme, l'ère des améliorations commence. Le perfectionnement des peuples quitte la forme violente pour prendre la forme paisible. Le temps est venu où la providence va substituer à l'action désordonnée des agitateurs l'action religieuse et calme des pacificateurs. (*Oui! oui!*)

Désormais, le but de la politique grande, de la politique vraie, le voici : faire reconnaître toutes les nationalités, restaurer l'unité historique des peuples et rallier cette unité à la civilisation par la paix, élargir sans cesse le groupe civilisé, donner le bon exemple aux peuples encore barbares, substituer les arbitrages aux batailles; enfin, et ceci résume tout, faire prononcer par la justice le dernier mot que l'ancien monde faisait prononcer par la force. (*Profonde sensation.*)

Messieurs, je le dis en terminant, et que cette pensée nous encourage, ce n'est pas d'aujourd'hui que le genre humain est en marche dans cette voie providentielle. Dans notre vieille Europe, l'Angleterre a fait le premier pas, et par son exemple séculaire, elle a dit aux peuples : Vous êtes libres.

La France a fait le second pas, et elle a dit aux peuples : Vous êtes souverains. Maintenant faisons le troisième pas, et tous ensemble, France, Angleterre, Belgique, Allemagne, Italie, Europe, Amérique, disons aux peuples : Vous êtes frères! (*Immense acclamation. — L'orateur se rassied au milieu des applaudissements.*)

II

CLOTURE DU CONGRÈS DE LA PAIX

24 AOUT 1849

Messieurs, vous m'avez permis de vous adresser quelques paroles de bienvenue ; permettez-moi de vous adresser quelques paroles d'adieu.

Je serai très court, l'heure est avancée, j'ai présent à l'esprit l'article 3 du règlement, et, soyez tranquilles, je ne m'exposerai pas à me faire rappeler à l'ordre par le président. (*On rit.*)

Nous allons nous séparer, mais nous resterons unis de cœur. (*Oui! oui!*) Nous avons désormais une pensée commune, messieurs; et une commune pensée, c'est, en quelque sorte, une commune patrie. (*Sensation.*) Oui, à dater de ce jour, nous tous qui sommes ici, nous sommes compatriotes! (*Oui! oui!*)

Vous avez pendant trois jours délibéré, discuté, approfondi, avec sagesse et dignité, de graves questions, et à propos de ces questions, les plus hautes que puisse agiter l'humanité, vous avez pratiqué noblement les grandes mœurs des peuples libres.

Vous avez donné aux gouvernements des conseils, des conseils amis qu'ils entendront, n'en doutez pas! (*Oui! oui!*) Des voix éloqu岸tes se sont élevées parmi vous, de généreux appels ont été faits à tous les sentiments magnanimes de l'homme et du peuple; vous avez déposé dans les esprits, en dépit des préjugés et des inimitiés internationales, le germe impérissable de la paix universelle.

Savez-vous ce que nous voyons, savez-vous ce que nous avons sous les yeux depuis trois jours?

C'est l'Angleterre serrant la main de la France, c'est l'Amérique serrant la main de l'Europe, et quant à moi, je ne sache rien de plus grand et de plus beau! (*Explosion d'applaudissements.*)

Retournez maintenant dans vos foyers, rentrez dans vos pays le cœur plein de joie, dites-y que vous venez de chez vos compatriotes de France. (*Mouvement. — Longue acclamation.*) Dites que vous y avez jeté les bases de la paix du monde, répandez partout cette bonne nouvelle, et semez partout cette grande pensée.

Après les voix considérables qui se sont fait entendre, je ne rentrerai pas dans ce qui vous a été expliqué et démontré, mais permettez-moi de répéter, pour clore ce congrès solennel, les paroles que je prononçais en l'inaugurant. Ayez bon espoir! ayez bon courage! L'immense progrès définitif

qu'on dit que vous rêvez, et que je dis que vous enfantez, se réalisera. (*Bravo! bravo!*) Songez à tous les pas qu'a déjà faits le genre humain! Méditez le passé, car le passé souvent éclaire l'avenir. Ouvrez l'histoire et puisez-y des forces pour votre foi.

Oui, le passé et l'histoire, voilà nos points d'appui. Tenez, ce matin, à l'ouverture de cette séance, au moment où un respectable orateur chrétien* tenait vos âmes palpitantes sous la grande et pénétrante éloquence de l'homme cordial et du prêtre fraternel, en ce moment-là, un membre de cette assemblée, dont j'ignore le nom, lui a rappelé que le jour où nous sommes, le 24 août, est l'anniversaire de la Saint-Barthélemy. Le prêtre catholique a détourné sa tête vénérable et a repoussé ce lamentable souvenir. Eh bien! ce souvenir, je l'accepte, moi! (*Profonde et universelle impression.*) Oui, je l'accepte! (*Mouvement prolongé.*)

Oui, cela est vrai, il y a de cela deux cent soixante et dix-sept années, à pareil jour, Paris, ce Paris où vous êtes, s'éveillait épouvanté au milieu de la nuit. Une cloche, qu'on appelait la cloche d'argent, tintait au palais de justice, les catholiques couraient aux armes, les protestants étaient surpris dans leur sommeil, et un guet-apens, un massacre, un crime où étaient mêlées toutes les haines, haines religieuses, haines civiles, haines politiques, un crime abominable s'accomplissait. Eh bien! aujourd'hui, dans ce même jour, dans cette même ville, Dieu donne rendez-vous à

* M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

toutes ces haines et leur ordonne de se convertir en amour. (*Tonnerre d'applaudissements.*) Dieu retire à ce funèbre anniversaire sa signification sinistre; où il y avait une tache de sang, il met un rayon de lumière; (*Long mouvement.*) à la place de l'idée de vengeance, de fanatisme et de guerre, il met l'idée de réconciliation, de tolérance et de paix; et, grâce à lui, par sa volonté, grâce aux progrès qu'il amène et qu'il commande, précisément à cette date fatale du 24 août, et pour ainsi dire presque à l'ombre de cette tour encore debout qui a sonné la Saint-Barthélemy, non seulement anglais et français, italiens et allemands, européens et américains, mais ceux qu'on nommait les papistes et ceux qu'on nommait les huguenots se reconnaissent frères (*Mouvement prolongé.*) et s'unissent dans un étroit et désormais indissoluble embrassement. (*Explosion de bravos et d'applaudissements. — M. l'abbé Deguerry et M. le pasteur Coquerel s'embrassent devant le fauteuil du président. — Les acclamations redoublent dans l'assemblée et dans les tribunes publiques. — M. Victor Hugo reprend.*)

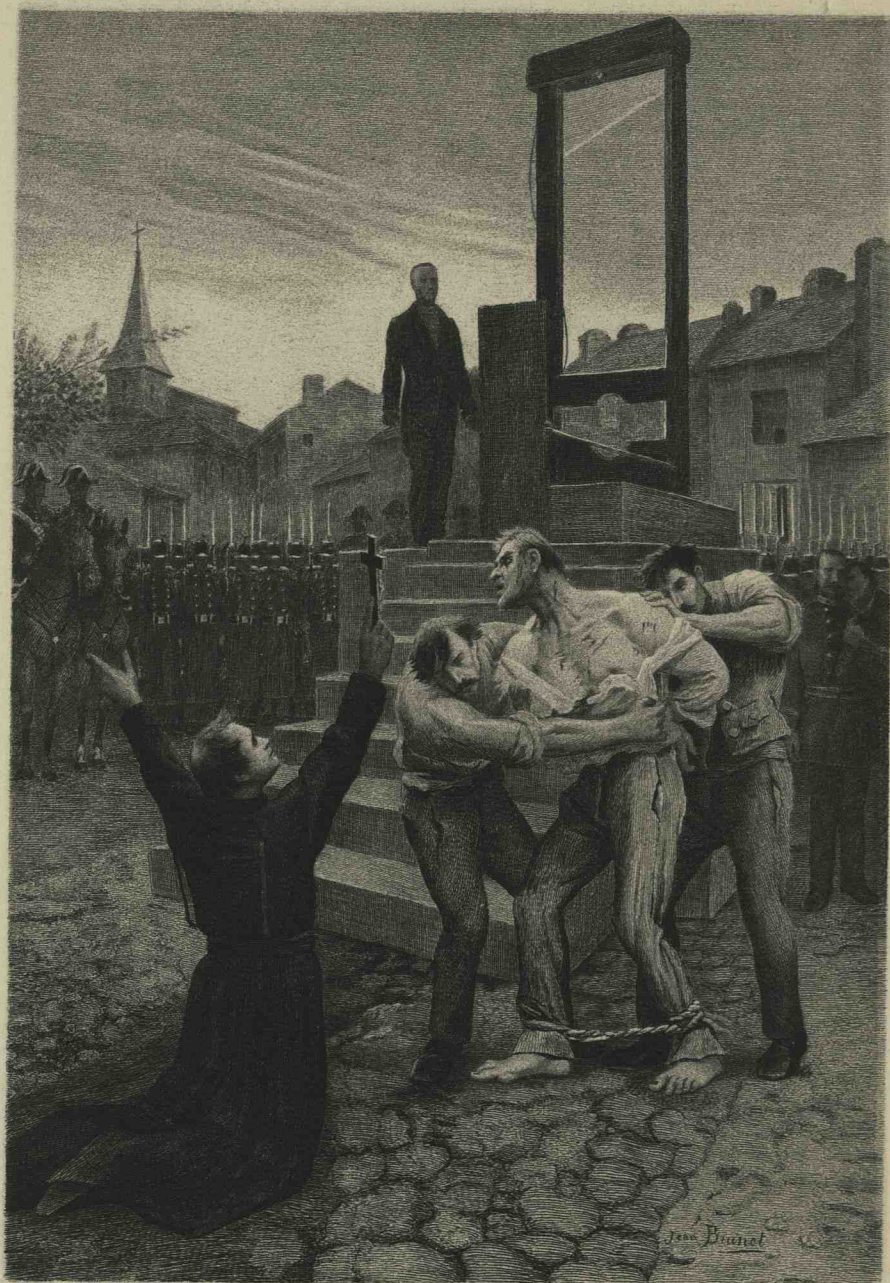
Osez maintenant nier le progrès! (*Nouveaux applaudissements.*) Mais, sachez-le bien, celui qui nie le progrès est un impie, celui qui nie le progrès nie la providence, car providence et progrès c'est la même chose, et le progrès n'est qu'un des noms humains du Dieu éternel! (*Profonde et universelle sensation. — Bravo! bravo!*)

Frères, j'accepte ces acclamations, et je les offre aux générations futures. (*Applaudissements répétés.*) Oui, que ce jour soit un jour mémorable, qu'il marque la fin de l'effusion du sang humain, qu'il marque la fin des massacres

et des guerres, qu'il inaugure le commencement de la concorde et de la paix du monde, et qu'on dise : — Le 24 août 1572 s'efface et disparaît sous le 24 août 1849! (*Longue et unanime acclamation. — L'émotion est à son comble; les bravos éclatent de toutes parts; les anglais et les américains se lèvent en agitant leurs mouchoirs et leurs chapeaux vers l'orateur, et, sur un signe de M. Cobden, ils poussent sept hourras.*)

COUR D'ASSISES

1851



Jean Brunot inv.

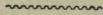
Édition Nationale

Gaujean sc.

LA PEINE DE MORT

(Actes et Paroles.)

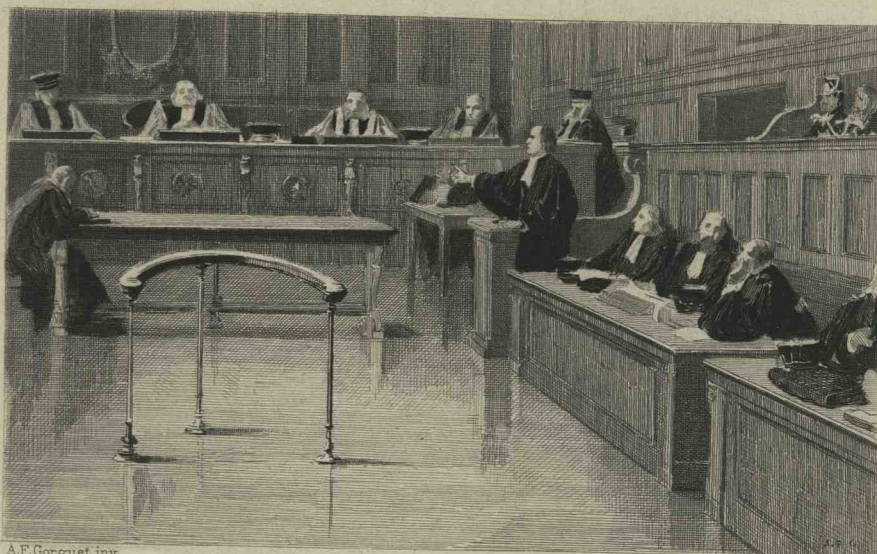
ACTES ET PAROLES



LA PEINE DE MORT

Deux exécuteurs le saisissent, il a les mains liées, les pieds liés ;
il repousse les deux exécuteurs.

Une lutte affreuse s'engage. Le condamné embarrasse ses pieds
garrottés dans l'échelle patibulaire, il se sert de l'échafaud contre
l'échafaud. La lutte se prolonge, l'horreur parcourt la foule.



POUR CHARLES HUGO*

LA PEINE DE MORT

(COUR D'ASSISES DE LA SEINE (PROCÈS DE *L'ÉVÈNEMENT*))

11 JUIN 1851

Messieurs les jurés, aux premières paroles que M. l'avocat général a prononcées, j'ai cru un moment qu'il allait abandonner l'accusation. Cette illusion n'a pas longtemps duré.

* Un braconnier de la Nièvre, Montcharmont, condamné à mort, fut conduit, pour y être exécuté, dans le petit village où avait été commis le crime.

Le patient était doué d'une grande force physique; le bourreau et ses aides ne purent

Après avoir fait de vains efforts pour circonscrire et amoindrir le débat, le ministère public a été entraîné, par la nature même du sujet, à des développements qui ont rouvert tous les aspects de la question, et, malgré lui, la question a repris toute sa grandeur. Je ne m'en plains pas.

J'aborde immédiatement l'accusation. Mais, auparavant, commençons par bien nous entendre sur un mot. Les bonnes définitions font les bonnes discussions. Ce mot « respect dû aux lois », qui sert de base à l'accusation, quelle portée a-t-il? que signifie-t-il? quel est son vrai sens? Évidemment, et le ministère public lui-même me paraît résigné à ne point soutenir le contraire, ce mot ne peut signifier suppression, sous prétexte de respect, de la critique des lois. Ce mot signifie tout simplement respect de l'exécution des lois. Pas autre chose. Il permet la critique, il permet le blâme, même sévère, nous en voyons des exemples tous les jours, et même à l'endroit de la constitution, qui est supérieure aux lois. Ce mot permet l'invocation au pouvoir législatif pour abolir une loi dangereuse. Il permet enfin qu'on oppose à la loi un obstacle moral. Mais il ne permet pas qu'on lui oppose un obstacle matériel. Laissez exécuter une loi, même mauvaise, même injuste, même barbare, dénoncez-la à l'opinion, dénoncez-la au législateur, mais laissez-la exécuter. Dites

Parracher de la charrette. L'exécution fut suspendue; il fallut attendre du renfort. Quand les exécuteurs furent en nombre, le patient fut ramené devant l'échafaud, enlevé du tombeau, porté sur la bascule, et poussé sous le couteau.

M. Charles Hugo, dans *l'Événement*, raconta ce fait avec horreur. Il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'avoir manqué au respect dû à la loi.

Il fut défendu par son père. Il fut condamné.

(Note de l'éditeur.)

qu'elle est mauvaise, dites qu'elle est injuste, dites qu'elle est barbare, mais laissez-la exécuter. La critique, oui; la révolte, non. Voilà le vrai sens, le sens unique de ce mot, respect des lois.

Autrement, messieurs, pesez ceci. Dans cette grave opération de l'élaboration des lois, opération qui comprend deux fonctions, la fonction de la presse, qui critique, qui conseille, qui éclaire, et la fonction du législateur, qui décide, — dans cette grave opération, dis-je, la première fonction, la critique, serait paralysée, et par contre-coup la seconde. Les lois ne seraient jamais critiquées, et, par conséquent, il n'y aurait pas de raison pour qu'elles fussent jamais améliorées, jamais réformées, l'assemblée nationale législative serait parfaitement inutile. Il n'y aurait plus qu'à la fermer. Ce n'est pas là ce qu'on veut, je suppose. (*On rit.*)

Ce point éclairci, toute équivoque dissipée sur le vrai sens du mot « respect dû aux lois », j'entre dans le vif de la question.

Messieurs les jurés, il y a, dans ce qu'on pourrait appeler le vieux code européen, une loi que, depuis plus d'un siècle, tous les philosophes, tous les penseurs, tous les vrais hommes d'état, veulent effacer du livre vénérable de la législation universelle; une loi que Beccaria a déclarée impie et que Franklin a déclarée abominable, sans qu'on ait fait de procès à Beccaria ni à Franklin; une loi qui, pesant particulièrement sur cette portion du peuple qu'accablent encore l'ignorance et la misère, est odieuse à la démocratie, mais qui n'est pas moins repoussée par les conservateurs intelligents; une loi

dont le roi Louis-Philippe, que je ne nommerai jamais qu'avec le respect dû à la vieillesse, au malheur et à un tombeau dans l'exil, une loi dont le roi Louis-Philippe disait : *Je l'ai détestée toute ma vie*; une loi contre laquelle M. de Broglie a écrit, contre laquelle M. Guizot a écrit; une loi dont la chambre des députés réclamait par acclamation l'abrogation, il y a vingt ans, au mois d'octobre 1830, et qu'à la même époque le parlement demi-sauvage d'Otaïti rayait de ses codes; une loi que l'assemblée de Francfort abolissait il y a trois ans, et que l'assemblée constituante de la république romaine, il y a deux ans presque à pareil jour, a déclarée abolie à *jamais*, sur la proposition du député Charles Bonaparte; une loi que notre constituante de 1848 n'a maintenue qu'avec la plus douloureuse indécision et la plus poignante répugnance; une loi qui, à l'heure où je parle, est placée sous le coup de deux propositions d'abolition, déposées sur la tribune législative; une loi enfin dont la Toscane ne veut plus, dont la Russie ne veut plus, et dont il est temps que la France ne veuille plus. Cette loi devant laquelle la conscience humaine recule avec une anxiété chaque jour plus profonde, c'est la peine de mort.

Eh bien! messieurs, c'est cette loi qui fait aujourd'hui ce procès; c'est elle qui est notre adversaire. J'en suis fâché pour M. l'avocat général, mais je l'aperçois derrière lui! (*Long mouvement.*)

Je l'avouerai, depuis une vingtaine d'années, je croyais, et moi qui parle j'en avais fait la remarque dans des pages que je pourrais vous lire, je croyais, — mon Dieu! avec

M. Léon Faucher, qui, en 1836, écrivait dans un recueil, la *Revue de Paris*, ceci (je cite) :

« L'échafaud n'apparaît plus sur nos places publiques qu'à de rares intervalles, et comme un spectacle que la justice a honte de donner. » (*Mouvement.*)

Je croyais, dis-je, que la guillotine, puisqu'il faut l'appeler par son nom, commençait à se rendre justice à elle-même, qu'elle se sentait réprouvée, et qu'elle en prenait son parti. Elle avait renoncé à la place de Grève, au plein soleil, à la foule, elle ne se faisait plus crier dans les rues, elle ne se faisait plus annoncer comme un spectacle. Elle s'était mise à faire ses exemples le plus obscurément possible, au petit jour, barrière Saint-Jacques, dans un lieu désert, devant personne. Il me semblait qu'elle commençait à se cacher, et je l'avais félicitée de cette pudeur. (*Nouveau mouvement.*)

Eh bien! messieurs, je me trompais, M. Léon Faucher se trompait. (*On rit.*) Elle est revenue de cette fausse honte. La guillotine sent qu'elle est une institution sociale, comme on parle aujourd'hui. Et qui sait? peut-être même rêvet-elle, elle aussi, sa restauration. (*On rit.*)

La barrière Saint-Jacques, c'est la déchéance. Peut-être allons-nous la voir un de ces jours reparaitre place de Grève, en plein midi, en pleine foule, avec son cortège de bourreaux, de gendarmes et de crieurs publics, sous les fenêtres mêmes de l'hôtel de ville, du haut desquelles on a eu un jour, le 24 février, l'insolence de la flétrir et de la mutiler!

En attendant, elle se redresse. Elle sent que la société

ébranlée a besoin, pour se raffermir, comme on dit encore, de revenir à toutes les anciennes traditions, et elle est une ancienne tradition. Elle proteste contre ces déclamateurs démagogues qui s'appellent Beccaria, Vico, Filangieri, Montesquieu, Turgot, Franklin; qui s'appellent Louis-Philippe, qui s'appellent Broglie et Guizot, (*On rit.*) et qui osent croire et dire qu'une machine à couper des têtes est de trop dans une société qui a pour livre l'évangile! (*Sensation.*)

Elle s'indigne contre ces utopistes anarchiques. (*On rit.*) Et, le lendemain de ses journées les plus funèbres et les plus sanglantes, elle veut qu'on l'admire! Elle exige qu'on lui rende des respects! Ou, sinon, elle se déclare insultée, elle se porte partie civile, et elle réclame des dommages-intérêts! (*Hilarité générale et prolongée.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Toute marque d'approbation est interdite, comme toute marque d'improbation. Ces rires sont inconvenants dans une telle question.

M. VICTOR HUGO, *reprenant.* — Elle a eu du sang, ce n'est pas assez, elle n'est pas contente, elle veut encore de l'amende et de la prison!

Messieurs les jurés, le jour où l'on a apporté chez moi pour mon fils ce papier timbré, cette assignation pour cet inqualifiable procès, — nous voyons des choses bien étranges dans ce temps-ci, et l'on devrait y être accoutumé, — eh bien! vous l'avouerez-je, j'ai été frappé de stupeur, je me suis dit :

Quoi! est-ce donc là que nous en sommes?

Quoi! à force d'empiétements sur le bon sens, sur la raison, sur la liberté de pensée, sur le droit naturel, nous

en serions là, qu'on viendrait nous demander, non pas seulement le respect matériel, celui-là n'est pas contesté, nous le devons, nous l'accordons, mais le respect moral, pour ces pénalités qui ouvrent des abîmes dans les consciences, qui font pâlir quiconque pense, que la religion abhorre, *abhorret a sanguine*; pour ces pénalités qui osent être irréparables, sachant qu'elles peuvent être aveugles; pour ces pénalités qui trempent leur doigt dans le sang humain pour écrire ce commandement : « Tu ne tueras pas! » pour ces pénalités impies qui font douter de l'humanité quand elles frappent le coupable, et qui font douter de Dieu quand elles frappent l'innocent! Non! non! non! nous n'en sommes pas là! non! (*Vive et universelle sensation.*)

Car, et puisque j'y suis amené, il faut bien vous le dire, messieurs les jurés, et vous allez comprendre combien devait être profonde mon émotion, le vrai coupable dans cette affaire, s'il y a un coupable, ce n'est pas mon fils, c'est moi. (*Mouvement prolongé.*)

Le vrai coupable, j'y insiste, c'est moi, moi qui, depuis vingt-cinq ans, ai combattu sous toutes les formes les pénalités irréparables! moi qui, depuis vingt-cinq ans, ai défendu en toute occasion l'inviolabilité de la vie humaine!

Ce crime, défendre l'inviolabilité de la vie humaine, je l'ai commis bien avant mon fils, bien plus que mon fils. Je me dénonce, monsieur l'avocat général! Je l'ai commis avec toutes les circonstances aggravantes, avec préméditation, avec ténacité, avec récidive! (*Nouveau mouvement.*)

Oui, je le déclare, ce reste des pénalités sauvages, cette vieille et inintelligente loi du talion, cette loi du sang pour

le sang, je l'ai combattue toute ma vie, — toute ma vie, messieurs les jurés! — et, tant qu'il me restera un souffle dans la poitrine, je la combattrai de tous mes efforts comme écrivain, de tous mes actes et de tous mes votes comme législateur, je le déclare (*M. Victor Hugo étend le bras et montre le christ qui est au fond de la salle, au-dessus du tribunal.*) devant cette victime de la peine de mort qui est là, qui nous regarde et qui nous entend! Je le jure devant ce gibet où, il y a deux mille ans, pour l'éternel enseignement des générations, la loi humaine a cloué la loi divine? (*Profonde et inexprimable émotion.*)

Ce que mon fils a écrit, il l'a écrit, je le répète, parce que je le lui ai inspiré dès l'enfance, parce qu'en même temps qu'il est mon fils selon le sang, il est mon fils selon l'esprit, parce qu'il veut continuer la tradition de son père. Continuer la tradition de son père! Voilà un étrange délit, et pour lequel j'admire qu'on soit poursuivi! Il était réservé aux défenseurs exclusifs de la famille de nous faire voir cette nouveauté! (*On rit.*)

Messieurs, j'avoue que l'accusation en présence de laquelle nous sommes me confond.

Comment! une loi serait funeste, elle donnerait à la foule des spectacles immoraux, dangereux, dégradants, féroces, elle tendrait à rendre le peuple cruel, à de certains jours elle aurait des effets horribles, — et les effets horribles que produirait cette loi, il serait interdit de les signaler! et cela s'appellerait lui manquer de respect! et l'on en serait comptable devant la justice! et il y aurait tant d'amende et tant de prison! Mais alors, c'est bien! fermons la chambre,

fermons les écoles, il n'y a plus de progrès possible, appelons-nous le Mogol ou le Thibet, nous ne sommes plus une nation civilisée! Oui, ce sera plus tôt fait, dites-nous que nous sommes en Asie, qu'il y a eu autrefois un pays qu'on appelait la France, mais que ce pays-là n'existe plus, et que vous l'avez remplacé par quelque chose qui n'est plus la monarchie, j'en conviens, mais qui n'est certes pas la république! (*Nouveaux rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je renouvelle mon observation. Je rappelle l'auditoire au silence; autrement, je serai forcé de faire évacuer la salle.

M. VICTOR HUGO, *poursuivant*. — Mais voyons, appliquons aux faits, rapprochons des réalités la phraséologie de l'accusation.

Messieurs les jurés, en Espagne, l'inquisition a été la loi. Eh bien! il faut bien le dire, on a manqué de respect à l'inquisition. En France, la torture a été la loi. Eh bien! il faut bien vous le dire encore, on a manqué de respect à la torture. Le poing coupé a été la loi. On a manqué... — j'ai manqué de respect au couperet! Le fer rouge a été la loi. On a manqué de respect au fer rouge! La guillotine est la loi. Eh bien! c'est vrai, j'en conviens, on manque de respect à la guillotine! (*Mouvement.*)

Savez-vous pourquoi, monsieur l'avocat général? Je vais vous le dire. C'est parce qu'on veut jeter la guillotine dans ce gouffre d'exécration où sont déjà tombés, aux applaudissements du genre humain, le fer rouge, le poing coupé, la torture et l'inquisition! C'est parce qu'on veut faire disparaître de l'auguste et lumineux sanctuaire de la justice cette

figure sinistre qui suffit pour le remplir d'horreur et d'ombre, le bourreau! (*Profonde sensation.*)

Ah! et parce que nous voulons cela, nous ébranlons la société! Ah! oui, c'est vrai! nous sommes des hommes très dangereux, nous voulons supprimer la guillotine! C'est monstrueux!

Messieurs les jurés, vous êtes les citoyens souverains d'une nation libre, et, sans dénaturer ce débat, on peut, on doit vous parler comme à des hommes politiques. Eh bien! songez-y, et, puisque nous traversons un temps de révolutions, tirez les conséquences de ce que je vais vous dire. Si Louis XVI eût aboli la peine de mort, comme il avait aboli la torture, sa tête ne serait pas tombée. 93 eût été désarmé du couperet. Il y aurait une page sanglante de moins dans l'histoire, la date funèbre du 21 janvier n'existerait pas. Qui donc, en présence de la conscience publique, à la face de la France, à la face du monde civilisé, qui donc eût osé relever l'échafaud pour le roi, pour l'homme dont on aurait pu dire : C'est lui qui l'a renversé! (*Mouvement prolongé.*)

On accuse le rédacteur de *l'Événement* d'avoir manqué de respect aux lois! d'avoir manqué de respect à la peine de mort! Messieurs, élevons-nous un peu plus haut qu'un texte controversable, élevons-nous jusqu'à ce qui fait le fond même de toute législation, jusqu'au for intérieur de l'homme. Quand Servan, qui était avocat général cependant, — quand Servan imprimait aux lois criminelles de son temps cette flétrissure mémorable : « Nos lois pénales ouvrent toutes les issues à l'accusation, et les ferment presque toutes à l'ac-

cusé »; quand Voltaire qualifiait ainsi les juges de Calas : *Ah! ne me parlez pas de ces juges moitié singes et moitié tigres; (On rit.)* quand Chateaubriand, dans *le Conservateur*, appelait la loi du double vote *loi sotté et coupable*; quand Royer-Collard, en pleine chambre des députés, à propos de je ne sais plus quelle loi de censure, jetait ce cri célèbre : *Si vous faites cette loi, je jure de lui désobéir*; quand ces législateurs, quand ces magistrats, quand ces philosophes, quand ces grands esprits, quand ces hommes, les uns illustres, les autres vénérables, parlaient ainsi, que faisaient-ils? Manquaient-ils de respect à la loi, à la loi locale et momentanée? c'est possible, M. l'avocat général le dit, je l'ignore; mais ce que je sais, c'est qu'ils étaient les religieux échos de la loi des lois, de la conscience universelle! Offensaient-ils la justice, la justice de leur temps, la justice transitoire et faillible? je n'en sais rien; mais ce que je sais, c'est qu'ils proclamaient la justice éternelle. (*Mouvement général d'adhésion.*)

Il est vrai qu'aujourd'hui, on nous a fait la grâce de nous le dire au sein même de l'assemblée nationale, on traduirait en justice l'athée Voltaire, l'immoral Molière, l'obscène La Fontaine, le démagogue Jean-Jacques Rousseau! (*On rit.*) Voilà ce qu'on pense, voilà ce qu'on avoue, voilà où on est! Vous apprécierez, messieurs les jurés!

Messieurs les jurés, ce droit de critiquer la loi, de la critiquer sévèrement, et en particulier et surtout la loi pénale, qui peut si facilement empreindre les mœurs de barbarie, ce droit de critiquer, qui est placé à côté du devoir d'améliorer, comme le flambeau à côté de l'ouvrage

à faire, ce droit de l'écrivain, non moins sacré que le droit du législateur, ce droit nécessaire, ce droit imprescriptible, vous le reconnaîtrez par votre verdict, vous acquitterez les accusés.

Mais le ministère public, c'est là son second argument, prétend que la critique de *l'Événement* a été trop loin, a été trop vive. Ah! vraiment, messieurs les jurés, le fait qui a amené ce prétendu délit qu'on a le courage de reprocher au rédacteur de *l'Événement*, ce fait effroyable, approchez-vous-en, regardez-le de près.

Quoi! un homme, un condamné, un misérable homme, est traîné un matin sur une de nos places publiques; là, il trouve l'échafaud. Il se révolte, il se débat, il refuse de mourir. Il est tout jeune encore, il a vingt-neuf ans à peine... — Mon Dieu! je sais bien qu'on va me dire : C'est un assassin! Mais écoutez!... — Deux exécuteurs le saisissent, il a les mains liées, les pieds liés, il repousse les deux exécuteurs. Une lutte affreuse s'engage. Le condamné embarrasse ses pieds garrottés dans l'échelle patibulaire, il se sert de l'échafaud contre l'échafaud. La lutte se prolonge, l'horreur parcourt la foule. Les exécuteurs, la sueur et la honte au front, pâles, haletants, terrifiés, désespérés, — désespérés de je ne sais quel horrible désespoir, — courbés sous cette réprobation publique qui devrait se borner à condamner la peine de mort et qui a tort d'écraser l'instrument passif, le bourreau, (*Mouvement.*) les exécuteurs font des efforts sauvages. Il faut que force reste à la loi, c'est la maxime. L'homme se cramponne à l'échafaud et demande grâce. Ses vêtements sont arrachés, ses épaules nues sont en sang; il

résiste toujours. Enfin, après trois quarts d'heure, trois quarts d'heure!... (*Mouvement. M. l'avocat général fait un signe de dénégation. M. Victor Hugo reprend.*) — On nous chicane sur les minutes... trente-cinq minutes, si vous voulez! — de cet effort monstrueux, de ce spectacle sans nom, de cette agonie, agonie pour tout le monde, entendez-vous bien! agonie pour le peuple qui est là autant que pour le condamné, après ce siècle d'angoisse, messieurs les jurés, on ramène le misérable à la prison. Le peuple respire. Le peuple, qui a des préjugés de vieille humanité, et qui est clément parce qu'il se sent souverain, le peuple croit l'homme épargné. Point. La guillotine est vaincue, mais elle reste debout. Elle reste debout tout le jour, au milieu d'une population consternée. Et, le soir, on prend un renfort de bourreaux, on garrotte l'homme de telle sorte qu'il ne soit plus qu'une chose inerte, et, à la nuit tombante, on le rapporte sur la place publique, pleurant, hurlant, hagard, tout ensanglanté, demandant la vie, appelant Dieu, appelant son père et sa mère, car devant la mort cet homme était redevenu un enfant. (*Sensation.*) On le hisse sur l'échafaud, et sa tête tombe! — Et alors un frémissement sort de toutes les consciences. Jamais le meurtre légal n'avait apparu avec plus de cynisme et d'abomination. Chacun se sent, pour ainsi dire, solidaire de cette chose lugubre qui vient de s'accomplir, chacun sent au fond de soi ce qu'on éprouverait si l'on voyait en pleine France, en plein soleil, la civilisation insultée par la barbarie. C'est dans ce moment-là qu'un cri échappe à la poitrine d'un jeune homme, à ses entrailles, à son cœur, à son âme, un cri de pitié, un cri d'angoisse,

un cri d'horreur, un cri d'humanité; et ce cri, vous le puniriez! Et, en présence des épouvantables faits que je viens de remettre sous vos yeux, vous diriez à la guillotine : Tu as raison! et vous diriez à la pitié, à la sainte pitié : Tu as tort!

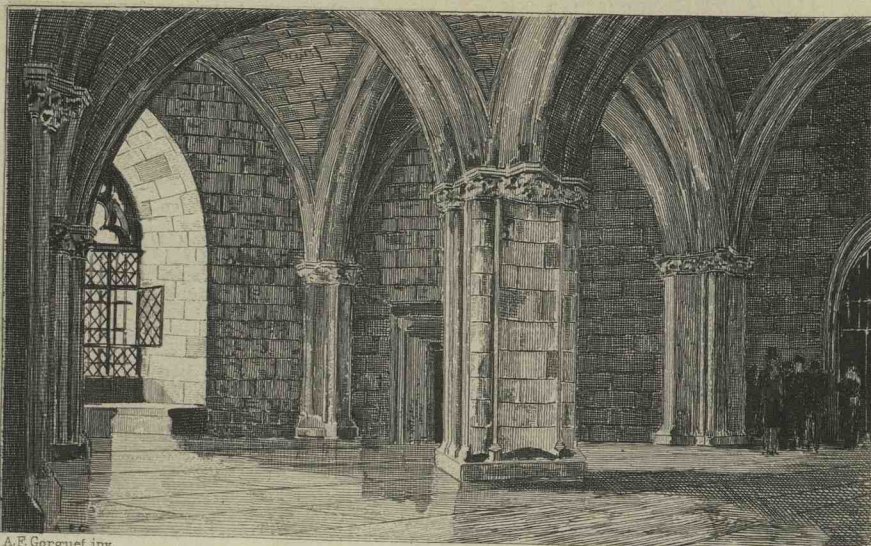
Cela n'est pas possible, messieurs les jurés. (*Frémissement d'émotion dans l'auditoire.*)

Tenez, monsieur l'avocat général, je vous le dis sans amertume, vous ne défendez pas une bonne cause. Vous avez beau faire, vous engagez une lutte inégale avec l'esprit de civilisation, avec les mœurs adoucies, avec le progrès. Vous avez contre vous l'intime résistance du cœur de l'homme; vous avez contre vous tous les principes à l'ombre desquels, depuis soixante ans, la France marche et fait marcher le monde : l'inviolabilité de la vie humaine, la fraternité pour les classes ignorantes, le dogme de l'amélioration, qui remplace le dogme de la vengeance! Vous avez contre vous tout ce qui éclaire la raison, tout ce qui vibre dans les âmes, la philosophie comme la religion, d'un côté Voltaire, de l'autre Jésus-Christ! Vous avez beau faire, cet effroyable service que l'échafaud a la prétention de rendre à la société, la société, au fond, en a horreur et n'en veut pas! Vous avez beau faire, les partisans de la peine de mort ont beau faire, et vous voyez que nous ne confondons pas la société avec eux, les partisans de la peine de mort ont beau faire, ils n'innocenteront pas la vieille pénalité du talion! ils ne laveront pas ces textes hideux sur lesquels ruisselle depuis tant de siècles le sang des têtes coupées! (*Mouvement général.*)

Messieurs, j'ai fini.

Mon fils, tu reçois aujourd'hui un grand honneur, tu as été jugé digne de combattre, de souffrir peut-être, pour la sainte cause de la vérité. A dater d'aujourd'hui, tu entres dans la véritable vie virile de notre temps, c'est-à-dire dans la lutte pour le juste et pour le vrai. Sois fier, toi qui n'es qu'un simple soldat de l'idée humaine et démocratique, tu es assis sur ce banc où s'est assis Béranger, où s'est assis Lamennais! (*Sensation.*)

Sois inébranlable dans tes convictions, et, que ce soit là ma dernière parole, si tu avais besoin d'une pensée pour t'affermir dans ta foi au progrès, dans ta croyance à l'avenir, dans ta religion pour l'humanité, dans ton exécration pour l'échafaud, dans ton horreur des peines irrévocables et irréparables, songe que tu es assis sur ce banc où s'est assis Lesurques! (*Sensation profonde et prolongée. L'audience est comme suspendue par le mouvement de l'auditoire.*)



A.F. Gorguet inv.

C. Deblais sc.

II

LES PROCÈS DE *L'ÉVÈNEMENT*

Charles Hugo alla en prison. Son frère, François-Victor, alla en prison. Erdan alla en prison. Paul Meurice alla en prison. Restait Vacquerie. *L'Évènement* fut supprimé. C'était la justice dans ce temps-là. *L'Évènement* disparu reparut sous ce titre *l'Avènement*. Victor Hugo adressa à Vacquerie la lettre qu'on va lire.

Cette lettre fut poursuivie et condamnée. Elle valut six mois de prison, à qui? A celui qui l'avait écrite? Non, à celui qui l'avait reçue. Vacquerie alla à la Conciergerie rejoindre Charles Hugo, François-Victor Hugo, Erdan et Paul Meurice.

Victor Hugo était inviolable.
Cette inviolabilité dura jusqu'en décembre.
En décembre, Victor Hugo eut l'exil.

A M. AUGUSTE VACQUERIE

RÉDACTEUR EN CHEF DE *L'AVÈNEMENT DU PEUPLE*.

Mon cher ami,

L'Événement est mort, mort de mort violente, mort criblé d'amendes et de mois de prison au milieu du plus éclatant succès qu'aucun journal du soir ait jamais obtenu. Le journal est mort, mais le drapeau n'est pas à terre; vous relevez le drapeau, je vous tends la main.

Vous reparaissiez, vous, sur cette brèche où vos quatre compagnons de combat sont tombés l'un après l'autre; vous y remontez tout de suite, sans reprendre haleine, intrépidement; pour barrer le passage à la réaction du passé contre le présent, à la conspiration de la monarchie contre la république, pour défendre tout ce que nous voulons, tout ce que nous aimons, le peuple, la France, l'humanité, la pensée chrétienne, la civilisation universelle, vous donnez tout, vous livrez tout, vous exposez tout, votre talent, votre jeunesse, votre fortune, votre personne, votre liberté. C'est bien. Je vous crie : courage! et le peuple vous criera : bravo!

Il y avait quatre ans tout à l'heure que vous aviez fondé *l'Événement*, vous, Paul Meurice, notre cher et généreux Paul Meurice, mes deux fils, deux ou trois jeunes et fermes auxiliaires. Dans nos temps de trouble, d'irritation et de

malentendus, vous n'aviez qu'une pensée : calmer, consoler, expliquer, éclairer, réconcilier. Vous tendiez une main aux riches, une main aux pauvres, le cœur un peu plus près de ceux-ci. C'était là la mission sainte que vous aviez rêvée. Une réaction implacable n'a rien voulu entendre, elle a rejeté la réconciliation et voulu le combat ; vous avez combattu. Vous avez combattu à regret, mais résolument. — *L'Événement* ne s'est pas épargné, amis et ennemis lui rendent cette justice, mais il a combattu sans se dénaturer. Aucun journal n'a été plus ardent dans la lutte, aucun n'est resté plus calme par le fond des idées. *L'Événement*, de médiateur devenu combattant, a continué de vouloir ce qu'il voulait : la fraternité civique et humaine, la paix universelle, l'inviolabilité du droit, l'inviolabilité de la vie, l'instruction gratuite, l'adoucissement des mœurs et l'agrandissement des intelligences par l'éducation libérale et l'enseignement libre, la destruction de la misère, le bien-être du peuple, la fin des révolutions, la démocratie reine, le progrès par le progrès. *L'Événement* a demandé de toutes parts et à tous les partis politiques comme à tous les systèmes sociaux l'amnistie, le pardon, la clémence. Il est resté fidèle à toutes les pages de l'évangile. Il a eu deux grandes condamnations, la première pour avoir attaqué l'échafaud, la seconde pour avoir défendu le droit d'asile. Il semblait aux écrivains de *L'Événement* que ce droit d'asile, que le chrétien autrefois réclamait pour l'église, ils avaient le devoir, eux, français, de le réclamer pour la France. La terre de France est sacrée comme le pavé d'un temple. Ils ont pensé cela et ils l'ont dit. Devant les jurys qui ont décidé de leur sort, et que couvre l'invio-

lable respect dû à la chose jugée, ils se sont défendus sans concessions et ils ont accepté les condamnations sans amertume. Ils ont prouvé que les hommes de douceur sont en même temps des hommes d'énergie.

Voilà deux mille ans bientôt que cette vérité éclate, et nous ne sommes rien, nous autres, auprès des confesseurs augustes qui l'ont manifestée pour la première fois au genre humain. Les premiers chrétiens souffraient pour leur foi, et la fondaient en souffrant pour elle, et ne fléchissaient pas. Quand le supplice de l'un avait fini, un autre était prêt pour recommencer. Il y a quelque chose de plus héroïque qu'un héros, c'est un martyr.

Grâce à Dieu, grâce à l'évangile, grâce à la France, le martyr de nos jours n'a pas ces proportions terribles, ce n'est guère que de la petite persécution ou de la grande taquinerie; mais, tel qu'il est, il impose toujours des souffrances et il veut toujours du courage. Courage donc! marchez. Vous qui êtes resté debout, en avant! Quand vos compagnons seront libres, ils viendront vous rejoindre. *L'Événement* n'est plus, *l'Avènement du peuple* le remplacera dans les sympathies démocratiques. C'est un autre journal, mais c'est la même pensée.

Je vous le dis à vous, et je le dis à tous ceux qui acceptent, comme vous, vaillamment, la sainte lutte du progrès. Allez, nobles esprits que vous êtes tous! ayez foi! Vous êtes forts. Vous avez pour vous le temps, l'avenir, l'heure qui passe et l'heure qui vient, la nécessité, l'évidence, la raison d'ici-bas, la justice de là-haut. On vous persécutera, c'est possible. Après?

Que pourriez-vous craindre et comment pourriez-vous douter ? Toutes les réalités sont avec vous.

On vient à bout d'un homme, de deux hommes, d'un million d'hommes ; on ne vient pas à bout d'une vérité. Les anciens parlements, — j'espère que nous ne verrons jamais rien de pareil dans ce temps-ci, — ont quelquefois essayé de supprimer la vérité par arrêt ; le greffier n'avait pas achevé de signer la sentence, que la vérité reparaisait debout et rayonnante au-dessus du tribunal. Ceci est de l'histoire. Ce qui est subsiste. On ne peut rien contre ce qui est. Il y aura toujours quelque chose qui tournera sous les pieds de l'inquisiteur. Ah ! tu veux l'immobilité, inquisiteur ! J'en suis fâché, Dieu a fait le mouvement. Galilée le sait, le voit, et le dit. Punis Galilée, tu n'atteindras pas Dieu.

Marchez donc, et, je vous le répète, ayez confiance ! Les choses pour lesquelles et avec lesquelles vous luttez sont de celles que la violence même du combat fait resplendir. Quand on frappe sur un homme, on en fait jaillir du sang ; quand on frappe sur la vérité, on en fait jaillir de la lumière.

Vous dites que le peuple aime mon nom, et vous me demandez ce que vous voulez bien appeler mon appui. Vous me demandez de vous serrer la main en public. Je le fais, et avec effusion. Je ne suis rien qu'un homme de bonne volonté. Ce qui fait que le peuple, comme vous dites, m'aime peut-être un peu, c'est qu'on me hait beaucoup d'un certain côté. Pourquoi ? je ne me l'explique pas.

Vraiment, je ne m'explique pas pourquoi les hommes, aveuglés la plupart et dignes de pitié, qui composent le parti du passé, me font à moi et aux miens l'honneur d'une sorte

d'acharnement spécial. Il semble, à de certains moments, que la liberté de la tribune n'existe pas pour moi, et que la liberté de la presse n'existe pas pour mes fils. Quand je parle, à l'assemblée, les clameurs font effort pour couvrir ma voix; quand mes fils écrivent, c'est l'amende et la prison. Qu'importe! Ce sont là les incidents du combat. Nos blessures ne sont qu'un détail. Pardonnons nos griefs personnels. Qui que nous soyons, fussions-nous condamnés, nos juges eux-mêmes sont nos frères. Ils nous ont frappés d'une sentence, ne les frappons pas même d'une rancune. A quoi bon perdre vingt-quatre heures à maudire ses juges quand on a toute sa vie pour les plaindre? Et puis maudire quelqu'un! à quoi bon? Nous n'avons pas le temps de songer à cela, nous avons autre chose à faire. Fixons les yeux sur le but, voyons le bien du peuple, voyons l'avenir! On peut être frappé au cœur et sourire.

Savez-vous? j'irai tout cet hiver dîner chaque jour à la Conciergerie avec mes enfants. Dans le temps où nous sommes, il n'y a pas de mal à s'habituer à manger un peu de pain de prison.

Oui, pardonnons nos griefs personnels, pardonnons le mal qu'on nous fait ou qu'on veut nous faire. — Pour ce qui est des autres griefs, pour ce qui est du mal qu'on fait à la république, pour ce qui est du mal qu'on fait au peuple, oh! cela, c'est différent; je ne me sens pas le droit de le pardonner. Je souhaite, sans l'espérer, que personne n'ait de compte à rendre, que personne n'ait de châtement à subir dans un avenir prochain.

Pourtant, mon ami, quel bonheur, si, par un de ces

dénouements inattendus qui sont toujours dans les mains de la providence et qui désarment subitement les passions coupables des uns et les légitimes colères des autres ; quel bonheur, si, par un de ces dénouements possibles, après tout, que l'abrogation de la loi du 31 mai permettrait d'entrevoir, nous pouvions arriver sûrement, doucement, tranquillement, sans secousse, sans convulsion, sans commotion, sans représailles, sans violences d'aucun côté, à ce magnifique avenir de paix et de concorde qui est là devant nous, à cet avenir inévitable où la patrie sera grande, où le peuple sera heureux, où la république française créera par son seul exemple la république européenne, où nous serons tous, sur cette bien-aimée terre de France, libres comme en Angleterre, égaux comme en Amérique, frères comme au ciel !

VICTOR HUGO.

18 septembre 1851.

ENTERREMENTS

1843-1850



I

FUNÉRAILLES DE CASIMIR DELAVIGNE

20 DÉCEMBRE 1843

Celui qui a l'honneur de présider en ce moment l'académie française ne peut, dans quelque situation qu'il se trouve lui-même, être absent un pareil jour ni muet devant un pareil cercueil.

Il s'arrache à un deuil personnel pour entrer dans le deuil général; il fait taire un instant, pour s'associer aux regrets de tous, le douloureux égoïsme de son propre mal-

heur. Acceptons, hélas ! avec une obéissance grave et résignée les mystérieuses volontés de la providence qui multiplient autour de nous les mères et les veuves désolées, qui imposent à la douleur des devoirs envers la douleur, et qui, dans leur toute-puissance impénétrable, font consoler l'enfant qui a perdu son père par le père qui a perdu son enfant.

Consoler ! Oui c'est le mot. Que l'enfant qui nous écoute prenne pour suprême consolation, en effet, le souvenir de ce qu'a été son père ! Que cette belle vie, si pleine d'œuvres excellentes, apparaisse maintenant tout entière à son jeune esprit, avec ce je ne sais quoi de grand, d'achevé et de vénérable que la mort donne à la vie ! Le jour viendra où nous dirons, dans un autre lieu, tout ce que les lettres pleurent ici. L'académie française honorera, par un public éloge, cette âme élevée et sereine, ce cœur doux et bon, cet esprit consciencieux, ce grand talent ! Mais, disons-le dès à présent, dussions nous être exposé à le redire, peu d'écrivains ont mieux accompli leur mission que M. Casimir Delavigne ; peu d'existences ont été aussi bien occupées malgré les souffrances du corps, aussi bien remplies malgré la brièveté des jours. Deux fois poète, doué tout ensemble de la puissance lyrique et de la puissance dramatique, il avait tout connu, tout obtenu, tout éprouvé, tout traversé, la popularité, les applaudissements, l'acclamation de la foule, les triomphes du théâtre, toujours si éclatants, toujours si contestés. Comme toutes les intelligences supérieures, il avait l'œil constamment fixé sur un but sérieux ; il avait senti cette vérité, que le talent est un devoir ; il comprenait profondément, et avec le sentiment de sa responsabilité, la haute fonction que

la pensée exerce parmi les hommes, que le poète remplit parmi les esprits. La fibre populaire vibrait en lui; il aimait le peuple dont il était, et il avait tous les instincts de ce magnifique avenir de travail et de concorde qui attend l'humanité. Jeune homme, son enthousiasme avait salué ces règnes éblouissants et illustres qui agrandissent les nations par la guerre; homme fait, son adhésion éclairée s'attachait à ces gouvernements intelligents et sages qui civilisent le monde par la paix.

Il a bien travaillé. Qu'il repose maintenant! Que les petites haines qui poursuivent les grandes renommées, que les divisions d'écoles, que les rumeurs de partis, que les passions et les ingrattitudes littéraires fassent silence autour du noble poète endormi! Injustices, clameurs, luttes, souffrances, tout ce qui trouble et agite la vie des hommes éminents s'évanouit à l'heure sacrée où nous sommes. La mort, c'est l'avènement du vrai. Devant la mort, il ne reste du poète que la gloire, de l'homme que l'âme, de ce monde que Dieu.



II

FUNÉRAILLES DE FRÉDÉRIC SOULIÉ

27 SEPTEMBRE 1847

Les auteurs dramatiques ont bien voulu souhaiter que j'eusse dans ce jour de deuil l'honneur de les représenter et de dire en leur nom l'adieu suprême à ce noble cœur, à cette âme généreuse, à cet esprit grave, à ce beau et loyal talent qui se nommait Frédéric Soulié. Devoir austère qui veut être accompli avec une tristesse virile, digne de l'homme ferme et rare que vous pleurez. Hélas ! la mort est prompte.

Elle a ses préférences mystérieuses. Elle n'attend pas qu'une tête soit blanchie pour la choisir. Chose triste et fatale, les ouvriers de l'intelligence sont emportés avant que leur journée soit faite. Il y a quatre ans à peine, tous, presque les mêmes qui sommes ici, nous nous penchions sur la tombe de Casimir Delavigne, aujourd'hui nous nous inclinons devant le cercueil de Frédéric Soulié.

Vous n'attendez pas de moi, messieurs, la longue nomenclature des œuvres, constamment applaudies, de Frédéric Soulié. Permettez seulement que j'essaye de dégager à vos yeux, en peu de paroles, et d'évoquer, pour ainsi dire, de ce cercueil ce qu'on pourrait appeler la figure morale de ce remarquable écrivain.

Dans ses drames, dans ses romans, dans ses poèmes, Frédéric Soulié a toujours été l'esprit sérieux qui tend vers une idée et qui s'est donné une mission. En cette grande époque littéraire où le génie, chose qu'on n'avait point vue encore, disons-le à l'honneur de notre temps, ne se sépare jamais de l'indépendance, Frédéric Soulié était de ceux qui ne se courbent que pour prêter l'oreille à leur conscience et qui honorent le talent par la dignité. Il était de ces hommes qui ne veulent rien devoir qu'à leur travail, qui font de la pensée un instrument d'honnêteté et du théâtre un lieu d'enseignement, qui respectent la poésie et le peuple en même temps, qui pourtant ont de l'audace, mais qui acceptent pleinement la responsabilité de leur audace, car ils n'oublient jamais qu'il y a du magistrat dans l'écrivain et du prêtre dans le poète.

Voulant travailler beaucoup, il travaillait vite, comme s'il

sentait qu'il devait s'en aller de bonne heure. Son talent, c'était son âme, toujours pleine de la meilleure et de la plus saine énergie. De là lui venait cette force qui se résolvait en vigueur pour les penseurs et en puissance pour la foule. Il vivait par le cœur; c'est par là aussi qu'il est mort. Mais ne le plaignons pas; il a été récompensé, récompensé par vingt triomphes, récompensé par une grande et aimable renommée qui n'irritait personne et qui plaisait à tous. Cher à ceux qui le voyaient tous les jours et à ceux qui ne l'avaient jamais vu, il était aimé et il était populaire, ce qui est encore une des plus douces manières d'être aimé. Cette popularité il la méritait; car il avait toujours présent à l'esprit ce double but qui contient tout ce qu'il y a de noble dans l'égoïsme et tout ce qu'il y a de vrai dans le dévouement : être libre et être utile.

Il est mort comme un sage qui croit parce qu'il pense; il est mort doucement, dignement, avec le candide sourire d'un jeune homme, avec la gravité bienveillante d'un vieillard. Sans doute il a dû regretter d'être contraint de quitter l'œuvre de civilisation que les écrivains de ce siècle font tous ensemble, et de partir avant l'heure solennelle et prochaine peut-être qui appellera toutes les probités et toutes les intelligences au saint travail de l'avenir. Certes, il était propre à ce glorieux travail, lui qui avait dans le cœur tant de compassion et tant d'enthousiasme, et qui se tournait sans cesse vers le peuple, parce que là sont toutes les misères, parce que là aussi sont toutes les grandeurs. Ses amis le savent, ses ouvrages l'attestent, ses succès le prouvent, toute sa vie Frédéric Soulié a eu les yeux fixés dans

une étude sévère sur les clartés de l'intelligence, sur les grandes vérités politiques, sur les grands mystères sociaux. Il vient d'interrompre sa contemplation, il est allé la reprendre ailleurs; il est allé trouver d'autres clartés, d'autres vérités, d'autres mystères, dans l'ombre profonde de la mort.

Un dernier mot, messieurs. Que cette foule qui nous entoure et qui veut bien m'écouter avec tant de religieuse attention; que ce peuple généreux, laborieux et pensif, qui ne fait défaut à aucune de ces solennités douloureuses et qui suit les funérailles de ses écrivains comme on suit le convoi d'un ami; que ce peuple si intelligent et si sérieux le sache bien, quand les philosophes, quand les écrivains, quand les poètes viennent apporter ici, à ce commun abîme de tous les hommes, un des leurs, ils viennent sans trouble, sans ombre, sans inquiétude, pleins d'une foi inexprimable dans cette autre vie sans laquelle celle-ci ne serait digne ni de Dieu qui la donne, ni de l'homme qui la reçoit. Les penseurs ne se défient pas de Dieu! Ils regardent avec tranquillité, avec sérénité, quelques-uns avec joie, cette fosse qui n'a pas de fond; ils savent que le corps y trouve une prison, mais que l'âme y trouve des ailes.

Oh! les nobles âmes de nos morts regrettés, ces âmes qui, comme celle dont nous pleurons en ce moment le départ, n'ont cherché dans ce monde qu'un but, n'ont eu qu'une inspiration, n'ont voulu qu'une récompense à leurs travaux, la lumière et la liberté, non! elles ne tombent pas ici dans un piège! Non! la mort n'est pas un mensonge! Non! elles ne rencontrent pas dans ces ténèbres cette captivité effroyable,

cette affreuse chaîne qu'on appelle le néant! Elles y continuent, dans un rayonnement plus magnifique, leur vol sublime et leur destinée immortelle. Elles étaient libres dans la poésie, dans l'art, dans l'intelligence, dans la pensée; elles sont libres dans le tombeau!



A. F. Gorquet inv.

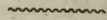
Edition Nationale.

B. Le Sueur sc.

HONORÉ DE BALZAC

(Actes et Paroles)

ACTES ET PAROLES



HONORÉ DE BALZAC

HONORÉ DE BALZAC

HONORÉ DE BALZAC



III

FUNÉRAILLES DE BALZAC

20 AOUT 1850

Messieurs,

L'homme qui vient de descendre dans cette tombe était de ceux auxquels la douleur publique fait cortège. Dans les temps où nous sommes, toutes les fictions sont évanouies. Les regards se fixent désormais non sur les têtes qui règnent, mais sur les têtes qui pensent, et le pays tout entier

tressaille lorsqu'une de ces têtes disparaît. Aujourd'hui, le deuil populaire, c'est la mort de l'homme de talent; le deuil national, c'est la mort de l'homme de génie.

Messieurs, le nom de Balzac se mêlera à la trace lumineuse que notre époque laissera dans l'avenir.

M. de Balzac faisait partie de cette puissante génération des écrivains du dix-neuvième siècle qui est venue après Napoléon, de même que l'illustre pléiade du dix-septième est venue après Richelieu, — comme si, dans le développement de la civilisation, il y avait une loi qui fit succéder aux dominateurs par le glaive les dominateurs par l'esprit.

M. de Balzac était un des premiers parmi les plus grands, un des plus hauts parmi les meilleurs. Ce n'est pas le lieu de dire ici tout ce qu'était cette splendide et souveraine intelligence. Tous ses livres ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir et marcher et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine; livre merveilleux que le poète a intitulé comédie et qu'il aurait pu intituler histoire, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et qui va jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais; livre qui est l'observation et qui est l'imagination; qui prodigue le vrai, l'intime, le bourgeois, le trivial, le matériel, et qui par moments, à travers toutes les réalités brusquement et largement déchirées, laisse tout à coup entrevoir le plus sombre et le plus tragique idéal.

A son insu, qu'il le veuille ou non, qu'il y consente ou non, l'auteur de cette œuvre immense et étrange est de la

forte race des écrivains révolutionnaires. Balzac va droit au but. Il saisit corps à corps la société moderne. Il arrache à tous quelque chose, aux uns l'illusion, aux autres l'espérance, à ceux-ci un cri, à ceux-là un masque. Il fouille le vice, il dissèque la passion. Il creuse et sonde l'homme, l'âme, le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi. Et, par un don de sa libre et vigoureuse nature, par un privilège des intelligences de notre temps qui, ayant vu de près les révolutions, aperçoivent mieux la fin de l'humanité et comprennent mieux la providence, Balzac se dégage souriant et serein de ces redoutables études qui produisaient la mélancolie chez Molière et la misanthropie chez Rousseau.

Voilà ce qu'il a fait parmi nous. Voilà l'œuvre qu'il nous laisse, œuvre haute et solide, robuste entassement d'assises de granit, monument ! œuvre du haut de laquelle resplendira désormais sa renommée. Les grands hommes font leur propre piédestal ; l'avenir se charge de la statue.

Sa mort a frappé Paris de stupeur. Depuis quelques mois, il était rentré en France. Se sentant mourir, il avait voulu revoir la patrie, comme la veille d'un grand voyage on vient embrasser sa mère.

Sa vie a été courte, mais pleine ; plus remplie d'œuvres que de jours.

Hélas ! ce travailleur puissant et jamais fatigué, ce philosophe, ce penseur, ce poète, ce génie, a vécu parmi nous de cette vie d'orages, de luttes, de querelles, de combats, commune dans tous les temps à tous les grands hommes. Aujourd'hui, le voici en paix. Il sort des contestations et des

haines. Il entre, le même jour, dans la gloire et dans le tombeau. Il va briller désormais, au-dessus de toutes ces nuées qui sont sur nos têtes, parmi les étoiles de la patrie!

Vous tous qui êtes ici, est-ce que vous n'êtes pas tentés de l'envier?

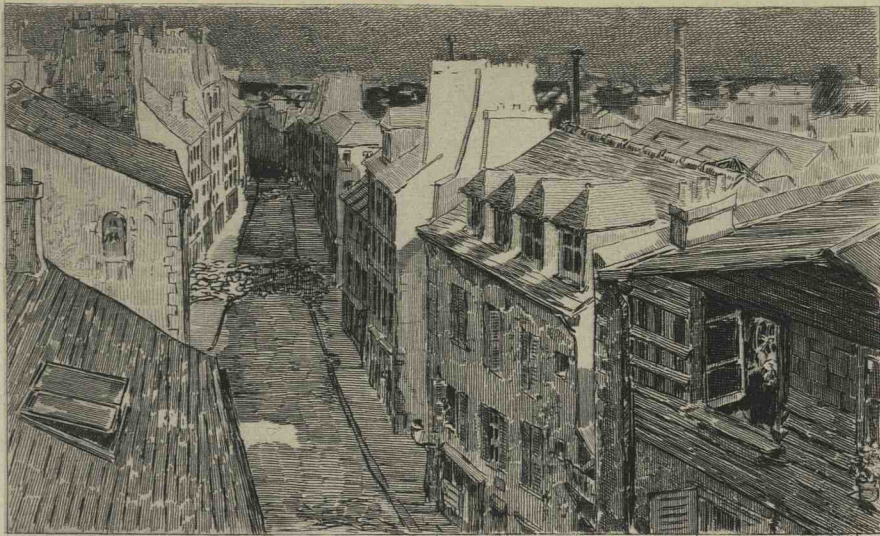
Messieurs, quelle que soit notre douleur en présence d'une telle perte, résignons-nous à ces catastrophes. Acceptons-les dans ce qu'elles ont de poignant et de sévère. Il est bon peut-être, il est nécessaire peut-être, dans une époque comme la nôtre, que de temps en temps une grande mort communique aux esprits dévorés de doute et de scepticisme un ébranlement religieux. La providence sait ce qu'elle fait lorsqu'elle met ainsi le peuple face à face avec le mystère suprême, et quand elle lui donne à méditer la mort, qui est la grande égalité et qui est aussi la grande liberté.

La providence sait ce qu'elle fait, car c'est là le plus haut de tous les enseignements. Il ne peut y avoir que d'austères et sérieuses pensées dans tous les cœurs quand un sublime esprit fait majestueusement son entrée dans l'autre vie, quand un de ces êtres qui ont plané longtemps au-dessus de la foule avec les ailes visibles du génie, déployant tout à coup ces autres ailes qu'on ne voit pas, s'enfonce brusquement dans l'inconnu.

Non, ce n'est pas l'inconnu! Non, je l'ai déjà dit dans une autre occasion douloureuse, et je ne me lasserai pas de le répéter, non, ce n'est pas la nuit, c'est la lumière! Ce n'est pas la fin, c'est le commencement! Ce n'est pas le néant, c'est l'éternité! N'est-il pas vrai, vous tous qui m'écoutez? De pareils cercueils démontrent l'immortalité; en

présence de certains morts illustres, on sent plus distinctement les destinées divines de cette intelligence qui traverse la terre pour souffrir et pour se purifier et qu'on appelle l'homme, et l'on se dit qu'il est impossible que ceux qui ont été des génies pendant leur vie ne soient pas des âmes après leur mort!

LE 2 DÉCEMBRE 1851



A. F. Garguet inv.

C. Deblais sc.

LE 2 DÉCEMBRE 1851

Un vaillant proscrit de décembre, M. Hippolyte Magen, a publié pendant son exil, à Londres, en 1852 (chez Jeffs, Burlington Arcade), un remarquable récit des faits dont il avait été témoin. Nous extrayons de ce récit les pages qu'on va lire, en faisant seulement quelques suppressions dans les éloges adressés par M. H. Magen à M. Victor Hugo.

« Le 2 décembre, à dix heures du matin, des représentants du peuple étaient réunis dans une maison de la rue Blanche.

« Deux opinions se combattaient. La première, émise et soutenue par Victor Hugo, voulait qu'on fit immédiatement un appel aux armes; la population était oscillante, il fallait, par une impulsion révolutionnaire, la jeter du côté de l'assemblée.

« Exciter lentement les colères, entretenir longtemps l'agitation, tel était le moyen que Michel (de Bourges) trouvait le meilleur; pour le soutenir il s'appuyait sur le passé. En 1830, on avait d'abord crié, puis lancé des pierres aux gardes royaux, enfin on s'était jeté dans la bataille, avec des passions déjà fermentées; en février 1848, l'agitation de la rue avait aussi précédé le combat.

« La situation actuelle n'offrait pas la moindre analogie avec ces deux époques.

« Malheureusement le système de la temporisation l'emporta; il fut décidé qu'on emploierait les vieux moyens, et qu'en attendant, il serait fait un appel aux légions de la garde nationale sur lesquelles on avait le droit de compter, Victor Hugo, Charamaule et Forestier acceptèrent la responsabilité de ces démarches, et rendez-vous fut pris à deux heures, sur le boulevard du Temple, chez Bonvalet, pour l'exécution des mesures arrêtées.

« Tandis que Charamaule et Victor Hugo remplissaient le mandat qu'ils avaient reçu, un incident prouva que, suivant l'opinion repoussée dans la rue Blanche, le peuple attendait une impulsion vigoureuse et révolutionnaire. A la hauteur de la rue Meslay, Charamaule s'aperçut que la foule reconnaissait Hugo et s'épaississait autour d'eux : — « Vous êtes reconnu, » dit-il à son collègue. — Au même instant, quelques jeunes gens crièrent : *Vive Victor Hugo!*

« Un d'eux lui demanda : « Citoyen que faut-il faire? »

« Victor Hugo répondit : « Déchirez les affiches factieuses du coup d'état et criez : *Vive la constitution!* »

« — Et si l'on tire sur nous? lui dit un jeune ouvrier.

« — Vous courrez aux armes », répliqua Victor Hugo.

« Il ajouta : « — Louis Bonaparte est un rebelle; il se couvre aujourd'hui de tous les crimes. Nous, représentants du peuple, nous le mettons hors la loi; mais, sans même qu'il soit besoin de notre déclaration, il est hors la loi par le seul fait de sa trahison. Citoyens! vous avez deux mains, prenez dans l'une votre droit, dans l'autre votre fusil, et courez sur Bonaparte! »

« La foule poussa une acclamation.

« Un bourgeois qui fermait sa boutique dit à l'orateur : « Parlez moins haut, si l'on vous entendait parler comme cela, on vous fusillerait.

« — Eh bien! répondit Hugo, vous promèneriez mon cadavre, et ce serait une bonne chose que ma mort si la justice de Dieu en sortait! »

« Tous crièrent : *Vive Victor Hugo!* — Criez : *Vive la constitution!* leur dit-il. Un cri formidable de *Vive la constitution! Vive la république!* sortit de toutes les poitrines.

« L'enthousiasme, l'indignation, la colère mêlaient leurs éclairs dans tous les regards. C'était là, peut-être, une minute suprême. Victor Hugo fut tenté d'enlever toute cette foule et de commencer le combat.

« Charamaule le retint et lui dit tout bas : — « Vous causerez une mitraille inutile; tout ce monde est désarmé. L'infanterie est à deux pas de nous, et voici l'artillerie qui arrive. »

« En effet, plusieurs pièces de canon, attelées, débouchaient par la rue de Bondy, derrière le Château-d'Eau. Saisir un tel moment, ce pouvait être la victoire, mais ce pouvait être aussi un massacre.

« Le conseil de s'abstenir, donné par un homme aussi intrépide que l'a été Charamaule pendant ces tristes jours, ne pouvait être suspect; en outre Victor Hugo, quel que fût son entraînement intérieur, se sentait lié par la délibération de la gauche. Il recula devant la responsabilité qu'il aurait encourue; depuis, nous l'avons entendu souvent répéter lui-même : « Ai-je eu raison? Ai-je eu tort? »

« Un cabriolet passait; Victor Hugo et Charamaule s'y jetèrent. La foule suivit quelque temps la voiture en criant : *Vive la république! Vive Victor Hugo!*

« Les deux représentants se dirigèrent vers la rue Blanche, où ils rendirent compte de la scène du Château-d'Eau; ils essayèrent encore de décider leurs collègues à une action révolutionnaire, mais la décision du matin fut maintenue.

« Alors Victor Hugo dicta au courageux Baudin la proclamation suivante :

« Louis Napoléon est un traître.

« Il a violé la constitution.

« Il s'est mis hors la loi.

« Les représentants républicains rappellent au peuple et à l'armée l'article 68 et l'article 110 ainsi conçus : « L'assemblée constituante confie la défense de la présente constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les français. »

« Le peuple est à jamais en possession du suffrage universel, n'a besoin d'aucun prince pour le lui rendre, et châtiara le rebelle.

« Que le peuple fasse son devoir.

« Les représentants républicains marcheront à sa tête.

« Aux armes! Vive la république! »

« Michel (de Bourges), Schœlcher, le général Leydet, Joigneaux, Jules Favre, de Flotte, Eugène Sue, Brives, Chauffour, Madier de Montjau, Cassal, Breymand, Lamarque, Baudin et quelques autres se hâtèrent de mettre sur cette proclamation leurs noms à côté de celui de Victor Hugo.

« A six heures du soir, les membres du conciliabule de la rue Blanche, chassés de la rue de la Cerisaie par un avis que la police marchait sur eux, se retrouvaient au quai de Jemmapes, chez le représentant Lafon; à eux s'étaient joints quelques journalistes et plusieurs citoyens dévoués à la république.

« Au milieu d'une vive animation, un comité de résistance fut nommé; il se composait des citoyens :

Victor Hugo,
Carnot,
Michel (de Bourges),
Madier de Montjau,
Jules Favre,
de Flotte,
Faure (du Rhône).

« On attendait impatiemment trois proclamations que Xavier Durrieu avait remises à des compositeurs de son journal. L'une d'elles sera recueillie par l'histoire; elle s'échappa de l'âme de Victor Hugo. La voici :

PROCLAMATION

A L'ARMÉE

Soldats!

Un homme vient de briser la constitution, il déchire le serment qu'il avait prêté au peuple, supprime la loi, étouffe le droit, ensanglante Paris, garrotte la France, trahit la République.

Soldats, cet homme vous engage dans le crime.

Il y a deux choses saintes : le drapeau qui représente l'honneur militaire, et la loi qui représente le droit national. Soldats! le plus grand des attentats, c'est le drapeau levé contre la loi.

Ne suivez pas plus longtemps le malheureux qui vous égare. Pour un tel crime, les soldats français sont des vengeurs, non des complices.

Livrez à la loi ce criminel. Soldats! c'est un faux Napoléon. Un vrai Napoléon vous ferait recommencer Marengo; lui, il vous fait recommencer Transnonain.

Tournez vos yeux sur la vraie fonction de l'armée française. Protéger la patrie, propager la révolution, délivrer les peuples, soutenir les nationalités, affranchir le continent briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées d'Europe; vous êtes dignes des grands champs de bataille.

Soldats! l'armée française est l'avant-garde de l'humanité.

Rentrez en vous-mêmes, réfléchissez, reconnaissez-vous, relevez-vous. Songez à vos généraux arrêtés, pris au collet par des argousins et jetés, menottes aux mains, dans la cellule des voleurs. Le scélérat qui est à l'Élysée croit que l'armée de la France est une bande du bas-empire, qu'on la paie et qu'on l'enivre, et qu'elle obéit. Il vous fait faire une besogne infâme; il vous fait égorger, en plein dix-neuvième siècle et dans Paris même, la liberté, le progrès, la civilisation; il vous fait détruire, à vous enfants de la France, ce que la France a si glorieusement et si péniblement construit en trois siècles de lumière et en soixante ans de révolution! Soldats, si vous êtes la grande armée, respectez la grande nation!

Nous, citoyens, nous représentants du peuple et vos représentants, — nous, vos amis, vos frères, nous qui sommes la loi et le droit, nous qui nous dressons devant vous en vous tendant les bras et que vous frappez aveuglément de vos épées, savez-vous ce qui nous désespère? ce n'est pas de voir notre sang qui coule, c'est de voir votre honneur qui s'en va.

Soldats! un pas de plus dans l'attentat, un jour de plus avec Louis Bonaparte, et vous êtes perdus devant la conscience universelle. Les hommes qui vous commandent sont hors la loi; ce ne sont pas des généraux, ce sont des malfaiteurs; la casaque des bagnes les attend. Vous soldats, il en est temps encore, revenez à la patrie, revenez à la république. Si vous persistiez, savez-vous ce que l'histoire dirait de vous? Elle dirait : « Ils ont foulé aux pieds de leurs chevaux et écrasé sous les roues de leurs canons toutes les lois

de leur pays; eux, des soldats français, ils ont déshonoré l'anniversaire d'Austerlitz; et, par leur faute, par leur crime, il dégoutte aujourd'hui du nom de Napoléon sur la France autant de honte qu'il en a autrefois décollé de gloire. »

Soldats français, cessez de prêter main-forte au crime!

*Pour les représentants du peuple restés libres,
Le représentant membre du comité de résistance,*

VICTOR HUGO.

Paris, 3 décembre.

« Cette proclamation... où brillent toutes les qualités du génie et du patriotisme, fut, à l'aide d'un papier bleu qui multipliait les copies, reproduite cinquante fois; le lendemain elle était affichée dans les rues Charlot, de l'Homme-Armé, Rambuteau, et sur le boulevard du Temple.

« Cependant on est encore averti que la police a pris l'éveil; à travers une nuit obscure, on se dirige vers la rue Popincourt, où les ateliers de Frédéric Cournet ouvriront un asile sûr.

« ... Nos amis remplissent une salle vaste et nue; il y a deux tabourets seulement; Victor Hugo, qui va présider la réunion, en prend un, — l'autre est donné à Baudin, qui servira de secrétaire. Dans cette assemblée, on remarquait Guiter, Gindriez, Lamarque, Charamaule, Sartin, Arnaud (de l'Ariège,) Schelcher, Xavier Durrieu et Kesler son collaborateur, etc., etc.

« Après un instant de confusion, qu'en pareille circonstance il est aisé de concevoir, plusieurs résolutions furent prises. On avait vu successivement arriver Michel (de Bourges), Esquiros, Aubry (du Nord), Bancel, Duputz, Madier de Montjau et Mathieu (de la Drôme); ce dernier ne fit qu'une courte apparition.

« Victor Hugo avait pris la parole et résumait les périls de la situation, les moyens de résistance et de combat.

« Tout à coup, un homme en blouse se présente, effaré.

« — Nous sommes perdus, s'écria-t-il; du point d'observation où l'on m'a placé, j'ai vu se diriger vers nous une troupe nombreuse de soldats.

« — Qu'importe! a répondu Cournet, en montrant des armes, la porte de ma maison est étroite; dans le corridor deux hommes ne marcheraient pas de front; nous sommes ici soixante résolus à mourir; délibérez en paix. »

« A ce terrible épisode Victor Hugo emprunte un mouvement sublime. Les paroles de Victor Hugo ont été sténographiées, sur place, par un des assistants, et je puis les donner telles qu'il les prononça. Il s'écrie :

« Écoutez, rendez-vous bien compte de ce que vous faites.

« D'un côté, cent mille hommes, dix-sept batteries allées, six mille bouches à feu dans les forts, des magasins, des arsenaux, des munitions de quoi faire la campagne de Russie; — de l'autre, cent vingt représentants, mille ou douze cents patriotes, six cents fusils, deux cartouches par homme, pas un tambour pour battre le rappel, pas une cloche pour sonner le tocsin, pas une imprimerie pour imprimer une proclamation; à peine, çà et là, une presse lithographique, une cave où l'on imprimera, en hâte et furtivement, un placard à la brosse; peine de mort contre qui remuera un pavé, peine de mort contre qui s'attroupera, peine de mort contre qui sera trouvé en conciliabule, peine de mort contre qui placardera un appel aux armes; si vous êtes pris pendant le combat, la mort; si vous êtes pris après le combat, la déportation et l'exil. — D'un côté, une armée et le crime; — de l'autre, une poignée d'hommes et le droit. Voilà cette lutte, l'acceptez-vous? »

« Ce fut un moment admirable; cette parole énergique et puissante avait remué toutes les fibres du patriotisme; un cri subit, unanime, répondit : *« Oui, oui, nous l'acceptons! »* »

« Et la délibération recommença grave et silencieuse. »

NOTES

CHAMBRE DES PAIRS

1846

NOTE 1

LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES D'ART

Un projet de loi sur les dessins et modèles de fabrique était proposé par le gouvernement; une longue discussion s'engagea, au sein de la chambre des pairs, sur la question de savoir quelle serait la durée de la propriété de ces dessins et de ces modèles. Le projet du gouvernement décrétait une durée de quinze années. La commission qui avait fait rapport sur le projet de loi proposait d'étendre le droit exclusif d'exploitation d'un modèle à trente ans. Quelques membres de la chambre voulaient le maintien pur et simple de la législation de 1793 qui attribue à l'auteur d'un dessin ou d'un modèle artistique destiné à l'industrie les mêmes droits qu'à l'auteur d'une statue ou d'un tableau. Victor Hugo demanda la parole.

Messieurs,

Je n'aurai qu'une simple observation à faire sur la question la plus importante, à mes yeux du moins, la question de durée; et j'appuierai la proposition de la commission, en regrettant, je l'avoue même, l'ancienne législation. Je n'ai que très peu de mots à dire, et je n'abuserai jamais de l'attention de la chambre.

Messieurs, il ne faut pas se dissimuler que c'est un art véritable qui est en question ici. Je ne prétends pas mettre cet art, dans lequel l'industrie entre pour une certaine portion, sur le rang des créations poétiques ou littéraires, créations purement spontanées, qui ne relèvent

que de l'artiste, de l'écrivain, du penseur. Cependant, il est incontestable qu'il y a ici dans la question un art tout entier.

Et si la chambre me permettait de citer quelques-uns des grands noms qui se rattachent à cet art, elle reconnaîtrait elle-même qu'il y a là des génies créateurs, des hommes d'imagination, des hommes dont la propriété doit être protégée par la loi. Bernard de Palissy était un potier; Benvenuto Cellini était un orfèvre. Un pape a désiré un modèle de chandeliers d'église : Michel-Ange et Raphaël ont concouru pour ce modèle, et les deux flambeaux ont été exécutés. Oserait-on dire que ce ne sont pas là des objets d'art?

Il y a donc ici, permettez-moi d'insister, un art véritable dans la question, et c'est ce qui me fait prendre la parole.

Jusqu'à présent cette matière a été régie en France par une législation vague, obscure, incomplète, plutôt formée de jurisprudence et d'extensions que composée de textes directs émanés du législateur. Cette législation a beaucoup de défauts, mais elle a une qualité qui, à mes yeux, compense tous les défauts, elle est généreuse.

Cette législation que donnait-elle à l'art qui est ici en question? Elle lui donnait la durée, et n'oubliez pas ceci : toutes les fois que vous voulez que de grands artistes fassent de grandes œuvres, donnez-leur le temps, donnez-leur la durée, assurez-leur le respect de leur pensée et de leur propriété. Si vous voulez que la France reste à ce point où elle est placée, d'imposer à toutes les nations la loi de sa mode, de son goût, de son imagination; si vous voulez que la France reste la maîtresse de ce que le monde appelle l'ornement, le luxe, la fantaisie, ce qui sera toujours et ce qui est une richesse publique et nationale; si vous voulez donner à cet art tous les moyens de prospérer, ne touchez pas légèrement à la législation sous laquelle il s'est développé avec tant d'éclat.

Notez que depuis que cette législation, incomplète, je le répète, mais généreuse, existe, l'ascendant de la France, dans toutes les matières d'art et d'industrie mêlée à l'art, n'a cessé de s'accroître.

Que demandez-vous donc à une législation? qu'elle produise de bons effets, qu'elle donne de bons résultats? Que reprochez-vous à celle-ci? Sous son empire, l'art français est devenu le maître et le modèle de l'art chez tous les peuples qui composent le monde civilisé. Pourquoi donc toucher légèrement à un état de choses dont vous avez à vous applaudir?

J'ajouterai en terminant que j'ai lu avec une grande attention l'exposé des motifs; j'y ai cherché la raison pour laquelle il était innové à un état aussi excellent, je n'en ai trouvé qu'une qui ne me paraît pas suffisante, c'est un désir de mettre la législation qui régit cette matière en harmonie avec la législation qui régit d'autres matières qu'on suppose à tort analogues. C'est là, messieurs, une pure question de symétrie. Cela ne me paraît pas suffisant pour innover, j'ose dire, aussi témérairement.

J'ai pour M. le ministre du commerce, en particulier, la plus profonde et la plus sincère estime; c'est un homme des plus distingués, et je reconnais avec empressement sa haute compétence sur toutes les matières qui sont soumises à son administration. Cependant je ne me suis pas expliqué comment il se faisait qu'en présence d'un beau, noble et magnifique résultat, on venait innover dans la loi qui a, en partie du moins, produit cet effet.

Je le répète, je demande de la durée. Je suis convaincu qu'un pas sera fait en arrière le jour où vous diminuerez la durée de cette propriété. Je ne l'assimile pas d'ailleurs, je l'ai déjà dit en commençant, à la propriété littéraire proprement dite. Elle est au-dessous de la propriété littéraire, mais elle n'en est pas moins respectable, nationale et utile. Le jour, dis-je, où vous aurez diminué la durée de cette propriété, vous aurez diminué l'intérêt des fabricants à produire des ouvrages d'industrie de plus en plus voisins de l'art; vous aurez diminué l'intérêt des grands artistes à pénétrer de plus en plus dans cette région où l'industrie se relève par son contact avec l'art.

Aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, des sculpteurs du premier ordre, j'en citerai un, homme d'un merveilleux talent, M. Pradier, n'hésitent pas à accorder leur concours à ces productions qui ne sont pour l'industrie que des consoles, des pendules, des flambeaux, et qui sont, pour les connaisseurs, des chefs-d'œuvre.

Un jour viendra, n'en doutez pas, où beaucoup de ces œuvres que vous traitez aujourd'hui de simples produits de l'industrie, et que vous réglementez comme de simples produits de l'industrie, un jour viendra où beaucoup de ces œuvres prendront place dans les musées. N'oubliez pas que vous avez ici, en France, à Paris, un musée composé précisément des débris de cet art mixte qui est en ce moment en question. La collection des vases étrusques, qu'est-ce autre chose?

Si vous voulez maintenir cet art au niveau déjà élevé où il est parvenu en France, si vous voulez augmenter encore ce bel essor qu'il a pris et qu'il prend tous les jours, donnez-lui du temps.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Je voterai pour tout ce qui tendra à augmenter la durée accordée aux propriétaires de cette sorte d'œuvres, et je déclare, en finissant, que je ne puis m'empêcher de regretter l'ancienne législation. (*Très bien! très bien!*)

NOTE 2

LA MARQUE DE FABRIQUE

Dans la discussion du projet de loi relatif aux marques de fabrique, deux systèmes étaient en présence, celui de la marque facultative et celui de la marque obligatoire. Analyser cette discussion nous conduirait trop loin; nous pouvons d'ailleurs citer, sans autre commentaire, les deux discours que Victor Hugo prononça dans ce débat.

Messieurs,

Je viens défendre une opinion qui, je le crains, malgré les excellentes observations qui ont été faites, a peu de faveur dans la chambre. J'ose cependant appeler sur cette opinion l'attention de la noble assemblée. Le projet de loi sur les dessins de fabrique soulevait une question d'art; le projet de loi sur les marques de fabrique soulève une question d'honneur, et toutes les fois que la loi touche à une question d'honneur, il n'est personne qui ne se sente et qui ne soit compétent.

Il y a deux sortes de commerce, le bon et le mauvais commerce. Le commerce honnête et loyal, le commerce déloyal et frauduleux. Le commerce honnête, c'est celui qui ne fraude pas; c'est celui qui livre aux consommateurs des produits sincères; c'est celui qui cherche avant tout, avant même les bénéfices d'argent, le plus sûr, le meilleur, le plus

fécond des bénéfiques, la bonne renommée. La bonne renommée, messieurs, est aussi un capital. Le mauvais commerce, le commerce frauduleux, est celui qui a la fièvre des fortunes rapides, qui jette sur tous les marchés du monde des produits falsifiés; c'est celui, enfin, qui préfère les profits à l'estime, l'argent à la renommée.

Eh bien, de ces deux commerces que la loi actuelle met en présence, lequel voulez-vous protéger? Il me semble que vous devez protection à l'un, et la protection de l'un c'est la répression de l'autre. J'ai cherché dans le projet de loi, dans l'exposé des motifs et dans le rapport de M. le baron Charles Dupin, s'il pouvait y avoir quelque mode de répression préférable au seul mode de répression qui se soit présenté à mon esprit, et j'avoue, à regret, n'en avoir pas trouvé. A mon avis, que je soumetts à la chambre, il n'y a d'autre mode de répression pour le mauvais commerce, d'autre mode de protection pour le commerce loyal et honnête, que la marque obligatoire.

Mais on dira : La marque obligatoire est contraire à la liberté. Permettez que je m'explique sur ce point, car il est délicat et grave.

J'aime la liberté, je sais qu'elle est bonne; je ne me borne pas à dire qu'elle est bonne, je le crois, je le sais; je suis prêt à me dévouer pour cette conviction. La liberté a ses abus et ses périls. Mais à côté des abus elle a ses bienfaits; à côté des périls elle a la gloire. J'aime donc la liberté, je la crois bonne en toute occasion. Je veux la liberté du bon commerce; j'admettrais même, s'il en était besoin, la liberté du mauvais commerce, quoique ce soit, à mon avis, la liberté de la ronce et de l'ivraie. Mais, messieurs, je ne pense pas que, dans la question de la marque obligatoire, la liberté soit le moins du monde compromise.

Il existe un commerce, il existe une industrie qui est soumise à la marque obligatoire; ce commerce, je vais le nommer tout de suite, c'est la presse, c'est la librairie. Il n'existe pas un papier imprimé, quel qu'il soit, dans quelque but que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit, si insignifiant qu'il puisse être, il n'existe pas un papier imprimé qui ne doive, aux termes des lois qui nous régissent, porter le nom de l'imprimeur et son adresse. Qu'est-ce que cela? C'est la marque obligatoire. Avez-vous entendu dire que la marque obligatoire ait supprimé la liberté de la presse? (*Mouvement.*)

Je ne sache pas d'argument plus fort que celui-ci; car voici une

liberté publique, la plus importante de toutes, la plus vitale, qui fonctionne parmi nous sous l'empire de la marque obligatoire, c'est-à-dire de cet obstacle qu'on objecte comme devant ruiner une autre liberté dans ce qu'elle a de plus essentiel et de meilleur. Il est donc évident que puisque la marque obligatoire ne gêne dans aucun de ses développements la plus précieuse de nos libertés, elle n'aura aucun effet funeste, ni même aucun effet fâcheux sur la liberté commerciale. J'ajoute qu'à mon avis liberté implique responsabilité. La marque obligatoire, c'est la signature; la marque obligatoire, c'est la responsabilité. Eh bien, messieurs les pairs, je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on jouisse de la liberté sans subir la responsabilité. (*Mouvement.*)

Je voterai pour la marque obligatoire.

Je vois la chambre fatiguée, je ne crois pas au succès de l'amendement, et cependant je crois devoir insister. Messieurs, c'est que ma conviction est profonde.

La marque facultative peut-elle avoir ce rare résultat de séparer en deux parts le bon et le mauvais commerce, le commerce loyal et le commerce frauduleux? Si je le pensais, je n'hésiterais pas à me rallier au système du gouvernement et de la commission. Mais je ne le pense pas.

Dans mon opinion, la marque facultative est une précaution illusoire. Pourquoi? Messieurs les pairs, c'est que l'industrie n'est pas libre; non, l'industrie n'est pas libre devant le commerce. Notez ceci: l'industrie a un intérêt, le commerce croit souvent en avoir un autre. Quel est l'intérêt de l'industrie? Donner d'abord de bons produits, et, s'il se peut, des produits excellents, et, s'il se peut, dans les cas où l'industrie touche à l'art, des produits admirables. Ceci est l'intérêt de l'industrie, ceci est aussi l'intérêt de la nation. Quel est l'intérêt du commerce? Vendre, vendre vite, vendre souvent au hasard, souvent à bon marché et à vil prix. A vil prix! c'est fort cher. Pour cela, que faut-il au commerce, je dis au commerce frauduleux que je voudrais détruire? Il lui faut des produits frelatés, falsifiés, chétifs, misérables, coûtant peu et pouvant, erreur fatale du reste, rapporter beaucoup. Que fait le commerce déloyal? il impose

sa loi à l'industrie. Il commande, l'industrie obéit. Il le faut bien. L'industrie n'est jamais face à face avec le consommateur. Entre elle et le consommateur, il y a un intermédiaire, le marchand; ce que le marchand veut, le fabricant est contraint de le vouloir. Messieurs, prenez garde! Le commerce frauduleux, qui n'a malheureusement que trop d'extension, ne voudra pas de la marque facultative; il ne voudra aucune marque. L'industrie géмира et cédera. La marque obligatoire serait une arme. Donnez cette arme, donnez cette défense à l'industrie loyale contre le commerce déloyal. Je vous le dis, messieurs les pairs, je vous le dis en présence des faits déplorables que vous ont cités plusieurs nobles membres de cette Chambre, en présence des débouchés qui se ferment, en présence des marchés étrangers qui ne s'ouvrent plus, en présence de la diminution du salaire qui frappe l'ouvrier, et de la falsification des denrées qui frappe le consommateur; je vous le dis avec une conviction croissante, devant la concurrence intérieure, devant la concurrence extérieure surtout, messieurs les pairs, fondez la sincérité commerciale! (*Mouvement.*)

Mettez la marque obligatoire dans la loi.

L'industrie française est une richesse nationale. Le commerce loyal tend à élever l'industrie; le commerce frauduleux tend à l'avilir et à la dégrader. Protégez le commerce loyal, frappez le commerce déloyal.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

1848-1849

NOTE 3

SECOURS AUX THÉÂTRES

17 JUILLET 1848

A la suite des fatales journées de juin 1848, les théâtres de Paris furent fermés. Cette clôture, qui semblait devoir se prolonger indéfiniment, était une calamité de plus ajoutée aux autres calamités publiques. La ruine des théâtres était imminente. M. Victor Hugo sentit l'urgence de leur situation et leur vint en aide. Il convoqua une réunion spéciale des représentants de Paris dans le 1^{er} bureau, leur demanda d'appuyer un projet de décret qu'il se chargeait de présenter et qui allouait une subvention d'un million aux théâtres, pour les mettre à même de rouvrir. La proposition fut vivement débattue. Un membre accusa l'auteur du projet de décret de vouloir *faire du bruit*. M. Victor Hugo s'écria :

Ce que je veux, ce n'est pas du bruit, comme vous dites, c'est du pain! du pain pour les artistes, du pain pour les ouvriers, du pain pour les vingt mille familles que les théâtres alimentent! Ce que je veux, c'est le commerce, c'est l'industrie, c'est le travail, vivifiés par ces ruisseaux de sève qui jaillissent des théâtres de Paris! c'est la paix publique c'est la sérénité publique, c'est la splendeur de la ville de Paris, c'est l'éclat des lettres et des arts, c'est la venue des étrangers, c'est la circulation de l'argent, c'est tout ce que répandent d'activité, de joie, de santé, de richesse, de civilisation, de prospérité, les théâtres de Paris

ouverts. Ce que je ne veux pas, c'est le deuil, c'est la détresse, c'est l'agitation, c'est l'idée de révolution et d'épouvante que contiennent ces mots lugubres : Les théâtres de Paris sont fermés! Je l'ai dit à une autre époque et dans une occasion pareille, et permettez-moi de le redire : Les théâtres fermés, c'est le drapeau noir déployé.

Eh bien, je voudrais que vous, vous les représentants de Paris, vous vinssiez dire à cette portion de la majorité qui vous inquiète : Osez déployer ce drapeau noir! osez abandonner les théâtres! Mais, sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres fait fermer les boutiques. Sachez-le bien, qui laisse fermer les théâtres de Paris, fait une chose que nos plus redoutables années n'ont pas faite; que l'invasion n'a pas faite, que 93 n'a pas faite! Qui ferme les théâtres de Paris éteint le feu qui éclaire, pour ne plus laisser resplendir que le feu qui incendie! Osez prendre cette responsabilité!

Messieurs, cette question des théâtres est maintenant un côté, un côté bien douloureux, de la grande question des détresses publiques. Ce que nous invoquons ici, c'est encore le principe de l'assistance. Il y a là, autour de nous, je vous le répète, vingt mille familles qui nous demandent de ne pas leur ôter leur pain! Le plus déplorable témoignage de la dureté des temps que nous traversons, c'est que les théâtres, qui n'avaient jamais fait partie que de notre gloire, font aujourd'hui partie de notre misère.

Je vous en conjure, réfléchissez-y. Ne désertez pas ce grand intérêt. Faites de moi ce que vous voudrez; je suis prêt à monter à la tribune, je suis prêt à combattre, *à la poupe, à la proue, où l'on voudra, n'importe;* mais ne reculons pas! Sans vous, je ne suis rien; avec vous, je ne crains rien! Je vous supplie de ne pas repousser la proposition.

La proposition, appuyée par la presque unanimité des représentants de la Seine et adoptée par le comité de l'intérieur, fut acceptée par le gouvernement, qui réduisit à six cent mille francs la subvention proposée. M. Victor Hugo, nommé président et rapporteur d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de décret, et composée de MM. Léon de Maleville, Bixio et Évariste Bavoux, déposa au nom du comité de l'intérieur et lut en séance publique, le 17 juillet, le rapport suivant :

Citoyens représentants,

Dans les graves conjonctures où nous sommes, en examinant le projet de subvention aux théâtres de Paris, votre comité de l'intérieur et la

commission qu'il a nommée ont eu le courage d'écarter toutes les hautes considérations d'art, de littérature, de gloire nationale, qui viendraient si naturellement en aide au projet, que nous conservons du reste, et que nous ferons certainement valoir à l'occasion dans des temps meilleurs; le comité, dis-je, a eu le courage d'écarter toutes ces considérations pour ne se préoccuper de la mesure proposée qu'au point de vue de l'utilité politique.

C'est à ce point de vue unique d'une grande et évidente utilité politique et immédiate, que nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption de la mesure.

Les théâtres de Paris sont peut-être les rouages principaux de ce mécanisme compliqué qui met en mouvement le luxe de la capitale et les innombrables industries que ce luxe engendre et alimente; mécanisme immense et délicat, que les bons gouvernements entretiennent avec soin, qui ne s'arrête jamais sans que la misère naisse à l'instant même, et qui, s'il venait jamais à se briser, marquerait l'heure fatale où les révolutions sociales succèdent aux révolutions politiques.

Les théâtres de Paris, messieurs, donnent une notable impulsion à l'industrie parisienne, qui, à son tour, communique la vie à l'industrie des départements. Toutes les branches du commerce reçoivent quelque chose du théâtre. Les théâtres de Paris font vivre directement dix mille familles, trente ou quarante métiers divers, occupant chacun des centaines d'ouvriers, et versent annuellement dans la circulation une somme qui, d'après des chiffres incontestables, ne peut guère être évaluée à moins de vingt ou trente millions.

La clôture des théâtres de Paris est donc une véritable catastrophe commerciale qui a toutes les proportions d'une calamité publique. Les faire vivre, c'est vivifier toute la capitale. Vous avez accordé, il y a peu de jours, cinq millions à l'industrie du bâtiment; accorder aujourd'hui un subside aux théâtres, c'est appliquer le même principe, c'est pourvoir aux mêmes nécessités politiques. Si vous refusiez aujourd'hui ces six cent mille francs à une industrie utile, vous auriez dans un mois plusieurs millions à ajouter à vos aumônes.

D'autres considérations font encore ressortir l'importance politique de la mesure qui rouvrirait nos théâtres. A une époque comme la nôtre, où les esprits se laissent entraîner, dans cette espèce de lassitude et de

désœuvrement qui suit les révolutions, à toutes les émotions, et quelquefois à toutes les violences de la fièvre politique, les représentations dramatiques sont une distraction souhaitable, et peuvent être une heureuse et puissante diversion. L'expérience a prouvé que, pour le peuple parisien en particulier, il faut le dire à la louange de ce peuple si intelligent, le théâtre est un calmant efficace et souverain.

Ce peuple, pareil à tant d'égards au peuple athénien, se tourne toujours volontiers, même dans les jours d'agitation, vers les joies de l'intelligence et de l'esprit. Peu d'attroupements résistent à un théâtre ouvert; aucun attroupement ne résisterait à un spectacle gratis.

L'utilité politique de la mesure de la subvention aux théâtres est donc démontrée. Il importe que les théâtres de Paris rouvrent et se soutiennent, et que l'état, consultant un grand intérêt public, leur accorde un subside qui leur permettra de vivre jusqu'à la saison d'hiver, où leur prospérité renaîtra, nous l'espérons, et sera à la fois un témoignage et un élément de la prospérité générale.

Cela posé, ce grand intérêt politique une fois constaté, votre comité a dû rechercher les moyens d'arriver sûrement à ce but : faire vivre les théâtres jusqu'à l'hiver. Pour cela, il fallait avant tout qu'aucune partie de la somme votée par vous ne pût être détournée de sa destination, et consacrée, par exemple, à payer les dettes que les théâtres ont contractées depuis cinq mois qu'ils luttent avec le plus honorable courage contre les difficultés de la situation. Cet argent est destiné à l'avenir et non au passé. Il ne pourra être revendiqué par aucun créancier. Votre comité vous propose de déclarer les sommes allouées aux théâtres par le décret incessibles et insaisissables.

Les sommes ne seraient versées aux directeurs des théâtres que sous des conditions acceptées par eux, ayant toutes pour objet la meilleure exploitation de chaque théâtre en particulier, et que les directeurs seraient tenus d'observer sous peine de perdre leur droit à l'allocation.

Quant aux sommes en elles-mêmes, votre comité en a examiné soigneusement la répartition. Cette répartition a été modifiée pour quelques théâtres, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, et toujours dans le but d'utilité positive qui a préoccupé votre comité.

L'allocation de 170,000 francs a été conservée à l'Opéra dont la prospérité se lie si étroitement à la paix de la capitale. La part du Vau-

ville a été portée à 24,000 francs, sous la condition que les directeurs ne négligeront rien pour rendre à ce théâtre son ancienne prospérité, et pour y ramener la troupe excellente que tout Paris y applaudissait dans ces derniers temps.

Un théâtre oublié a été rétabli dans la nomenclature, c'est le théâtre Beaumarchais, c'est-à-dire le théâtre spécial du 8^e arrondissement et du faubourg Saint-Antoine. L'assemblée s'associera à la pensée qui a voulu favoriser la réouverture de ce théâtre.

Voici cette répartition, telle qu'elle est indiquée et arrêtée dans l'exposé des motifs qui vous a été distribué ce matin :

Pour l'Opéra, Théâtre de la Nation.	170,000 fr.
Pour le Théâtre de la République.	105,000
Pour l'Opéra-Comique.	80,000
Pour l'Odéon.	45,000
Pour le Gymnase.	30,000
Pour la Porte-Saint-Martin.	35,000
Pour le Vaudeville.	24,000
Pour les Variétés.	24,000
Pour le théâtre Montansier.	15,000
Pour l'Ambigu-Comique.	25,000
Pour la Gaîté.	25,000
Pour le Théâtre-Historique.	27,000
Pour le Cirque.	4,000
Pour les Folies-Dramatiques.	11,000
Pour les Délassements-Comiques.	11,000
Pour le théâtre Beaumarchais.	10,000
Pour le théâtre Lazary.	4,000
Pour le théâtre des Funambules.	5,000
Pour le théâtre du Luxembourg.	5,000
Pour les théâtres de la banlieue.	10,000
Pour l'Hippodrome.	5,000
Pour éventualités.	10,000
TOTAL.	680,000 fr.

Le comité a cru nécessaire d'ajouter aux subventions réparties une

somme de 10,000 francs destinée à des allocations éventuelles qu'il est impossible de ne pas prévoir en pareille matière.

Afin de multiplier les précautions et de rendre tout abus impossible, votre comité, d'accord avec le ministre, vous propose d'ordonner, par l'article 2 du décret, que la distribution de la somme afférente à chaque théâtre sera faite de quinzaine en quinzaine, par cinquièmes, jusqu'au 1^{er} octobre. Les deux tiers au moins de la somme seront affectés au payement des artistes, employés et gagistes des théâtres. Enfin, le ministre rendra compte de mois en mois de l'exécution du décret à votre comité de l'intérieur.

Un décret spécial avait été présenté pour le Théâtre de la Nation; le comité, ne voyant aucun motif à ce double emploi, a fondu les deux décrets en un seul.

Le crédit total alloué par les deux décrets ainsi réunis s'élève à 680,000 francs.

Par toutes les considérations que nous venons d'exposer devant vous, nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien voter ce décret dont vous avez déjà reconnu et déclaré l'urgence. Il faut que tous les symptômes de la confiance et de la sécurité reparassent; il faut que les théâtres rouvrent; il faut que la population reprenne sa sérénité en retrouvant ses plaisirs. Ce qui distrait les esprits les apaise. Il est temps de remettre en mouvement tous les moteurs du luxe, du commerce, de l'industrie, c'est-à-dire tout ce qui produit le travail, tout ce qui détruit la misère; les théâtres sont un de ces moteurs.

Que les étrangers se sentent rappelés à Paris par le calme rétabli; qu'on voie des passants dans les rues la nuit, des voitures qui roulent, des boutiques ouvertes, des cafés éclairés; qu'on puisse rentrer tard chez soi; les théâtres vous restitueront toutes ces libertés de la vie parisienne, qui sont les indices mêmes de la tranquillité publique. Il est temps de rendre sa physionomie vivante, animée, paisible, à cette grande ville de Paris, qui porte avec accablement, depuis un mois bientôt, le plus douloureux de tous les deuils, le deuil de la guerre civile!

Et permettez au rapporteur de vous le dire en terminant, messieurs, ce que vous ferez en ce moment sera utile pour le présent et fécond pour l'avenir. Ce ne sera pas un bienfait perdu; venez en aide au théâtre, le théâtre vous le rendra. Votre encouragement sera pour lui un engage-

ment. Aujourd'hui, la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société. Le théâtre, c'est là sa fonction et son devoir, moralise les masses en même temps qu'il enrichit la cité. Il peut beaucoup sur les imaginations; et, dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, n'en doutez pas, que faire du théâtre une chaire de vérité et une tribune d'honnêteté, pousser les cœurs vers la fraternité, élever les esprits aux sentiments généreux par le spectacle des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, enseigner, apaiser, éclairer, consoler, c'est la plus pure source de la renommée, c'est la plus belle forme de la gloire !

La subvention aux théâtres fut votée. Les théâtres rouvrirent.

NOTE 4

SECOURS AUX TRANSPORTÉS

14 AOÛT 1848

Immédiatement après les journées de juin, M. Victor Hugo se préoccupa du sort fait aux transportés. Il appela tous les hommes de bonne volonté, dans toutes les nuances de l'assemblée, à leur venir en aide. Il organisa dans ce but une réunion spéciale en dehors de tous les partis.

Voici en quels termes le fait est raconté dans *la Presse* du 14 août 1848 :

« Tous les hommes politiques ne sont pas en déclin, heureusement ! Au premier rang de ceux qu'on a vus grandir par le courage qu'ils ont déployé sous la grêle des balles dans les tristes journées de juin, par la fermeté conciliante qu'ils ont apportée à la tribune, et enfin par l'élan d'une fraternité sincère telle que nous la concevons, telle que nous la ressentons, nous aimons à signaler un de nos illustres amis, Victor Hugo, devant lequel plus d'une barricade s'est abaissée, et que la liberté de

la presse a trouvé debout à la tribune au jour des interpellations adressées à M. le général Cavaignac.

« M. Victor Hugo vient encore de prendre une noble initiative dont nous ne saurions trop le féliciter. Il s'agit de visiter les détenus de juin. Cette proposition a motivé la réunion spontanée d'un certain nombre de représentants dans l'un des bureaux de l'assemblée nationale ; nous en empruntons les détails au journal *l'Événement* :

« La réunion se composait déjà de MM. Victor Hugo, Lagrange, l'évêque de Langres, Montalembert, David (d'Angers), Galy-Cazalat, Félix Pyat, Edgar Quinet, La Rochejaquelein, Demesmay, Mauvais, de Vogüé, Crémieux, de Falloux, Xavier Durrieu, Considérant, le général Laydet, Vivien, Portalis, Chollet, Jules Favre, Wolowski, Babaud-Larivière, Antony Thouret.

« M. Victor Hugo a exposé l'objet de la réunion. Il a dit :

« Qu'au milieu des réunions qui se sont produites au sein de l'assemblée, et qui s'occupent toutes avec un zèle louable, et selon leur opinion consciencieuse, des grands intérêts politiques du pays, il serait utile qu'une réunion se formât qui n'eût aucune couleur politique, qui résumât toute sa pensée dans le seul mot *fraternité*, et qui eût pour but unique l'apaisement des haines et le soulagement des misères nées de la guerre civile.

« Cette réunion se composerait d'hommes de toutes les nuances, qui oublieraient, en y entrant, à quel parti ils appartiennent, pour ne se souvenir que des souffrances du peuple et des plaies de la France. Elle aurait, sans le vouloir et sans le chercher, un but politique de l'ordre le plus élevé ; car soulager les malheurs de la guerre civile dans le présent, c'est éteindre les fureurs de la guerre civile dans l'avenir. L'assemblée nationale est animée des intentions les plus patriotiques ; elle veut punir les vrais coupables et amender les égarés, mais elle ne veut rien au delà de la sévérité strictement nécessaire, et, certainement, à côté de sa sévérité, elle cherchera toujours les occasions de faire sentir sa paternité. La réunion projetée provoquerait, selon les faits connus et les besoins qui se manifesteraient, la bonne volonté généreuse de l'assemblée.

« Cette réunion ne se compose encore que de membres qui se sont

« spontanément rapprochés et qui appartiennent à toutes les opinions
 « représentées dans l'assemblée ; mais elle admettrait avec empresse-
 « ment tous les membres qui auraient du temps à donner aux travaux
 « de fraternité qu'elle s'impose. Son premier soin serait de visiter les
 « forts, en ayant soin de ne s'immiscer dans aucune des attributions du
 « pouvoir judiciaire ou du pouvoir administratif. Elle se préoccuperait
 « de tout ce qui peut, sans désarmer, bien entendu, ni énerver l'action
 « de la loi, adoucir la situation des prisonniers et le sort de leurs
 « familles.

« En ce qui touche ces malheureuses familles, la réunion rechercherait
 « les moyens d'assurer l'exécution du décret qui leur réserve le droit
 « de suivre les transportés, et qui, évidemment, n'a pas voulu que ce
 « droit fût illusoire ou onéreux pour les familles pauvres. Le général
 « Cavaignac, consulté par M. Victor Hugo, a pleinement approuvé cette
 « pensée, a compris que la prudence s'y concilierait avec l'intention fra-
 « ternelle et l'unité politique, et a promis de faciliter, par tous les
 « moyens en son pouvoir, l'accès et la visite des prisons aux membres de
 « la réunion ; ce sera pour eux une occupation fatigante et pénible, mais
 « que le sentiment du bien qu'ils pourront faire leur rendra douce.

« En terminant, M. Victor Hugo a exprimé le vœu que la réunion
 « mit à sa tête et choisit pour son président l'homme vénérable qu'elle
 « compte parmi ses membres, et qui joint au caractère sacré de repré-
 « sentant le caractère sacré d'évêque, M. Parisis, évêque de Langres.
 « Ainsi le double but évangélique et populaire sera admirablement
 « exprimé par la personne même de son président. La fraternité est le
 « premier mot de l'évangile et le dernier mot de la démocratie. »

« La réunion a complètement adhéré à ces généreuses paroles. Elle
 a aussitôt constitué son bureau, qui est ainsi composé :

« Président, M. Parisis, évêque de Langres ; vice-président, M. Victor
 Hugo ; secrétaire, M. Xavier Durrieu.

« La réunion s'est séparée, après avoir chargé MM. Parisis, Victor
 Hugo et Xavier Durrieu de demander au général Cavaignac, pour les
 membres de la réunion, l'autorisation de se rendre dans les forts et les
 prisons de Paris. »

NOTE 5

LA QUESTION DE DISSOLUTION

En janvier 1849, la question de dissolution se posa. L'assemblée constituante discuta la proposition Râteau. Dans la discussion préalable des bureaux, M. Victor Hugo prononça, le 15 janvier, un discours que la sténographie a conservé. Le voici :

M. VICTOR HUGO. — Posons la question.

Deux souverainetés sont en présence.

Il y a d'un côté l'assemblée, de l'autre le pays.

D'un côté l'assemblée. Une assemblée qui a rendu à Paris, à la France, à l'Europe, au monde entier, un service, un seul, mais il est considérable ; en juin, elle a fait face à l'émeute, elle a sauvé la démocratie. Car une portion du peuple n'a pas le droit de révolte contre le peuple tout entier. C'est là le titre de cette assemblée. Ce titre serait plus beau si la victoire eût été moins dure. Les meilleurs vainqueurs sont les vainqueurs cléments. Pour ma part, j'ai combattu l'insurrection anarchique et j'ai blâmé la répression soldatesque. Du reste, cette assemblée, disons-le, a plutôt essayé de grandes choses qu'elle n'en a fait. Elle a eu ses fautes et ses torts, ce qui est l'histoire des assemblées et ce qui est aussi l'histoire des hommes. Un peu de bon, pas mal de médiocre, beaucoup de mauvais. Quant à moi, je ne veux me rappeler qu'une chose, la conduite vaillante de l'assemblée en juin, son courage, le service rendu. Elle a bien fait son entrée ; il faut maintenant qu'elle fasse bien sa sortie.

De l'autre côté, dans l'autre plateau de la balance, il y a le pays. Qui doit l'emporter ? (*Réclamations.*) Oui, messieurs, permettez-moi de le dire dans ma conviction profonde, c'est le pays qui demande votre abdication. Je suis net, je ne cherche pas à être nommé commissaire, je cherche à dire la vérité. Je sais que chaque parti a une pente à s'intituler le pays. Tous, tant que nous sommes, nous nous enivrons bien vite de nous-mêmes et nous avons bientôt fait de crier : Je suis la France ! C'est un tort quand on est fort, c'est un ridicule quand on est petit. Je tâcherai de ne point

donner dans ce travers, j'userai fort peu des grands mots ; mais, dans ma conviction loyale, voici ce que je pense : L'an dernier, à pareille époque, qui est-ce qui voulait la réforme ? Le pays. Cette année, qui est-ce qui veut la dissolution de la chambre ! Le pays. Oui, messieurs, le pays nous dit : Retirez-vous. Il s'agit de savoir si l'assemblée répondra : Je reste.

Je dis qu'elle ne le peut pas, et j'ajoute qu'elle ne le doit pas.

J'ajoute encore ceci. Le pays doit du respect à l'assemblée, mais l'assemblée doit du respect au pays.

Messieurs, ce mot, le pays, est un formidable argument ; mais il n'est pas dans ma nature d'abuser d'aucun argument. Vous allez voir que je n'abuse pas de celui-ci.

Suffit-il que la nation dise brusquement, inopinément, à une assemblée, à un chef d'état, à un pouvoir : Va-t'en ! pour que ce pouvoir doive s'en aller ?

Je réponds : Non !

Il ne suffit pas que la nation ait pour elle la souveraineté, il faut qu'elle ait la raison.

Voyons si elle a la raison.

Il y a en république deux cas, seulement deux cas où le pays peut dire à une assemblée de se dissoudre. C'est lorsqu'il a devant lui une assemblée législative dont le terme est arrivé, ou une assemblée constituante dont le mandat est épuisé.

Hors de là, le pays, le pays lui-même peut avoir la force, il n'a pas le droit.

L'assemblée législative dont la durée constitutionnelle n'est pas achevée, l'assemblée constituante dont le mandat n'est pas accompli ont le droit, ont le devoir de répondre au pays lui-même : Non ! et de continuer, l'une sa fonction, l'autre son œuvre.

Toute la question est donc là. Je la précise, vous voyez. La constituante de 1848 a-t-elle épuisé son mandat ? a-t-elle terminé son œuvre ? Je crois que oui, vous croyez que non.

UNE VOIX. — L'assemblée n'a point épuisé son mandat.

M. VICTOR HUGO. — Si ceux qui veulent maintenir l'assemblée parviennent à me prouver qu'elle n'a point fait ce qu'elle avait à faire, et

que son mandat n'est point accompli, je passe de leur bord à l'instant même.

Examinons.

Qu'est-ce que la constituante avait à faire ? Une constitution.

La constitution est faite.

LE MÊME MEMBRE. — Mais, après la constitution, il faut que l'assemblée fasse les lois organiques.

M. VICTOR HUGO. — Voici le grand argument, faire les lois organiques !

Entendons-nous.

Est-ce une nécessité ou une convenance ?

Si les lois organiques participent du privilège de la constitution, si, comme la constitution, qui n'est sujette qu'à une seule réserve, la sanction du peuple et le droit de révision, si comme la constitution, dis-je, les lois organiques sont souveraines, inviolables, au-dessus des assemblées législatives, au-dessus des codes, placées à la fois à la base et au faite, oh ! alors, il n'y a pas de question, il n'y a rien à dire, il faut les faire, il y a nécessité. Vous devez répondre au pays qui vous presse : Attendez ! nous n'avons pas fini ! les lois organiques ont besoin de recevoir de nous le sceau du pouvoir constituant. Et alors, si cela est, si nos adversaires ont raison, savez-vous ce que vous avez fait vendredi en repoussant la proposition Râteau ? vous avez manqué à votre devoir !

Mais si les lois organiques par hasard ne sont que des lois comme les autres, des lois modifiables et révocables, des lois que la prochaine assemblée législative pourra citer à sa barre, juger et condamner, comme le gouvernement provisoire a condamné les lois de la monarchie, comme vous avez condamné les décrets du gouvernement provisoire, si cela est, où est la nécessité de les faire ? à quoi bon dévorer le temps de la France pour jeter quelques lois de plus à cet appétit de révocation qui caractérise les nouvelles assemblées ?

Ce n'est donc plus qu'une question de convenance. Mon Dieu ! je suis de bonne composition, si nous vivions dans un temps calme, et si cela vous était bien agréable, cela me serait égal. Oui, vous trouvez

convenable que les rédacteurs du texte soient aussi les rédacteurs du commentaire, que ceux qui ont fait le livre fassent aussi les notes, que ceux qui ont bâti l'édifice pavent aussi les rues à l'entour, que le théorème constitutionnel fasse pénétrer son unité dans tous ses corollaires; après avoir été législateurs constituants, il vous plaît d'être législateurs organiques; cela est bien arrangé, cela est plus régulier, cela va mieux ainsi. En un mot, vous voulez faire les lois organiques; pourquoi? pour la symétrie.

Ah! ici, messieurs, je vous arrête. Pour une assemblée constituante, où il n'y a plus de nécessité il n'y a plus de droit. Car du moment où votre droit s'éclipse, le droit du pays reparaît.

Et ne dites pas que si l'on admet le droit de la nation en ce moment, il faudra l'admettre toujours, à chaque instant et dans tous les cas, que dans six mois elle dira au président de se démettre et que dans un an elle crierà à la législative de se dissoudre. Non! la constitution, une fois sanctionnée par le peuple, protégera le président et la législative. Réfléchissez. Voyez l'abîme qui sépare les deux situations. Savez-vous ce qu'il faut en ce moment pour dissoudre l'assemblée constituante? Un vote, une boule dans la boîte du scrutin. Et savez-vous ce qu'il faudrait pour dissoudre l'assemblée législative? Une révolution.

Tenez, je vais me faire mieux comprendre encore : faites une hypothèse, reculez de quelques mois en arrière, reportez-vous à l'époque où vous étiez en plein travail de constitution, et supposez qu'en ce moment-là, au milieu de l'œuvre ébauchée, le pays, impatient ou égaré, vous eût crié : Assez! le mandant brise le mandat; retirez-vous!

Savez-vous, moi qui vous parle en ce moment, ce que je vous eusse dit alors?

Je vous eusse dit : Résistez!

Résister! A qui? à la France?

Sans doute.

Notre devoir eût été de dire au peuple : — Tu nous as donné un mandat, nous ne le rapporterons pas avant de l'avoir rempli. Ton droit n'est plus en toi, mais en nous. Tu te révoltes contre toi-même; car nous, c'est toi. Tu es souverain, mais tu es factieux. Ah! tu veux refaire une révolution? tu veux courir de nouveau les chances anarchiques et monarchiques? Eh bien! puisque tu es à la fois le plus fort et le plus

aveugle, rouvre le gouffre, si tu l'oses, nous y tomberons, mais tu y tomberas après nous.

Voilà ce que vous eussiez dit, et vous ne vous fussiez pas séparés.

Oui, messieurs, il faut savoir dans l'occasion résister à tous les souverains, aux peuples aussi bien qu'aux rois. Le respect de l'histoire est à ce prix.

Eh bien! moi, qui il y a trois mois vous eusse dit : Résistez! aujourd'hui je vous dis : Cédez!

Pourquoi?

Je viens de vous l'expliquer.

Parce qu'il y a trois mois le droit était de votre côté, et qu'aujourd'hui il est du côté du pays.

Et ces dix ou onze lois organiques que vous voulez faire, savez-vous? vous ne les ferez même pas, vous les bâclerez. Où trouverez-vous le calme, la réflexion, l'attention, le temps pour examiner les questions, le temps pour les laisser mûrir? Mais telle de ces lois est un code! mais c'est la société tout entière à refaire! Onze lois organiques, mais il y en a pour onze mois! Vous aurez vécu presque un an. Un an, dans des temps comme ceux-ci, c'est un siècle, c'est là une fort belle longévité révolutionnaire. Contentez-vous-en.

Mais on insiste, on s'irrite, on fait appel à nos fiertés. Quoi! nous nous retirons parce qu'un flot d'injures monte jusqu'à nous! Nous cédon à un *quinze mai moral!* l'assemblée nationale se laisse chasser! Messieurs, l'assemblée chassée! Comment? par qui? Non, j'en appelle à la dignité de vos consciences, vous ne vous sentez pas chassés! Vous n'avez pas donné les mains à votre honte! Vous vous retirez, non devant les voies de fait des partis, non devant les violences des factions, mais devant la souveraineté de la nation. L'assemblée se laisser chasser! Ah! ce degré d'abaissement rendrait sa condamnation légitime, elle la mériterait pour y avoir consenti! Il n'en est rien, messieurs, et la preuve, c'est qu'elle s'en irait méprisée, et qu'elle s'en ira respectée!

Messieurs, je crois avoir ruiné les objections les unes après les autres. Me voici revenu à mon point de départ, le pays a pour lui le droit, et il a pour lui la raison. Considérez qu'il souffre, qu'il est, depuis un an bientôt, étendu sur le lit de douleur d'une révolution; il veut changer

de position, passez-moi cette comparaison vulgaire, c'est un malade qui veut se retourner du côté droit sur le côté gauche.

UN MEMBRE ROYALISTE. — Non, du côté gauche sur le côté droit. (*Sourires.*)

M. VICTOR HUGO. — C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. (*On rit.*) Je ne veux, moi, ni anarchie ni monarchie. Messieurs, soyons des hommes politiques et considérons la situation. Elle nous dicte notre conduite. Je ne suis pas de ceux qui ont fait la république, je ne l'ai pas choisie, mais je ne l'ai pas trahie. J'ai la confiance que dans toutes mes paroles vous sentez l'honnête homme. Votre attention me prouve que vous voyez bien que c'est une conscience qui vous parle, je me sens le droit de m'adresser à votre cœur de bons citoyens. Voici ce que je vous dirai : Vous avez sauvé le présent, maintenant ne compromettez pas l'avenir ! Savez-vous quel est le mal du pays en ce moment ? C'est l'inquiétude, c'est l'anxiété, c'est le doute du lendemain. Eh bien, vous les chefs du pays, ses chefs momentanés, mais réels, donnez-lui le bon exemple, montrez de la confiance, dites-lui que vous croyez au lendemain, et prouvez-le-lui ! Quoi ! vous aussi, vous auriez peur ! Quoi ! vous aussi, vous diriez : que va-t-il arriver ? Vous craindriez vos successeurs ! La constituante redouterait la législative ? Non, votre heure est fixée et la sienne est venue, les temps qui approchent ne vous appartiennent pas. Sachez le comprendre noblement. Déférez au vœu de la France. Ne passez pas de la souveraineté à l'usurpation. Je le répète, donnons le bon exemple, retirons-nous à temps et à propos, et croyons tous au lendemain ! Ne disons pas, comme je l'ai entendu déclarer, que notre disparition sera une révolution. Comment ! démocrates, vous n'auriez pas foi dans la démocratie ? Eh bien, moi patriote, j'ai foi dans la patrie. Je voterai pour que l'assemblée se sépare au terme le plus prochain.

NOTE 6

ACHÈVEMENT DU LOUVRE

FÉVRIER 1849

M. VICTOR HUGO. — Je suis favorable au projet. J'y vois deux choses, l'intérêt de l'état, l'intérêt de la ville de Paris.

Certes, créer dans la capitale une sorte d'édifice métropolitain de l'intelligence, installer la pensée là où était la royauté, remplacer une puissance par une puissance, où était la splendeur du trône mettre le rayonnement du génie, faire succéder à la grandeur du passé ce qui fait la grandeur du présent et ce qui fera la beauté de l'avenir, conserver à cette métropole de la pensée ce nom de Louvre, qui veut dire souveraineté et gloire; c'est là, messieurs, une idée haute et belle. Maintenant, est-ce une idée utile?

Je n'hésite pas; je réponds : Oui.

Quoi! vivifier Paris, embellir Paris, ajouter encore à la haute idée de civilisation que Paris représente, donner d'immenses travaux sous toutes les formes à toutes les classes d'ouvriers, depuis l'artisan jusqu'à l'artiste, donner du pain aux uns, de la gloire aux autres, occuper et nourrir le peuple avec une idée, lorsque les ennemis de la paix publique cherchent à l'occuper, je ne dis pas à le nourrir, avec des passions, est-ce que ce n'est pas là une pensée utile?

Mais l'argent? cela coûtera fort cher. Messieurs, entendons-nous, j'aime la gloire du pays, mais sa bourse me touche. Non-seulement je ne veux pas grever le budget, mais je veux, à tout prix, l'alléger. Si le projet, quoiqu'il me semble beau et utile, devait entraîner une charge pour les contribuables, je serais le premier à le repousser. Mais, l'exposé des motifs vous le dit, on peut faire face à la dépense par des aliénations peu regrettables d'une portion du domaine de l'état qui coûte plus qu'elle ne rapporte.

J'ajoute ceci. Cet été, vous votiez des sommes considérables pour des résultats nuls, uniquement dans l'intention de faire travailler le

peuple. Vous compreniez si bien la haute importance morale et politique du travail, que la seule pensée d'en donner vous suffisait. Quoi! vous accordiez des travaux stériles, et aujourd'hui vous refuseriez des travaux utiles?

Le projet peut être amélioré. Ainsi, il faudrait conserver toutes les menuiseries de la bibliothèque actuelle, qui sont fort belles et fort précieuses. Ce sont là des détails. Je signale une lacune plus importante. Selon moi, il faudrait compléter la pensée du projet en installant l'institut dans le Louvre, c'est-à-dire en faisant siéger le sénat des intelligences au milieu des produits de l'esprit humain. Représentez-vous ce que serait le Louvre alors? D'un côté une galerie de peinture comparable à la galerie du Vatican, de l'autre une bibliothèque comparable à la bibliothèque d'Alexandrie; tout près cette grande nouveauté des temps modernes, le palais de l'Industrie; toute connaissance humaine réunie et rayonnant dans un monument unique; au centre l'institut, comme le cerveau de ce grand corps.

Les visiteurs de toutes les parties du monde accourraient à ce monument comme à une Mecque de l'intelligence. Vous auriez ainsi transformé le Louvre. Je dis plus, vous n'auriez pas seulement agrandi le palais, vous auriez agrandi l'idée qu'il contenait.

Cette création, où l'on trouvera tous les magnifiques progrès de l'art contemporain, dotera, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, d'une richesse de plus la ville de Paris, et la France d'une gloire de plus. J'appuie le projet.

NOTE 7

SECOURS AUX ARTISTES

3 AVRIL 1849

Le discours sur les encouragements dus aux arts, prononcé par M. Victor Hugo, le 11 novembre 1848, fut combattu, notamment par l'honorable M. Charlemagne, comme exagérant les besoins et les misères des artistes et des lettrés. Peu de mois s'écoulèrent, la question des arts revint devant l'assemblée le 3 avril 1849, et M. Victor Hugo, appelé à la tribune par quelques mots de M. Guichard, fut amené à dire :

Les besoins des artistes n'ont jamais été plus impérieux. Et, messieurs, puisque je suis monté à cette tribune, — c'est l'occasion que M. Guichard m'a offerte qui m'y a fait monter, — je ne voudrais pas en descendre sans vous rappeler un souvenir qui aura peut-être quelque influence sur vos votes dans la portion de cette discussion qui touche le plus particulièrement aux intérêts des lettres et des arts.

Il y a quelques mois, lorsque je discutais à cette même place et que je combattais certaines réductions spéciales qui portaient sur le budget des arts et des lettres, je vous disais que ces réductions, dans certains cas, pouvaient être funestes, qu'elles pouvaient entraîner bien des détresses, qu'elles pouvaient amener même des catastrophes. On trouva à cette époque qu'il y avait quelque exagération dans mes paroles.

Eh bien, messieurs, il m'est impossible de ne pas penser en ce moment, et c'est ici le lieu de le dire, à ce rare et célèbre artiste qui vient de disparaître si fatalement, qu'un secours donné à propos, qu'un travail commandé à temps aurait pu sauver.

PLUSIEURS MEMBRES. — Nommez-le!

M. VICTOR HUGO. — Antonin Moine.

M. LÉON FAUCHER. — Je demande la parole.

M. VICTOR HUGO. — Oui, messieurs, j'insiste. Ceci mérite votre attention. Ce grand artiste, je le dis avec une amère et profonde douleur, a trouvé plus facile de renoncer à la vie que de lutter contre la misère. (*Mouvement.*)

Eh bien ! que ce soit là un grave et douloureux enseignement. Je le dépose dans vos consciences. Je m'adresse à la générosité connue et prouvée de cette assemblée. Je l'ai déjà trouvée, nous l'avons tous trouvée sympathique et bienveillante pour les artistes. En ce moment, ce n'est pas un reproche que je fais à personne, c'est un fait que je constate. Je dis que ce fait doit rester dans vos esprits, et que, dans la suite de la discussion, quand vous aurez à voter, soit à propos du budget de l'intérieur, soit à propos du budget de l'instruction publique, sur certaines réductions que je ne qualifie pas d'avance, mais qui peuvent être mal entendues, qui peuvent être déplorables, vous vous souviendrez que des réductions fatales peuvent, pour faire gagner quelques écus au trésor public, faire perdre à la France de grands artistes. (*Sensation.*)

CONSEILS DE GUERRE

NOTE 8

L'ÉTAT DE SIÈGE

28 SEPTEMBRE 1848

Tant que dura l'état de siège, et à quelque époque que ce fût, M. Victor Hugo regarda comme de son devoir de lui résister sous quelque forme qu'il se présentât. Un jour, le 28 septembre 1848, il reçut en pleine séance de l'assemblée constituante un ordre de comparution comme témoin devant un conseil de guerre, conçu en ces termes :

« Cédule.

« La présente devra être apportée en venant déposer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Liberté, Égalité, Fraternité.

« Greffe du 2^e conseil de guerre permanent de la 1^{re} division militaire, séant à Paris, 37, rue du Cherche-Midi.

« Nous, de Beurmann, capitaine rapporteur près le 2^e conseil de guerre de la 1^{re} division militaire, requérons le sieur Hugo, Victor, représentant du peuple, rue d'Isly, 5, à Paris, de comparaître à l'audience du 2^e conseil de guerre permanent, le 28 du courant 1848, à midi, pour y déposer en personne sur les faits relatifs aux nommés Turmel et Long, insurgés. Le témoin est prévenu que, faute par lui de se conformer à la présente assignation, il y sera contraint par les voies de droit.

« Donnée à Paris, le 26 du mois de septembre, an 1848.

« Le rapporteur,

« DE BEURMANN. »

La forme impérative de cette réquisition et les dernières lignes contenant la menace d'une contrainte par les voies de droit, adressée à un représentant inviolable, dictaient à M. Victor Hugo son devoir. C'était, comme il le dit quelques jours après au ministre de la guerre en lui reprochant le fait, l'état de siège pénétrant jusque dans l'assemblée. M. Vic-

tor Hugo refusa d'obéir à ce qu'il appela, le lendemain même, en présence du conseil, *cette étrange intimation*. Il savait, en outre, que sa déposition ne pouvait malheureusement être d'aucune utilité aux accusés. Deux heures plus tard, nouvelle injonction de comparaître apportée par un gendarme dans l'enceinte même de l'assemblée. Nouveau refus de M. Victor Hugo. Dans la soirée, une prière de venir déposer comme témoin lui est transmise de la part des accusés eux-mêmes. Après avoir constaté son refus au tribunal militaire, M. Victor Hugo se rendit au désir des accusés, et comparut, le lendemain, devant le conseil; mais il commença par protester contre l'empiétement que l'état de siège s'était permis sur l'inviolabilité du représentant.

Voici en quels termes la *Gazette des tribunaux* rend compte de cette audience :

2° CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

Présidence de M. DESTAING, colonel du 61^e régiment de ligne.

Audience du 29 septembre.

INSURRECTION DE JUIN. — AFFAIRE DU CAPITAINE TURMEL ET DU LIEUTENANT LONG,
DE LA 7^e LÉGION. — DÉPOSITION DE M. VICTOR HUGO. — INCIDENT.

Un public plus nombreux qu'hier attend l'ouverture de la salle d'audience, appelé non-seulement par l'intérêt qu'inspire l'affaire soumise au conseil, mais plus encore par l'incident soulevé à la fin de la dernière audience au sujet de la déposition de M. Victor Hugo, qui doit comparaître aujourd'hui comme témoin.

L'audience a été ouverte à onze heures et quelques minutes. Après avoir ordonné l'introduction des deux accusés Turmel et Long, M. le président demande à l'huissier d'appeler M. Victor Hugo, représentant du peuple. L'huissier annonce que M. Victor Hugo ne s'est pas encore présenté.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Victor Hugo m'a fait prévenir qu'il se présenterait à l'ouverture de l'audience; il viendra vraisemblablement. En attendant, monsieur le commissaire du gouvernement, vous avez la parole.

M. d'Hennezel, substitut du commissaire du gouvernement, expose les faits qui résultent des débats; et à peine a-t-il prononcé quelques phrases que l'huissier annonce l'arrivée de M. Victor Hugo. M. Hugo s'approche.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez nous dire vos nom, prénoms, profession et domicile.

M. VICTOR HUGO. (*Marques d'attention.*) — Avant de vous répondre, monsieur le président, j'ai à dire un mot. En venant déposer devant le conseil, je suis convenu avec M. le président de l'assemblée nationale que j'expliquerais sous quelles réserves je me présente. Je dois cette explication à l'assemblée nationale, dont j'ai l'honneur d'être membre, et au mandat de représentant, dont le respect doit être imposé aux autorités constituées plus encore, s'il est possible, qu'aux simples citoyens. Que le conseil, du reste, ne voie pas dans mes paroles autre chose que l'accomplissement d'un devoir. Personne plus que moi n'honore la

glorieuse épaulette que vous portez, et je ne cherche pas, certes, à vous rendre plus difficile la pénible mission que vous accomplissez.

Hier, en pleine séance, au milieu de l'assemblée, au moment d'un scrutin, j'ai reçu par estafette l'injonction de me rendre immédiatement devant le conseil. Je n'ai tenu aucun compte de cette étrange intimation. Je ne devais pas le faire, car il va sans dire que personne n'a le droit d'enlever le représentant du peuple à ses travaux. L'exercice des fonctions de représentant est sacré; il constitue comme il impose un droit, un devoir inviolable. Je n'ai donc pas tenu compte de l'injonction qui m'était faite.

Vers la fin de la séance de l'assemblée, qui s'était prolongée au delà de celle du conseil de guerre, j'ai reçu, toujours dans l'assemblée, une nouvelle sommation non moins irrégulière que la première. Je pouvais n'y pas répondre, car, au moment même où je parle, les comités de l'assemblée nationale sont réunis, et c'est là qu'est ma place, et non ici.

Je me présente cependant, parce que la prière m'en a été faite. Je dis la prière, en ce qui concerne les défenseurs, dont l'intervention m'a décidé, parce que jamais je ne ferai défaut à la prière que l'on m'adressera au nom de malheureux accusés. Je dois le dire, cependant, je ne sais pas pourquoi la défense insiste pour mon audition. Ma déposition est absolument sans importance, et ne peut pas plus être utile à la défense qu'à l'accusation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — C'est le ministère public aussi qui, comme la défense, a insisté; le ministère public, qui demandera à M. le président la permission de vous répondre.

M. VICTOR HUGO, — Rien n'était plus facile que de concilier les droits de la représentation nationale et les exigences de la justice, c'était de demander l'autorisation de M. le président de l'assemblée, et de s'entendre sur l'heure.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Permettez-moi de dire un mot au nom de la loi dont je suis l'organe et au-dessus de laquelle personne ne peut se placer. L'article 80 du code d'instruction criminelle est formel, absolu, personne ne peut s'y soustraire, et tout individu cité régulièrement est obligé de se présenter, sous peine d'amende et même de contrainte par corps. L'assemblée, qui fait des lois, doit assurément obéissance aux lois existantes. M. Galy-Cazalat, qui avait des devoirs à remplir non moins importants que ceux de l'illustre poète que nous citions comme témoin, s'est rendu ici sans arguer d'empêchements. Nous le répétons donc, la loi est une; elle doit être égale pour tout le monde dans ses exigences, comme elle l'est dans sa protection.

M. VICTOR HUGO. — Les paroles de M. le commissaire du gouvernement m'obligent à une courte réponse. La loi, si elle a des exigences, a aussi des exceptions. Sur beaucoup de points, le représentant du peuple se trouve protégé par des exceptions nombreuses, et cela dans l'unique intérêt du peuple dont il résume la souveraineté. Je maintiens donc qu'aucun pouvoir ne peut arracher le représentant de son siège au moment où il délibère et où le sort du pays peut dépendre du vote qu'il va déposer dans l'urne.

LE DÉFENSEUR DES PRÉVENUS. — Puisque c'est moi qui, en insistant hier pour que le témoin fût appelé devant vous, ai provoqué l'incident qu'il plaît à M. Victor Hugo de prolonger, je demande, à mon tour, au conseil, à dire quelques mots pour revendiquer la responsabilité de ce qui a été fait à ma prière par le ministère public, et rappeler les véritables droits de chacun ici.

M. Victor Hugo proteste, en son nom et au nom de l'assemblée nationale, contre cet appel de votre justice, qu'il considère comme une violation de son droit de représentant.

La question, dit-il, a été déjà jugée. C'est une erreur; elle ne l'a jamais été, parce que, dans des circonstances pareilles, elle n'a jamais été soulevée. Ce qui a été jugé, le voici : c'est que lorsqu'un représentant ou un député est appelé pendant le cours de la session d'une assemblée législative à remplir d'autres fonctions qui, pendant un long temps, l'enlèveraient à ses devoirs de législateur, il doit être dispensé de ces fonctions. Ainsi pour le jury, ainsi pour les devoirs d'un magistrat, qui est appelé à choisir entre la chambre et le palais. Mais lorsqu'un accusé réclame un témoignage d'où dépend sa liberté, ou son honneur peut-être; lorsque ce témoignage peut être donné dans l'interval qui sépare le commencement d'un scrutin de sa fin; lorsque, au pire, il retardera d'une heure un discours, important sans doute, mais qui peut attendre, que, de par la qualité de représentant, en opposant pour tout titre quatre lignes de M. le président de l'assemblée nationale, on puisse refuser ce témoignage, c'est ce que personne n'aurait soutenu, c'est ce que je m'étonne que M. Victor Hugo ait soutenu le premier.

M. Victor Hugo, continue l'honorable défenseur, proteste, au nom de l'assemblée nationale; moi, comme défenseur contribuant à l'administration de la justice, je proteste au nom de la justice même. Jamais je n'admettrai qu'en venant ici M. le représentant Victor Hugo fasse un acte de complaisance. Nous n'acceptons pas l'aumône de son témoignage, la justice commande et ne sollicite pas.

M. VICTOR HUGO. — Je ne refuse point de venir ici, mais je soutiens que personne n'a le droit d'arracher un représentant à ses fonctions législatives; je n'admets point que l'on puisse violer ainsi la souveraineté du peuple. Je n'entends point engager ici une discussion sur cette grave question, elle trouvera sa place dans une autre enceinte. Je suis le premier à reconnaître l'élévation des sentiments du défenseur, mais ce que je veux maintenir, c'est mon droit de représentant. Pour le moment, ce n'est pas un refus, ce n'est qu'une question d'heure choisie. Je suis prêt, monsieur le président, à répondre à vos questions.

LE DÉFENSEUR. — M. Victor Hugo a écrit sur les derniers jours d'un condamné à mort des pages qui resteront comme l'une des œuvres les plus belles qui soient sorties de l'esprit humain. Les angoisses des accusés Turmel et Long ne sont pas aussi terribles que celles du condamné, mais elles demandent aussi à n'être pas prolongées. Eh bien ! si M. Victor Hugo, qui le pouvait comme M. Galy-Cazalat, était venu hier ici, les accusés auraient été jugés hier, et votre tribunal n'eût pas été dans la nécessité de s'assembler une seconde fois. Les accusés n'auraient pas passé une nuit cruelle sous le poids d'une accusation qui peut entraîner la peine des travaux forcés.

M. VICTOR HUGO. — J'ai dit en commençant, et je regrette que le défenseur paraisse l'oublier, que jamais un accusé ne me trouverait sourd à son appel. Je devais maintenir, vis-à-vis de quelque autorité que ce soit, l'inviolabilité des délibérations de l'assemblée, qui tient en ses mains les destinées de la France. Maintenant, j'ajoute que, si j'avais pu penser que ma déposition servit la cause des malheureux accusés, je n'aurais pas attendu la citation, j'aurais demandé moi-même, et comme un droit alors, que le conseil m'entendît. Mais ma déposition n'est d'aucune importance, comme ont pu en juger les défenseurs eux-mêmes, qui ont lu ma déclaration écrite. Je n'avais donc point à hésiter. Je devais préférer à une comparution absolument inutile à l'accusé l'accomplissement du plus sérieux de tous les devoirs dans la plus grave de toutes les conjonctures ; je devais en outre résister à l'acte inqualifiable qu'avait osé, vis-à-vis d'un représentant, se permettre la justice d'exception sous laquelle Paris est placé en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi de vous adresser la question : Quels sont vos nom et prénoms ?

M. VICTOR HUGO. — Victor Hugo.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre profession ?

M. VICTOR HUGO. — Homme de lettres et représentant du peuple.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre lieu de naissance ?

M. VICTOR HUGO. — Besançon.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre domicile actuel ?

M. VICTOR HUGO. — Rue d'Isly, 5.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre domicile précédent ?

M. VICTOR HUGO. — Place Royale, 6.

M. LE PRÉSIDENT. — Que savez-vous sur l'accusé Turmel ?

M. VICTOR HUGO. — Je pourrais dire que je ne sais rien. Ma déposition devant M. le juge d'instruction a été faite dans un moment où mes souvenirs étaient moins confus, et elle serait plus utile que mes paroles actuelles à la manifestation de la vérité. Cependant, voilà ce que je crois me rappeler.

Nous venions d'attaquer une barricade de la rue Saint-Louis, d'où partait depuis le matin une fusillade assez vive qui nous avait coûté beaucoup de braves gens; cette barricade enlevée et détruite, je suis allé seul vers une autre barricade placée en travers de la rue Vieille-du-Temple, et très forte. Voulant avant tout éviter l'effusion du sang, j'ai abordé les insurgés; je les ai suppliés, puis sommés, au nom de l'assemblée nationale dont mes collègues et moi avions reçu un mandat, de mettre bas les armes; ils s'y sont refusés.

M. Villain de Saint-Hilaire, adjoint au maire, qui a montré en cette occasion un rare courage, vint me rejoindre à cette barricade, accompagné d'un garde national, homme de cœur et de résolution, et dont je regrette de ne pas savoir le nom, pour m'engager à ne pas prolonger des pourparlers désormais inutiles et dont ils craignaient quelque résultat funeste. Voyant que mes efforts ne réussissaient pas, je cédai à leurs prières.

Nous nous retirâmes à quelque distance pour délibérer sur les mesures que nous avons à prendre. Nous étions derrière l'angle d'une maison. Un groupe de gardes nationaux amena un prisonnier. Comme depuis quelque temps, j'avais vu beaucoup de prisonniers, je ne pourrais me rappeler si j'ai vu celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT *au témoin*. — Regardez l'accusé, le reconnaissez-vous?
(*Les deux accusés Turmel et Long se lèvent et se tournent vers Victor Hugo.*)

M. VICTOR HUGO, *montrant Long*. — Je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur. Quant à l'autre accusé, je crois le reconnaître, il était amené par un groupe de gardes nationaux. Il vit à mon insigne que j'étais représentant. — Citoyen représentant, s'écria-t-il, je suis innocent, faites-moi mettre en liberté. — Mais tous furent unanimes à me dire que c'était un homme très dangereux, et qu'il commandait une des barricades qui nous faisaient face. Ce que voyant, je laissai la justice suivre son cours, et on l'emmena.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos souvenirs sont parfaitement fidèles. Maintenant vous pouvez retourner à vos travaux législatifs. Quant à nous, nous avons fait notre devoir, la loi est satisfaite, personne n'a le droit de se mettre au-dessus d'elle.

M. VICTOR HUGO. — Il y a eu confusion dans l'esprit de la défense et du ministère public, et je regretterais de voir cette confusion s'introduire dans l'esprit du conseil. J'ai toujours été prêt, et je l'ai prouvé surabondamment, à venir éclairer la justice. C'était simplement, s'il faut que je le dise encore, une question d'heure à choisir. Mais j'ai toujours nié, et je nierai toujours, que quelque autorité que ce puisse être, autorité nécessairement inférieure à l'assemblée nationale, puisse pénétrer jusqu'au représentant inviolable, le saisir dans l'enceinte de l'assemblée, l'arracher aux délibérations, et lui imposer un prétendu devoir autre que son devoir de législateur. Le jour où cette monstrueuse usurpation serait tolérée, il n'y aurait plus de liberté des assemblées, il n'y aurait plus de souveraineté du peuple, il n'y aurait plus rien ! rien que l'arbitraire et le despotisme et l'abaissement de tout dans le pays. Quant à moi, je ne verrai jamais ce jour-là. (*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Notre devoir est de faire exécuter les lois, quelque élevé que soit le caractère des personnes appelées devant la justice.

M. VICTOR HUGO. — Ce ne serait point là exécuter les lois, ce serait les violer toutes à la fois. Je persiste dans ma protestation.

(*M. Victor Hugo se retire au milieu d'un mouvement de curiosité qui l'accompagne au dehors de la salle d'audience.*)

M. LE PRÉSIDENT au commissaire du gouvernement. — Vous avez la parole.

M. d'Hennezel soutient l'accusation contre les deux accusés.

M^{rs} Madier de Montjau et Briquet défendent les accusés.

Le conseil entre dans la salle des délibérations, et, après une heure écoulée, M. le président prononce un jugement qui déclare Turmel et Long non coupables sur la question d'attentat, mais coupables d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel, étant porteurs d'armes apparentes.

En conséquence, Turmel est condamné à deux années de prison, et Long à une année de la même peine, en vertu de l'article 5 de la loi du 24 mai 1834, modifié par l'article 463 du Code pénal.

— La grave question soulevée par l'honorable M. Victor Hugo devant le conseil de guerre a été, à son retour dans le sein de l'assemblée, l'objet de discussions assez animées qui se sont engagées dans la salle des conférences. Les principes posés par M. Victor Hugo ont été vivement soutenus par les membres les plus compétents de l'assemblée. On annonçait que cet incident ferait l'objet d'une lettre que le président de l'assemblée devait adresser au président du conseil de guerre.

CONSEIL D'ÉTAT

1849

NOTE 9

LA LIBERTÉ DU THÉÂTRE

En 1849, la commission du conseil d'état, formée pour préparer la loi sur les théâtres, fit appel à l'expérience des personnes que leurs études ou leur profession intéressent particulièrement à la prospérité et à la dignité de l'art théâtral. Six séances furent consacrées à entendre trente et une personnes, parmi lesquelles onze auteurs dramatiques ou compositeurs, trois critiques, sept directeurs, huit comédiens. M. Victor Hugo fut entendu dans les deux séances du 17 et du 30 septembre. Nous donnons ici ces deux séances recueillies par la sténographie et publiées par les soins du conseil d'état.

Séance du 17 septembre. — Présidence de M. Vivien.

M. VICTOR HUGO. — Mon opinion sur la matière qui se discute maintenant devant la commission est ancienne et connue; je l'ai même en partie publiée. J'y persiste plus que jamais. Le temps où elle prévaudra n'est pas encore venu. Cependant, comme, dans ma conviction profonde, le principe de la liberté doit finir par triompher sur tous les points, j'attache de l'importance à la manière sérieuse dont la commission du conseil d'état étudie les questions qui lui sont soumises; ce travail préparatoire est utile, et je m'y associe volontiers. Je ne laisserai échapper, pour ma part, aucune occasion de semer des germes de liberté. Faisons notre devoir, qui est de semer les idées; le temps fera le sien, qui est de les féconder.

Je commencerai par dire à la commission que, dans la question des théâtres, question très grande et très sérieuse, il n'y a que deux intérêts qui me préoccupent. A la vérité, ils embrassent tout. L'un est le progrès de l'art, l'autre est l'amélioration du peuple.

J'ai dans le cœur une certaine indifférence pour les formes politiques, et une inexprimable passion pour la liberté. Je viens de vous le dire, la liberté est mon principe, et, partout où elle m'apparaît, je plaide ou je lutte pour elle.

Cependant si, dans la question théâtrale, vous trouvez un moyen qui ne soit pas la liberté, mais qui me donne le progrès de l'art et l'amélioration du peuple, j'irai jusqu'à vous sacrifier le grand principe pour lequel j'ai toujours combattu, je m'inclinerai et je me tairai. Maintenant, pouvez-vous arriver à ces résultats autrement que par la liberté?

Vous touchez, dans la matière spéciale qui vous occupe, à la grande, à l'éternelle question qui reparait sans cesse, et sous toutes les formes, dans la vie de l'humanité. Les deux grands principes qui la dominent dans leur lutte perpétuelle, la liberté, l'autorité, sont en présence dans cette question-ci comme dans toutes les autres. Entre ces deux principes, il vous faudra choisir, sauf ensuite à faire d'utiles accommodements entre celui que vous choisirez et celui que vous ne choisirez pas. Il vous faudra choisir; lequel prendrez-vous? Examinons.

Dans la question des théâtres, le principe de l'autorité a ceci pour lui et contre lui qu'il a déjà été expérimenté. Depuis que le théâtre existe en France, le principe d'autorité le possède. Si l'on a constaté ses inconvénients, on a aussi constaté ses avantages, on les connaît. Le principe de liberté n'a pas encore été mis à l'épreuve.

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été mis à l'épreuve de 1791 à 1806.

M. VICTOR HUGO. — Il fut proclamé en 1791, mais non réalisé; on était en présence de la guillotine. La liberté germait alors, elle ne régnait pas. Il ne faut point juger des effets de la liberté des théâtres par ce qu'elle a pu produire pendant la première révolution.

Le principe de l'autorité a pu, lui, au contraire, produire tous ses fruits; il a eu sa réalisation la plus complète dans un système où pas un détail n'a été omis. Dans ce système, aucun spectacle ne pouvait s'ouvrir

sans autorisation. On avait été jusqu'à spécifier le nombre de personnages qui pouvaient paraître en scène dans chaque théâtre, jusqu'à interdire aux uns de chanter, aux autres de parler; jusqu'à régler, en de certains cas, le costume et même le geste; jusqu'à introduire dans les fantaisies de la scène je ne sais quelle rigueur hiérarchique.

Le principe de l'autorité, réalisé si complètement, qu'a-t-il produit? On va me parler de Louis XIV et de son grand règne. Louis XIV a porté le principe de l'autorité, sous toutes ses formes, à son plus haut degré de splendeur. Je n'ai à parler ici que du théâtre. Eh bien! le théâtre du dix-septième siècle eût été plus grand sans la pression du principe d'autorité. Ce principe a arrêté l'essor de Corneille et froissé son robuste génie. Molière s'y est souvent soustrait, parce qu'il vivait dans la familiarité du grand roi dont il avait les sympathies personnelles. Molière n'a été si favorisé que parce qu'il était valet de chambre tapissier de Louis XIV; il n'eût point fait sans cela le quart de ses chefs-d'œuvre. Le sourire du maître lui permettait l'audace. Chose bizarre à dire, c'est sa domesticité qui a fait son indépendance; si Molière n'eût pas été valet, il n'eût pas été libre.

Vous savez qu'un des miracles de l'esprit humain avait été déclaré immoral par les contemporains; il fallut un ordre formel de Louis XIV pour qu'on jouât *Tartuffe*. Voilà ce qu'a fait le principe de l'autorité dans son plus beau siècle. Je passerai sur Louis XV et sur son temps; c'est une époque de complète dégradation pour l'art dramatique. Je range les tragédies de Voltaire parmi les œuvres les plus informes que l'esprit humain ait jamais produites. Si Voltaire n'était pas, à côté de cela, un des plus beaux génies de l'humanité, s'il n'avait pas produit, entre autres grands résultats, ce résultat admirable de l'adoucissement des mœurs, il serait au niveau de Campistron.

Je ne triomphe donc pas du dix-huitième siècle; je le pourrais, mais je m'abstiens. Remarquez seulement que le chef-d'œuvre dramatique qui marque la fin de ce siècle, *le Mariage de Figaro*, est dû à la rupture du principe d'autorité. J'arrive à l'empire. Alors l'autorité avait été restaurée dans toute sa splendeur, elle avait quelque chose de plus éclatant encore que l'autorité de Louis XIV, il y avait alors un maître qui ne se contentait pas d'être le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand politique, le plus grand prince de son temps, mais

qui voulait être le plus grand organisateur de toutes choses. La littérature, l'art, la pensée ne pouvaient échapper à sa domination, pas plus que tout le reste. Il a eu, et je l'en loue, la volonté d'organiser l'art. Pour cela il n'a rien épargné, il a tout prodigué. De Moscou il organisait le Théâtre-Français. Dans le moment même où la fortune tournait et où il pouvait voir l'abîme s'ouvrir, il s'occupait de réglementer les soubrettes et les crispins.

Eh bien, malgré tant de soins et tant de volonté, cet homme, qui pouvait gagner la bataille de Marengo et la bataille d'Austerlitz, n'a pu faire faire un chef-d'œuvre. Il aurait donné des millions pour que ce chef-d'œuvre naquit; il aurait fait prince celui qui en aurait honoré son règne. Un jour, il passait une revue. Il y avait là dans les rangs un auteur assez médiocre qui s'appelait Barjaud. Personne ne connaît plus ce nom. On dit à l'empereur : — Sire, M. Barjaud est là. — Monsieur Barjaud, dit-il aussitôt, sortez des rangs. — Et il lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui.

M. SCRIBE. — M. Barjaud demanda une sous-lieutenance, ce qui ne prouve pas qu'il eût la vocation des lettres. Il fut tué peu de temps après, ce qui aurait empêché son talent (s'il avait eu du talent) d'illustrer le règne impérial.

M. VICTOR HUGO. — Vous abondez dans mon sens. D'après ce que l'empereur faisait pour des médiocrités, jugez de ce qu'il eût fait pour des talents, jugez de ce qu'il eût fait pour des génies! Une de ses passions eût été de faire naître une grande littérature. Son goût littéraire était supérieur, le *Mémorial de Sainte-Hélène* le prouve. Quand l'empereur prend un livre, il ouvre Corneille. Eh bien! cette littérature qu'il souhaitait si ardemment pour en couronner son règne, lui ce grand créateur, il n'a pu la créer. Qu'ont produit, dans le domaine de l'art, tant d'efforts, tant de persévérance, tant de magnificence, tant de volonté? Qu'a produit ce principe de l'autorité, si puissamment appliqué par l'homme qui le faisait en quelque sorte vivant? Rien.

M. SCRIBE. — Vous oubliez *les Templiers* de M. Raynouard.

M. VICTOR HUGO. — Je ne les oublie pas. Il y a dans cette pièce un beau vers.

Voilà, au point de vue de l'art sous l'empire, ce que l'autorité a produit, c'est-à-dire rien de grand, rien de beau.

J'en suis venu à me dire, pour ma part, en voyant ces résultats, que l'autorité pourrait bien ne pas être le meilleur moyen de fructifier l'art; qu'il fallait peut-être songer à quelque autre chose. Nous verrons tout à l'heure à quoi.

Le point de vue de l'art épuisé, passons à l'autre, au point de vue de la moralisation et de l'instruction du peuple. C'est un côté de la question qui me touche infiniment.

Qu'a fait le principe d'autorité à ce point de vue? et que vaut-il? Je me borne toujours au théâtre. Le principe d'autorité voulait et devait vouloir que le théâtre contribuât, pour sa part, à enseigner au peuple tous les respects, les devoirs moraux, la religion, le principe monarchique qui dominait alors, et dont je suis loin de méconnaître la puissance civilisatrice. Eh bien, je prends le théâtre tel qu'il a été au siècle par excellence de l'autorité, je le prends dans sa personnification française la plus illustre, dans l'homme que tous les siècles et tous les temps nous envieront, dans Molière. J'observe; que vois-je? Je vois le théâtre échapper complètement à la direction que lui donne l'autorité, Molière prêche, d'un bout à l'autre de ses œuvres, la lutte du valet contre le maître, du fils contre le père, de la femme contre le mari, du jeune homme contre le vieillard, de la liberté contre la religion.

Nous disons, nous : Dans *Tartuffe*, Molière n'a attaqué que l'hypocrisie. Tous ses contemporains le comprirent autrement.

Le but de l'autorité était-il atteint? Jugez vous-mêmes. Il était complètement tourné; elle avait été radicalement impuissante. J'en conclus qu'elle n'a pas en elle la force nécessaire pour donner au peuple, au moins par l'intermédiaire du théâtre, l'enseignement le meilleur selon elle.

Voyez, en effet. L'autorité veut que le théâtre exhorte toutes les désobéissances. Sous la pression des idées religieuses, et même dévotes, toute la comédie qui sort de Molière est sceptique; sous la pression des idées monarchiques, toute la tragédie qui sort de Corneille est républicaine. Tous deux, Corneille et Molière, sont déclarés, de leur vivant, immoraux, l'un par l'académie, l'autre par le parlement.

Et voyez comme le jour se fait, voyez comme la lumière vient!

Corneille et Molière, qui ont fait le contraire de ce que voulait leur imposer le principe d'autorité sous la double pression religieuse et monarchique, sont-ils immoraux vraiment? L'académie dit oui, le parlement dit oui, la postérité dit non. Ces deux grands poètes ont été deux grands philosophes. Ils n'ont pas produit au théâtre la vulgaire morale de l'autorité, mais la haute morale de l'humanité. C'est cette morale, cette morale supérieure et splendide, qui est faite pour l'avenir et que la courte vue des contemporains qualifie toujours d'immoralité.

Aucun génie n'échappe à cette loi, aucun sage, aucun juste! L'accusation d'immoralité a successivement atteint et quelquefois martyrisé tous les fondateurs de la sagesse humaine, tous les révélateurs de la sagesse divine. C'est au nom de la morale qu'on a fait boire la ciguë à Socrate et qu'on a cloué Jésus au gibet.

Je reprends, et je résume ce que je viens de dire.

Le principe d'autorité, seul et livré à lui-même, a-t-il su faire fructifier l'art? Non. A-t-il su imprimer au théâtre une direction utile dans son sens à l'amélioration du peuple? Non.

Qu'a-t-il fait donc? Rien, ou, pour mieux dire, il a comprimé les génies, il a gêné les chefs-d'œuvre.

Maintenant, voulez-vous que je descende de cette région élevée, où je voudrais que les esprits se maintinssent toujours, pour traiter au point de vue purement industriel la question que vous étudiez? Ce point de vue est pour moi peu considérable, et je déclare que le nombre des faillites n'est rien pour moi à côté d'un chef-d'œuvre créé ou d'un progrès intellectuel ou moral du peuple obtenu. Cependant, je ne veux point négliger complètement ce côté de la question, et je demanderai si le principe de l'autorité a été du moins bon pour faire prospérer les entreprises dramatiques? Non. Il n'a pas même obtenu ce mince résultat. Je n'en veux pour preuve que les dix-huit années du dernier règne. Pendant ces dix-huit années, l'autorité a tenu dans ses mains les théâtres par le privilège et par la distinction des genres. Quel a été le résultat?

L'empereur avait jugé qu'il y avait beaucoup trop de théâtres dans Paris; qu'il y en avait plus que la population de la ville n'en pouvait porter. Par un acte d'autorité despotique, il supprima une partie de ces théâtres, il émonda en bas et conserva en haut. Voilà ce que fit un homme de génie. La dernière administration des beaux-arts a retranché

en haut et multiplié en bas. Cela seul suffit pour faire juger qu'au grand esprit de gouvernement avait succédé le petit esprit. Qu'avez-vous vu pendant les dix-huit années de la déplorable administration qui s'est continuée, en dépit des chocs de la politique, sous tous les ministres de l'intérieur? Vous avez vu périr successivement ou s'amoindrir toutes les scènes vraiment littéraires.

Chaque fois qu'un théâtre montrait quelques vellétés de littérature, l'administration faisait des efforts inouïs pour le faire rentrer dans des genres misérables. Je caractérise cette administration d'un mot: point de débouchés à la pensée élevée, multiplication des spectacles grossiers; les issues fermées en haut, ouvertes en bas. Il suffisait de demander à exploiter un spectacle-concert, un spectacle de marionnettes, de danseurs de corde, pour obtenir la permission d'attirer et de dépraver le public. Les gens de lettres, au nom de l'art et de la littérature, avaient demandé un second Théâtre-Français; on leur a répondu par une dérision, on leur a donné l'Odéon!

Voilà comment l'administration comprenait son devoir; voilà comment le principe de l'autorité a fonctionné depuis vingt ans. D'une part, il a comprimé l'essor de la pensée; de l'autre, il a développé l'essor, soit des parties infimes de l'intelligence, soit des intérêts purement matériels. Il a fondé la situation actuelle, dans laquelle nous avons vu un nombre de théâtres hors de toute proportion avec la population parisienne, et créés par des fantaisies sans motifs. Je n'épuise pas les griefs. On a dit beaucoup de choses sur la manière dont on trafiquait des privilèges. J'ai peu de goût à ce genre de recherches. Ce que je constate, c'est qu'on a développé outre mesure l'industrie misérable pour refouler le développement de l'art.

Maintenant qu'une révolution est survenue, qu'arrive-t-il? C'est que, du moment qu'elle a éclaté, tous ces théâtres factices sortis du caprice d'un commis, de pis encore quelquefois, sont tombés sur les bras du gouvernement. Il faut, ou les laisser mourir, ce qui est une calamité pour une multitude de malheureux qu'ils nourrissent, ou les entretenir à grands frais, ce qui est une calamité pour le budget. Voilà les fruits des systèmes fondés sur le principe de l'autorité. Ces résultats, je les ai énumérés longuement. Ils ne me satisfont guère. Je sens la nécessité d'en venir à un système fondé sur autre chose que le principe d'autorité.

Or, ici, il n'y a pas deux solutions. Du moment où vous renoncez au principe d'autorité, vous êtes contraints de vous tourner vers le principe de liberté.

Examinons maintenant la question des théâtres au point de vue de la liberté.

Je veux pour le théâtre deux libertés qui sont toutes deux dans l'air de ce siècle, liberté d'industrie, liberté de pensée.

Liberté d'industrie, c'est-à-dire point de privilèges; liberté de pensée, c'est-à-dire point de censure.

Commençons par la liberté d'industrie; nous examinerons l'autre question une autre fois. Le temps nous manque aujourd'hui.

Voyons comment nous pourrions organiser le système de la liberté. Ici, je dois supposer un peu; rien n'existe.

Je suis obligé de revenir à mon point de départ, car il ne faut pas le perdre de vue un seul instant. La grande pensée de ce siècle, celle qui doit survivre à toutes les autres, à toutes les formes politiques, quelles qu'elles soient, celle qui sera le fondement de toutes les institutions de l'avenir, c'est la liberté. Je suppose donc que la liberté pénètre dans l'industrie théâtrale, comme elle a pénétré dans toutes les autres industries, puis je me demande si elle satisfera au progrès de l'art, si elle produira la rénovation du peuple. Voici d'abord comment je comprendrais que la liberté de l'industrie théâtrale fût proclamée.

Dans la situation où sont encore les esprits et les questions politiques, aucune liberté ne peut exister sans que le gouvernement y ait pris sa part de surveillance et d'influence. La liberté d'enseignement ne peut, à mon sens, exister qu'à cette condition; il en est de même de la liberté théâtrale. L'état doit d'autant mieux intervenir dans ces deux questions, qu'il n'y a pas là seulement un intérêt matériel, mais un intérêt moral de la plus haute importance.

Quiconque voudra ouvrir un théâtre le pourra en se soumettant aux conditions de police que voici... aux conditions de cautionnement que voici... aux garanties de diverses natures que voici... Ce sera le cahier des charges de la liberté.

Ces mesures ne suffisent pas. Je rapprochais tout à l'heure la liberté des théâtres de la liberté de l'enseignement; c'est que le théâtre est une des branches de l'enseignement populaire. Responsable de la moralité

et de l'instruction du peuple, l'état ne doit point se résigner à un rôle négatif, et, après avoir pris quelques précautions, regarder, laisser aller. L'état doit installer, à côté des théâtres libres, des théâtres qu'il gouvernera, et où la pensée sociale se fera jour.

Je voudrais qu'il y eût un théâtre digne de la France pour les célèbres poètes morts qui l'ont honorée; puis un théâtre pour les auteurs vivants. Il faudrait encore un théâtre pour le grand opéra, un autre pour l'opéra-comique. Je subventionnerais magnifiquement ces quatre théâtres.

Les théâtres livrés à l'industrie personnelle sont toujours forcés à une certaine parcimonie. Une pièce coûte 100,000 francs à monter, ils reculeront; vous, vous ne reculerez pas. Un grand acteur met à haut prix ses prétentions, un théâtre libre pourrait marchander et le laisser échapper; vous, vous ne marchanderez pas. Un écrivain de talent travaille pour un théâtre libre, il reçoit tel droit d'auteur; vous lui donnez le double, il travaillera pour vous. Vous aurez ainsi dans les théâtres de l'état, dans les théâtres nationaux, les meilleures pièces, les meilleurs comédiens, les plus beaux spectacles. En même temps, vous, l'état, qui ne spéculiez pas, et qui, à la rigueur, en présence d'un grand but de gloire et d'utilité à atteindre, n'êtes pas forcé de gagner de l'argent, vous offrirez au peuple ces magnifiques spectacles au meilleur marché possible.

Je voudrais que l'homme du peuple, pour dix sous, fût aussi bien assis au parterre, dans une stalle de velours, que l'homme du monde à l'orchestre, pour dix francs. De même que je voudrais le théâtre grand pour l'idée, je voudrais la salle vaste pour la foule. De cette façon vous auriez, dans Paris, quatre magnifiques lieux de rendez-vous, où le riche et le pauvre, l'heureux et le malheureux, le parisien et le provincial, le français et l'étranger, se rencontreraient tous les soirs, mêlèrent fraternellement leur âme, et communieraient, pour ainsi dire, dans la contemplation des grandes œuvres de l'esprit humain. Que sortirait-il de là? L'amélioration populaire et la moralisation universelle.

Voilà ce que feraient les théâtres nationaux. Maintenant, que feraient les théâtres libres? Vous allez me dire qu'ils seraient écrasés par une telle concurrence. Messieurs, je respecte la liberté, mais je gouverne et je tiens le niveau élevé. C'est à la liberté de s'en arranger.

Les dépenses des théâtres nationaux vous effrayent peut-être; c'est à tort. Fussent-elles énormes, j'en répons, bien que mon but ne soit pas de créer une spéculation en faveur de l'état, le résultat financier ne lui sera pas désavantageux. Les hommes spéciaux vous diraient que l'état fera avec ces établissements de bonnes affaires. Il arrivera alors ce résultat singulier et heureux qu'avec un chef-d'œuvre un poète pourra gagner presque autant d'argent qu'un agent de change par un coup de bourse.

Surtout, ne l'oubliez pas, aux hommes de talent et de génie qui viendront à moi, je dirai : — Je n'ai pas seulement pour but de faire votre fortune et d'encourager l'art en vous protégeant; j'ai un but plus élevé encore. Je veux que vous fassiez des chefs-d'œuvre, s'il est possible, mais je veux surtout que vous amélioriez le peuple de toutes les classes. Versez dans la population des idées saines; faites que vos ouvrages ne sortent pas d'une certaine ligne que voici, et qui me paraît la meilleure. — C'est là un langage que tout le monde comprendra; tout esprit consciencieux, toute âme honnête sentira l'importance de la mission. Vous aurez un théâtre qui attirera la foule et qui répandra les idées civilisatrices, l'héroïsme, le dévouement, l'abnégation, le devoir, l'amour du pays par la reproduction vraie, animée ou même patriotiquement exaltée, des grands faits de notre histoire.

Et savez-vous ce qui arrivera? Vous n'attirerez pas seulement le peuple à vos théâtres, vous y attirerez l'étranger. Pas un homme riche en Europe qui ne soit tenu de venir à vos théâtres compléter son éducation française et littéraire. Ce sera là une source de richesse pour la France et pour Paris. Vos magnifiques subventions, savez-vous qui les payera? L'Europe. L'argent de l'étranger affluera chez vous; vous ferez à la gloire nationale une avance que l'admiration européenne vous remboursera.

Messieurs, au moment où nous sommes, il n'y a qu'une seule nation qui soit en état de donner des produits littéraires au monde entier, et cette nation, c'est la nation française. Vous avez donc là un monopole immense, un monopole que l'univers civilisé subit depuis dix-huit ans. Les ministres qui nous ont gouvernés n'ont eu qu'une seule pensée : comprimer la littérature française à l'intérieur, la sacrifier au dehors, la laisser systématiquement spolier dans un royaume voisin par la con-

trefaçon. Je favoriserais, au contraire, cet admirable monopole sous toutes ses formes, et je le répandrais sur le monde entier; je créerais à Paris des foyers lumineux qui éclaireraient toutes les nations, et vers lesquels toutes les nations se tourneraient.

Ce n'est pas tout. Pour achever l'œuvre, je voudrais des théâtres spéciaux pour le peuple; ces théâtres, je les mettrais à la charge, non de l'état, mais de la ville de Paris. Ce seraient des théâtres créés à ses frais et bien choisis par son administration municipale parmi les théâtres déjà existants, et dès lors subventionnés par elle. Je les appellerais théâtres municipaux.

La ville de Paris est intéressée, sous tous les rapports, à l'existence de ces théâtres. Ils développeraient les sentiments moraux et l'instruction dans les classes inférieures; ils contribueraient à faire régner le calme dans cette partie de la population, d'où sortent parfois des commotions si fatales à la ville.

Je l'ai dit plus haut d'une manière générale en me faisant le plagiaire de l'empereur Napoléon, je le répète ici en appliquant surtout mon assertion aux classes inférieures de la population parisienne: le peuple français, la population parisienne principalement, ont beaucoup du peuple athénien; il faut quelque chose pour occuper leur imagination. Les théâtres municipaux seront des espèces de dérivatifs, qui neutraliseront les bouillonnements populaires. Avec eux, le peuple parisien lira moins de mauvais pamphlets, boira moins de mauvais vins, hantera moins de mauvais lieux, fera moins de révolutions violentes.

L'intérêt de la ville est patent; il est naturel qu'elle fasse les frais de ces fondations. Elle ferait appel à des auteurs sages et distingués, qui produiraient sur la scène des pièces élémentaires, tirées surtout de notre histoire nationale. Vous avez vu une partie de cette pensée réalisée par le Cirque; on a eu tort de le laisser fermer.

Les théâtres municipaux seraient répartis entre les différents quartiers de la capitale, et placés surtout dans les quartiers les moins riches, dans les faubourgs.

Ainsi, à la charge de l'état, quatre théâtres nationaux pour la France et pour l'Europe; à la charge de la ville, quatre théâtres municipaux pour le peuple des faubourgs; à côté de ce haut enseignement de l'état, les théâtres libres; voilà mon système.

Selon moi, de ce système, qui est la liberté, sortiraient la grandeur de l'art et l'amélioration du peuple, qui sont mes deux buts. Vous avez vu ce qu'avait produit, pour ces deux grands buts, le système basé sur l'autorité, c'est-à-dire le privilège et la censure. Comparez et choisissez.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous admettez le régime de la liberté, mais vous faites aux théâtres libres une condition bien difficile. Ils seront écrasés par ceux de l'état.

M. VICTOR HUGO. — Le rôle des théâtres libres est loin d'être nul à côté des théâtres de l'état. Ces théâtres lutteront avec les vôtres. Quoique vous soyez le gouvernement, vous vous trompez quelquefois. Il vous arrive de repousser des œuvres remarquables ; les théâtres libres accueilleront ces œuvres-là. Ils profiteront des erreurs que vous aurez commises, et les applaudissements du public que vous entendrez dans les salles seront pour vous des reproches et vous stimuleront.

On va me dire : Les théâtres libres, qui auront peine à faire concurrence au gouvernement, chercheront, pour réussir, les moyens les plus fâcheux ; ils feront appel au dévergondage de l'imagination ou aux passions populaires ; pour attirer le public, ils spéculeront sur le scandale ; ils feront de l'immoralité et ils feront de la politique ; ils joueront des pièces extravagantes, excentriques, obscènes, et des comédies aristophanesques. — S'il y a dans tout cela quelque chose de criminel, on pourra le réprimer par les moyens légaux ; sinon, ne vous en inquiétez pas. Je suis un de ceux qui ont eu l'inconvénient ou l'honneur, depuis Février, d'être quelquefois mis sur le théâtre. Que m'importe ! J'aime mieux ces plaisanteries, inoffensives après tout, que telles calomnies répandues contre moi par un journal dans ses cinquante mille exemplaires.

Quand on me met sur la scène, j'ai tout le monde pour moi ; quand on me travestit dans un journal, j'ai contre moi les trois quarts des lecteurs. Et cependant je ne m'inquiète pas de la liberté de la presse, je ne fais point de procès aux journaux qui me travestissent, je ne leur écris pas même de lettres avec un huissier pour facteur. Sachez donc accepter et comprendre la liberté de la pensée sous toutes ses formes, la liberté du théâtre comme la liberté de la presse ; c'est l'air même que vous respirez. Contentez-vous, quand les théâtres libres ne dépassent

point certaines bornes que la loi peut préciser, de leur faire une noble et puissante guerre avec les théâtres nationaux et municipaux ; la victoire vous restera.

M. SCRIBE. — Les généreuses idées que vient d'émettre M. Victor Hugo sont en partie les miennes ; mais il me semble qu'elles gagneraient à être réalisées dans un système moins compliqué. Le système de M. Victor Hugo est double, et ses deux parties semblent se contredire. Dans ce système, où la moitié des théâtres serait privilégiée et l'autre moitié libre, il y aurait deux choses à craindre : ou bien les théâtres du gouvernement et de la ville ne donneraient que des pièces officielles où personne n'irait, ou bien ils pourraient à leur gré user des ressources immenses de leurs subventions ; dans ce cas, les théâtres libres seraient évidemment écrasés.

Pourquoi, alors, permettre à ceux-ci de soutenir une lutte inégale, qui doit fatalement se terminer par leur ruine ? Si le principe de liberté n'est pas bon en haut, pourquoi serait-il bon en bas ? Je voudrais, et sans invoquer d'autres motifs que ceux que vient de me fournir M. Hugo, que tous les théâtres fussent placés entre les mains du gouvernement.

M. VICTOR HUGO. — Je ne prétends nullement établir des théâtres privilégiés ; dans ma pensée, le privilège disparaît. Le privilège ne crée que des théâtres factices. La liberté vaudra mieux ; elle fonctionnera pour l'industrie théâtrale comme pour toutes les autres. La demande réglera la production. La liberté est la base de tout mon système, il est franc et complet ; mais je veux la liberté pour tout le monde, aussi bien pour l'état que pour les particuliers. Dans mon système, l'état a tous les droits de l'individu ; il peut fonder un théâtre comme il peut créer un journal. Seulement il a plus de devoirs encore. J'ai indiqué comment l'état, pour remplir ses devoirs, devait user de la liberté commune ; voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me permettre de vous questionner sur un détail ? Admettriez-vous dans votre système le principe du cautionnement ?

M. VICTOR HUGO. — J'en ai déjà dit un mot tout à l'heure ; je l'admettrais, et voici pourquoi. Je ne veux compromettre les intérêts de personne, principalement des pauvres et des faibles, et les comédiens, en général, sont faibles et pauvres. Avec le système de la liberté industrielle il se présentera plus d'un aventurier qui dira : — Je vais louer un local, engager des acteurs ; si je réussis, je payerai ; si je ne réussis pas je ne payerai personne. — Or, c'est ce que je ne veux point. Le cautionnement répondra. Il aura un autre usage, le payement des amendes

qui pourront être infligées aux directeurs. A mon avis, la liberté implique la responsabilité ; c'est pourquoi je veux le cautionnement.

M. LE PRÉSIDENT. — On a proposé devant la commission d'établir, dans l'hypothèse où la liberté industrielle serait proclamée, des conditions qui empêcheraient d'établir, sous le nom de théâtres, de véritables échoppes, conditions de construction, conditions de dimension, etc.

M. VICTOR HUGO. — Ces conditions sont de celles que je mettrais à l'établissement des théâtres.

M. SCRIBE. — Elles me paraissent parfaitement sages.

M. LE PRÉSIDENT. — On avait proposé aussi d'interdire le mélange des représentations théâtrales avec d'autres industries, par exemple les cafés-spectacles.

M. ALEXANDRE DUMAS. — C'est une affaire de police.

M. LE CONSEILLER DUFRESNE. — Comment seront administrés, dans le système de M. Hugo, les théâtres subventionnés ?

M. VICTOR HUGO. — Vous me demandez comment je ferais administrer, dans mon système, les théâtres subventionnés, c'est-à-dire les théâtres nationaux et les théâtres municipaux.

Je commence par vous dire que, quoi que l'on fasse, le résultat d'un système est toujours au-dessous de ce que l'on en attend. Je ne vous promets donc pas la perfection, mais une amélioration immense. Pour la réaliser, il est nécessaire de choisir avec un soin extrême les hommes qui voudront diriger ce que j'appellerais volontiers les *théâtres-écoles*. Avec de mauvais choix l'institution ne vaudrait pas grand'chose. Il arrivera peut-être quelquefois qu'on se trompera ; le ministère, au lieu de prendre Corneille, pourra prendre M. Campistron ; quand il choisira mal, ce seront les théâtres libres qui corrigeront le mal, et alors vous aurez le Théâtre-Français ailleurs qu'au Théâtre-Français. Mais cela ne durera pas longtemps.

Je voudrais, à la tête des théâtres du gouvernement, des directeurs indépendants les uns des autres, subordonnés tous quatre au directeur, ou, pour mieux dire, au ministre des arts, et se faisant, pour ainsi dire, concurrence entre eux. Ils seraient rétribués par le gouvernement et auraient un certain intérêt dans les bénéfices de leurs théâtres.

M. MÉLESVILLE. — Qui est-ce qui nommera et qui est-ce qui destituera les directeurs ?

M. VICTOR HUGO. — Le ministre compétent les nommera, et ce sera lui aussi qui les destituera. Il en sera pour eux comme pour les préfets.

M. MÉLESVILLE. — Vous leur faites là une position singulière. Supposez un homme honorable, distingué, qui aura administré avec succès la Comédie-Française; un ministre lui a demandé une pièce de certaine couleur politique, le ministre suivant sera défavorable à cette couleur politique. Le directeur, malgré tout son mérite et son service, sera immédiatement destitué.

M. ALEXANDRE DUMAS. — C'est un danger commun à tous les fonctionnaires.

Séance du 30 septembre. Présidence de M. Vivien.

M. LE PRÉSIDENT. — Un seul système répressif paraît possible avec le régime légal actuel, c'est celui qui confie la répression aux tribunaux ordinaires. On a déjà signalé les dangers de ce système; les juges ne peuvent souvent saisir le délit, parce que, pour l'apprécier en pleine connaissance de cause, il faudrait avoir assisté à la représentation; puis, quand viendrait la répression, souvent il serait trop tard; représentée devant douze à quinze cents personnes réunies ensemble, une pièce dangereuse peut avoir produit un mal irréparable, et le procès ne ferait souvent qu'aggraver et propager le scandale. Il paraît impossible d'organiser la censure répressive. Aussi, en Angleterre, où la liberté existe sous toutes ses formes, la censure préventive est admise et exercée avec une grande sévérité et un arbitraire absolu.

M. VICTOR HUGO. — Nulle comparaison à faire, selon moi, entre la question du théâtre en Angleterre et la question du théâtre en France.

En Angleterre, le théâtre, à l'heure qu'il est, n'existe plus, pour ainsi dire. Tout le théâtre anglais est dans Shakespeare, comme toute la poésie espagnole est dans le Romancero. Depuis Shakespeare, rien. Deux théâtres défrayent Londres, qui est deux fois plus grand que Paris. De là le peu de souci des Anglais pour leur théâtre. Ils l'ont abandonné à cette espèce de pruderie publique, qui est si puissante en Angleterre, qui y gêne tant de libertés, et qu'on appelle le *cant*.

Or, où Londres a deux théâtres, Paris en a vingt; où l'Angleterre n'a que Shakespeare, (pardon d'employer ce diminutif pour un si grand homme!) nous avons Molière, Corneille, Rotrou, Racine, Voltaire, Le Sage, Regnard, Marivaux, Diderot, Beaumarchais et vingt autres. Cette liberté théâtrale, qui peut n'être pour les anglais qu'une affaire de pruderie, doit être pour nous une affaire de gloire. C'est bien différent.

Je laisse donc l'Angleterre, et je reviens à la France.

Les esprits sérieux sont assez d'accord maintenant pour convenir qu'il faut livrer les théâtres à une exploitation libre, moyennant cer-

taines restrictions imposées par la loi en vue de l'intérêt public; mais ils sont assez d'accord aussi pour demander le maintien de la censure préventive en l'améliorant autant que possible.

J'espère qu'ils arriveront bientôt à cette solution plus large et plus vraie, la liberté littéraire des théâtres à côté de la liberté industrielle.

Pour résumer en deux mots l'état de la législation littéraire, je dirai que *c'est désordre et arbitraire*. Je voudrais arriver à pouvoir la résumer dans ces deux mots, *organisation et liberté*. Pour en venir là, il faudrait faire autrement qu'on n'a fait jusqu'ici. Tout ce qui, dans notre législation, se rattache à la littérature, a été étrangement compris jusqu'à ce jour. Vous avez entendu des hommes qui se croient sérieux dire pendant trente ans, dans nos assemblées politiques, que c'étaient là des questions frivoles.

A mon avis, il n'y a pas de questions plus graves, et je voudrais qu'on les coordonnât dans un ensemble complet. qu'on fit un code spécial pour les choses de l'intelligence et de la pensée.

Ce code réglerait d'abord la propriété littéraire, car c'est une chose inouïe de penser que, seuls en France, les lettrés sont en dehors du droit commun; que la propriété de leurs œuvres leur est déniée par la société dans un temps donné et confisquée sur leurs enfants,

Vous sentez l'importance et la nécessité de défendre la propriété aujourd'hui. Eh bien, commencez donc par reconnaître la première et la plus sacrée de toutes, celle qui n'est ni une transmission, ni une acquisition, mais une création, la propriété littéraire.

Cessez de traiter l'écrivain comme un paria, renoncez à ce vieux communisme que vous appelez le domaine public, cessez de voler les poètes et les artistes au nom de l'état, réconciliez-les avec la société par la propriété.

Cela fait, organisez.

Il vous sera désormais facile, à vous, l'état, de donner à la classe des gens de lettres, je ne dirai pas une certaine direction, mais une certaine impulsion.

Favorisez en elle le développement de cet excellent esprit d'association, qui, à l'heure qu'il est, se manifeste partout, et qui a déjà commencé à unir les gens de lettres, et, en particulier, les auteurs

dramatiques. L'esprit d'association est l'esprit de notre temps; il crée des sociétés dans la société, Si ces sociétés sont excentriques à la société elles l'ébranlent et lui nuisent; si elles lui sont concentriques, elles la servent et la soutiennent.

Le dernier gouvernement n'a point compris ces questions. Pendant vingt années, il a fait tous ses efforts pour dissoudre les associations précieuses qui avaient commencé à se former. Il aurait dû, au contraire, faire tous ses efforts pour en tirer l'élément de prospérité et de sagesse qu'elles renferment. Lorsque vous aurez reconnu et organisé ces associations, les délits spéciaux, les délits de profession qui échappent à la société trouveront en elles une répression rapide et très efficace.

Le système actuel, le voici; il est détestable. En principe, c'est l'état qui régit la liberté littéraire des théâtres; mais l'état est un être de raison, le gouvernement l'incarne et le représente; mais le gouvernement a autre chose à faire que de s'occuper des théâtres, il s'en repose sur le ministre de l'intérieur. Le ministre de l'intérieur est un personnage bien occupé; il se fait remplacer par le directeur des beaux-arts. La besogne déplaît aux directeur des beaux-arts, qui la passe au bureau de censure.

Admirez ce système qui commence par l'état et qui finit par un commis! Si bien que cette espèce de balayeur d'ordures dramatiques, qu'on appelle un censeur, peut dire, comme Louis XIV : L'état, c'est moi!

La liberté de la pensée dans un journal, vous la respectez en la surveillant; vous la confiez au jury. La liberté de la pensée sur le théâtre, vous l'insultez en la réprimant; vous la livrez à la censure.

Y a-t-il au moins un grand intérêt qui excuse cela? Point.

Quel bien la censure appliquée au théâtre a-t-elle produit depuis trente ans? A-t-elle empêché une allusion politique de se faire jour? Jamais. En général, elle a plutôt éveillé qu'endormi l'instinct qui pousse le public à faire, au théâtre, de l'opposition en riant.

Au point de vue politique, elle ne vous a donc rendu aucun service. En a-t-elle rendu au point de vue moral? Pas davantage.

Rappelez vos souvenirs. A-t-elle empêché des théâtres de s'établir uniquement pour l'exploitation d'un certain côté des appétits les moins nobles de la foule? Non. Au point de vue moral, la censure n'a été bonne à rien; au point de vue politique, bonne à rien. Pourquoi donc y tenez-vous?

Il y a plus. Comme la censure est réputée veiller aux mœurs publiques, le peuple abdique sa propre autorité, sa propre surveillance, il fait volontiers cause commune avec les licences du théâtre contre les persécutions de la censure. Ainsi que je l'ai dit un jour à l'assemblée nationale, de juge il se fait complice.

La difficulté même de créer des censeurs montre combien la censure est un labeur impossible. Ces fonctions si difficiles, si délicates, sur lesquelles pèse une responsabilité si énorme, elles devraient logiquement être exercées par les hommes les plus éminents en littérature. En trouverait-on parmi eux qui les accepteraient? Ils rougiraient seulement de se les entendre proposer. Vous n'aurez donc jamais pour les remplir que des hommes sans valeur personnelle, et j'ajouterai, des hommes qui s'estiment peu; et ce sont ces hommes que vous faites arbitres, de quoi? De la littérature! Au nom de quoi? De la morale!

Les partisans de la censure nous disent: — Oui, elle a été mal exercée jusqu'ici, mais on peut l'améliorer. — Comment l'améliorer? On n'indique guère qu'un moyen, faire exercer la censure par des personnages considérables, des membres de l'institut, de l'assemblée nationale, et autres, qui fonctionneront, au nom du gouvernement, avec une certaine indépendance, dit-on, une certaine autorité, et, à coup sûr, une grande honorabilité. Il n'y a à cela qu'une petite objection, c'est que c'est impossible.

Tenez, nous avons vu pendant dix-huit ans un corps de l'état, très haut placé, remplir des fonctions beaucoup moins choquantes pour la susceptibilité des esprits, l'institut de France jugeant d'une manière préalable, et à un simple point de vue de convenance locale, les ouvrages qui devaient être présentés à l'exposition annuelle de peinture.

Cette réunion d'hommes distingués, éminents, illustres, a échoué à la tâche; elle n'avait aucune autorité, elle était bafouée chaque année, et elle a remercié la révolution de Février, qui lui a rendu le service de la destituer de cet emploi. Croyez-moi, n'accouplez jamais ce mot, qui est si noble, l'institut de France, avec ce mot qui l'est si peu, la censure.

Dans votre comité de censure mettez-vous des membres de l'assemblée nationale élus par cette assemblée? Mais d'abord j'espère que l'assemblée refuserait tout net; et puis, si elle y consentait, en quoi elle aurait grand tort, la majorité vous enverrait des hommes de parti qui vous feraient de belle besogne.

Pour commission de censure, vous bornerez-vous à prendre la commission des théâtres? Il y a un élément qui y serait nécessaire. Eh bien! cet élément n'y sera pas. Je veux parler des auteurs dramatiques. Tous refuseront, comptez-y. Que sera alors votre commission de censure? Ce que serait une commission de marine sans marins.

Difficultés sur difficultés. Mais je suppose votre commission composée, soit; fonctionnera-t-elle? Point. Vous figurez-vous un représentant du peuple, un conseiller d'état, un conseiller à la cour de cassation, allant dans les théâtres et s'occupant de savoir si telle pièce n'est pas faite plutôt pour éveiller des appétits sensuels que des idées élevées? Vous les figurez-vous assistant aux répétitions et faisant allonger les jupes des danseuses? Pour ne parler que de la censure du manuscrit, vous les figurez-vous marchandant avec l'auteur la suppression d'un coq-à-l'âne ou d'un calembour?

Vous me direz : Cette commission ne jugera qu'en appel. De deux choses l'une : ou elle jugera en appel sur tous les détails qui feront difficulté entre l'auteur et les censeurs inférieurs, et l'auteur ne s'entendra jamais avec les censeurs inférieurs, autant, alors, ne faire qu'un degré; ou bien elle se bornera, sans entrer dans les détails, à accorder ou à refuser l'autorisation. Alors la tyrannie sera plus grande qu'elle n'a jamais été.

Tenez, renonçons à la censure et acceptons résolument la liberté. C'est le plus simple, le plus digne et le plus sûr.

En dépit de tout sophisme contraire, j'avoue qu'en présence de la liberté de la presse, je ne puis redouter la liberté des théâtres. La liberté de la presse présente, à mon avis, dans une mesure beaucoup plus considérable, tous les inconvénients de la liberté du théâtre.

Mais liberté implique responsabilité. A tout abus il faut la répression. Pour la presse, je viens de le rappeler, vous avez le jury; pour le théâtre, qu'aurez-vous?

La cour d'assises? Les tribunaux ordinaires? Impossible.

Les délits que l'on peut commettre par la voie du théâtre sont de toutes sortes. Il y a ceux que peut commettre volontairement un auteur en écrivant dans une pièce des choses contraires aux mœurs; il y a ensuite les délits de l'acteur, ceux qu'il peut commettre en ajoutant aux paroles par des gestes ou des inflexions de voix un sens répréhensible qui n'est pas celui de l'auteur.

Il y a les délits du directeur ; par exemple, des exhibitions de nudités sur la scène ; puis des délits du décorateur, de certains emblèmes dangereux ou séditieux mêlés à une décoration ; puis ceux du costumier, puis ceux du coiffeur ! oui, du coiffeur ! un toupet peut être factieux, une paire de favoris a fait défendre *Vautrin*. Enfin il y a les délits du public ; un applaudissement qui accentue un vers, un sifflet qui va plus haut que l'acteur et va plus loin que l'auteur.

Comment votre jury, composé de bons bourgeois, se tirera-t-il de là ?

Comment démêlera-t-il ce qui est à celui-ci et ce qui est à celui-là ? le fait de l'auteur, le fait du comédien et le fait du public ? Quelquefois le délit sera un sourire, une grimace, un geste. Transporterez-vous les jurés au théâtre, pour en juger ? Ferez-vous siéger la cour d'assises au parterre ?

Supposez-vous, ce qui, du reste, ne sera pas, que les jurys en général, se défiant de toutes ces difficultés, et voulant arriver à une répression efficace, justement parce qu'ils n'entendent pas grand'chose aux délits de théâtre, suivront aveuglément les indications du ministère public et condamneront sans broncher sur ouï-dire ? Alors savez-vous ce que vous aurez fait ? Vous aurez créé la pire des censures, la censure de la peur. Les directeurs, tremblant devant des arrêts qui seraient leur ruine, mutileront la pensée et supprimeront la liberté.

Vous êtes placés entre deux systèmes impossibles : la censure préventive, que je vous défie d'organiser convenablement ; la censure répressive, la seule admissible maintenant, mais qui échappe aux moyens du droit commun.

Je ne vois qu'une manière de sortir de cette double impossibilité.

Pour arriver à la solution, reprenons le système théâtral tel que je vous l'ai indiqué. Vous avez un certain nombre de théâtres subventionnés, tous les autres sont livrés à l'industrie privée ; à Paris, il y a quatre théâtres subventionnés par le gouvernement et quatre par la ville.

L'état normal de Paris ne comporte pas plus de seize théâtres. Sur ces seize théâtres, la moitié sera donc sous l'influence directe du gouvernement ou de la ville ; l'autre moitié fonctionnera sous l'empire des restrictions de police et autres, que dans votre loi vous imposerez à l'industrie théâtrale.

Pour alimenter tous ces théâtres et ceux de la province, dont la posi-

tion sera analogue, vous aurez la corporation des auteurs dramatiques, corporation composée d'environ trois cents personnes et ayant un syndicat.

Cette corporation a le plus sérieux intérêt à maintenir le théâtre dans la limite où il doit rester pour ne point troubler la paix de l'état et l'honnêteté publique. Cette corporation, par la nature même des choses, a sur ses membres un ascendant disciplinaire considérable. Je suppose que l'état reconnaît cette corporation, et qu'il en fait son instrument. Chaque année elle nomme dans son sein un conseil de prud'hommes, un jury. Ce jury, élu au suffrage universel, se composera de huit ou dix membres. Ce seront toujours, soyons-en sûrs, les personnages les plus considérés et les plus considérables de l'association. Ce jury, que vous appellerez *jury de blâme* ou de tout autre nom que vous voudrez, sera saisi, soit sur la plainte de l'autorité publique, soit sur celle de la commission dramatique elle-même, de tous les délits de théâtre commis par les auteurs, les directeurs, les comédiens. Composé d'hommes spéciaux, investi d'une sorte de magistrature de famille, il aura la plus grande autorité, il comprendra parfaitement la matière, il sera sévère dans la répression, et il saura superposer la peine au délit.

Le jury dramatique juge les délits. S'il les reconnaît, il les blâme; s'il blâme deux fois, il y a lieu à la suspension de la pièce et à une amende considérable, qui peut, si elle est infligée à un auteur, être prélevée sur les droits d'auteur recueillis par les agents de la société.

Si un auteur est blâmé trois fois, il y a lieu à le rayer de la liste des associés. Cette radiation est une peine très grave; elle n'atteint pas seulement l'auteur dans son honneur, elle l'atteint dans sa fortune, elle implique pour lui la privation à peu près complète de ses droits de province.

Maintenant, croyez-vous qu'un auteur aille trois fois devant le jury dramatique? Pour moi, je ne le crois pas. Tout auteur traduit devant le jury se défendra; s'il est blâmé, il sera profondément affecté par ce blâme, et, soyez tranquilles, je connais l'esprit de cette excellente et utile association, vous n'aurez pas de récidives.

Vous aurez donc ainsi, dans le sein de l'association dramatique elle-même, les gardiens les plus vigilants de l'intérêt public.

C'est la seule manière possible d'organiser la censure répressive. De

cette manière vous conciliez les deux choses qui font tout le problème, l'intérêt de la société et l'intérêt de la liberté.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — Mais il y a des auteurs qui ne font pas partie de l'association?

M. VICTOR HUGO. — Il y en a, tout au plus, douze ou quinze; si l'association était reconnue et patronnée par l'état, il n'y en aurait plus.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — Mais si, par impossible, un auteur persistait à se tenir en dehors de la société, ou si un auteur blâmé trois fois, et, par conséquent, exclu de la société, continuait à écrire pour le théâtre, votre système répressif ne pourrait s'appliquer. Faudrait-il empêcher ces hommes de faire jouer leurs pièces?

M. VICTOR HUGO. — Je n'irais pas jusque-là, mais dans ces cas qui seront bien rares, je laisserais la répression aux tribunaux ordinaires, à la cour d'assises. *Dura lex, sed lex*. Tant pis pour les réfractaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment entendez-vous l'organisation de votre société?

M. VICTOR HUGO. — On est reçu avocat après avoir rempli certaines conditions. Une fois avocat, on peut commettre des délits professionnels assez graves, on peut se rendre, par exemple, coupable de diffamation dans une plaidoirie, cela n'arrive même que trop souvent. Pour les délits professionnels, un avocat n'est justiciable que du conseil de l'ordre. Pourquoi n'établirait-on pas quelque chose d'analogue pour les auteurs dramatiques? Pour faire partie de leur association, il faudrait évidemment avoir commencé à écrire; il faudrait avoir produit un ou deux ouvrages. On maintiendrait quelque chose d'analogue à ce qui existe maintenant. Une fois admis, l'auteur, comme l'avocat, ne serait justiciable que du syndicat de son ordre pour ses délits professionnels.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer à M. Victor Hugo que, lorsqu'un avocat s'écarte des convenances dans sa plaidoirie, il y a, en dehors du conseil de l'ordre, le juge qui peut le réprimander et même le suspendre.

M. VICTOR HUGO. — En dehors du syndicat de l'ordre des auteurs dramatiques, il y aura aussi un juge qui veillera à la police de l'audience, à la dignité de la représentation; ce juge ce sera le public. Sa puissance est grande et sérieuse, elle sera plus sérieuse encore quand il se sentira réellement investi d'une sorte de magistrature par la liberté même. Ce

juge a puissance de vie et de mort; il peut faire tomber la toile, et alors tout est dit.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — L'organisation de la censure répressive, telle que la propose M. Victor Hugo, présente une difficulté dont je le rends juge. On ne peut maintenant faire partie de l'association des auteurs dramatiques qu'après avoir fait jouer une pièce, M. Victor Hugo propose de maintenir des conditions analogues d'incorporation. Quel système répressif appliquera-t-il alors à la première pièce d'un auteur?

M. VICTOR HUGO. — Le système de droit commun, comme aux pièces de tous les auteurs qui ne feront pas partie de la société, la répression du jury.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — J'ai une autre critique plus grave à faire au système de M. Victor Hugo. Toute personne qui remplit des conditions déterminées a droit de se faire inscrire dans l'ordre des avocats. De plus, les avocats peuvent seuls plaider. Si un certain esprit littéraire prédominait dans votre association, ne serait-il pas à craindre qu'elle repoussât de son sein les auteurs dévoués à des idées contraires, ou même que ceux-ci ne refusassent de se soumettre à un tribunal évidemment hostile, et aimassent mieux se tenir en dehors? Ne risque-t-on pas de voir alors, en dehors de la corporation des auteurs dramatiques, un si grand nombre d'auteurs que son syndicat deviendrait impuissant à réaliser la mission que lui attribue M. Victor Hugo?

M. SCRIBE. — Je demande la permission d'appuyer cette objection par quelques mots. Il y a des esprits indépendants qui refuseront d'entrer dans notre association, précisément parce qu'ils craindront une justice disciplinaire, à laquelle il n'y aura pas chance d'échapper, et ceux-là seront sans doute les plus dangereux.

Du reste, il y a dans le système de M. Victor Hugo des idées larges et vraies, qu'il me semble bon de conserver dans le système préventif, le seul qui, selon moi, puisse être établi avec quelque chance de succès. Ne pourrait-on pas composer la commission d'appel de personnes considérables de professions diverses, parmi lesquelles se trouveraient, en certain nombre, des auteurs dramatiques élus par le suffrage de leurs confrères?

Si ces auteurs étaient désignés par le ministre, par le directeur des beaux-arts, ils n'accepteraient sans doute pas; mais, nommés par leurs confrères, ils accepteront. J'avais soutenu le contraire en combattant le principe de M. Souvestre; les paroles de M. Victor Hugo m'ont fait changer d'opinion. Celui de nous qui serait élu ainsi ne verrait pas de honte à exercer les fonctions de censeur.

M. VICTOR HUGO. — Personne n'accepterait. Les auteurs dramatiques consentiront à exercer la censure répressive, parce que c'est une magistrature; ils refuseront d'exercer la censure préventive, parce que c'est une police.

J'ai dit les motifs qui, à tous les points de vue, me font repousser la censure préventive; je n'y reviens pas.

Maintenant, j'arrive à cette objection, que m'a faite M. Béhic et qu'a

appuyée M. Scribe. On m'a dit qu'un grand nombre d'auteurs dramatiques pourraient se tenir, pour des motifs divers, en dehors de la corporation, et qu'alors mon but serait manqué.

Cette difficulté est grave. Je n'essayerai point de la tourner; je l'aborderai franchement en disant ma pensée tout entière. Pour réaliser la réforme, il faut agir vigoureusement, et mêler à l'esprit de liberté l'esprit de gouvernement. Pourquoi voulez-vous que l'état, au moment de donner une liberté considérable, n'impose pas des conditions aux hommes appelés à jouir de cette liberté? L'état dira : — Tout individu qui voudra faire représenter une pièce sur un théâtre du territoire français pourra la faire représenter sans la soumettre à la censure; mais il devra être membre de la société des auteurs dramatiques. — Personne, de cette manière, ne restera en dehors de la société; personne, pas même les nouveaux auteurs, car on pourrait exiger pour l'entrée dans la société la composition et non la représentation d'une ou plusieurs pièces.

Le temps me manque ici pour dire ma pensée dans toute son étendue; je la compléterai ailleurs et dans quelque autre occasion. Je voudrais qu'on organisât une corporation, non pas seulement de tous les auteurs dramatiques, mais encore de tous les lettrés. Tous les délits de presse auraient leur répression dans les jugements des tribunaux d'honneur de la corporation. Ne sent-on pas tous les jours l'inefficacité de la répression par les cours d'assises?

Tout homme qui écrirait et ferait publier quelque chose serait nécessairement compris dans la corporation des gens de lettres. A la place de l'anarchie qui existe maintenant parmi nous, vous auriez une autorité; cette autorité servirait puissamment à la gloire et à la tranquillité du pays.

Aucune tyrannie dans ce système; l'organisation. A chacun la liberté entière de la manifestation de la pensée, sauf à l'astreindre à une condition préalable de garantie qu'il serait possible à tous de remplir.

Les idées que je viens d'exprimer, j'y crois de toute la force de mon âme; mais je pense en même temps qu'elles ne sont pas encore mûres. Leur jour viendra, je le hâterai pour ma part. Je prévois les lenteurs. Je suis de ceux qui acceptent sans impatience la collaboration du temps.

M. LE CONSEILLER DEFRESNE. — Ce que M. Victor Hugo et M. Souvestre demandent, c'est tout bonnement l'établissement d'une jurande ou maîtrise littéraire. Je ne dis pas cela pour les blâmer. L'institution qu'ils demandent serait une grande et utile institution ; mais comme eux, je pense qu'il n'y faut songer que pour un temps plus ou moins éloigné.

M. VICTOR HUGO. — Les associations de l'avenir ne seront point celles qu'ont vues nos pères. Les associations du passé étaient basées sur le principe de l'autorité et faites pour le soutenir et l'organiser ; les associations de l'avenir organiseront et développeront la liberté.

Je voudrais voir désormais la loi organiser des groupes d'individualités, pour aider, par ces associations, au progrès véritable de la liberté, La liberté jaillirait de ces associations et rayonnerait sur tout le pays. Il y aurait liberté d'enseignement avec des conditions fortes imposées à ceux qui voudraient enseigner. Je n'entends pas la liberté d'enseignement comme ce qu'on appelle le parti catholique. Liberté de la parole avec des conditions imposées à ceux qui en usent, liberté du théâtre avec des conditions analogues ; voilà comme j'entends la solution du problème.

J'ajoute un détail qui complète les idées que j'ai émises sur l'organisation de la liberté théâtrale. Cette organisation, on ne pourra guère la commencer sérieusement que quand une réforme dans la haute administration aura réuni dans une même main tout ce qui se rapporte à la protection que l'état doit aux arts, aux créations de l'intelligence ; et cette main, je ne veux pas que ce soit celle d'un directeur, mais celle d'un ministre. Le pilote de l'intelligence ne saurait être trop haut placé. Voyez, à l'heure qu'il est, quel chaos !

Le ministre de la justice a l'imprimerie nationale ; le ministre de l'intérieur, les théâtres, les musées ; le ministre de l'instruction publique, les sociétés savantes ; le ministre des cultes, les églises ; le ministre des travaux publics, les grandes constructions nationales. Tout cela devrait être réuni.

Un même esprit devrait coordonner dans un vaste système tout cet ensemble et le féconder. Que peuvent maintenant toutes ces pensées divergentes, qui tirent chacune de leur côté ? Rien, qu'empêcher tout progrès réel.

Ce ne sont point là des utopies, des rêves. Il faut organiser. L'autorité avait organisé autrefois assez mal, car rien de véritablement bon ne peut sortir d'elle seule. La liberté l'a débordée et l'a vaincue à jamais.

La liberté est un principe fécond ; mais, pour qu'elle produise ce qu'elle peut et doit produire, il faut l'organiser.

Organisez donc dans le sens de la liberté, et non pas dans le sens de l'autorité. La liberté, elle est maintenant nécessaire. Pourquoi, d'ailleurs, s'en effrayer ? Nous avons la liberté du théâtre depuis dix-huit mois ; quel grand danger a-t-elle fait courir à la France ?

Et cependant elle existe maintenant sans être entourée d'aucune des garanties que je voudrais établir. Il y a eu de ces pièces qu'on appelle réactionnaires ; savez-vous ce qui en est résulté ? C'est que beaucoup de gens qui n'étaient pas républicains avant ces pièces le sont devenus après. Beaucoup des amis de la liberté ne voulaient pas de la république, parce qu'ils croyaient que l'intolérance était dans la nature de ce gouvernement ; ces hommes-là se sont réconciliés avec la république le jour où ils ont vu qu'elle donnait un libre cours à l'expression des opinions, et qu'on pouvait se moquer d'elle, qu'elle était bonne princesse, en un mot. Tel a été l'effet des pièces réactionnaires. La république s'est fait honneur en les supportant.

Voyez maintenant ce qui arrive ! La réaction contre la réaction commence. Dernièrement, on a représenté une pièce ultra-réactionnaire ; elle a été sifflée. Et c'est dans ce moment que vous songeriez à vous donner tort en rétablissant la censure ! Vous relèveriez à l'instant même l'esprit d'opposition qui est au fond du caractère national !

Ce qui s'est passé pour la politique s'est passé aussi pour la morale. En réalité, il s'est joué depuis dix-huit mois moins de pièces décollées qu'il ne s'en jouait d'ordinaire sous l'empire de la censure. Le public sait que le théâtre est libre ; il est plus difficile. Voilà la situation d'esprit où est le public. Pourquoi donc vouloir faire mal ce que la foule fait bien ?

Laissez là la censure, organisez ; mais, je vous le répète, organisez la liberté.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1849-1851

NOTE 10

PILLAGE DES IMPRIMERIES

Aux journées de juin 1848, Victor Hugo, après avoir contribué à la victoire, était venu au secours des vaincus. Après le 13 juin 1849, il accepta le même devoir. La majorité était enivrée par la colère, et voulait fermer les yeux sur les violences de son triomphe, notamment sur les imprimeries saccagées et pillées. Victor Hugo monta le 15 juin à la tribune. L'incident fut bref, mais significatif. Le voici tel qu'il est au *Moniteur*.

Permanence. — Séance du 15 juin 1849.

INTERPELLATION

La parole est à M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, je demande à l'assemblée la permission d'adresser une question à MM. les membres du cabinet.

Cette assemblée, dans sa modération et dans sa sagesse, voudra certainement que tous les actes de désordre soient réprimés, de quelque part qu'ils viennent. S'il faut en croire les détails publiés, des actes de violence regrettables auraient été commis dans diverses imprimeries. Ces actes constitueraient de véritables attentats contre la légalité, la liberté et la propriété.

Je demande à M. le ministre de la justice, ou, en son absence, à

MM. les membres du cabinet présents, si des poursuites ont été ordonnées, si des informations sont commencées. (*Très bien! très bien!*)

PLUSIEURS MEMBRES. — Contre qui?

M. DUFAURE, *ministre de l'intérieur*. — Messieurs, nous regrettons aussi amèrement que l'honorable orateur qui descend de la tribune les actes à propos desquels il nous interpelle. Ils ont eu lieu, j'ose l'affirmer, spontanément, au milieu des émotions de la journée du 13 juin... (*Interruptions à gauche.*)

Je dis qu'ils ont eu lieu spontanément, c'est à ce sujet que j'ai été interrompu. Rien n'avait prévenu l'autorité des actes de violence qui devaient être commis dans les bureaux de quelques presses de Paris; je veux expliquer seulement comment l'autorité n'était pas, n'a pu être prévenue, comment l'autorité n'a pu les empêcher.

On a dit dans des journaux qu'un aide de camp du général Changarnier avait présidé à cette dévastation. Je le nie hautement. Un aide de camp du général Chagarnier a paru sur les lieux pour réprimer cet acte audacieux; il n'a pu le faire, tout ayant été consommé; d'ailleurs, on ne l'écoutait pas. J'ajoute qu'aussitôt que nous avons été prévenus de ces faits, ordre a été donné de faire deux choses, de constater les dégâts et d'en rechercher les auteurs. On les recherche en ce moment, et je puis assurer à l'assemblée, qu'aussitôt qu'ils seront découverts, le droit commun aura son empire, la loi recevra son exécution. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est réservé.

A propos de cet incident, on lit dans le *Siècle* du 17 juin 1848 :

M. Victor Hugo était très vivement blâmé aujourd'hui par un grand nombre de ses collègues pour la généreuse initiative qu'il a prise hier en flétrissant du haut de la tribune les actes condamnables commis contre plusieurs imprimeries de journaux. « — Ce n'était pas le moment, lui disait-on, de parler de cela, et dans tous les cas ce n'était pas à nous à appeler sur ces actes l'attention publique; il fallait laisser ce soin à un membre de l'autre côté, et la chose n'eût pas eu le retentissement que votre parole lui a donné. »

Nous étions loin de nous attendre à ce que l'honnête indignation exprimée par M. Victor Hugo, et la loyale réponse de M. le ministre de l'intérieur pussent être l'objet d'un blâme même indirect d'une partie quelconque de l'assemblée. Nous pensions que le sentiment du juste, le respect de la propriété devaient être au-dessus de toutes les misérables agitations de parti. Nous nous trompions.

M. Victor Hugo racontait lui-même aujourd'hui dans l'un des groupes qui se formaient çà et là dans les couloirs une réponse qu'il aurait été amené à faire à l'un de ces modérés excessifs. « — Si je rencontrais un tel dans la rue, je lui brûlerais la cervelle, dit celui-là. — Vous vous calomniez vous-même, répondit M. Victor Hugo, vous vouliez dire que vous feriez usage de votre arme contre lui, si vous l'aperceviez sur une barricade. — Non, non! disait l'autre en insistant, dans la rue, ici même. » — Monsieur, dit le poète indigné, vous êtes le même homme qui a tué le général Bréa! » Il est difficile de dire l'impression profonde que ce mot a causé à tous les assistants, à l'exception de celui qui venait de provoquer cette réponse foudroyante.

NOTE 11

PROPOSITION MELUN. — ENQUÊTE SUR LA MISÈRE

Bureaux. — Juin 1849.

M. VICTOR HUGO. — J'appuie énergiquement la proposition.

Messieurs, il est certain qu'à l'heure où nous sommes, la misère pèse sur le peuple. Quelles sont les causes de cette misère? Les longues agitations politiques, les lacunes de la prévoyance sociale, l'imperfection des lois, les faux systèmes, les chimères poursuivies et les réalités délaissées, la faute des hommes, la force des choses. Voilà, messieurs, de quelles causes est sortie la misère. Cette misère, cette immense souffrance publique, est aujourd'hui toute la question sociale, toute la question politique. Elle engendre à la fois le malaise matériel et la dégradation intellectuelle; elle torture le peuple par la faim et elle l'abrutit par l'ignorance.

Cette misère, je le répète, est aujourd'hui la question d'état. Il faut la combattre, il faut la dissoudre, il faut la détruire, non-seulement parce que cela est humain, mais encore parce que cela est sage. La meilleure habileté aujourd'hui, c'est la fraternité. Le grand homme politique d'à présent serait un grand homme chrétien.

Réfléchissez, en effet, messieurs.

Cette misère est là, sur la place publique. L'esprit d'anarchie passe et s'en empare. Les partis violents, les hommes chimériques, le communisme, le terrorisme surviennent, trouvent la misère publique à leur disposition, la saisissent et la précipitent contre la société. Avec de la souffrance, on a sitôt fait de la haine! De là ces coups de main redoutables ou ces effrayantes insurrections, le 15 mai, le 24 juin. De là ces révolutions inconnues et formidables qui arrivent, portant dans leurs flancs le mystère de la misère.

Que faire donc en présence de ce danger? Je viens de vous le dire. Oter la misère de la question. La combattre, la dissoudre, la détruire.

Voulez-vous que les partis ne puissent pas s'emparer de la misère publique? Emparez-vous-en. Ils s'en emparent pour faire le mal, emparez-

vous-en pour faire le bien. Il faut détruire le faux socialisme par le vrai. C'est là votre mission.

Oui, il faut que l'assemblée nationale saisisse immédiatement la grande question des grandes souffrances du peuple. Il faut qu'elle cherche le remède, je dis plus, qu'elle le trouve! Il y a là une foule de problèmes qui veulent être mûris et médités. Il importe, à mon sens, que l'assemblée nomme une grande commission centrale, permanente, métropolitaine, à laquelle viendront aboutir toutes les recherches, toutes les enquêtes, tous les documents, toutes les solutions. Toutes les spécialités économiques, toutes les opinions même, devront être représentées dans cette commission, qui fera les travaux préparatoires; et, à mesure qu'une idée praticable se dégagera de ses travaux, l'idée sera portée à l'assemblée qui en fera une loi. Le code de l'assistance et de la prévoyance sociale se construira ainsi pièce à pièce avec des solutions diverses, mais avec une pensée unique. Il ne faut pas disperser les études; tout ce grand ensemble veut être coordonné. Il ne faut pas surtout séparer l'assistance de la prévoyance. Il ne faut pas étudier à part les questions d'hospices, d'hôpitaux de refuges, etc. Il faut mêler le travail à l'assistance, ne rien laisser dégénérer en aumône. Il y a aujourd'hui dans les masses de la souffrance; mais il y a aussi de la dignité. Et c'est un bien. Le travailleur veut être traité, non comme un pauvre, mais comme un citoyen. Secourez-les en les élevant.

C'est là, messieurs, le sens de la proposition de M. de Melun, et je m'y associe avec empressement.

Un dernier mot. Vous venez de vaincre; maintenant savez-vous ce qu'il faut que vous fassiez? Il faut, vous majorité, vous assemblée, montrer votre cœur à la nation, venir en aide aux classes souffrantes par toutes les lois possibles, sous toutes les formes, de toutes les façons, ouvrir les ateliers et les écoles, répandre la lumière et le bien-être, multiplier les améliorations matérielles et morales, diminuer les charges du pauvre, marquer chacune de vos journées par une mesure utile et populaire; en un mot, dire à tous ces malheureux égarés qui ne vous connaissent pas et qui vous jugeaient mal : — Nous ne sommes pas vos vainqueurs, nous sommes vos frères.

NOTE 12

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

Bureaux. — Juin 1849.

M. VICTOR HUGO. — Je parle *sur* la loi. Je l'approuve en ce qu'elle contient un progrès. Je la surveille en ce qu'elle peut contenir un péril.

Le progrès, le voici. Le projet installe dans l'enseignement deux choses qui y sont nouvelles et qui sont bonnes, l'autorité de l'état et la liberté du père de famille. Ce sont là deux sources vives et fécondes d'impulsions utiles.

Le péril, je l'indiquerai tout à l'heure.

Messieurs, deux corporations redoutables, le clergé jusqu'à notre révolution, depuis notre révolution, l'université, ont successivement dominé l'instruction publique dans notre pays, je dirais presque ont fait l'éducation de la France.

Université et clergé ont rendu d'immenses services; mais, à côté de ces grands services, il y a eu de grandes lacunes. Le clergé, dans sa vive ardeur pour l'unité de la foi, avait fini par se méprendre, et en était venu, — ce fut là son tort du temps de nos pères, — à contrarier la marche de l'intelligence humaine et à vouloir éteindre l'esprit de progrès qui est le flambeau même de la France. L'université, excellente par ses méthodes, illustre par ses services, mais enfermée peut-être dans des traditions trop étroites, n'a pas en elle-même cette largeur d'idées qui convient aux grandes époques que nous traversons, et n'a pas toujours fait pénétrer dans l'enseignement toute la lumière possible. Elle a fini par devenir, elle aussi, un clergé.

Les dernières années de la monarchie disparue ont vu une lutte acharnée entre ces deux puissances, l'université et l'église, qui se disputaient l'esprit des générations nouvelles.

Messieurs, il est temps que cette guerre finisse et se change en émulation. C'est là le sens, c'est là le but du projet actuel. Il maintient l'université dans l'enseignement, et il introduit l'église par la meilleure de toutes les portes, par la porte de la liberté. Comment ces deux puissances

sances vont-elles se comporter? Se réconcilieront-elles? De quelle façon vont-elles combiner leurs influences? Comment vont-elles comprendre l'enseignement, c'est-à-dire l'avenir? C'est là, messieurs, la question. Chacun de ces deux clergés a ses tendances, tendances auxquelles il faut marquer une limite. Les esprits ombrageux, et en matière d'enseignement je suis de ce nombre, pourraient craindre qu'avec l'université seule l'instruction ne fût pas assez religieuse, et qu'avec l'église seule l'instruction ne fût pas assez nationale. Or religion et nationalité, ce sont là les deux grands instincts des hommes, ce sont là les deux grands besoins de l'avenir. Il faut donc, je parle en laïque et en homme politique, il faut au-dessus de l'église et de l'université quelqu'un pour les dominer, pour les conseiller, pour les encourager, pour les retenir, pour les départager. Qui? L'état.

L'état messieurs, c'est l'unité politique du pays, c'est la tradition française, c'est la communauté historique et souveraine de tous les citoyens, c'est la plus grande voix qui puisse parler en France, c'est le pouvoir suprême, qui a le droit d'imposer à l'université l'enseignement religieux, et à l'église l'esprit national.

Le projet actuel installe l'état au sommet de la loi. Le conseil supérieur d'enseignement, tel que le projet le compose, n'est pas autre chose. C'est en cela qu'il me convient.

Je regrette diverses lacunes dans le projet, l'enseignement supérieur dont il n'est pas question, l'enseignement professionnel, qui est destiné à reclasser les masses aujourd'hui déclassées. Nous reviendrons sur ces graves questions.

Somme toute, tel qu'il est, en maintenant l'université, en acceptant le clergé, le projet fait l'enseignement libre et fait l'état juge. Je me réserve de l'examiner encore.

M. de Melun, qui soutint la prédominance de l'église dans l'enseignement, fut nommé commissaire par 20 voix contre 18 données à M. Victor Hugo.

NOTE 13

DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE LES REPRÉSENTANTS SOMMIER ET RICHARDET

Bureaux. — 31 juillet 1849.

M. VICTOR HUGO. — Messieurs, on invoque les idées d'ordre, le respect de l'autorité qu'il faut raffermir, la protection que l'assemblée doit au pouvoir, pour appuyer la demande en autorisation de poursuites. J'invoque les mêmes idées pour la combattre.

Et en effet, messieurs, quelle est la question? La voici :

Un délit de presse aurait été commis, il y a quatre mois, dans un département éloigné, dans une commune obscure, par un journal ignoré. Depuis cette époque, les auteurs présumés de ce délit ont été nommés représentants du peuple. Aujourd'hui on vous demande de les traduire en justice.

De deux choses l'une : ou vous accorderez l'autorisation, ou vous la refuserez. Examinons les deux cas.

Si vous accordez l'autorisation, de ce fait inconnu de la France, oublié de la localité même où il s'est produit, vous faites un événement. Le fait était mort, vous le ressuscitez; bien plus, vous le grossissez du retentissement d'un procès, de l'éclat d'un débat passionné, de la plaidoirie des avocats, des commentaires de l'opposition et de la presse. Ce délit, commis dans le champ de foire d'un village, vous le jetez sur toutes les places publiques de France. Vous donnez au petit journal de province tous les grands journaux de Paris pour porte-voix. Cet outrage au président de la république, cet article, que vous jugez venimeux, vous le multipliez, vous le versez dans tous les esprits, vous tirez l'offense à huit cent mille exemplaires.

Le tout pour le plus grand avantage de l'ordre, pour le plus grand respect du pouvoir et de l'autorité.

Si vous refusez l'autorisation, tout s'évanouit, tout s'éteint. Le fait est mort, vous l'ensevelissez, voilà tout.

Eh bien! messsieurs, je vous le demande, qui est-ce qui comprend mieux les intérêts de l'ordre et de l'autorité et le raffermissement du pouvoir, de nos adversaires qui accordent l'autorisation, ou de nous qui la refusons?

Cette question d'intérêt social vidée et écartée, permettez-moi de m'élever à des considérations d'une autre nature.

Dans quelle situation êtes-vous?

Vous êtes une majorité immense, compacte, triomphante, en présence d'une minorité vaincue et décimée. Je constate la situation et je la livre à votre appréciation politique. Le 13 juin a créé pour vous ce que vous appelez des nécessités; en tout cas, ce sont des nécessités bien fatales et bien douloureuses. Le 13 juin est un fait considérable, terrible, mystérieux, au fond duquel il vous importe, dites-vous, que la justice pénètre, que le jour se fasse. Il faut, en effet, que le pays connaisse dans toute sa profondeur cet événement d'où a failli sortir une révolution. Vous avez pu aider la justice. Ce qu'elle vous a demandé en fait de poursuites, vous avez pu le lui accorder. Vous avez été prodigues, c'est mon sentiment.

Mais enfin, de ce côté, tout est fini. Trente-huit représentants, c'est assez! c'est trop! Est-ce que le moment n'est pas venu d'être généreux? Est-ce qu'ici la générosité n'est pas de la sagesse? Quoi! livrer encore deux représentants, non plus pour les nécessités de l'instruction de juin, mais pour un fait ignoré, prescrit, oublié! Messieurs, je vous en conjure, moi qui ai toujours défendu l'ordre, gardez-vous de tout ce qui semblerait violence, réaction, rancune, parti-pris, coup de majorité! Il faut savoir se refuser à soi-même les dernières satisfactions de la victoire. C'est à ce prix que, de la situation de vainqueurs, on passe à la condition de gouvernants. Ne soyez pas seulement une majorité nombreuse, soyez une majorité grande!

Tenez, voulez-vous rassurer pleinement le pays? prouvez-lui votre force. Et savez-vous quelle est la meilleure preuve de la force? c'est la mesure. Le jour où l'opinion publique dira : Ils sont vraiment modérés, la conscience des partis répondra : C'est qu'ils sont vraiment forts!

Je refuse l'autorisation de poursuites.

M. Amable Dubois combattit M. Victor Hugo. M. Amable Dubois fut nommé rapporteur par 14 voix contre 11 données à M. Victor Hugo.

NOTE 14

DOTATION DE M. BONAPARTE

Bureaux. — 6 février 1851.

En janvier 1851, immédiatement après le vote de défiance, M. Louis Bonaparte tendit la main à cette assemblée qui venait de le frapper, et lui demanda trois millions. C'était une véritable dotation princière. L'assemblée débattit cette prétention, d'abord dans les bureaux, puis en séance publique. La discussion publique ne dura qu'un jour et fut peu remarquable. La discussion préalable des bureaux, qui eut lieu le 6 février, avait vivement excité l'attention publique, et, quand la question arriva au grand jour, elle avait été comme épuisée par ce débat préliminaire.

Dans le 12^e bureau, particulièrement, le débat fut vif et prolongé. A deux heures et demie, malgré la séance commencée, la discussion durait encore. Une grande partie des membres de l'assemblée, groupés derrière les larges portes vitrées du 12^e bureau, assistaient du dehors à cette lutte où furent successivement entendus MM. Léon Faucher, Sainte-Beuve, auteur de la rédaction de défiance, Michel (de Bourges) et Victor Hugo.

M. Combarel de Leyval prit la parole le premier; M. Léon Faucher et après lui M. Bineau, tous deux anciens ministres de Bonaparte, soutinrent vivement le projet de dotation. Le discours passionné de M. Léon Faucher amena dans le débat M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. — Ce que dit M. Léon Faucher m'oblige à prendre la parole. Je ne dirai qu'un mot. Je ne désire pas être nommé commissaire; je suis trop souffrant encore pour pouvoir aborder la tribune, et mon intention n'était pas de parler, même ici.

Selon moi, l'assemblée, en votant la dotation il y a dix mois, a commis une première faute; en la votant de nouveau aujourd'hui, elle commettrait une seconde faute, plus grave encore.

Je n'invoque pas seulement ici l'intérêt du pays, les détresses publiques, la nécessité d'alléger le budget et non de l'aggraver, j'invoque l'intérêt bien entendu de l'assemblée, j'invoque l'intérêt même du pouvoir exécutif, et je dis qu'à tous ces points de vue, aux points de vue les plus restreints comme aux points de vue les plus généraux, voter ce qu'on vous demande serait une faute considérable.

Et en effet, messieurs, depuis le vote de la première dotation, la situation respective des deux pouvoirs a pris un aspect inattendu. On était en paix, on est en guerre. Un sérieux conflit a éclaté.

Ce conflit, au dire de ceux-là mêmes qui soutiennent le plus énergi-

quement le pouvoir exécutif, ce conflit est une cause de désordre, de trouble, d'agitation dont souffrent tous les intérêts; ce conflit a presque les proportions d'une calamité publique.

Or, messieurs, sondez ce conflit. Qu'y a-t-il au fond? La dotation.

Oui, sans la dotation, vous n'auriez pas eu les voyages, les harangues, les revues, les banquets de sous-officiers mêlés aux généraux, Satory, la place du Havre, la société du Dix-Décembre, les cris de *vive l'empereur!* et les coups de poing. Vous n'auriez pas eu ces tentatives prétoiriennes qui tendaient à donner à la république l'empire pour demain. Point d'argent, point d'empire.

Vous n'auriez pas eu tous ces faits étranges qui ont si profondément inquiété le pays, et qui ont dû irrésistiblement éveiller le pouvoir législatif et amener le vote de ce qu'on a appelé la coalition, coalition qui n'est au fond qu'une juxtaposition.

Rappelez-vous ce vote, messieurs; les faits ont été apportés devant vous, vous les avez jugés dans votre conscience, et vous avez solennellement déclaré votre défiance.

La défiance du pouvoir législatif contre le pouvoir exécutif!

Or, comment le pouvoir exécutif, votre subordonné après tout, a-t-il reçu cet avertissement de l'assemblée souveraine?

Il n'en a tenu aucun compte. Il a mis à néant votre vote. Il a déclaré excellent ce cabinet que vous aviez déclaré suspect. Résistance qui a aggravé le conflit et qui a augmenté votre défiance.

Et aujourd'hui que fait-il?

Il se tourne vers vous, et il vous demande les moyens d'achever quoi? Ce qu'il avait commencé. Il vous dit: — Vous vous défez de moi. Soit! payez toujours, je vais continuer.

Messieurs, en vous faisant de telles demandes, dans un tel moment, le pouvoir exécutif écoute peu sa dignité. Vous écouterez la vôtre et vous refuserez.

Ce qu'a dit M. Faucher des intérêts du pays, lorsqu'il a nommé M. Bonaparte, est-il vrai? Moi qui vous parle, j'ai voté pour M. Bonaparte. J'ai, dans la sphère de mon action, favorisé son élection. J'ai donc le droit de dire quelques mots des sentiments de ceux qui ont fait comme moi, et des miens propres. Eh bien! non, nous n'avons pas voté pour Napoléon, en tant que Napoléon; nous avons voté pour l'homme

qui, mûri par la prison politique, avait écrit, en faveur des classes pauvres, des livres remarquables. Nous avons voté pour lui, enfin, parce qu'en face de tant de prétentions monarchiques nous trouvions utile qu'un prince abdiquât ses titres en recevant du pays les fonctions de président de la république.

Et puis, remarquez encore ceci, ce prince, puisqu'on rattache tant d'importance à rappeler ce titre, était un prince révolutionnaire, un membre d'une dynastie parvenue, un prince sorti de la révolution et qui, loin d'être la négation de cette révolution, en était l'affirmation. Voilà pourquoi nous l'avions nommé. Dans ce condamné politique, il y avait une intelligence; dans ce prince, il y avait un démocrate. Nous avons espéré en lui.

Nous avons été trompés dans nos espérances. Ce que nous attendions de l'homme, nous l'avons attendu en vain; tout ce que le prince pouvait faire, il l'a fait, et il continue en demandant la dotation. Tout autre, à sa place, ne le pourrait pas, ne le voudrait pas, ne l'oserait pas. Je suppose le général Changarnier au pouvoir. Il suivrait probablement la même politique que M. Bonaparte, mais il ne songerait pas à venir vous demander 2 millions à ajouter à 1, 200, 000 francs, par cette raison fort simple qu'il ne saurait réellement, lui, simple particulier avant son élection, que faire d'une pareille liste civile. M. Changarnier n'aurait pas besoin de faire crier *vive l'empereur!* autour de lui. C'est donc le prince, seul, qui a besoin de 2 millions. Le premier Napoléon lui-même, dans une position analogue, se contenta de 500,000 francs, et, loin de faire des dettes, il payait très noblement, avec cette somme, celles de ses généraux.

Arrêtons ces déplorables tendances; disons par notre vote : Assez ! assez !

Qui a rouvert ce débat ? Est-ce vous ? Est-ce nous ? Si ranimer cette discussion, c'est faire acte de mauvais citoyen, comme on vient de le dire, est-ce à nous qu'on peut adresser ce reproche ? Non, non ! Le mauvais citoyen, s'il y en a un, est ailleurs que dans l'assemblée.

Je termine ici ces quelques observations. Quand la majorité a voté la dotation, la première fois, elle ne savait pas ce qui était derrière.

Aujourd'hui vous le savez. La voter alors, c'était de l'imprudence; la voter aujourd'hui, ce serait de la complicité.

Tenez, messieurs du parti de l'ordre, voulez-vous faire de l'ordre? acceptez la république. Acceptez-la, acceptons-la tous purement, simplement, loyalement. Plus de princes, plus de dynasties, plus d'ambitions extra-constitutionnelles; je ne veux pas dire : plus de complots, mais je dirai plus de rêves. Quand personne ne rêvera plus, tout le monde se calmera. Croyez-vous que ce soit un bon moyen de rassurer les intérêts et d'apaiser les esprits que de dire sans cesse tout haut : — Cela ne peut durer; et tout bas : — Préparons autre chose! — Mesieurs, finissons-en. Toutes ces allures princières, ces dotations tristement demandées et fâcheusement dépensées, ces espérances qui vont on ne sait où, ces aspirations à un lendemain dictatorial et par conséquent révolutionnaire, c'est de l'agitation, c'est du désordre. Acceptons la république. L'ordre, c'est le définitif.

On sait que l'assemblée refusa la dotation.

NOTE 15

LE MINISTRE BAROCHE ET VICTOR HUGO

Séance du 18 juillet 1851.

Après le discours du 17 juillet, Louis Bonaparte, stigmatisé par Victor Hugo d'un nom que la postérité lui conservera, *Napoléon le Petit*, sentit le besoin de répondre. Son ministre, M. Baroche, se chargea de la réponse. Il ne trouva rien de mieux à opposer à Victor Hugo qu'une citation falsifiée. Victor Hugo monta à la tribune pour répliquer au ministre et rétablir les faits et les textes. La droite, encore tout écumante de ses rages de la veille et redoutant un nouveau discours, lui coupa la parole et ne lui permit pas d'achever. On ne croirait pas à de tels faits, si nous ne mettions sous les yeux du lecteur l'extrait de la séance même du 18 juillet. Le voici :

M. BAROCHE, *ministre des affaires étrangères*. — Je voudrais ne pas entrer dans cette partie de la discussion qu'a abordée hier M. Victor Hugo.

Mais l'attaque est si agressive, si injurieuse pour un homme dont je m'honore d'être le ministre, que je me reprocherais de ne pas la repousser. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Et d'abord, une observation. La séance d'hier a offert un douloureux contraste avec les séances précédentes. Jusque-là, tous les orateurs, l'honorable général Cavaignac, M. Michel (de Bourges) et même M. Pascal Duprat, malgré la vivacité de son langage, s'étaient efforcés de donner à la discussion un caractère de calme et de dignité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

C'est hier seulement qu'un langage tout nouveau, tout personnel...

M. VICTOR HUGO. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. BAROCHE — ... est venu jeter l'irritation. Eh bien! puisque l'on nous attaque, il faut bien que nous examinions la valeur de celui qui nous attaque.

C'est le même homme qui a conquis les suffrages des électeurs de la Seine par des circulaires de ce genre.

(*M. le ministre déroule une feuille de papier et lit :*)

« Deux républiques sont possibles :

« L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat; détruira l'ins-titut, l'école polytechnique et la légion d'honneur; ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité* l'option sinistre : *ou la mort!* fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun; abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu; remettra en mouvement ces deux machines fatales, qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand, que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit... »

M. VICTOR HUGO, *se levant.* — Lisez tout!

M. BAROCHE *reprënd.* — Voilà, messieurs, un langage qui contraste singulièrement avec celui que vous avez entendu hier...

M. VICTOR HUGO. — Mais lisez donc tout!

M. BAROCHE, *continuant.* — Voilà l'homme qui reprochait à cette majorité de ruser comme le renard, pour combattre le lion révolutionnaire. Voilà l'homme qui, dans des paroles qu'il a vainement cherché à rétracter, accusait la majorité, une partie du moins de cette majorité, de se mettre à plat ventre et d'écouter si elle n'entendait pas venir le canon russe.

M. VICTOR HUGO, *à la tribune.* — Je déclare que M. Baroche n'a articulé que d'infâmes calomnies; qu'il a, malgré mes sommations de tout lire, tronqué honteusement une citation. J'ai le droit de lui répondre. (*À gauche : Oui! oui! — À droite : Non! non!*)

A GAUCHE. — Parlez! parlez! (*Bruit prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Quand un orateur n'est pas mêlé au débat, et qu'un autre implique sa personne dans la discussion, il peut demander la parole et dire : Pourquoi vous adressez-vous à moi? Mais quand un orateur inscrit a parlé à son tour pendant trois heures et demie, et qu'on prononce son nom en lui répondant, il n'y a pas là de fait personnel, il ne peut exiger la parole sur cela. (*Rumeurs nombreuses.*)

M. JULES FAVRE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole appartient à M. Dufaure, je ne puis vous la donner.

M. JULES FAVRE. — J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement. Je n'ai à faire qu'une simple observation (*Parlez! parlez!*), j'ai le droit d'être entendu.

L'article 45 du règlement, qui accorde la parole pour un fait personnel, est un article absolu qui protège l'honneur de tous les membres de l'assemblée. Il n'admet pas la distinction qu'a voulu établir M. le président; je soutiens que M. Victor Hugo a le droit d'être entendu.

VOIX NOMBREUSES, à Victor Hugo. — Parlez! parlez!

M. VICTOR HUGO. — La réponse que j'ai à faire à M. Baroche porte sur deux points.

Le premier point porte sur un document qui n'a été lu qu'en partie; l'autre est relatif à un fait qui s'est passé hier dans l'assemblée.

L'assemblée doit remarquer que ce n'a été que lorsqu'une agression personnelle m'a été adressée pour la troisième fois que j'ai enfin exigé, comme j'en ai le droit, la parole. (*A gauche : Oui! oui!*)

Messieurs, entre le 15 mai et le 23 juin, dans un moment où une sorte d'effroi bien justifié saisissait les cœurs les plus profondément dévoués à la cause populaire, j'ai adressé à mes concitoyens la déclaration que je vais vous lire.

Rappelez-vous que des tentatives anarchiques avaient été faites contre le suffrage universel, siégeant ici dans toute sa majesté; j'ai toujours combattu toutes les tentatives contre le suffrage universel, et, à l'heure qu'il est, je les repousse encore en combattant cette fatale loi du 31 mai. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Entre le 15 mai et le 23 juin donc, je fis afficher sur les murailles de Paris la déclaration suivante adressée aux électeurs, déclaration dont M. Baroche a lu la première partie, et dont, malgré mon insistance, il n'a pas voulu lire la seconde; je vais la lire... (*Interruption à droite.*)

VOIX NOMBREUSES A DROITE. — Lisez tout! tout! Lisez-la tout entière!

UN MEMBRE A DROITE, avec insistance. — Tout ou rien! tout ou rien.

M. VICTOR HUGO. — Vous avez déjà entendu la première partie, elle est présente à tous vos esprits. Du reste rien n'est plus simple; je veux bien relire ce qui a été lu. Ce n'est que du temps perdu.

M. LEBŒUF. — Nous exigeons tout! tout ou rien!

M. VICTOR HUGO, à M. Lebœuf. — Ah! vous prétendez me dicter ce que je dois être et ce que je dois faire à cette tribune! En ce cas c'est

différent. Puisque vous exigez, je refuse. (*A gauche : Très bien! vous avez raison.*) Je lirai seulement ce que M. Baroche a eu l'indignité de ne pas lire. (*Très bien! très bien!*)

(*Un long désordre règne dans l'assemblée; la séance reste interrompue pendant quelques instants.*)

M. VICTOR HUGO. — Je lis donc : « Deux républiques sont possibles... » — M. Baroche a lu ce qui était relatif à la première de ces républiques; dans ma pensée, c'est la république qu'on pouvait redouter à cette époque du 15 mai et du 23 juin... (*Interruption.*) Je reprends la lecture où M. Baroche l'a laissée... (*Interruption.*)

A DROITE. — Non! non! tout!

M. LE PRÉSIDENT. — La gauche est silencieuse; faites comme elle, écoutez!

M. VICTOR HUGO. — Écoutez donc, messieurs, un homme qui, visiblement, et grâce à vos violences d'hier (*A gauche : Très bien! très bien!*) peut à peine parler. (*La voix de l'orateur est, en effet, profondément altérée par la fatigue.* — *Rires à droite.* — *L'orateur reprend.*)

Le silence serait seulement de la pudeur. (*Murmures à droite.*)

M. MORTIMER-TERNAUX. — C'est le mot de Marat à la Convention.

M. LE PRÉSIDENT, à la droite. — C'est vous qui avez donné la parole à l'orateur, écoutez-le.

VOIX NOMBREUSES. — Parlez! parlez!

M. VICTOR HUGO, lisant. — ... « L'autre sera la sainte communion de tous les français dès à présent et de tous les peuples un jour dans le principe démocratique; fondera la liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres; donnera à tous l'enseignement, comme le soleil donne la lumière, gratuitement; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre; décuplera la valeur du sol; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété; assurera, en conséquence, la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future, respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père

tendue aux enfants à travers le mur du tombeau; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sérieuse de tous les grands rêves des sages; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit; subordonnera la force à l'intelligence; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie; fera de l'ordre la loi du citoyen et de la paix la loi des nations; vivra et rayonnera; grandira la France, conquerra le monde; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

« De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

« 26 mai 1848.

« VICTOR HUGO. »

A GAUCHE EN MASSE. — Bravo! bravo!

M. VICTOR HUGO. — Voilà ma profession de foi électorale, et c'est à cause de cette profession de foi — je n'en ai pas fait d'autre — que j'ai été nommé.

M. A. DE KERDREL aîné. — Tous les démocrates ont voté contre vous. (*Bruit.*)

UN MEMBRE. — Qu'en savez-vous?

M. BRIVES. — Il y a bien eu des démocrates qui ont voté pour M. Baroche. (*Hilarité.*)

M. VICTOR HUGO. — C'est à cause de cette profession de foi que j'ai été nommé représentant.

Cette profession de foi, c'est ma vie entière, c'est tout ce que j'ai dit, écrit et fait depuis vingt-cinq ans.

Je défie qui que ce soit de prouver que j'ai manqué à une seule des promesses de ce programme. Et voulez-vous que je vous dise qui aurait le droit de m'accuser?... (*Interruption à droite.*)

Si j'avais accepté l'expédition romaine;

Si j'avais accepté la loi qui confisque l'enseignement et qui l'a donné aux jésuites;

Si j'avais accepté la loi de déportation qui rétablit la peine de mort en matière politique;

Si j'avais accepté la loi contre le suffrage universel, la loi contre la liberté de la presse;

Savez-vous qui aurait eu le droit de me dire : Vous êtes un apostat ? (*Montrant la droite.*) Ce n'est pas ce côté-ci (*montrant la gauche*); c'est celui-là. (*Sensation. — Très bien! très bien!*)

J'ai été fidèle à mon mandat. (*Interruption.*)

A DROITE. — Monsieur le président, c'est un nouveau discours. Ne laissez pas continuer l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre explication est complète.

M. VICTOR HUGO. — Non! j'ai à répondre aux calomnies de M. Baroche.

CRIS A DROITE. — L'ordre du jour! Assez! ne le laissez pas achever!

A GAUCHE. — C'est indigne! Parlez!

M. VICTOR HUGO. — Quoi! hier la violence morale, aujourd'hui la violence matérielle! (*Tumulte.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'assemblée sur l'ordre du jour. (*La droite se lève en masse.*)

A GAUCHE. — Nous protestons! c'est un scandale odieux!
L'ordre du jour est adopté.

M. VICTOR HUGO. — On accuse et on interdit la défense. Je dénonce à l'indignation publique la conduite de la majorité. Il n'y a plus de tribune. Je proteste.

(*L'orateur quitte la tribune. — Agitation prolongée. — Protestations à gauche.*)

NOTE 16

LE RAPPEL DE LA LOI DU 31 MAI

Réunion Lemardelay. — 11 novembre 1851.

Les membres de toutes les nuances de l'opposition républicaine s'étaient réunis, au nombre de plus de deux cents, dans les salons Lemardelay, pour délibérer sur la conduite à tenir à propos de la proposition du rappel de la loi du 31 mai.

Le bureau était occupé par MM. Michel (de Bourges), Victor Hugo et Rigal. MM. Schœlcher, Laurent (de l'Ardèche), Bac, Mathieu (de la Drôme), Madier de Montjau, Émile de Girardin ont parlé les premiers.

La question était celle-ci : De quelle façon la gauche, unanime sur le fond, devait-elle gouverner cette grave discussion? Convenait-il de procéder, pour le rappel de la loi du 31 mai, comme on avait procédé pour la révision de la constitution? Les orateurs devaient-ils avoir le champ libre? ou valait-il mieux que l'opposition, gardant dans son ensemble le silence de la force, déférât la parole à un seul de ses orateurs, pour protester simplement et solennellement, au nom du droit et au nom du peuple?

La question de liberté devait-elle primer la question de conduite?

— Oui, dit M. Charras avec chaleur, oui, la liberté, la liberté tout entière. Laissons le champ libre à la discussion. Savez-vous ce qui est advenu du libre et franc-parler sur la révision? Les discours de Michel (de Bourges) et de Victor Hugo ont porté partout la lumière. Une question dont les habitants des campagnes, les paysans, n'auraient jamais connu l'énoncé, est désormais claire, nette, simple pour eux. Liberté de discussion; en conséquence, liberté illimitée. J'en appelle à M. Victor Hugo lui-même; ne vaut-elle pas mieux que toute précaution? Ne l'a-t-il pas recommandée quand il s'est agi de la révision de la loi fondamentale?

M. Dupont (de Bussac) soutient un avis différent : — Agir! n'est-ce pas le mot même de la situation? Est-ce que la discussion n'est point épuisée? Ne faisons pas de discours, faisons un acte. Pas de menace à la droite; à quoi bon? Dans de telles conjonctures, la vraie menace c'est le silence. Que l'opposition en masse se taise; mais qu'elle fasse expliquer son silence par une voix, par un orateur, et que cet orateur fasse entendre contre la loi du 31 mai, en peu de mots dignes, sévères, contenus, non pas la critique d'un seul, mais la protestation de tous. La situation est solennelle; l'attitude de la gauche doit être solennelle. En présence de ce calme, le peuple applaudira et la majorité réfléchira.

Après MM. Jules Favre et Mathieu (de la Drôme), M. Victor Hugo prend la parole.

Il déclare qu'il se lève pour appuyer la proposition de M. Dupont (de Bussac). Il ajoute :

La responsabilité des orateurs dans une telle situation est immense; tout peut être compromis par un mot, par un incident de séance; il importe de tout dire et de ne rien hasarder. D'un côté, il y a le peuple qu'il faut défendre, et de l'autre l'assemblée qu'il ne faut pas brusquer.

M. Victor Hugo peint à grands traits la situation faite à l'avenir par la loi du 31 mai, et il la résume d'un mot, qui a fait tressaillir l'auditoire.

Depuis que l'histoire existe, dit-il, c'est la première fois que la loi donne rendez-vous à la guerre civile.

Puis il reprend :

Que devons-nous faire? Dans un discours, dans un seul, résumer tout ce que le silence, tout ce que l'abstention du peuple présagent, annoncent de déterminé, de résolu, d'inévitable.

Montrer du doigt le spectre de 1852, sans menaces.

Il ne faut pas que la majorité puisse dire : On nous menace.

Il ne faut pas que le peuple puisse dire : On me déserte.

M. Victor Hugo termine ainsi :

Je me résume.

Je pense qu'il est sage, qu'il est politique, qu'il est nécessaire qu'un orateur seulement parle en notre nom à tous. Comme l'a fort bien dit M. Dupont (de Bussac), pas de discours, un acte!

Maintenant, quel est l'orateur qui parlera? Prenez qui vous voudrez. Choisissez. Je n'en exclus qu'un seul, c'est moi. Pourquoi? Je vais vous le dire.

La droite, par ses violences, m'a contraint plus d'une fois à des repréailles à la tribune qui, dans cette occasion, feraient de moi pour elle un orateur irritant. Or, ce qu'il faut aujourd'hui, ce n'est pas l'orateur qui passionne, c'est l'orateur qui concilie. Eh bien! je le déclare en présence de la loi du 31 mai, je ne répondrais pas de moi.

Oui, en voyant reparaitre devant nous cette loi que, pour ma part, j'ai déjà hautement flétrie à la tribune, en voyant, si l'abrogation est refusée, se dresser dans un prochain avenir l'inévitable conflit entre la souveraineté du peuple et l'autorité du parlement, en voyant s'entêter dans leur œuvre les hommes funestes qui ont aveuglément préparé pour 1852 je ne sais quelle rencontre à main armée du pays légal et du suffrage universel, je ne sais quel duel de la loi, forme périssable, contre le droit, principe éternel! oui! en présence de la guerre civile possible, en présence du sang prêt à couler... je ne répondrais pas de me contenir, je ne répondrais pas de ne point éclater en cris d'indignation et de douleur; je ne répondrais pas de ne point fouler aux pieds toute cette politique coupable, qui se résume dans la date sinistre du 31 mai; je ne répondrais pas de rester calme. Je m'exclus.

La réunion adopte à la presque unanimité la proposition de M. Dupont (de Bussac), appuyée par M. Victor Hugo.

M. Michel (de Bourges) est désigné pour parler au nom de la gauche.



TABLE

LE DROIT ET LA LOI

	Pages.
LE DROIT ET LA LOI.	4

ACTES ET PAROLES

AVANT L'EXIL

ACADÉMIE FRANÇAISE. — 1841-1844.

I. Discours de réception.	49
II. Réponse de M. Victor Hugo, directeur de l'académie française, au discours de Saint-Marc Girardin.	83
III. Réponse de M. Victor Hugo, directeur de l'académie française, au discours de M. Sainte-Beuve.	97

CHAMBRE DES PAIRS. — 1845-1848.

I. La Pologne.	117
II. Consolidation et défense du littoral.	127
III. La famille Bonaparte.	145
IV. Le pape Pie IX.	153

RÉUNIONS ÉLECTORALES. — 1848-1849.

	Pages.
I. Lettre aux électeurs.	161
II. Plantation de l'arbre de la liberté, place des Vosges.	163
III. Réunion des auteurs dramatiques.	166
IV. Victor Hugo à ses concitoyens.	171
V. Séance des cinq associations d'art et d'industrie.	174
VI. Séance des associations, après le mandat accompli.	193

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — 1848.

I. Ateliers nationaux.	197
II. Pour la liberté de la presse et contre l'arrestation des écrivains.	210
III. L'état de siège.	216
IV. La peine de mort.	220
V. Pour la liberté de la presse et contre l'état de siège.	223
VI. Budget rectifié de 1848. — Question des encouragements aux lettres et aux arts.	231
VII. La séparation de l'assemblée.	241
VIII. La liberté du théâtre.	250

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — 1849-1851.

I. La misère.	257
II. Affaire de Rome.	273
III. Réponse à M. de Montalembert.	291
IV. La liberté de l'enseignement.	293
V. La déportation.	313
VI. Le suffrage universel.	335
VII. Réplique à M. de Montalembert.	356
VIII. La liberté de la presse.	363
IX. Révision de la constitution.	395

TABLE.

605

CONGRÈS DE LA PAIX A PARIS. — 1849.

	Pages.
I. Discours d'ouverture.	451
II. Discours de clôture.	462

COUR D'ASSISES. — 1851.

I. Pour Charles Hugo. La peine de mort.	469
II. Les procès de <i>l'Événement</i>	485

ENTERREMENTS. — 1843-1850.

I. Funérailles de Casimir Delavigne.	495
II. Funérailles de Frédéric Soulié.	499
III. Funérailles de Balzac.	505

LE DEUX DÉCEMBRE 1851.

Proclamations et Discours.	513
------------------------------------	-----

NOTES

CHAMBRE DES PAIRS. — 1846.

1. La propriété des œuvres d'art	523
2. La marque de fabrique	526

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — 1848-1849.

3. Secours aux théâtres.	530
4. Secours aux transportés.	536

	Pages.
5. La question de dissolution.	539
6. Achèvement du Louvre.	545
7. Secours aux artistes.	546
CONSEILS DE GUERRE. — 1848.	
8. L'état de siège (28 septembre).	548
CONSEIL D'ÉTAT. — 1849.	
9. La liberté du théâtre.	555
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — 1849-1851.	
10. Pillage des imprimeries.	581
11. Enquête sur la misère.	583
12. Loi sur l'enseignement	585
13. Demande en autorisation de poursuites contre les représen- tants Sommier et Richardet	587
14. Dotation de M. Bonaparte	589
15. Le ministre Baroche et Victor Hugo.	592
16. La proposition de rappel de la loi du 31 mai.	597



ACHEVÉ D'IMPRIMER

A PARIS

SUR LES PRESSES DE MM. CHAMEROT ET RENOARD



LE VINGT-CINQ AOUT MDCCC XCIV

